COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (37)

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Volet écologique de l'évaluation environnementale

Rapport final

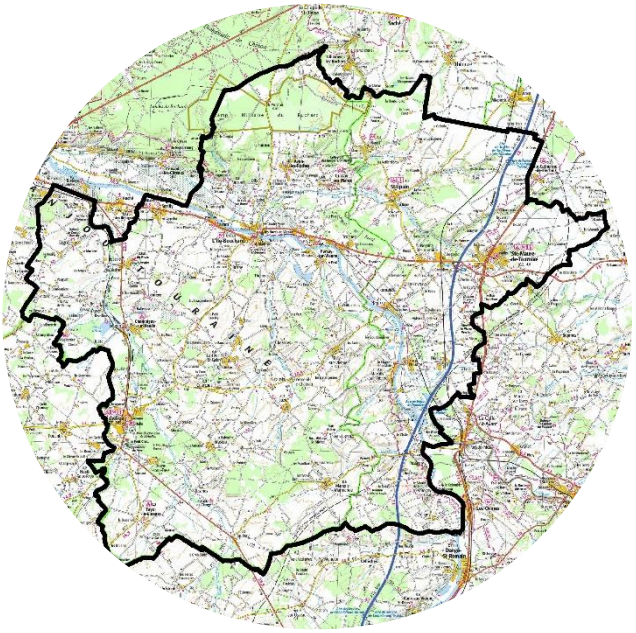

Christian PIMBERT
Président de la CCTVV

Communauté de Communes
Touraine Val de Vienne
14 Route de Chinon
37220 PANZOULT

auddicé
environnement
urbanisme
formation

Dossier 17060026
21/05/2019

réalisé par

auddicé
environnement

Agence Val de Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49402 Saumur
02 41 03 18 54

COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE (37)

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Volet écologique de l'évaluation environnementale

Rapport final

CC-TVV

Version	Date	Description
Approuvé	27/01/2020	Contexte écologique, Etat initial, Impacts et mesures

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	M. Dépinoy – Chargé d'études	21/05/2019	
Rédaction	G. Giraudeau – Chargée d'études	21/05/2019	
Validation	F. Delsigne – Responsable Agence ouest auddicé environnement	21/05/2019	

auddicé
www.auddice.com

Agence nord (siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Ouest
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence Val de Loire
Rue des petites Granges
49400 Saumur
02 41 03 18 54

Agence Sud
Rue de la Claustre
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE 3

1.1 Unité écologique composant le territoire étudié 4
1.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) 8
1.2.1 Définition et méthodologie de recensement 8
1.2.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu sur le territoire intercommunal 9
1.2.3 Sites à dominance de milieux remarquables ouverts mésophiles à xériques en mosaïque avec des bois sur côteaux 11
1.2.4 Sites à dominance de milieux remarquables ouverts humides et aquatiques 18
1.2.5 Sites à dominance de milieux remarquables semi-fermés de type landes 19
1.2.6 Sites à dominance de milieux remarquables forestier 20
1.2.7 Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine 20
1.2.8 Synthèse des enjeux écologiques liés aux ZNIR 25
1.3 Réseau Natura 2000 27
1.3.1 Définition et méthodologie de recensement 27
1.3.2 Sites Natura 2000 sur la commune et à proximité (2 km) 27
1.3.3 Situation et synthèse des enjeux écologiques vis-à-vis du territoire intercommunal 33
1.4 Continuités écologiques 34
1.4.1 Notion de réseau écologique 34
1.4.2 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) 35
1.4.3 Synthèse des enjeux écologiques liés aux continuités écologiques 48
1.5 Zones humides 49
1.5.1 Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 49
1.5.2 Les SAGE de la Vienne 50
1.5.3 Données bibliographiques spécifiques aux zones humides 53
1.5.4 Synthèse des sensibilités du territoire aux zones humides 53
1.6 Recueil de données bibliographiques « faune, flore et habitats naturels » 56
1.6.1 Source de données 56
1.6.2 Flore et habitats 56
1.6.3 Faune 65
1.7 Hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle intercommunale 69

CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DES SECTEURS POTENTIELLEMENT OUVERTS A L'URBANISATION 73

2.1 Insertion des secteurs étudiés dans le contexte écologique local 74
2.1.1 Présentation des secteurs étudiés 74
2.1.2 Analyse des secteurs au regard de la sensibilité écologique potentielle 74
2.2 Evaluation de la sensibilité : Flore et habitats naturels 78
2.2.1 Investigation de terrain 78
2.2.2 Synthèse des enjeux floristiques et des habitats 143
2.3 Evaluation de la sensibilité : Faune 183
2.3.1 Oiseaux 183
2.3.2 Insectes 192
2.3.3 Reptiles 195
2.3.4 Amphibiens 196
2.3.5 Mammifères 197
2.4 Evaluation de la sensibilité : Continuités écologiques 241
2.5 Evaluation de la sensibilité : Zones humides 287
2.5.1 Etape du diagnostic 287
2.5.2 Investigation de terrain 287
2.6 Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux sur les secteurs étudiés 337

CHAPITRE 3. ANALYSE DES IMPACTS & MESURES ERC 377

3.1 Niveau d'impact de l'urbanisation et mesures proposées 378
3.2 Description des mesures « ERCA » proposées 401
3.2.1 Mesures d'évitement 402
3.2.2 Mesures de réduction 410
3.2.3 Mesures de compensation 427
3.2.4 Mesures d'accompagnement 428
3.3 Synthèse 431

CHAPITRE 4. INCIDENCE NATURA 2000 432

4.1 Réseau Natura 2000 433
4.1.1 Rappel 433
4.1.2 Enjeux écologiques et situation vis-à-vis du territoire intercommunal 436
4.2 Impacts et mesures relatifs aux sites Natura 2000 436
4.2.1 Analyse des impacts bruts et résiduels 436
4.2.2 Synthèse relative à l'incidence sur les sites Natura 2000 448

ANNEXES 449

Statuts patrimoniaux 451
Contacts relatifs aux recherches bibliographiques 454
Données bibliographiques complémentaires faune à l'échelle des communes 456
Méthodologie d'étude relative aux habitats naturels et à la flore 470
Méthodologie d'étude relative à la faune 471
Méthodologie d'étude relative aux continuités écologiques 473
Méthodologie d'étude relative aux zones humides 474
Méthodologie d'attribution des enjeux écologiques 482
Localisation des relevés floristiques, faunistiques et pédologiques 485
Résultats des inventaires floristiques et pédologique 505
Résultats des inventaires faunistiques 563

LISTE DES CARTES

Carte 1. Délimitation du territoire intercommunal 2
Carte 2. Entité paysagère 4
Carte 3. Occupation du sol du territoire intercommunal selon Corine Land Cover 7
Carte 4. Zones naturelles d'intérêt reconnu 10
Carte 5. Carte des sites écologiques remarquables selon le PNR Loire-Anjou-Touraine 26
Carte 6. Réseau Natura 2000 28
Carte 7. Schéma Régional de Cohérence Écologique 39
Carte 8. Situation de l'ex-Communauté de communes de Sainte-Maure de Touraine vis-à-vis de la Communauté de Commune Touraine Val de Vienne 40
Carte 9. Trame verte et Bleue Touraine Côté Sud – Sous-trame bois, bocages et landes 41
Carte 10. Trame verte et Bleue Touraine Côté Sud – Sous-trame pelouses calcaires et lisières sèches 42
Carte 11. Trame verte et Bleue Touraine Côté Sud – Sous-trame des milieux humides et aquatiques 43
Carte 12. Trame verte et bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – sous-trame bocagère 44
Carte 13. Trame verte et bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – sous-trame forestière 45
Carte 14. Trame verte et bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – sous-trame prairiale 46
Carte 15. Trame verte et bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – sous-trame des milieux humides et aquatiques 47
Carte 16. Localisation du SAGE relatif au territoire 51
Carte 17. Prélocalisation des zones humides selon l'inventaire départemental 54
Carte 18. Prélocalisation des zones à dominante humide selon le SAGE de la Vienne 55
Carte 19. Localisation de stations d'espèces remarquables de la flore issues des données bibliographiques 64
Carte 20. Localisation de stations d'espèces remarquables de la faune issues des données bibliographiques 68
Carte 21. Sensibilités écologiques potentielles à l'échelle intercommunal 72
Carte 22. Localisation des secteurs étudiés 76
Carte 23. Sensibilités écologiques potentielles et périmètre de prospection 77
Carte 24. Habitats naturels sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation 82
Carte 25. Localisation des espèces floristiques remarquables et exotiques envahissantes sur les secteurs étudiés 144
Carte 26. Localisation des espèces patrimoniales de la faune 203
Carte 28. Localisation des connectivités identifiées à l'échelle des secteurs étudiés 248
Carte 29. Localisation des zones humides 296
Carte 30. Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs étudiés 338

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) 9
Tableau 2. Axes du Projet de territoire 2008-2020 – Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine 22
Tableau 3. Articles de la section 1 de l'Axe 1 du Projet de territoire 2008-2020 – Charte du PNR 23
Tableau 4. Inventaire des sites Natura 2000 concernant le territoire de la CC-TVV 27
Tableau 5. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC 30
Tableau 6. Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC 31
Tableau 7. Oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS 32

Tableau 8. Espèces de la flore remarquable - données bibliographiques 2007-2017 63
Tableau 9. Espèces de la faune remarquable - données bibliographiques 2007-2017 67
Tableau 10. Nombre de secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation et sensibilité écologique potentielle..... 75
Tableau 11. Typologie d'habitats observés sur les secteurs étudiés de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne 81
Tableau 12. Habitats remarquables observés sur les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne 136
Tableau 13. Espèces floristiques patrimoniales observées depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne 141
Tableau 14. Espèces floristiques exotiques envahissantes observées sur les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne 143
Tableau 15. Avifaune patrimoniale observée depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne 190
Tableau 16. Insectes patrimoniaux observés depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne 194
Tableau 17. Reptiles patrimoniaux observés depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne 196
Tableau 18. Mammifères patrimoniaux observés depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne 201
Tableau 19. Caractérisation des zones humides selon les habitats et la végétation 289
Tableau 20. Synthèse de l'analyse de la fonctionnalité des zones humides identifiées 336
Tableau 21. Typologie des impacts pouvant être engendrés par le projet 378
Tableau 22. Impact brut, mesures et impact résiduels des secteurs à urbaniser sur le patrimoine naturel 400
Tableau 23. Tableau récapitulatif des mesures prévues envers le projet de PLUi 401
Tableau 24. Liste des essences à utiliser pour les plantations de haies 422
Tableau 25. Liste d'espèces pouvant être utilisées pour l'ensemencement des prairies mésophiles 424
Tableau 26. Liste des espèces végétales pour les plantations des zones rivulaires 425
Tableau 27. Récapitulatif des secteurs concernés par les mesures de compensation 428
Tableau 28. Inventaire des sites Natura 2000 dans un rayon de 2 km 434
Tableau 29. Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les habitats ayant justifié la désignation de la ZSC FR2400541 439
Tableau 30. Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC FR2400541 442
Tableau 31. Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS FR2410011 447

INTRODUCTION – DEMARCHE GLOBALE

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (notée également dans le présent rapport : CC-TVV).

Carte 1 - Délimitation du territoire intercommunal - p. 2

Cette étude qui s'articule en 4 chapitres, constitue le volet écologique de l'évaluation environnementale.

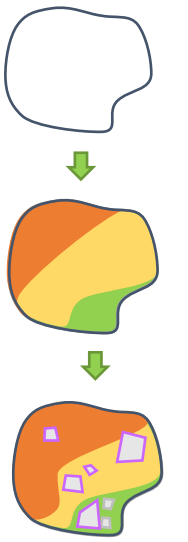

Chapitre 1 - Pour un contexte écologique adapté au territoire intercommunal et aux secteurs pressentis à une urbanisation

- *1er temps* : **Analyse du contexte écologique général** dans lequel s'inscrit le territoire. Ceci se traduit par une étude des grandes unités paysagères, des espaces remarquables et corridors composant le territoire ou communiquant avec ce dernier. Pour ce faire, documents, schémas et données disponibles (zones naturelles d'intérêt reconnu, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Zones humide du SDAGE…) seront exploités. Ce travail aboutira à une première analyse des **sensibilités écologiques potentielles** à l'échelle intercommunale.
- *2ème temps* : **Sélection des secteurs nécessitant des investigations écologiques plus avancées**. Ceci se traduit par une analyse basée sur la superposition de la sensibilité écologique potentielle avec les secteurs susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux pour dégager ceux à sensibilité significative ou de taille importance justifiant une expertise écologique ciblée.

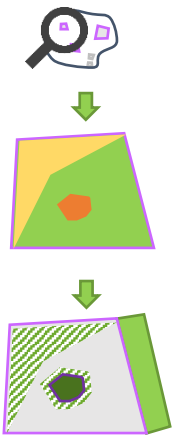

Chapitres 2 & 3 - Pour une intégration des enjeux écologiques des secteurs concernés par le projet de PLUi

- *1er temps* : Identification des **enjeux écologiques sur les secteurs sélectionnés** à travers la réalisation d'une étude bibliographique ciblée couplée à des **prospections de terrain** sur la faune, la flore, habitats naturels, les zones humides et continuités écologiques. Cette étape aboutit à une hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs étudiés.
- *2ème temps* : **Evaluation des impacts** du PLUi sur le patrimoine naturel et proposition de **mesures appropriées** dans la logique de la **doctrine ERC** (éviter, réduire, compenser). Cette étape débouche sur l'élaboration des mesures en question visant à maîtriser les impacts sur les milieux naturels et les espèces de la faune et la flore associées.

Chapitre 4 - Pour une intégration des enjeux écologiques relatifs aux sites Natura 2000 concernés par le projet de PLUi

- *1er temps* : Analyse des **enjeux écologiques** relatifs aux sites **Natura 2000**
- *2ème temps* : Evaluation des impacts du PLUi sur les éléments ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 et proposition de **mesures** dans la logique de la **doctrine ERC** (de manière similaire à la démarche traitée au chapitres 2 et 3).

*A noter qu'auddicé mène **un travail itératif avec la collectivité** afin d'aboutir à la mise en place de mesures à la hauteur des enjeux écologiques, dans le respect de la Doctrine « ERC » ; c'est-à-dire : un projet de moindre impact, donnant la priorité aux mesures d'évitement puis de réduction, somme toutes cohérentes et complémentaires. Les mesures compensatoires, si nécessaires visent à être efficaces, faisables, pérennes et à apporter un gain écologique.*

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Localisation

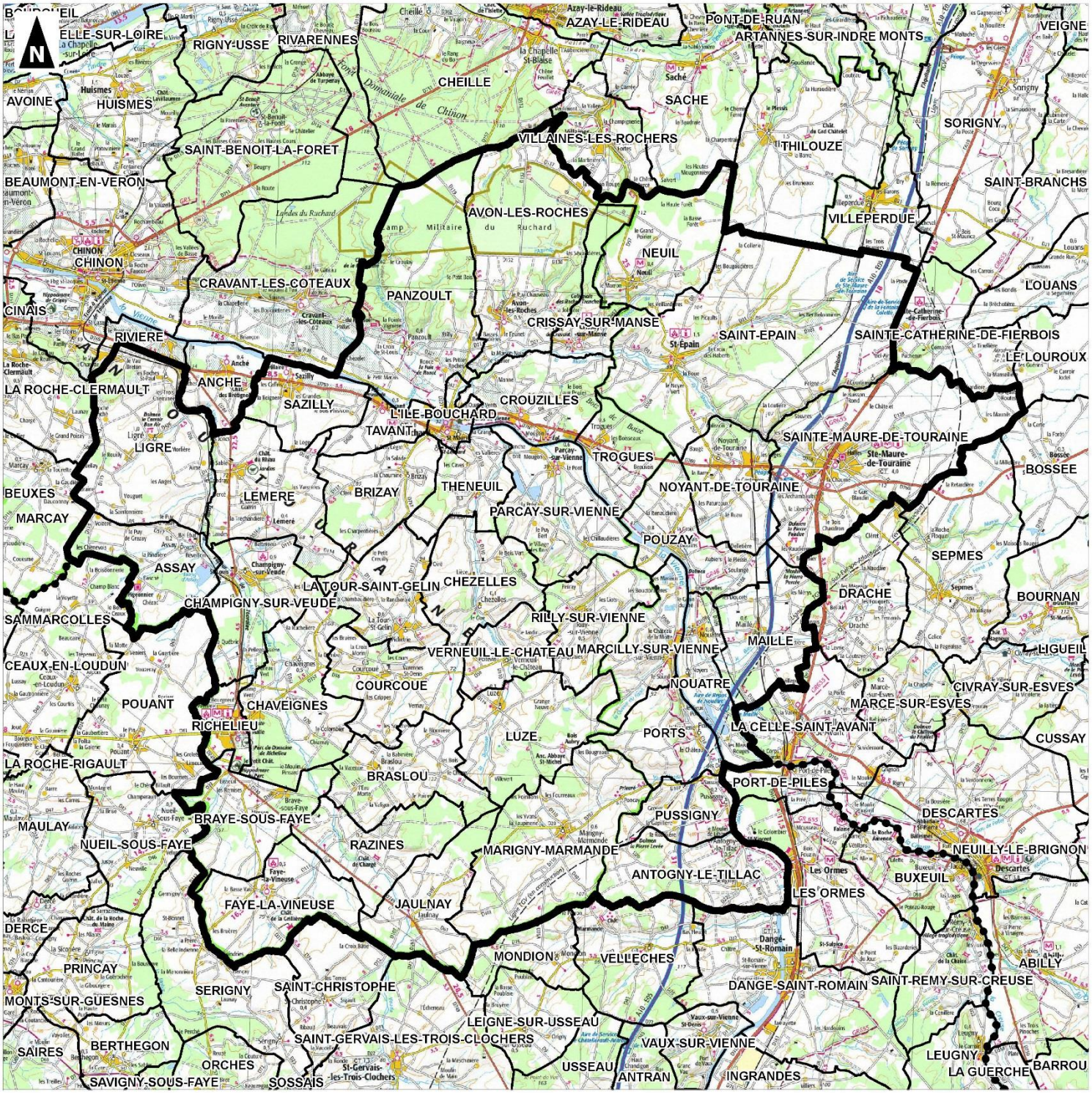

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

pour comprendre les enjeux écologiques globaux du territoire intercommunal et des secteurs pressentis a une urbanisation

1.1 Unité écologique composant le territoire étudié

Comme le détail le diagnostic paysager dont est extrait ici quelques éléments de rappel, la CC-TVV se situe à la confluence de 4 entités paysagères :

- Le Ruchard au nord-ouest,
- Les plateaux agricoles du centre Touraine au nord-est,
- La vallée de la Vienne traversant le territoire est en ouest,
- Le Richelais au sud.

Carte 2 - Entité paysagère- p. 4

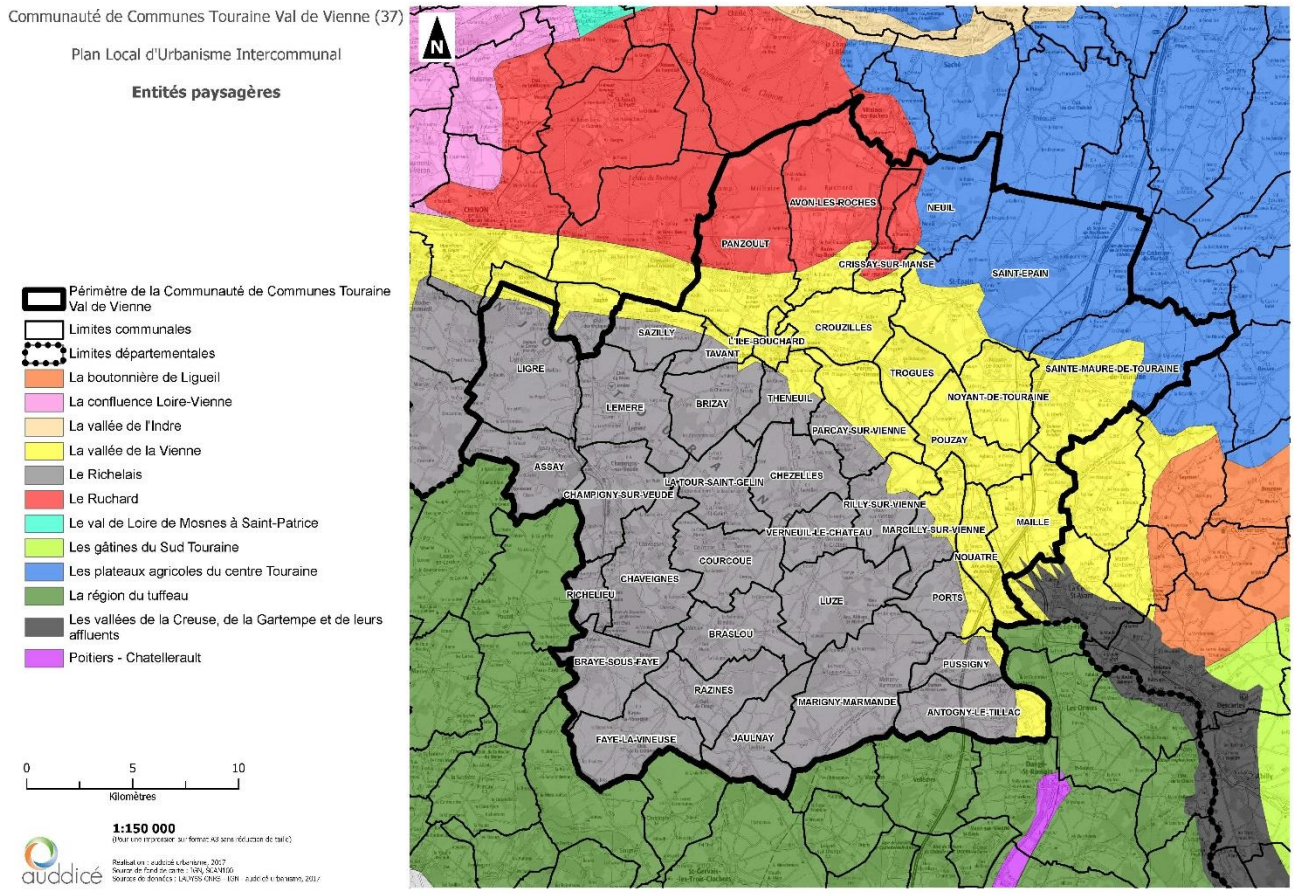

Le Ruchard

Le paysage du Ruchard est minoritaire sur le territoire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne, occupant la pointe nord. Ce paysage, peu habité où les lieux de vie se font rares, se caractérise par un plateau, celui de Chinon, vallonné boisé. Deux types de boisements sont présents : des forêts de feuillus composées de chênes et de Hêtre commun, et des massifs de conifères composés du Pin sylvestre ou encore du Pin maritime.

De grandes allées cavalières offrent des perspectives longues et canalisées par les masses végétales et chemins d'exploitation. Les différentes essences végétales diversifient les ambiances forestières.

Les forêts de feuillus créent une ambiance sombre en été et lumineuse en hiver. Les massifs boisés de pins créent une lumière constante et une ambiance graphique due aux lignes élancées des troncs.

Photo 1. Le Ruchard vue depuis la vallée de la Vienne à Panzoult

Source : auddicé urbanisme

Les plateaux agricoles du centre Touraine

Le paysage occupe la partie nord-est du territoire de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne. Ce paysage de plateaux se caractérise par de vastes étendues planes ou faiblement vallonnées hormis le plateau de Sainte-Maure qui, entaillé par de nombreux affluents de la Vienne et de la Manse, présente des franges ondulées. La vocation agricole des plateaux est affirmée entre cultures extensives, larges parcelles, structures de stockage en point d'appel visuel. Cette vocation agricole se traduit par des paysages ouverts avec peu d'obstacles visuels, des longues vues dégagées, un arrière-plan pas toujours présent, des bois et des villages qui ponctuent les vues. Ce paysage contraste avec celui de l'unité paysagère du Ruchard, beaucoup plus intime et sombre.

Photo 2. Plateau cultivé à Neuil

Source : auddicé urbanisme

La vallée de la Vienne

Affluent de la Loire, la Vienne structure le territoire en le traversant d'est en ouest pour s'écouler ensuite vers Chinon et rejoindre la Loire. Notons que le territoire a la particularité de se trouver à la confluence entre la Vienne et la Creuse au niveau de la commune de Ports. Cette particularité géographique fait, qu'en aval de la confluence Vienne-Creuse, le débit de la Vienne est beaucoup plus important, créant ainsi une vallée plus vaste et plus large.

Photo 3. La Vienne à Pouzay

Source : auddicé urbanisme

Le Richelais

Le paysage occupe quasiment la moitié sud-ouest du territoire de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne. Le paysage du plateau du Richelais est le plus prégnant et identitaire du territoire, par son occupation majeure mais également par ses caractéristiques paysagères et architecturales marquées. Il s'agit en effet d'une ancienne province du Poitou dont on retrouve les influences aujourd'hui.

Photo 4. Plateau du Richelais

Source : auddicé urbanisme

La cartographie des grands types d'habitats présents sur le territoire à partir de la base de données Corine Land Cover 2012, couplée à la lecture de la carte IGN au 1/25000ème, permet aussi de mettre en perspective la présence dominante de cultures sur le territoire hormis sur le secteur nord où un massif forestier (celui de Chinon) domine. On observe également la présence de plusieurs boisements de taille non négligeable (le Parc du domaine de Richelieu, le bois de Villevert, …) tandis que de manière plus ponctuelle, s'observent des zones urbanisées et d'activité.

Carte 3 - Occupation du sol du territoire intercommunal selon Corine Land Cover - p. 7

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Occupation du sol - 2012

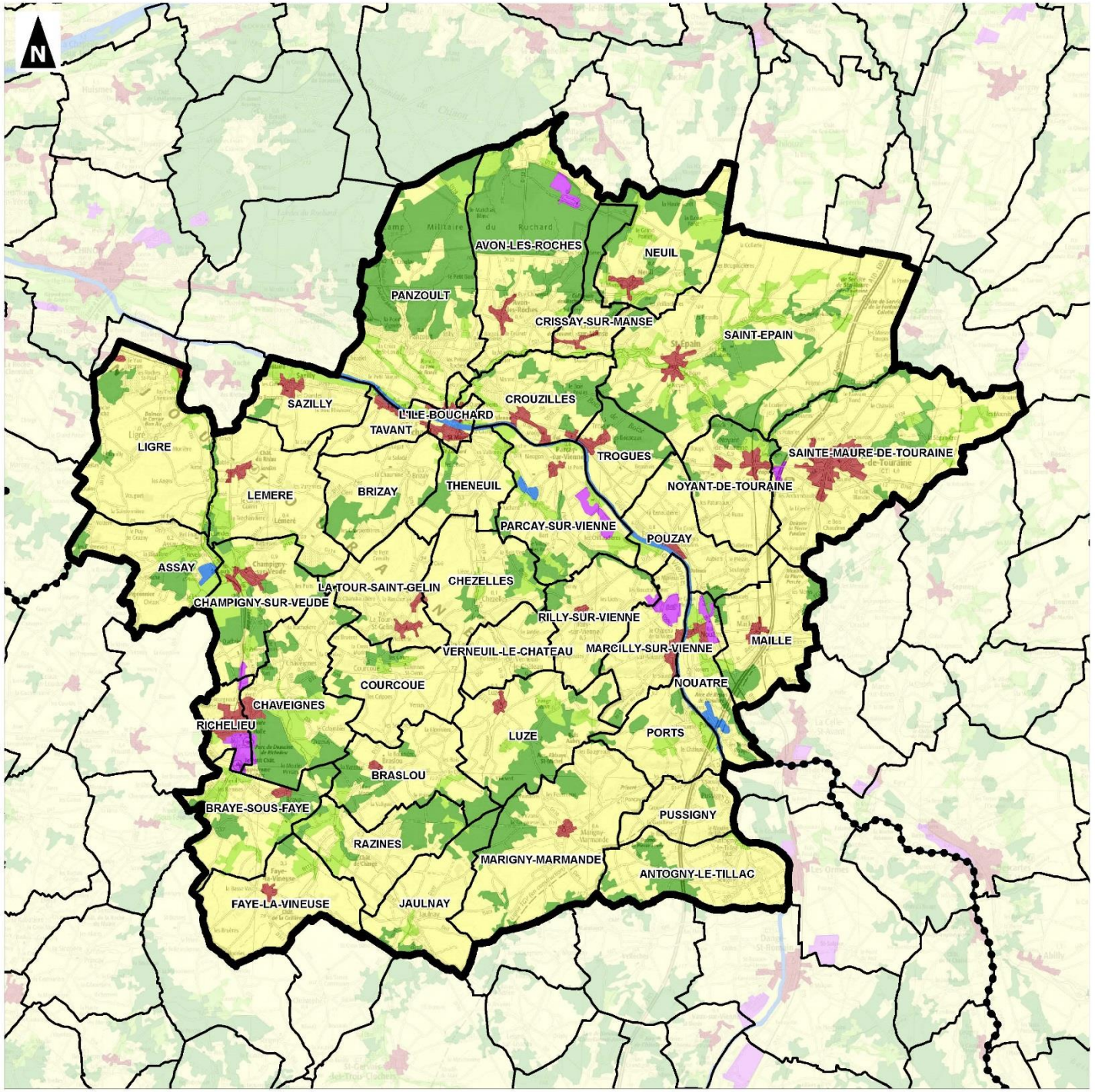

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Zones urbanisées

Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

Terres arables et vergers

Prairies

Forêts et milieux semi-naturels

Marais

Surfaces en eau

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : IGN - IFEN - auddicé urbanisme, 2017

1.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

1.2.1 Définition et méthodologie de recensement

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » (ZNIR) sont regroupés :

- les **espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel** ;
- les **espaces protégés**.

A noter que les sites du réseau Natura 2000 sont des espaces protégés et sont traités dans une section dédiée : le paragraphe 1.3.

1.2.1.1 Espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel

■ Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Récemment mis à jour, il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente, aussi exhaustive que possible, des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

Deux types de zones sont définis, les zones de type 1, secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et les zones de type 2, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

■ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) résultent de la mise en œuvre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979. Cet inventaire, publié en 1994, est basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis. Il regroupe 285 zones pour une superficie totale d'environ 4,7 millions d'hectares et constitue l'inventaire scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

■ Parc Naturel Régional (PNR)

Un Parc Naturel Régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine. Il s'appuie sur l'affirmation d'une identité forte. Il représente une entité naturelle et paysagère remarquable et ses limites peuvent être sur plusieurs cantons, départements ou régions.

1.2.1.2 Espaces protégés

■ Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Une Réserve Naturelle Nationale est un espace naturel, d'une superficie généralement réduite, protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local. C'est également un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts au niveau régional, national ou international.

■ Réserve biologique

La réserve biologique s'applique au domaine forestier de l'État géré par l'Office National des Forêts (ONF) et concerne les milieux forestiers riches, rares ou fragiles.

■ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

La réserve Naturelle régionale est un espace naturel, d'une superficie généralement réduite, protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local. La RNR possède des enjeux patrimoniaux importants, tant à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

■ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB ou APB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (nommé APPB ou APB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

1.2.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu sur le territoire intercommunal

22 zones naturelles d'intérêt reconnu (ou ZNIR) (hors Natura 2000) sont présentes sur le territoire intercommunal selon les données disponibles auprès par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ces dernières, listées dans le tableau ci-dessous, sont décrites à la suite de la carte 4 permettant de les localiser.

Carte 4 - Zones naturelles d'intérêt reconnu – p. 10

Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité entre le site et le territoire (km)
Espaces d'inventaires patrimoniaux				
ZNIEFF de type I	240030951	Pelouses des Benarderies	5	Inclus
	240030977	Pelouse sablo-calcaire de Mougon	22	Inclus
	240031642	Pelouses de la Reinerie	1,1	Inclus
	240031643	Pelouses de la Vrilletterie	2	Inclus
	240009731	Pelouses de la Seillaudière	31	Inclus
	240030998	Pelouses de la fontaine Saint-Jean	1	Inclus
	240009733	Pelouses et sources du Vieux port	49	Inclus
	240009734	Pelouses du château d'Amirette	5	Inclus
	240031001	Pelouses de la Boulainerie	13	Inclus
	240009735	Pelouses du Marais	13	Inclus
	240030921	Pelouses de la Plaunière	2	Inclus
	240031280	Pelouses du bois de Braslou	26	Inclus
	240031281	Lande du bois de la Couarde	12	Inclus
	240030923	Pelouses de la Pomeraye	4	Inclus
	240031283	Vallon du ruisseau de la Source des Genêts	16	Inclus
	240030927	Pelouses de Pisse loup	3	Inclus
	240030933	Pelouses de la Barangerie	1,3	Inclus
	240030944	Pelouses de la Rebufière	10	Inclus
ZNIEFF de type II	240031213	Massif forestier de Chinon	1593	Inclus
	240009682	Vallée de Courtineau	223	Inclus
	240031005	Coteaux de la vienne à Panzoult	292	Inclus
PNR	FR8000032	Loire-Anjou-Touraine	272016	Inclus

Tableau 1. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu
(Hors réseau Natura 2000)

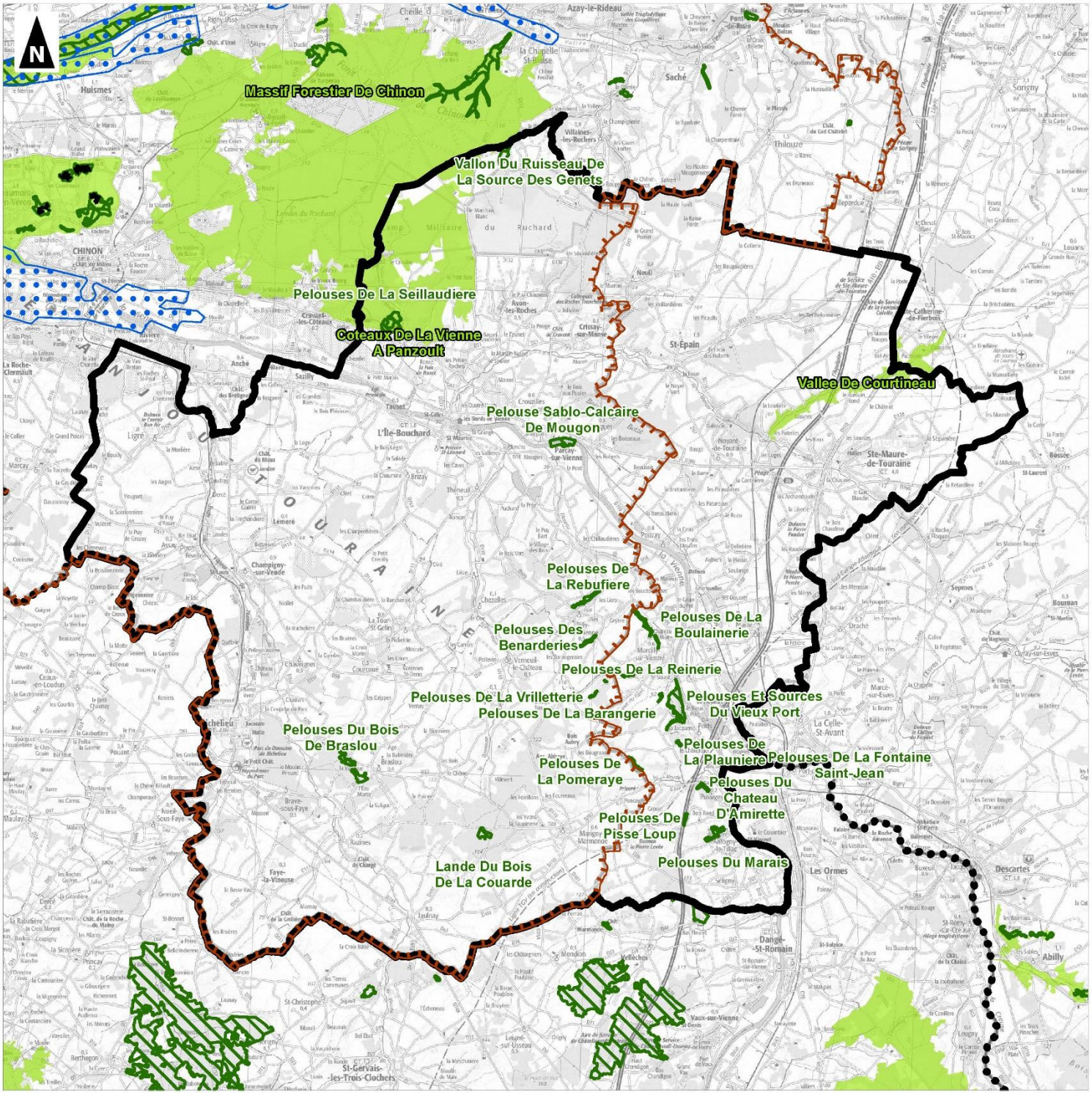

- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites départementales
- Arrêté de Protection de Biotope
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : IGN - INPN - auddicé urbanisme, 2017

Le territoire abrite plusieurs ZNIR que l'on peut regrouper selon la dominance des habitats remarquables les composant. Ainsi, on note des ZNIR à dominance des :

- milieux ouverts mésophiles à xériques (secs),
- milieux aquatiques et ouverts humides,
- milieux semi-fermés,
- milieux boisés.

1.2.3 Sites à dominance de milieux remarquables ouverts mésophiles à xériques en mosaïque avec des bois sur côteaux

18 des 22 ZNIR observées sur le territoire concernent des ZNIEFF de type I qui se justifient par la présence de pelouses calcicoles et d'un cortège floristique et faunistique associé. Ces espaces se concentrent sur le secteur sud-est du territoire et sont généralement de petite taille (quelques hectares). Toutefois on note également des sites relativement importants pouvant couvrir jusqu'à presque 50 ha pour le plus grand. Ces sites sont présentés ci-dessous.

■ ZNIEFF de type I n° 240009733 « Pelouses et sources du Vieux port » (49 ha)

- Contexte et composantes principales

Cette zone se situe sur un versant formé de craie et de tuffeau et inclut des pelouses sur calcaire et des sources tufeuses.

Les sources constituent, en termes d'habitats, le point fort de ce site puisque les tufières sont très rares et très localisées en région Centre où on ne les connaît qu'en Indre-et-Loire.

Ces pelouses et sources sont entourées par des landes à Genévrier, des fruticées et de la Chênaie pubescente.

Sur le haut du versant et le plateau, la Chênaie pubescente est remplacée par de la Chênaie sessiliflore-charmaie.

- Spécificités écologiques

Avec une vingtaine d'espèces végétales déterminantes et deux habitats particulièrement rares (Chênaie pubescente et tuffière), ce site est remarquable pour la région Centre.

Cette ZNIEFF présente également un intérêt régional pour les chauves-souris. En effet, elle comporte un ancien site d'extraction de chaux propice à ces mammifères, dont neuf espèces déterminantes ont été contactées. Cette carrière abrite en hiver les effectifs de Grands Murins les plus importants d'Indre-et-Loire.

Ce site abrite aussi cinq espèces déterminantes de papillons. Les inventaires effectués en 2014 ont permis de découvrir une nouvelle espèce de Cigale pour la région Centre, ainsi que d'une espèce de Lichen particulièrement rare en France et considéré à la fois comme en danger d'extinction et comme espèce patrimoniale d'intérêt national.

Photo 5. Colonie de Grand murin.
Auddicé - N. VALET

ZNIEFF de type I n° 240009731 « Pelouses de la Seillaudière » (31 ha)

- Contexte et composantes principales

Cette zone occupe les flancs d'une butte (les Garennes) de tuffeau jaune de Touraine, localisée sur le versant Nord de la vallée de la Vienne. Ce versant est lui-même entaillé par plusieurs vallons de taille variée dont celui du ruisseau du Moulin ce qui détermine des expositions variées de l'Est au Sud-Ouest en passant par le Sud.

Les parties hautes, à flanc de coteau sont occupées pour l'essentiel par de la chênaie pubescente (sauf dans les parties les moins thermophiles où on a plutôt de la Chênaie sessiliflore).

- Spécificités écologiques

Ces Chênaies pubescentes abritent trois espèces d'orchidées protégées : la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*), la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) et la Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*).

En pied de côteau, des pelouses du *Mesobromion* et des dalles calcaires de *l'Alysso alyssoidis-Sedion albi* apparaissent, en particulier au Sud et au Sud-Est. Elles résultent selon toute vraisemblance d'anciens défrichements (vignes, vergers, pâturages extensifs).

Au total, une douzaine d'espèces végétales déterminantes a été observée sur le site entre 2004 et 2014. Ces espèces, alliées à la qualité des boisements, confèrent un intérêt écologique particulier à cette zone.

Photo 6. Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*) Tela botanica

ZNIEFF de type I n° 240031280 « Pelouses du bois de Braslou » (26 ha)

- Contexte et composantes principales

Il s'agit d'un ensemble de boisements clairs de Chêne pubescent en mosaïque avec des pelouses sablo-calcaires ouvertes du *Sileno conicae-Cerastion semidecandri* et fermées de *l'Armerienion elongatae*.

Photo 7. Bugrane fétide (*Ononis natrix*) Tela Botanica

Ces pelouses sont localement en voie de fermeture par le Chêne pubescent pionnier de ces milieux secs. Les pins colonisent également spontanément le milieu.

Cependant ces milieux en voie de fermeture abritent toujours une flore remarquable pour la région Centre et méritent d'être inclus dans le contour. La carrière au Nord du contour a été incluse car elle abrite une importante population de Bugrane fétide (*Ononis natrix*) et est en voie de recolonisation par des espèces des pelouses sablo-calcaires.

La vigne au Nord semble subir une gestion favorable aux espèces patrimoniales de ce milieu, d'où son intégration dans le contour.

- Spécificités écologiques

Au total, nous comptons 16 espèces floristiques déterminantes de ZNIEFF dont deux espèces protégées en région Centre : l'Alysson des montagnes (*Alyssum montanum)* et l'Ophrys petite araignée (*Ophrys sphegodes* susp. *Araneola)*.

Le site présente un cortège entomologique diversifié et remarquable : 9 insectes déterminants ZNIEFF dont la Decticelle côtière (*Platycleis affinis*), l'Œdipode soufrée (*Oedaleus decorus*), et le Grand sylvandre (*Hipparchia fagi*).

Photo 8. Grand sylvandre (*Hipparchia fagi*).

ZNIEFF de type I n° 240030977 « Pelouse sablo-calcaire de Mougon » (22 ha)

- Contexte et composantes principales

Il s'agit d'une des rares pelouses sablo-calcaires des rives de la Vienne. Elle abrite un cortège végétal riche de 110 espèces environ et tout à fait typique (les habitats naturels sont en excellent état). Les communautés amphibies annuelles et nitrophiles situées sur la berge opposée ont été intégrées au zonage car elles relèvent des mêmes caractéristiques hydrologiques et on y rencontre un certain nombre d'espèces déterminantes ou protégées, dont la Gratiole officinale (*Gratiola officinalis*).

- Spécificités écologiques

Au total, plus de 20 espèces de plantes déterminantes, dont 4 protégées, ont été observées sur la zone. Concernant la faune, le cortège d'une dizaine d'espèces d'Odonates, typique de la Vienne, comprend 3 espèces déterminantes dont 2 sont protégées. Le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et l'Agrion orangé (*Platycnemis acutipennis*) sont des espèces en limite de l'aire de répartition en région Centre-Val de Loire et se rencontrent en Indre-et-Loire dans la moitié sud du département.

ZNIEFF de type I n° 240030944 « Pelouses de la Rebufière » (10 ha)

- Contexte et composantes principales

Ces pelouses se situent au nord immédiat du bourg de Rilly-sur-Vienne, sur le flanc d'une petite vallée empruntée par un cours d'eau intermittent, affluent de la Vienne. Elles s'allongent au flanc d'un coteau exposé au sud-est. La zone est occupée par des pelouses du *Mesobromion erecti* et une lande à genévrier. Les habitats sont en bon état de conservation et occupent une surface continue sans interruption.

- Spécificités écologiques

Avec une trentaine de plantes déterminantes dont 6 protégées et 5 espèces de lépidoptères déterminants, cette zone constitue l'une des belles formations calcicoles de la région Centre.

ZNIEFF de type I n° 240009735 « Pelouses du Marais » (13 ha)

- Contexte et composantes principales

Ces formations calcicoles thermophiles se localisent sur le flanc du vallon du Marais (affluent de la Vienne), à la limite sud de la commune. Elles sont exposées plein sud. La pelouse se situe en pied de coteau alors que le bois occupe une partie du versant et le rebord du plateau. La zone comprend donc une pelouse du Mesobromion dont une partie est occupée par une piste de motocross dont l'impact semble encore

relativement « léger » et un boisement occupé par de la chênaie sessiliflore-charmaie où le chêne pédonculé est très présent. Quelques pelouses subsistent dans les clairières de ce bois.

- Spécificités écologiques

Le site abrite une vingtaine d'espèces végétales déterminantes, dont 3 orchidées protégées : le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*) et la Céphalanthère à feuilles longues (*Cephalanthera longifolia*).

Une mention de Buplèvre de Gérard (*Bupleurum gerardi*) est à confirmer. En effet, cette espèce très rare en région Centre est pour l'heure confinée aux sables de Loire, sa mention en dehors est très douteuse. Par ailleurs, l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion)*, papillon protégé et déterminant, a été observé sur la zone.

Photo 9. Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), Tela botanica

ZNIEFF de type I n° 240031001 « Pelouses de la Boulainerie » (13 ha)

- Contexte et composantes principales

Ces trois formations calcicoles occupent le versant exposé au Nord-Est de la vallée de la Vienne à 1,5 km au Nord-Ouest de Marcilly-sur-Vienne. La pente est très accusée et le terrain montre de nombreux décrochement (peut-être liés à d'anciennes vignes). Cette zone comprend des pelouses calcicoles du *Meso* et du *Xerobromion*, des landes à genévrier et des chênaies sessiliflores où le Chêne pubescent domine.

- Spécificités écologiques

Parmi les pelouses, on remarquera particulièrement la présence d'un Mesobromion sur marnes, qui abrite des espèces rares comme l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) ou le Lotier maritime (*Lotus maritimus*). La présence de l'Ophrys araignée (*Ophrys araneola*) et de l'Orchis odorant (*Gymnadenia odoratissima*) toutes deux très rares en région Centre, confère à ce site une valeur patrimoniale supplémentaire.

Une vingtaine d'espèces végétales déterminantes, dont 7 protégées, a été observée sur le site entre 2001 et 2004. Il s'agit d'un site remarquable à l'échelle régionale.

ZNIEFF de type I n° 240030944 « Pelouses de la Rebufière » (10 ha)

- Contexte et composantes principales

Ces pelouses se situent au nord immédiat du bourg de Rilly-sur-Vienne, sur le flanc d'une petite vallée empruntée par un cours d'eau intermittent, affluent de la Vienne. Elles s'allongent au flanc d'un coteau exposé au sud-est. La zone est occupée par des pelouses du *Mesobromion erecti* et une lande à genévrier.

Les habitats sont en bon état de conservation et occupent une surface continue sans interruption.

- Spécificités écologiques

Avec une trentaine de plantes déterminantes dont 6 protégées et 5 espèces de lépidoptères déterminants, cette zone constitue l'une des belles formations calcicoles de la région Centre.

Pour les ZNIEFF suivantes, il s'agit d'espace de 1 à 5 ha créées en raison de la présence d'espèces caractéristiques des pelouses calcicoles.

ZNIEFF de type I n° 240030998 « Pelouses de la fontaine Saint-Jean » (1 ha)

- Contexte et composantes principales

Il s'agit d'une ancienne vigne qui a été arrachée et labourée superficiellement.

- Spécificités écologiques

Une mosaïque de friches et pelouses du *Thero-Airion* s'y est développée, avec une station de Lupin à feuilles étroites (*Lupinus angustifolius*) et d'Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*). Ces deux espèces sont rares dans la région et le Lupin est protégé.

Pour la faune on peut souligner la présence de l'Oedipode soufrée (*Oedaleus decorus*) espèce thermophile en limite nord de son aire de répartition et classée « En danger » dans la liste rouge régionale.

La pérennité de la zone dépend du type de labour à venir : un labour trop profond ferait en effet disparaître la station. Néanmoins, la présence des deux espèces citées précédemment justifie la reconnaissance du site en ZNIEFF de type I.

ZNIEFF de type I n° 240031642 « Pelouses de la Reinerie » (1,1 ha)

- Contexte et composantes principales

Les pelouses de la Reinerie correspondent à un ensemble de trois pelouses de faible surface entourées par des cultures intensives. Elles se situent sur un coteau exposé plein sud à moins de deux kilomètres à l'ouest du bourg de Marcilly-sur-Vienne. Ces pelouses sont rattachables au *Mesobromion erecti*, habitat déterminant de ZNIEFF, ici en bon état de conservation. Des faciès de fermeture sont toutefois visibles, notamment sur les parties sommitales, influencées par les intrants des cultures environnantes, où les Pruneliers et les Ronces dominent.

- Spécificités écologiques

A noter aussi la présence du Griottier (*Prunus cerasus*) parfaitement naturalisé dans ce secteur de l'Indre-et-Loire. Plus en contrebas, la pelouse est majoritairement colonisée par le Genévrier commun (*Juniperus communis*), formant alors un autre habitat déterminant rattachable au *Berberidion vulgaris*. Ces faciès sont toutefois minoritaires sur le site, notamment grâce à l'entretien par les lapins. Au niveau des espèces, le cortège typique de ces formations est assez complet. Nous pouvons noter la Globulaire (*Globularia bisnagarica*), la Germandrée des montagne (*Teucrium montan*um) ou encore le Lin souffré (*Linum suffruticosum*), espèce méditerranéo-atlantique qui atteint en région Centre sa limite septentrionale d'aire de répartition. Au total, 15 espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur le site dont une est protégée au niveau régional.

ZNIEFF de type I n° 240030933 « Pelouses de la Barangerie » (1,3 ha)

- Contexte et composantes principales

Il s'agit de pelouses calcicoles entourées de cultures.

- Spécificités écologiques

Malgré une surface restreinte, 6 espèces végétales déterminantes, dont 1 protégée, ont été observées en 2001. Ce type de milieu, autrefois probablement fréquent dans le secteur, tend à disparaître ; cela renforce l'intérêt des pelouses qui subsistent aujourd'hui.

Le site subit des dégradations effectives dues à des dépôts de matériaux (gravats, plastiques, déchets verts).

ZNIEFF de type I n° 240031643 « Pelouses de la Vrilletterie » (2 ha)

- Contexte et composantes principales

Il s'agit d'un site polynucléaire situé à un peu de plus de trois kilomètres à l'est du bourg de Luzé. Il est constitué de deux pelouses enclavées au milieu des cultures, exposées sud à sud-est et séparées l'une de l'autre de 450 mètres environ. La plus au sud et la plus grande est relativement fermée sur une bonne partie de sa surface mais conserve toutefois un bon cortège d'espèces de la flore des pelouses sèches. La pelouse la plus au nord présente des pentes plus fortes et semble se fermer moins rapidement. Les lapins contribuent aussi à la stabilité du site.

- Spécificités écologiques

Parmi les espèces déterminantes nous pouvons citer la Globulaire (*Globularia bisnagarica),* le Lin souffré (*Linum suffruticosum*) ou la petite Coronille (*Coronilla minima*). Au total, ce sont 14 espèces déterminantes qui ont été recensées sur le site dont une est protégée au niveau régional.

A noter que cet ensemble de pelouses se situe dans le même vallon que la ZNIEFF de type I nommée « Pelouses de la Reinerie » (décrite ci-dessus) qui sont proches sur le plan écologique.

ZNIEFF de type I n° 240030921 « Pelouses de la Plaunière » (2 ha)

- Contexte et composantes principales

Il s'agit de pelouses calcicoles relictuelles en lisière sud de boisement thermophile. Le contour a été largement restreint en 2014 par rapport à celui établi en 2001. Toute la partie sud aujourd'hui largement convertie en cultures ou embroussaillée a été supprimée. Les pelouses du pavillon à l'ouest ont été conservées car malgré les plantations horticoles la structure est assez similaire à ce que l'on peut observer sur le coteau.

- Spécificités écologiques

Malgré ces contours largement resserrés, 13 espèces végétales déterminantes, dont 2 protégées, sont observables sur le site. Ce type de milieu, autrefois probablement fréquent dans le secteur, tend à disparaître ; cela renforce l'intérêt des pelouses qui subsistent aujourd'hui.

Parmi les insectes, le site abrite notamment une espèce déterminante de coléoptère ainsi qu'une espèce de papillon : le grand Sylvandre (*Hipparchia fagi*) dont le statut est considéré comme vulnérable en région Centre.

ZNIEFF de type I n° 240030927 « Pelouses de Pisse loup » (3 ha)

- Contexte et composantes principales

Cette pelouse calcicole et ce bois thermophile s'étendent entre une route et l'emprise de l'autoroute A10 à 1,7 km à l'Ouest du Bourg de Pussigny.

Il s'agit du versant exposé à l'Ouest du vallon dit « Ravin des Rebardière ». Ce ravin est en partie emprunté par l'autoroute. La zone concernée prolonge donc le talus du déblai autoroutier.

- Spécificités écologiques

Même si l'état de conservation des habitats s'avère moyen, la présence de 11 espèces végétales déterminantes (sur 3 ha), dont 1 protégée, justifie l'attention portée à cette petite zone d'autant qu'elle a été respectée lors de la construction de l'autoroute.

ZNIEFF de type I n° 240030923 « Pelouses de la Pomeraye » (4 ha)

- Contexte et composantes principales

Il s'agit de pelouses calcicoles relictuelles, en médiocre état de conservation, entourées par des cultures et menacées par la fermeture naturelle ou la mise en plantation. D'ailleurs, toute la partie sud du site a été labourée et plantée, ce qui a conduit à sa suppression en 2014. Les plantations plus au nord ont été conservées car il y demeure quelques lambeaux de pelouses en sous-strate.

- Spécificités écologiques

Même si la superficie de ce site est assez restreinte, 14 espèces végétales déterminantes, dont 2 protégées, ont pu être observées sur le site entre 2001 et 2014. Notons particulièrement la présence de l'Helléborine pourpre-noirâtre (*Epipactis atrorubens*), espèce répandue et commune dans l'est de la France mais de plus en plus rare à mesure que l'on se rapproche de la façade océanique ce qui lui vaut d'être protégée en région Centre. Il s'agit de la seconde mention moderne pour le département d'Indre-et-Loire. En outre, les pelouses calcicoles, autrefois probablement fréquentes dans le secteur, tendent à disparaître ; cela renforce l'intérêt des pelouses qui existent encore aujourd'hui.

Photo 10. Helléborine pourpre-noirâtre (*Epipactis atrorubens*), Tela botanica

Des prospections faunistiques sont à réaliser, une espèce d'orthoptère déterminante de ZNIEFF a toutefois été contactée sur le site.

ZNIEFF de type I n° 240009734 « Pelouses du château d'Amirette » (5 ha)

- Contexte et composantes principales

Cette zone appartient au groupe des formations calcicoles de l'ouest de la vallée de la Vienne. Elle se situe au nord-ouest du bourg de Pussigny, sur l'extrémité nord d'un éperon qui domine la Vienne et la Veude. Le site est exposé au nord-est et au sud-est avec une pente accusée.

Il s'agit de pelouses relictuelles du *Mesobromion erecti* et de landes à genévrier entourées par de la fruticée et de la chênaie sessiliflore. Le chêne pubescent est très présent dans les parties boisées.

- Spécificités écologiques

Ce site est particulièrement intéressant de par le nombre d'espèces végétales déterminantes qu'il abrite : une vingtaine (pour un peu plus de 5 ha), dont 8 protégées, avec des plantes particulièrement intéressantes comme l'Orchis odorant (*Gymnadenia odoratissima)*. Il convient également de signaler la présence du Sylvandre (*Hipparchia fagi*) et d'une importante population d'Azuré des coronilles (*Plebejus argyrognomon*). Ces deux espèces de papillon sont considérées comme vulnérables en région Centre.

Photo 11. Azuré des coronilles *(Plebejus argyrognomon), INPN*

■ ZNIEFF de type I n° 240030951 « Pelouses des Benarderies » (5 ha)

- Contexte et composantes principales

Il s'agit d'un secteur de pelouses et de fruticées, localisé au sein et autour d'un terrain de motocross situé sur un versant exposé au sud-est d'un écoulement intermittent, affluent de la Vienne.

- Spécificités écologiques

La richesse floristique est élevée avec 170 espèces pour 6 hectares et ce, malgré une activité de loisirs motorisés, source potentielle de dégradations.

Une vingtaine d'espèces végétales déterminantes, dont 5 protégées, ont été observées sur le site entre 2000 et 2001.

■ ZNIEFF de type II n° 240031005 « Coteaux de la vienne à Panzoult » (292 ha)

- Contexte et composantes principales

Cet ensemble homogène de coteaux de la vallée de la Vienne exposés au Sud présente de multiples intérêts :

- géologique et géomorphologique (versant modelé dans le tuffeau jaune de Touraine), - écologique : présence des habitats naturels de la Chênaie pubescente et du *Mesobromion* avec un cortège végétal associé typique,
- floristique (belles populations d'orchidées protégées telles que *Cephalanthera rubra*, *Cephalanthera longifolia* et *Limodorum abortivum*),
- paysager (secteur typique de la vallée de la Vienne et du vignoble de coteau de la région de Chinon).

Cette zone de type 2 inclut au niveau du lieu-dit « la Seillaudière » une ZNIEFF de type 1 : butte associant pelouses et bois thermophiles présentée plus haut.

1.2.4 Sites à dominance de milieux remarquables ouverts humides et aquatiques

■ ZNIEFF de type I n° 240031283 « Vallon du ruisseau de la Source des Genêts » (16 ha)

- Contexte et composantes principales

Il s'agit d'un complexe humide à mésophile de fond de vallon et de coteaux suivant le cours du Ruisseau de la Source des Genêts. Les deux zonages polynucléaires proposés incluent un cordon d'Aulnaies-frênaies plus ou moins linéaires de l'*Alnenion glutinoso-incanae*.

- Spécificités écologiques

On note au sein de ces groupements alluviaux des ensembles de *l'Equiseto telmateiae-Fraxinetum excelsioris* plutôt rares pour la région et qui abritent plusieurs espèces patrimoniales. Les Chênaies-charmaies en bon état de conservation situées sur les coteaux ont été incluses pour leur continuité directe avec les milieux de fond de vallon connectés (bassin versant).

On compte au total onze espèces déterminantes, dont quatre sont protégées au niveau régional, à savoir : la Fougère des marais (*Thelypteris palus*tris), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), le Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*) et l'Aconit du Portugal (*Aconitum napellus subsp. lusitanicum*). Cette

dernière ne compte que quelques rares stations à l'échelle de la région Centre. Les boisements alluviaux du site proposé abritent au moins deux populations plutôt riches en individus de cette espèce.

■ ZNIEFF de type II n° 240009682 « Vallée de Courtineau » (223 ha)

- Contexte et composantes principales

La vallée de Courtineau traverse le plateau de Sainte-Maure au Sud-Ouest de Sainte-Catherine-de-Fierbois et rejoint la vallée de la Manse. Il s'agit un grand ensemble naturel homogène qui regroupe des habitats variés allant des communautés amphibies aux boisements thermophiles. Les coteaux sont percés de nombreuses caves La zone reste assez préservée, malgré un mitage lié à l'habitat dispersé.

- Spécificités écologiques

La richesse faunistique actuellement recensée relève essentiellement de l'entomofaune et reste à approfondir. Cependant, les éléments actuellement connus laissent présager une plus grande richesse de ce point de vue. En tout état de cause, la dispersion des éléments patrimoniaux sur le site et la superficie étendue de la zone, couplées à un fort intérêt en termes de fonctionnalité, conduisent à passer cette zone en type II, alors qu'il s'agissait d'une ZNIEFF de type I dans l'inventaire de première génération.

1.2.5 Sites à dominance de milieux remarquables semi-fermés de type landes

■ ZNIEFF de type I n° 240031281 « Lande du bois de la Couarde »

- Contexte et composantes principales

Il s'agit d'une lande fraîche thermoatlantique à Bruyère à balais (*Erica scoparia)* de *l'Ulicenion minoris* au sein d'un grand boisement de Chênaie acidiphile, exploité pour la production sylvicole sur la pointe Nord de la commune de Jaulnay. Cette lande plus ou moins fermée par la Chênaie du *Quercion roboris* semble être issue d'une ancienne coupe forestière.

- Spécificités écologiques

Elle abrite une belle population de Bruyère vagabonde (*Erica vagans*), espèce protégée pour la région Centre, disséminée au sein des Bruyères à balais qui structurent le milieu.

Certaines zones du contour proposé arrivent à un degré de fermeture assez avancé mais ont tout de même été intégrées car sont fortement liées sur le plan fonctionnel et parfois difficilement dissociables. En effet la partie à l'Est est plus fermée que celle à l'Ouest mais abrite encore le même cortège d'espèces. De plus elle est juxtaposée à un chemin forestier acide abritant de beaux *Cicendion filiformis* (pelouses annuelles amphibies oligotrophiles et acidiphiles atlantiques à ouest-méditerranéennes) en bon état de conservation. Au total le site abrite sept espèces déterminantes dont deux protégées, la Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*) et la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*).

Photo 12. Bruyère vagabonde (*Erica vagans)* Tela botanica

1.2.6 Sites à dominance de milieux remarquables forestier

■ ZNIEFF de type II n° 240031213 « Massif forestier de Chinon » (1 593 ha)

- Contexte et composantes principales

Le massif forestier de Chinon constitue l'un des massifs forestiers majeurs d'Indre-et-Loire. Il comprend deux grands ensembles forestiers :

- les forêts caducifoliées, essentiellement réparties en forêt domaniale, abritent l'essentiel du patrimoine naturel, que ce soit en termes d'habitat, de flore ou d'entomofaune (notamment insectes saproxylophages). ;
- les plantations de conifères (essentiellement Pins maritimes et Pins sylvestres), surtout dans la partie privée du massif, constituent des enjeux en tant que telles. En revanche, elles sont parcourues de pare-feux et abritent un réseau de mares et mardelles acidiphiles, voire tourbeuses.

- Spécificités écologiques

Le réseau de mares et mardelles acidiphiles, voire tourbeuses présentent une flore acidiphile des milieux humides à fort enjeu : la Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*), la Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia),* la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), la grande et la petit Utriculaire (*Utricularia australis et U.* minor). La forêt résineuse permet aussi à un couple de Circaète Jean-le-Blanc de nicher chaque année. L'ensemble du massif mériterait un inventaire entomologique (coléoptères, lépidoptères notamment) plus approfondi.

1.2.7 Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est un territoire qui s'étend sur une surface de **280 950 hectares**. L'occupation du sol du parc est à dominante rurale avec plus de 62% de sa surface couverte par des terres arables et espaces cultivés. Toutefois plus de 28% de sa surface abritent aussi des forêts et landes tandis que les milieux humides et aquatiques couvrent de l'ordre de 2% de la surface du territoire (le reste, 8%, étant occupé par d'autres espaces urbain, infrastructures…).

Figure 1. Délimitation du PNR Loire-Anjou-Touraine
Source : PNR Loire-Anjou-Touraine

Issu d'une volonté locale, le Parc est un instrument mis à la disposition des habitants pour préparer l'avenir et développer de nouveaux savoir-faire. Ainsi le Parc s'organise autour d'un **projet concerté de développement durable** dans un objectif de **protection et de valorisation de l'ensemble de son patrimoine** : milieux, paysages, culture, histoire, architecture…

Composé de **141 communes** réparties sur les départements de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire, et les régions Centre et Pays de la Loire, le Parc est aussi un lieu de dialogue et d'échange entre toutes les forces vives du territoire soucieuses de le mettre en valeur. La maîtrise du cadre de vie est en effet l'affaire de tous.

Sur le plan écologique, le Parc se compose d'une mosaïque de paysage, d'une diversité de sol et de milieux naturels favorables à l'accueil de nombreuses espèces remarquables. Selon une étude sur l'évaluation de l'état de conservation mené par le PNR Loire-Anjou-Touraine, ont été recensées sur le Parc :

- 329 espèces de papillons,
- 17 espèces de chauves-souris toutes protégées au niveau national,
- 186 espèces d'oiseaux,
- 52 espèces de libellules (soit plus de la moitié des espèces françaises),
- 38 espèces de poissons dont 12 assez rares.

Notons que le Parc est structuré autour de la Loire et ses affluents qui constituent des axes de migration de premier ordre avec une grande richesse floristique (forêts alluviales, berges et boires) et faunistique. Parmi les espèces de la faune emblématiques du Parc, on note :

- La Sterne naine et la Sterne pierregarin,
- Le Balbuzard pêcheur,
- Le Busard cendré,
- Le Râle des genêts,
- L'Outarde canepetière,
- Le Castor d'Europe,
- La Leucorrhine à front blanc (libellule),
- et une grande variété de chauves-souris.

Photo 13. Balbuzard pêcheur
Source : Oiseaux.net

PLUi et Charte du PNR 2008-2020

Issus d'un séminaire de travail de la Datar sur les territoires, les PNR ont été institués par un simple décret n°67-158 du 1er mars 1967. Il faudra attendre la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 pour qu'intervienne leur consécration législative et la **loi n°93-24 du 8 janvier 1993 pour que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte des PNR.** En ce sens, **le PLUi se doit d'être compatible** avec les **orientations** et les **zonages du parc.**

La charte détermine les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre et comprend :

- Un rapport sur les orientations de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement. Ce rapport précise les mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- Un document cartographique élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine naturel du territoire qui indique les différentes zones du parc et leur vocation ;
- Des annexes dans lesquelles figurent la liste des communes adhérentes, les statuts de l'organisme de gestion du parc, l'emblème du parc et la convention d'application de la charte avec l'Etat.

D'une validité de douze ans, les orientations et objectifs de la charte 2008-2020 du PNR Loire-Anjou-Touraine se déclinent selon trois axes :

- des patrimoines pour les générations futures,
- un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humaines,
- un territoire responsable et dynamique ouvert à la coopération.

Chaque axe de traduit de manière concrète par des actions. 99 articles présentant une action spécifique composent le projet de territoire 2008-2020. Sa structure globale est synthétisée dans le tableau suivant. A noter dès à présent qu'un travail sera sous peu initié par le Parc dans le cadre de l'actualisation 2021-2033 de cette charte.

AXE 1 - DES PATRIMOINES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES
1 - Préserver la biodiversité
2 - Inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources
3 - Agir pour nos paysages culturels remarquables ou ordinaires, reconnus ou méconnus
4 - Maîtriser l'évolution du territoire
AXE 2 : UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPECTUEUX DES ÉQUILIBRES
5 - Contribuer au développement d'une agriculture durable
6 - Favoriser une gestion durable des massifs forestiers
7 - Engager collectivités et entreprises dans une dynamique de performance environnementale
8 - Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du territoire
9 - Développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines
AXE 3 : UN TERRITOIRE RESPONSABLE ET DYNAMIQUE, OUVERT À LA COOPÉRATION
10 - Conduire une politique culturelle concertée et créative valorisant les patrimoines et le paysage
11 - Contribuer à l'éducation des citoyens de demain
12 - S'approprier le territoire pour conforter son identité et son attractivité
13 - Renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale
14 - Agir conjointement pour le développement durable : du local à l'international

Tableau 2. Axes du Projet de territoire 2008-2020 – Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine

Focus sur des articles du PNR 2008-2020

La **CC-TVV**, à travers de son **PLUi**, est en mesure de jouer un rôle non négligeable notamment **en matière d'intégration du patrimoine écologique**. En effet, la promotion d'une forme de développement économique vis-à-vis d'une autre peut aboutir à une réduction d'impact direct ou indirect voir un impact positif sur la faune, la flore et les habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de ces dernières. Ainsi, **il conviendra d'avoir une approche intégratrice et globale lors de l'élaboration du PLUi (PADD, règlement…).**

Concernant le chapitre 1 du volet écologique (objet du présent rapport), il est important de détailler les 8 articles de la section n°1 « Préserver la biodiversité » de l'axe 1 de la charte du PNR et en particulier 3 articles surlignés ici-bas en gras.

AXE 1 - DES PATRIMOINES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES
1 - Préserver la biodiversité
1.1 - Connaître le territoire pour préserver la biodiversité
• Article n°1 - Capitaliser et organiser les données naturalistes
• Article n°2 - Mobiliser les habitants sur les enjeux de la biodiversité
1.2 - Préserver les milieux et les espèces remarquables
• Article n°3 - Préserver les milieux naturels remarquables
• Article n°4 - Préserver les espèces remarquables
• Article n°5 - Mettre en place des outils de sauvegarde de la biodiversité
1.3 - Reconquérir le patrimoine naturel ordinaire
• Article n°6 - Gérer le patrimoine naturel ordinaire
• Article n°7 - Garantir la fonctionnalité des écosystèmes
• Article n°8 - Conserver les patrimoines génétiques locaux

Tableau 3. Articles de la section 1 de l'Axe 1 du Projet de territoire 2008-2020 – Charte du PNR

L'article n°3 vise à mettre en œuvre des actions dans l'optique **de préserver les milieux naturels remarquables,** à savoir :

- des **zones humides**,
- des **milieux calcaires secs**,
- des **massifs forestiers et les landes**.

Ce même article indique notamment que les EPCI participeront à la réalisation de **diagnostics écologiques intercommunaux** et à la mise en place éventuelle de **plans de gestion** tandis que le PNR s'engage, en autre, à intervenir par une participation à l'inventaire des petites zones humides (≤ 1000 m2) non prises en compte dans les inventaires départementaux, à la déclinaison locale du PNRZH, au soutien à la mise en place de pratiques agro-environnementales adaptées.

L'article n°4 « **Préserver les espèces remarquables** » quant à lui, permet de focaliser l'action de conservation sur certaines espèces emblématiques d'un territoire, des espèces « parapluies », pour mettre en œuvre une politique de préservation de la biodiversité. Il s'agit de :

- la **grande Mulette perlière** (*Margaritifera auricularia*),
- les grands oiseaux des systèmes agricoles (dont 3 espèces en particulier : l'**Outarde canepetière** *(Tetrax tetrax)*, le **Râle des genêts** (*Crex crex*) et la **Cigogne noire** *(Ciconia nigra),*

Photo 14. Grande Mulette (*Margaritifera auricularia*) INPN

Photo 15. Nielle des blés *(Agrostemma githago*) Tela botanica

- les **chauve-souris** parmi lesquelles le grand rhinolophe, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées et le grand Murin ;
- les **plantes des moissons** comme par exemple le Bleuet (*Centaurea cyanus*), la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), la Nigelle des champs (*Nigella arvensis*), le Bifore radie (*Bifora radians*), le Glaieul des moissons (*Gladiolus illyricus*).

Au sein de cet article, est mentionné que les EPCI veilleront à préserver les habitats naturels de la grande Mulette perlière lorsqu'elles interviendront sur les berges, les ripisylves, dans le lit de la rivière ou sur ses abords immédiats tandis que le Parc s'engage à travailler avec les collectivités pour que **la Basse vallée de la Vienne conserve sa qualité biologique.**

Concernant l'avifaune, l'article indique que le Parc participera à la concertation locale afin de préserver lesdites espèces dans leur milieu de vie. Cette intervention s'effectuera dans la continuité des mesures agro-environnementales et du programme Natura 2000 tandis que les collectivités joueront un rôle dans la mise en place de dispositifs règlementaires ou contractuels (programme Natura 2000…). Pour ce qui est des chiroptères et de la flore, le Parc s'attachera à mobiliser des moyens de connaissance et de protection spécifiques tandis que les collectivités, tout comme pour l'avifaune, joueront un **rôle d'interface dans la mise en place de dispositifs règlementaires ou contractuels.**

Enfin précisions **l'article n°7** qui vise à **garantir la fonctionnalité des écosystèmes** à travers :

- le maintien de **corridors écologiques** sur le territoire du parc et avec les territoires extérieurs tout en veillant à pallier aux ruptures dues notamment aux modifications des pratiques agricoles. Pour atteindre cet objectif, il s'appuiera sur le schéma des potentialités écologiques du Parc ;
- la préservation et la gestion des **délaissés de voirie** notamment à travers la mise en place de gestions pertinentes et adaptées,
- le maintien du **bocage et des arbres taillé en têtards** : ces arbres constituent des gîtes potentiels pour de nombreuses espèces saproxyliques remarquables (le pique-prune (*Osmoderma eremita*), la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)). La préservation des pratiques de taille et la recréation de nouveaux sujets sont nécessaires afin de préserver ces espèces.

Pour ce faire, l'article indique que le parc proposera aux collectivités des solutions adaptées : mise en place de corridors écologiques, recréation d'un maillage de haies, gestion différenciée de bermes, préservation des arbres têtards soient mieux préservés, voire recrées in situ.

Quant aux **collectivités**, elles s'engagent **dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme**, **d'étudier la possibilité de protéger les arbres têtards** en tant qu'éléments du patrimoine remarquable mais aussi à privilégier **l'utilisation de modes de gestion adaptés** pour les délaissés de route dont ils ont la charge et à **recréer des corridors écologiques** lors de travaux d'amenagement.

Zones écologiques d'importance notées au PNR 2008-2020

Un outil d'aide à la décision a été développé par le parc de manière concertée permettant de distinguer **3 catégories de zones écologiques** pour la conservation de la biodiversité. A chaque catégorie est associé un niveau d'engagement par les parties-prenantes du parc en matière de préservation. Il s'agit :

- des « **sites naturels exceptionnels** » dont la valeur patrimoniale est telle qu'il est nécessaire d'adopter une **gestion conservatoire.** Leur vocation naturelle affirmée pourrait, le cas échéant, nécessiter la mise en œuvre d'une protection réglementaire adaptée. L'action foncière pourrait également y être envisagée ;
- les « **zones écologiques majeures** » dont l'intérêt biologique est reconnu aux niveaux régional, national et européen. Ces espaces sont prioritaires pour mettre en œuvre des **politiques de gestion contractuelle de la biodiversité** ;

- les « **espaces de fonctionnalité biologique**» sont de vastes secteurs où sont concentrés des réseaux de haies et/ou de fossés ainsi que des boisements. Ils permettent à la faune et à la flore de vivre et de se déplacer dans des espaces qui sont parfois fortement marqués par l'activité humaine.

Carte 5 - Carte des sites écologiques remarquables selon le PNR Loire-Anjou-Touraine - p.26

A l'échelle du territoire de la CC-TVV, on observe sur cette carte un **site naturel exceptionnel.** Il s'agit des parcelles constitutives du **site Natura 2000 n° FR2400541 nommé « Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard ».** Ce site est décrit dans la prochaine section (1.3). Notons qu'il constitue un secteur écologique majeur au sein du périmètre de l'intercommunalité. Il conviendra d'éviter tout impact direct ou indirect (via les cours d'eau notamment) sur ce site.

La CC-TVV abrite aussi **6 zones écologique majeures.** La première se constitue du **massif forestier du camp militaire du Ruchard** qui borde le site Natura mentionné précédemment accolé au massif forestier de Chinon (classé en tant que ZNIEFF de type II). La seconde, **la Vienne**, traverse le territoire d'est en ouest tandis que les **5 autres** s'observent sur la **partie sud du territoire**. Il s'agit du **Bois de Saint-Gilles** accolé au **Bois de Villevert** et un **bois** plus au sud au niveau du **hameau « Les Bruns »,** le **Parc du Domaine de Richelieu** ainsi qu'une partie du **Bois du Chemin vert bordant l'étang d'Assay**.

En ce qui concerne les **espaces de fonctionnalité biologique,** ces derniers couvrent plusieurs **bois** (notamment le Bois de Boizé, de Juche-Pie, de la Rondière, de la Gabillière) et **vallées** (la Vienne, la Manse, la Veude, le Ruau).

1.2.8 Synthèse des enjeux écologiques liés aux ZNIR

A l'échelle du territoire intercommunal Touraine Val de Vienne, les enjeux écologiques liés à la présence des zones naturelles d'intérêt reconnu (ZNIR) se concentrent au **nord** avec la **forêt domaniale de Chinon** et la **base militaire du Ruchard** mais également au **sud** à travers un ensemble de **boisements** constituant des **zones écologiques majeures** selon le PNR Loire-Anjou-Touraine.

De manière plus ponctuelle, les **espaces des milieux ouverts** (pelouses) constituent des enjeux importants en particulier sur le secteur **sud-est** du territoire au même titre que les **milieux aquatiques**, avec un premier lieu, la **Vienne** qui constitue une **zone écologique majeure**.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Sites écologiques remarquables selon le PNR Loire-Anjou-Touraine

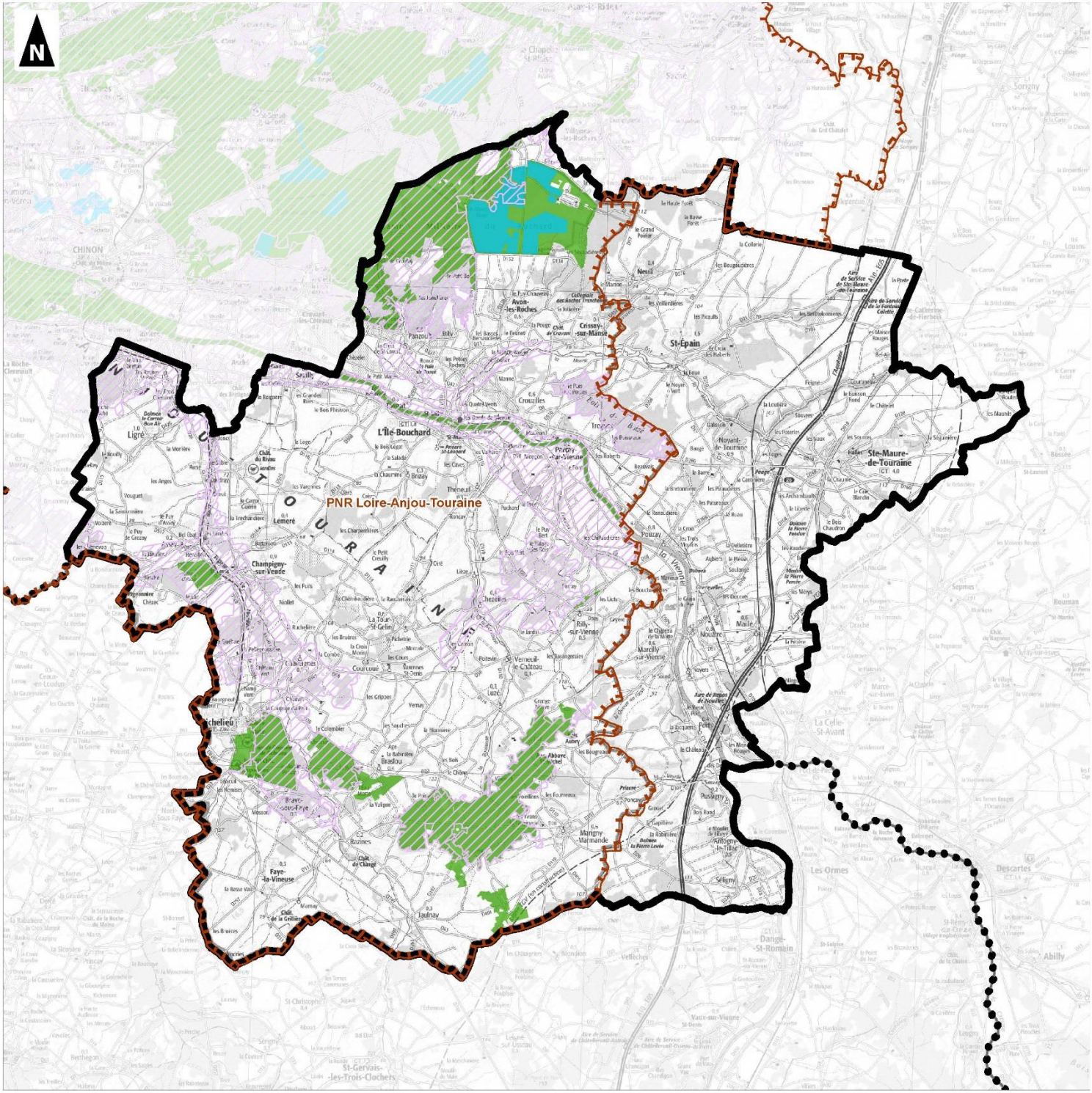

- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites départementales
- Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
- Espace de fonctionnalité biologique
- Site naturel exceptionnel
- Zone écologique majeure

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100®

Sources de données : IGN BD CARTO® - INPN - PNR Loire-Anjou-Touraine - AUDDICE, 2017

1.3 Réseau Natura 2000

1.3.1 Définition et méthodologie de recensement

■ Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS)

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite directive « Habitats » prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui, associées aux Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées en application de la directive « Oiseaux », forment le Réseau Natura 2000.

Les ZSC sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États Membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont définies à partir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Tout comme pour les ZNIR citées plus haut, les sites Natura 2000 ont été recensés à partir des données disponibles auprès par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Elles sont présentées ci-dessous.

1.3.2 Sites Natura 2000 sur la commune et à proximité (2 km)

Tel que mentionné au prochain tableau, deux site Natura 2000 concernent le territoire de la CC-TVV.

Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité entre le site et le territoire (km)
Sites Natura 2000				
ZPS	FR2410011	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	5 662	Inclus
ZSC	FR2400541	Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard	1 212	Inclus

Tableau 4. Inventaire des sites Natura 2000 concernant le territoire de la CC-TVV

Carte 6 - Réseau Natura 2000 – p.28

Les sites Natura 2000 et les éléments qui ont justifié leur désignation sont décrits ci-après.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réseau Natura 2000

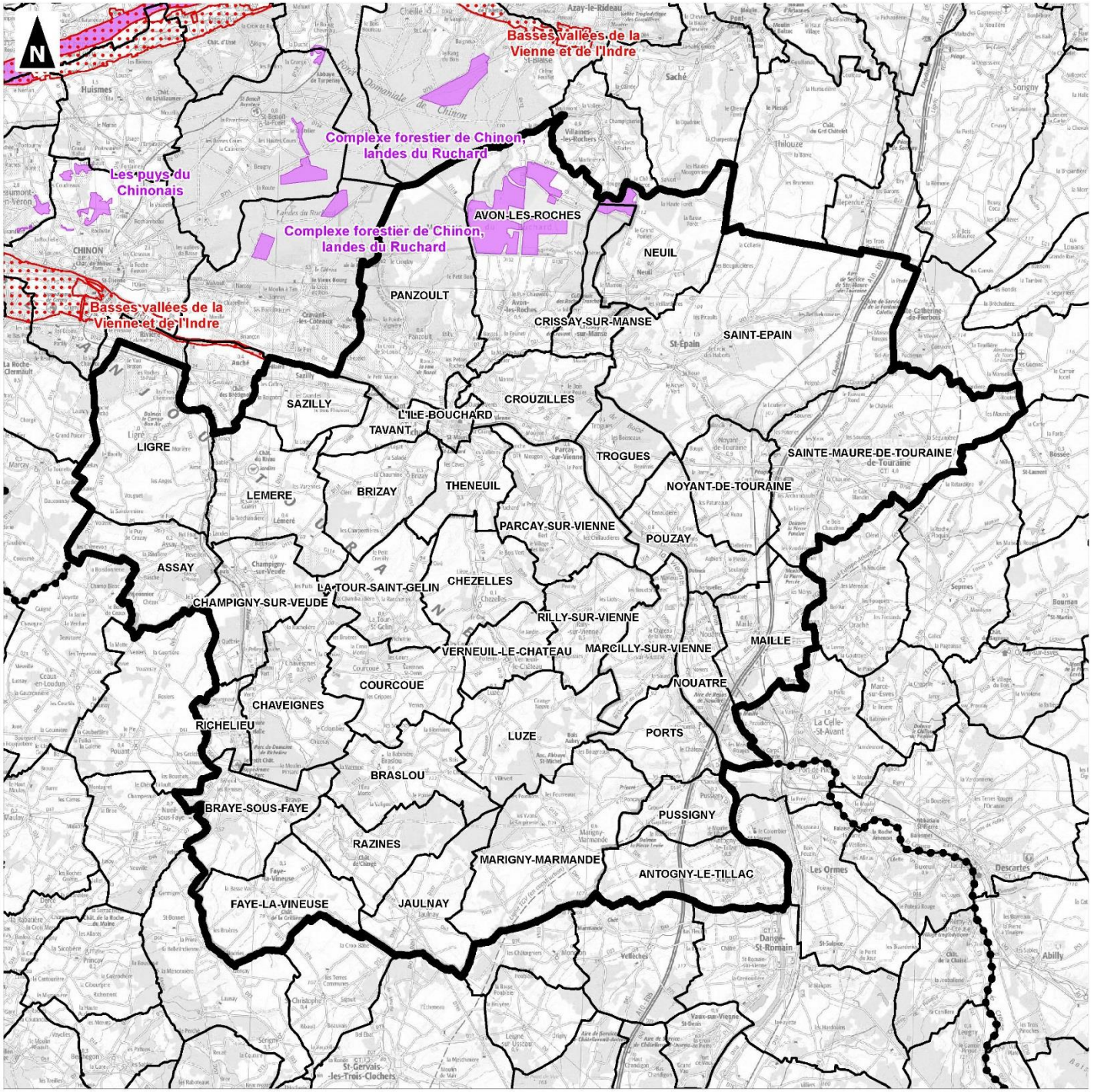

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Zone de Protection Spéciale

Zone Spéciale de Conservation

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : IGN - INPN - auddicé urbanisme, 2017

■ Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR2400541 « Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard »

• Contexte et composantes principales

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard » qui s'étend sur 1 214 ha, se situe en partie sur le territoire de la CC-TVV. Il s'agit de l'un des plus vastes ensembles de landes acides humides de la région Centre Val-de-Loire, maintenu par l'intermédiaire des activités militaires et l'exploitation de la brande. Elle se compose de forêts de ravin et de milieux tourbeux.

Le site se compose pour :

- 5 % de prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées,
- 2 % de eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes),
- 40 % de forêts caducifoliées,
- 3% de marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,
- 25% de landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana,
- 25% de forêts de résineux.

• Habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 10 (d'après le FSD, actualisée en août 2017). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau page suivante. Globalement, ces habitats peuvent être rattachés à 6 grandes unités, à savoir :

- milieux aquatiques et ouverts humides,
- milieux semi-fermés humides (landes, fourrés),
- milieux semi-fermés (fourrés),
- milieux boisés humides,
- milieux boisés mésophile tempéré.

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture (%)	Superficie (ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale	Milieux aquatiques et ouverts humides	Milieux semi-fermés humides (landes, fourrés)	Milieux boisés humides	Milieux boisés mésophile tempéré	Milieux semi-fermés (fourrés)
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)	0,18	2,15	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne	◎				
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*	0,01	0,12	Bonn	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonn	◎				
40	Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*	0,	2,	Bo	2% ≥ p > 0	Moyenne /réduite	Sig		◎			

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture (%)	Superficie (ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale	Milieux aquatiques et ouverts humides	Milieux semi-fermés humides (landes, fourrés)	Milieux boisés humides	Milieux boisés mésophile tempéré	Milieux semi-fermés (fourrés)
4020	Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	0,23 %	2,82	Signifi.	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Signifi.		◎			
4030	Landes sèches européennes	8,9 %	108	Bonne	15% ≥ p > 2%	Moyenne / réduite	Bonne					◎
6410	Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae)*	0,68 %	8,27	Bonn	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonn	◎				
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)	0,05 %	0,63	Signifi.	2% ≥ p > 0	Moyenne /réduite	Signifi.	◎				
91_E0	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)*	0,49 %	6	Significati	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significati			◎		
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*	0,06 %	0,69	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne				◎	
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*	0,21 %	2,59	Signifi.	2% ≥ p > 0	Moyenne /réduite	Signifi.				◎	

Tableau 5. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC

Légende : * : prioritaire

Photo 16. 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*

Photo 17. 3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

Photo 18. 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

Espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Tout comme pour les habitats, sont données ci-dessous les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 nommé « Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard » au titre de la directive « Habitats ». Ici encore, les espèces peuvent être regroupées selon les grandes unités d'habitats citées au paragraphe précédent.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population	Conservation	Isolement	Globale	Milieux aquatiques et ouverts humides	Milieux semi-fermés humides (landes, fourrés)	Milieux boisés humides	Milieux boisés mésophile tempéré	Milieux semi-fermés (fourrés)	Milieux ouverts mésophiles
Amphibiens											
Triton crêté	*Triturus cristatus*	2 ≥ p > 0%	Moyenne/ réduite	Non isolé	Significative	◎	◎	◎			
Mammifères											
Barbastelle d'Europe	Mammifères	2 ≥ p > 0%	Bonne	Non isolé	Significative		◎	◎	◎	◎	
Grand murin	*Myotis myotis*	2 ≥ p > 0%	Moyenne/ réduite	Non isolé	Significative				◎	◎	◎
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	2 ≥ p > 0%	Moyenne/ réduite	Non isolé	Significative		◎	◎	◎	◎	
Insectes											
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	2 ≥ p > 0%	Bonne	Non isolé	Bonne			◎	◎		
Poissons											
Lamproie de rivière	*Lampetra planeri*	Non significative	/	/	/	◎					
Chabot	*Cottus perifretum*	2 ≥ p > 0%	Moyenne/ réduite	Non isolé	Significative	◎					

Tableau 6. Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC

Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR2410011 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre »

- Contexte et composantes principales

La Zone de Protection Spéciale des « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » qui s'étend sur 5 671 ha, borde, à l'ouest, le territoire de la CC-TVV. Elle englobe l'ensemble des zones naturelles inondables de l'Indre et de la Vienne ainsi que la portion de Vienne près d'Anché. La zone est ainsi composée de prairies majoritairement et d'habitats humides (tourbière, bas-marais, eaux courantes, eaux stagnantes) et boisés (forêts alluviales).

Le site se compose pour :

- 45% de prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées,
- 5 % de terres arables,
- 5 % de eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes),

- 5 % de forêts caducifoliées,
- 40% de zones de plantations d'arbres (incluant vergers, vignes).

- Espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Comme indiqué au Document d'Objectifs en vigueur, 16 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (espèces vulnérables, rares, menacées de disparition) ont justifié la désignation de ce site Natura 2000. L'ensemble de ces espèces est donné dans le tableau ci-après ainsi que leur effectif (selon le DOCOB, 2008). Globalement, ces espèces peuvent être rattachées aux grandes unités citées précédemment.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique sur le site N2000				Activités biologiques sur site	Milieux aquatiques et ouverts humides	Milieux semi-fermés humides (landes, fourrés)	Milieux boisés humides	Milieux boisés mésophile	Milieux semi-fermés	Milieux ouverts mésophiles
			Migrateurs									
		Résidents	Nidification (sur site ou à proximité)	Hivernage	Etape							
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	11-42 p				Reproduction, repos, alimentation	◎	◎	◎			◎
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*		11-30 p		P	Reproduction, repos, alimentation	◎	◎	◎			
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*		6-8 p		P	Repos, alimentation			◎	◎		
Cigogne noire	*Ciconia nigra*		1-2 p		P	Repos, alimentation		◎	◎			
Combattant varié	*Philomachus pugnax*			?	7-35 i	Repos, alimentation	◎					
Marouette ponctuée	*Porzana porzana*				1-2 i	Repos, alimentation	◎	◎				
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	7-13 p				Reproduction, repos, alimentation	◎					
Milan noir	*Milvus migrans*		3-5 p		P	Repos, alimentation			◎	◎		
Mouette mélanocéphale	*Larus melanocephalus*		10-101 p		P	Repos, alimentation	◎					
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*		9-20 p		P	Reproduction, repos, alimentation		◎			◎	
Râle des genêts	*Crex crex*		3-5 p		P ?	Reproduction, repos, alimentation	◎					
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	3-10 p				Reproduction probable, repos, alimentation		◎			◎	◎
Grande aigrette	*Egretta alba*			4 i	P	Repos, alimentation	◎	◎	◎			
Pic noir	*Dryocopus martius*	2 p				Reproduction, repos, alimentation				◎		
Sterne naine	*Sternula albifrons*		40 p		P	Repos, alimentation	◎					
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*		118-131 p		P	Repos, alimentation	◎					

Tableau 7. Oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS

Légende : p=couples ; i=individu, P=présence

Les oiseaux d'intérêt communautaire présents sur le site sont liés en grande partie de milieux humides et/ou boisés. A ces espèces, un migrateur régulier sur le site d'une grande valeur patrimoniale peut être cité : le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), un passereau nichant au sol au niveau des prairies et bocages ; il est en régression dans toute la France.

1.3.3 Situation et synthèse des enjeux écologiques vis-à-vis du territoire intercommunal

Le territoire de la CC-TVV est directement concernée par le site N2000 « le Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard » mais aussi indirectement par les « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » dans la mesure où le territoire se site en amont de ce site.

Ces espaces remarquables se composent d'habitats liés aux vallées alluviales, avec notamment des prairies et bocages inondables, et aux milieux boisés, favorables à une flore et une faune diversifiées et remarquables. En marge, des milieux connexes leurs sont associés tels que les milieux secs sur pente (pelouses) ou cavités, tout aussi intéressants.

Il conviendra, et particulièrement sur les secteurs susceptibles d'accueillir les espèces ayant justifié la désignation de ces espaces remarquables, de porter **une attention particulière aux boisements naturels humides, aux milieux bocagers et semi-fermés humides (de type landes) ainsi qu'au réseau hydraulique associé. Les prospections de terrain seront menées dans ce sens.**

1.4 Continuités écologiques

1.4.1 Notion de réseau écologique

1.4.1.1 Généralités

Selon l'approche au niveau paneuropéen (continent européen tout entier), un réseau écologique type se définit sur la base d'un canevas fondamental qui comprend quatre éléments complémentaires de base :

- Les **zones nodales (ou zones noyaux)** sont des espaces naturels de haute valeur du point de vue de la biodiversité, dans lesquelles se trouvent des espèces et/ou des écosystèmes particuliers. Ces zones nodales doivent assurer le rôle de « réservoirs » pour la conservation des populations et pour la dispersion des espèces vers les autres espaces vitaux potentiels.

- Les **zones-tampon** visent à protéger une zone nodale des effets d'une gestion perturbatrice des zones périphériques.

- Les **zones de restauration (ou zones de revitalisation)** dans des paysages fragmentés ou dégradés permettent d'améliorer les potentialités de conservation des zones nodales ou de favoriser les liaisons dans les espaces vitaux. La remise en état de ces surfaces et la reconstitution des écosystèmes se fondent à la fois sur une réactivation de la dynamique naturelle de succession des biocénoses et sur les interventions humaines actives, telles que la réhabilitation de l'espace nécessaire à la faune le long des cours d'eau.

Les corridors écologiques sont des éléments de liaison fonctionnels entre les écosystèmes ou entre les différents habitats des espèces, permettant à ces dernières de se déplacer. Ces surfaces, souvent linéaires, parfois interrompues sous forme d'îlots-refuge (« stepping stones »), assurent principalement les échanges génétiques et physiques des espèces entre les zones nodales. Les corridors écologiques contribuent également au renforcement de la biodiversité dans les espaces exploités intensivement, à la renaturation des espaces dégradés et à la revitalisation du paysage. Ces éléments structurels sont le siège de mécanismes particuliers d'échanges saisonniers.

Ces mécanismes de fonctionnement en métapopulations constituent une forme d'adaptation permettant de rétablir ou de renforcer des populations menacées par la fragmentation du paysage. Dans les paysages transformés, ce sont les structures paysagères les plus complexes, encore organisées en réseaux, qui vont contrôler la majorité des flux de dispersion et de migration, caractéristiques de la dynamique évolutive de nos paysages.

En résumé, les éléments des **réseaux écologiques** constituent un **système spatial structuré permettant les déplacements de la faune, selon des rythmes saisonniers**, qui contribuent de manière importante à la survie et à la reproduction des espèces animales. Le mécanisme global de déplacements journaliers, saisonniers, réguliers ou uniques de populations ou de groupes d'individus est essentiel pour leur survie et pour le fonctionnement des biotopes en général. Seules les migrations collectives, souvent spectaculaires par leur ampleur, sont facilement repérables, les déplacements individuels passant généralement inaperçus.

Par définition, les réseaux écologiques regroupent des habitats et des espèces écologiquement proches. Ils concernent donc l'ensemble des espèces de la faune et de la flore sauvages.

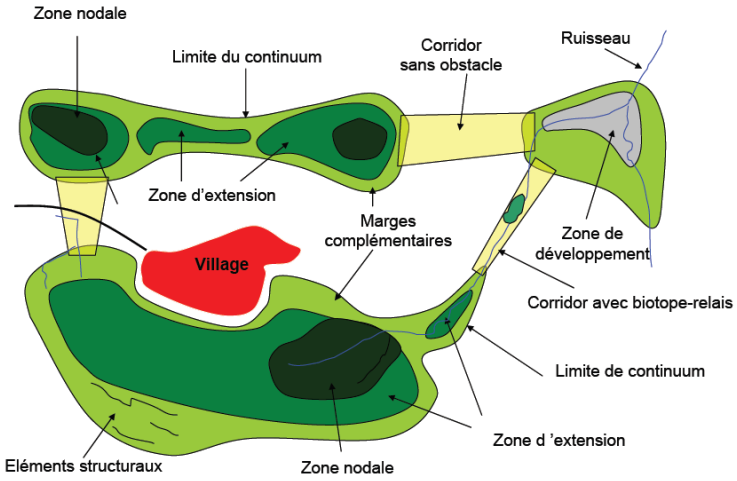

Figure 2. Schématisation structurelle de connexions écologiques d'un écosystème (source : ECONAT Yverdon-les-Bains & PiU Wabern)

1.4.1.2 Enjeux de préservation des continuums écologiques

Une pression trop importante de l'urbanisation tend à morceler les milieux naturels et il arrive fréquemment que sur certains territoires soient observés ensuite des îlots isolés. Au sein de ces îlots, il est alors difficile pour les espèces de pouvoir se déplacer vers d'autres milieux voire même de réaliser leur migration (exemple des amphibiens). Il est alors nécessaire et impératif d'identifier ces corridors sur le territoire et de les prendre en compte dans tout projet d'aménagement urbain. Des solutions existent pour concilier développement urbain et maintien de la biodiversité sur le territoire.

Lors de la construction d'une infrastructure routière par exemple, la mise en place de crapauducs et de ponts végétaux, permet de maintenir les corridors écologiques existants. Il en va parfois de la survie de certaines espèces ou populations présentes sur un territoire. Sachant que chaque espèce a sa propre niche écologique, il est important de connaitre tant les espèces (faunistiques et floristiques) et leurs comportements que les habitats associés.

Différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques d'un territoire : boisements, bosquets, friches arbustives et herbacées, haies, ripisylves, forêts alluviales, vergers, prairies, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passages à faune, etc.

1.4.2 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est un outil d'aménagement du territoire. Il s'agit également du document de référence pour la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi…). Il a donc une portée réglementaire que n'avait pas le Schéma Régional TVB de 2007.

Il consiste en un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques et vise à préserver les services rendus par la biodiversité (services écosystémiques), à enrayer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remise en bon état des continuités écologiques. Il prend également en compte

les activités humaines et notamment les activités agricoles. Le terme « SRCE » est complété de « TVB » pour inscrire l'élaboration du Schéma en filiation des travaux régionaux.

Les composantes de la Trame verte et bleue mises en évidence dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique sont de deux types :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvages ;
- Les corridors écologiques : ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relient fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune.

Le schéma régional de cohérence écologique du Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 janvier 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 18 décembre 2014. 10 sous-trames ont été retenues (ensemble formant les réservoirs de biodiversité) au sein du SRCE Centre :

- les sous-trames forestières (« sols acides », « sols calcaires » et « forêts alluviales marécageuses ») ;
- la sous-trame des milieux bocagers ;
- la sous-trame des milieux prairiaux ;
- la sous-trame des milieux cultivés ;
- les sous-trames des milieux ouverts (« pelouses et lisières sèches sur sols calcaires » et « pelouses et landes sur sols acides » ;
- la sous-trame des milieux humides et cours d'eau.

Carte 7 - Schéma Régional de Cohérence Écologique – p. 39

Par ailleurs, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) du Centre a été approuvé le 15 décembre 2011. Celui-ci propose une vision à 10 et 20 ans de l'avenir de la région Centre-Val de Loire, en distinguant trois priorités :

- Une société de la connaissance porteuse d'emplois ;
- Des territoires attractifs organisés en réseau ;
- Une mobilité et une accessibilité favorisées.

Ainsi, la prise en compte de la Trame Verte et Bleue aux différentes échelles du territoire vise à enrayer plus globalement la perte de biodiversité en favorisant ou en recréant des continuités écologiques au-delà des secteurs qui bénéficient d'une protection réglementaire.

A cet effet, la Trame verte et bleue (TVB) a été déclinée à l'échelle de l'ex-Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine par Touraine Côté Sud qui se situe à l'Est du territoire de la CC-TVV comme le montre la carte ci-après ainsi qu'à l'échelle du PNR Loire-Anjou-Touraine.

Carte 8 - Situation de l'ex-Communauté de communes de Sainte-Maure de Touraine vis-à-vis de la Communauté de Commune Touraine Val de Vienne – p.40

La TVB réalisée par Touraine Côté Sud présentée à travers les 3 cartes ci-après, se décline uniquement à l'Est de la CC-TVV en 3 sous-trames, à savoir :

- la sous-trame des milieux boisés, bocages et landes ;

- la sous-trame des milieux ouverts particuliers de type pelouses calcaires et lisières sèches ;
- la sous-trame des milieux humides et aquatiques.

Carte 9 - Trame verte et Bleue Touraine Côté Sud – Sous-trame bois, bocages et landes – p.41
Carte 10 - Trame verte et Bleue Touraine Côté Sud – Sous-trame pelouses calcaires et lisières sèches – p.42
Carte 11 - Trame verte et Bleue Touraine Côté Sud – Sous-trame des milieux humides et aquatiques – p.43

La TVB réalisée par le PNR Loire-Anjou-Touraine se décline, quant à elle, sur l'ensemble du territoire de la CC-TVV en 4 sous-trames, à savoir :

- la sous-trame bocagère ;
- la sous-trame forestière ;
- la sous-trame prairiale ;
- sous-trame des milieux humides et aquatiques.

Carte 12 - Trame verte et bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – sous-trame bocagère – p.44
Carte 13 - Trame verte et bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – sous-trame forestière – p.45
Carte 14 - Trame verte et bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – sous-trame prairiale – p.46

Carte 15 - Trame verte et bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – sous-trame des milieux humides et aquatiques – p. 47

Au regard de ces différentes approches, on peut dégager les éléments constitutifs présentés ci-après.

Réservoirs de biodiversité

Le territoire de la CC-TVV est concerné par des réservoirs de biodiversité :

- des **milieux boisés**. Le SRCE mentionne la présence d'un large réservoir de biodiversité sur les communes de Panzoult et d'Avon-les-Roches. Il s'agit du massif forestier situé au niveau du Camp militaire du Ruchard et des landes du Ruchard accolés à la forêt domaniale de Chinon. Notons que ce réservoir de biodiversité est également identifié en tant que réservoir de biodiversité au sein de la sous-trame des milieux boisés selon la TVB du PNR Loire-Anjou-Touraine. Au sein de cette dernière TVB, sont également mentionnés, en tant que réservoirs : le Bois de Saint-Gilles accolé au Bois de Villevert, le Parc du Domaine de Richelieu ainsi qu'une partie du Bois du Chemin vert bordant l'étang d'Assay ;

- des **milieux ouverts tels que les prairies, les pelouses calcaires et lisières sèches**. En effet, selon le SRCE et la TVB Touraine Côté Sud, le territoire abrite des pelouses de relativement grandes tailles, à savoir les « Pelouses et sources du Vieux port », les « Pelouses du Château d'Amirette » et les « Pelouses du Marais » sur les communes de Ports et de Pussigny. On observe également des réservoirs de plus petite taille sur les communes d'Assay, Richelieu, Champigny-sur-Veude, Braslou, Luze, Ports et Pussigny. Notons que la TVB du PNR Loire-Anjou-Touraine permet d'apprécier la présence de nombreuses prairies sur le territoire sans pour autant constituer de réservoir de biodiversité en tant que tel ;

- des **milieux humides et aquatiques**. En effet, le territoire abrite plusieurs cours d'eau de classes 1 et 2 connectés à la Vienne sur les communes de Pouzay, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre, Ports et Pussigny

qui constituent selon la TVB Touraine Côté Sud des réservoirs biologiques au même titre que la Vienne à partir de Pouzay selon la TVB du PNR Loire-Anjou-Touraine. Sur cette dernière trame, l'étang d'Assay figure également en tant que réservoir de biodiversité ;

- des **milieux bocagers.** La TVB du PNR Loire-Anjou-Touraine mentionne la présence de milieux bocagers sur le territoire. Toutefois tout comme les milieux prairiaux, ces derniers ne semblent pas constituer de réservoir de biodiversité en tant que tel.

Corridors écologiques

Connectant ces réservoirs, on note au SRCE **des corridors écologiques potentiels à préserver et à remettre en bon état ainsi que des zones de corridors diffus à préciser formant trois larges corridors selon un axe sud-est / nord-ouest.**

Le territoire est concerné par 2 types de corridors écologiques. Il s'agit de corridors écologiques associés à :

- la **sous-trame des « bois, bocages et landes »** au nord-ouest sur les communes de Sainte-Maure-de-Touraine se prolongeant vers Ecopain selon la TVB Touraine Côté Sud tandis qu'on note sur la TVB du PNR Loire-Anjou-Touraine, une densité importante de connexion potentielle sur les secteurs nord et sud du territoire ;

- la **sous-trame « des milieux humides et aquatiques »** correspondant, selon les TVB Touraine Côté Sud et du PNR Loire-Anjou-Touraine, à la Vienne, la Manse, la Bourouse et la Veude bien que ces trois derniers cours d'eau présentent de nombreux obstacles aux écoulements.

Notons que sans pour autant représenter de corridor écologique confirmé par les TVB, on observe à partir de la TVB du PNR Loire-Anjou-Touraine que les **sous-trames** « **des milieux prairiaux** » « **des milieux bocagers** » constituent, par endroits, des continuums longeant les milieux humides et aquatiques favorables aux déplacements des espèces.

Eléments fragmentant

On note la présence :

- d'un élément fragmentant bordant le secteur est du territoire, la future ligne LGV ;
- de nombreux obstacles à l'écoulement sur certains cours d'eau : la Manse, la Bourouse et la Veude.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

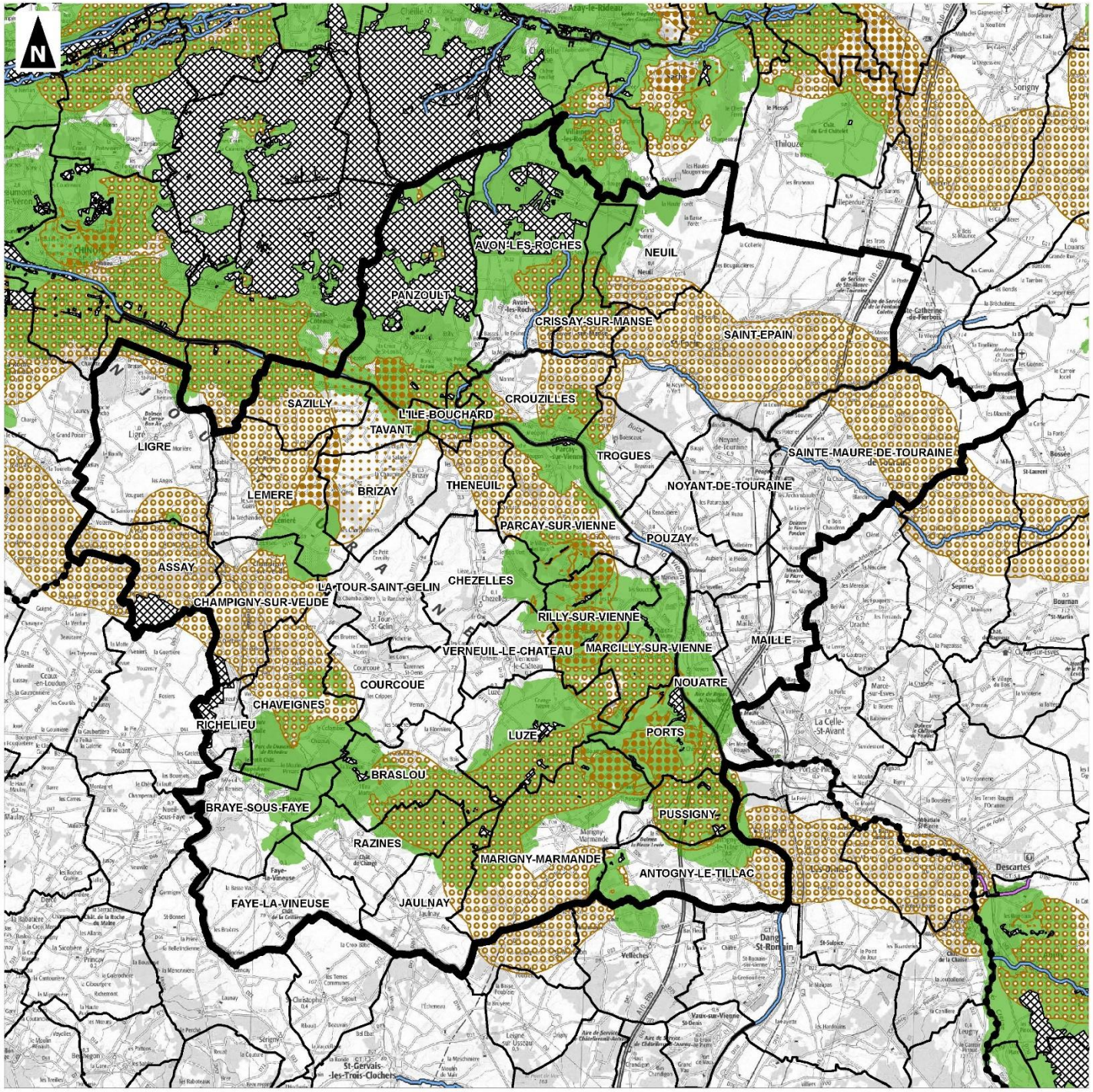

- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Cours d'eau classés liste 1 Loire-Bretagne
- Réservoirs de biodiversité
- Zones de corridors diffus à préciser localement
- Corridors écologiques potentiels à préserver
- Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : IGN - DREAL - auddicé urbanisme, 2017

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Situation de l'ex-Communauté de Communes de Saint-Maure de Touraine vis-à-vis de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

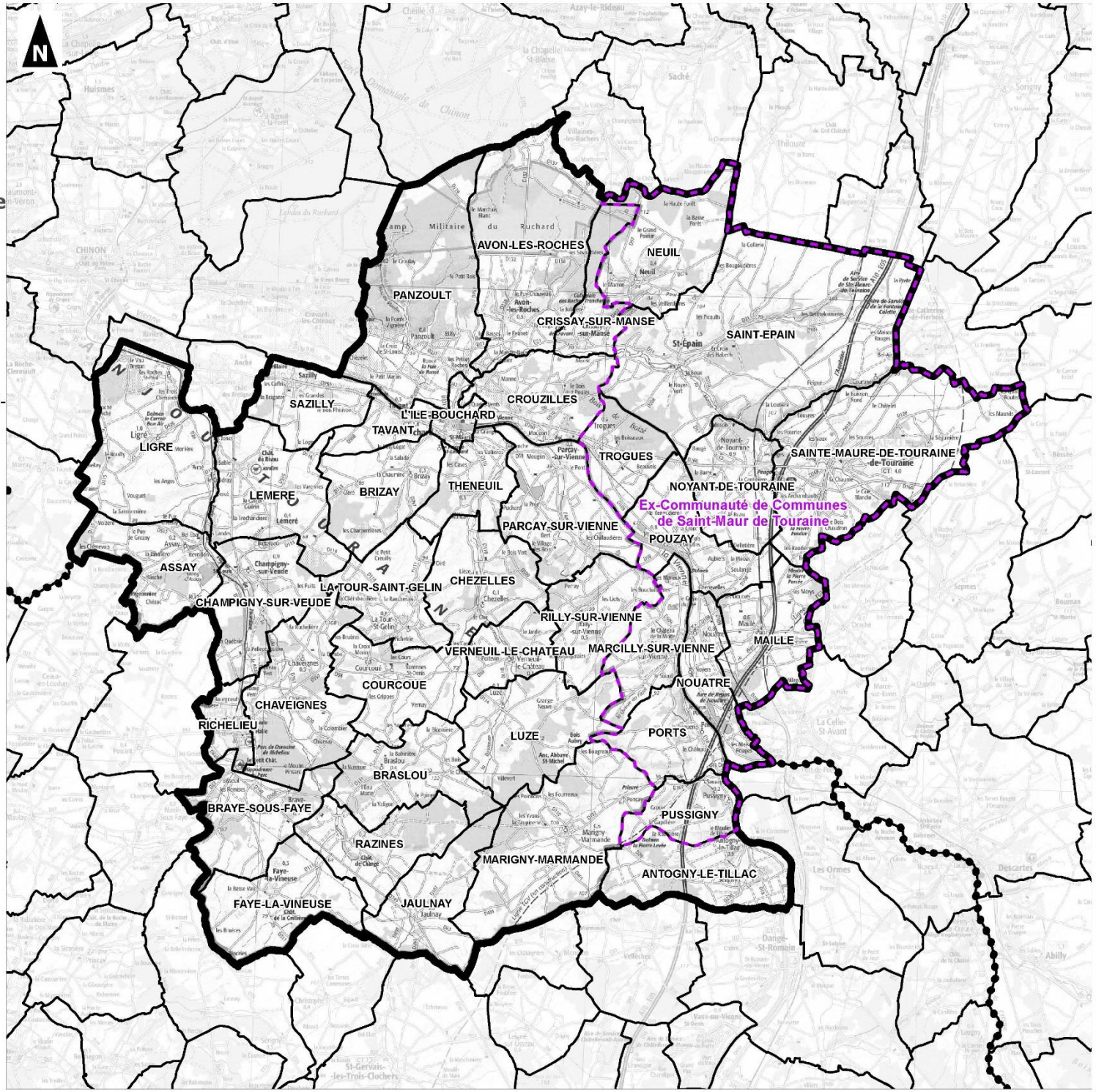

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Périmètre de l'ex-Communauté de Communes de Saint-Maure de Touraine

Limites communales

Limites départementales

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2017

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Trame Verte et Bleue Touraine Côté Sud
Sous-trame bois, bocages et landes

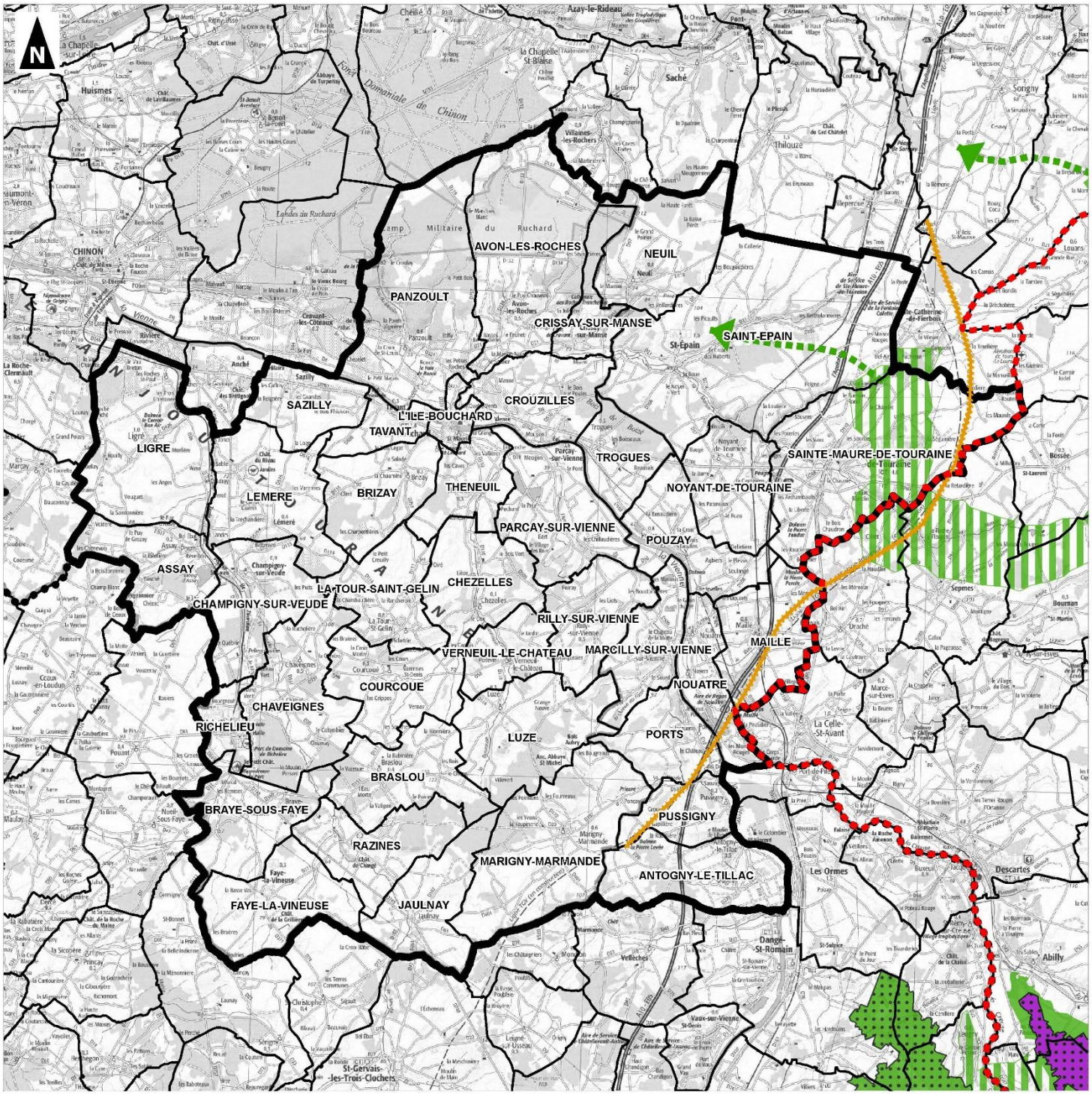

- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Limite du Pays Touraine Côté Sud

Réservoirs de biodiversité :

- Lande
- Bois et bocage

Corridors lande :

- Diffus

Corridors bois et bocage :

- Ciblé
- Diffus
- Liaison hors Pays

Eléments fragmentants :

- Route à grande circulation
- Future ligne LGV

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : Pays de Touraine Côté Sud - IGN - auddicé urbanisme, 2017

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Trame Verte et Bleue Touraine Côté Sud
Sous-trame pelouses calcaires et lisières sèches

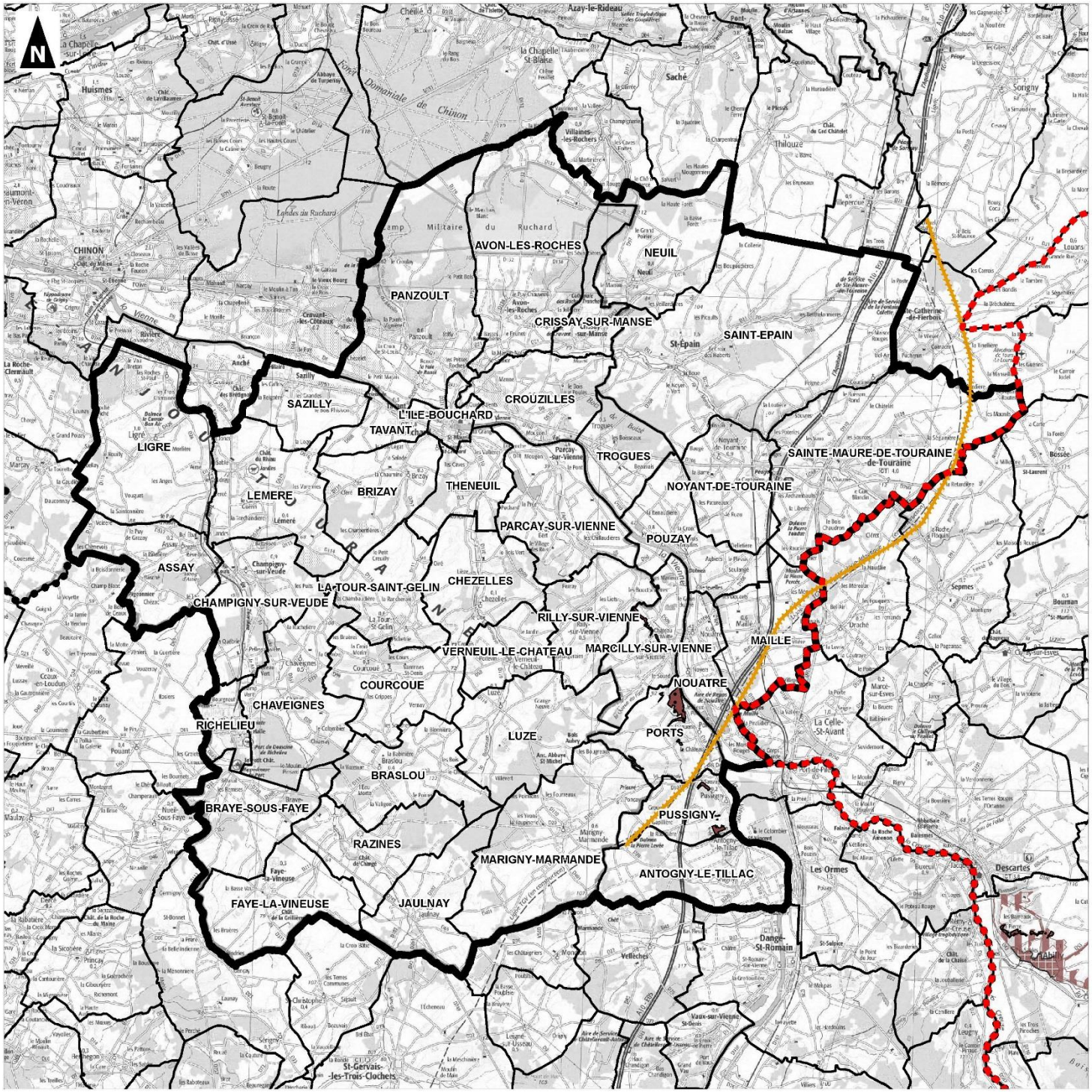

- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Limite du Pays Touraine Côté Sud

Réservoirs de biodiversité :

- Pelouse calcaire et lisière sèche

Corridors :

- Ciblé
- Diffus
- Urbain
- Liaison hors Pays
- Future ligne LGV

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : Pays de Touraine Côté Sud - IGN - auddicé urbanisme, 2017

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Trame Verte et Bleue Touraine Côté Sud
Sous-trame milieux humides et aquatiques

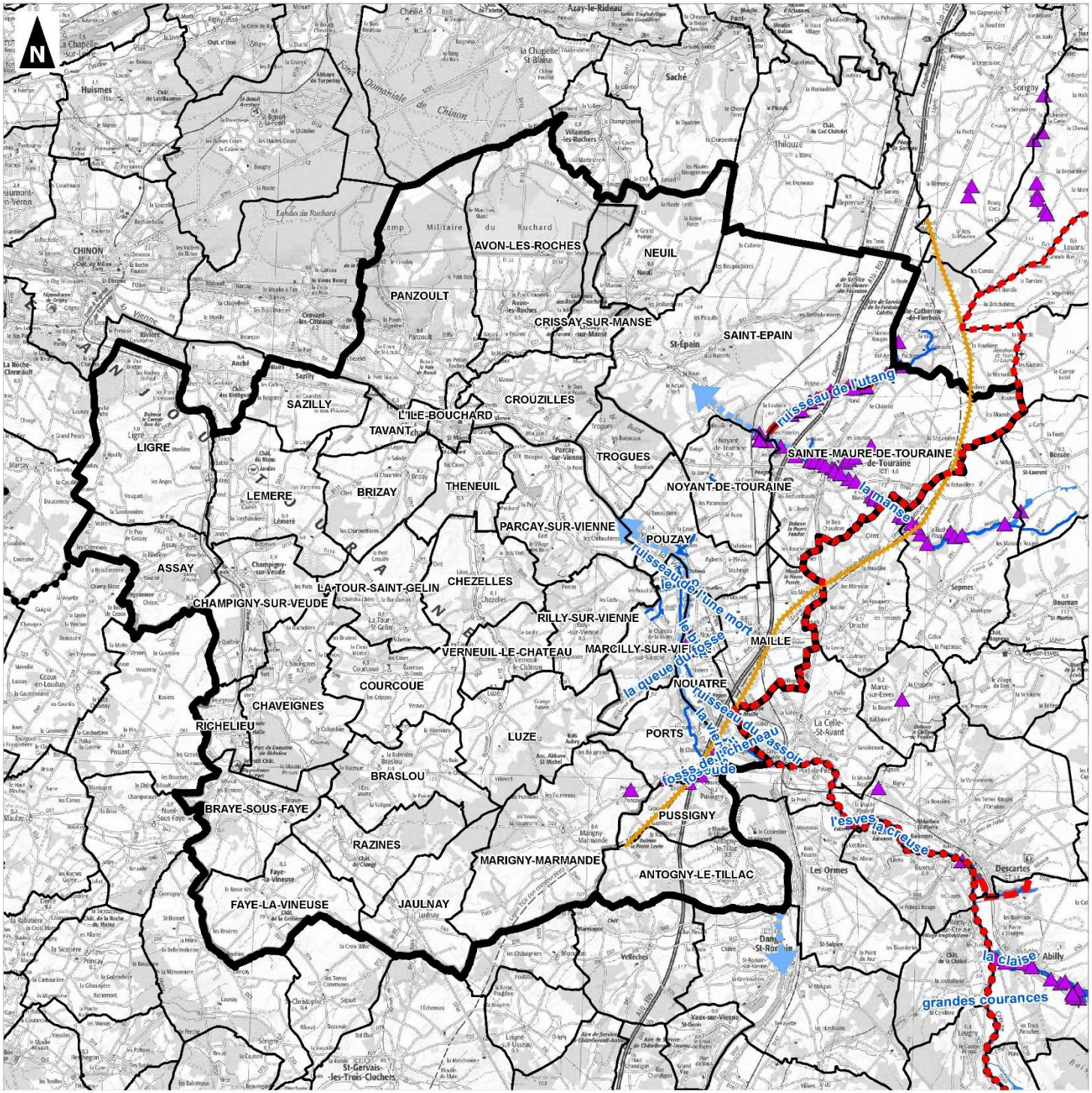

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Trame Verte et Bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine Sous-trame bocagère

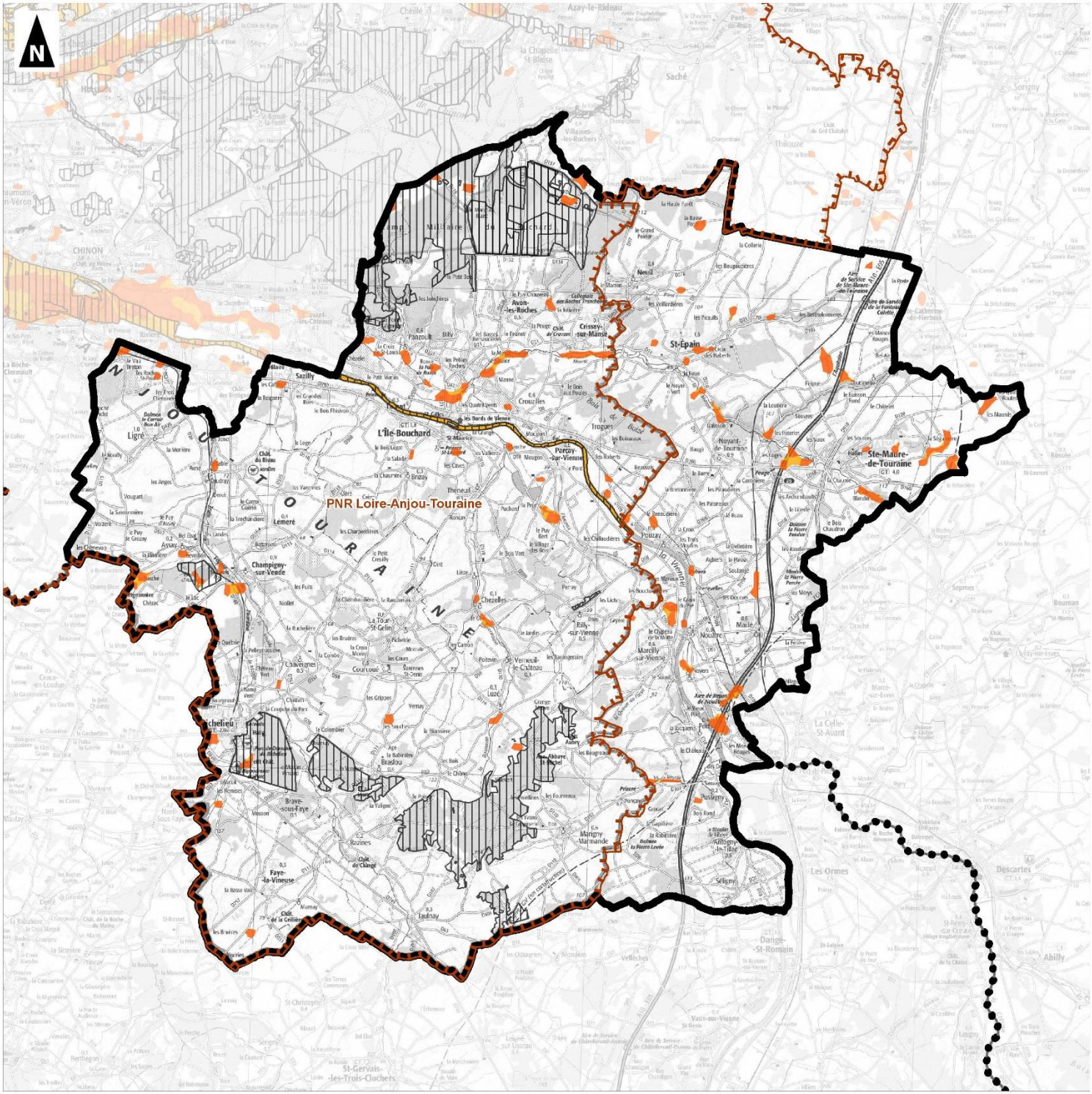

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Limites départementales

Sous-trame bocagère :

- Bocage existant
- Connexions potentielles du bocage
- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100®

Sources de données : IGN BD CARTO® - PNR Loire-Anjou-Touraine - AUDDICE, 2017

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Trame Verte et Bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine Sous-trame forestière

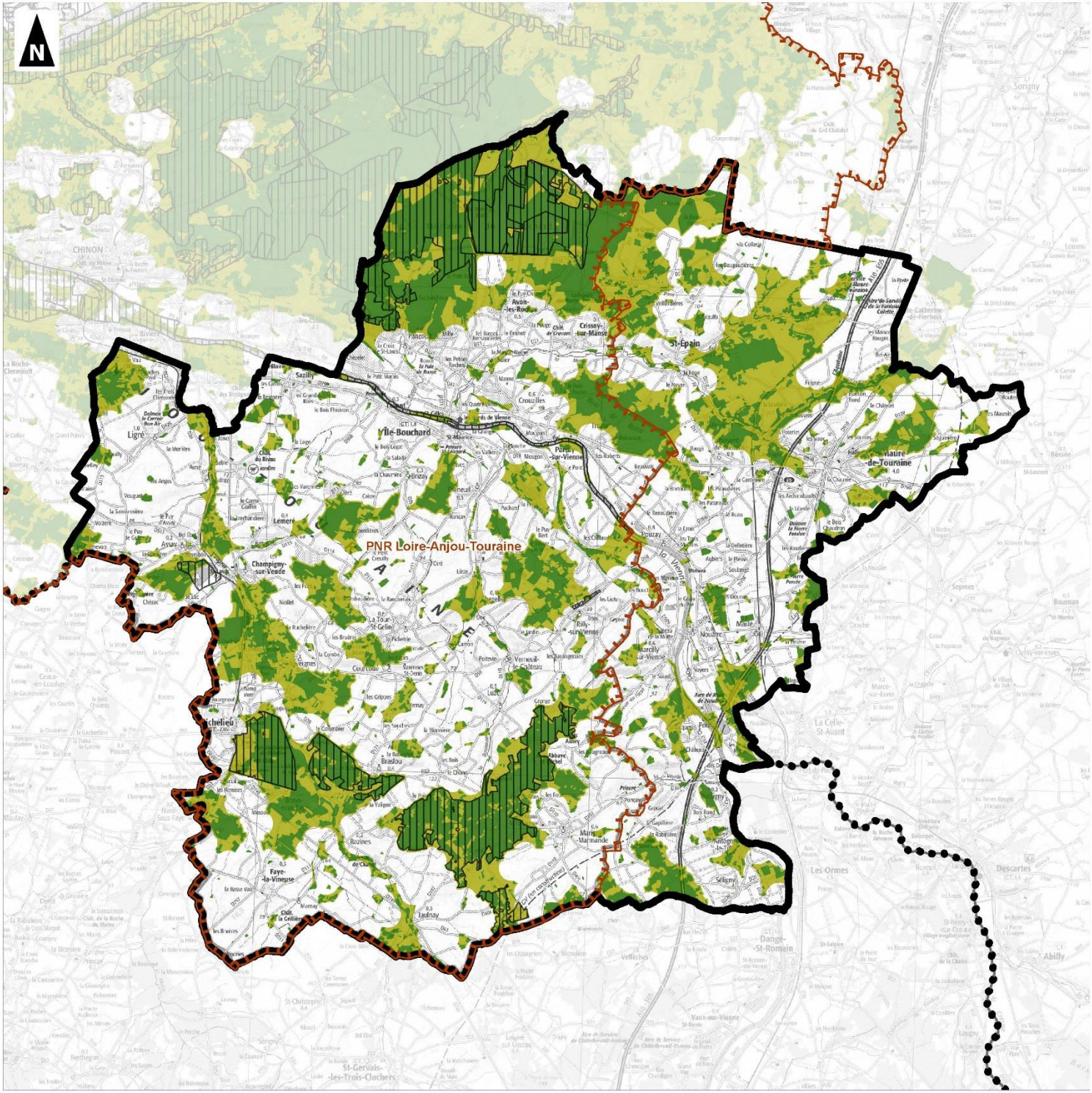

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Limites départementales

Sous-trame forestière :

Boisements existants

Connexion potentielles des boisements existants

Réservoir de biodiversité
(Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100®
Sources de données : IGN BD CARTO® - PNR Loire-Anjou-Touraine - AUDDICE, 2017

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Trame Verte et Bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine Sous-trame prairiale

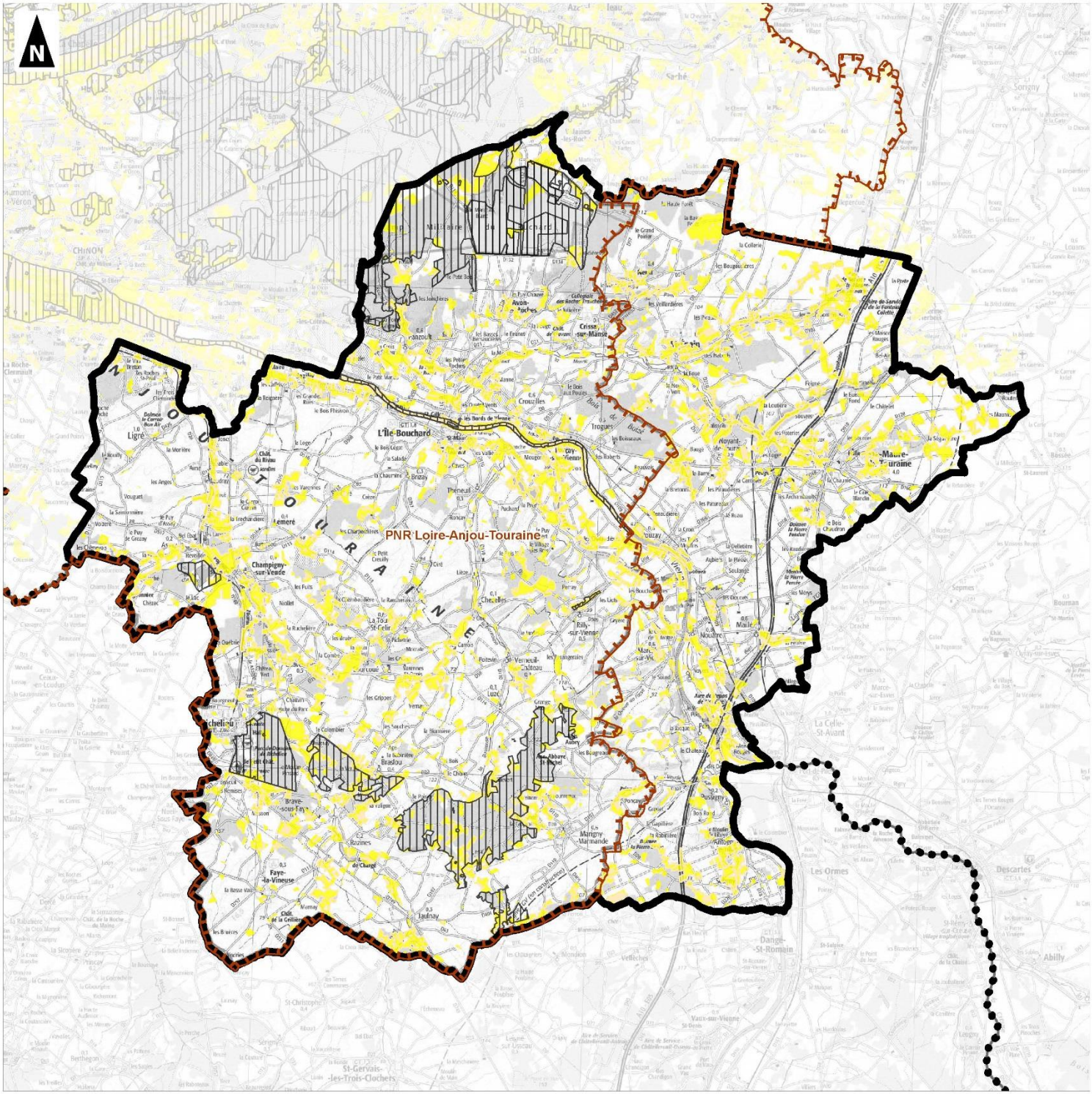

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Limites départementales

Sous-trame prairiale :

Prairies existantes

Connexions potentielles des prairies

Réservoir de biodiversité
(Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100®
Sources de données : IGN BD CARTO® - PNR Loire-Anjou-Touraine - AUDDICE, 2017

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Trame Verte et Bleue du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine Sous-trame des milieux humides et aquatiques

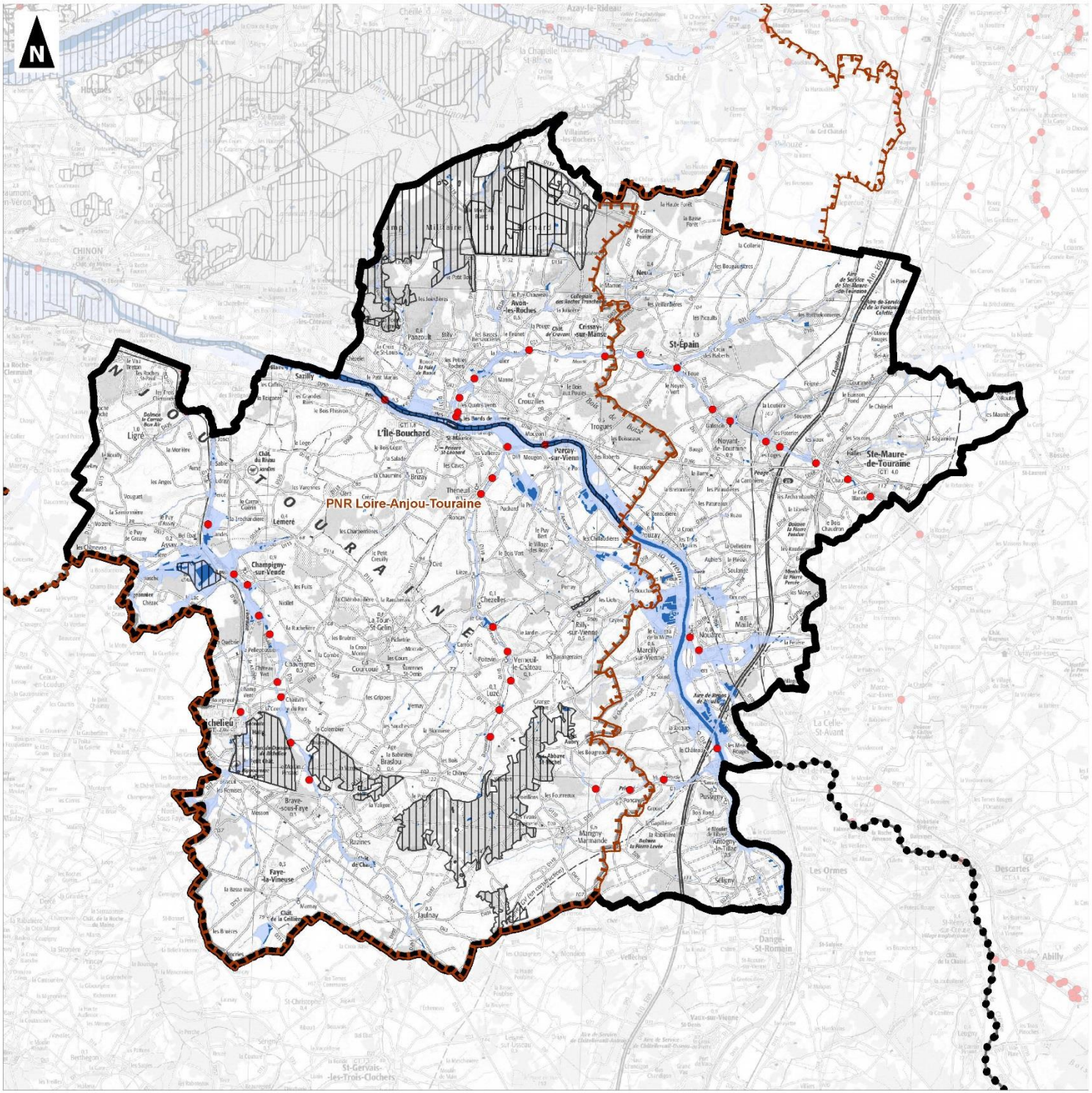

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Limites départementales

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

Milieux humides et aquatiques existants

Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Eléments fragmentants :

Obstacle à l'écoulement (ROE)

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100®

Sources de données : IGN BD CARTO® - PNR Loire-Anjou-Touraine - AUDDICE, 2017

1.4.3 Synthèse des enjeux écologiques liés aux continuités écologiques

Compte tenu des éléments notés au SRCE et aux TVB réalisées par Touraine Côté Sud et le PNR Loire-Anjou-Touraine, on constate que les enjeux écologiques sont relativement répartis sur le territoire.

En somme, il conviendra de préserver **l'intégrité des milieux en place au niveau des réservoirs de biodiversité et le maintien voire le renforcement de la fonctionnalité écologique des corridors identifiés** dans le cadre du présent projet d'élaboration du PLUi.

Ceci pourra se traduire comme ci-dessous :

Pour les **corridors des milieux ouverts et boisés,** il conviendra de porter une **attention particulière aux aménagements fragmentant** et à la **diversification des couverts végétaux**. Une réflexion complémentaire sur le maintien ou la restauration d'éléments de diversification du paysage écologique au sein des cultures serait également à mener (bords intérieurs de chemins, haies champêtres, gestion des abords des coteaux, des bosquets, des fossés et fonds humides, etc).

En ce qui concerne le corridor de la **sous-trame des milieux humides,** des enjeux importants s'y concentrent malgré des obstacles à l'écoulement sur certains cours d'eau. Il conviendra d'éviter tout impact supplémentaire sur les cours d'eau et d'encourager le **maintien voire la restauration des mosaïques de milieux humides**.

Enfin, concernant la **sous-trame des bocages**, bien que son empreinte soit diffuse sur le territoire, cette dernière pourra faire l'objet d'une **préservation**, les menaces pesant sur cette sous-trame étant liées à l'intensification de l'urbanisation et de l'activité agricole, la déprise et à la régression des bocages (disparition ou manque d'entretien).

1.5 Zones humides

1.5.1 Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021

Le **territoire de la CC-TVV est concerné par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2016–2021**. Ce dernier a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2015 (et publié au JORF n°0295 du 20 décembre 2015).

Le SDAGE est avant tout un document de planification dans le domaine de l'eau établi en application des articles L.212-1 et suivants du code de l'environnement. Il définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne. En tant que Schéma directeur, **les documents d'urbanisme** (les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur - et en l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales) **doivent être compatibles avec ses orientations** (articles L.111-1-1 du code de l'urbanisme).

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016–2021 est organisé selon 4 questions importantes, à savoir :

1. Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?
2. Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
3. Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?
4. Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

A partir de ces grandes questions, ont été définies des orientations et dispositions permettant de fixer les objectifs ainsi qu'un programme de mesures associé. Ainsi, 69 orientations ont été élaborées et 144 dispositions.

Parmi les **orientations** prises, 5 d'entre elles visent tout particulièrement la préservation des zones humides, à savoir :

- 8A - **Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités**
- 8B - Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités
- 8C - Préserver les grands marais littoraux
- 8D - Favoriser la prise de conscience
- 8E - Améliorer la connaissance

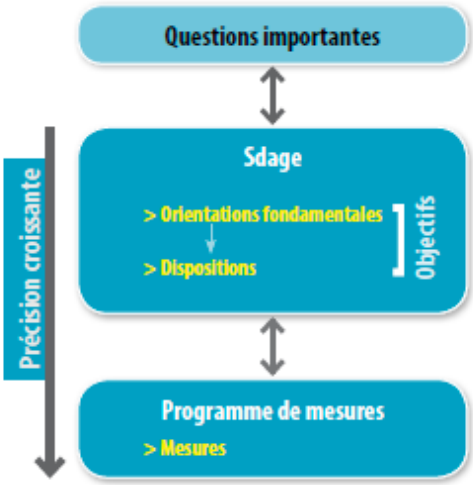

Schéma de principe – extrait du SDAGE Loire-Bretagne, p. 24

La première disposition rattachée à ces orientations, la n°**8A-1** indique que : « *en l'absence d'inventaire précis sur leur territoire, ou de démarche en cours à l'initiative d'une commission locale de l'eau, la commune ou* ***l'établissement public de coopération intercommunale*** *élaborant ou révisant son* ***document d'urbanisme*** *est invité à* ***réaliser cet inventaire dans le cadre de l'état initial de l'environnement, à une échelle compatible avec la délimitation des zones humides dans le document*** **»**.

1.5.2 Les SAGE de la Vienne

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été créés par la Loi sur l'eau de 1992 afin d'atteindre les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau. Le SAGE est le principal outil de la gestion locale de l'eau et est élaboré à l'échelle d'un bassin versant.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (Grenelle 2) indique que :

- […] en l'absence de SCOT, les **PLU/PLUi doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par les SAGE […]**
- **L'obligation de compatibilité** (c'est-à-dire ne pas être en *contradiction majeure avec les objectifs)* **s'applique au règlement et aux documents cartographiques du PLU/PLUi** [si pas de SCOT], **vis-à-vis du PAGD** (Plan d'Aménagement et de Gestion) du SAGE (le règlement étant non opposable).

Seule une partie du territoire de la CC-TVV est concerné par un SAGE, celui du bassin versant de la Vienne, à savoir les communes de Pussigny et d'Antogny-le-Tillac.

Carte 16 - Localisation du SAGE relatif au territoire- p. 51

Le SAGE de la Vienne comprend 310 communes des départements de la Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente et Vienne, ainsi que de l'Indre-et-Loire (3 communes) ; il s'étend donc en majorité sur les régions Poitou-Charentes et Limousin et dans une moindre mesure sur la région Centre.

Ce SAGE a été révisé et approuvé le 8 mars 2013. L'ensemble du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) est disponible sur le site officiel du SAGE http://www.eptb-vienne.fr/21-Documents-constitutifs-du-SAGE.html.

Le **PAGD** a pour vocation de définir les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques, les objectifs et les dispositions pour les atteindre. Il fixe les conditions de réalisation du SAGE, notamment en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Le **règlement** quant à lui définit les règles opposables au tiers pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD.

Dans le PAGD, est noté l'**objectif 18 visant à « préserver, gérer et restaurer les zones humides de l'ensemble du bassin »** et 8 dispositions sont rattachées à cet objectif. Ci-dessous sont notées les 3 dispositions s'appliquant dans le cadre du projet de PLUi. A noter que le règlement ne mentionne pas directement de règle relative à la préservation des zones humides.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SAGE
(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

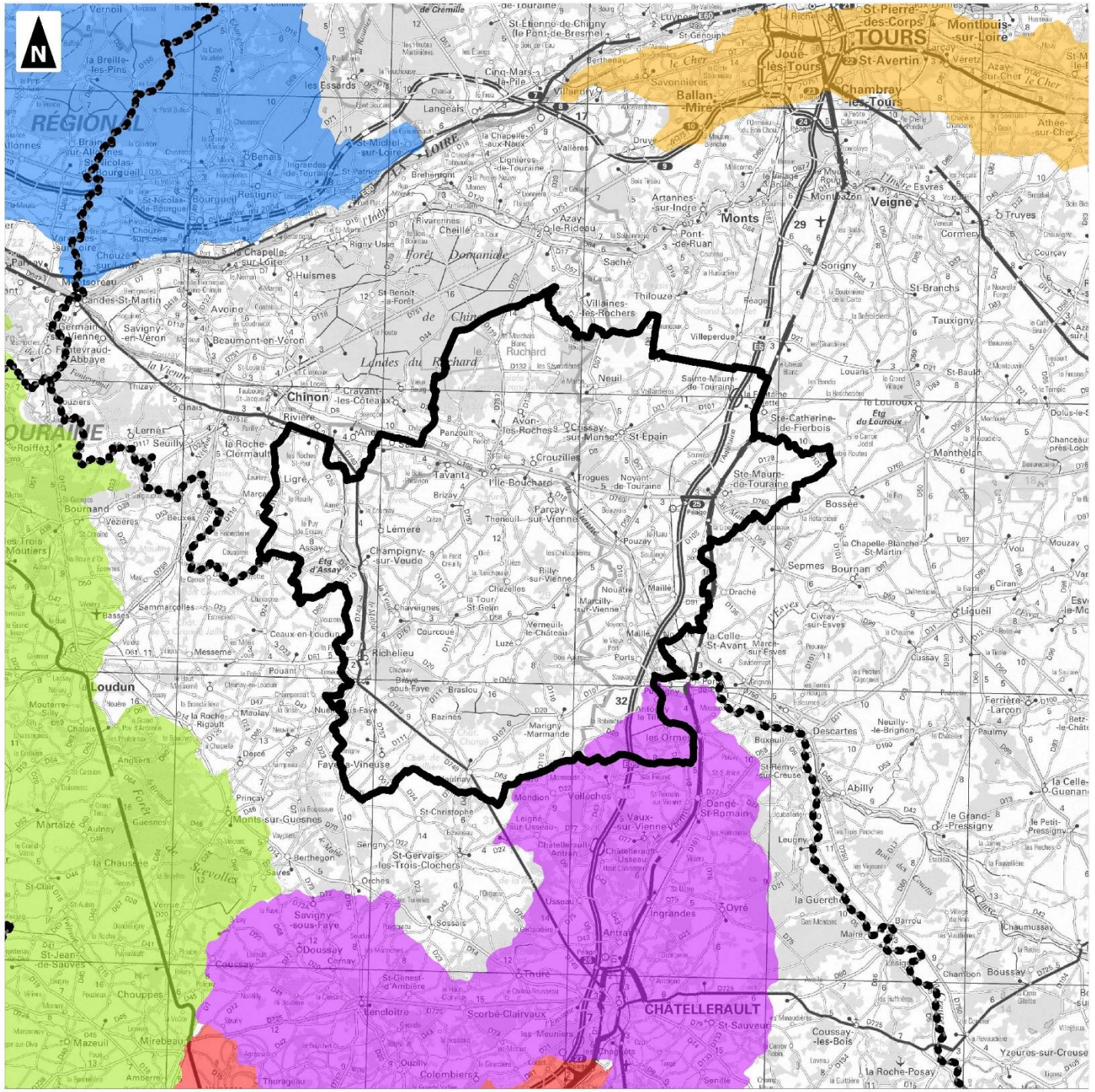

1:250 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN250
Sources de données : IGN - GEST'EAU - auddicé urbanisme, 2017

1.5.2.1 Disposition 65 Intégrer dans les documents d'urbanisme les zones humides à protéger prioritairement

Un des moyens de protéger durablement les zones humides du bassin est de les intégrer et d'édicter des mesures de préservation dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, cartes communales). La Commission Locale de l'Eau (CLE) préconise aux communes **d'intégrer dans les documents d'urbanisme concernés** (PADD, règlement, Plans, etc.), **la localisation et la caractérisation des zones humides** et de **prendre les dispositions nécessaires à leur protection**.

Ainsi, afin d'assurer leur pleine compatibilité avec le présent SAGE, les documents d'urbanisme tels que les SCOT, les PLU et les cartes communales comporteront toutes les dispositions nécessaires à la préservation des zones humides qu'ils auront identifiées, que ce soit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Document d'Orientations Générales (DOG), le règlement, ainsi que les éléments cartographiques.

1.5.2.2 Disposition 68 Connaître et restaurer les zones humides dégradées

Afin de contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau, le SDAGE Loire-Bretagne, dans son orientation fondamentale 8B, **encourage la recréation des zones humides disparues et la restauration des zones humides dégradées**. En effet, la régression des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il convient d'agir pour éviter de nouvelles pertes de surfaces mais également pour restaurer des surfaces dégradées. Les secteurs de pressions foncière ou agricole mais également les secteurs à forte déprise agricole sont particulièrement concernés. De plus, dans les années 70, la création de nombreux étangs en fond de thalweg a entraîné la disparition de milieux humides. Enfin, conformément au SDAGE Loire-Bretagne, il est également rappelé que les travaux conduisant à la dégradation d'une zone humide doivent conduire à la gestion ou la recréation de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel dans le même bassin versant (disposition 8B2).

Dans l'optique de préserver, gérer ou restaurer les zones humides de l'ensemble du bassin, d'identifier les territoires où les zones humides ont été dégradées et recommande la mise en œuvre d'actions de recréation de zones humides disparues d'une part et de restauration de zones humides dégradées d'autre part. Ceci pourra se traduire par exemple par :

- La reconnexion d'annexes hydrauliques (bras morts, etc.) ou de zones humides riveraines des cours d'eau : des travaux de restauration et renaturation des cours d'eau pourront être nécessaires (reméandrage, restauration de la ligne d'eau, etc) (cf. disposition 48 : Restaurer la morphologie des lits mineurs par des actions de renaturation des cours d'eau) ;
- Des travaux de suppression de réseaux de drainage (fossés ou drains enterrés) lorsque les usages associés au sol le permettent. L'absence d'entretien des drains peut conduire naturellement à une restauration naturelle de la zone humide ;
- etc.

Il conviendra, dans le cas de l'identification de zones humides et d'impact potentiels les concernant, de mettre en place des mesures compatibles avec les orientations ci-dessus du PAGD.

Le SAGE Vienne met à disposition une carte des zones à dominante humide. **Cette dernière est présentée et analysée dans la section ci-dessous.**

1.5.3 Données bibliographiques spécifiques aux zones humides

■ Prélocalisation des zones humides à l'échelle départementale

Au niveau du département de l'Indre-et-Loire, une étude de pré-localisation des zones humides est disponible. La carte ci-après fournit la localisation des zones humides identifiées sur le territoire de la CC-TVV.

Cette carte fait figurer quelques zones humides de manière éparse sur le territoire, positionnées pour l'essentiel le long de cours d'eau.

Carte 17- Prélocalisation des zones humides selon l'inventaire départemental - p.54

■ Prélocalisation des zones humides du bassin versant due la Vienne

L'inventaire des zones à dominante humide (échelle 1/25000) réalisé à l'échelle du bassin versant de la Vienne constitue une base de référence pour l'identification des zones humides.

Carte 18 - Prélocalisation des zones à dominante humide selon le SAGE de la Vienne - p. 55

Sur cette carte, on note la présence de zones humides le long des vallées de la Vienne, de la Manse et de la Veude et dans une moindre mesure des vallées de la Bourouse, du Ruau et du ruisseau de la Maugonne.

Il s'agit essentiellement de boisements (artificiels et à forte naturalité), de prairies et de terres arables humides.

1.5.4 Synthèse des sensibilités du territoire aux zones humides

De **zones humides** sont présentes sur le territoire de la CC-TVV **essentiellement le long des cours d'eau principaux.** Il conviendra de s'assurer de la non-atteinte des zones humides fonctionnelles qui constituent un enjeu majeur à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Par ailleurs, selon les dispositions du SDAGE et du SAGE de la Vienne concernant que très partiellement le territoire, **ces données seront complétées à une échelle adaptée à celle du projet de PLUi via un diagnostic des zones humides sur les secteurs ouverts à l'urbanisation présentant un enjeu potentiel relatif aux zones humides.**

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zones humides (Inventaire départemental)

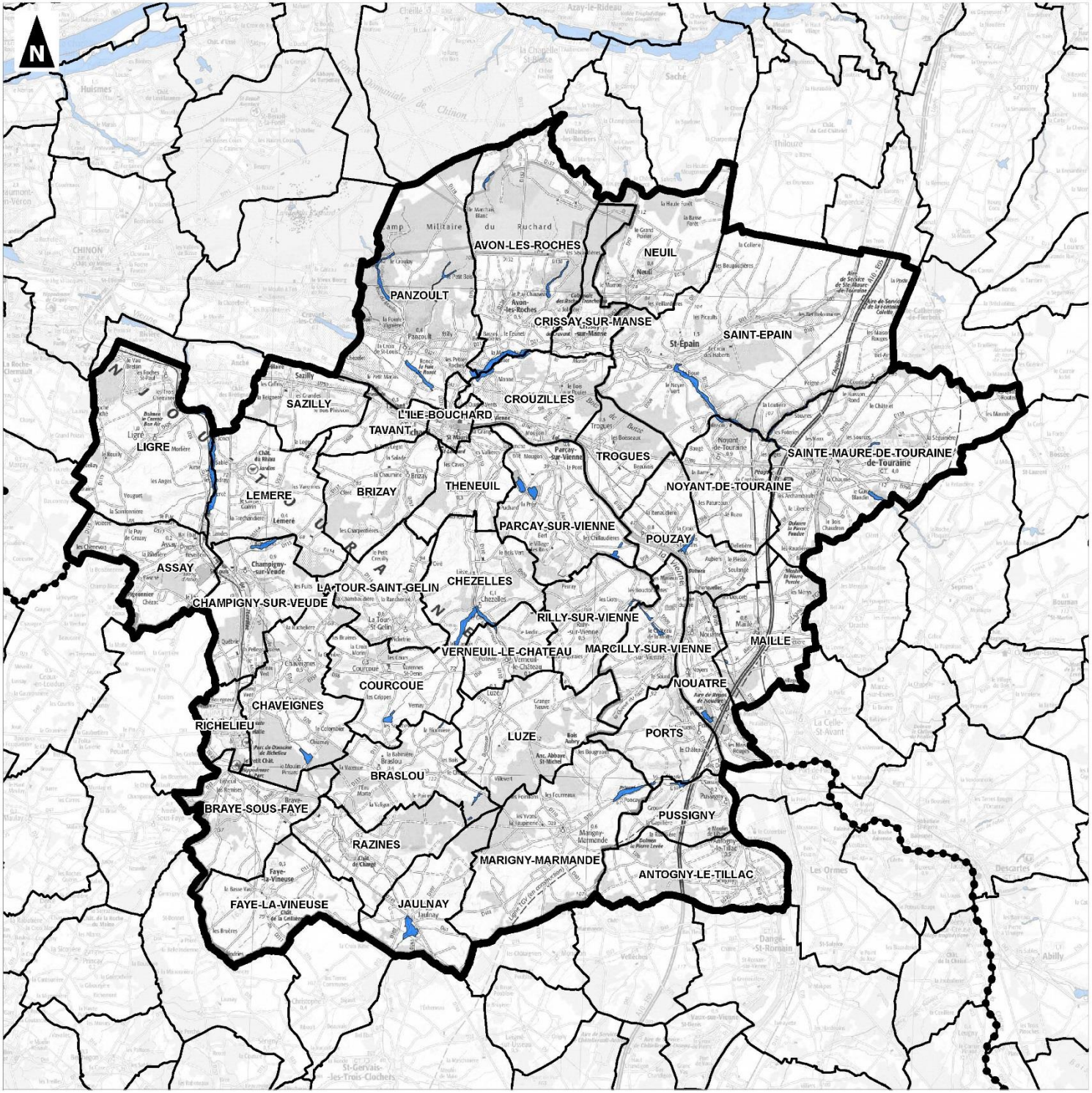

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Zone humide

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : DDT37 - IGN - auddicé urbanisme, 2017

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones à dominante humide selon le SAGE de la Vienne

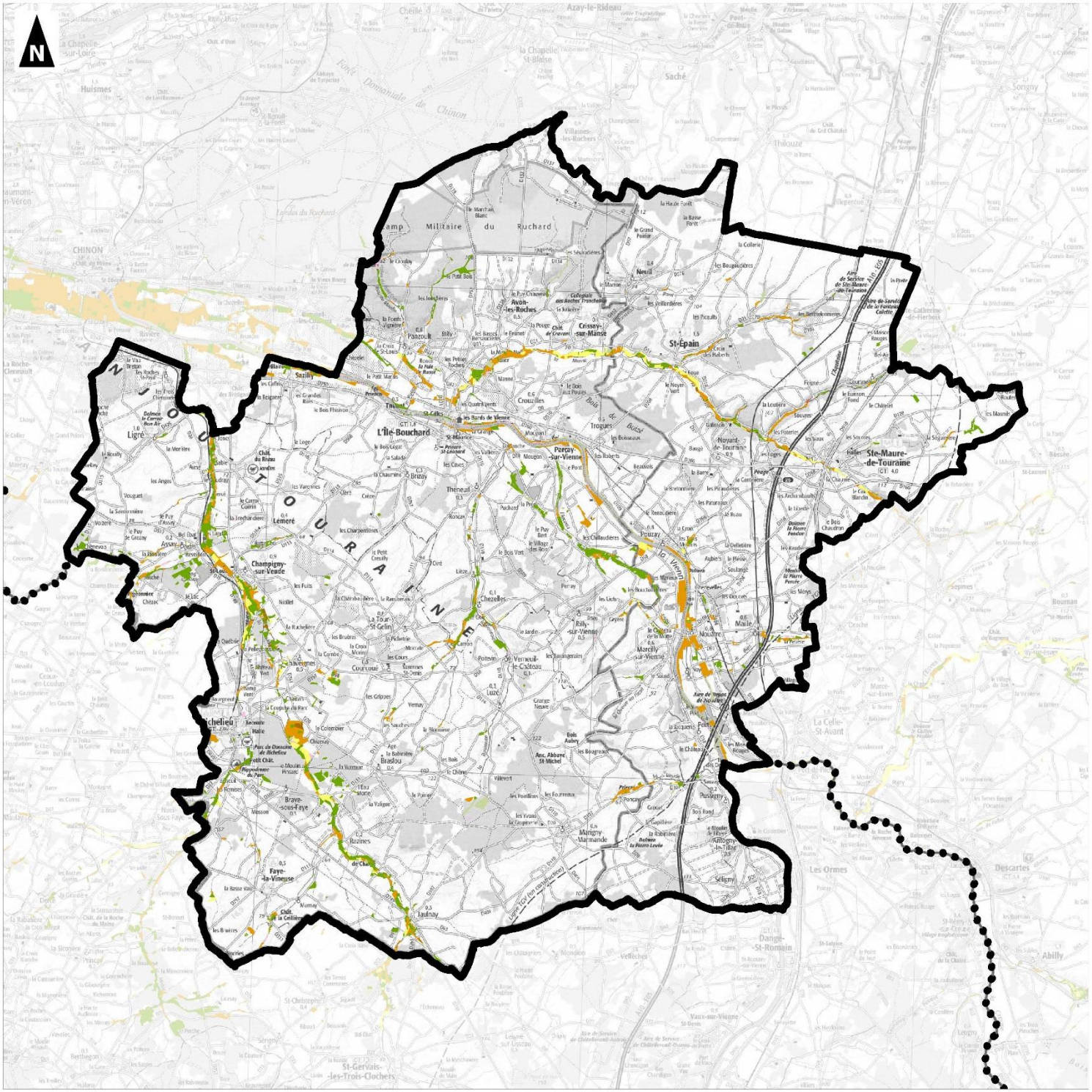

Réalisation : AUDDICE, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100®
Sources de données : IGN BD CARTO® - EPTB Vienne, Asconits Consultants - AUDDICE, 2017

1.6 Recueil de données bibliographiques « faune, flore et habitats naturels »

1.6.1 Source de données

Un recueil de données bibliographique a été mené auprès de structures et personnes susceptibles de détenir des données naturalistes. Il s'agit de :

- Écopole / Observatoire Biodiversite Centre,
- PNR Loire Anjou Touraine,
- Système Territorial d'Etudes et de Recherches Naturalistes et Ecologiques (STERNE),
- Syndicat de la Manse et de ses affluents,
- SAGE de la Vienne,
- Conservatoire d'Espace Naturel Centre Val de Loire (CEN),
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Touraine Val de Loire (CPIE),
- Fédération de Chasse d'Indre et Loire,
- Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
- France Nature Environnement Centre-Val de Loire (FNE),
- Ligue pour le Protection des Oiseaux Touraine (LPO),
- Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP),
- Société d'Etude, de Protection et Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT),
- Association Naturaliste d'Etude et de Protection des écosystèmes (CODALIS),
- Hommes et territoires, des agriculteurs de progrès,
- Muséum National d'Histoire Naturel,
- Inventaire National du Patrimoine Naturel,
- Système d'Information national de la Flore.

En annexe est fournie le détail des contacts selon la nature des informations recherchées.

1.6.2 Flore et habitats

Les données bibliographiques recueillies, à ce jour, permettent de fournir une première vue des espèces composant le territoire. 6 325 données géolocalisées sur la flore sur le territoire de la CC-TVV ont pu être récoltées notamment à travers la base de données STERNE gérée par le PNR Loire-Anjou-Touraine.

Parmi les espèces notées sur le territoire, certaines présentent des statuts de protection et/ou de patrimonialité permettant d'élever au rang d'espèces remarquables certaines d'entre elles.

Au total, 174 espèces remarquables de la flore ont été observées sur le territoire intercommunal.

Enjeux	Nombre d'espèces de la flore
Majeur	11
Fort	40
Modéré	123
Total	174

Le tableau ci-dessous présente les espèces de la flore à enjeu modéré à majeur mentionnées par la bibliographie depuis 2007 et localisées de manière précise tandis que la carte ci-après permet de les situer.

A noter que, compte-tenu du nombre important d'espèces, à ce stade de l'étude, la carte fournit la localisation des espèces selon leur niveau d'enjeu et non pas leur nom.

Il conviendra de noter que certaines de ces données n'ont pas toutes fait d'une validation selon les mentions des bases de données utilisées. Ce pourquoi il conviendra d'être prudent quant à l'interprétation de ces résultats. I**l conviendra une fois la sélection des potentielles parcelles ouvertes à l'urbanisation faite, de vérifier leur emplacement vis-à-vis des données disponibles sur le territoire et de cibler au besoin une prospection de terrain spécifique.**

Carte 19- Localisation de stations d'espèces remarquables de la flore issues des données bibliographiques – p. 64

Par ailleurs, des données bibliographiques aux échelles communales sont également disponibles et permettent de compléter/confirmer la présence des espèces remarquables notées dans le tableau ci-après sur le territoire. Ces données moins précises car disponibles uniquement à l'échelle communale, sont transmises en annexe.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Statut rareté	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
Podagraire ; Herbe aux goutteux	*Aegopodium podagraria L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Nielle des blés	*Agrostemma githago L., 1753*			RRR	CR	X	Majeur	Réseau STERNE
Ail à tête ronde	*Allium sphaerocephalon L., 1753*			RR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Ail des ours	*Allium ursinum L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Alysson des montagnes	*Alyssum montanum L., 1753*	PR		RRR	CR	X	Majeur	Réseau STERNE
Amarante fausse-blette	*Amaranthus blitoides S.Watson, 1877*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Ammi élevé ; Grand ammi	*Ammi majus L., 1753*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Orchis à fleurs lâches	*Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997*	PR				X	Fort	Réseau STERNE
Orchis pyramidal	*Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817*	PR				X	Fort	Réseau STERNE
Anémone sauvage	*Anemone sylvestris L., 1753*	PN			RE	X	Majeur	Réseau STERNE
Camomille sauvage	*Anthemis arvensis L. Subsp. Arvensis*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Anthémis fétide ; Camomille puante	*Anthemis cotula L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Aristoloche clématite	*Aristolochia clematitis L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Armoise champêtre ; Armoise rouge ; Aurone-des-champs	*Artemisia campestris L., 1753*			RRR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Bifora rayonnant	*Bifora radians M.Bieb., 1819*			RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Chlore perfoliée ; Chlorette	*Blackstonia perfoliata (L.) Huds. Subsp. Perfoliata*					X	Modéré	Réseau STERNE
Chlore perfoliée ; Chlorette	*Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762*					X	Modéré	Réseau STERNE
Bourrache officinale	*Borago officinalis L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Statut rareté	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
Moutarde noire	*Brassica nigra (L.) W.D.J.Koch, 1833*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Buddleia du père David ; Arbre aux papillons	*Buddleja davidii Franch., 1887*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Buplèvre ovale	*Bupleurum subovatum Link ex Spreng., 1813*			RRR	CR	X	Majeur	Réseau STERNE
Campanule agglomérée	*Campanula glomerata L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Campanule fausse-raiponce	*Campanula rapunculoides L., 1753*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Chardon crépu	*Carduus crispus L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Chardon à petites fleurs	*Carduus tenuiflorus Curtis, 1793*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Laîche digitée	*Carex digitata L., 1753*	PR		RRR	NT	X	Fort	Réseau STERNE
Laîche à épis distants	*Carex distans L., 1759*			RR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Laîche de Haller	*Carex halleriana Asso, 1779*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Laîche à épis pendants	*Carex pendula Huds., 1762*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Laîche des renards	*Carex vulpina L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Carthame laineux ; Centaurée laineuse	*Carthamus lanatus L., 1753*			RR	VU	X	Modéré	Réseau STERNE
Céphalanthère à grandes fleurs ; Céphalanthère blanche ; Céphalanthère pâle ; Céphalanthère de Damas	*Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce, 1906*	PR		RR		X	Fort	Réseau STERNE
Céphalanthère à feuilles étroites ; Céphalanthère à feuilles longues	*Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch, 1888*	PR		RR		X	Fort	Réseau STERNE
Céphalanthère rouge	*Cephalanthera rubra (L.) Rich., 1817*	PR		RRR	VU	X	Fort	Réseau STERNE
Cicendie filiforme	*Cicendia filiformis (L.) Delarbre, 1800*	PR		RR	VU	X	Fort	Réseau STERNE
Cirse des maraîchers	*Cirsium oleraceum (L.) Scop., 1769*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Cirse tubéreux ; Cirse bulbeux	*Cirsium tuberosum (L.) All., 1785*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Marisque	*Cladium mariscus (L.) Pohl, 1809*	PR		RR	NT	X	Fort	Réseau STERNE
Baguenaudier ; Arbre à vessies	*Colutea arborescens L., 1753*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Conopode dénudé ; Grand conopode ; Janotte	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Cornouiller mâle	*Cornus mas L., 1753*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Canche des sables ; Corynéphore blanchâtre	*Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812*					X	Modéré	Réseau STERNE
Crépide bisannuelle	*Crepis biennis L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Crépide fétide	*Crepis foetida L., 1753*			RRR	EN		Fort	Réseau STERNE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Statut rareté	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
Cuscute du thym	*Cuscuta epithymum (L.) L. Subsp. Epithymum*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Cyclamen à feuilles de lierre	*Cyclamen hederifolium Aiton, 1789*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Cynoglosse officinale	*Cynoglossum officinale L., 1753*			RR	NT		Modéré	Réseau STERNE
Souchet allongé ; Souchet long ; Souchet odorant	*Cyperus longus L., 1753*			RRR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Orchis incarnat ; Orchis couleur de chair	*Dactylorhiza incarnata (L.) Soó, 1962*	PR		RR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Dactylorhize de mai	*Dactylorhiza majalis (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965*	PR		RR	NT	X	Fort	Réseau STERNE
Orchis vert	*Dactylorhiza viridis (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997*	PR		RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Roquette jaune ; Roquette à feuilles étroites	*Diplotaxis tenuifolia (L.) DC., 1821*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Cardère poilue	*Dipsacus pilosus L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Scirpe à une écaille	*Eleocharis uniglumis (Link) Schult., 1824*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Epilobe à feuilles lancéolées	*Epilobium lanceolatum Sebast. & Mauri, 1818*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Epipactis à petites feuilles	*Epipactis microphylla (Ehrh.) Sw., 1800*	PR		RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Epipactis de Müller	*Epipactis muelleri Godfery, 1921*			RRR	VU	X	Modéré	Réseau STERNE
Epipactis des marais	*Epipactis palustris (L.) Crantz, 1769*	PR		RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Grande prêle	*Equisetum telmateia Ehrh., 1783*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Bruyère à balais	*Erica scoparia L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Bruyère à quatre angles ; Bruyère quaternée	*Erica tetralix L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Euphorbe ésule	*Euphorbia esula L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Euphorbe à feuilles larges	*Euphorbia platyphyllos L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Euphorbe de Séguier	*Euphorbia seguieriana Neck., 1770*			RRR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Cicendie fluette ; Cicendie naine	*Exaculum pusillum (Lam.) Caruel, 1886*			RR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Falcaire	*Falcaria vulgaris Bernh., 1800*			RRR	VU	X	Modéré	Réseau STERNE
Cotonnière à feuilles spatulées	*Filago pyramidata L., 1753*			RR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Frêne à feuilles étroites	*Fraxinus angustifolia Vahl, 1804*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Fritillaire pintade	*Fritillaria meleagris L., 1753*	PR		RR	NT	x	Fort	Syndicat de la Manse et de ses affluents
Gaillet rude	*Galium pumilum Murray, 1770*			RR			Modéré	Réseau STERNE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Statut rareté	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
Gaillet du Harz ; Gaillet des rochers	*Galium saxatile L., 1753*			RRR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Genêt d'angleterre	*Genista anglica L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Genêt ailé	*Genista sagittalis L., 1753*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Glycérie flottante	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Goodyère rampante	*Goodyera repens (L.) R.Br., 1813*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Orchis moucheron	*Gymnadenia conopsea (L.) R.Br., 1813*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Orchis odorant	*Gymnadenia odoratissima (L.) Rich., 1817*	PR		RRR	CR	X	Majeur	Réseau STERNE
Orchis des Pyrénées	*Gymnadenia pyrenaica (Philippe) Giraudias, 1892*					X	Modéré	Réseau STERNE
Hélianthème des Apennins	*Helianthemum apenninum (L.) Mill., 1768*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Herniaire velue	*Herniaria hirsuta L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Orge faux-seigle	*Hordeum secalinum Schreb., 1771*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Hottonie des marais	*Hottonia palustris L., 1753*	PR					Fort	Réseau STERNE
Jonc à tépales obtus ; Jonc noueux	*Juncus subnodulosus Schrank, 1789*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Jonc des marécages ; Jonc des vasières	*Juncus tenageia Ehrh. Ex L.f., 1782*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Linaire élatine	*Kickxia elatine (L.) Dumort. Subsp. Elatine*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Lathrée clandestine	*Lathraea clandestina L., 1753*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Gesse sans vrille	*Lathyrus nissolia L., 1753*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Gesse à fruits ronds ; Gesse à graines sphériques	*Lathyrus sphaericus Retz., 1783*			RRR	CR	X	Majeur	Réseau STERNE
Lentille d'eau à trois lobes	*Lemna trisulca L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Passerage à feuilles variables	*Lepidium heterophyllum Benth., 1826*			RRR		X	Modéré	Réseau STERNE
Limodore avorté ; Limodore sans feuille	*Limodorum abortivum (L.) Sw., 1799*	PR		RR	VU	X	Fort	Réseau STERNE
Lin à feuilles étroites	*Linum tenuifolium L., 1753*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Grémil officinal ; Herbe aux perles	*Lithospermum officinale L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Ray-grass hybride	*Lolium x boucheanum Kunth, 1830*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Mauve herissee	*Malva setigera Spenn., 1829*					X	Modéré	Réseau STERNE
Mélampyre à crêtes	*Melampyrum cristatum L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Mélilot élevé	*Melilotus altissimus Thuill., 1799*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Myosotis raide	*Myosotis stricta Link ex Roem. & Schult., 1819*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Myosotis des bois	*Myosotis sylvatica Hoffm., 1791*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Narcisse des poètes	*Narcissus poeticus L., 1753*	PR		RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Statut rareté	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
Jonquille des bois ; Jonquille trompette ; Jonquille jaune	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Orchis brûlé	*Neotinea ustulata (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997*	PR				X	Fort	Réseau STERNE
Oenanthe fistuleuse	*Oenanthe fistulosa L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Oenanthe à feuilles de peucédan	*Oenanthe peucedanifolia Pollich, 1776*	PR				X	Fort	Réseau STERNE
Oenanthe faux-boucage	*Oenanthe pimpinelloides L., 1753*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Esparcette ; sainfoin	*Onobrychis viciifolia Scop., 1772*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Bugrane jaune ; Bugrane glante ; Bugrane fétide	*Ononis natrix L., 1753*			RR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Ophrys abeille du jura	*Ophrys apifera var. Saraepontana Ruppert*	PR					Fort	Réseau STERNE
Ophrys mouche	*Ophrys insectifera L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Ophrys verdissant	*Ophrys virescens Philippe, 1859*	PR		RRR	VU	X	Fort	Réseau STERNE
Orchis homme-pendu	*Orchis anthropophora (L.) All., 1785*	PR		RR		X	Fort	Réseau STERNE
Orchis militaire	*Orchis militaris L., 1753*	PR		RRR	VU	X	Fort	Réseau STERNE
Orchis singe	*Orchis simia Lam., 1779*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Orchis	*Orchis x angusticruris Franch. Ex Rouy, 1912*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Orchis de Bergon	*Orchis x bergonii Nanteuil, 1887*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Orobanche du lierre	*Orobanche hederae Vaucher ex Duby, 1828*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Orobanche du trèfle	*Orobanche minor Sm., 1797*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Orobanche du genêt	*Orobanche rapum-genistae Thuill., 1799*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Eufragie visqueuse	*Parentucellia viscosa (L.) Caruel, 1885*			RR	NT		Modéré	Réseau STERNE
Pédiculaire des bois	*Pedicularis sylvatica L., 1753*			RR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Raiponce orbiculaire	*Phyteuma orbiculare L., 1753*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Pilulaire naine ; Boulette d'eau	*Pilularia globulifera L., 1753*	PN				X	Majeur	Réseau STERNE
Orchis à deux feuilles	*Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Polygale du calcaire	*Polygala calcarea F.W.Schultz, 1837*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Polystic à soies ; Fougère des fleuristes	*Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913*	PR				X	Fort	Réseau STERNE
Peuplier blanc	*Populus alba L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Potamot luisant	*Potamogeton lucens L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Potamot à feuilles capillaires	*Potamogeton trichoides Cham. & Schltdl., 1827*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Potentille des montagnes	*Potentilla montana Brot., 1804*			RRR		X	Modéré	Réseau STERNE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Statut rareté	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
Brunelle à grandes fleurs	*Prunella grandiflora (L.) Schöller, 1775*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Brunelle intermédiaire	*Prunella x intermedia Link, 1791*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Corydale jaune	*Pseudofumaria lutea (L.) Borkh., 1797*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Pissenlit gracile, pissenlit à feuilles lisses	*Pulicaria vulgaris Gaertn., 1791*	PN				X	Majeur	Réseau STERNE
Herbe de Saint-Roch ; Pulicaire commune	*Pulicaria vulgaris Gaertn., 1791*	PN				X	Majeur	Réseau STERNE
Chêne tauzin ; Chêne des Pyrénées	*Quercus pyrenaica Willd., 1805*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Renoncule des champs	*Ranunculus arvensis L., 1753*			RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Renoncule à petites fleurs	*Ranunculus parviflorus L., 1758*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Rhinanthe velu ; Rhinanthe Crête-de-coq	*Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777*			RRR	EN		Fort	Réseau STERNE
Rosier des haies	*Rosa agrestis Savi, 1798*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Oseille des marais ; Patience des marais	*Rumex palustris Sm., 1800*			RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Saule fragile	*Salix fragilis L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Saule à feuilles étroites ; Saule rampant	*Salix repens L., 1753*	PR		RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Saule à trois étamines	*Salix triandra L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Samole de Valerand	*Samolus valerandi L., 1753*	PR		RR		X	Fort	Réseau STERNE
Scandix peigne-de-Vénus	*Scandix pecten-veneris L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Choin noirâtre	*Schoenus nigricans L., 1753*	PR		RR	VU	X	Fort	Réseau STERNE
Séneçon visqueux	*Senecio viscosus L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Alisier de Fontainebleau	*Sorbus latifolia (Lam.) Pers., 1806*	PN		RRR	NT	X	Majeur	Réseau STERNE
Spiranthe d'été	*Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817*	PN		RRR	CR	X	Majeur	Réseau STERNE
Spiranthe d'automne	*Spiranthes spiralis (L.) Chevall., 1827*	PR		RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Stellaire des sources	*Stellaria alsine Grimm, 1767*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Mouron pâle ; Stellaire pâle	*Stellaria pallida (Dumort.) Piré, 1863*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Pissenlit gracile, pissenlit à feuilles lisses	*Taraxacum erythrosperma (Groupe)*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Germandrée petit-chêne	*Teucrium chamaedrys L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Germandrée des montagnes	*Teucrium montanum L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Germandrée des marais	*Teucrium scordium L. Subsp. Scordium*	PR				X	Fort	Réseau STERNE
Germandrée des marais	*Teucrium scordium L., 1753*	PR				X	Fort	Réseau STERNE

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Statut rareté	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
Pissenlit gracile, pissenlit à feuilles lisses	*Thalictrum flavum L., 1753*	PR				X	Fort	Réseau STERNE
Pigamon jaune	*Thalictrum flavum L., 1753*	PR				X	Fort	Réseau STERNE
Grand salsifis	*Tragopogon dubius subsp. Major (Jacq.) Vollm., 1914*			RRR			Modéré	Réseau STERNE
Salsifis des prés	*Tragopogon pratensis L. Subsp. Pratensis*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Trèfle aggloméré	*Trifolium glomeratum L., 1753*			RR	VU	X	Modéré	Réseau STERNE
Trèfle incarnat	*Trifolium incarnatum L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Trèfle intermédiaire	*Trifolium medium L., 1759*					X	Modéré	Réseau STERNE
Trèfle rude	*Trifolium scabrum L., 1753*			RR	NT	X	Modéré	Réseau STERNE
Petite utriculaire	*Utricularia minor L., 1753*	PR		RRR	EN	X	Fort	Réseau STERNE
Mâche dentée	*Valerianella dentata (L.) Pollich, 1776*					X	Modéré	Réseau STERNE
Mâche à fruits velus	*Valerianella eriocarpa Desv., 1809*			RR		X	Modéré	Réseau STERNE
Vesce velue	*Vicia villosa Roth, 1793*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Dompte-venin	*Vincetoxicum hirundinaria Medik., 1790*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Violette blanche	*Viola alba Besser, 1809*			RRR	VU	X	Modéré	Réseau STERNE
Violette des chiens	*Viola canina L., 1753*					X	Modéré	Réseau STERNE
Vigne	*Vitis vinifera L., 1753*			RR			Modéré	Réseau STERNE
Lentille d'eau sans racine ; Wolffie sans racine	*Wolffia arrhiza (L.) Horkel ex Wimm., 1857*			RRR	EN		Fort	Réseau STERNE

Tableau 8. Espèces de la flore remarquable - données bibliographiques 2007-2017

Légende : voir annexe

Protection
PR = Protection régionale
PN= Protection nationale

Statuts de menace : Liste Rouge Régionale (LRR)
CR = En danger critique d'extinction
EN = En danger d'extinction
VU = Vulnérable
NT = Quasi menacée
LC = Préoccupation mineure

Communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Localisation de stations d'espèces remarquables de la flore issues des données bibliographiques

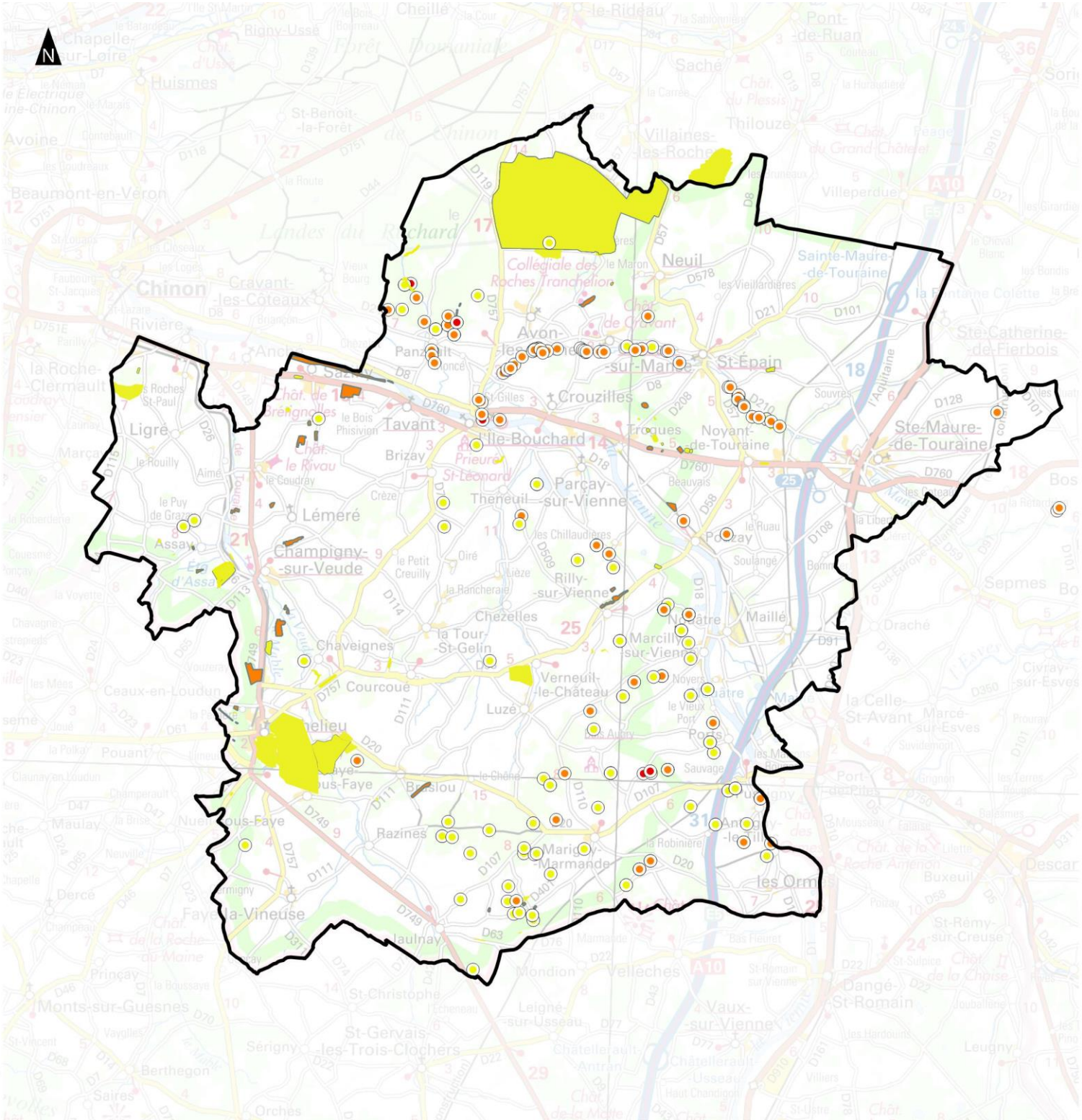

1.6.3 Faune

Le recueil de données bibliographiques a permis d'obtenir des informations géolocalisées ou relativement précises et ainsi d'aboutir à une première vue de la répartition des espèces relevées sur le territoire depuis 2007. Au total, plus de 1 030 données ont été étudiées. Tout comme la flore, parmi ces espèces, certaines possèdent des intérêts de conservation et/ou réglementaires sur le territoire, dont les statuts de protection et/ou de patrimonialité permettant d'élever certaines d'entre elles au rang d'espèces remarquables.

Au total, les données connues précisément sur le territoire permettent de localiser 61 espèces remarquables de la faune, soit :

- 29 espèces de l'avifaune,
- 2 espèces de mammifère terrestre/aquatique,
- 15 espèces de chiroptère,
- 1 espèce d'amphibiens,
- 2 espèces de reptiles,
- 1 espèce de crustacés,
- 4 espèces de poissons,
- 7 espèces de la faune invertébrée.

Enjeux	Nombre d'espèces de la faune
Majeur	3
Fort	20
Modéré	38
Total	61

Le tableau ci-dessous présente les espèces de la faune à enjeu modéré à majeur mentionnées par la bibliographie depuis 2007 et localisées de manière précise tandis que la carte ci-après permet de les situer.

Tout comme pour la flore, il conviendra de noter que certaines de ces données n'ont pas fait de validation. Ce pourquoi il conviendra d'être prudent quant à l'interprétation de ces résultats. En particulier, **il conviendra, à la suite de la sélection des potentielles parcelles ouvertes à l'urbanisation, de vérifier leur emplacement vis-à-vis des données disponibles sur le territoire et de cibler au besoin une prospection de terrain spécifique.**

Carte 20 - Localisation de stations d'espèces remarquables de la faune issues des données bibliographiques- p. 68

Par ailleurs, des données bibliographiques aux échelles communales sont également disponibles et permettent de compléter/confirmer la présence des espèces remarquables notées dans le tableau ci-après sur le territoire. Ces données moins précises car disponibles uniquement à l'échelle communale, sont transmises en annexe.

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive « Habitats » / « Oiseaux »	Statut rareté	Liste rouge régional	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
Avifaune	Alouette des champs	*Alauda arvensis*				NT		Modéré	STERNE
	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	PN	DO1			X	Fort	STERNE
	Oie cendrée	*Anser anser*					X	Modéré	STERNE
	Chevêche d'athéna	*Athene noctua*	PN			NT	X	Modéré	STERNE
	Fuligule milouin	*Aythya ferina*				NT		Modéré	STERNE
	Héron garde-boeufs	*Bubulcus ibis*	PN			VU	X	Modéré	STERNE
	Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus*	PN	DO1			X	Fort	STERNE
	Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	PN			NT		Modéré	STERNE
	Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	PN	DO1		EN	X	Fort	STERNE

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive « Habitats » / « Oiseaux »	Statut rareté	Liste rouge régional	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
	Busard saint-martin	*Circus cyaneus*	PN	DO1		NT		Fort	STERNE
	Busard cendré	*Circus pygargus*	PN	DO1		VU		Fort	STERNE
	Pic épeichette	*Dendrocopos minor*	PN			NT	X	Modéré	STERNE
	Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	PN	DO1		NT	X	Fort	STERNE
	Bruant proyer	*Emberiza calandra*	PN			NT		Modéré	STERNE
	Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	PN			NT		Modéré	STERNE
	Faucon émerillon	*Falco columbarius*	PN	DO1			X	Fort	STERNE
	Faucon hobereau	*Falco subbuteo*	PN			NT	X	Modéré	STERNE
	Cochevis huppé	*Galerida cristata*	PN			VU		Modéré	STERNE
	Milan noir	*Milvus migrans*	PN	DO1		VU	X	Fort	STERNE
	Nette rousse	*Netta rufina*			R	VU		Modéré	STERNE
	Mésange noire	*Parus ater*	PN			NT		Modéré	STERNE
	Perdrix grise	*Perdix Perdix*				NT		Modéré	STERNE
	Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	PN	DO1				Fort	STERNE
	Grand cormoran	*Phalacrocorax carbo*	PN			NT		Modéré	STERNE
	Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*	PN			NT	X	Modéré	STERNE
	Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	PN	DO1		NT	X	Fort	STERNE
	Effraie des clochers	*Tyto alba*	PN			NT		Modéré	STERNE
	Huppe fasciée	*Upupa epops*	PN				X	Modéré	STERNE
	Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*				VU		Modéré	STERNE
Mammifère terrestre	Castor d'europe	*Castor fiber*	PN	DH2 & 4		VU	x	Fort	Syndicat de la Manse et de ses affluents
	Loutre d'europe	*Lutra lutra*	PN	DH2 & 4		EN	x	Fort	Syndicat de la Manse et de ses affluents
Chiroptère	Barbastelle d'europe	*Barbastella barbastellus*	PN	DH2 & 4	/	/	x	Fort	CEN - SEPANT - LPO
	Grand murin	*Myotis myotis*	PN	DH2 & 4	/	/	x	Fort	CEN - SEPANT - LPO
	Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	PN	DH2 & 4	/	/	x	Fort	CEN - SEPANT - LPO
	Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	PN	DH4	/	/	x	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Murin d'alcathoé	*Myotis alcathoe*	PN	DH4	/	/	x	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	PN	DH4	/	/	x	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	PN	DH4	/	/	x	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Noctule commune	*Nyctalus noctula*	PN	DH4	/	/	x	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	PN	DH4	/	/	x	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Oreillard roux	*Plecotus auritus*	PN	DH4	/	/	x	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	PN	DH2 & 4	/	/	x	Fort	CEN - SEPANT - LPO
	Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	PN	DH4	/	/	/	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii*	PN	DH4	/	/	/	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii*	PN	DH4	/	/	x	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
	Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	PN	DH4	/	LC	x	Modéré	CEN - SEPANT - LPO
Amphibien	Triton crêté	*Triturus cristatus*	PN	DH2 & 4	/	VU		Fort	CEN - SEPANT - LPO
Reptile	Lézard vert occidental	*Lacerta bilineata daudin, 1802*	PN	DH4		LC		Modéré	STERNE

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Directive « Habitats » / « Oiseaux »	Statut rareté	Liste rouge régional	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu écologique	Source
	Lézard des murailles	*Podarcis muralis (laurenti, 1768)*	PN	DH4		LC		Modéré	STERNE
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches	*Austropotamobius pallipes*	PN	DH2		CR	x	Très fort	Syndicat de la Manse et de ses affluents
Poisson	Brochet - zone de frayère	*Esox lucius (linnaeus, 1758)*	PN (Habitat)					Fort	Fédération de Pêche 37
	Anguille européenne	*Anguilla anguilla (linnaeus, 1758)*				VU		Modéré	STERNE/Syndicat de la Manse et de ses affluents
	Chabot, chabot commun	*Cottus gobio (linnaeus, 1758)*		DH2		DD		Fort	STERNE/Syndicat de la Manse et de ses affluents
	Lamproie de planer	*Lampetra planeri (bloch, 1784)*		DH2		LC		Fort	STERNE/Syndicat de la Manse et de ses affluents
Faune invertébrée	Tabac d'Espagne	*Argynnis paphia (linnaeus, 1758)*					X	Modéré	STERNE
	Agrion mercure	*Coenagrion mercuriale*	PN	DH2		NT	x	Très fort	Syndicat de la Manse et de ses affluents
	Flambé	*Iphiclides podalirius (linnaeus, 1758)*					X	Modéré	STERNE
	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus (linnaeus, 1758)*		DH2				Modéré	STERNE
	Melitée du plantain	*Melitaea cinxia (linnaeus, 1758)*					X	Modéré	STERNE
	Melétee des centaurees (la), grand damier (le)	*Melitaea phoebe (denis & schiffermuller, 1775)*					X	Modéré	STERNE
	Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii (dale, 1834)*	PN	DH2 & 4		VU	X	Très fort	STERNE

Tableau 9. Espèces de la faune remarquable - données bibliographiques 2007-2017

Légende : voir annexe

Protection
PR = Protection régionale
PN= Protection nationale

Statuts de menace : Liste Rouge Régionale (LRR)
CR = En danger critique d'extinction
EN = En danger d'extinction
VU = Vulnérable
NT = Quasi menacée
LC = Préoccupation mineure

Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Localisation de stations d'espèces remarquables de la faune issues des données bibliographiques

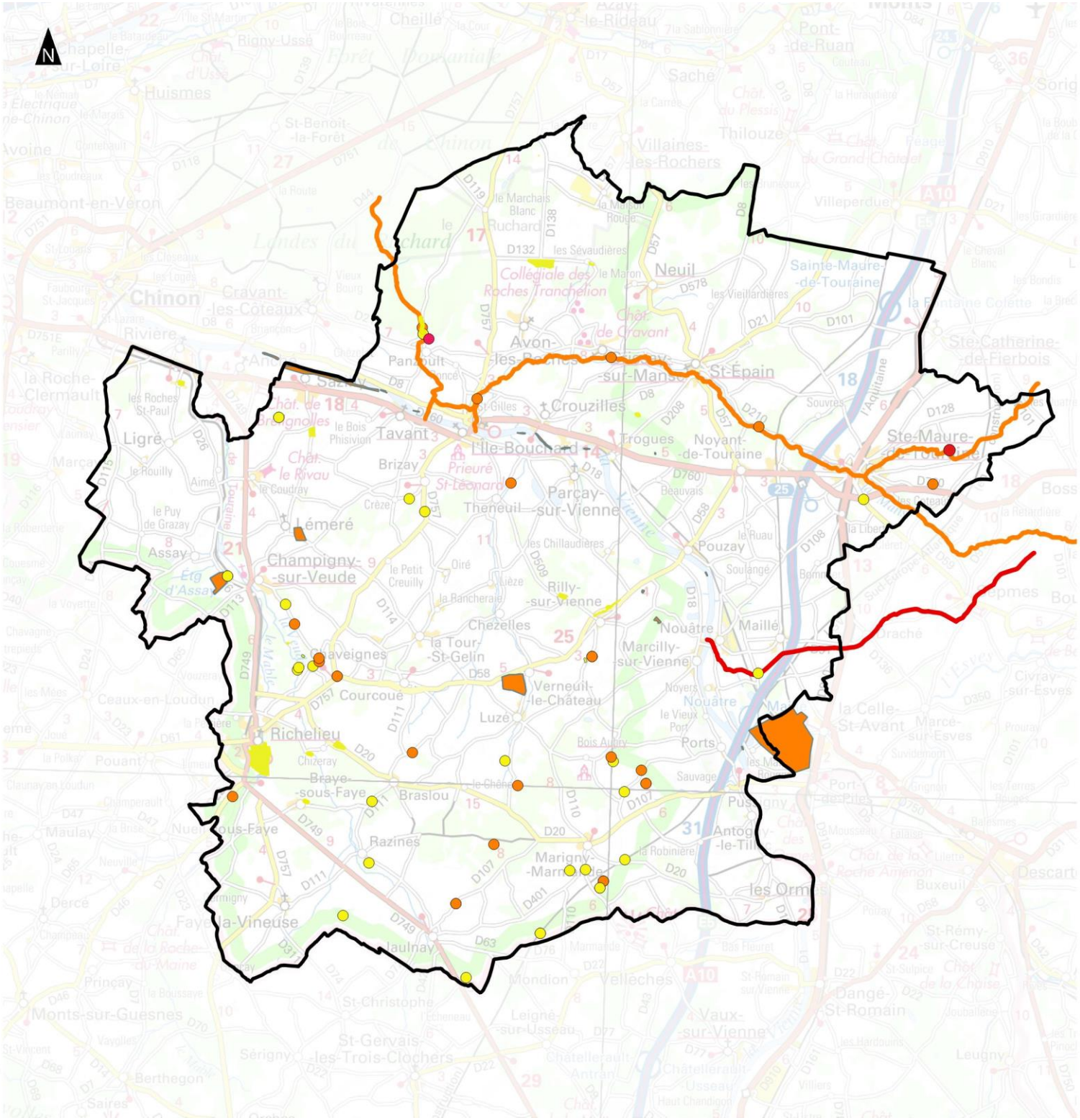

1.7 Hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle intercommunale

Les informations issues des données bibliographiques permettent la hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles à l'échelle du territoire.

Cette hiérarchisation constitue une première indication concernant le niveau d'enjeu écologique potentiel des habitats naturels composant le territoire intercommunal. Cette hiérarchisation est menée afin d'orienter l'étape suivante, traitée en chapitre 2, qui consiste à approfondir l'état initial sur certains secteurs selon les sensibilités identifiées. 4 niveaux ont été définis présentés ci-dessous.

Enjeu écologique et patrimonial potentiel	
Majeur	Emprise d'un espace réglementaire : Natura 2000 (ZSC et ZPS) ou Emprise notée comme réservoirs de biodiversité au SRCE et TVB Touraine Côté Sud ou Site naturel exceptionnel et zone écologique majeure de la TVB (PNR) ou Habitat faiblement influencé par l'homme, inscrit à la directive « Habitats » (prioritaire ou non) ou Habitat faiblement influencé par l'homme, potentiellement riche en espèces et végétations de grand intérêt patrimonial
Fort	Emprise d'un espace d'intérêt écologique : ZNIEFF de type I et de type II ou corridors écologiques ciblés de la TVB Touraine Côté Sud ou secteur identifié comme une zone humide selon le SDAGE, le SAGE ou les services instructeurs ou Habitat modérément influencé par l'homme, inscrit à la directive « Habitats » (prioritaire ou non) ou Habitat hébergeant des espèces de la flore ou de la faune d'intérêt patrimonial secondaire ou occasionnellement des végétations ou des espèces de grand intérêt patrimonial
Modéré	Habitat souvent assez marqué par l'empreinte humaine susceptible d'héberger occasionnellement des végétations et espèces d'intérêt patrimonial secondaire ou corridors écologiques diffus ou potentiels à préserver / remettre en état du SRCE et de la TVB Touraine Côté Sud ou Espace de fonctionnalité biologique de la TVB (PNR) ou Habitat susceptible de présenter un cortège relativement diversifié et caractéristique de cet habitat même si les espèces sont courantes et connexion potentielle : Haies, milieux bocagers, boisements, prairies permanentes
Faible	Habitat très marqué par l'empreinte humaine et peu enclin à héberger une végétation ou des espèces de la flore et de la faune d'intérêt patrimonial

Carte 21 - Sensibilités écologiques potentielles à l'échelle intercommunal – p.72

La carte page ci-après montre que le **territoire de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne présente une sensibilité écologique majoritairement modérée à majeure.**

Les sensibilités écologiques **majeures** se concentrent au nord-ouest du territoire en raison de la présence d'une **zone écologique exceptionnelle** en partie classée en tant que **site Natura 2000** que représente la forêt de Chinon et les landes de Ruchard ainsi que sur le secteur sud, où des boisements constituent des **zones écologiques majeures.** On trouve aussi, dans cette catégorie, **certains cours d'eau** (la Vienne et la Manse, le ruisseau de Maugonne) et **certaines pelouses calcicoles** en tant que réservoirs de biodiversité et/ou habitats d'espèces remarquables.

De nombreux cours d'eau correspondent à des corridors et constituent, à ce titre, des secteurs à sensibilité écologique **potentielle forte** (comme la Bourouse et la Veude).

Enfin, on note que la **majorité du territoire** présente des sensibilités écologiques potentiellement **modérées** en raison notamment de la présence de corridors écologiques potentiels notés au SRCE ou d'espaces de fonctionnalité biologique de la TVB selon le PNR Loire-Anjou-Touraine. En effet, ces espaces sont susceptibles de constituer des espaces relais lors de déplacements de la faune et/ou d'abriter des espèces remarquables. Mentionnons toutefois que ces secteurs mériteront d'être précisés dans le cadre des prospections écologiques.

A ce stade de l'étude et compte tenu des sensibilités écologiques potentielles du territoire, il conviendra dans le cadre du présent projet de PLUi :

- **d'éviter tout impact** sur les secteurs à **sensibilités écologiques majeures à fortes** et de porter une **attention particulière aux aménagements fragmentant**, **susceptibles de réduire les connections** avec ces derniers. En effet le déplacement est nécessaire à l'accomplissement du cycle biologique de bon nombre d'espèces (mammifères, avifaune, amphibiens) et en particulier de celles inféodées aux **zones en eau connectées à ces réservoirs (odonates, poissons, crustacés…)**,
- de porter une attention particulière, dans la suite de l'étude, à toute parcelle située sur les secteurs à sensibilité écologique modéré en particulier :
    - les secteurs **boisés et arbustifs**,
    - les **secteurs bordant des milieux aquatiques et humides** ou situés dans des zones de **dépression**,
    - les **milieux ouverts** peu sujets à une activité anthropique intensive et susceptibles d'abriter des espèces commensales des **cultures** ou **prairiales**,
    - les secteurs présentant une **topographie** élevée, susceptibles d'accueillir une végétation des **milieux ouverts xériques** tels que les pelouses calcicoles sur côteaux.

Ces premiers éléments permettent :

- dans un premier temps d'alimenter le travail d'identification des secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation,
- dans un second temps de faciliter la sélection des secteurs qui feront l'objet d'une prospection de terrain « faune, flore, habitats naturels » au printemps et à l'été 2018 ; objet des chapitres 2 et 3 du volet écologique à venir.

Les prospections de terrain viseront à étudier sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation importants ou à sensibilité écologique significative :

- la **flore et les habitats naturels** ;
- la faune vertébrée en réalisant un inventaire : des **mammifères terrestres, les chiroptères, l'avifaune, les amphibiens et les reptiles ;**
- la faune invertébrée en :
    - réalisant un inventaire portant sur les **lépidoptères** (papillons de jour), **les odonates** (libellules) et les **orthoptères ;**
    - **recherchant de manière ciblée** les espèces remarquables de **coléoptères saproxyliques** (comme le Lucane cerf-volant) **et les crustacés** (Écrevisse à pieds blancs) dans les habitats de prédilection de ces espèces.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Sensibilités écologiques potentielles à l'échelle de l'intercommunalité

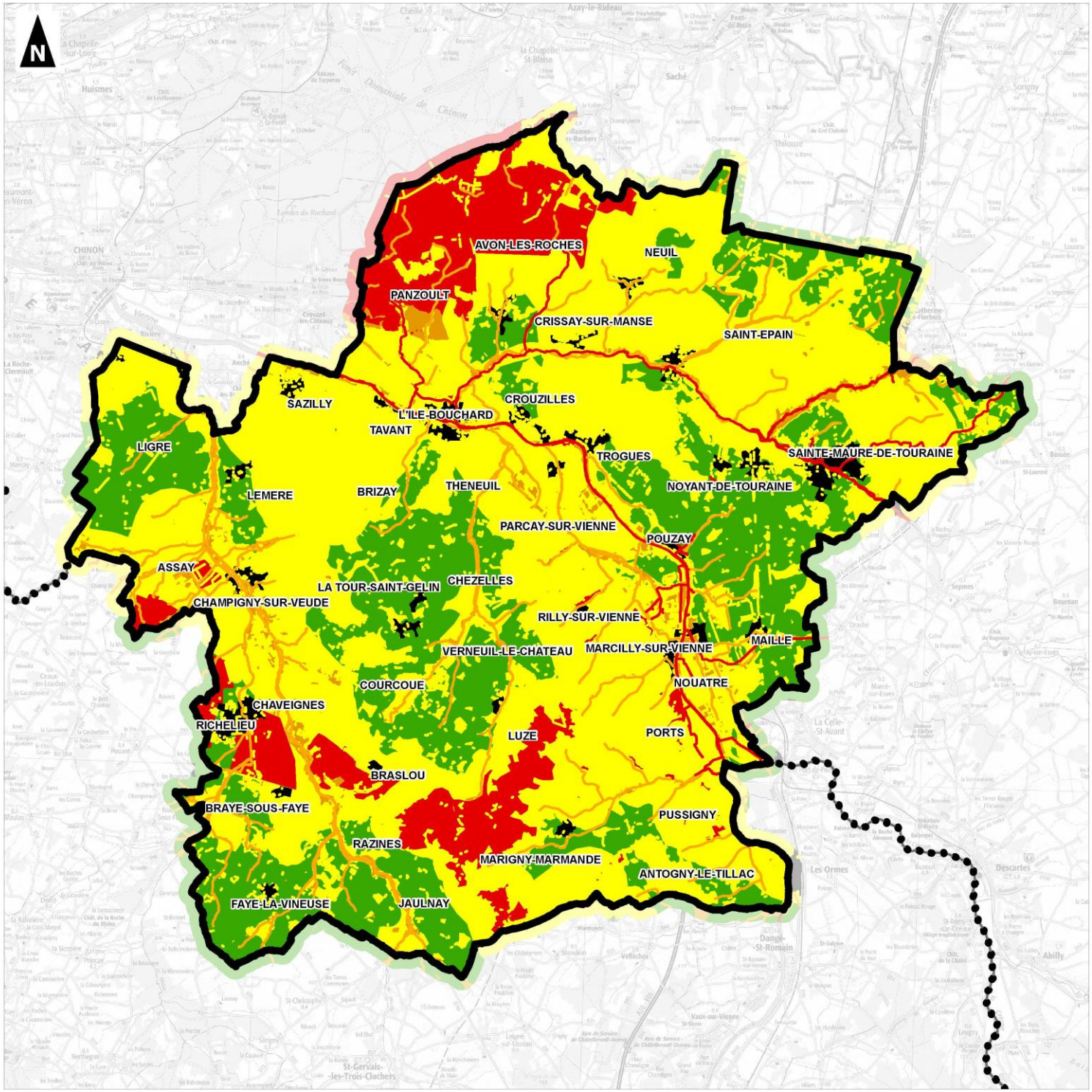

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites départementales

Occupation du sol :

Zones urbanisées

Enjeux :

Enjeux majeurs

Enjeux forts

Enjeux modérés

Enjeux faibles

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2017 - IFEN CLC 2012

CHAPITRE 2. ETAT INITIAL DES SECTEURS POTENTIELLEMENT OUVERTS A L'URBANISATION

Pour préciser les enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

2.1 Insertion des secteurs étudiés dans le contexte écologique local

2.1.1 Présentation des secteurs étudiés

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, plusieurs secteurs **susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux ont été étudiés**

Ces **secteurs qui constituent le périmètre d'étude** ont fait l'objet d'une analyse écologique et d'investigations de terrain portant sur la faune, la flore et les zones humides. Au total, ce sont 40 communes composées chacune de plusieurs parcelles concernées qui ont été étudiés. La prochaine carte permet de situer les divers secteurs.

Carte 22 - Localisation des secteurs étudiés – p. 76

2.1.2 Analyse des secteurs au regard de la sensibilité écologique potentielle

Sur la prochaine carte, on peut observer la superposition des secteurs **susceptibles d'accueillir une urbanisation** et la **hiérarchisation des sensibilités écologiques potentielles** permettant de mettre en perspective les potentielles zones à enjeux.

Carte 23- Sensibilités écologiques potentielles et périmètre de prospection– p 77

Comme on peut l'observer sur la prochaine carte, les secteurs se superposent à

- aucune zone à sensibilité écologique potentielle **forte à majeure ;**
- des zones à sensibilité écologique potentielle **faible à modéré** selon la nature des habitats en place susceptibles de constituer des axes de déplacement d'espèces**.**

Notons qu'à ce stade de l'étude, ce sont 678 secteurs qui ont été retenues dans le cadre du PLUi. Parmi ces derniers, 45% des emprises se situent sur des secteurs à sensibilité écologique modérée.

Nombre de secteur	Retenus à l'étude écologique				TOTAL
Communes / Sensibilité écologique	Majeure	Forte	Modéré	Faible	
Antogny-le-Tillac				11	11
Assay			22		22
Avon-les-Roches			14	8	22
Braslou			11	12	23
Braye-sous-Faye				27	27
Brizay			7	4	11
Champigny-sur-Veude			21	4	25
Chaveignes			7	26	33
Chezelles				5	5
Courcoué				6	6
Crissay-sur-Manse					0
Crouzilles			29		29

Nombre de secteur	Retenus à l'étude écologique				TOTAL
Communes / Sensibilité écologique	Majeure	Forte	Modéré	Faible	
Faye-la-Vineuse				3	3
Jaulnay				4	4
La Tour-Saint-Gelin				15	15
Lémeré			11	25	36
Ligré			2	6	8
L'Île-Bouchard			13		13
Luzé				8	8
Maillé			1	2	3
Marcilly-sur-Vienne			2	12	14
Marigny-Marmande				24	24
Neuil			45		45
Nouâtre				5	5
Noyant-de-Touraine			2	9	11
Panzoult			7	19	26
Parcay-sur-Vienne			7		7
Ports			5		5
Pouzay			3		3
Pussigny			4		4
Razines				7	7
Richelieu				55	55
Rilly-sur-Vienne			10		10
Sainte-Maure-de-Touraine			1	50	51
Saint-Epain			32	13	45
Sazilly			2		2
Tavant			14		14
Theneuil			4		4
Trogues			29	6	35
Verneuil-le-Château				7	7
Total	**0**	**0**	**305**	**373**	**678**
Proportion	**0%**	**0%**	**45%**	**55%**	**100%**

Tableau 10. Nombre de secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation et sensibilité écologique potentielle

Les investigations de terrain, dont les résultats sont présentés ci-après, ont été plus poussées sur les parcelles à sensibilité écologique potentielle modérée afin de déterminer l'enjeu écologique des parcelles susceptibles d'être urbanisées.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

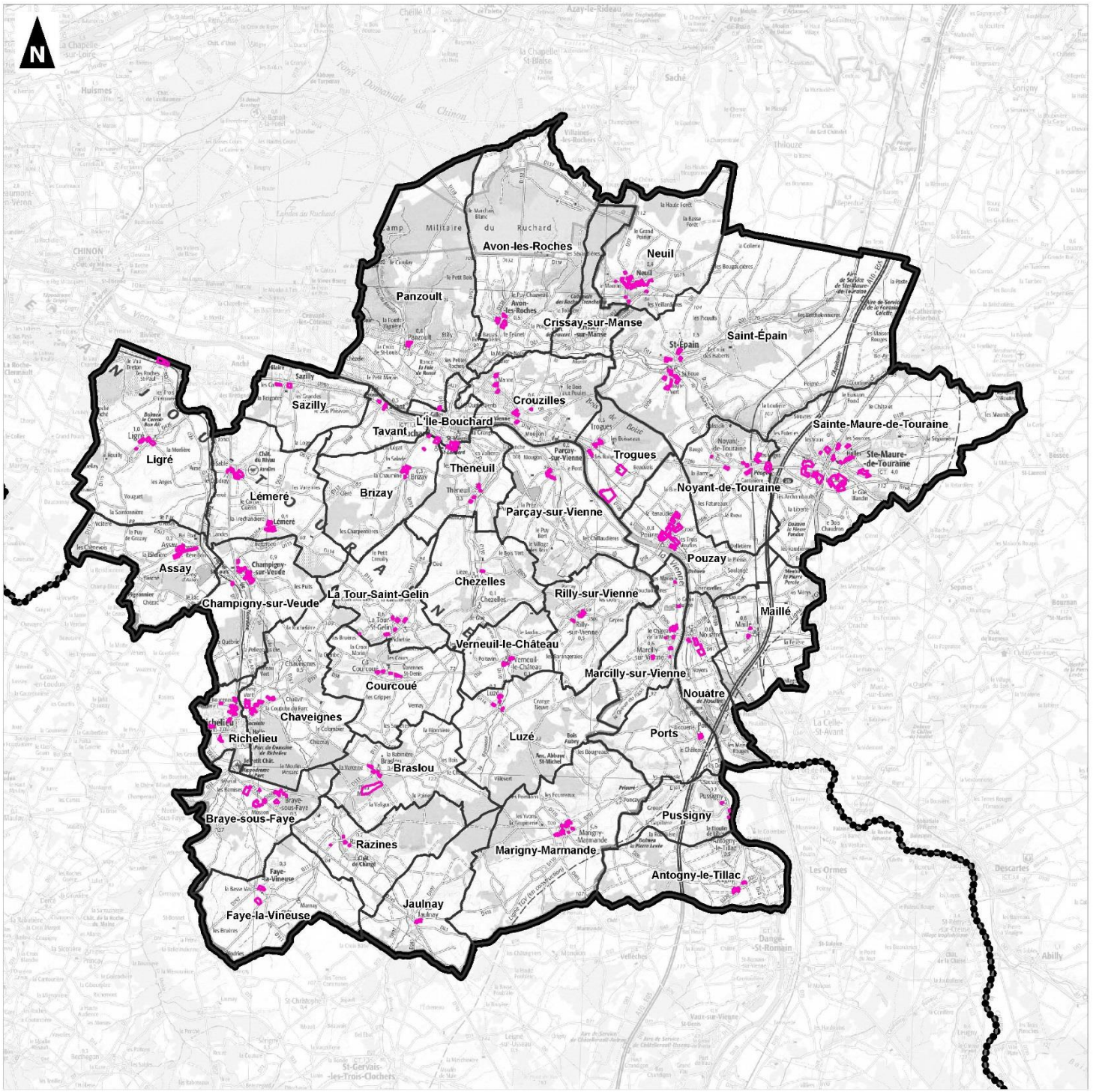

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites départementales

Secteur

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2017

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Secteurs susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux et sensibilités écologiques potentielles à l'échelle de l'intercommunalité

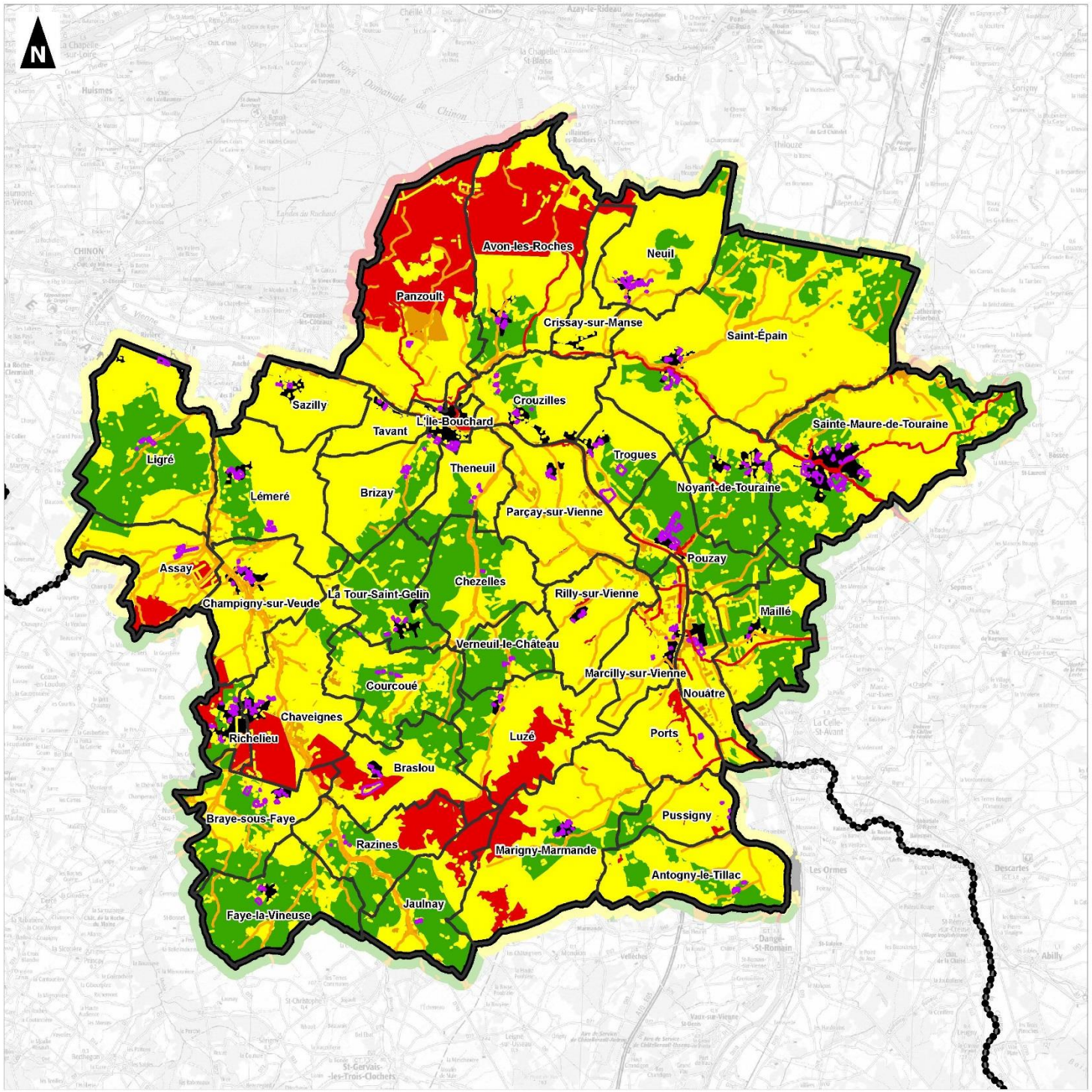

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites départementales

Secteur

Occupation du sol :

Zones urbanisées

Enjeux :

Enjeux majeurs

Enjeux forts

Enjeux modérés

Enjeux faibles

0 5 10

Kilomètres

1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100©

Sources de données : IGN BD CARTO© - AUDDICE, 2017 - IFEN CLC 2012

2.2 Evaluation de la sensibilité : Flore et habitats naturels

2.2.1 Investigation de terrain

2.2.1.1 Présentation générale des habitats naturels et semi-naturels

Les différentes typologies d'habitats observés sur le périmètre d'étude sont données dans le prochain tableau puis cartographiées à la suite pour chaque secteur. Ces habitats correspondent à des habitats relativement courants au sein de communes rurales.

Unité écologique principale	Habitat	Corine Biotope		Eunis	
		Typologie	Code	Typologie	Code
Milieux aquatiques et humides ouverts	Fossé en eau temporaire à végétation mésophile	Cours d'eau intermittents x Fossés et petits canaux	24.16 x 89.22	Eaux courantes temporaires x Eaux courantes très artificielles non salées	C2.5 x J5.4
	Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile	Lits des rivières x Fossés et petits canaux	24.1 x 89.22	Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à écoulement turbulent et rapide x Eaux courantes très artificielles non salées	C2.2 x J5.4
	Fossé bordé par une végétation hygrophile	Eaux eutrophes	22.13	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3
	Bassin de rétention d'eau	Lagunes industrielles et bassins ornementaux	89.23	Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	J5.31
	Pièce d'eau eutrophe sans à faiblement colonisée par une végétation aquatique	Eaux eutrophes	22.13	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3
	Pièce d'eau à végétation aquatique enracinée immergée	Eaux eutrophes	22.13	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3
	Typhaie (Bassin de rétention)	Typhaies x Lagunes industrielles et bassins ornementaux	53.13 x 89.23	Typhaies x Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	C3.23 x J5.31
	Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin)	Terrains en friche x Lagunes industrielles et bassins ornementaux	87.1 x 89.23	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles x Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	I1.52 x J5.31
	Roselière à Phragmites australis	Phragmitaies	53.11	Phragmitaies à [Phragmites australis]	C3.21
Terres agricoles et végétation des milieux ouverts vivace et annuelle	Culture maraîchage	Cultures et maraichage	82.12	Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	I1.2
	Grande culture	Grandes cultures	82.11	Monocultures intensives	I1.1
	Prairie pâturée continue	Pâturages continus	38.11	Pâturages ininterrompus	E2.11
	Prairie de fauche permanente	Prairies de fauche atlantiques	38.21	Prairies de fauche atlantiques	E2.21
	Prairie de fauche améliorée	Prairies sèches améliorées	81.1	Prairies améliorées sèches ou humides	E2.61
	Pelouse semi-sèche du mesobromion	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques	E1.26
	Pelouse semi-sèche du mesobromion x fruticer	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides x Fourrés médio-européens sur sol fertile	34.32 x 31.81	Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques x Fourrés médio-européens sur sols riches	E1.26 x F3.11
	Pelouse sèche du Xerobromion	Prairies calcaires subatlantiques très sèches	34.33	Pelouses calcaires subatlantiques très sèches	E1.27
	Zone rudérale à végétation lacunaire	Zones rudérales	87.2	Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	E5.12
	Chemin enherbé	Prairies sèches améliorées	81.1	Sentiers	H5.61

Unité écologique principale	Habitat	Corine Biotope		Eunis	
		Typologie	Code	Typologie	Code
	Friche annuelle	Terrains en friche	87.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.52
	Friche annuelle (Culture en jachère)	Terrains en friche	87.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.52
	Friche pluriannuelle basse	Terrains en friche	87.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53
	Friche pluriannuelle nitrophile	Terrains en friche	87.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53
	Friche pluriannuelle prairiale	Terrains en friche	87.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53
	Friche prairiale ponctuée d'arbres ou arbustes ornementaux	Terrains en friche x Petits bois, bosquets	87.1 x 84.3	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	I1.53 x G5.2
	Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes	Terrains en friche x Alignements d'arbres	87.1 x 84.1	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Alignements d'arbres	I1.53 x G5.1
	Friche prairiale x fourré arbustif	Terrains en friche x Fourrés médio-européens sur sol fertile	87.1 x 31.81	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Fourrés médio-européens sur sols riches	I1.53 x F3.11
	Jardin d'ornement	Jardins ornementaux	85.31	Jardins ornementaux	I2.21
	Jardin potager	Jardins potagers de subsistance	85.32	Jardins potagers de subsistance	I2.22
	Pelouse urbaine	Pelouses de parcs	85.12	Pelouses de parcs	E2.64
	Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux	Pelouses de parcs x Petits bois, bosquets	85.12 x 84.3	Pelouses de parcs x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	E2.64 x G5.2
	Pelouse de parc x Parterre de fleurs et bosquets x cabanons (camping)	Pelouses de parcs x Villages	85.12 x 86.2	Pelouses de parcs x Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	E2.64 x J1.2
Végétation de fourrés, landes et manteaux arbustifs	Haie/fourré arbustif d'essences indigènes	Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	Fourrés médio-européens sur sols riches	F3.11
	Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Petits bois, bosquets	31.81 x 84.3	Fourrés médio-européens sur sols riches x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	F3.11 x G5.2
	Haie/fourré arboré d'essences indigènes	Alignements d'arbres x Fourrés médio-européens sur sol fertile	84.1 x 31.81	Alignements d'arbres x Fourrés médio-européens sur sols riches	G5.1 x F3.11
	Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes	Bordures de haies	84.2	Haies	FA
	Haie/fourré arboré d'essences non indigènes	Alignements d'arbres x Bordures de haies	84.1 x 84.2	Alignements d'arbres x Haies	G5.1 x FA

Unité écologique principale	Habitat	Corine Biotope		Eunis	
		Typologie	Code	Typologie	Code
	Lande à genêt à balai	Landes à Genêts x Bordures de haies	31.84 x 84.2	Formations tempérées à [Cytisus scoparius] x Haies	F3.14 x FA
	Alignement d'arbres et arbres isolés	Alignements d'arbres	84.1	Alignements d'arbres	G5.1
	Alignement d'arbres fruitiers	Vergers	83.15	Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4
	Verger	Vergers	83.15	Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4
	Vigne	Vignobles	83.21	Vignobles	FB.4
Végétation forestière et plantation mésophile	Bosquet d'essences mixtes	Petits bois, bosquets	84.3	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2
	Boisement relictuel caducifolié en milieu rural	Petits bois, bosquets	84.3	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2
	Boisement de type Chênaie-charmaie	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	41.22	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	G1.A12
	Plantation d'arbres feuillus indigènes	Plantations d'arbres feuillus	83.32	Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	G1.C
	Plantation de Peuplier sur sol eutrophe	Plantations de Peupliers	83.321	Plantations de Populus	G1.C1
	Plantation de conifères indigènes	Plantations de conifères	83.31	Plantations très artificielles de conifères	G3.F
Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Surface artificielle de sport	Villages	86.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2
	Routes, chemins et surfaces carrossables associées	Villages	86.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2
	Routes et surfaces imperméabilisées associées	Villages	86.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2
	Bâti	Villages	86.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2
	Station d'épuration	Sites industriels en activités	86.3	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	J1.4
	Cavité	Mines et passages souterrains	88	-	-
	Puit	Villages	86.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2

Tableau 11.Typologie d'habitats observés sur les secteurs étudiés de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne

Carte 24 - Habitats naturels sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation – *p.82*

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Antogny-le-Tillac

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Fossé bordé par une végétation hygrophile - 23.13 - C1.3
- Haie/fourré arboré d'essences non indigènes - 84.1 x 84.2 - G5.1 x FA
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes - 31.81 x 84.3 - F3.11 x G5.2
- Pelouse semi-sèche du mesobromion - 34.32 - E1.26
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Culture maraîchage - 82.12 - I1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

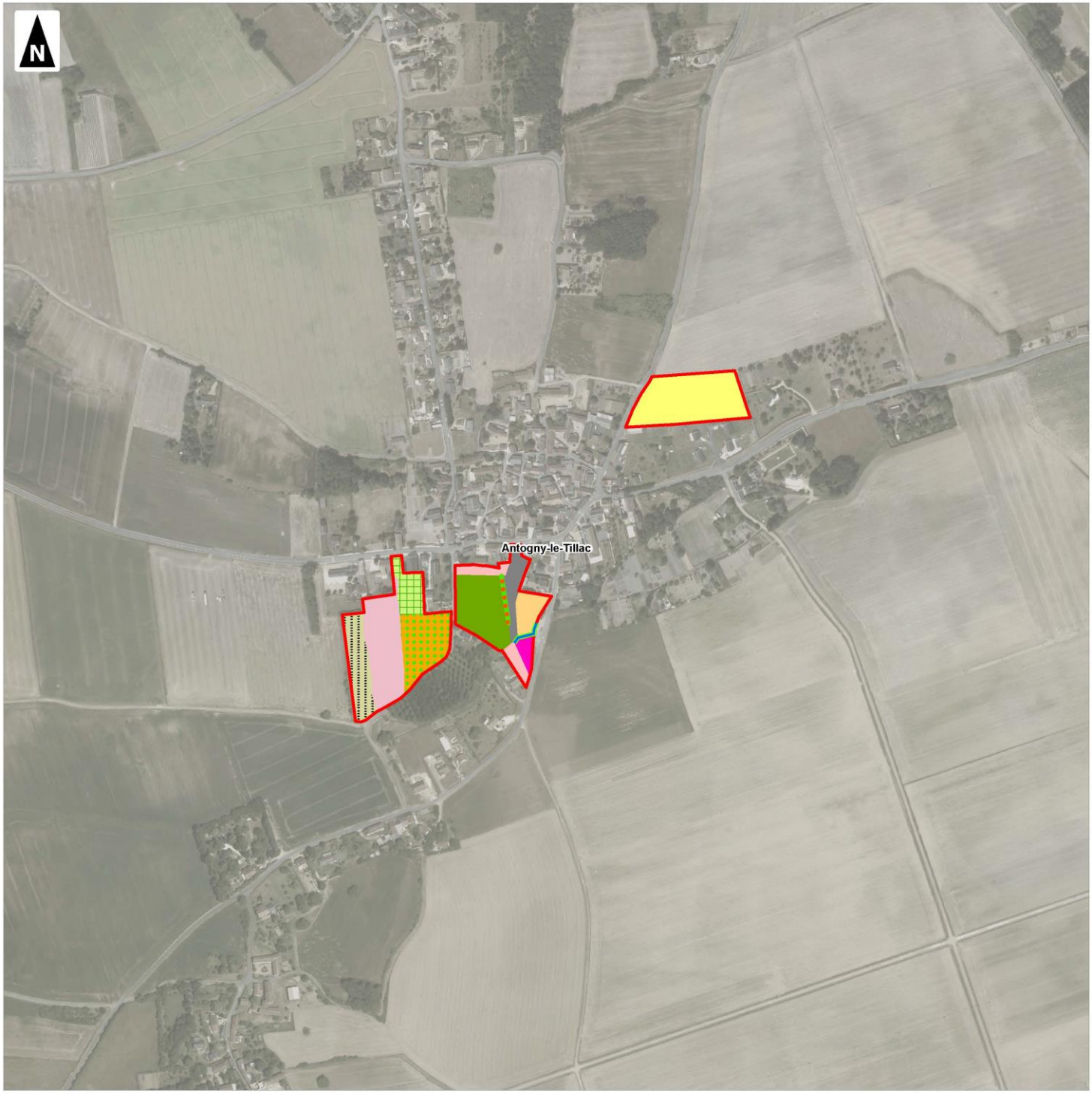

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Assay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Alignement d'arbres et arbres isolés - 84.1 - G5.1
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Boisement relictuel caducifolié en milieu rural - 84.3 - G5.2
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Lande à genêt à balai - 31.84 x 84.2 - F3.14 x FA
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Avon-les-Roches

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile - 24.1 x 89.22 - C2.2 x J5.4
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Friche annuelle (Culture en jachère) - 87.1 - I1.52
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Plantation d'arbres feuillus indigènes - 83.32 - G1.C
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

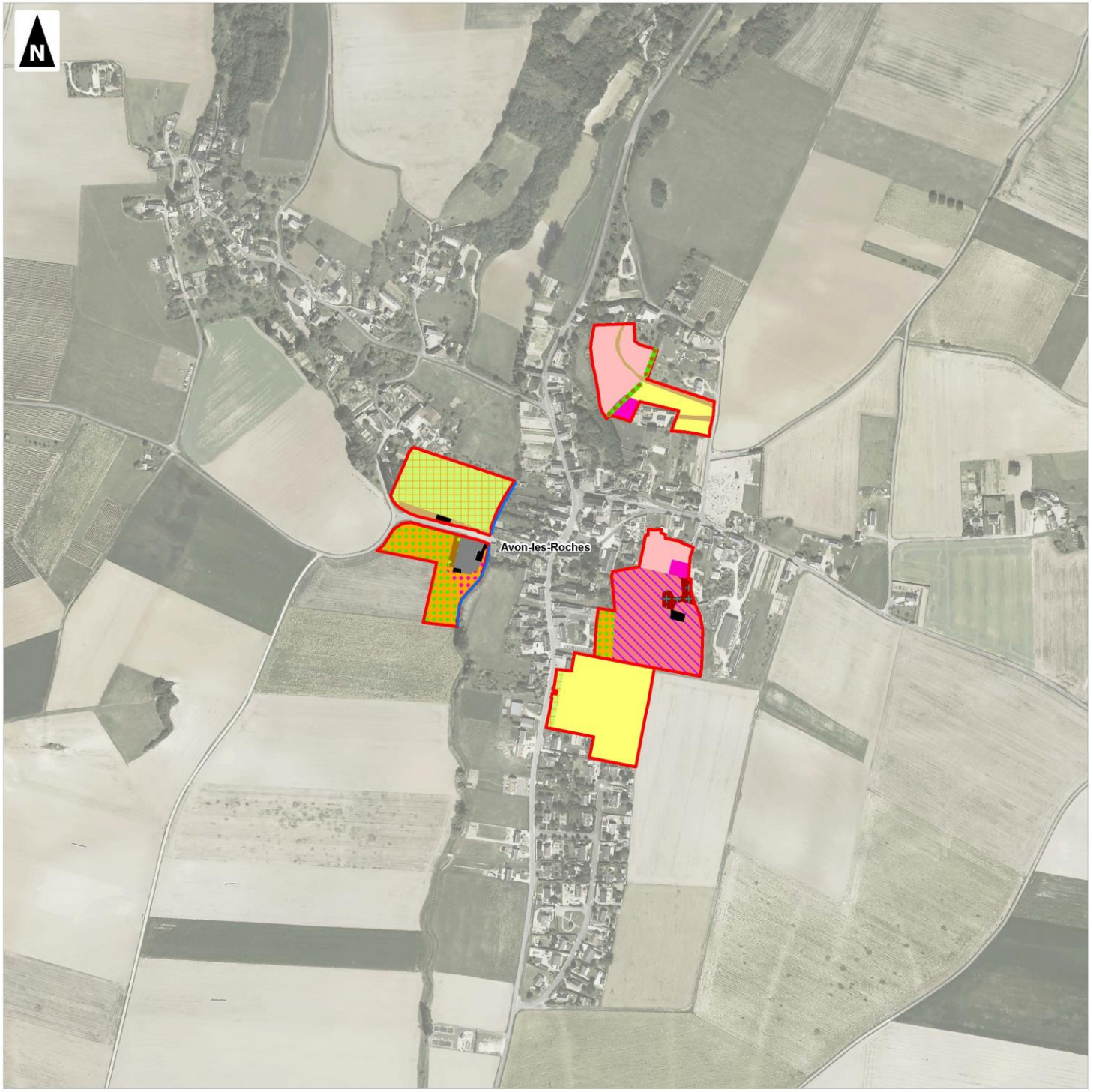

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Braslou

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile - 24.1 x 89.22 - C2.2 x J5.4
- Alignement d'arbres et arbres isolés - 84.1 - G5.1
- Boisement de type Chênaie-charmaie - 41.22 - G1.A12
- Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin) - 87.1 x 89.23 - I1.52 x J5.31
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale x fourré arbustif - 87.1 x 31.81 - I1.53 x F3.11
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Haie/fourré arboré d'essences non indigènes - 84.1 x 84.2 - G5.1 x FA
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Pièce d'eau à végétation aquatique enracinée immergée - 22.13 - C1.3
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

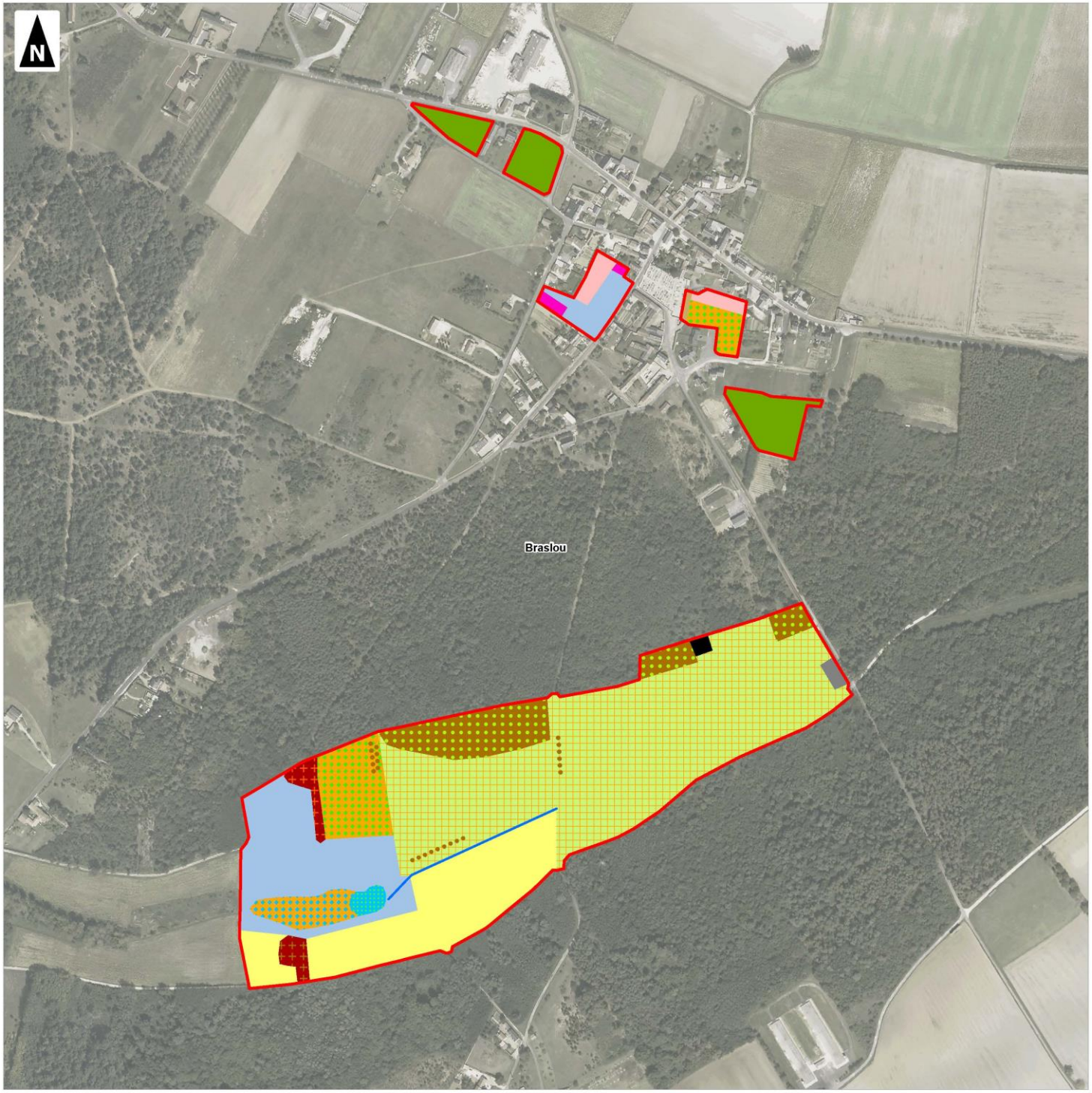

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Braye-sous-Faye

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Pelouse semi-sèche du mesobromion - 34.32 - E1.26
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

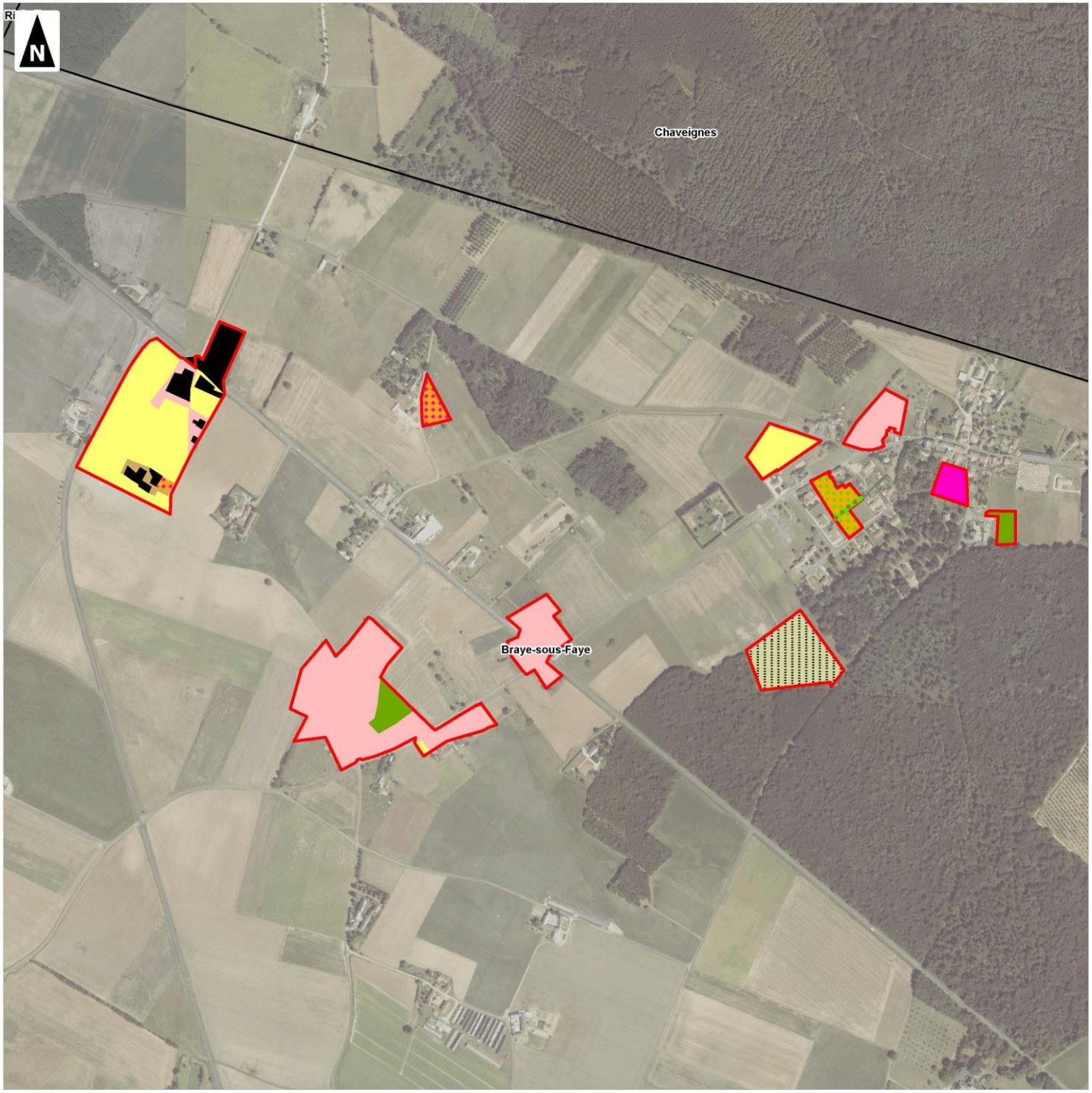

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Brizay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Alignement d'arbres fruitiers - 83.15 - G1.D4
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale x fourré arbustif - 87.1 x 31.81 - I1.53 x F3.11
- Pelouse semi-sèche du mesobromion - 34.32 - E1.26
- Plantation de conifères indigènes - 83.31 - G3.F
- Prairie de fauche permanente - 38.21 - E2.21
- Grande culture - 82.11 - I1.1

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Champigny-sur-Veude

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Friche annuelle - 87.1 - I1.52
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie pâturée continue - 38.11 - E2.11
- Roselière à Phragmites australis - 53.11 - C3.21
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Surface artificielle de sport - 86.2 - J1.2
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2

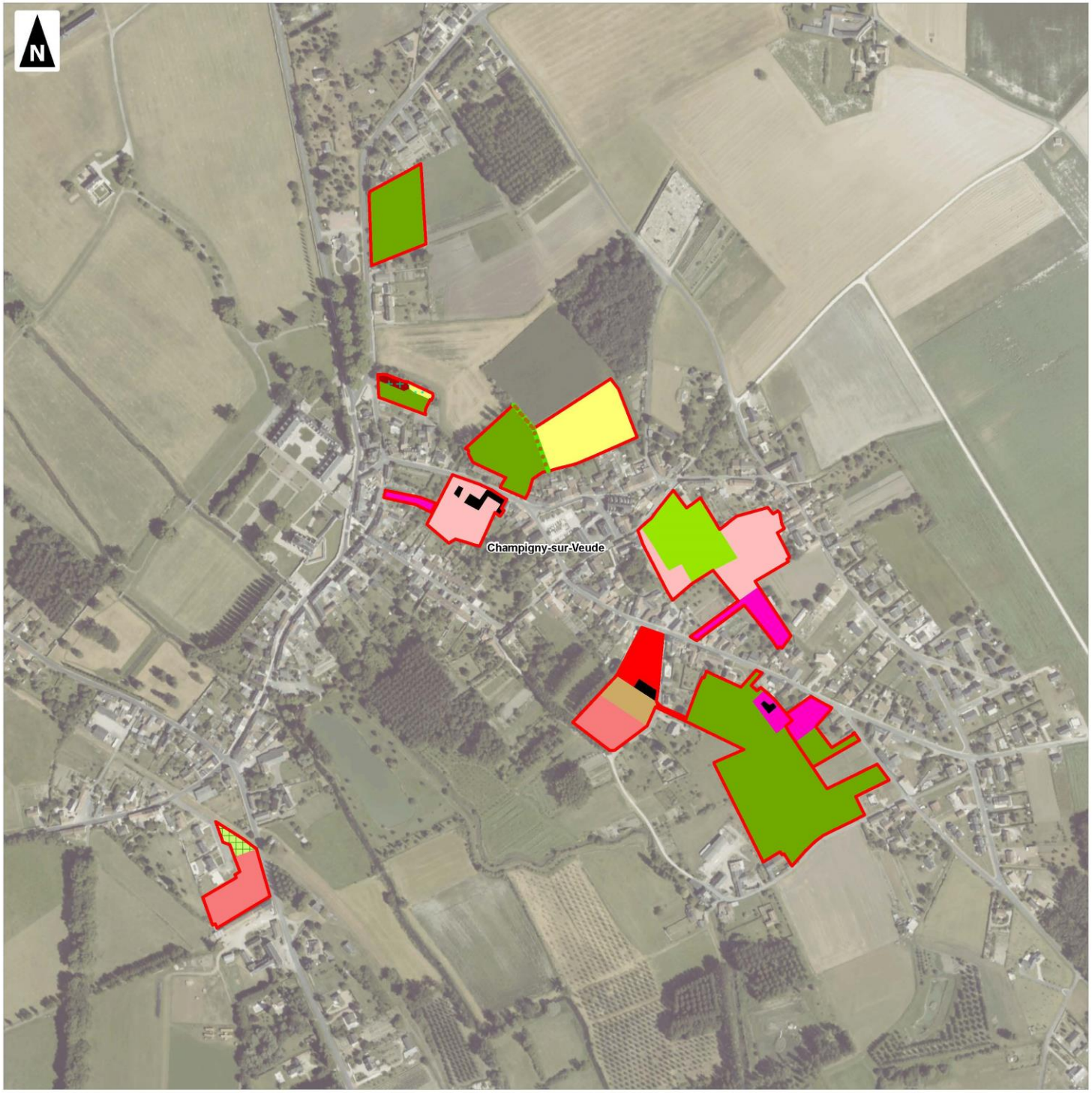

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Chaveignes

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin) - 87.1 x 89.23 - I1.52 x J5.31
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale ponctuée d'arbres ou arbustes ornementaux - 87.1 x 84.3 - I1.53 x G5.2
- Friche prairiale x fourré arbustif - 87.1 x 31.81 - I1.53 x F3.11
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Vigne - 83.21 - FB.4
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bassin de rétention d'eau - 89.23 - J5.31
- Typhaie (Bassin de rétention) - 53.13 x 89.23 - C3.23 x J5.31
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

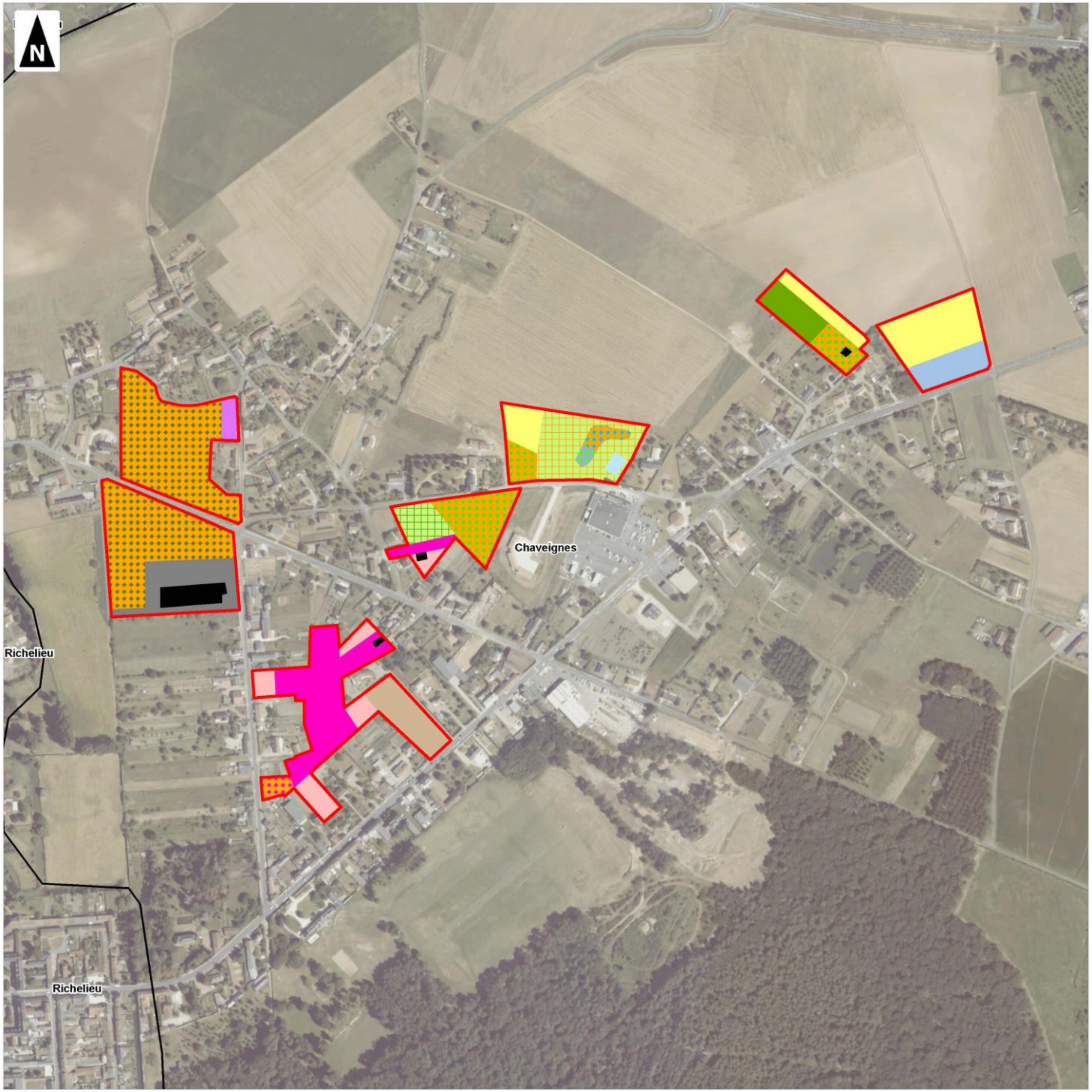

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Chezelles

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Bâti - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Courcoué

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Verger - 83.15 - G1.D4
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Chemin enherbé - 81.1 - H5.61

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Crouzilles

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Alignement d'arbres et arbres isolés - 84.1 - G5.1
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes - 84.2 - FA
- Friche annuelle - 87.1 - I1.52
- Friche annuelle (Culture en jachère) - 87.1 - I1.52
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Prairie de fauche permanente - 38.21 - E2.21
- Ourlet à Brachipodium pinnatum - 37.72 - E5.43
- Zone rudérale à végétation lacunaire - 87.2 - E5.12
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Chemin enherbé - 81.1 - H5.61
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

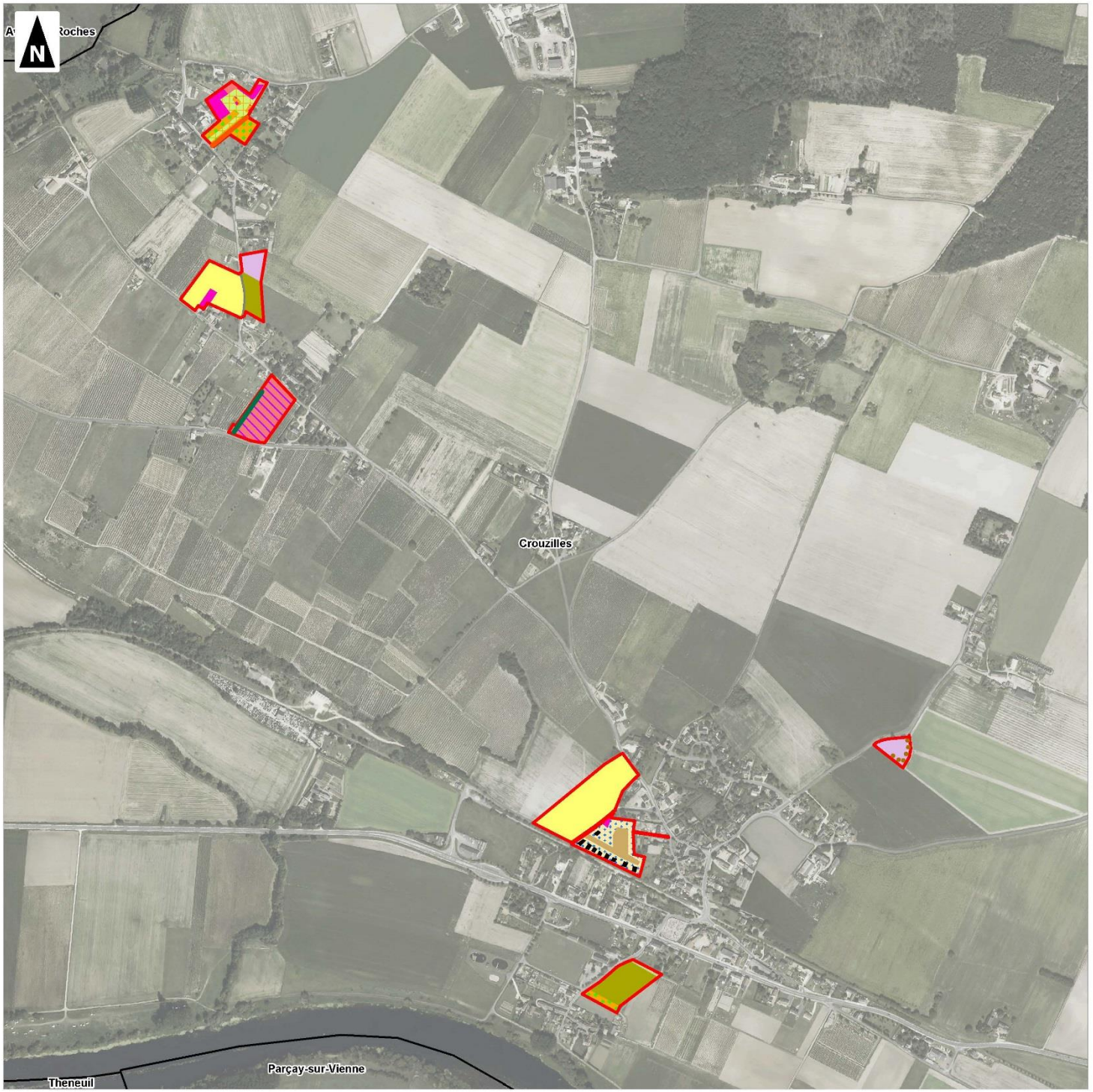

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100[tm] - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Faye-la-Vineuse

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Friche prairiale x fourré arbustif - 87.1 x 31.81 - I1.53 x F3.11
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Grande culture - 82.11 - I1.1

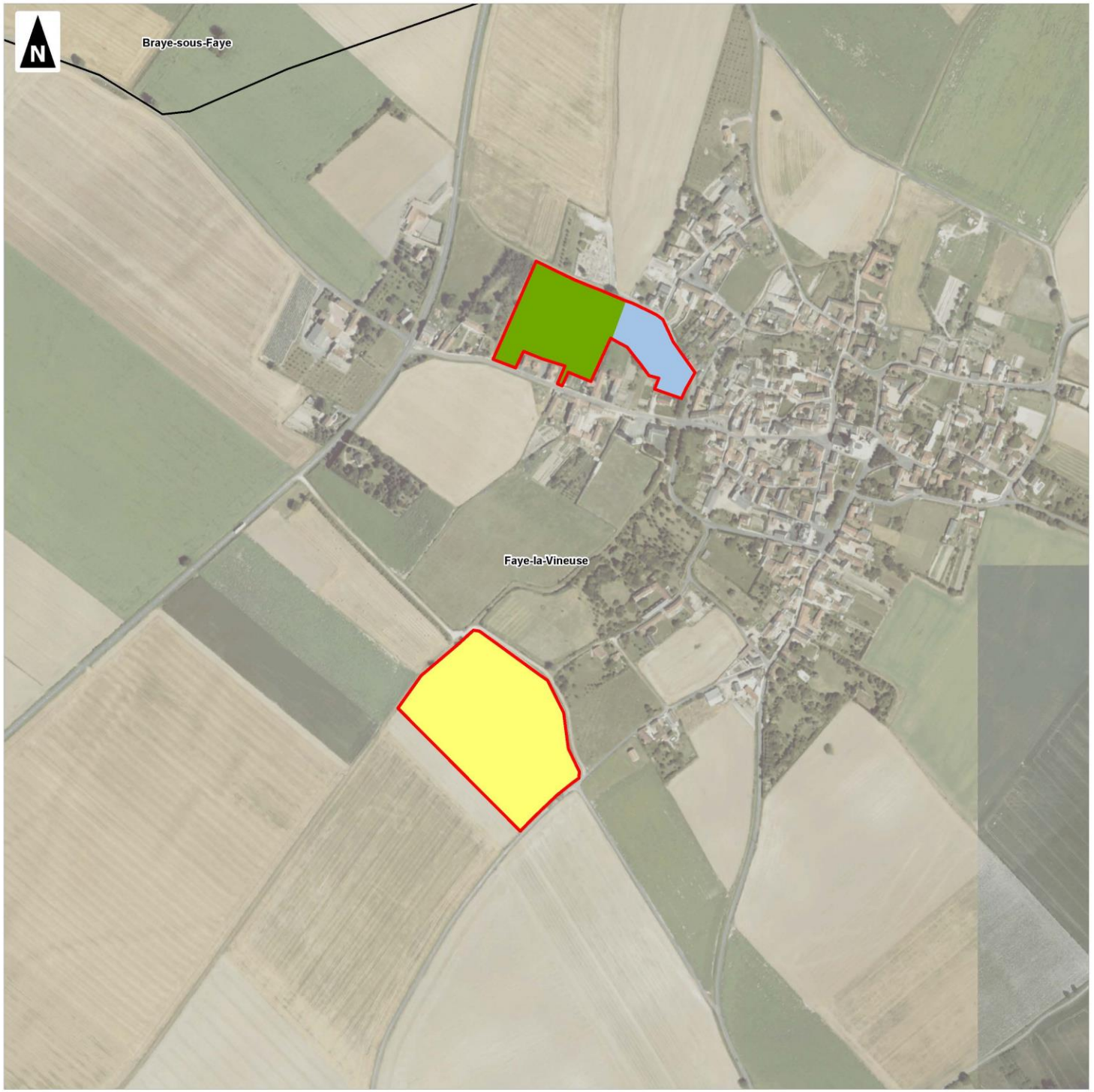

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Jaulnay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

La Tour-Saint-Gelin

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Alignement d'arbres fruitiers - 83.15 - G1.D4
- Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes - 84.2 - FA
- Friche annuelle (Culture en jachère) - 87.1 - I1.52
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale ponctuée d'arbres ou arbustes ornementaux - 87.1 x 84.3 - I1.53 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Zone rudérale à végétation lacunaire - 87.2 - E5.12
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Verger - 83.15 - G1.D4
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Culture maraîchage - 82.12 - I1.2
- Bâti - 86.2 - J1.2

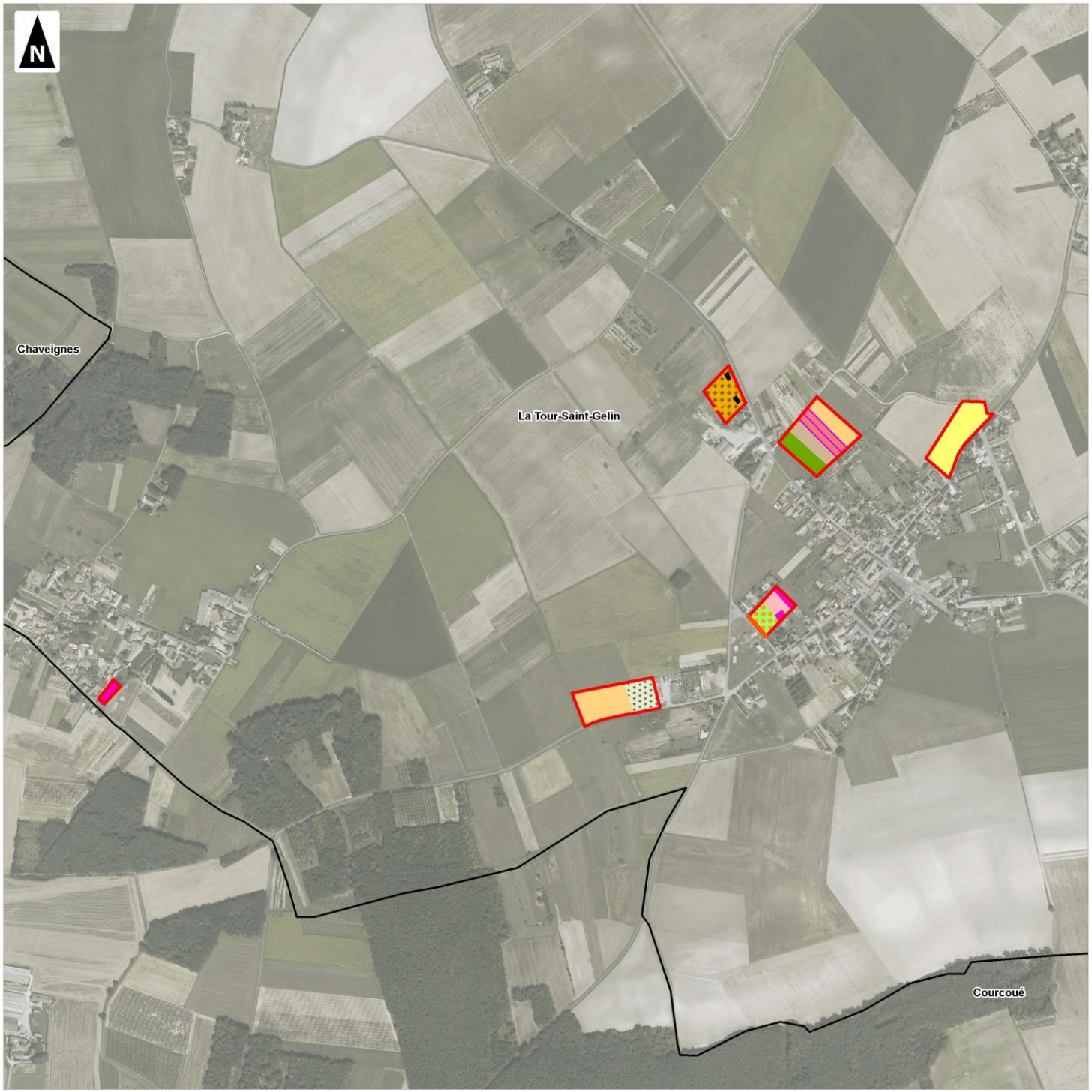

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Lémeré

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie de fauche permanente - 38.21 - E2.21
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Vigne - 83.21 - FB.4
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

tres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Ligré

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes - 31.81 x 84.3 - F3.11 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Grande culture - 82.11 - I1.1

0 100 200 300 400 500

1:15 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

L'Île-Bouchard

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes - 31.81 x 84.3 - F3.11 x G5.2
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Boisement relictuel caducifolié en milieu rural - 84.3 - G5.2
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale x fourré arbustif - 87.1 x 31.81 - I1.53 x F3.11
- Haie/fourré arboré d'essences non indigènes - 84.1 x 84.2 - G5.1 x FA
- Prairie de fauche permanente - 38.21 - E2.21
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Vigne - 83.21 - FB.4
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Luzé

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Haie/fourré arboré d'essences non indigènes - 84.1 x 84.2 - G5.1 x FA
- Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes - 87.1 x 84.1 - I1.53 x G5.1
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Zone rudérale à végétation lacunaire - 87.2 - E5.12
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Surface artificielle de sport - 86.2 - J1.2
- Bâti - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Maillé

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Marcilly-sur-Vienne

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Prairie pâturée continue - 38.11 - E2.11
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Marigny-Marmande

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Haie/fourré arboré d'essences non indigènes - 84.1 x 84.2 - G5.1 x FA
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes - 87.1 x 84.1 - I1.53 x G5.1
- Friche prairiale ponctuée d'arbres ou arbustes ornementaux - 87.1 x 84.3 - I1.53 x G5.2
- Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes - 31.81 x 84.3 - F3.11 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie pâturée continue - 38.11 - E2.11
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Neuil

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile - 24.1 x 89.22 - C2.2 x J5.4
- Fossé en eau temporaire à végétation mésophile - 24.16 x 89.22 - C2.5 x J5.4
- Alignement d'arbres fruitiers - 83.15 - G1.D4
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Boisement de type Chênaie-charmaie - 41.22 - G1.A12
- Boisement relictuel caducifolié en milieu rural - 84.3 - G5.2
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale x fourré arbustif - 87.1 x 31.81 - I1.53 x F3.11
- Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes - 31.81 x 84.3 - F3.11 x G5.2
- Pelouse semi-sèche du mesobromion x fruticer - 34.32 x 31.81 - E1.26 x F3.11
- Pelouse sèche du Xerobromion - 34.33 - E1.27
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Plantation d'arbres feuillus indigènes - 83.32 - G1.C
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie de fauche permanente - 38.21 - E2.21
- Prairie pâturée continue - 38.11 - E2.11
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Chemin enherbé - 81.1 - H5.61

0 100 200 300 400 500

1:6 000 Mètres

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

auddicé

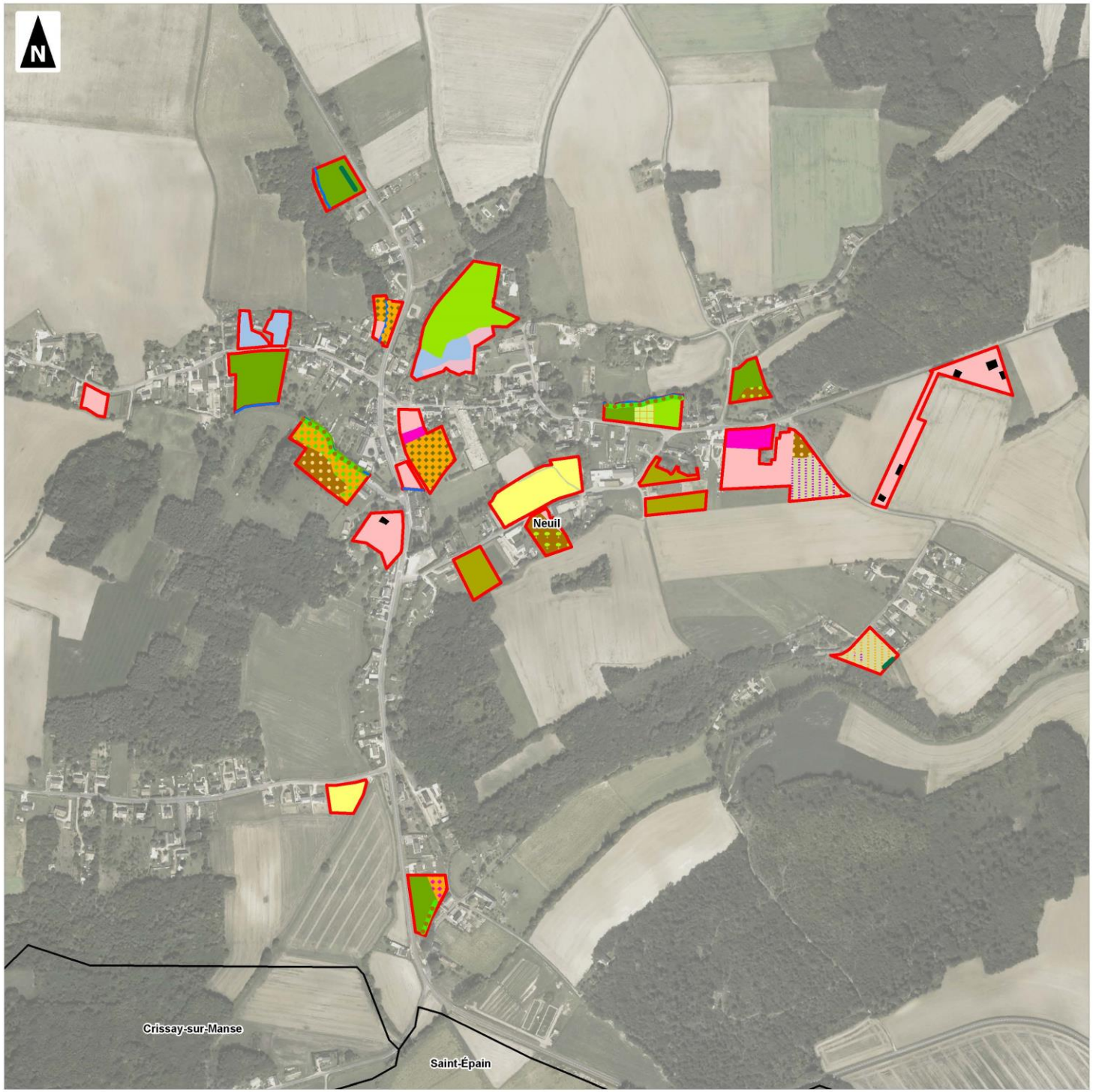

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Nouâtre

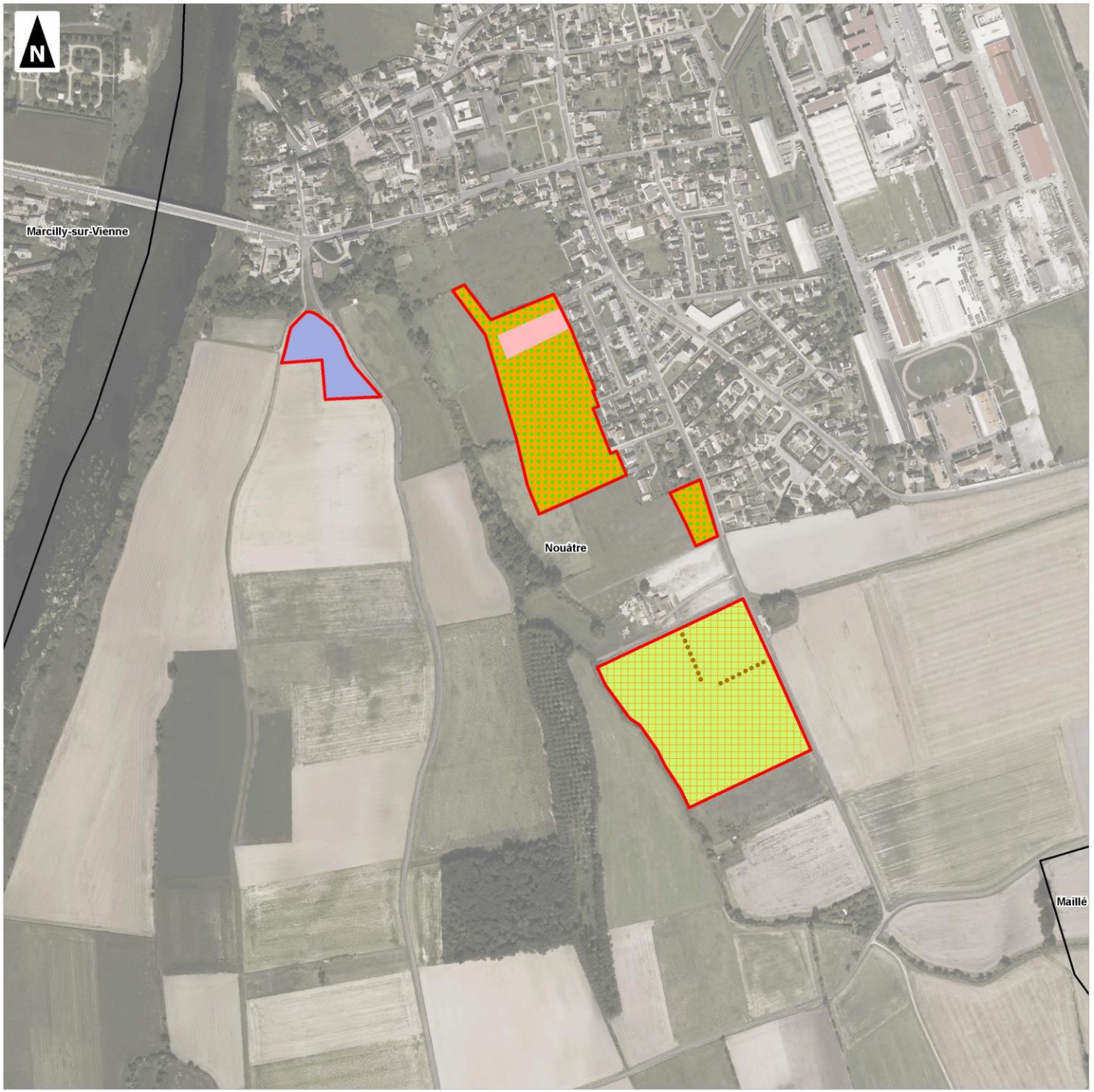

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Alignement d'arbres et arbres isolés - 84.1 - G5.1
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Station d'épuration - 86.3 - J1.4

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Noyant-de-Touraine

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie de fauche permanente - 38.21 - E2.21
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin potager - 85.32 - I2.22

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Panzoult

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes - 31.81 x 84.3 - F3.11 x G5.2
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie de fauche permanente - 38.21 - E2.21
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bâti - 86.2 - J1.2

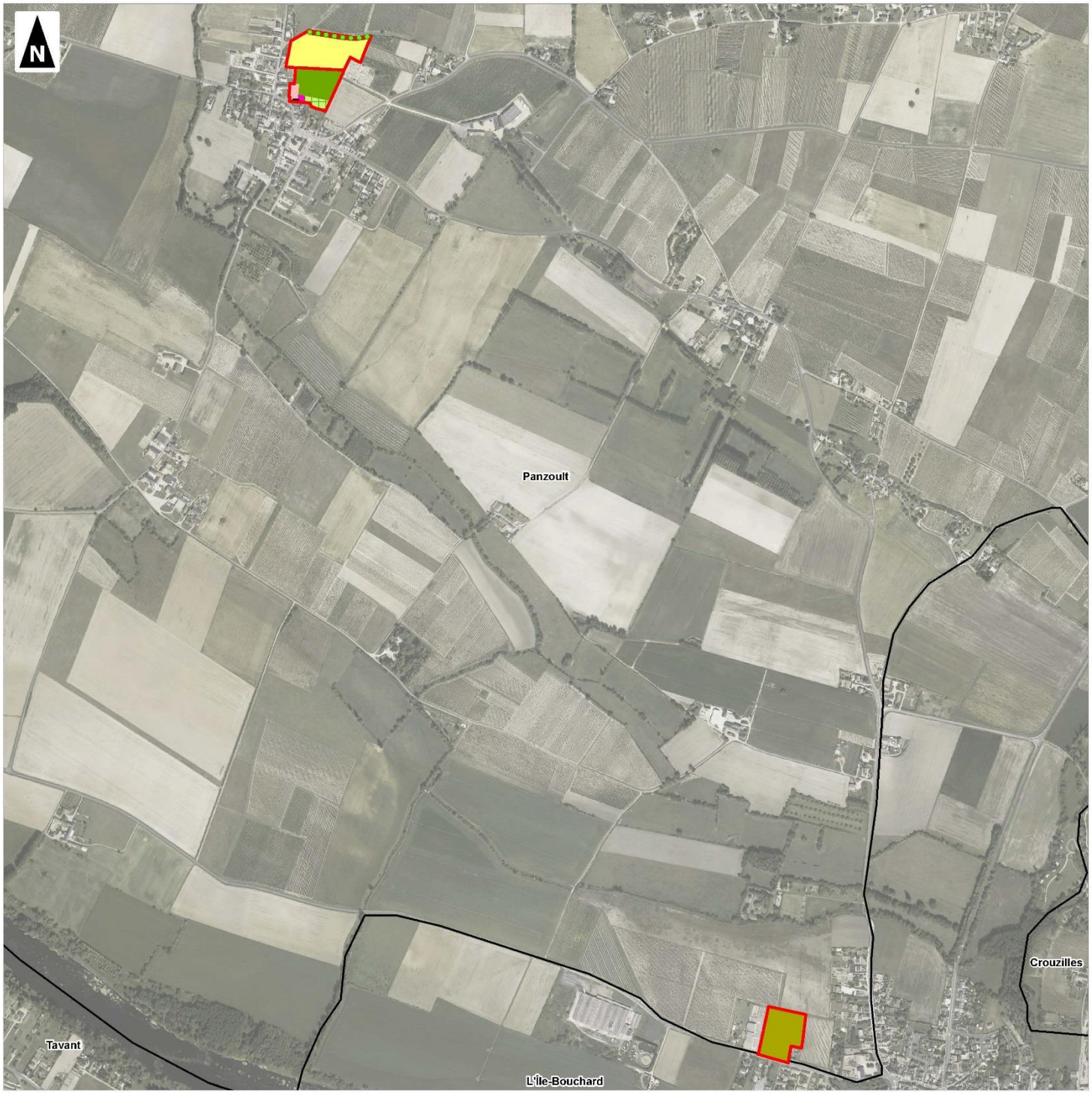

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Parçay-sur-Vienne

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile - 24.1 x 89.22 - C2.2 x J5.4
- Alignement d'arbres et arbres isolés - 84.1 - G5.1
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie de fauche permanente - 38.21 - E2.21
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Bassin de rétention d'eau - 89.23 - J5.31
- Chemin enherbé - 81.1 - H5.61

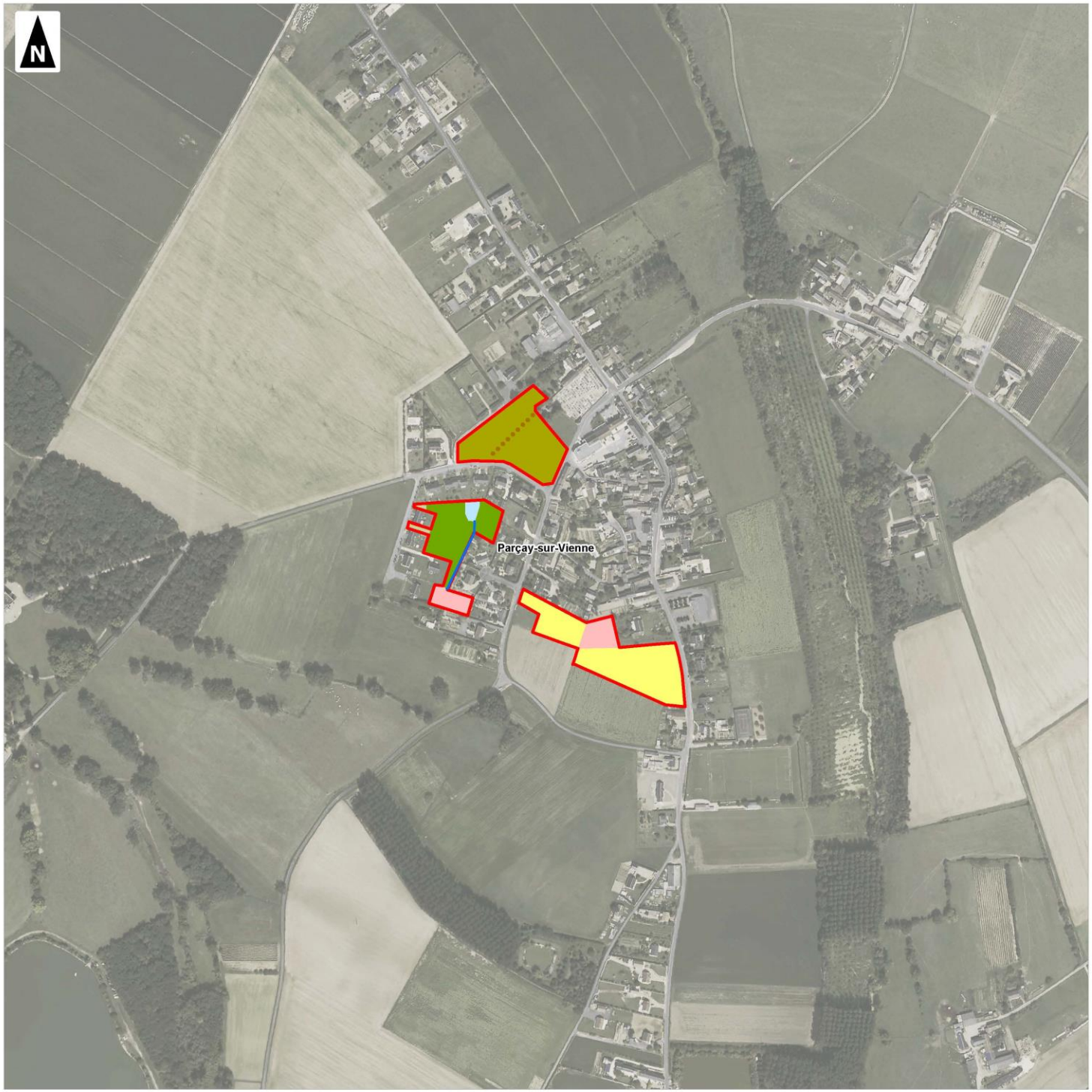

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Ports

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Alignement d'arbres fruitiers - 83.15 - G1.D4
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes - 87.1 x 84.1 - I1.53 x G5.1
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bâti - 86.2 - J1.2

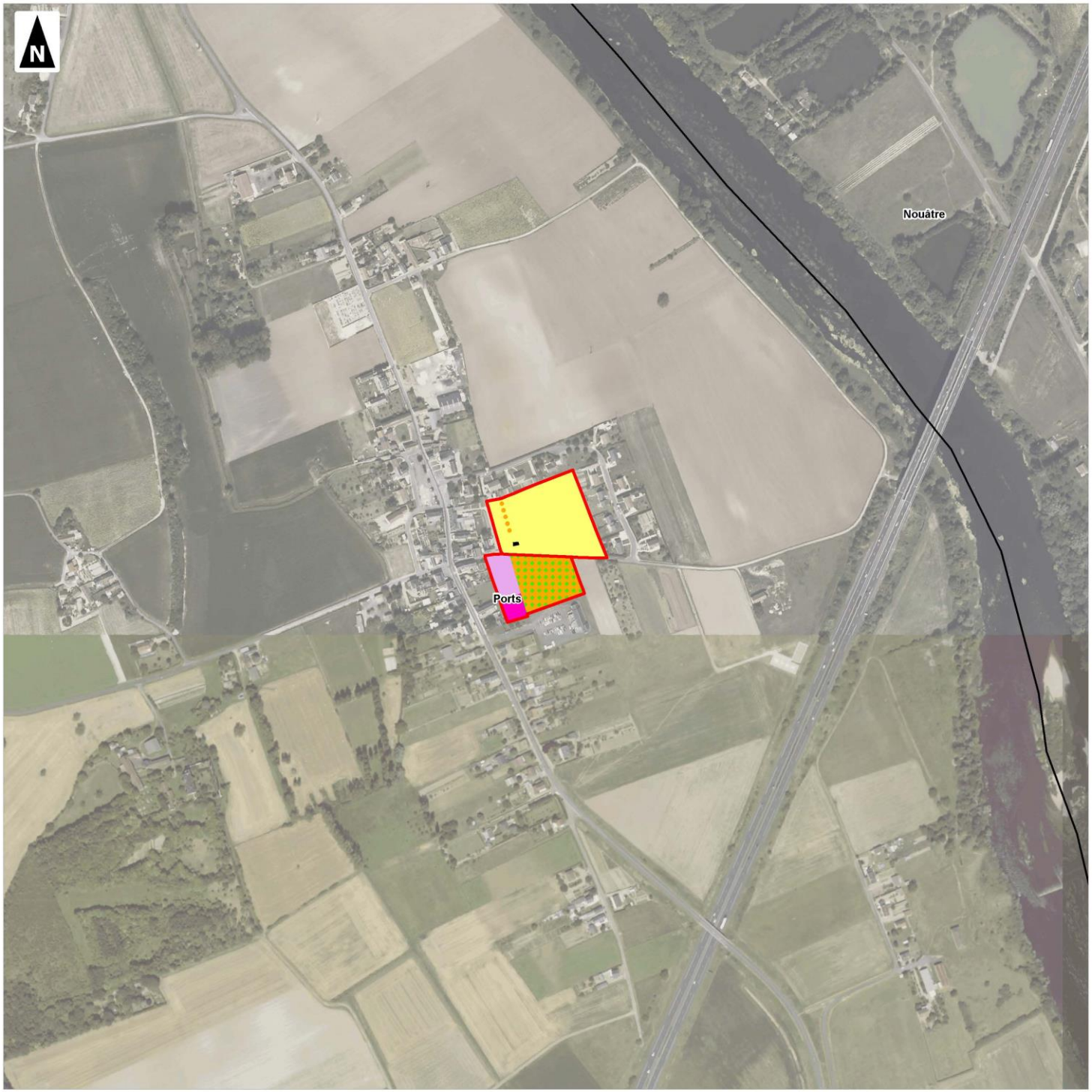

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Pouzay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale x fourré arbustif - 87.1 x 31.81 - I1.53 x F3.11
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie pâturée continue - 38.11 - E2.11
- Pièce d'eau à végétation aquatique enracinée immergée - 22.13 - C1.3
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Pussigny

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Razines

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Plantation de Peuplier sur sol eutrophe - 83.321 - G1.C1
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Culture maraîchage - 82.12 - I1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Richelieu

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Friche annuelle - 87.1 - I1.52
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale x fourré arbustif - 87.1 x 31.81 - I1.53 x F3.11
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie pâturée continue - 38.11 - E2.11
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Verger - 83.15 - G1.D4
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Surface artificielle de sport - 86.2 - J1.2
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Chemin enherbé - 81.1 - H5.61
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

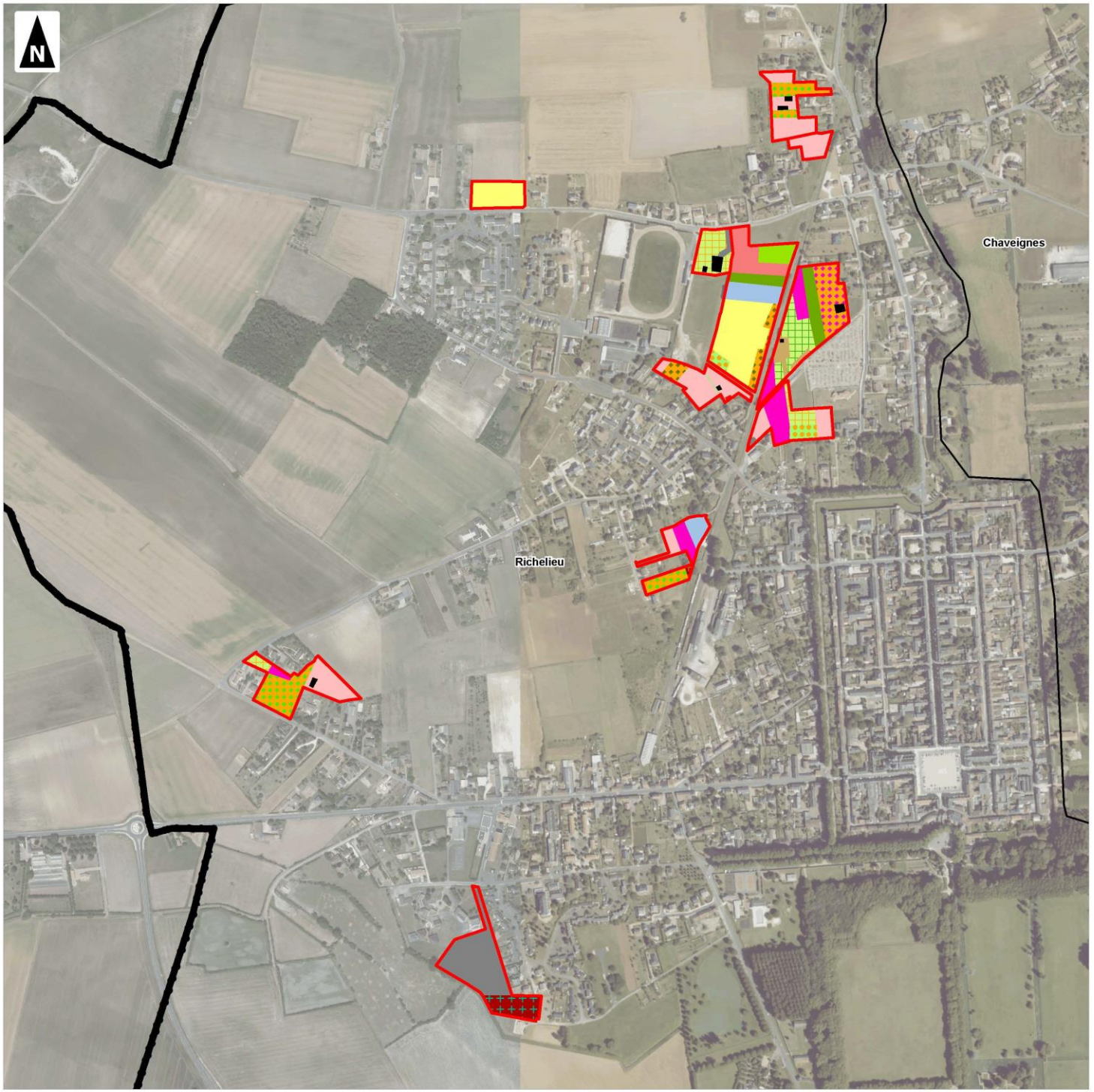

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Rilly-sur-Vienne

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes - 87.1 x 84.1 - I1.53 x G5.1
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Sainte-Maure-de-Touraine

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Alignement d'arbres et arbres isolés - 84.1 - G5.1
- Haie/fourré arboré d'essences non indigènes - 84.1 x 84.2 - G5.1 x FA
- Friche annuelle - 87.1 - I1.52
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale x fourré arbustif - 87.1 x 31.81 - I1.53 x F3.11
- Haie/fourré arboré d'essences indigènes - 84.1 x 31.81 - G5.1 x F3.11
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Prairie de fauche améliorée - 81.1 - E2.61
- Prairie de fauche permanente - 38.21 - E2.21
- Prairie pâturée continue - 38.11 - E2.11
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bassin de rétention d'eau - 89.23 - J5.31
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Saint-Épain

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile - 24.1 x 89.22 - C2.2 x J5.4
- Alignement d'arbres et arbres isolés - 84.1 - G5.1
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2
- Friche annuelle (Culture en jachère) - 87.1 - I1.52
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Zone rudérale à végétation lacunaire - 87.2 - E5.12
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Verger - 83.15 - G1.D4
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Culture maraîchage - 82.12 - I1.2
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Chemin enherbé - 81.1 - H5.61
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

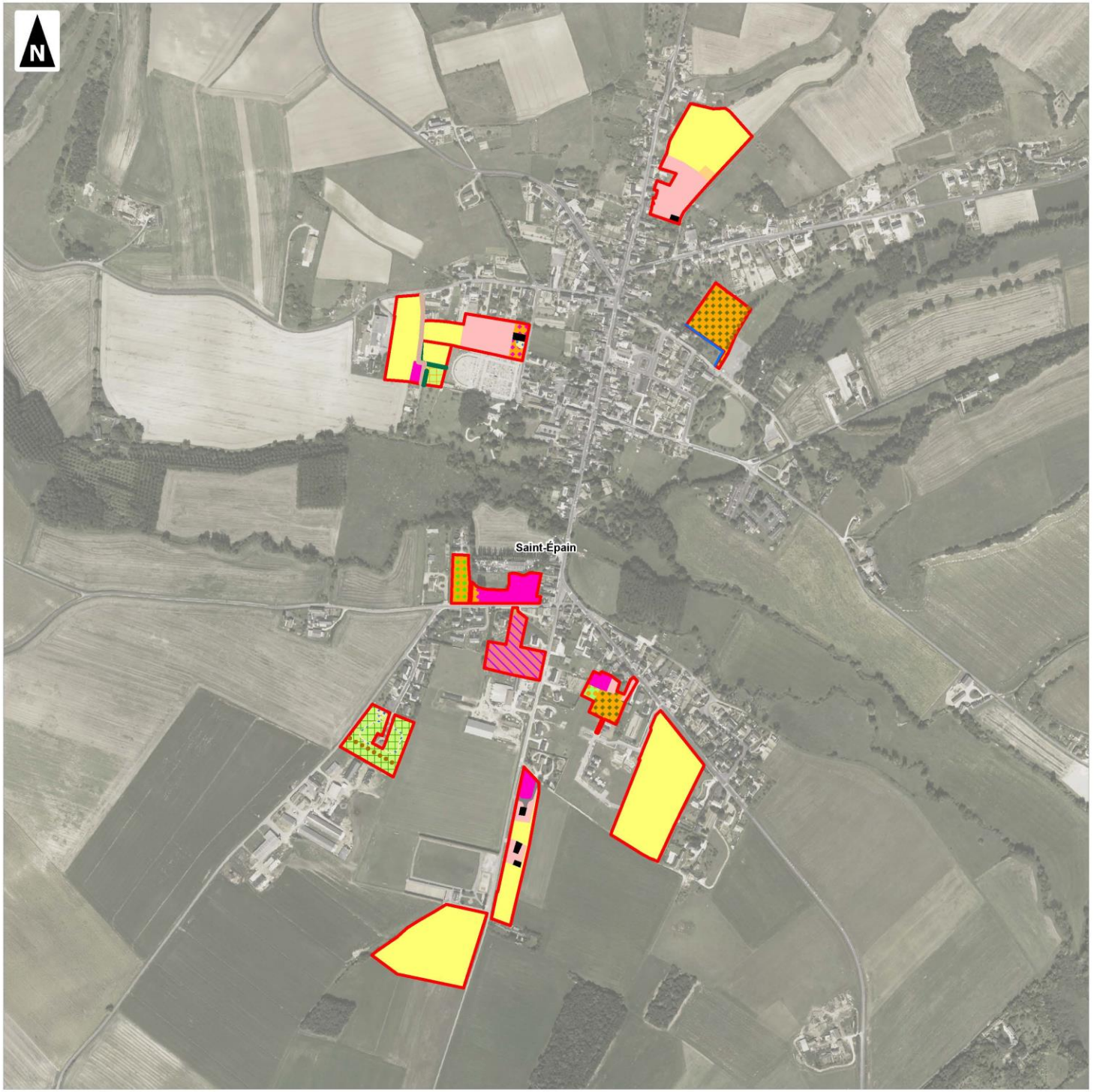

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Sazilly

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Grande culture - 82.11 - I1.1

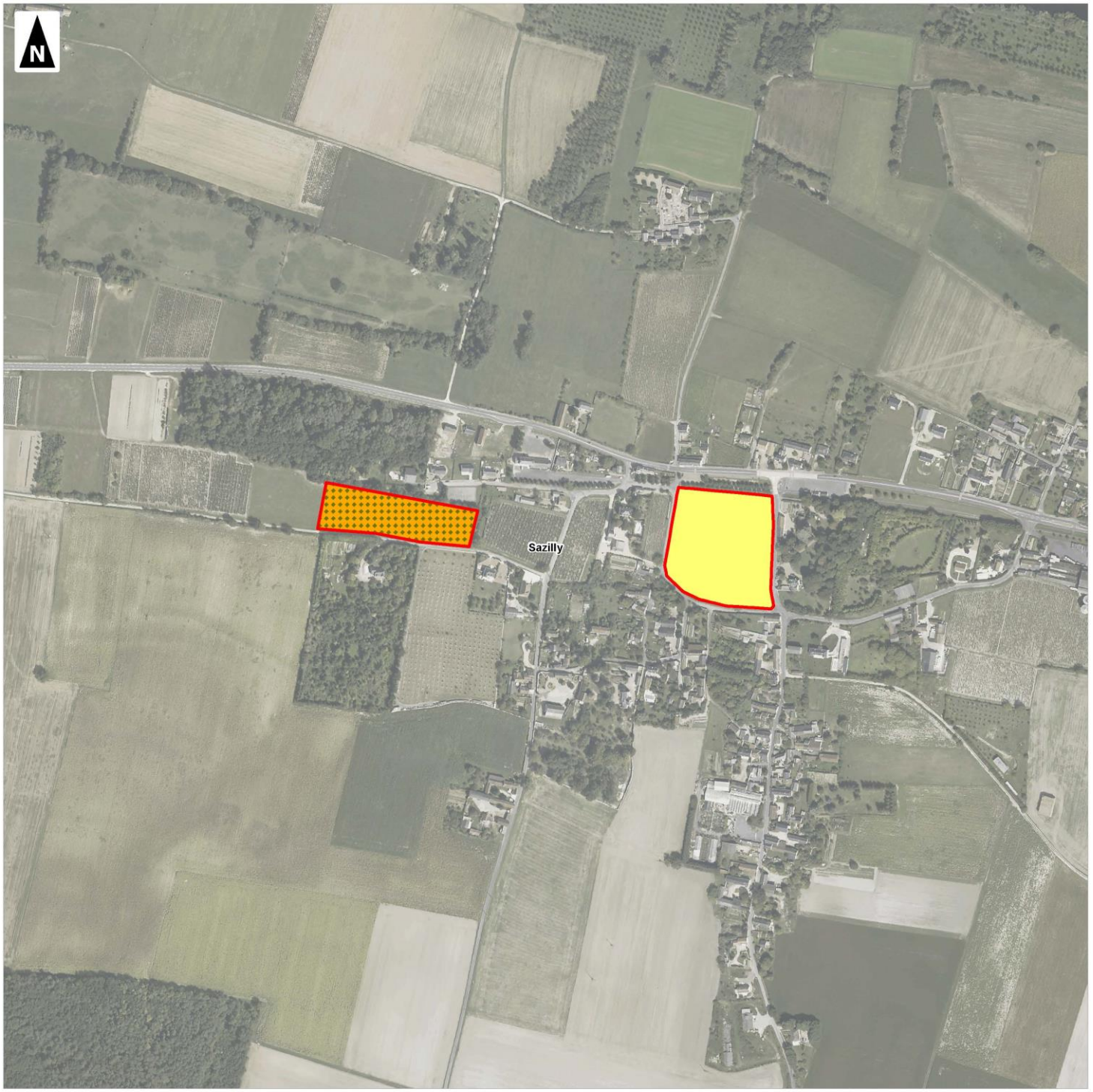

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Tavant

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Alignement d'arbres fruitiers - 83.15 - G1.D4
- Friche pluriannuelle nitrophile - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes - 87.1 x 84.1 - I1.53 x G5.1
- Pelouse urbaine - 85.12 - E2.64
- Prairie pâturée continue - 38.11 - E2.11
- Zone rudérale à végétation lacunaire - 87.2 - E5.12
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Vigne - 83.21 - FB.4
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Theneuil

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes - 31.81 - F3.11
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Grande culture - 82.11 - I1.1

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Trogues

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile - 24.1 x 89.22 - C2.2 x J5.4
- Haie/fourré arboré d'essences non indigènes - 84.1 x 84.2 - G5.1 x FA
- Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes - 84.2 - FA
- Boisement relictuel caducifolié en milieu rural - 84.3 - G5.2
- Bosquet d'essences mixtes - 84.3 - G5.2
- Friche pluriannuelle basse - 87.1 - I1.53
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes - 87.1 x 84.1 - I1.53 x G5.1
- Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes - 31.81 x 84.3 - F3.11 x G5.2
- Pelouse semi-sèche du mesobromion - 34.32 - E1.26
- Pelouse de parc x Parterre de fleurs et bosquets x cabanons (camping) - 85.12 x 86.2 - E2.64 x J1.2
- Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux - 85.12 x 84.3 - E2.64 x G5.2
- Pièce d'eau eutrophe sans à faiblement colonisée par une végétation aquatique - 22.13 - C1.3
- Zone rudérale à végétation lacunaire - 87.2 - E5.12
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Bassin de rétention d'eau - 89.23 - J5.31
- Station d'épuration - 86.3 - J1.4
- Surface artificielle de sport - 86.2 - J1.2
- Bâti - 86.2 - J1.2
- Chemin enherbé - 81.1 - H5.61
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2
- Routes et surfaces imperméabilisées associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des habitats naturels à l'échelle des secteurs étudiés

Verneuil-le-Château

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Friche pluriannuelle prairiale - 87.1 - I1.53
- Grande culture - 82.11 - I1.1
- Jardin d'ornement - 85.31 - I2.21
- Jardin potager - 85.32 - I2.22
- Routes, chemins et surfaces carrossables associées - 86.2 - J1.2

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Détail des habitats : Milieux aquatiques et humides

- Fossé en eau temporaire à végétation mésophile et Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile

Bordant certains secteurs étudiés, on note la présence de cours d'eau, ruisseaux et fossés sans végétation aquatique apparente et bordé d'une végétation mésophile dont le cortège dépend des habitats le bordant (prairies, haies décrites plus bas), l'entretien appliqué et la nature des berges (abrupte ou pas, artificielle ou pas).

Photo 19. Ruisseau sans végétation aquatique

- Fossé bordé par une végétation hygrophile

Photo 20. Ruisseaux / fossés colonisés par une végétation hygrophile

L'habitat présente une strate herbacée commune composée de petites espèces hélophytes telles que l'Ache nodiflore (*Helosciadium nodiflorum)* tandis que les berges abritent des espèces hygrophiles à mésophiles selon leur position sur les berges. On note des espèces prairiales (comme le Fromental élevé *(Arrhenatherum elatius*) et des roselières comme la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea)* ou encore l'Iris des mariais (*Iris pseudacorus*).

- Bassin de rétention d'eau et Typhaie (Bassin de rétention)

On note également sur un des secteurs étudiés, des bassins de rétention d'eau sans végétation hygrophile apparente en raison de la gestion appliquée. Sur un bassin, on note une végétation quasi-monospécifique composée de la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) recouvre le bassin en question.

Photo 21. Bassin de rétention d'eau

- Pièce d'eau eutrophe sans à faiblement colonisée par une végétation aquatique

Sur les secteurs étudiés, on note la présence d'une pièce d'eau (étang d'origine antrophique au sein d'un camping). La végétation aquatique y est limitée (de l'ordre de 5% de recouvrement) ; elle se compose d'espèces aquatiques telles que le Nénuphar jaune (*Nenuphar luteum*) ou sur les marges, de la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*).

Photo 22. Pièce d'eau à faible végétation aquatique

- Pièce d'eau à végétation aquatique enracinée immergée

On note 2 pièces d'eau sur les secteurs étudiés présentant une végétation aquatique en abondance plus significative que l'habitat précédant. La végétation aquatique observée sur l'une d'elle est limitée à une espèce aquatique, le Potamot crépu (*Potamogeton crispus*).

A noter que le second plan d'eau n'a pas été prospecté pour des raisons d'accessibilité.

Photo 23. Pièce d'eau à faible végétation aquatique

- Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin)

Sur le fond de deux bassins hors d'eau, on note une végétation hygrophile. Le relevé réalisé au sein de l'un d'eux montre une végétation recouvrant et basse avec du Chiendent commun (Elytrigia repens) accompagné d'espèces hygrophiles comme la Renoncule sarde (Ranunculus sardous), la Patience crépue (Rumex crispus), le Lycope d'Europe (Lycopus europaeus), la Renoncule rampante (Ranunculus repens) aux côtés du Roseau commun (Phragmites australis) présent par endroit ou encore de jeunes individus d'arbustes de Saule cendré (*Salix cinerea*).

Photo 24. Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin)

- Roselière à Phragmites australis

Sur l acommune de Champigny, s'observe une roselière alimentée en eau. Elle est largement dominée par le Roseau commune (*Phragmite Australis*). A ses côtés, on note des espèces des roselières et mégaphorbiaies comme le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), l'Epilobe hérissé, (*Epilobium hirsutum*), l'Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*), le Houblon grimpant (*Humulus lupulus*) ou encore la Douce amère (*Solanum dulcamara*) et la Grande consoude (*Symphytum officinale*).

Photo 25. Roselière haute

Détail des habitats : Végétation de milieux ouverts de types culture, prairie et végétation herbacée anthropique

- Culture maraîchage

Photo 26. Culture maraîchage

Plusieurs parcelles de **cultures en maraîchage** ont été notés. Ces dernières se composent d'une végétation basse, dominée par les espèces cultivées (Pomme de terre (*Solanum tuberosum*)) accompagnées d'adventice des cultures sarclées comme la Capselle bourse-à -pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), la Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*) ou encore le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*).

- Grandes cultures

Plusieurs des secteurs étudiés sont occupés par de grandes **cultures**. La végétation de cet habitat est quasi monospécifique, se composant d'une espèce cultivée comme le Maïs (*Zea mays),* ou le Blé tendre (Triticum aestivum) ou encore la Luzerne cultivée (Medicago sativa). Ce type d'habitat présente une fonctionnalité très limitée pour la flore en raison de la gestion appliquée et l'usage de produits phytosanitaires. On trouve toutefois sur les marges des cultures quelques espèces annuelles des cultures tels que le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*) ou encore la Pensée des champs (*Viola arvensis*).

Photo 27. Grande Culture

En plus des cultures, on note des formations herbacées mésophiles à vocation agricole. Ces dernières sont dominées par des hémicryptophytes ; c'est-à-dire des plantes vivaces dont le bourgeon de renouvèlement se situe au niveau du sol, les rendant particulièrement adaptées à la fauche pratiquée au sein de ces habitats pour l'exploitation fourragères ou l'entretien de secteurs. Bien que toutes dominées par des poacées, le cortège floristique diffère, permettant de distinguer :

- les prairies pâturées ;
- les prairies de fauche permanentes ;
- les prairies améliorées (ensemencées).

Notons que la conduite des parcelles prairiales constitue un facteur influençant grandement l'habitat. En effet, la date, la fréquence de la coupe (une coupe annuelle unique ou plusieurs coupes successives), le type de fertilisation mis en œuvre, la pratique d'un sur-semis (semis, après hersage superficiel, de semences de graminées fourragères destiné à « rattraper » une prairie « en dérive ») ou encore la pratique d'un pâturage du regain, sont autant de facteurs jouant un rôle sur la structure et les communautés végétales de la parcelle en question. Dans les situations de régime mixte fauche-pâture, toutes les transitions existent et il est difficile de trancher entre prairie de fauche et prairie pâturée. Par ailleurs, un apport massif de fertilisants et/ou une pratique régulière de sur-semis fera basculer les prairies semi-naturelles vers des prairies améliorées.

- Prairies pâturées

Photo 28. Prairie pâturée

Les prairies pâturées sont caractérisées par une végétation basse (15 à 25 cm) du fait du pâturage et composées d'hémicryptophytes tolérantes au piétinement. La végétation est relativement stable et pérenne tant que la pression de pâturage est exercée. Celle-ci se compose de la Crételle (*Cynosurus cristatus*), de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) accompagnées d'espèces prairiales basses telles que la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), l'Oseille des prés (*Rumex acetosa*) ou encore le Trèfle rampant (*Trifolium repens*).

- Prairies de fauche permanentes

Les prairies de fauche sont des formations dominées par les poacées, haute (100 cm) à forte biomasse. La strate herbacée des prairies de fauche permanentes observées se composent, en abondance significative, de poacées : le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), la Fétuque Roseau (*Schedonorus arundinaceus*) ainsi que la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*).

Photo 29. Prairie de fauche permanente

Complétant le cortège, ont été relevées des espèces plus ou moins abondantes comme la Trisète commune (*Trisetum flavescens*), la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), l'Oseille des prés (*Rumex acetosa*), la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare)* ainsi que la Luzule champêtre (*Luzula campestris*), l'Anthyllide vulnéraire (*Anthyllis vulneraria*), la Petite oseille (*Rumex acetosella*) ou encore le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*). De part sa physionomie et d'espèces indicatrices, cet habitat est rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire des prairies maigres de fauche de basse altitude n°6510.

Mentionnons que le cortège abrite par endroit des espèces caractéristiques des friches comme le Silène à bouquets (*Silene latifolia*), la Grande ortie (*Urtica dioica*) ou encore le Muscari à toupet (*Muscari comosum*) limitant la fonctionnalité de l'habitat par endroit.

- Prairies de fauche améliorées (ensemencées)

Des **prairies de fauche améliorées** ont été notées sur certains secteurs étudiés. Cet habitat d'aspect terne, est largement dominé par une haute poacée issue d'un ensemencement. Selon la parcelle, il s'agit de la Fétuque Roseau (Schedonorus arundinaceus) ou encore du Brome sterile (*Anisantha sterilis*). La diversité floristique de ce type d'habitat reste faible (de l'ordre de 14 à 20 espèces).

Photo 30. Prairie améliorée

Compte-tenu de la fragmentation de cet habitat (petites parcelles), de la typologie et de la faible diversité du cortège floristique relevée (avec notamment des espèces issues de semis d'enrichissement ou caractéristiques des cultures), les prairies améliorées étudiées sur ce site ont été rattachées au code Corine Biotope : 81.1 tout comme les prairies de fauche dégradées.

- Pelouse semi-sèche du mesobromion et Pelouse semi-sèche du mesobromion x fruticer

Plusieurs parcelles abritent des pelouses semi-sèches du mesobromion dont 2 parcelles (sur la commune de Neuil) présentent une pelouse sèche à faciès d'embuissonnement en raison de la proximité du boisement. Bien exposé, cet habitat présente une végétation recouvrante avec des zones à nu visibles par endroit. La végétation est basse par endroit (15 cm) et plus haute (de l'ordre de 80 cm) sur d'autres. On observe une végétation relativement diversifiée avec des espèces de la communauté des prairies et pelouses.

Photo 31. Pelouse semi-sèche du mesobromion

On note des poacées (la Vulpie (*Vulpia myuros*), la Fétuque Roseau (*Schedonorus arundinaceus*), le Brome érigé (*Bromopsis erecta*), la Pimprenelle à fruits réticulés (*Sanguisorba minor*), la Renoncule bulbeuse (Ranunculus bulbosus), le Millepertuis perfolié (*Hypericum perfoliatum*), le Panicaut champêtre (Eryngium campestre) ainsi que des orchidées comme l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*). Cet habitat présente une végétation relativement haute traduisant une évolution naturelle des pelouses vers des végétations à hautes herbes et, à courts termes, vers des fourrés calcicoles (comme c'est le cas sur 2 parcelles déjà) puis vers des boisements calcicoles. Il n'en n'est pas moins que cet habitat est rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire n°6210* nommé « *Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites à Orchidées)* ».

- Pelouse sèche du Xerobromion

Photo 32. Pelouse sèche du Xerobromion

En mosaïque avec une pelouse semi-sèche du mésobromion, on note des zones rattachables à une pelouse sèche du Xerobromion. Cette dernière présente des zones écorchées, rases et abritent une végétation proche de celle décrite au-dessus accompagnée d'espèces caractéristiques de ce type de milieu comme le Bugrane jaune (*Ononis natrix*), la Fétuque de Timbal-Lagrave (Festuca marginata) ou encore l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*). Tout comme le précédent, cet habitat est rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire n°6210* nommé « *Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites à Orchidées)* ».

Les **friches** font référence à un ensemble d'habitats profondément perturbés par l'homme et situés sur des secteurs anthropisés (cultures délaissées, terrains vagues, zones de dépôts…). Dans le cadre de cette étude, selon le gradient de biomasse et la complexité de la physionomie, trois sous-ensembles ont été distingués :

- Les zones lacunaires et chemins enherbés piétinés : présentant une végétation rase, lacunaire et peu diverisifée ;
- les friches à annuelles, perturbées de manière moins fréquente que les chemins, elles se constituent d'annuelles mêlées à quelques vivaces, elles constituent notamment certaines jachères ;
- les friches pluriannuelles basses, prairiales et pour certaines nitrophiles implantées sur un secteur où ont cessé les perturbations depuis au moins 3 ans, composées pour l'essentiel de plantes bisannuelles et de vivaces en abondance plus ou moins significative selon notamment la nature du sol.

- Zones lacunaires et chemins enherbés

On note la présence de chemins enherbés et de zones à végétation lacunaire et piétinées. Ces habitats présentent une physionomie lacunaire et rase. Une flore tolérante à une pression de piétinement s'y développe. On trouve l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Plantain à larges feuilles *(Plantago major),* le Plantain Corne-de-cerf (*Plantago coronopus*) ou encore le Pâturin annuel (*Poa annua*).

Photo 33. Chemin enherbé

- Friches à annuelles

Des **friches à annuelles** (composées d'espèces vivaces et annuelles) ont été observées. Ce type de friches constitue la première étape de recolonisation végétale des secteurs régulièrement perturbés.

La végétation y est basse (10 cm) à modéré (de l'ordre de 20 cm) et présente un taux de recouvrement allant de 70% à 100% au niveau de jachères. On note essentiellement des espèces annuelles aux côtés de quelques vivaces.

Photo 34. Friche annuelle (jachère)

On observe par exemple des espèces annuelles comme la Pensée des champs (*Viola arvens*is), le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Capselle bourse-à -pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), le Séneçon commun (*Senecio vulgaris*), la Mache doucette (*Valerianella locusta*) oue cnore la Vulpie (*Vulpia myuros*) aux côtés d'espèces vivaces. Parmi les espèces vivaces observées**,** citons par exemple la Laitue scariole (*Lactuca serriola*) ou enocre le Silène à bouquets (*Silene latifolia*) indiquant une évolution en cours vers une friche pluriannuelle. Complétant le cortège, signalons la présence sur une jachère d'aventices de cultures peu communes pour la région ; l'origine de ces dernières reste douteuse. En effet, certains mélanges de semences de prairies fleuries peuvent contenir des espèces patrimmoniales. Ainsi, au sein de la même parcelle, ont été notées en abondance relativement significative : la Dauphinelle Consoude (*Delphinium consolida*) et l'Héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*). Ce point sera traité dans la partie dédiée aux espèces remarquables.

- Friches pluriannuelles prairiales et friches pluriannuelles prairiales colonisées par une strate arbustive

On note la présence de plusieurs **friches pluriannuelles prairiales** peu élevées à hautes (de 20 cm à 100-120 cm) recouvrantes (taux de recouvrement de 100%) mésophiles. Les friches pluriannuelles s'implantent sur les secteurs où ont cessées les perturbations depuis au moins 3 ans et se composent pour l'essentiel de plantes bisannuelles et de vivaces.

Photo 35. Friche pluriannuelle prairiale

Cet habitat présente une physionomie similaire aux prairies de fauche. Sa strate herbacée est dominée par des poacées prairiales comme le Pâturin des prés (*Poa trivialis*), la Fétuque Roseau (*Schedonorus arundinaceus*), aux côtés d'espèces plus mellifères des prairies (Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*)) et d'espèces caractéristiques des friches et des ourlets en proporition non négligeable comme le Cirse commun (*Cirsium vulgare*), le Gaillet croisette (*Cruciata laevipes*) ou la Carotte sauvage (*Daucus carota*).

Photo 36. Friche pluriannuelle prairiale x fourré arbustif d'essences indigènes

Par endroit et selon la dynamique végétale, on observe des friches colonisées par une strate arbustive plus ou moins dense. Celle-ci se compose d'essences indigènes arbustives comme le Sureau noir (*Sambucus nigra*), l'Aubépine à un style, Epine noire (Crataegus monogyna) et de jeunes arbres (Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Erable champêtre (*Acer campestre*)) laissant présager d'une évolution de l'habitat vers un fourré arbustif puis un boisement.

On note la présence sur le territoire de friches particulièrement diversifiées (avec une diversité spécifique de plus de 30 espèces) ainsi que des espèces remarquables se qui justifie sur ces secteurs un enjeu patrimonial plus élevé (passant de faible à modéré).

- Friche pluriannuelle basse

Certaines parcelles herbacées font l'objet de fauche sans pour autant que ces habitats soient rattachables à des prairies de fauche ni même à des pelouses urbaines compte-tenu du cortège floristique observé. Cet habitat, dont la strate herbacée est **basse**, se compose d'espèces similaires à celles notées au sein des friches pluriannuelles prairiales (avec par exemple le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Gaillet commun (*Galium mollugo*), la Picride éperviaire (*Picris hieracioides*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*)…).

Photo 37. Friche pluriannuelle basse

- Friche pluriannuelle nitrophile

Photo 38. Friche pluriannuelle nitrophile

Enfin indiquons que certaines friches herbacées, présentent une abondance en espèces nitrophiles hautes justifiant une dénomination de **friche pluriannuelle nitrophile**. Citons notamment la présence en proportion significative de l'Armoise commune, (*Artemisia vulgaris*), du Cirse commun (*Cirsium vulgare*), de la Grande ortie (*Urtica dioica*) et de la Grande bardane (*Arctium lappa*).

- Jardin domestique : Jardin d'ornement et Jardin potager

Les **jardins domestiques** se composent de jardins d'ornement et des jardins potagers. On observe, au sein des **jardins d'ornemen**t, une strate herbacée peu diversifié, se composant d'espèces adaptées au piétinement et aux tontes fréquentes de manière similaire aux pelouses urbaines. On peut citer le Ray-grass (*Lolium perenne),* le Pâturin annuel (*Poa annua)*, la Pâquerette vivace (*Bellis perennis)* accompagnés d'espèces des bords de cultures ou des friches selon le secteur.

Photo 39. Jardin potager

Les parcelles abritent une strate arbustive, peu recouvrante, composée pour l'essentiel d'essences plantées indigènes ou d'ornement. Quant aux **jardins potagers**, ils se composent d'espèces cultivées accompagnées en faible proportion, d'annuelles communes comme le Séneçon commun (*Senecio vulgaris*).

- Pelouse urbaine, Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux et Pelouse de parc x Parterre de fleurs et bosquets x cabanons (camping)

Des pelouses urbaines dont une partie **est ponctuée d'arbres** plantés et de bosquets ont été également notées. Compte-tenu de la gestion appliquée, la strate herbacée est courte (10 cm) et moyennement diversifiée. Elle est dominée par l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), le Trèfle blanc (*Trifolium repens)* et le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata)* accompagnés d'espèces adaptées aux piétinnement et tontes fréquentes (comme la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) ou la Pâquerette (*Bellis perennis)).*

Photo 40. Pelouse urbaine

Quant à la strate arbustive et arborées, ces dernières sont peu recouvrantes (taux de 5 à 10%) peu élevées. La strate arbustive est essentiellement composée soit d'espèces issues de plantations non indigènes comme le Laurier-cerise (Prunus laurocerasus) ou indigènes (Noisetier (*Corylus avellana*)) tandis que quelqueq arbres ponctuent comme le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum)* ou encore de Prunier merisier (*Prunus avium*).

Détail des habitats : Milieux semi-fermés de type végétation arbustive

- Haie/fourré arbustif d'essences indigènes et fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes

Des **haies** et quelques **fourrés arbustifs d'essences indigènes** ont été observés sur le site. Ces derniers, rattachables aux fourrés médio-européens sur sols riches se composent d'une strate arbustive dense dominée par des espèces caducifoliées. Parmi ces dernières, mentionnons le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Sureau noir (Sambucus nigra), le Bonnet-d'évêque (*Euonymus europaeus*). La strate herbacée est quant à elle dominée par le Lierre grimpant *(Hedera helix)* au côté de la Ronce commune (*Rubus fruticosus (Groupe*)), du Gaillet gratteron *(Galium aparine)* ou encore de la Clématite des haies (*Clematis vitalba*).

Photo 41. • Haie arbustive d'essences indigènes

A noter également la présence d'une strate arborée très peu recouvrante constituée de quelques arbres (*Merisier vrai (Prunus avium)).*

- Haie/fourré arboré d'essences indigènes

Photo 42. Haie arborée d'essences indigènes

Des fourrés et des haies arborés d'essences indigènes sont également signalés. Ces derniers plus hauts que les fourrés arbustifs en raison d'une strate arborée plus mature, présentent une composition similaire à celle décrite précédemment au sein des fourré/haie arbustif. La strate arborée est quant à elle plus dense et plus haute. On note la présence notamment du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) au côté du Merisier vrai *(Prunus avium)).*

- Haie/fourré arbustif à arboré d'essences non indigènes

Notons également la présence de haies d'essences non indigènes. Les haies se composent d'une strate herbacée similaire à celle décrite au sein des haies et fourrées d'essences indigènes tandis que la strate arbustives et arborées sont souvent monospécifiques et composées d'essences plantées (Thuya sp….).

Photo 43. Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes

- Alignement d'arbres et arbres isolés

Photo 44. Alignement d'arbres

Des alignements d'arbres ont également été notés bordant certaines parcelles. Il s'agit d'arbres issus de plantations d'essences indigènes ou non indigènes comme le Peuplier du Canada *(Populus ×canadensis)). On note une strate arbustive par endroit d'essences communes (comme par exemple l'Aubépine à un style (Crataegus monogyna*), le Rosier des chiens *(Rosa canina)).* Quant à la strate herbacée, elle est généralement caractéristique des sous-bois (Lierre grimpant (*Hedera helix*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*)) et des milieux plus ouverts (Prêle des champs (Equisetum arvense), Picride fausse Vipérine (*Picris echioides*)) selon la densité des strates supérieures.

- Lande à Genêt à balai

Photo 45. Lande à Genêt à balai

Une lande à Genêt à balai a été notée. Cette dernière se compose d'une strate arbustive relativement dense (75%) et basse (2 m) est essentiellement composée du Genêt à balai (*Cytisus scoparius*). LA strate herbacée quant à elle se constitue de la Ronce commune (*Rubus fruticosus* (groupe)) et d'espèces prairiales sur les zones non colonisées par les espèces prédécentes avec par exemple le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*).

- Vergers, et vignes

Sur le périmètre étudié, **des vergers et alignements d'arbres frutiers** ont été observés. Ces habitats sont composés d'espèces issues de plantations (arbres fruitiers). La strate herbacée est quant à elle plus ou moins dense selon les parcelles et se compose d'espèces similaires à celles observées au sein des friches pluriannuelles prairiales.

Photo 46. Verger

Photo 47. Vigne

■ Détail des habitats : Milieux fermés mésophiles de type plantation et boisement

- Bosquet d'essences mixtes

Photo 48. bosquet d'essences mixtes

Un **boisement mixte** géré a été noté sur la commune de Trogues. La strate arborée se compose d'essences ornementales comme le Sapin pectiné (*Abies alba*), le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) ou encore l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), ou encore du Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) et du Buis commun (*Buxus sempervirens*). Quelques arbustives (de Houx (*Ilex aquifolium*), d'If à baies (*Taxus baccata*)) ponctuent cet habitat tandis que la strate herbacée est largement dominée par le Lierre grimpant (*Hedera helix*) ou encore le Troène (*Ligustrum vulgare*).

- Boisement de type Chênaie-charmaie

Les boisements de type chênaies-charmaies présentent une strate arborée relativement haute (20 m) et recouvrante laissant toutefois passer la lumière et permettant le développement d'une strate arbustive et la présence de géophytes à floraison spectaculaire au sein de la strate herbacée. La strate arborée est dominée par le Chêne sessile (*Quercus petraea*), auquel s'ajoutent quelques indivuds de Charme (*Carpinus betulus*).

La strate arbustive quant à elle se compose d'essences caractéristiques telles que l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Troène (*Ligustrum vulgare*) et le Prunellier (*Prunus spinosa*). La strate herbacée est composée par le Lierre grimpant (*Hedera helix*) accompagné de la Benoîte commune (*Geum urbanum*), du Daphné lauréole (*Daphne laureola*) ou encore du Gaillet gratteron (*Galium aparine*) et la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*).

Photo 49. Boisement de type Chênaie-charmaie

- Boisement relictuel caducifolié en milieu rural

Photo 50. Boisement relictuel caducifolié

Certaines emprises abritent également de petits boisements caducifoliés dégradés. Ces derniers se composent d'une strate arborée moyennement élevée (hauteur modale de 20 m) composée du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia)* accompagné du Noyer commun (*Juglans regia*) et ponctuellement du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ou encore du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive, quant à elle, peu élevée et dense, se compose d'essences communes. On note par exemple le Cornouiller sanguin (*Conus sanguinea*), le Petit orme (*Ulmus minor*) ou encore l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). Au sein de la strate herbacée, on observe en abondance significative le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Ronce commune (Rubus fruticosus (groupe)) accompagné du Gouet tacheté (*Arum maculatum*), de l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), du Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ou encore le Gaillet gratteron (*Galium aparine*).

- Plantation d'arbres feuillus indigènes, de Peuplier sur sol eutrophe ou de conifères

Quelques plantations de feuillus (notamment de Peupliers sur sol eutrophe) et de conifères ont été notées. Ces habitats se composent d'une strate arborée issue d'une plantation, composées exclusivement de l'essences cultivées (Peuplier du Canada (*Populus xcanadensis*), Pin noir (*Pinus nigra*)). La strate arbustive est inexistante tandis que la strate herbacée est relativement basse et composée d'espèces prairiales comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Pâturin des prés (*Poa trivialis*) et des friches comme Brome mou (*Bromus hordeaceus*). Quelques espèces des sous-bois s'y installent par endroit (comme la Ficaire à bulbilles (*Ficaria verna*).

Photo 51. Plantation de Peuplier sur sol eutrophe

Photo 52. Plantation de conifères

Détail des habitats : Milieux artificiels anthropiques sans végétation notable

- Routes, chemins et surfaces carrossables associées

Des **surfaces semi-carrossables** non imperméabilisées ont été notés. Cet habitat est colonisé par une **végétation basse et très lacunaire** (avec un recouvrement de moins de 5%). Une flore tolérante à une pression de piétinement s'y développe (Plantain majeur (*Plantago major),* Pâturin annuel (*Poa annua*) …).

Photo 53. Surface semi-carrossable

- Bâti, Station d'épuration

Photo 54. Bâtiment

Enfin sur le territoire, des bâtis (habitation, station d'épuration) ont été cartographiés. Par nature, cet habitat présente une fonctionnalité faible pour la flore. Quelques lianes, comme le Lierre (*Hedera helix*) sans intérêt patrimonial peuvent s'y développer. Il est possible que des espèces patrimoniales se développent sur de vieux murs, toutefois aucun des bâtiments vus sur les secteurs étudiés ne semble fonctionnel pour l'accueil de ce type d'espèces.

- Routes, Surface artificielle de sport et surfaces imperméabilisées associées

Les routes et surfaces imperméabilisées associées, ne présentent pas de végétation notable ; elles constituent à cet effet une fonctionnalité nulle pour la flore.

Photo 55. Routes et surfaces imperméabilisées associées

- Cavité, puit

Photo 56. Puit

Photo 57. Cavité (d'origine anthropique)

Des points d'intérêt complémentaire ont été notés comme un puit et des cavités (d'origine anthropique). Ces habitats ne constituent pas d'enjeu particulier.

2.2.1.2 Habitats : Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Unité écologique principale	Habitat	Eunis		Enjeu de l'habitat	Justification
		Typologie	Code		
Milieux aquatiques et humides ouverts	Fossé en eau temporaire à végétation mésophile	Eaux courantes temporaires x Eaux courantes très artificielles non salées	C2.5 x J5.4	Faible	-
	Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile	Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à écoulement turbulent et rapide x Eaux courantes très artificielles non salées	C2.2 x J5.4	Faible	-
	Fossé bordé par une végétation hygrophile	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3	Faible	-
	Bassin de rétention d'eau	Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	J5.31	Faible	-
	Pièce d'eau eutrophe sans à faiblement colonisée par une végétation aquatique	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3	Faible	-
	Pièce d'eau à végétation aquatique enracinée immergée	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3	Faible	-
	Typhaie (Bassin de rétention)	Typhaies x Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	C3.23 x J5.31	Faible	-
	Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin)	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles x Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel	I1.52 x J5.31	Faible	-
	Roselière à Phragmites australis	Phragmitaies à [Phragmites australis]	C3.21	Faible	-
Terres agricoles et végétation des milieux ouverts vivace et annuelle	Culture maraîchage	Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	I1.2	Faible	-
	Grande culture	Monocultures intensives	I1.1	Faible	-
	Prairie pâturée continue	Pâturages ininterrompus	E2.11	Faible	-
	Prairie de fauche permanente	Prairies de fauche atlantiques	E2.21	Modéré	Habitat rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire n°6150 "Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)"
	Prairie de fauche améliorée	Prairies améliorées sèches ou humides	E2.61	Faible	-
	Pelouse semi-sèche du mesobromion	Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques	E1.26	Fort	Habitat rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire n°6210 "Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)" ; Vunérable (VU) selon la Liste rouge régionale de l'ex-région Centre (source : Dreal Centre Val de Loire)
	Pelouse semi-sèche du mesobromion x fruticer	Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques x Fourrés médio-européens sur sols riches	E1.26 x F3.11	Fort	
	Pelouse sèche du Xerobromion	Pelouses calcaires subatlantiques très sèches	E1.27	Fort	Habitat rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire n°6210 "Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)" ; En danger (EN) selon la Liste rouge régionale de l'ex-région Centre (source : Dreal Centre Val de Loire)
	Zone rudérale à végétation lacunaire	Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	E5.12	Faible	-

Unité écologique principale	Habitat	Eunis		Enjeu de l'habitat	Justification
		Typologie	Code		
	Chemin enherbé	Sentiers	H5.61	Faible	-
	Friche annuelle	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.52	Faible	-
	Friche annuelle (Culture en jachère)	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.52	Faible	-
	Friche pluriannuelle basse	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53	Faible	-
	Friche pluriannuelle nitrophile	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53	Faible	-
	Friche pluriannuelle prairiale	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	I1.53	Faible	-
	Friche prairiale ponctuée d'arbres ou arbustes ornementaux	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	I1.53 x G5.2	Faible	-
	Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Alignements d'arbres	I1.53 x G5.1	Faible	-
	Friche prairiale x fourré arbustif	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Fourrés médio-européens sur sols riches	I1.53 x F3.11	Faible	-
	Jardin d'ornement	Jardins ornementaux	I2.21	Faible	-
	Jardin potager	Jardins potagers de subsistance	I2.22	Faible	-
	Pelouse urbaine	Pelouses de parcs	E2.64	Faible	-
	Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux	Pelouses de parcs x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	E2.64 x G5.2	Faible	-
	Pelouse de parc x Parterre de fleurs et bosquets x cabanons (camping)	Pelouses de parcs x Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	E2.64 x J1.2	Faible	-
Végétation de fourrés, landes et manteaux arbustifs	Haie/fourré arbustif d'essences indigènes	Fourrés médio-européens sur sols riches	F3.11	Faible	-
	Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes	Fourrés médio-européens sur sols riches x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	F3.11 x G5.2	Faible	-
	Haie/fourré arboré d'essences indigènes	Alignements d'arbres x Fourrés médio-européens sur sols riches	G5.1 x F3.11	Faible	-
	Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes	Haies	FA	Faible	-
	Haie/fourré arboré d'essences non indigènes	Alignements d'arbres x Haies	G5.1 x FA	Faible	-
	Lande à genêt à balai	Formations tempérées à [Cytisus scoparius] x Haies	F3.14 x FA	Faible	-
	Alignement d'arbres et arbres isolés	Alignements d'arbres	G5.1	Faible	-

Unité écologique principale	Habitat	Eunis		Enjeu de l'habitat	Justification
		Typologie	Code		
	Alignement d'arbres fruitiers	Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	Faible	-
	Verger	Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	Faible	-
	Vigne	Vignobles	FB.4	Faible	-
Végétation forestière et plantation mésophile	Bosquet d'essences mixtes	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	Faible	-
	Boisement relictuel caducifolié en milieu rural	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2	Faible	-
	Boisement de type Chênaie-charmaie	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	G1.A12	Faible	-
	Plantation d'arbres feuillus indigènes	Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	G1.C	Faible	-
	Plantation de Peuplier sur sol eutrophe	Plantations de Populus	G1.C1	Faible	-
	Plantation de conifères indigènes	Plantations très artificielles de conifères	G3.F	Faible	-
	Routes, chemins et surfaces carrossables associées	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2	Négligeable	-
	Routes et surfaces imperméabilisées associées	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2	Négligeable	-
	Surface artificielle de sport	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2	Négligeable	
	Bâti	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2	Négligeable	
	Station d'épuration	Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques	J1.4	Négligeable	
	Cavité	-	-	Négligeable	
	Puit	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2	Négligeable	-

Tableau 12.Habitats remarquables observés sur les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne

Aucun habitat ne fait en tant que tel l'objet de protection.

2.2.1.3 Présentation générale des espèces floristiques

Un total de 283 espèces végétales a été observé sur les parcelles étudiées lors des investigations de terrain. Elles figurent, avec leurs statuts, dans le tableau en annexe. Le diagramme ci-dessous présente la répartition des espèces végétales relevées en fonction des formation végétales optimale pour ces dernières. On note que plus de 50% des espèces sont rattachables à des espèces des milieux ouverts de type prairies, pelouses et friches tandis qu'environ 16% des espèces sont caractéristiques des milieux semi-fermés et fermés. Seuls 8% des espèces sont caractéristiques des milieux humides et aquatiques.

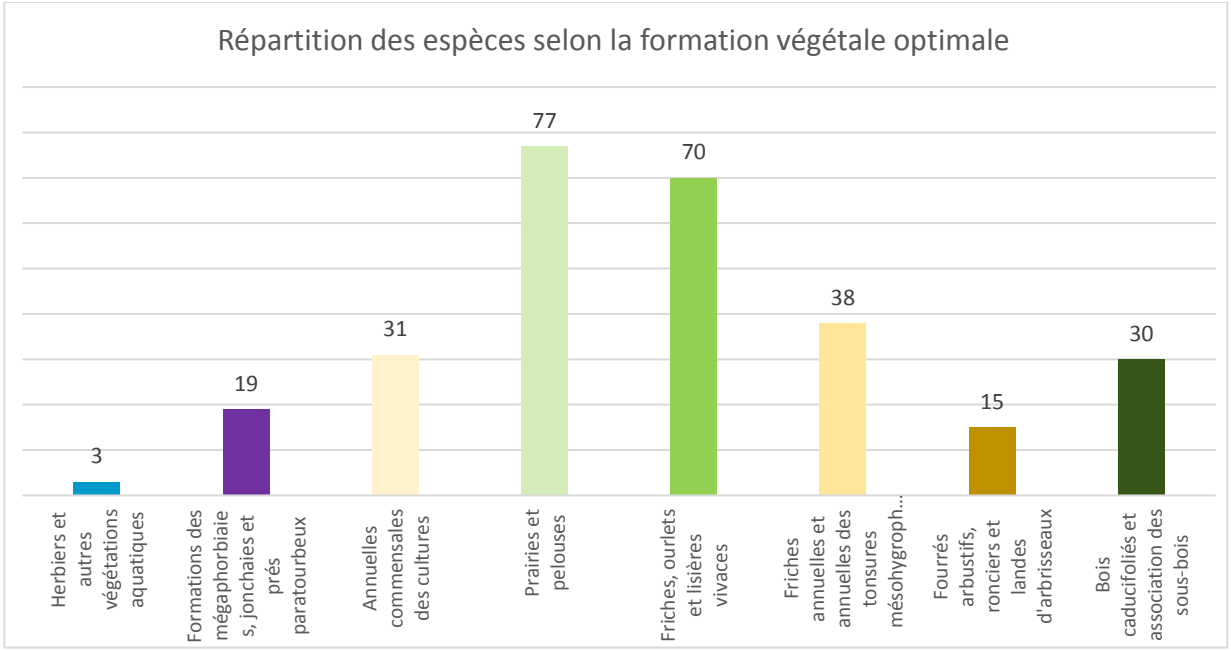

Figure 3. Répartition des espèces relevées en fonction de la formation végétale optimale

Le diagramme ci-dessous présente quant à lui la répartition des espèces végétales relevées en fonction de leur fréquence d'observation en région Centre Val de Loire.

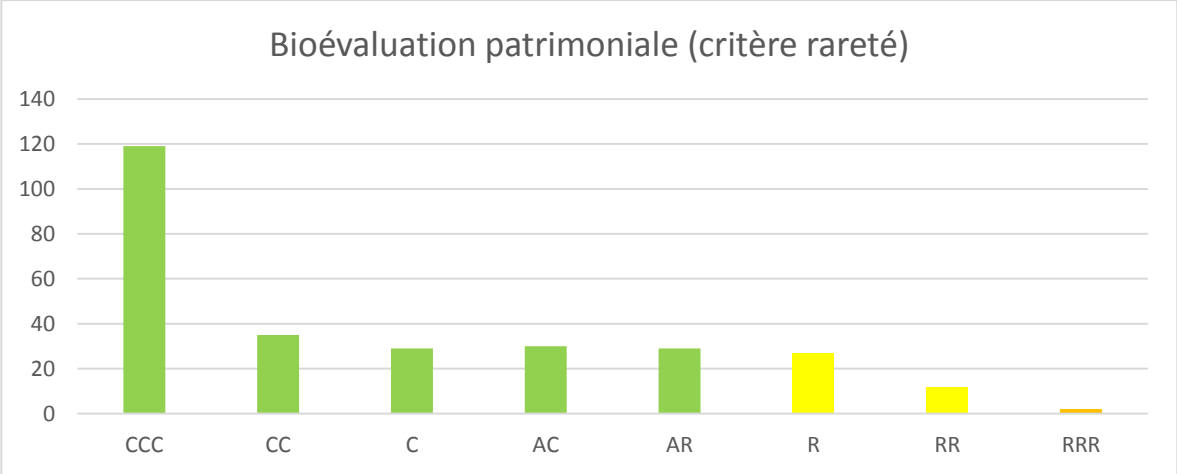

Figure 4. Répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en Centre Val de Loire

À l'examen de ce diagramme, il apparaît que la majorité des espèces (65%) sont très communes (CCC) à communes (C) dans la région. 26 espèces sont classées comme rares mais, pour la plupart, ne sont pas menacées. On note aussi la présence de 2 espèces extrêmement rares et de 12 espèces très rares. Ces dernières figurent parmi les espèces remarquables ; elles sont présentées au prochain paragraphe.

2.2.1.4 Flore : Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Parmi les 40 espèces rares à extrêmement rare, 4 espèces sont des espèces exotiques envahissantes (présentées plus bas) et 5 espèces sont déclassées car non indigènes à la région et issues de plantations. Ainsi, le tableau ci-dessous présente les 31 espèces remarquables observées sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Statut de protection	LRE / LRN Menace UICN - Orchidées	LRR Menace Centre Val de Loire	LRR Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2016	Période de floraison (mois)	Habitat optimal (Baseflor)	Enjeu patrimonial	Enjeu réglementaire	Illustration (sur les emprises de CC-TVV sauf source indiquée
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	Ind.	PR	LC	LC	R	X	5-7	pelouses basophiles médio-européennes occidentales, mésohydriques à mésohygroclines	Modéré	Fort	
Anthemis arvensis L., 1753	Anthémis des champs, Camomille sauvage	Ind.	-	-	DD	RR	-	6-9	annuelles commensales des cultures acidophiles	Fort	Nul	Source : Tela botanica
Anthyllis vulneraria L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables	Ind.	-	-	LC	R	-	5-8	pelouses basophiles médio-européennes	Modéré	Nul	
Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	Ind.	-	-	LC	R	X	5-9	annuelles des tonsures mésohygrophiles, basophiles	Modéré	Nul	
Carduus crispus auct. non L.	Chardon faux-acanthe	Ind.	-	-	LC	RR	-	7-9	mégaphorbiaies eutrophisées, planitiaires, médio-européennes plutôt occidentales	Fort	Nul	
Carex acuta L., 1753	Laîche aiguë, Laîche grêle	Ind.	-	-	LC	R	-	4-6	Magnocariçaies européennes	Modéré	Nul	Source : Tela botanica
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables	Ind.	-	-	LC	R	X	5-8	pelouses des sables continentaux acidophiles à neutroclines, planitiaires-collinéennes	Modéré	Nul	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Statut de protection	LRE / LRN Menace UICN - Orchidées	LRR Menace Centre Val de Loire	LRR Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2016	Période de floraison (mois)	Habitat optimal (Baseflor)	Enjeu patrimonial	Enjeu réglementaire	Illustration (sur les emprises de CC-TVV sauf source indiquée
Crepis vesicaria L., 1753	Barkhausie à feuilles de pissenlit, Crépis à vésicules	Ind.	-	-	LC	R	-	5-6	friches vivaces mésohydriques, médio-européennes	Modéré	Nul	Source : Tela botanica
Cuscuta epithymum (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs	Ind.	-	-	LC	RR	-	6-9	pelouses acidophiles médio-européennes, planitiaires-collinéennes	Fort	Nul	
Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois	Ind.	-	-	LC	R	-	2-5	chaméphytaies sciaphiles de sous-bois forestier méditerranéo-atlantique	Modéré	Nul	
Festuca marginata (Hack.) K.Richt., 1890	Fétuque de Timbal-Lagrave	Ind.	-	-	LC	R	-	5-7	pelouses basophiles médio-européennes occidentales, mésoxérophiles, planitiaires à montagnardes	Modéré	Nul	Source : Tela botanica
Geranium sanguineum L., 1753	Géranium sanguin	Ind.	PR	-	NT	RRR	X	6-7	ourlets basophiles médio-européens, mésoxérophiles	Fort	Fort	
Helianthemum apenninum (L.) Mill., 1768	Hélianthème des Apennins	Ind.	-	-	LC	RR	X	5-7	pelouses basophiles méridionales, sub/supra à oroméditerranéennes, nevado-illyriennes	Fort	Nul	
Hypochaeris glabra L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	Ind.	-	-	LC	R	-	5-8	annuelles des tonsures acidophiles, européennes	Modéré	Nul	
Legousia speculum-veneris (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	Ind.	-	-	LC	R	-	5-7	annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes	Modéré	Nul	
Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine	Ind.	-	-	LC	R	-	5-7	annuelles des tonsures basophiles, européennes	Modéré	Nul	Source : Tela botanica
Ononis natrix L., 1753	Bugrane jaune, Bugrane fétide	Ind.	-	-	NT	RR	X	6-7	pelouses basophiles médio-européennes occidentales, mésoxérophiles, planitiaires à montagnardes	Fort	Nul	
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	Ind.	-	LC	LC	R	-	5-6	pelouses basophiles médio-européennes occidentales, mésohydriques à mésohygroclines	Modéré	Nul	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Statut de protection	LRE / LRN Menace UICN - Orchidées	LRR Menace Centre Val de Loire	LRR Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2016	Période de floraison (mois)	Habitat optimal (Baseflor)	Enjeu patrimonial	Enjeu réglementaire	Illustration (sur les emprises de CC-TVV sauf source indiquée
Ophrys aranifera Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	Ind.	-	LC	LC	R	-	3-5	pelouses basophiles médio-européennes occidentales, mésohydriques, mésothermes, sur sol moyennement profond	Modéré	Nul	
Orchis simia Vill., 1787	Orchis à trois dents, Orchis tridenté	Ind.	-	LC	LC	RR	X	4-6	pelouses basophiles médio-européennes occidentales, mésohydriques à mésohygroclines	Fort	Nul	
Orobanche minor Sm., 1797	Orobanche du trèfle, Petite Orobanche	Ind.	-	-	LC	RR	-	6-8	prairies mésohydriques, fauchées, planitiaires à montagnardes	Fort	Nul	
Orobanche picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	Ind.	-	-	LC	RR	-	5-7	friches vivaces mésoxérophiles, médio-européennes	Fort	Nul	
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère	Ind.	-	-	LC	R	-	5-1-	annuelles des tonsures basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	Modéré	Nul	
Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	Ind.	-	LC	LC	RR	-	6-7	ourlets marnicoles, mésohygrophiles, planitiaires-collinéens à montagnards	Fort	Nul	
Ranunculus parviflorus L., 1758	Renoncule à petites fleurs	Ind.	-	-	LC	RR	-	4-6	ourlets thérophytiques vernaux, nitrophiles, méridionaux, hémisciaphiles à hémihéliophiles	Fort	Nul	
Rumex pulcher L., 1753	Patience élégante, Rumex joli	Ind.	-	-	LC	R	-	7-9	friches vivaces mésohydriques, thermophiles, euryméditerranéennes, héliophiles	Modéré	Nul	
Samolus valerandi L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau	Ind.	PR	-	LC	RR	X	6-8	hémicrypto-géophytaies des tourbières basses médio-européennes à boréo-subalpines, basophiles	Fort	Fort	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Statut de protection	LRE / LRN Menace UICN - Orchidées	LRR Menace Centre Val de Loire	LRR Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2016	Période de floraison (mois)	Habitat optimal (Baseflor)	Enjeu patrimonial	Enjeu réglementaire	Illustration (sur les emprises de CC-TVV sauf source indiquée
Silene nutans L., 1753	Silène nutans, Silène penché	Ind.	-	-	LC	R	-	6-8	ourlets externes acidophiles des dalles héliophiles	Modéré	Nul	Source : Tela botanica
Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	Ind.	-	-	LC	R	-	6-7	friches annuelles, eutrophiles, mésoméditerranéennes	Modéré	Nul	
Verbascum blattaria L., 1753	Molène blattaire, Herbe aux mites	Ind.	-	-	LC	R	-	6-9	friches vivaces mésoxérophiles, médio-européennes, mésothermes	Modéré	Nul	Source : Tela botanica
Vicia lutea L., 1754	Vesce hybride	Ind.	-	-	LC	R	-	5-7	annuelles commensales des cultures basophiles	Modéré	Nul	

Tableau 13. Espèces floristiques patrimoniales observées depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne

Comme mentionner dans le tableau au-dessus**, 3 espèces de la flore sont protégées**. **<u>Toute destruction de ces espèces est interdite sauf après obtention d'une dérogation auprès des services de l'Etat. Pour saisir les services de l'Etat, un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées doit être déposé avant tout impact.</u>**

Notons que 5 espèces ont été déclassés. Elles sont données ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Justification du déclassement
Buxus sempervirens L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent	Espèce issue d'une plantation
Delphinium consolida L., 1753	Dauphinelle Consoude	Espèce issue d'un ensemencement de type prairie fleurie. Elle a été observée en proportion significative (teintes allant du bleu au blanc) avec la Phacélie à feuilles de Tanaisie (*Phacelia tanacetifolia),* une espèce utilisée en tant qu'engrais vert. (Point confirmé par l'exploitant)
Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	Espèce non indigène à la région ; issue d'une plantation

Silybum marianum (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie, Chardon marbré	Espèce non indigène à la région
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	Espèce issue d'une plantation

Photo 58. Observation de la Dauphinelle Consoude sur une parcelle en jachère – commune de Crouzilles

Carte 25 - Localisation des espèces floristiques remarquables et exotiques envahissantes sur les secteurs étudiés – p. 144

On note aussi la présence de 8 espèces exotiques envahissantes (4 invasives avérées et 4 potentielle selon la liste régionale.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Espèce invasive en région	Période de floraison (mois)	Habitat optimal (Baseflor)	Enjeu patrimonial / réglementaire	Illustration
Acer negundo L., 1753	Erable negundo, Erable frêne, Erable Négondo	Nat. (E.)	IA - R4	3-4	associations arborescentes climaciques caducifoliées malacophylles des forêts du tempéré modal nord-est américain	Nul	
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthe	Nat. (S.)	IA - R4	6-7	associations arborescentes climaciques des forêts caducifoliées de l'Asie orientale continentale, tempérée modale	Nul	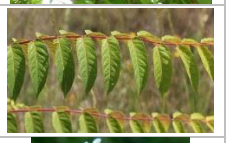
Berteroa incana (L.) DC., 1821	Alysson blanc, Alysse blanche	Nat. (S.)	IP - R3	6-7	friches annuelles vernales à estivales, médio-européennes, des sols à texture grossière	Nul	
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Nat. (S.)	IP - R3	7-10	fourrés arbustifs et d'arbrisseaux médio-européens, planitiaires à montagnards	Nul	
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Erigéron annuel	Nat. (E.)	IP - R3	7-8	mégaphorbiaies eutrophisées, planitiaires, médio-européennes plutôt occidentales	Nul	
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	Cult.	IP - R3	6	fourrés arbustifs et d'arbrisseaux médio-européens, planitiaires à montagnards	Nul	
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Nat. (E.)	IA - R4	8-10	friches et lisières vivaces médio-européennes, eutrophiles, mésohydriques à mésohygrophiles	Nul	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Espèce invasive en région	Période de floraison (mois)	Habitat optimal (Baseflor)	Enjeu patrimonial / réglementaire	Illustration
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Nat. (E.)	IA - R5	5-6	associations arborescentes climaciques caducifoliées malacophylles des forêts du tempéré modal nord-est américain	Nul	

Tableau 14. Espèces floristiques exotiques envahissantes observées sur les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne

Légende : IP = Invasive potentielle / IA = Invasive avérée - se référer aux textes et abréviations détaillés en annexe pour plus de détails.

Carte 25 - Localisation des espèces floristiques remarquables et exotiques envahissantes sur les secteurs étudiés – p. 144

2.2.2 Synthèse des enjeux floristiques et des habitats

Compte-tenu des résultats des inventaires de terrain et de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés, les enjeux floristiques sont qualifiés de faibles à forts selon la nature de l'habitat en place, de la diversité du cortège floristique et de la présence d'espèces remarquables. Ces enjeux sont intégrés à la hiérarchisation des enjeux écologique globaux.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Antogny-le-Tillac

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Espèces remarquables :

- Orchis pyramidal
- Samole de Valerand

Espèces exotiques envahissantes :

- Robinier faux acacia

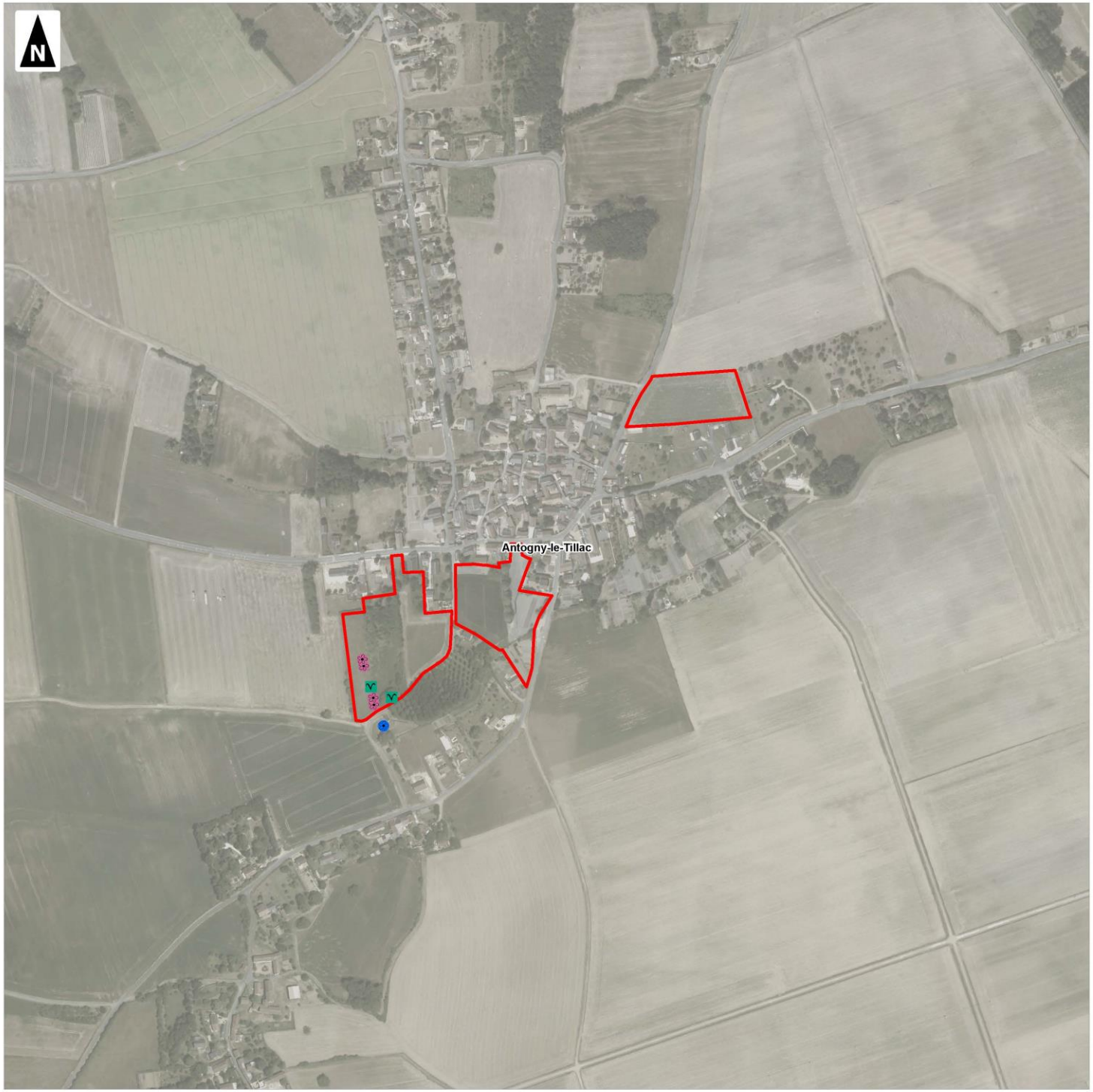

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Assay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Espèces remarquables :

- Anthyllide vulnéraire
- Chardon faux-acanthe
- Vesce hybride

Espèces exotiques envahissantes :

- Robinier faux acacia

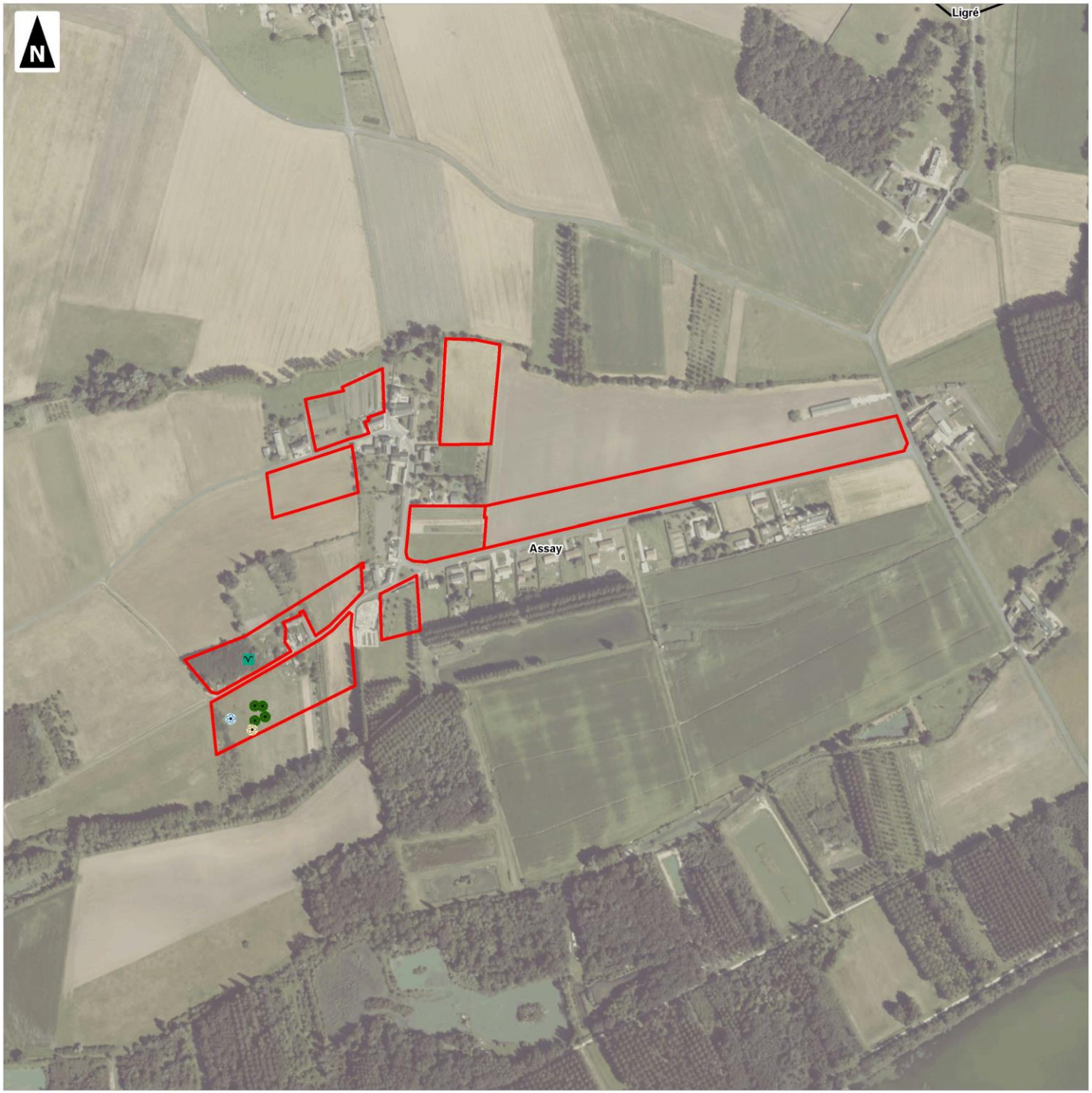

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Avon-les-Roches

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

Miroir de Vénus

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Braslou

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

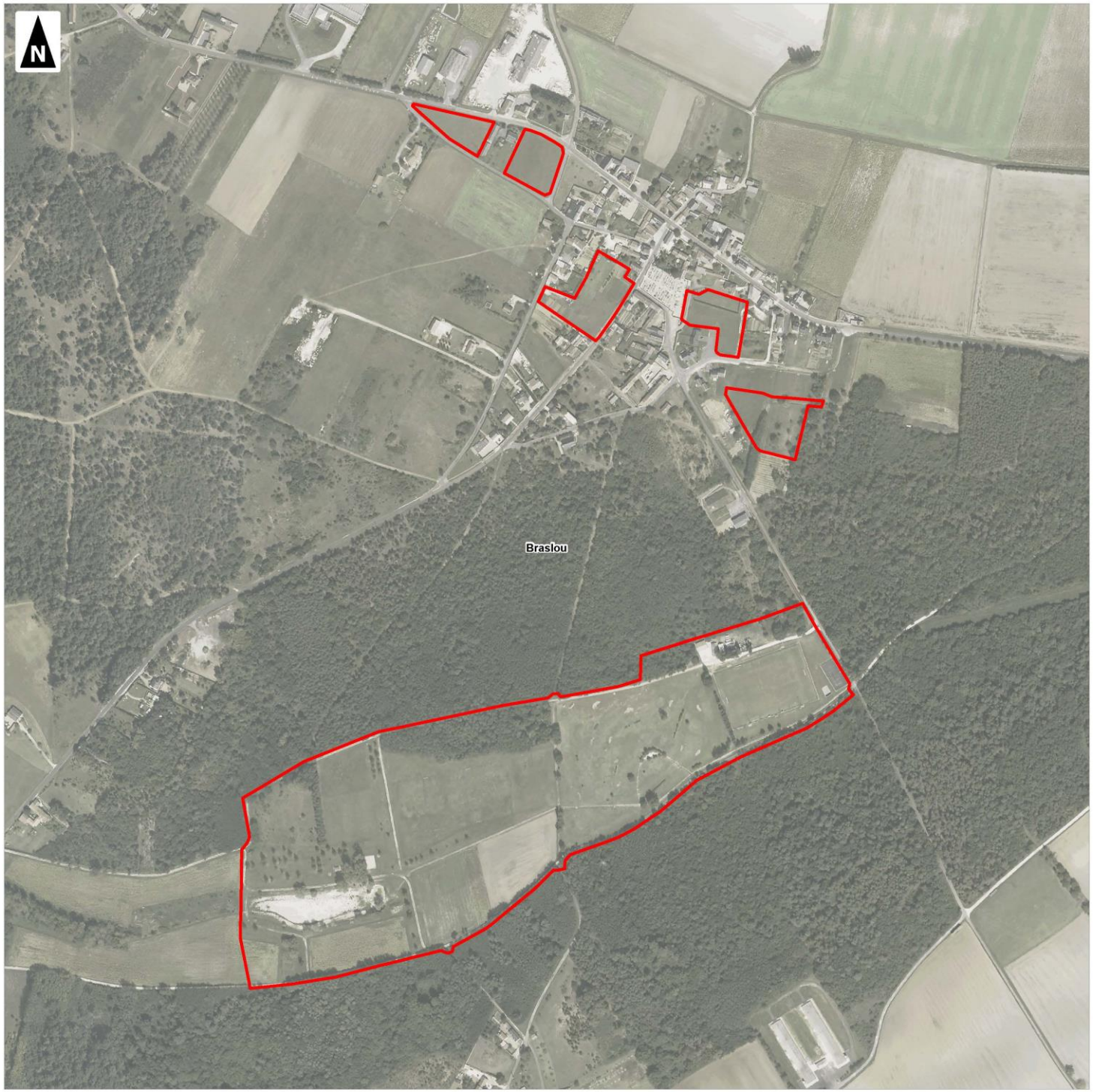

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Braye-sous-Faye

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

Porcelle des sables

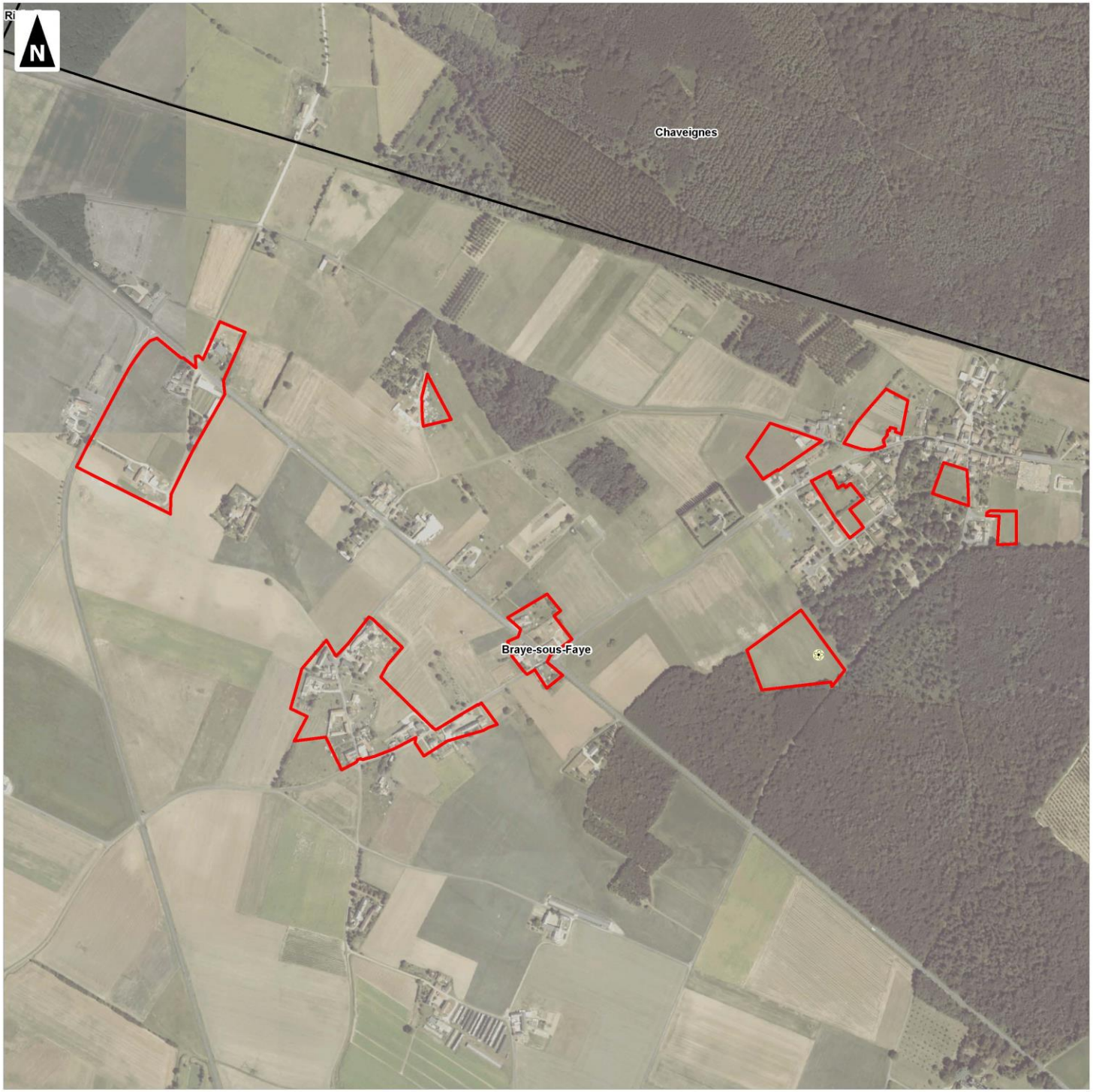

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Brizay

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

- Chlore perfoliée
- Ophrys abeille
- Ophrys araignée
- Orchis à trois dents
- Orobanche de la picride
- Orobanche du trèfle

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Champigny-sur-Veude

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces exotiques envahissantes :

Robinier faux acacia

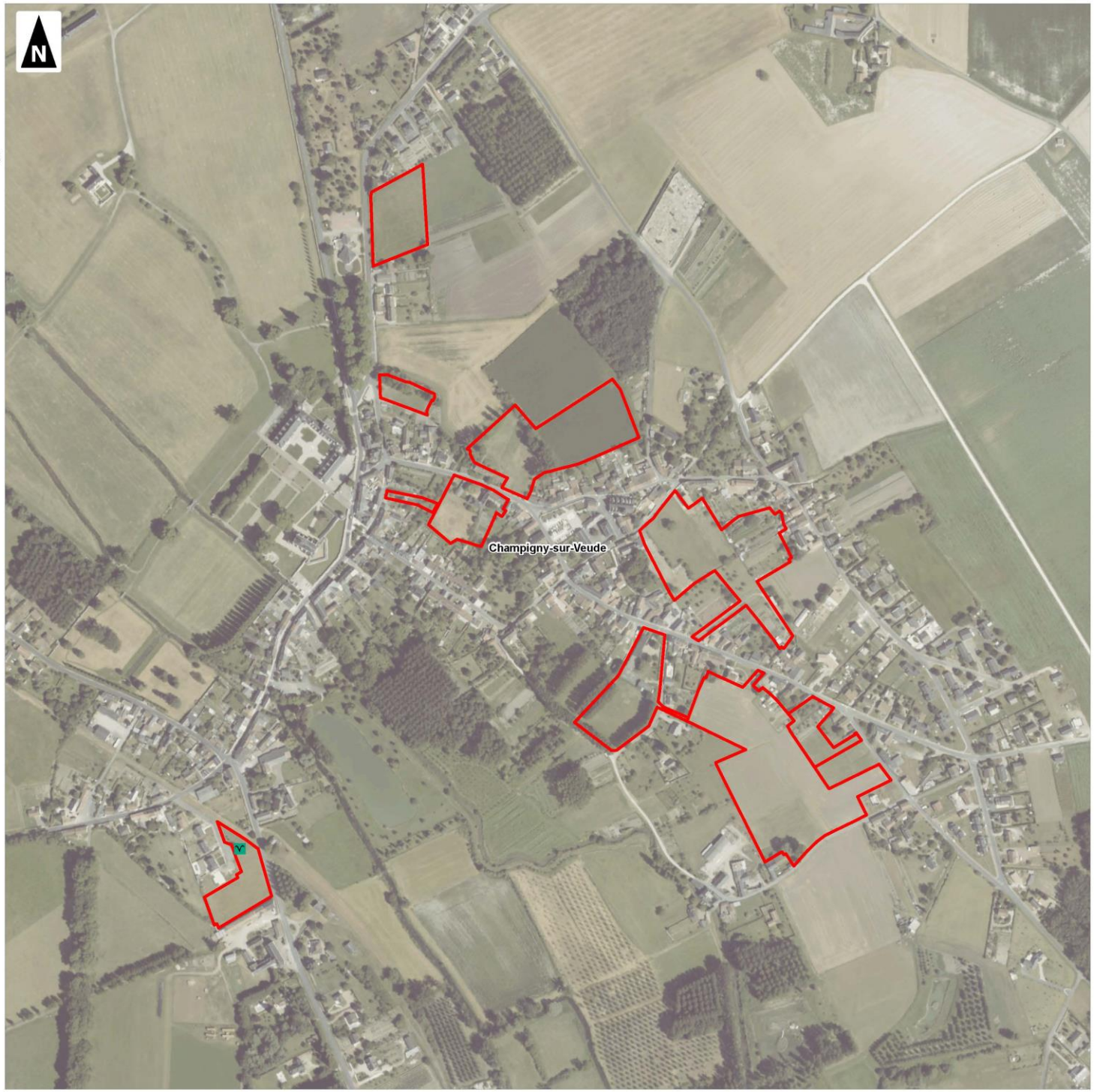

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Chaveignes

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

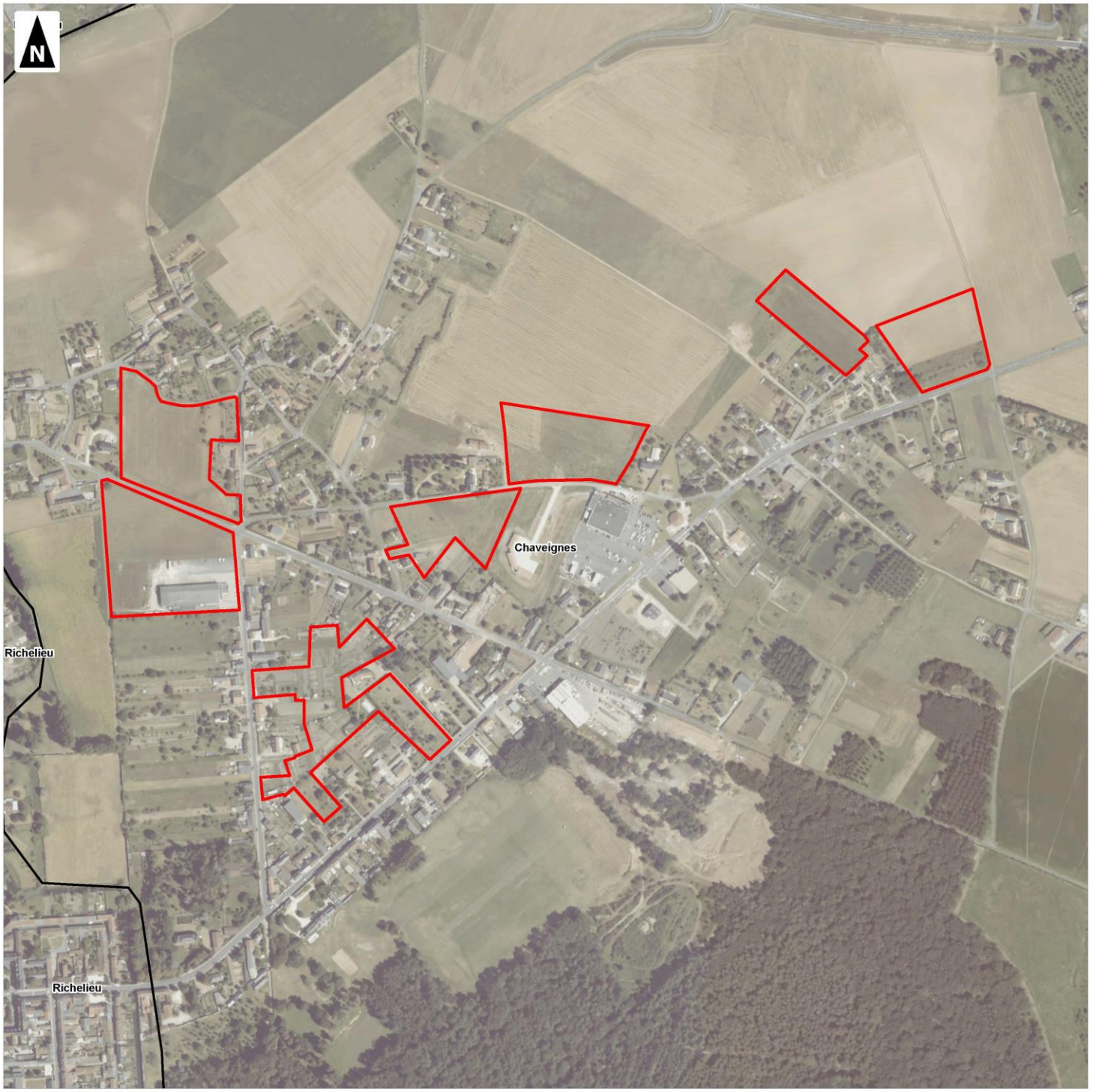

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Chezelles

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Courcoué

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Espèces remarquables :

- Anthyllide vulnéraire
- Ophrys abeille
- Orchis pyramidal
- Orobanche de la picride

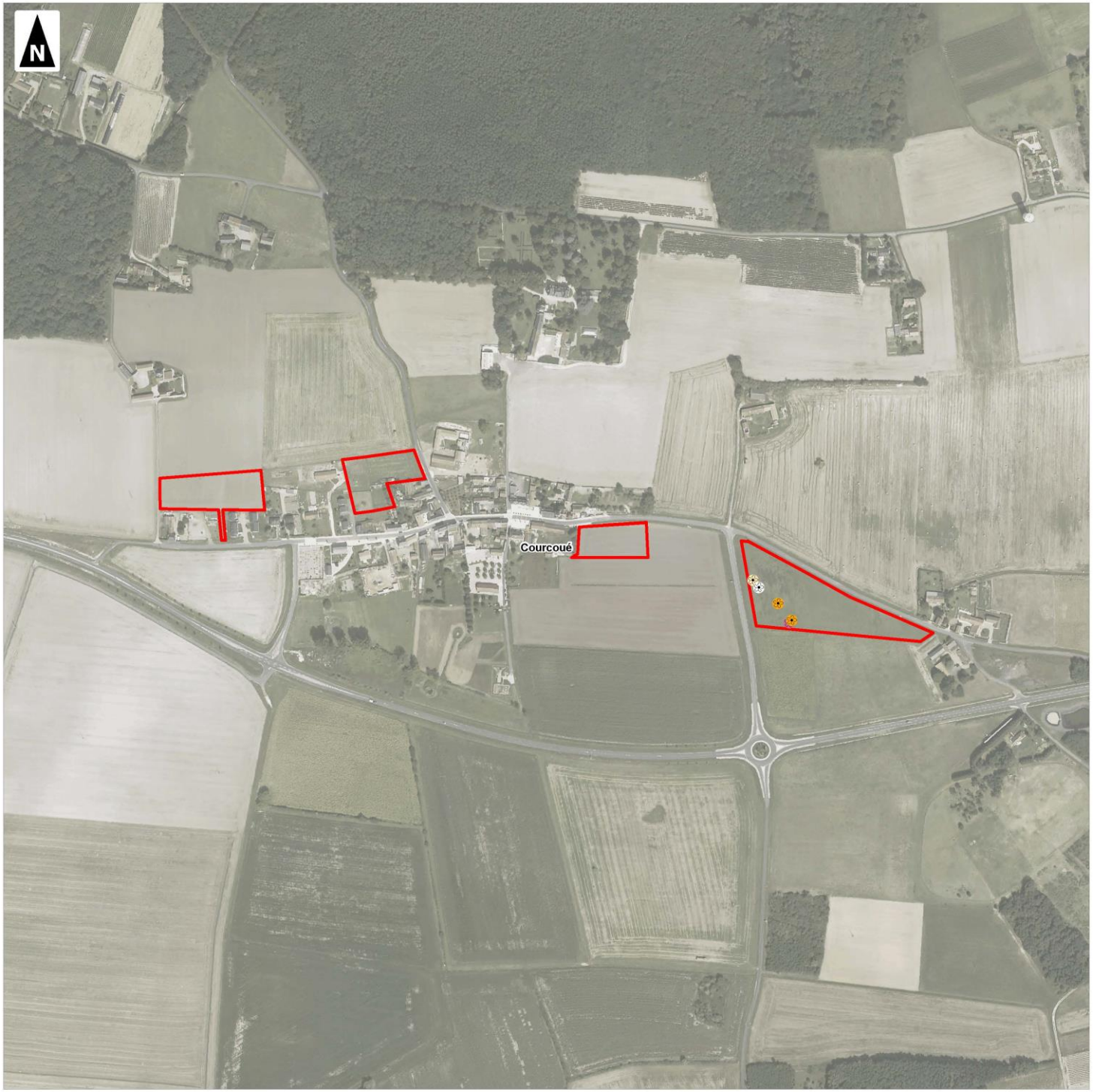

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Crouzilles

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Espèces remarquables :

- Corynéphore blanchâtre
- Dauphinelle Consoude
- Héliotrope d'Europe
- Orobanche de la picride
- Orobanche du trèfle
- Patience élégante

Espèces exotiques envahissantes :

- Ailanthe
- Robinier faux acacia

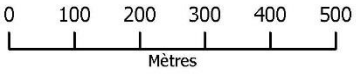

1:8 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

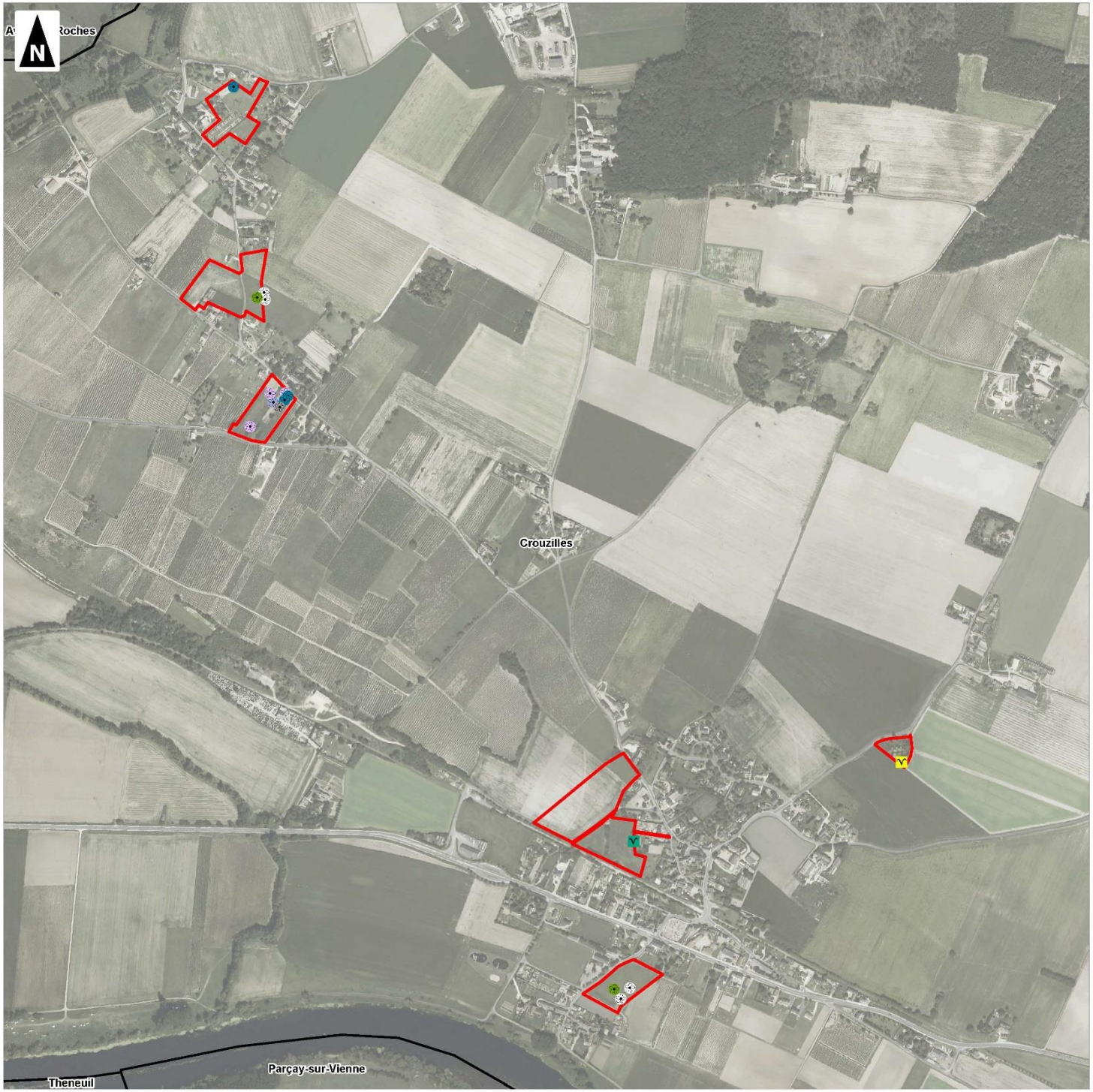

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Faye-la-Vineuse

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

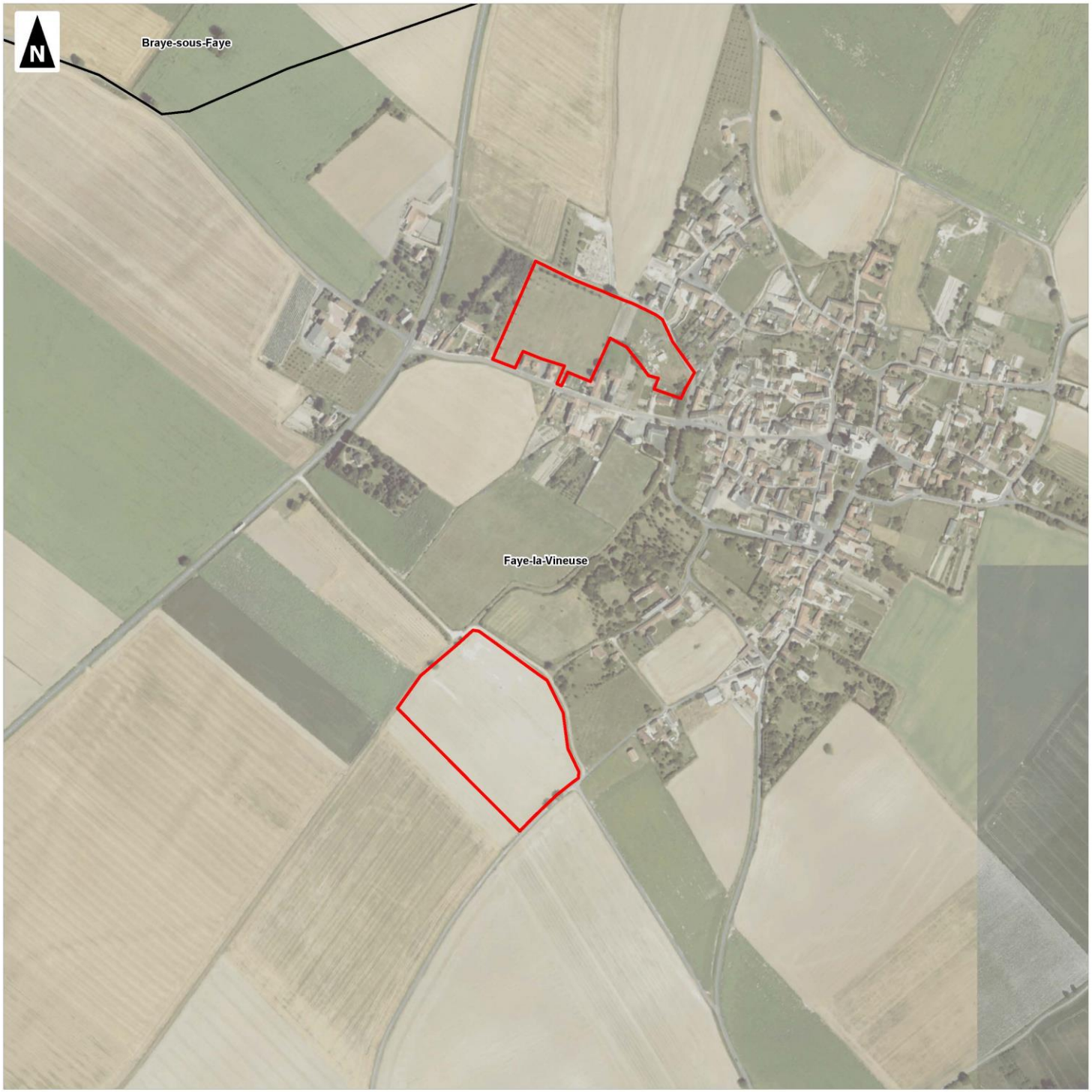

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Jaulnay

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

La Tour-Saint-Gelin

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Espèces remarquables :

- Ophrys abeille
- Orobanche de la picride

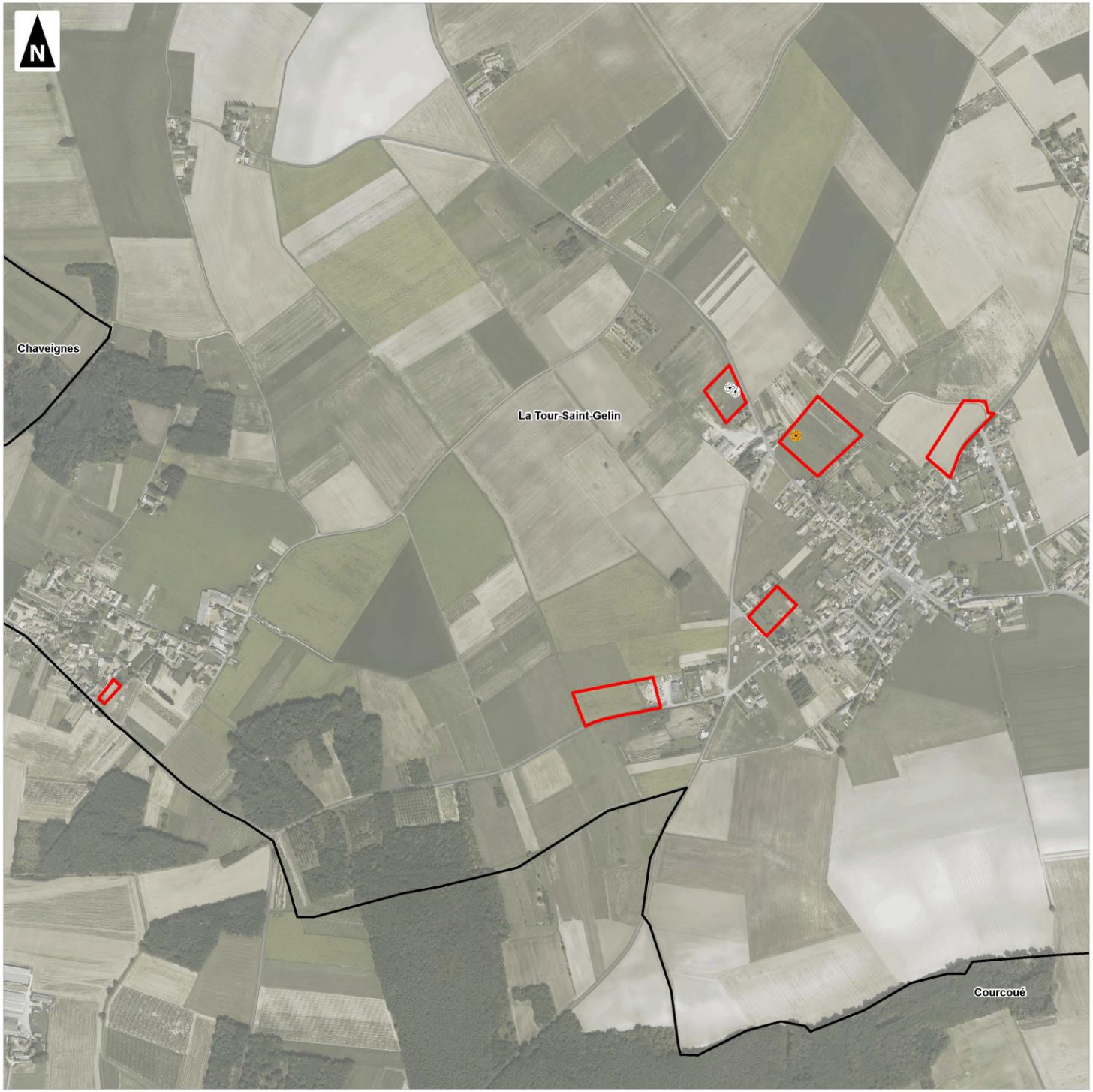

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Lémeré

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

- Ophrys abeille
- Ophrys araignée
- Orobanche du trèfle
- Renoncule à petites fleurs

Espèces exotiques envahissantes :

- Robinier faux acacia

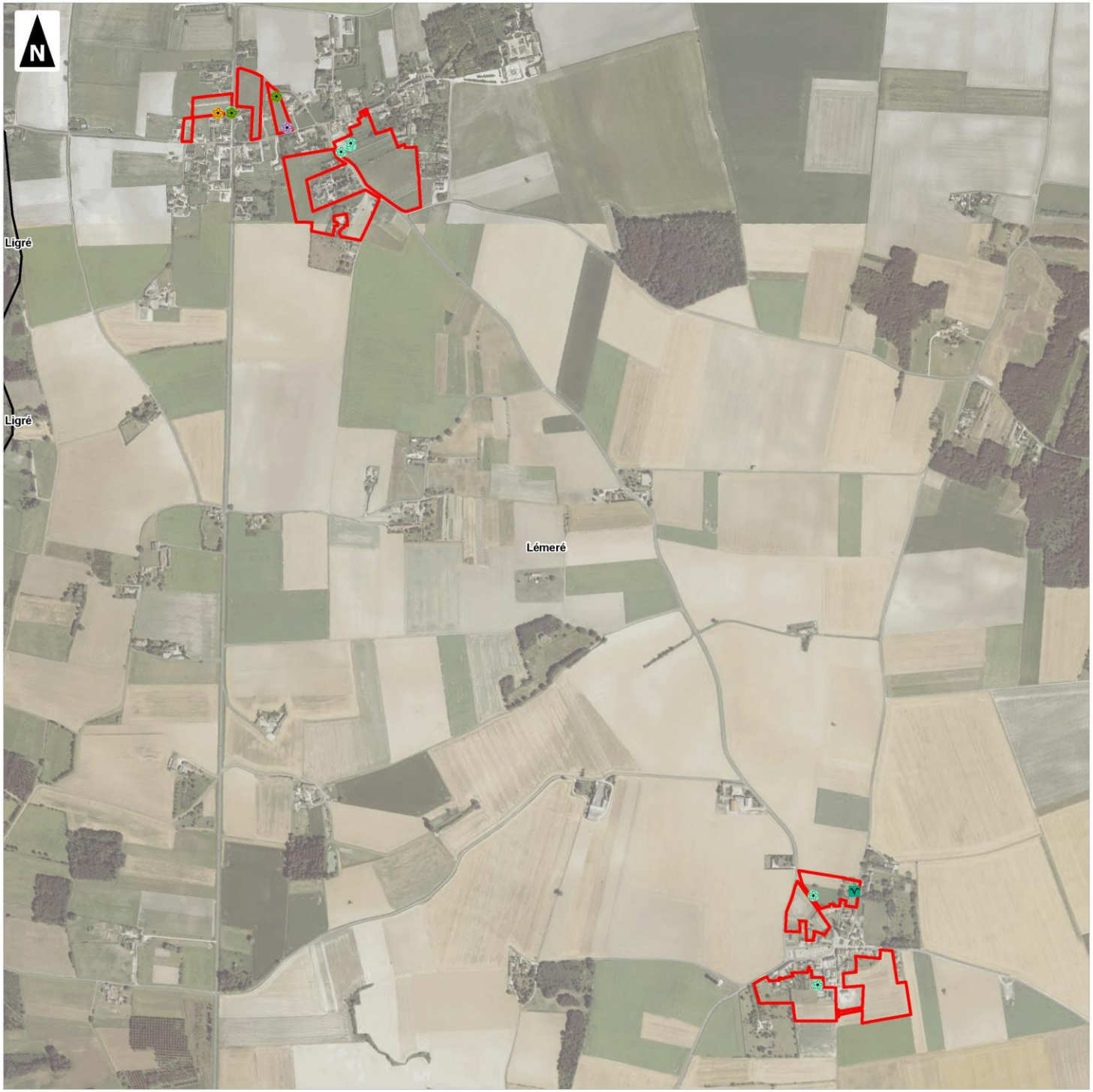

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Ligré

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces exotiques envahissantes :

Robinier faux acacia

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:15 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

L'Île-Bouchard

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Espèces remarquables :

- Chlore perfoliée
- Ophrys abeille
- Ophrys araignée
- Orchis à trois dents
- Orobanche du trèfle

Espèces exotiques envahissantes :

- Laurier-cerise
- Robinier faux acacia

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Luzé

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Maillé

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Marcilly-sur-Vienne

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Marigny-Marmande

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Espèces remarquables :

- Ophrys abeille
- Orchis pyramidal
- Orobanche du trèfle

Espèces exotiques envahissantes :

- Laurier-cerise
- Robinier faux acacia

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Neuil

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

Fétuque de Timbal-Lagrave

Espèces remarquables :

- Bugrane jaune
- Chlore perfoliée
- Daphné lauréole
- Hélianthème des Apennins
- Ophrys abeille
- Orchis pyramidal
- Orobanche de la picride
- Orobanche du trèfle
- Silène penché

Espèces exotiques envahissantes :

- Laurier-cerise
- Robinier faux acacia

0 100 200 300 400 500

1:6 000 Mètres

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Nouâtre

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

- Anthémis des champs
- Chlore perfoliée
- Orchis pyramidal
- Orobanche du trèfle

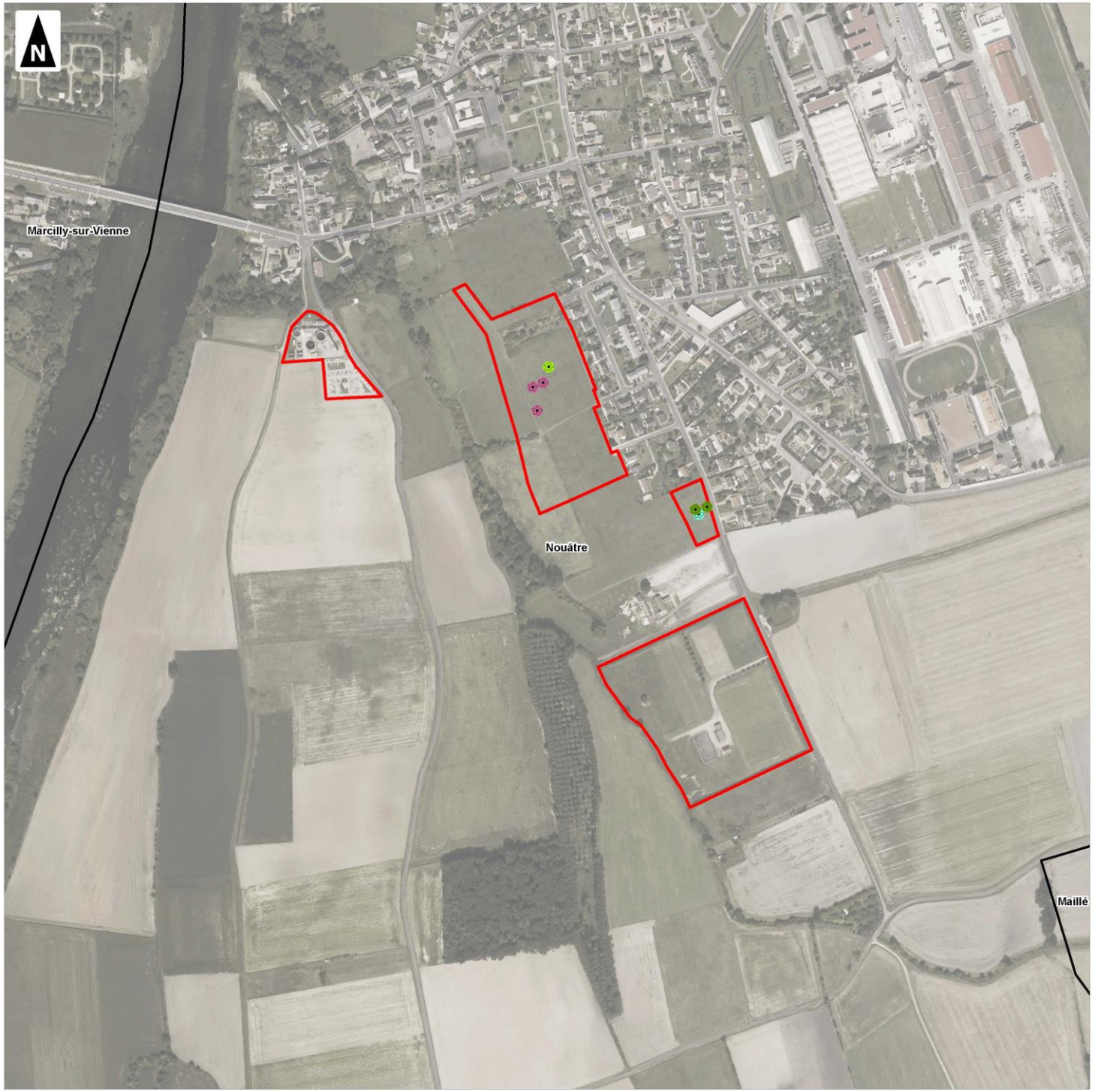

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Noyant-de-Touraine

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

Ophrys abeille

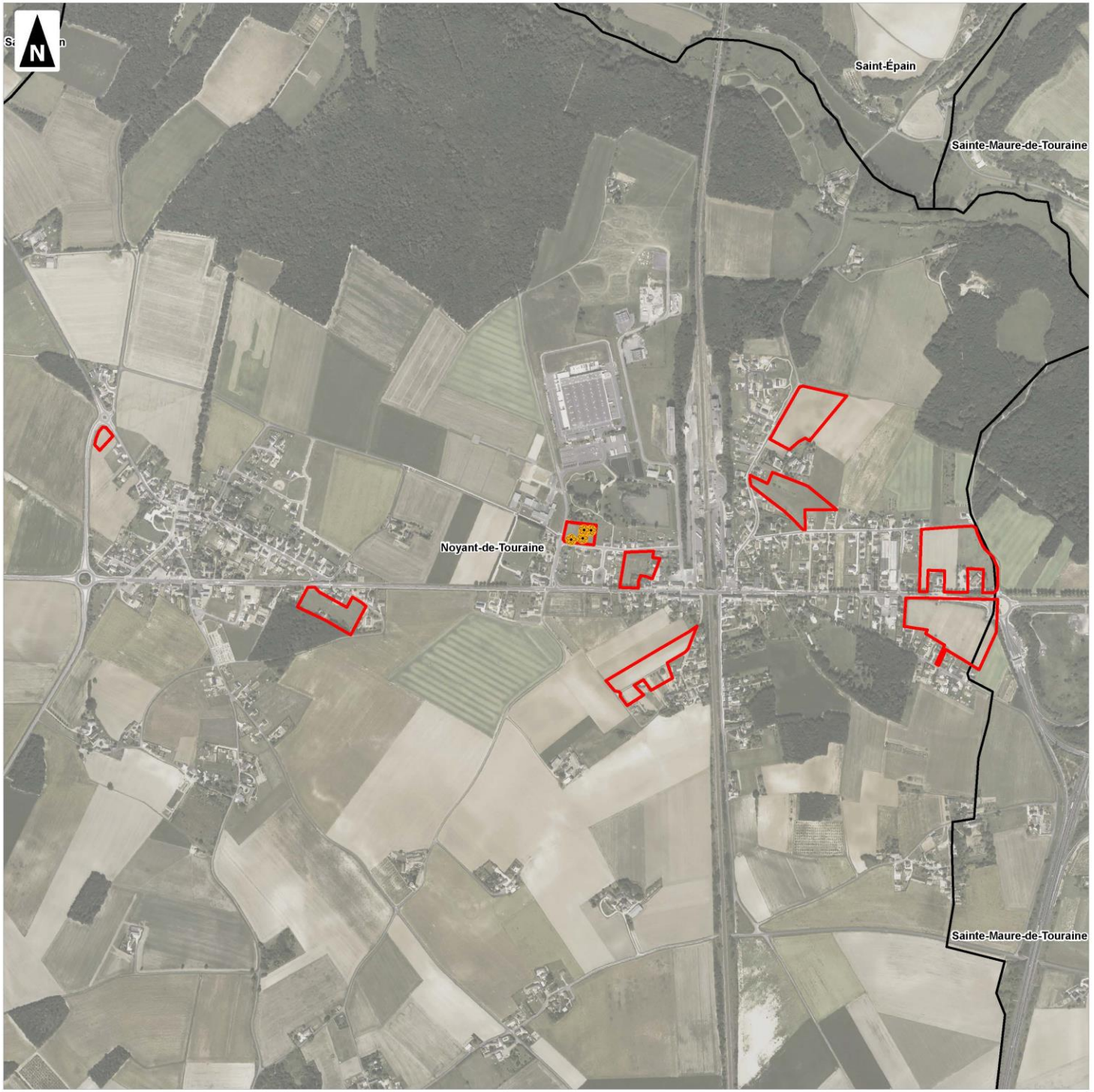

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Panzoult

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

Platanthère à deux feuilles

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Parçay-sur-Vienne

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Ports

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

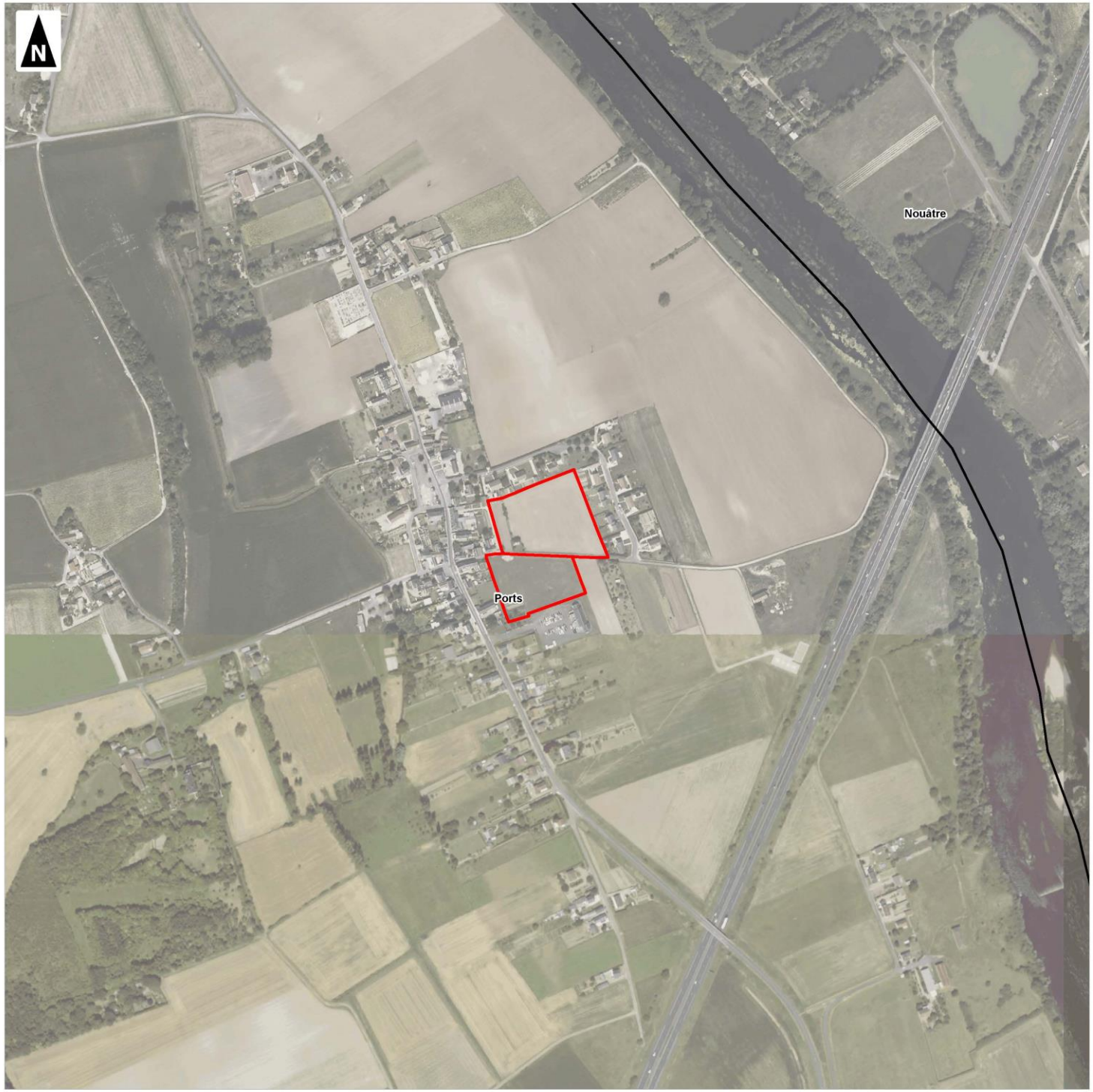

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Pouzay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Espèces remarquables :

- Ophrys abeille
- Orchis pyramidal
- Orobanche du trèfle

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Pussigny

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Razines

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Richelieu

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

Cuscute à petites fleurs

Espèces exotiques envahissantes :

Robinier faux acacia

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Rilly-sur-Vienne

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

- Chlore perfoliée
- Ophrys abeille
- Orobanche de la picride

Espèces exotiques envahissantes :

- Robinier faux acacia

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Sainte-Maure-de-Touraine

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

- Chlore perfoliée
- Crépis à vésicules
- Géranium sanguin
- Ophrys abeille
- Ophrys araignée
- Orchis pyramidal
- Orobanche de la picride
- Orobanche du trèfle

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Saint-Épain

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

- Laîche grêle
- Ophrys abeille
- Orobanche de la picride
- Orobanche du trèfle
- Torilis à fleurs glomérulées

Espèces exotiques envahissantes :

- Arbre à papillon

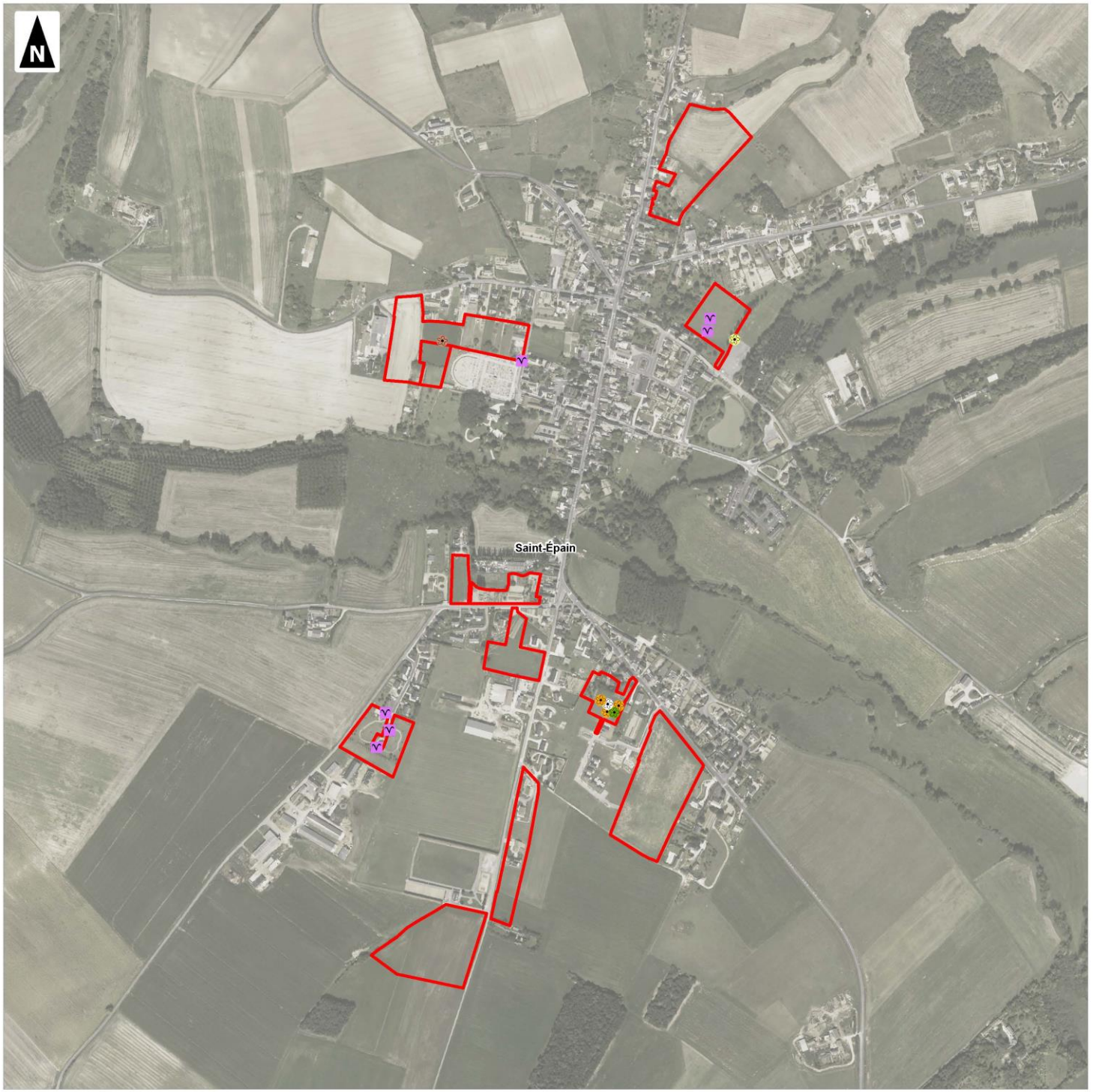

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Sazilly

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Espèces remarquables :

- Chlore perfoliée
- Molène blattaire
- Ophrys abeille
- Orchis pyramidal
- Orobanche de la picride
- Orobanche du trèfle

Espèces exotiques envahissantes :

- Erable negundo
- Robinier faux acacia

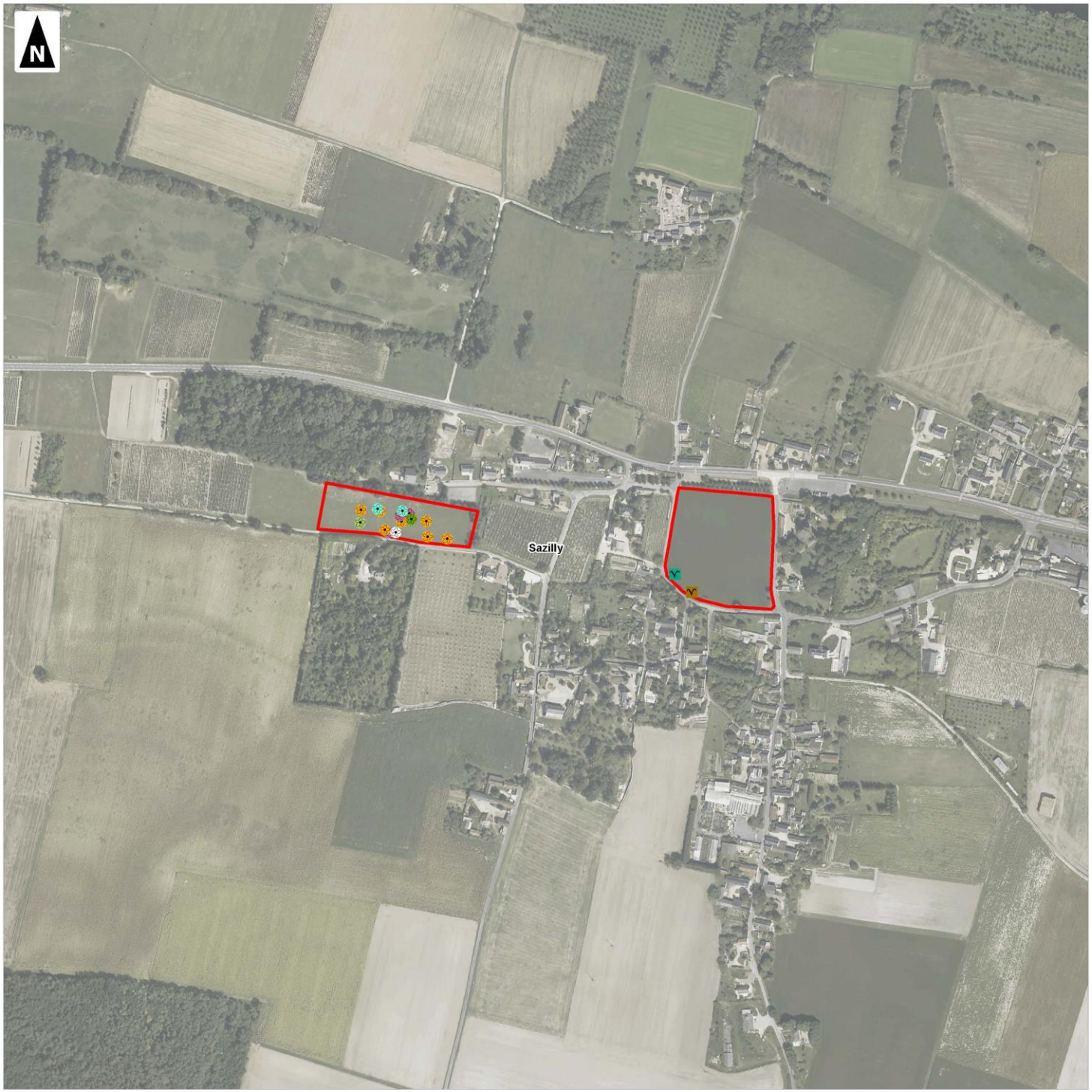

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Tavant

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

Orobanche de la picride

Patience élégante

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Theneuil

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

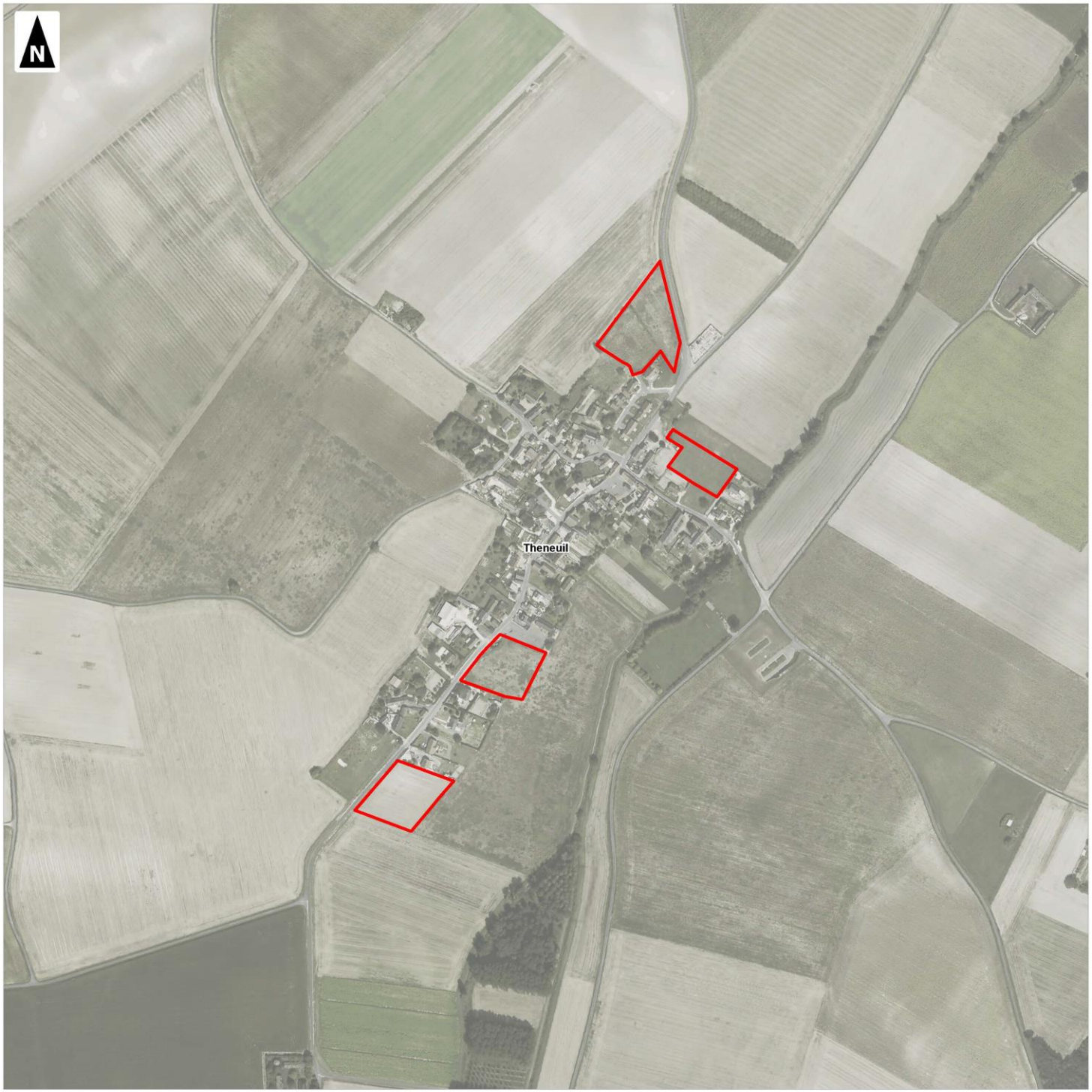

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Trogues

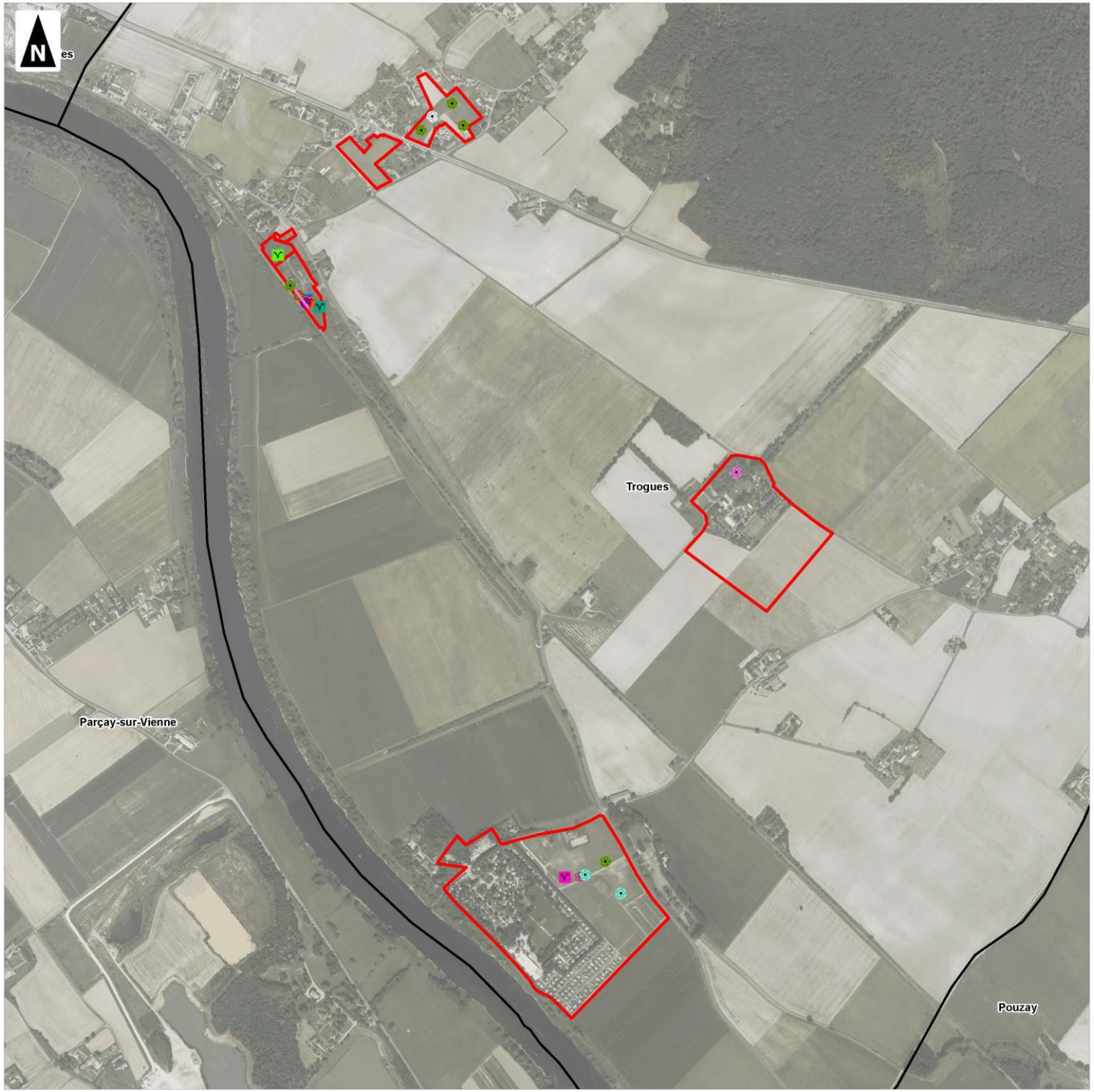

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

Fétuque de Timbal-Lagrave

Espèces remarquables :

- Chlore perfoliée
- Laurier-cerise
- Luzerne naine
- Oeillet prolifère
- Orchis pyramidal
- Orobanche de la picride
- Orobanche du trèfle

Espèces exotiques envahissantes :

- Alysson blanc
- Laurier-cerise
- Renouée du Japon
- Robinier faux acacia
- Vergerette annuelle

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces floristiques remarquables et des espèces exotiques envahissantes

Verneuil-le-Château

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Espèces remarquables :

Ophrys abeille

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

2.3 Evaluation de la sensibilité : Faune

Les prospections concernant la faune ciblaient les secteurs susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes Touraine-Val-de-Vienne (cf. section 2.1.1). Nous renvoyons aux annexes pour plus de précisions concernant l'intégralité des espèces inventoriées et conditions climatiques d'inventaires.

2.3.1 Oiseaux

■ Investigations de terrain

64 espèces d'oiseaux ont été détectées lors de nos investigations de terrain en période de nidification.

Ces espèces peuvent être distinguées en fonction de leurs habitats de nidification préférentiels. Notons que certaines espèces peuvent être attribuées à plusieurs groupes, comme c'est le cas de la Fauvette à tête noire, qui est plutôt généraliste et peut nicher dans plusieurs milieux. Le classement des espèces, ci-dessous, illustre leurs préférences de nidification sur le périmètre d'étude concerné. Les espèces sont amenées à fréquenter d'autres formations en dehors du site de nidification notamment dans le cadre de leur quête alimentaire.

Sur les secteurs étudiés, on recense :

- ✓ Des espèces liées <u>aux boisements et aux lisières</u> :
  - Ubiquistes des formations ligneuses : Corneille noire (*Corvus corone*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), Pigeon ramier (*Columba palumbus*) … notamment rencontrées de part et d'autre des formations arborées des secteurs d'étude ;

Photo 59. Circaète Jean-le-Blanc (Luzé)

  - Nicheurs au sein des boisements mâtures : Buse variable (*Buteo buteo*), Circaète Jean-Le-Blanc (*Circaetus gallicus*) observé sur la commune de Luzé (hors des secteurs étudiés) ;
- ✓ Des espèces liées <u>aux formations buissonnantes et arbustives</u> :
  - Ubiquistes des formations ligneuses : Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Merle noir (*Turdus merula*) … Ces espèces sont retrouvées dans la majorité des secteurs étudiés, notamment au niveau des jardins des villes ;
  - Nicheurs spécifiquement au sein des fourrés arbustifs : Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Fauvette grisette (*Sylvia communis*), Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) … rencontrées de part et d'autre des zones prairiales à arbustives ;
- ✓ Des espèces des <u>milieux humides</u>, avec notamment la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), la Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*) ou encore la Grande Aigrette (*Ardea alba*) ;

- ✓ Des espèces liées <u>aux cultures et à friches herbacées</u> :
  - Nicheurs en parcelles cultivées : l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), fréquentant en majeur partie les cultures de blé du territoire intercommunal mais également les milieux prairiaux, la Perdrix grise (*Perdix perdix*) ou le Busard cendré (*Circus pygargus*) notamment au niveau de Lémeré ;

Photo 60. Linotte mélodieuse (Panzoult)

  - Usagers des friches arbustives clairsemées et/ou basses : Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*) … ;
- ✓ Des espèces liées <u>aux milieux bâtis et artificialisés</u> : Serin cini (*Serinus serinus*), Moineau domestique (*Passer domesticus*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Martinet noir (*Apus apus*), Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros)* … des densités d'individus ont été observés notamment au niveau des communes de l'Ile-Bouchard.

La diversité des milieux sur l'intercommunauté de Touraine Val-de-Vienne offre des capacités d'accueil (lieux de reproduction et zones d'alimentation) pour des cortèges avifaunistiques variés : milieux ouverts, milieux humides et aquatiques, milieux arbustifs…. Seuls les milieux boisés sont peu représentés directement au niveau des secteurs susceptibles d'accueillir de l'urbanisation ou nouveaux aménagements, les espèces liées au milieu forestier ont été essentiellement détectées en alimentation sur les secteurs étudiés. Par exemple, le Faucon crécerelle ou Buse variable ont été aperçus à plusieurs reprises en alimentation au-dessus des prairies ou friches des secteurs étudiés.

■ Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

64 espèces d'oiseaux ont été notées sur les secteurs étudiés et leurs abords proches, soit une richesse modérée des espèces nicheuses fréquentant le territoire de l'Indre-et-Loire.

Sachant que l'ensemble des espèces non chassables sont protégées par la loi, pas moins de **50 espèces d'oiseaux protégés** fréquentent les secteurs étudiés : Accenteur mouchet, Bergeronnette grise type, Bouscarle de Cetti, Bruant jaune, Bruant proyer, Buse variable, Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Circaète Jean-le-Blanc, Cygne tuberculé, Effraie des clochers, , Faucon crécerelle, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Grande aigrette, Grèbe huppé, Grimpereau des jardins, Héron cendré, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, Loriot d'Europe, Martinet noir, Martin-pêcheur d'Europe, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Oedicnème criard, Pic épeiche, Pic mar, Pic vert, Pie-grièche écorcheur, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Pouillot véloce, Roitelet triple-bandeau, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Rougequeue noir, Rousserolle effarvatte, Serin cini, Sittelle torchepot, Sterne Pierregarin, Tarier pâtre (Traquet pâtre), Troglodyte mignon, Verdier d'Europe.
Précisons que l'arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) instaure les dispositions applicables aux oiseaux protégés et, notamment, la notion de protection de leurs habitats associés : « sont

interdites […] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, […] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».

Parmi les espèces observées, **29 espèces présentent des enjeux de conservation** pour la région Centre-Val-de-Loire. Elles sont indiquées dans le tableau ci-après. Les autres espèces restent fréquemment rencontrées dans la région et ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier.
Il est à noter que la plupart des espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » citées dans les données bibliographiques n'ont pas été observées sur les secteurs d'étude hormis **8 espèces** : Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Grande aigrette, Martin-pêcheur d'Europe, Oedicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Pic mar et Sterne Pierregarin. Cependant, il n'est pas exclu que l'ensemble des espèces, citées en bibliographie, fréquentent les secteurs de manière ponctuelle pour leur alimentation ou leur repos, notamment en période de migration ; des milieux favorables restent présents sur les secteurs étudiés.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge FRANCE De passage	Liste rouge PAYS-DE-LA-LOIRE Nicheurs	Espèces déterminantes ZNIEFF PAYS-DE-LA-LOIRE	Habitats lors de la reproduction	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	P	-	VU	NA	NT	-	Zones découvertes avec présence de milieux arbustifs (lisières, fourrés arbustifs…)	Brizay, Neuil, Richelieu	G. GIRAUDEAU	Niveau 2	Niveau 2
Busard cendré	*Circus pygargus*	P	OI	NT	NA	VU	X	Milieux ouverts (cultures céréalières, prairies)	Lémeré	G. GIRAUDEAU	Niveau 2	Niveau 2
Circaète Jean-le-Blanc	*Circaetus gallicus*	P	OI	LC	NA	VU	X	Bosquet ou petit bois en milieu milieux de bocage très ouvert	Luzé	F. VERNAUDON	Niveau 2	Niveau 2

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge FRANCE De passage	Liste rouge PAYS-DE-LA-LOIRE Nicheurs	Espèces déterminantes ZNIEFF PAYS-DE-LA-LOIRE	Habitats lors de la reproduction	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	P	-	VU	NA	LC	-	Milieux boisés ouverts, feuillus ou mixtes (lisières, clairières et régénérations forestièr.es, bocage…)	Braslou, Braye-sous-Faye, Chezelles, Courcoué, Maillé, Marigny-Marmande, Neuil, Parçay-sur-Vienne, Ports, Pouzay, Pussigny, Razines, Sazilly, Tavant, Verneuil-le-Chateau	A. AUDEVARD	Niveau 2	Niveau 2
Grande aigrette	*Ardea alba*	P	OI	NT	-	LC	X	Grande variété de zones humides (les côtes, en milieux terrestres)	Nouâtre	A. AUDEVARD	Niveau 2	Niveau 2
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	P	-	VU	NA	NT	-	Alternance d'espaces herbacés et buissonnants	Brizay, Champigny-sur-Veude, Courcoué, Faye-la-Vineuse, Lémeré, Ligré, L'Île-Bouchard, Luzé, Maillé, Marigny-Marmande, Nouâtre, Noyant-de-Touraine, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Richelieu, Saint-Maure-de-Touraine, Saint-Epain, Tavant	G. GIRAUDEAU	Niveau 2	Niveau 2
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	P	OI	VU	-	LC	X	Berges sablonneuses à proximité d'entités d'eau (rivières, plans d'eau…)	Marcilly-sur-Vienne, Tavant, Trogues	P. JOURDE	Niveau 2	Niveau 2
Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus*	P	OI	NT	NA	LC	X	Milieux ouverts (cultures, prairies) ; Notons que les capacités d'accueil de l'espèce en milieu agricole sont dépendantes de l'assolement des cultures	Tavant	P. JOURDE	Niveau 2	Niveau 2

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge FRANCE De passage	Liste rouge PAYS-DE-LA-LOIRE Nicheurs	Espèces déterminantes ZNIEFF PAYS-DE-LA-LOIRE	Habitats lors de la reproduction	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	P	OI	NT	NA	LC	X	Milieux ouverts disposant de structures arbustives épineuses (ronciers, prunelliers, aubépines)	Neuil	G. GIRAUDEAU	Niveau 2	Niveau 2
Pic mar	*Dendrocopos medius*	P	OI	LC	-	LC	-	Forêts claires de feuillus, vieux parcs et jardins	Avon-les-Roches	R. HENDRICK	Niveau 2	Niveau 2
Serin cini	*Serinus serinus*	P	-	VU	NA	LC	-	Anthropophile, il fréquente les jardins, parcs et vergers avec une préférence pour les zones de pins	Braslou, Braye-sous-Faye, Chaveignes, Courcoué, Crouzilles, La Tour-Saint-Gelin, Lémeré, Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Parçay-sur-Vienne, Ports, Pussigny, Razines, Richelieu, Maure-de-Touraine, Tavant, Trogues	G. GIRAUDEAU	Niveau 2	Niveau 2
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	C	OII	VU	NA	LC	-	Paysages ouverts riches en structures arborées (bois, bosquets, haies buissonneuses, ripisylves…). Les bocages sont propices à sa nidification	Assay, Braye-sous-Faye, Brizay, Faye-la-Vineuse, Ligré, L'Île-Bouchard, Marcilly-sur-Vienne, Pouzay, Rilly-sur-Vienne, Maure-de-Touraine, Saint-Epain, Sazilly, Tavant	G. GIRAUDEAU	Non protégée	Niveau 2

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge FRANCE De passage	Liste rouge PAYS-DE-LA-LOIRE Nicheurs	Espèces déterminantes ZNIEFF PAYS-DE-LA-LOIRE	Habitats lors de la reproduction	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris*	P	-	VU	NA	LC	-	Milieux arborés ouverts à arbustifs (lisières, taillis, haies, jardins, parcs, vergers…)	Assay, Braslou, Braye-sous-Faye, Brizay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Chezelles, Courcoué, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, La Tour-Saint-Gelin, Lémeré, Ligré, L'Île-Bouchard, Luzé, Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Neuil, Nouâtre, Noyant-de-Touraine, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Ports, Pouzay, Pussigny, Richelieu, Rilly-sur-Vienne, Sainte-Maure-de-Touraine, Saint-Epain, Sazilly, Tavant, Trogues	P. JOURDE	Niveau 2	Niveau 2
Sterne Pierregarin	*Sterna hirundo*	P	OI	LC	LC	NT	X	Ilots rocheux ou plages en zones côtières, à l'intérieur des terres (rivières, lacs)	Marcilly-sur-Vienne	V. PALOMARES	Niveau 2	Niveau 2
Alouette des champs	*Alauda arvensis*	C	OII	NT	NA	NT	-	Milieux ouverts (cultures céréalières, prairies)	Brizay, Chaveignes, Courcoué, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, La Tour-Saint-Gelin, Lémeré, Ligré, L'Île-Bouchard, Marcilly-sur-Vienne, Richelieu, Sainte- Maure-de-Touraine, Theneuil, Verneuil-le-Chateau	ONCFS	Non protégé	Niveau 1
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*	P	-	NT	-	NT	X	Milieu arboré (haies, bosquets, boisements) à proximité de l'eau	Nouâtre	Y.PIEL	Niveau 2	Niveau 1
Bruant proyer	*Emberiza calandra*	P	-	NT	-	NT	-	Milieux dégagés dont le maillage de haies est plutôt bas et peu dense	Champigny-sur-Veude, Chezelles, Courcoué, La Tour-Saint-Gelin, Lémeré, Ligré, Luzé, Nouâtre, Panzoult, Richelieu, Verneuil-le-Chateau	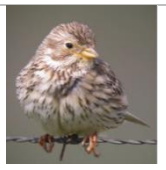 P. JOURDE	Niveau 2	Niveau 1

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge FRANCE De passage	Liste rouge PAYS-DE-LA-LOIRE Nicheurs	Espèces déterminantes ZNIEFF PAYS-DE-LA-LOIRE	Habitats lors de la reproduction	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Caille des blés	*Coturnix coturnix*	C	OII	LC	NA	LC	X	Prairies et cultures céréalières	Chaveignes	JF. NOBLET	Non protégé	Niveau 1
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*	P	-	LC	-	NT	X	Milieux semi-ouverts disposant de bâtis (granges, étables, ruines et clochers)	Marigny-Marmande	E. FREZE	Niveau 2	Niveau 1
Effraie des clochers	*Tyto alba*	P	-	LC	-	NT	-	Milieux semi-ouverts disposant de bâtis (granges, étables, ruines et clochers)	Ligré	J.-P.. TROUILLAS	Niveau 2	Niveau 1
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	P	-	NT	NA	LC	-	Milieux ouverts à semi-ouverts. Nicheurs en lisières de boisements ou bosquets clairsemés et au sein des secteurs urbanisés	La Tour-Saint-Gelin, Marigny-Marmande, Neuil, Ports, Rilly-sur-Vienne	G.GIRAUDEAU	Niveau 2	Niveau 1
Fauvette grisette	*Sylvia communis*	P	-	NT	DD	LC	-	Milieux arbustifs à buissonnants donnant sur des milieux ouverts (bocage, jeunes plantations…)	Avon-les-Roches, Braslou, Brizay, Faye-la-Vineuse, La Tour-Saint-Gelin, L'Île-Bouchard, Marcilly-sur-Vienne, Neuil, Nouâtre, Pouzay, Rilly-sur-Vienne, Saint-Epain, Trogues	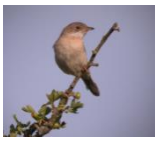 P. JOURDE	Niveau 2	Niveau 1
Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	P	-	NT	DD	LC	-	Milieux arborés à zones buissonnantes (parcs et jardins à sous-boisement dense, bois disposant de clairières…)	Braslou	M.FOUQUET	Niveau 2	Niveau 1

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste rouge FRANCE De passage	Liste rouge PAYS-DE-LA-LOIRE Nicheurs	Espèces déterminantes ZNIEFF PAYS-DE-LA-LOIRE	Habitats lors de la reproduction	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum*	P	-	NT	DD	LC	-	Villages et ruines	Pouzay	J. AUBIGNARD	Niveau 2	Niveau 1
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	P	-	NT	DD	LC	-	Villages et ruines	Champigny-sur-Veude, Marigny-Marmande, Neuil, Nouâtre, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Rilly-sur-Vienne, Verneuil-le-Chateau	P. JOURDE	Niveau 2	Niveau 1
Martinet noir	*Apus apus*	P	-	NT	DD	LC	-	Villages et ruines	Faye-la-Vineuse, Ligré, Nouâtre, Sainte-Maure-de-Touraine	R. BUSSIERE	Niveau 2	Niveau 1
Perdrix grise	*Perdix Perdix*	C	OII ; OIII	LC	-	NT	-	Prairies et cultures céréalières	Ligré	H. ENOCH	Non protégé	Niveau 1
Pigeon colombin	*Columba oenas*	C	OII	LC	NA	LC	X	Bois non exploités de feuillus ou d'essences mixtes, grands parcs	Champigny-sur-Veude	F. PELSY	Niveau 2	Niveau 1
Tarier pâtre (Traquet	*Saxicola torquatus*	P	-	NT	NA	LC	X	Milieux ouverts disposant d'arbres isolés ou zones arbustives	Assay, Avon-les-Roches, Braye-sous-Faye, Léméré, Marcilly-sur-Vienne, Nouâtre, Panzoult,	G.GIRAUDEAU	Niveau 2	Niveau 1

Tableau 15.Avifaune patrimoniale observée depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne

Légende : se référer aux textes et abréviations détaillés en Annexe.

Ainsi, plusieurs zones se distinguent pour leur intérêt et/ou leurs potentialités avifaunistiques parmi les secteurs étudiés. Il s'agit notamment des secteurs suivants :

- ✓ Le complexe de milieux ouverts et arbustifs**,** à proximité immédiates de zones urbaines, où la Fauvette grisette et le Tarier pâtre, notamment, utilisent ses bandes arbustives comme lieu de reproduction. Les prairies sont, quant à elles, des milieux ouverts riches espèces végétales à graines offrant une importante source alimentaire et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux,

notamment pour les passereaux tels que le Chardonneret élégant, en plus d'être zone de reproduction pour l'Alouette des champs par exemple ;

- ✓ Les linéaires de haies et lisières boisées : ces structures arbustives sont fréquentées par de nombreuses espèces de passereaux qui y trouvent des supports de reproduction et une source d'alimentation privilégiée. Elles abritent notamment plusieurs espèces patrimoniales pour la région comme le Bruant jaune ou la Linotte mélodieuse ;
- ✓ Les milieux ouverts et ripisylves des réseaux hydrographiques : de nombreuses espèces patrimoniales fréquentent ces habitats comme lieu de reproduction ou d'alimentation, et notamment des espèces inscrites à la directive « Oiseaux » : Martin-pêcheur d'Europe, Grande aigrette, Sterne Pierregarin … ;
- ✓ Les secteurs associant une diversité de milieux significative. Ces secteurs offrent une grande diversité d'habitats pour la reproduction ou l'alimentation des espèces : boisements, haies, friches, milieux humides… De nombreuses espèces patrimoniales de tous cortèges avifaunistiques y sont observés : Alouette des champs, Bruant jaune, Bruant proyer, Tarier pâtre, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Martinet noir, Moineau domestique…

Photo 61. Exemples d'habitats d'intérêt pour l'avifaune présents sur les secteurs étudiés
A gauche : bandes arbustives (Lémeré) ; au centre : lisière boisée (Braye-sous-Faye) ; à droite : ronciers (Richelieu)

Carte 26 - Localisation des espèces patrimoniales de la faune – *p. 203*

Synthèse des enjeux avifaunistiques

64 espèces d'oiseaux ont été détectées sur les secteurs étudiés et leurs abords proches. La majeure partie de ces espèces est commune et ne présente pas de réel enjeu patrimonial pour la région Centre Val-de-Loire ; les parcelles étudiées accueillent principalement des cortèges avifaunistiques typiques des zones bâties, des parcs et des jardins.

Toutefois, 29 espèces à enjeux de conservation se distinguent sur le territoire étudié de l'intercommunalité : 14 espèces de niveau 2 et 15 espèces de niveau 1.

Parmi ces espèces, notons 8 espèces d'intérêt communautaire : Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Grande aigrette, Martin-pêcheur d'Europe, Œdicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Pic mar et Sterne Pierregarin.

Au vu de des espaces de l'intercommunalié susceptibles d'être urbanisés ou impliquant des aménagements nouveaux, les **enjeux avifaunistiques sont globalement faibles à localement modérés** avec plusieurs secteurs mis en évidence au vu de leur potentielle fonctionnalité sur le territoire, à éviter :

- ✓ Les milieux ouverts humides et les ripisylve, notamment au niveau de Marcilly-sur-Vienne et Nouâtre ;
- ✓ Les linéaires arborés à arbustifs impliquant des espèces à enjeux de l'ensemble des communes ;
- ✓ Les milieux ouverts en partie sur les communes de Brizay, Lémeré, Ligré, Richelieu, ...

2.3.2 Insectes

■ Investigations de terrain

25 espèces de lépidoptères rhopalocères, 16 espèces d'orthoptères et 15 espèces d'odonates ont été contactées sur les zones ouvertes et les lisières des secteurs étudiés lors du passage dédié à la faune.
Ces espèces se répartissent en plusieurs groupes, répartis suivant leur habitat de reproduction préférentiel :

- ✓ Les <u>ourlets herbacés et les lisières arbustives</u>, avec la Belle-dame (*Vanessa cardui*), l'Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*), une espèce de lépidoptère liée aux arbustes (bourdaines, nerpruns, aubépines, prunelliers…), la Carte géographique (*Araschnia levana)* liée aux orties, ou encore la Grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima)* ;
- ✓ Les <u>milieux ouverts herbacés plus ou moins secs</u>, au niveau desquels se trouvent des éléments favorables à la reproduction des espèces tels que :

Photo 62. Azuré des Coronilles (Ile-Bouchard)

- Diverses graminées (dactyles, brachypodes…), préférées par le Fadet commun (C*oenonympha pamphilus*) et le Demi-deuil (*Melanargia galathea*) ;
- Diverses fabacées (lotiers, luzernes, genets…), avec l'argus bleu (*Polyommatus icarus*), le Collier-de-corail (*Aricia agestis*) ;
- Diverses brassicacées (colza, moutardes…), abritant des espèces telles que le Piéride du chou ou le Piéride du navet (*Pieris brassicae* et *P. napi*).

- ✓ Les milieux aquatiques, avec notamment plusieurs espèces d'odonates dont l'agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*) et le Gomphes à pinces (*Onychogomphus forcipatus*). Ces espèces pondent sur la végétation aquatique des eaux stagnantes à courantes. Elles ont été principalement été observées au niveau des points d'eau de Pouzay, Parçay-sur-Vienne…

Photo 63. Gomphe à pinces (Ile-Bouchard)

Photo 64. Exemples d'habitats fréquentés par les insectes sur les secteurs étudiés.
A gauche : prairie à fourré arbustif (Ile-Bouchard) ; en centre : ancienne voie ferrée ; à gauche : cours d'eau (Pouzay)

Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Toutes les espèces observées sont communes et non menacées en région Centre-Val-de-Loire, hormis 4 espèces patrimoniales de lépidoptères rhopalocères, 2 espèces patrimoniales d'odonates et 2 espèces patrimoniales d'orthoptères ; ces espèces sont présentées ci-après.

Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	Directive « Habitats »	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF régionales	Habitats ; Remarques	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Azuré des coronilles	*Plebejus argyrognomo*	-	LC	VU	X	Coteaux calcaires secs et buissonneux, chemins et carrières en voie d'envahissement par les ronces et les prunelliers	Ile-Bouchard	D. MOREL	Non protégé	Niveau 2
Flambé	*Iphiclides podalirius*	-	LC	-	X	Milieux arbustifs et notamment aux prunelliers et aux aubépines	Brizay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Ligré, Richelieu	J.-F. MARADAN	Non protégé	Niveau 1

Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	Directive « Habitats »	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF régionales	Habitats ; Remarques	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Petit sylvain	*Ladoga camilla*	-	LC	-	X	Forêts claires, les zones boisées fraîches, clairières et allées, en plaine, riches en chèvrefeuilles	Pouzay	Sur site	Non protégé	Niveau 1
Tabac d'Espagne	*Argynnis paphia*	-	LC	-	X	Clairières et allées forestières riches en violettes	Saint-Epain	P. PAQUET	Non protégé	Niveau 1
Calopteryx vierge	*Calopteryx virgo*	-	LC	LC	X	Zones humides, et plutôt aux abords des eaux vives	Neuil, Richelieu, Sainte-Maure-de-Touraine	Nature22	Non protégé	Niveau 1
Cordulégastre annelé	*Cordulegaster boltonii*	-	LC	LC	X	Torrents, ruisseaux ou petites rivières à eau claire, souvent en forêt	Neuil	Nature22	Non protégé	Niveau 1
Criquet ensanglanté	*Stethophyma grossum*	-	4	3	X	Zones ouverts humides riches en végétation hautes (haies, lisières de boisements…).	Nouâtre	G. GIRAUDEAU	Non protégée	Niveau 1
Ephippigère des vignes	*Ephippiger ephippiger*	-	4	3	X	Garrigue, landes, maquis, vignes, lisières	Braslou	A. LEQUET	Non protégée	Niveau 1

Tableau 16. Insectes patrimoniaux observés depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne

Légende : se référer aux textes et abréviations détaillés en annexe

Concernant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, aucune espèce observée n'est concernée par celui-ci.

Concernant la Directive européenne « Habitats-faune-flore » (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages), aucune espèce inscrite sur la liste des espèces d'intérêt communautaire de la Directive n'a été détecté sur les secteurs étudiés.

Carte 26 - Localisation des espèces patrimoniales de la faune – *p. 203*

Synthèse des enjeux entomologiques

Compte-tenu des résultats des inventaires de terrain et de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés, les **enjeux entomologiques sont qualifiés de faibles à localement modérés** au niveau des zones d'émergences des odonates patrimoniales (cours d'eau, point d'eau, zones humides) et des zones de reproduction aux papillons diurnes patrimoniaux (certains milieux ouverts et arbustifs de Brizay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Ligré, Richelieu…).

Les autres secteurs accueillent une diversité entomologique communément rencontrée au niveau régional.

2.3.3 Reptiles

Investigations de terrain

Deux espèces de reptiles ont été observées sur les secteurs étudiés. On recense :

- ✓ le Lézard des murailles, une espèce se développant au sein des milieux ouverts secs ou xérothermophiles. Il s'observe d'avril à octobre en fonction de l'ensoleillement et passe le reste de l'année au sein de cavités terrestres (galeries, terriers…), où elle hiberne. Il a été rencontré au niveau des communes de : Assay, Braye-sous-Faye, Champigny-sur-Veude, Crouzilles, Jaulnay, Lémeré, Ligré, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Richelieu, Trogues ;

Photo 65. Lézard des murailles. (Ligré)

- ✓ la Couleuvre verte et jaune, une espèce se développant au niveau des fourrées arbustifs ou lisières boisées.

La présence transitoire d'espèces telles que l'orvet fragile, espèce communément rencontrée dans le département, ou le Lézard vert n'est pas exclue ; des éléments et milieux favorables restent en place au niveau des secteurs étudiés et leurs abords proches.

Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Parmi ces deux espèces, seule la Couleuvre verte et jaune possède un enjeu de conservation pour la région. Ses statuts sont donnés ci-après.

Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	Statut de protection	directive « Habitats »	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF régionales	Habitats ; Remarques	Commune (s) concerné(s)	Photo	Evaluation du niveau	Evaluation du niveau
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	PN	/	LC	LC	X	Zones ouverts riches en broussailles, tas de pierres ou en végétation hautes (haies, lisières de boisements…) .	Un individu a été observé au niveau de la commune de Pouzay	G. POTTIER	Niveau 1	Niveau 1

Tableau 17. Reptiles patrimoniaux observés depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne

Légende : se référer aux textes et abréviations détaillés en annexes.

A noter que le Lézard des murailles est une espèce très commune dans la région lorsque ces habitats sont présents ; il ne dispose pas d'enjeux réels de conservation, toutefois c'est une espèce protégée au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007, fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : la destruction des individus, pontes est interdite.

Carte 26 - Localisation des espèces patrimoniales de la faune – *p. 203*

Synthèse des enjeux herpétologiques

Une espèce remarquable et une seconde uniquement protégée ont été contactée sur les secteurs étudiés. Cette première espèce constitue un enjeu écologique ; ses habitats restent bien représentés sur les secteurs étudiés et leurs abords.

Au vu des résultats, les secteurs étudiés possèdent un enjeu herpétologique faible à modéré.

2.3.4 Amphibiens

■ Investigations de terrain

Parmi les secteurs étudiés, **2 espèces d'amphibiens** ont été contactées : Grenouille Verte (*Pelophylax kl. Esculentus*) et Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*).

Il s'agit de 2 espèces ubiquistes, soient des espèces peu exigeantes pour ses zones de reproduction fréquemment rencontrées sur le territoire français. Actives dès le printemps, elles hibernent généralement sous l'eau au sein du substrat du fond ou dans des anfractuosités des berges, voire même à faible distance de ses futures zones de reproduction. Ces espèces restent bien représentées et réparties au sein des zones aquatiques des secteurs étudiés (fontaine de St Mesmin, fossés en eau, étang « Lavignon »).

Photo 66. Grenouille verte sp. G. GIRAUDEAU

Des individus ont été détecté au niveau des habitats aquatiques présents sur les secteurs étudiés des communes de Richelieu, Champigny-sur-Veude…

Notons cependant que nos passages (effectué à partir de mai) ciblaient les espèces à reproduction tardive. Des espèces, plus précoces en saison, ont pu passer inaperçues ; en particulier celles mentionnées aux données bibliographiques (Tritons, Grenouille rousse…).

■ Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Les espèces recensées sur les secteurs étudiés sont protégées sur le territoire national (protection des individus ; niveau 1). Au niveau national, seule la Grenouille verte est « quasi-menacée » en France. Or cette espèce est surévaluée au niveau de son statut de conservation ; afin de rétablir une prise en compte objective, son niveau de patrimonialité a été pondéré de -1 niveau.

Au final, les espèces recensées sur les secteurs étudiées sont très communes et non menacées sur le territoire intercommunal de la CC-TVV.

Synthèse des enjeux batrachologiques

Plusieurs milieux favorables à la reproduction des amphibiens ont été identifiés sur les secteurs étudiés. Compte-tenu des résultats des inventaires, les **enjeux batrachologiques des secteurs étudiés restent faibles**.

2.3.5 Mammifères

■ Investigations de terrain

Les secteurs étudiés sont constitués d'une grande diversité de milieux : zones humides, cultures, bocages, forêts… pouvant abriter une diversité d'espèces mammologiques. **20 espèces ou groupes d'espèces** (cas où l'identification jusqu'à l'espèce n'a pas été possible) de mammifères ont été détectées sur les secteurs étudiés et leurs abords immédiats. Elles peuvent se distinguer suivant leur habitat préférentiel de reproduction :

- ✓ Les milieux forestiers à arbustifs, avec le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus)*, le Blaireau d'Europe (*Meles meles)*, le Renard roux (*Vulpes vulpes*). Des indices de présences ont été observés de part et d'autre des secteurs étudiés. A ces espèces s'ajoutent la Barbastelle d'Europe (*Barbastellus brabastellus*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et le Murin de Natterer (*Myotis nattereri)* ;

Figure 5. Renard roux. G. GIRAUDEAU

- ✓ Les milieux humides, avec le Ragondin (*Myocastor coypus*) au niveau des fossés en eau et berges ;
- ✓ Les milieux ouverts (prairies, cultures…), où se développent le Lièvre commun (*Lepus capensis*) ;
- ✓ Les milieux anthropisés, avec le Petit rhinolophe *(Rhinolophus hipposideros*), appréciant les paysages structurés (haies, lisières boisées) et gîtant au sein de cavités en hiver et des bâtis chauds en période de reproduction (combles, grenier), la Pipistrelle commune *(Pipistrellus pipistrellus*), sédentaire et ubiquiste ;
- ✓ Les espèces ubiquistes, avec le Murin de Daubenton *(Myotis daubentonii*), surtout lié aux boisements à proximité milieux aquatiques mais également dans les anfractuosités des ponts et au sein des cavités souterraines lors de son hibernation, et la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus),* gîtant généralement dans les bâtiments et chasse au-dessus de milieux très variés.

Notons également la présence de plusieurs groupes de chauves-souris au niveau des secteurs étudiés : pipistrelles de Kuhl/Nathusius, murins (Myotis sp.) et sérotules (Sérotine commune/noctules).

Concernant **les chauves-souris**, les potentialités de gîtes restent globalement faibles sur les secteurs étudiés, seules des espèces anthropophiles communes telles que le Grand murin, la Pipistrelle commune, le Petit rhinolophe ou encore la Sérotine commune pourraient gîter au sein du bâti en place. Quelques bâtiments et cavités apparaissent favorables au niveau des différentes communes.

Concernant **la fonctionnalité de la zone étudiée**, un diagnostic paysager est nécessaire afin d'appréhender les éventuelles connectivités et flux de déplacements des individus ; les réseaux boisés et continuités aquatiques (cours d'eau, ruisseaux) constituent des besoins pour certaines espèces, dont les chauves-souris.

Au vu du paysage dans lequel s'inscrivent les secteurs étudiés, certains posséderaient potentiellement un rôle fonctionnel pour certaines espèces telles que le Petit Rhinolophe, le Grand rhinolophe ou la Barbastelle d'Europe, utilisant presque exclusivement les éléments structurants du paysage (linéaires de haies, lisières boisées…) pour s'alimenter et se déplacer.

Bien qu'aucun gîte n'ait été avérée lors de nos prospections, des éléments favorables ont été identifiés sur les secteurs étudiés et de leurs abords proches. On recense :

- ✓ La présence de la vallée de la Vienne *(*est du territoire), de la vallée de la Veude (ouest) et leurs diverses vallées connexes telles que celle de La Manse ou encore de La Bourousse, situées aux abords

plus ou moins proches des secteurs étudiés. Ces cours d'eau concentrent les flux d'individus et notamment les populations de chauves-souris ;

- ✓ La présence de cavités souterraines plus ou moins attractives aux chauves-souris au niveau de l'intercommunauté. Ces dernières pourraient abriter des espèces comme le Grand rhinolophe, le Grand murin ou encore la Barbastelle d'Europe, des espèces présente au sein de réseau ZNIR du territoire (Natura 2000 et/ou ZNIEFF de proximité). Etant donné leur nature, les secteurs étudiés n'offrent pas ou peu de réels enjeux de conservation en tant que gîtes pour les chauves-souris, seules certaines ruines (ex sur Pussigny) ou arbres à cavités (ex sur Braslou) pourraient potentiellement accueillir des individus en gîtes ;
- ✓ La présence de bâtiments favorables au gîte des chauves-souris, au sein des zones urbaines et des différents hameaux à proximité immédiate des secteurs étudiés. Ces derniers offrent des potentialités de gîtes de transit et/ou estivaux aux espèces anthropophiles telles que la Pipistrelle commune ou la Sérotine commune ;
- ✓ La présence de linéaires arbustifs et boisements. Ces derniers drainent les individus entre les grandes entités boisés et les différentes vallées présents sur la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne : Forêt domanial de Chinon et landes du Ruchard, Bois de Boizé, Bois de Chezelles, Bois de la Rondière, Parc du domaine de Richelieu, Bois de St-Gilles, Bois de Villevert, Parc des Ormes… et l'ensemble des ripisylves des cours d'eau constituants des vallées ; De nombreuses entités boisées intermédiaires et réseaux de haies forment un continuum boisé essentiel à certaines espèces dont les chiroptères à faible sonar (Rhinolophes).

Figure 6. A gauche : boisement de Braslou ; en centre : Fourré arbustif (Ile Bouchard) ; à droite : ruines (Pussigny)

■ Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

L'ensemble des espèces de mammifères (dont les chiroptères) observées sont principalement communes dans la région et ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier pour la région. Seules les espèces de chauves-souris recensées concentrent les enjeux de conservation ; **11 espèces à enjeux de conservation** fréquentent les secteurs étudiés. Ces espèces sont présentées ci-après.

Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	Directive « Habitats »	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF régionales	Habitats ; Remarques	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	DH2 & 4	LC	DD	X	Milieux boisés mixtes et mâtures à strates buissonnantes ; cavités souterraines	Assay, Braslou, Braye-sous-Faye, L'Île-Bouchard, Sainte-Maure-de-Touraine	G. GIRAUDEAU	Niveau 1	Niveau 2
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	DH2 & 4	LC	LC	X	Milieux boisés, prairies et landes	Assay, Champigny-sur-Veude	CPEPESC	Niveau 1	Niveau 3
Grand murin	*Myotis myotis*	DH2 & 4	LC	LC	X	Paysages ouverts et légèrement boisés	Champigny-sur-Veude	vikidia	Niveau 1	Niveau 2
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	DH2 & 4	LC	LC	X	Milieux boisés en feuillus, vallées et prairies dont zones périurbaines (jardins, vergers) ; cavités souterraines	Braslou, Braye-sous-Faye, Razines, Richelieu	J.-L. GATHOYE	Niveau 1	Niveau 2
Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	DH4	LC	LC	X	Milieux boisés associés à l'eau (ripisylves, boisements humides) ; cavités souterraines ou bâtis	Neuil, Razines	L. SPANNEUT	Niveau 1	Niveau 1
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	DH4	LC	LC	X	Massifs forestiers, milieux agricoles ou zones urbanisées avec présence d'arbres exclusivement ; souvent à proximité d'eau	Braslou	L. ARTHUR	Niveau 1	Niveau 1
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	DH4	VU	LC	X	Milieux boisés	Braslou, Braye-sous-Faye, Chezelles, Richelieu, Sainte-Maure-de-Touraine, Trogues	G. ABENDSEGLER	Niveau 1	Niveau 2

Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	Directive « Habitats »	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèces déterminantes ZNIEFF régionales	Habitats ; Remarques	Commune(s) des secteurs concernés par l'espèce	Photo	Evaluation du niveau de protection	Evaluation du niveau de patrimonialité
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	DH2 & 4	LC	NT	X	Milieux boisés, bocages ou milieux ouverts disposant de maillage de haies ; cavités souterraines et zones urbaines	Assay, Avon-les-Roches, Sazilly	G. GIRAUDEAU	Niveau 1	Niveau 3
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	DH4	NT	LC	-	Villages et grandes villes, mais aussi dans les parcs, les jardins, les bois, les forêts	Assay, Avon-les-Roches, Braslou, Braye-sous-Faye, Brizay, Champigny-sur-Veude, Chezelles, Courcoué, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, La Tour-Saint-Gelin, Lémeré, Ligré, L'Île-Bouchard, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Neuil, Nouâtre, Noyant-de-Touraine, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Pouzay, Pussigny, Razines, Richelieu, Rilly-sur-Vienne, Sainte-Maure-de-Touraine, Saint-Epain, Sazilly, Tavant, Trogues, Verneuil-le-Chateau	E. FRERI	Niveau 1	Niveau 1
Pipistrelle de Kuhl/de Nathusius	*Pipistrellus kuhlii-nathusii*	DH4	LC-NT	LC-DD	X	Mœurs similaires à la Pipistrelle commune mais à répartition plus méridionale	Assay, Avon-les-Roches, Braslou, Brizay, Champigny-sur-Veude, Crouzilles, L'Île-Bouchard, Neuil, Parçay-sur-Vienne, Pouzay, Razines, Richelieu, Sainte-Maure-de-Touraine, Trogues		Niveau 1	Niveau 1
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	DH4	NT	LC	-	Agglomérations avec des parcs, des jardins, des prairies, et au bord des grandes villes	Braye-sous-Faye, Lémeré, Ligré, L'Île-Bouchard, Parçay-sur-Vienne, Pouzay, Sainte-Maure-de-Touraine, Tavant, Trogues, Verneuil-le-Chateau	L. ARTHUR	Niveau 1	Niveau 1

Tableau 18. Mammifères patrimoniaux observés depuis les secteurs d'étude de la communauté de communes Touraine Val-de-Vienne

Légende : se référer aux textes et abréviations détaillés en annexe

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées sur le territoire français au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. A celles-ci s'ajoute une espèce protégée supplémentaire : l'Ecureuil roux, observé au nord-est de la commune de Brizay.

Bien que les enjeux spécifiques des espèces de chauve-souris restent faibles en absence de gîtes avérés, les éléments favorables identifiés au paragraphe précédent sont à prendre en compte dans le diagnostic foncier

de l'intercommunauté ; ceux-ci seront pris en compte au niveau de l'analyse des connectivités écologiques (cf. section 2.4).

Synthèse des enjeux mammalogiques

Compte tenu des résultats des inventaires, des données bibliographiques et des habitats en place sur les secteurs étudiés, les **enjeux mammalogiques sont qualifiés de faibles à modérés**, au niveau des cours d'eau des communes d'Assay et Sazilly.

L'analyse paysagère, quant à elle, a mis en évidence des secteurs à éviter au vu de leur potentielle fonctionnalité sur le territoire de l'intercommunauté. Les principaux secteurs étudiés concernés sont :

- ✓ Les milieux ouverts humides et ripisylves ;
- ✓ Les linéaires arborés à arbustifs participant aux connectivités écologiques et aux déplacements locaux.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Assay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Tarier pâtre
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles

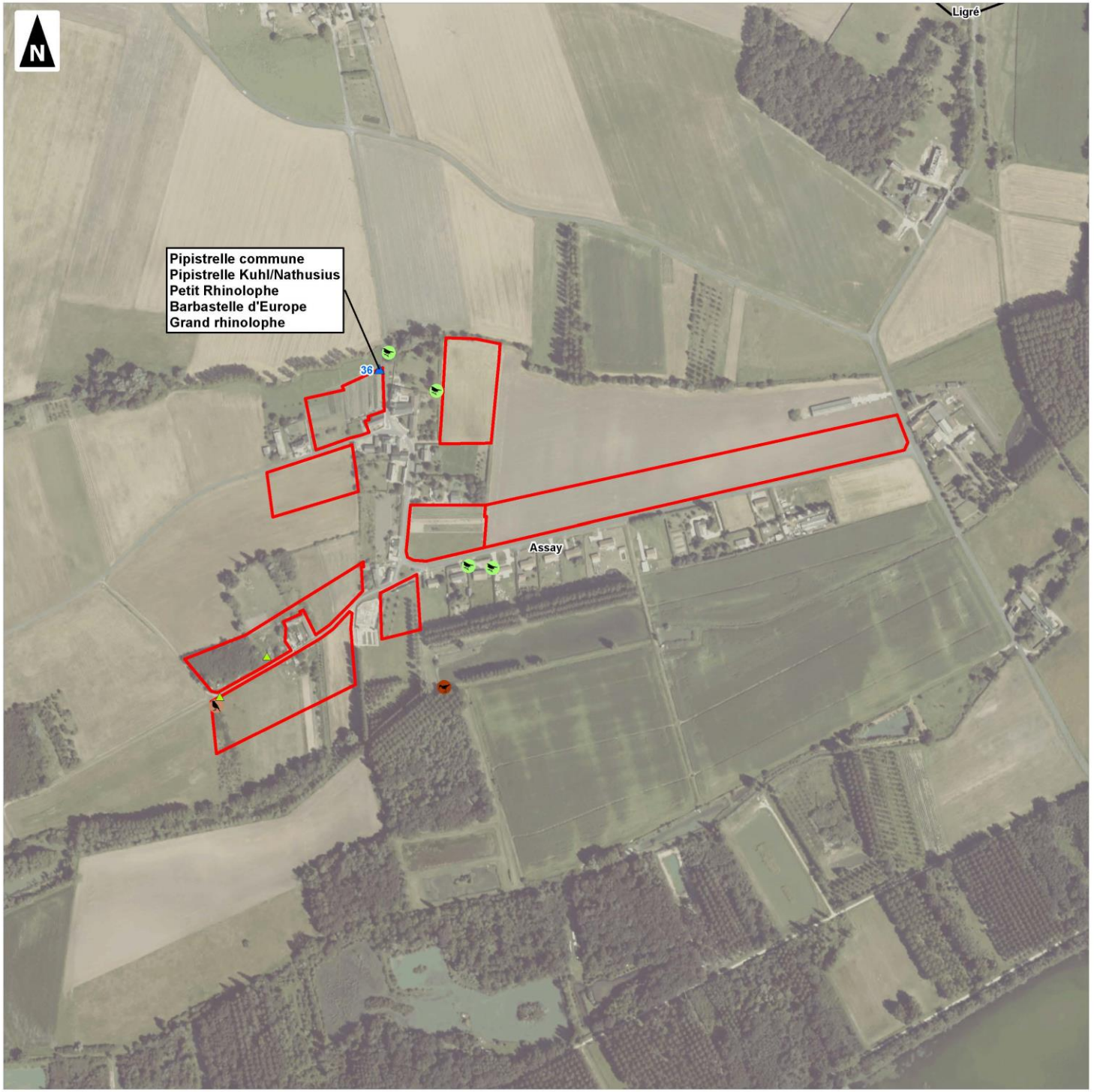

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Avon-les-Roches

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Point d'écoute chiroptère et espèces associées

Fauvette grisette

Pic mar

Tarier pâtre

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Braslou

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Point d'écoute chiroptère et espèces associées

Chardonneret élégant

Fauvette des jardins

Fauvette grisette

Serin cini

Verdier d'Europe

Éphippigère des vignes

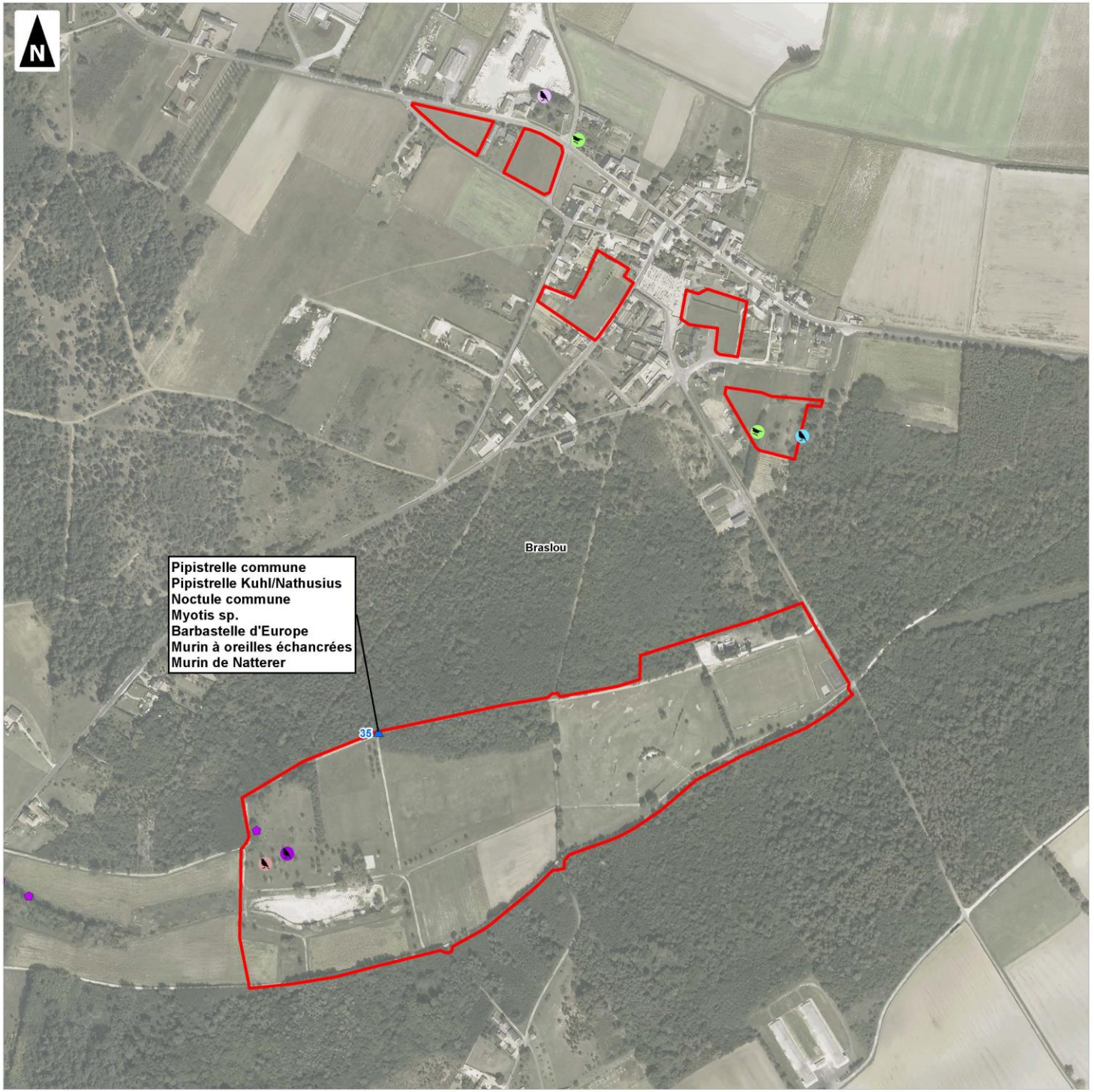

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Braye-sous-Faye

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Chardonneret élégant
- Serin cini
- Tarier pâtre
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles

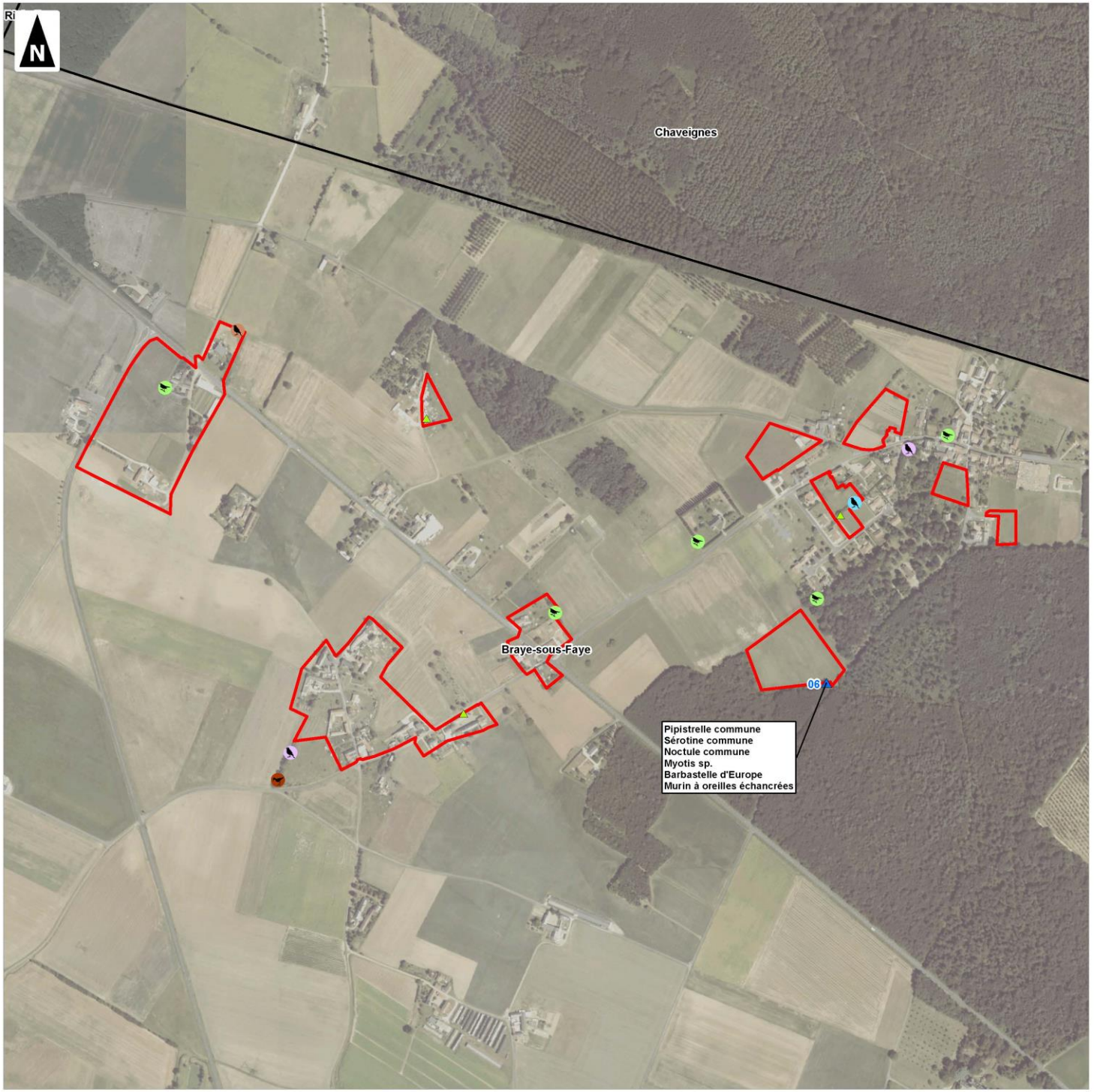

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Brizay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Bruant jaune
- Fauvette grisette
- Linotte mélodieuse
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Ecureuil roux
- Flambé

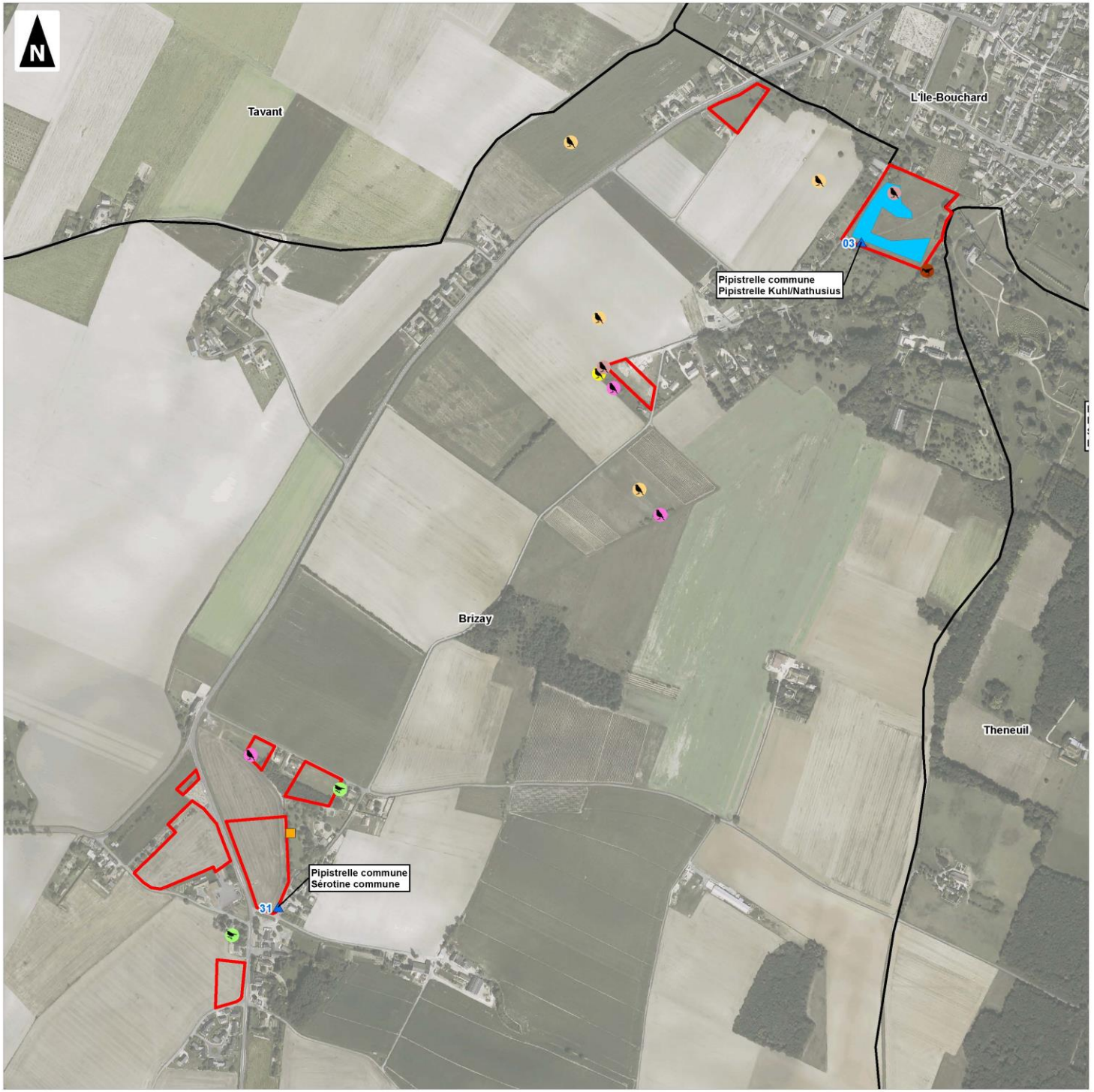

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Champigny-sur-Veude

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Bruant proyer
- Linotte mélodieuse
- Pigeon colombin
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Hirondelle rustique
- Flambé

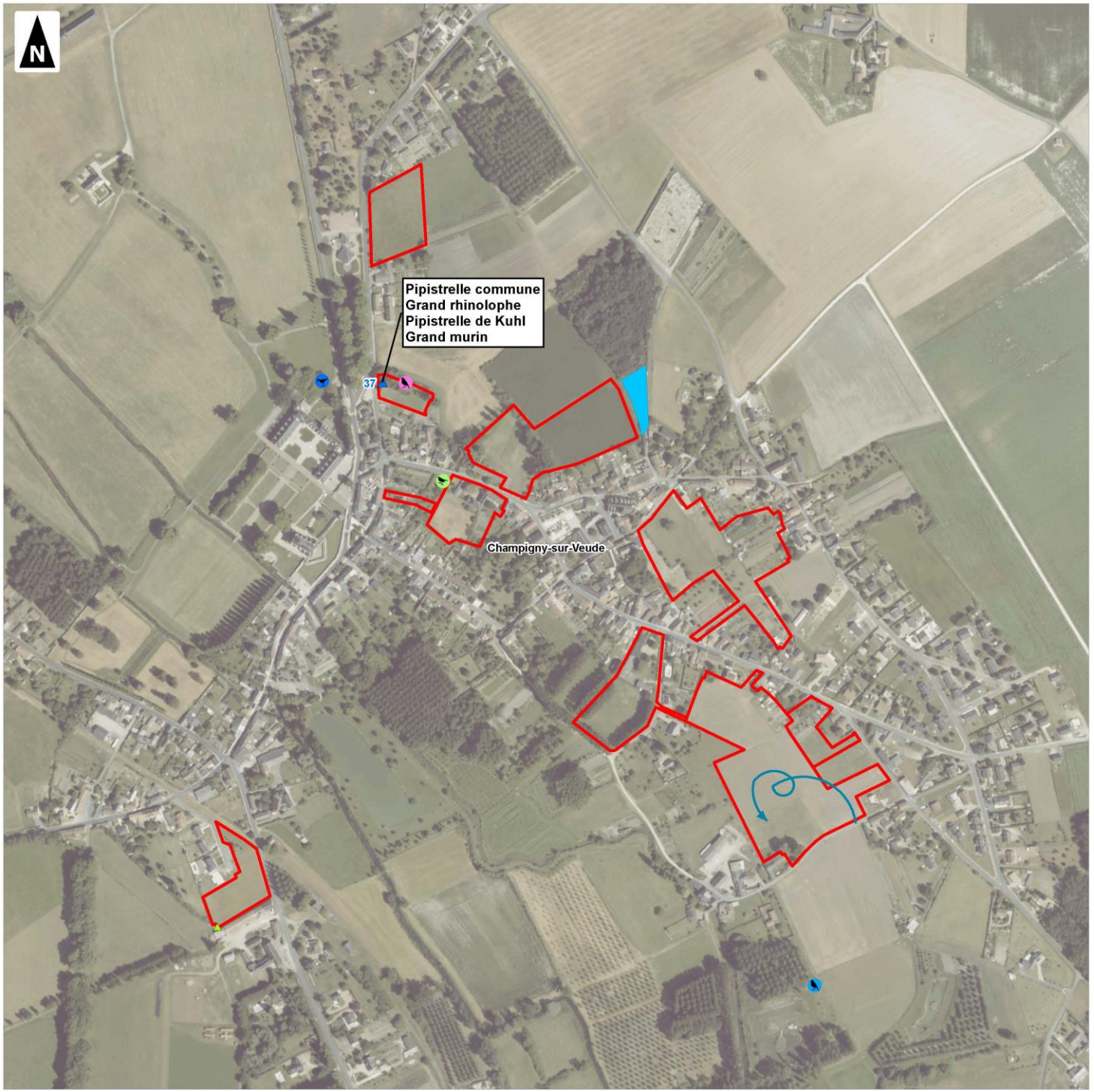

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Chaveignes

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Alouette des champs

Caille des blés

Serin cini

Verdier d'Europe

Flambé

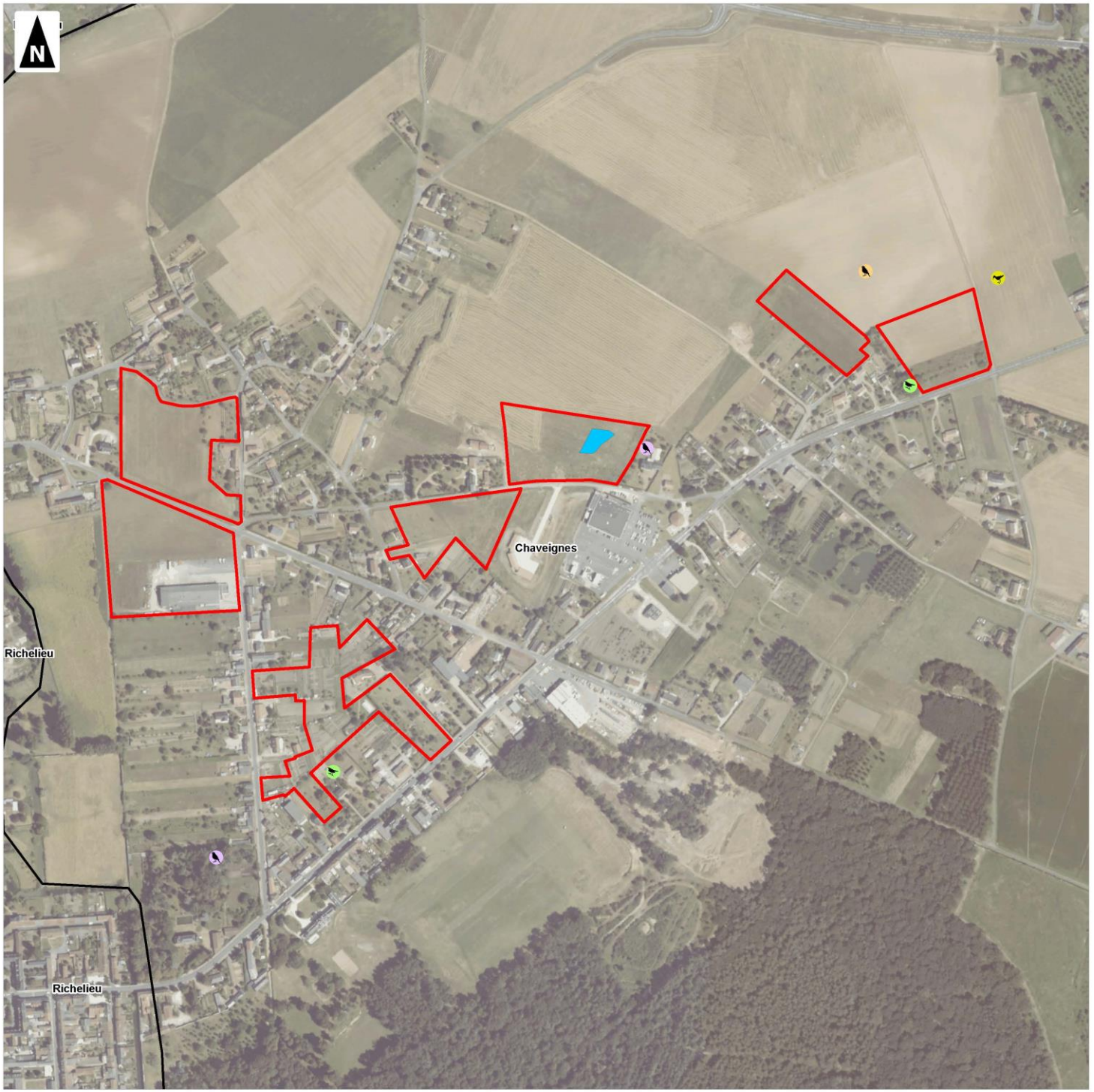

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Chezelles

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Point d'écoute chiroptère et espèces associées

Bruant proyer

Verdier d'Europe

Chardonneret élégant

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Courcoué

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Bruant proyer
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Serin cini
- Verdier d'Europe

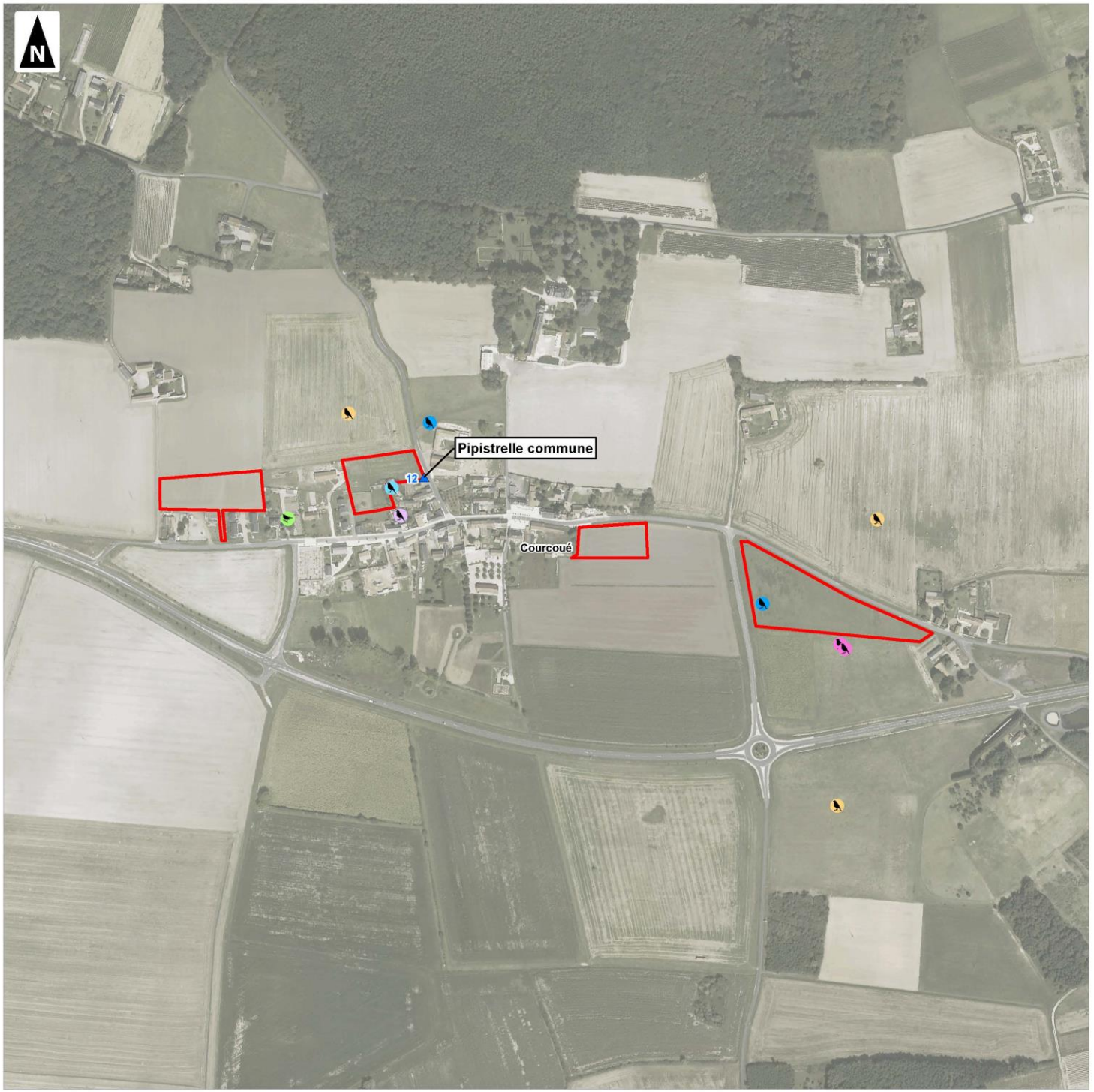

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Crouzilles

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles

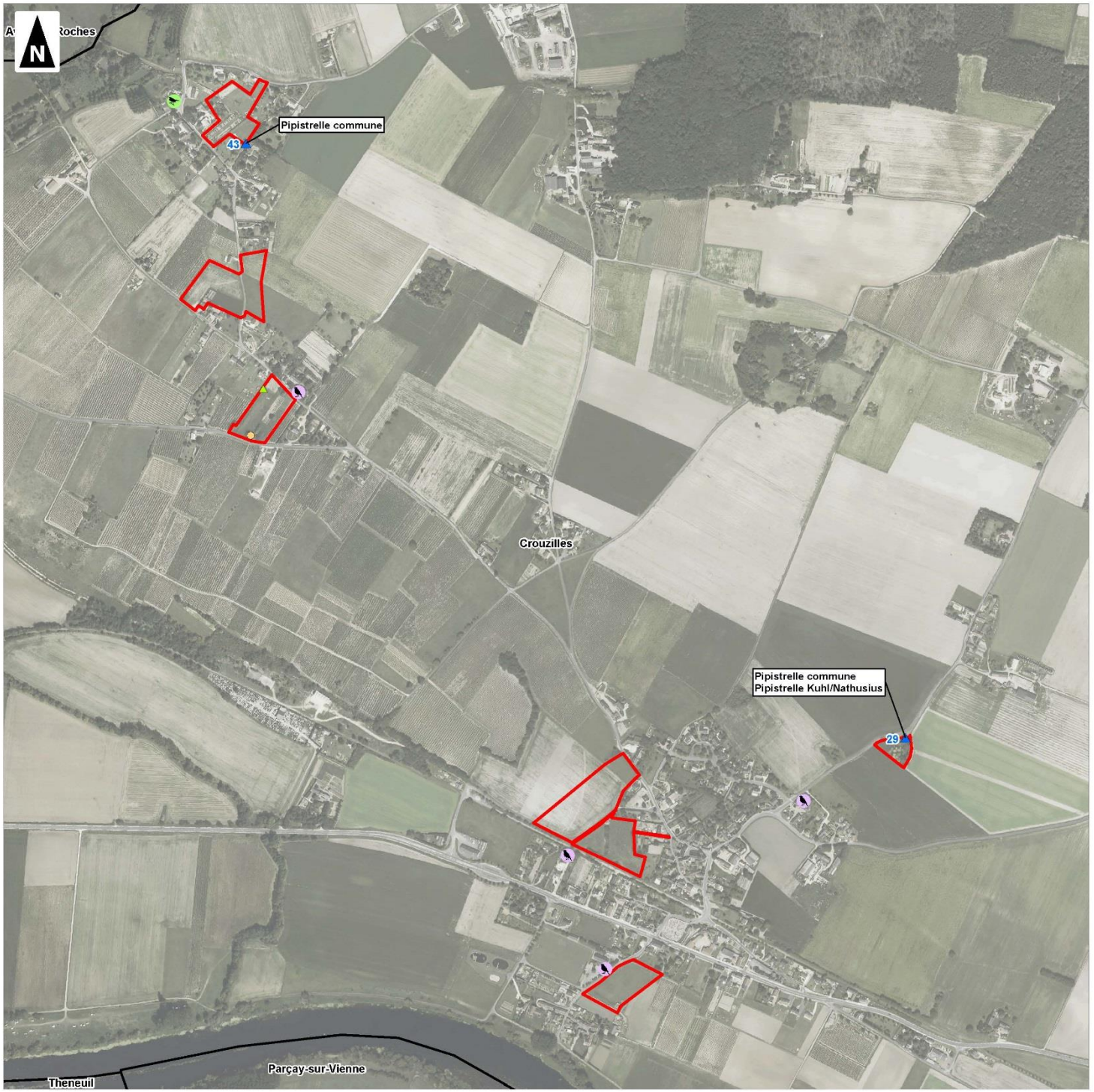

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Faye-la-Vineuse

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Fauvette grisette
- Linotte mélodieuse
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Martinet noir

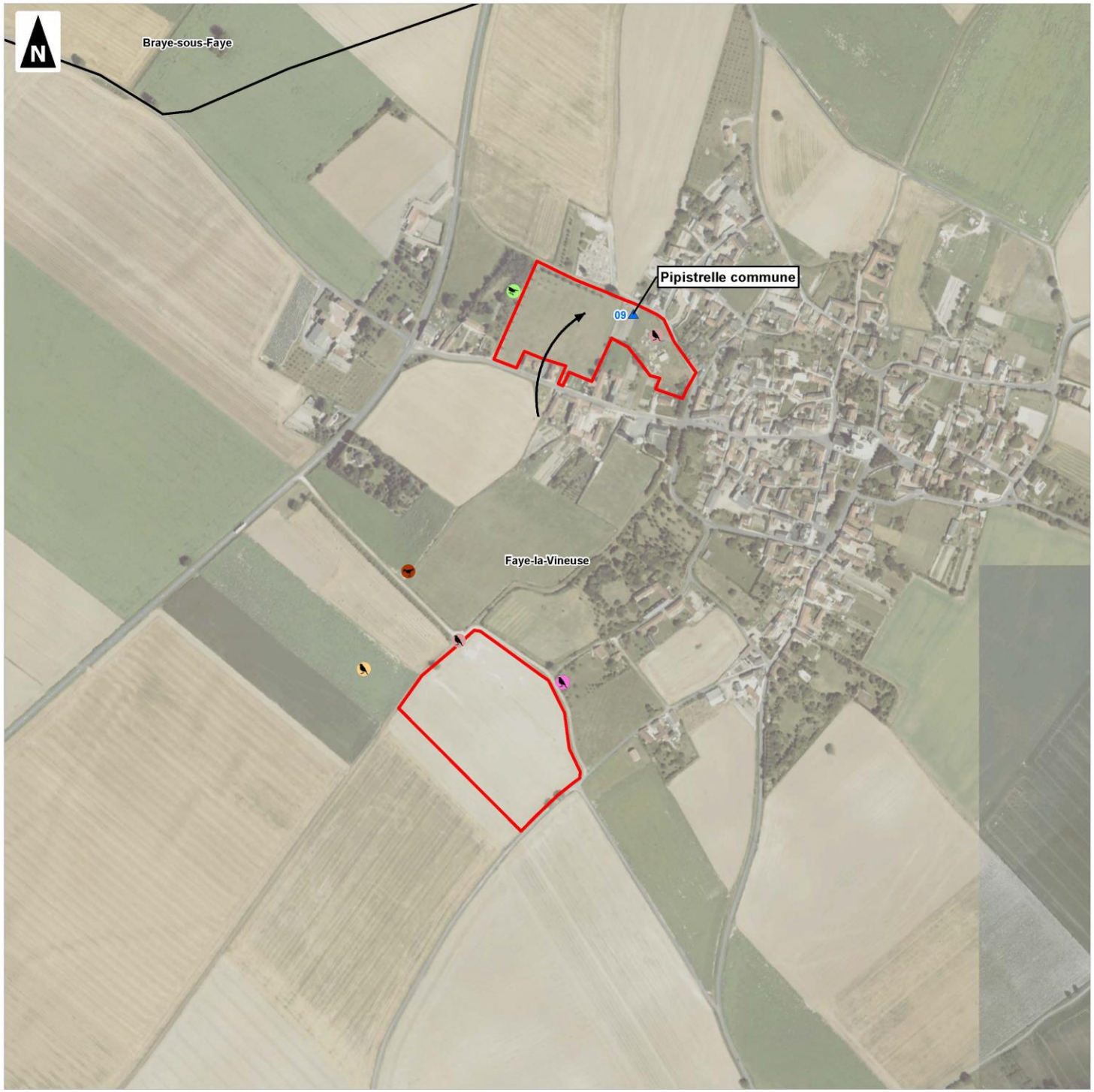

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Jaulnay

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Point d'écoute chiroptère et espèces associées

Alouette des champs

Verdier d'Europe

Lézard des murailles

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

La Tour-Saint-Gelin

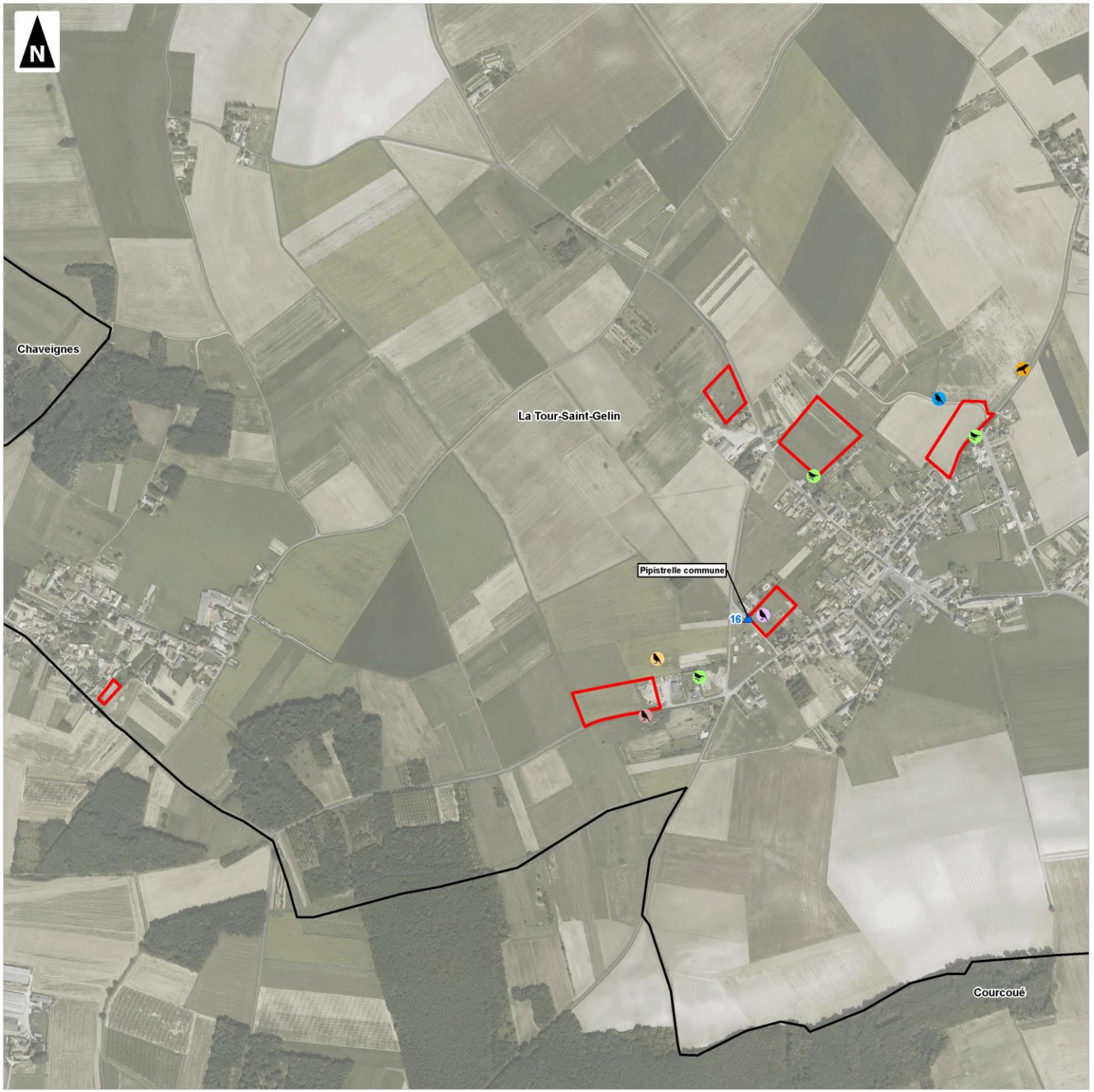

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Bruant proyer
- Faucon crécerelle
- Fauvette grisette
- Serin cini
- Verdier d'Europe

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Lémeré

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Bruant proyer
- Busard cendré
- Linotte mélodieuse
- Serin cini
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles

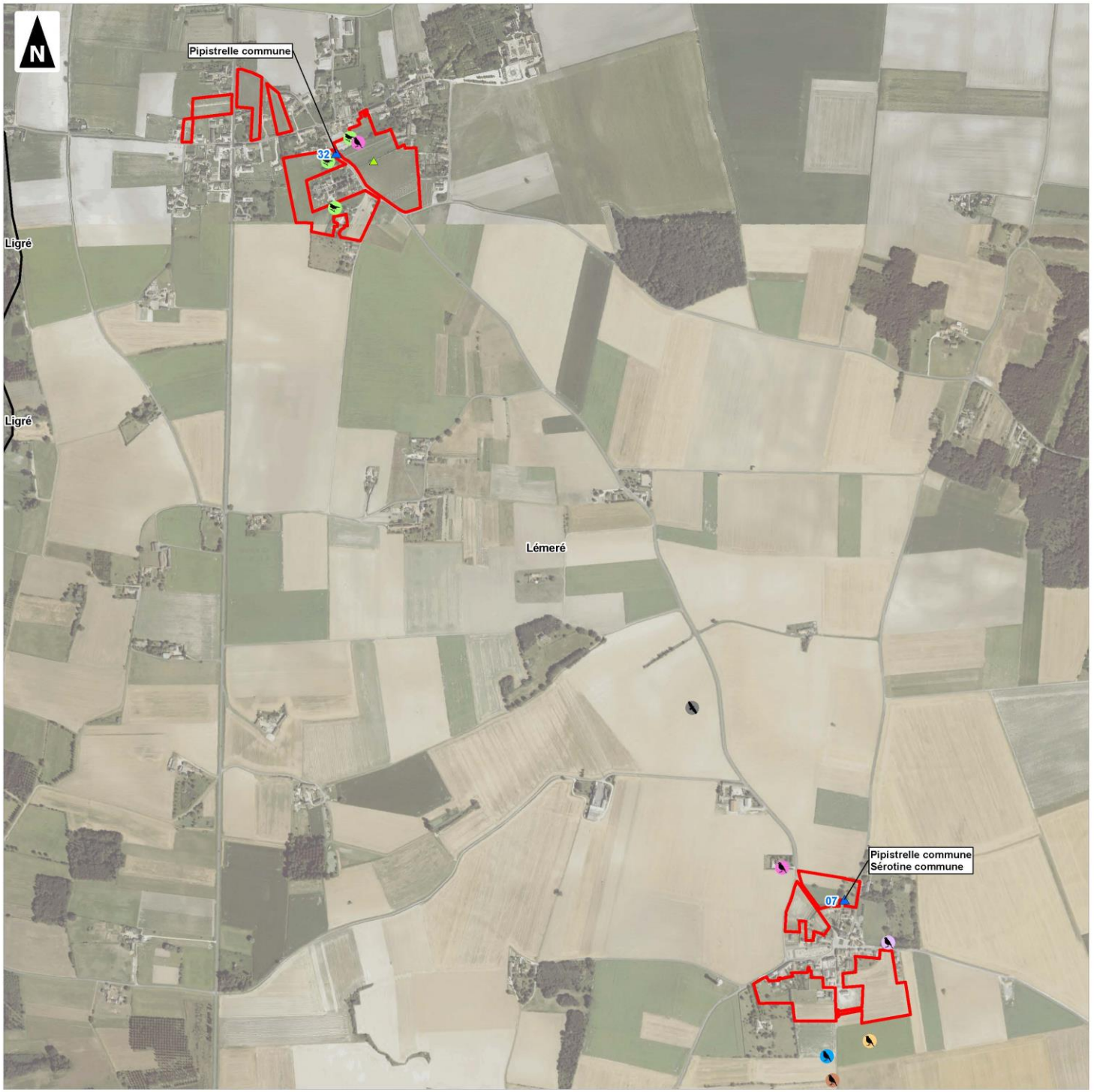

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Ligré

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Bruant proyer
- Linotte mélodieuse
- Perdrix grise
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Martinet noir
- Effraie des clochers
- Flambé

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:15 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

L'Île-Bouchard

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Point d'écoute chiroptère et espèces associées

Alouette des champs

Fauvette grisette

Linotte mélodieuse

Tourterelle des bois

Verdier d'Europe

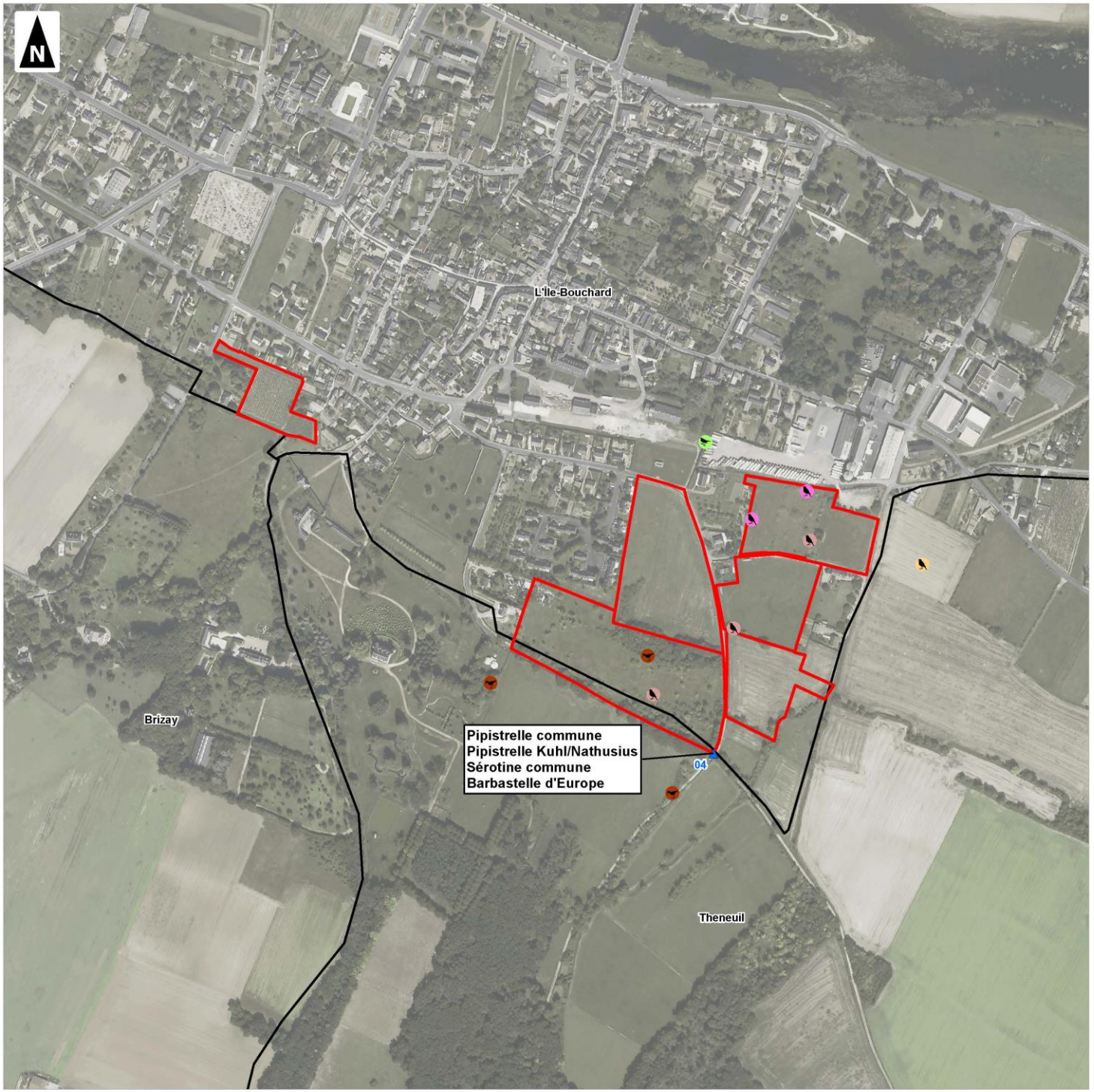

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Luzé

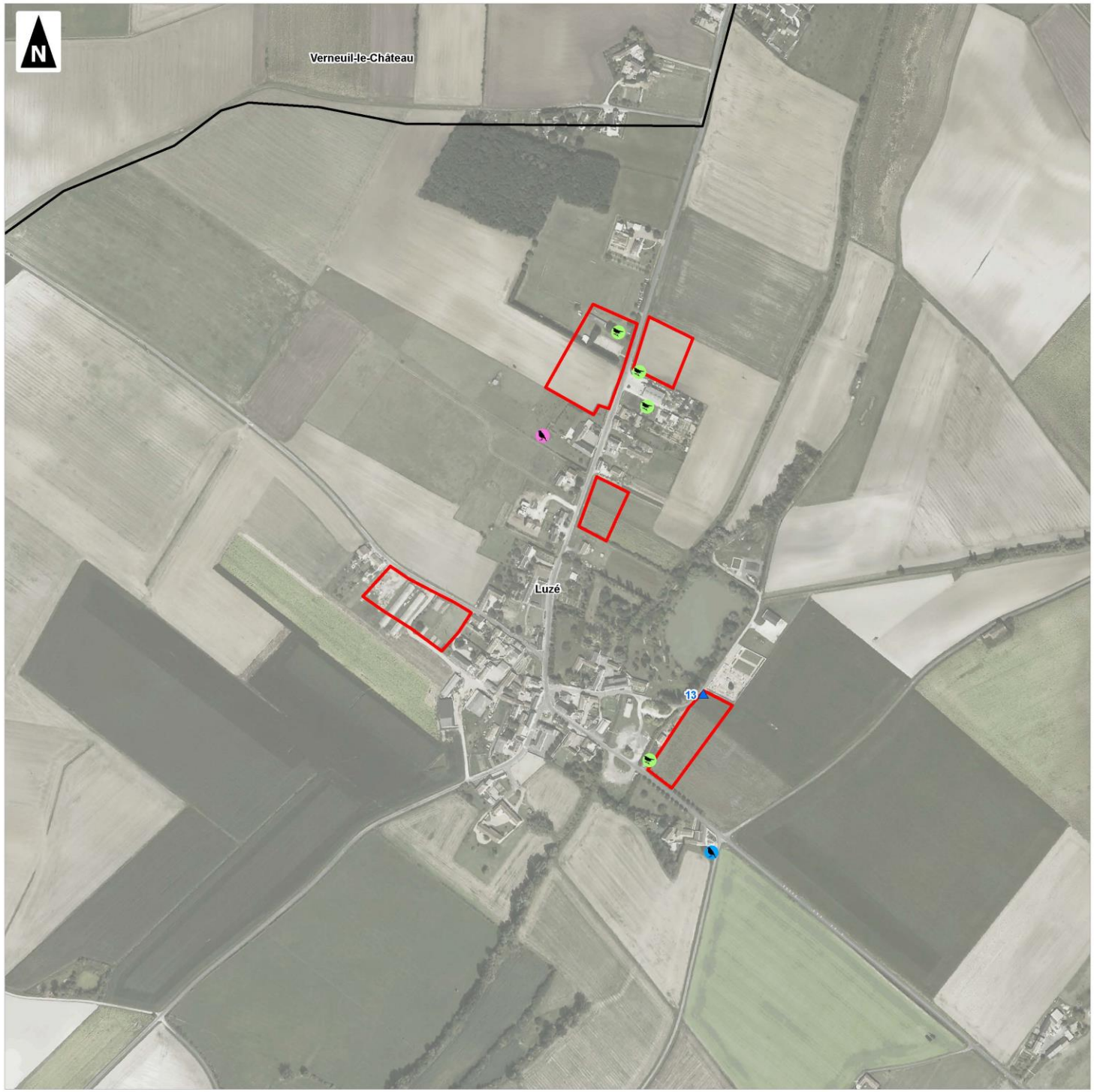

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Bruant proyer
- Linotte mélodieuse
- Verdier d'Europe

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Maillé

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Chardonneret élégant
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Linotte mélodieuse

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Marcilly-sur-Vienne

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Fauvette grisette
- Martin-pêcheur d'Europe
- Serin cini
- Tarier pâtre
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Sterne Pierregarin

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Marigny-Marmande

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Chardonneret élégant
- Chevêche d'Athéna
- Faucon crécerelle
- Linotte mélodieuse
- Verdier d'Europe
- Hirondelle rustique

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Neuil

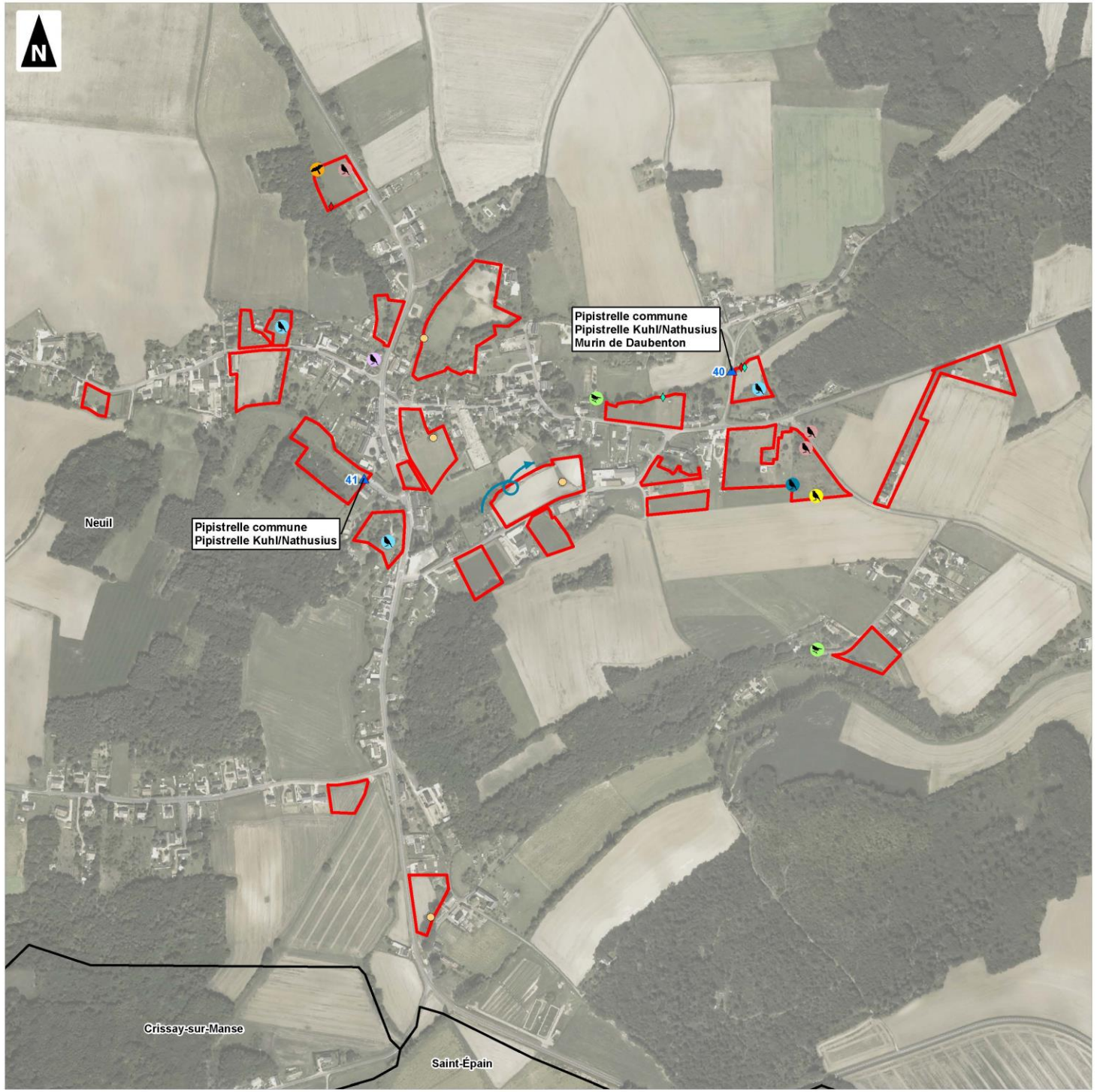

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Fauvette grisette
- Pie-grièche écorcheur
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Cordulégastre annelé
- Caloptéryx vierge
- Hirondelle rustique

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Nouâtre

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Bouscarle de cetti
- Bruant proyer
- Fauvette grisette
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe
- Grande aigrette
- Hirondelle rustique
- Martinet noir
- Criquet ensanglanté

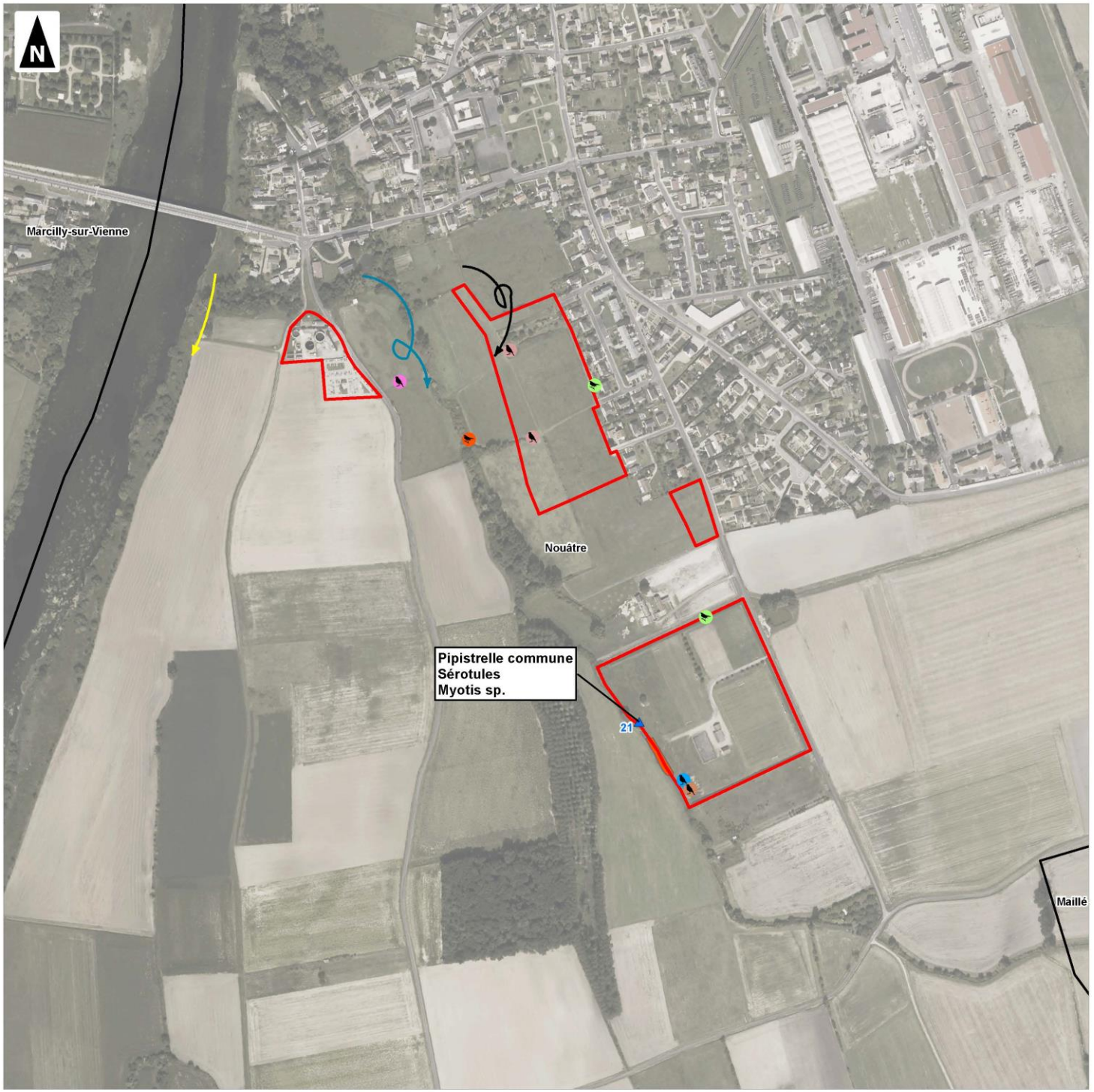

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Noyant-de-Touraine

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Linotte mélodieuse
- Verdier d'Europe

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Panzoult

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Bruant proyer
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Hirondelle rustique

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Parçay-sur-Vienne

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Hirondelle rustique

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Ports

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Point d'écoute chiroptère et espèces associées

Chardonneret élégant

Faucon crécerelle

Serin cini

Verdier d'Europe

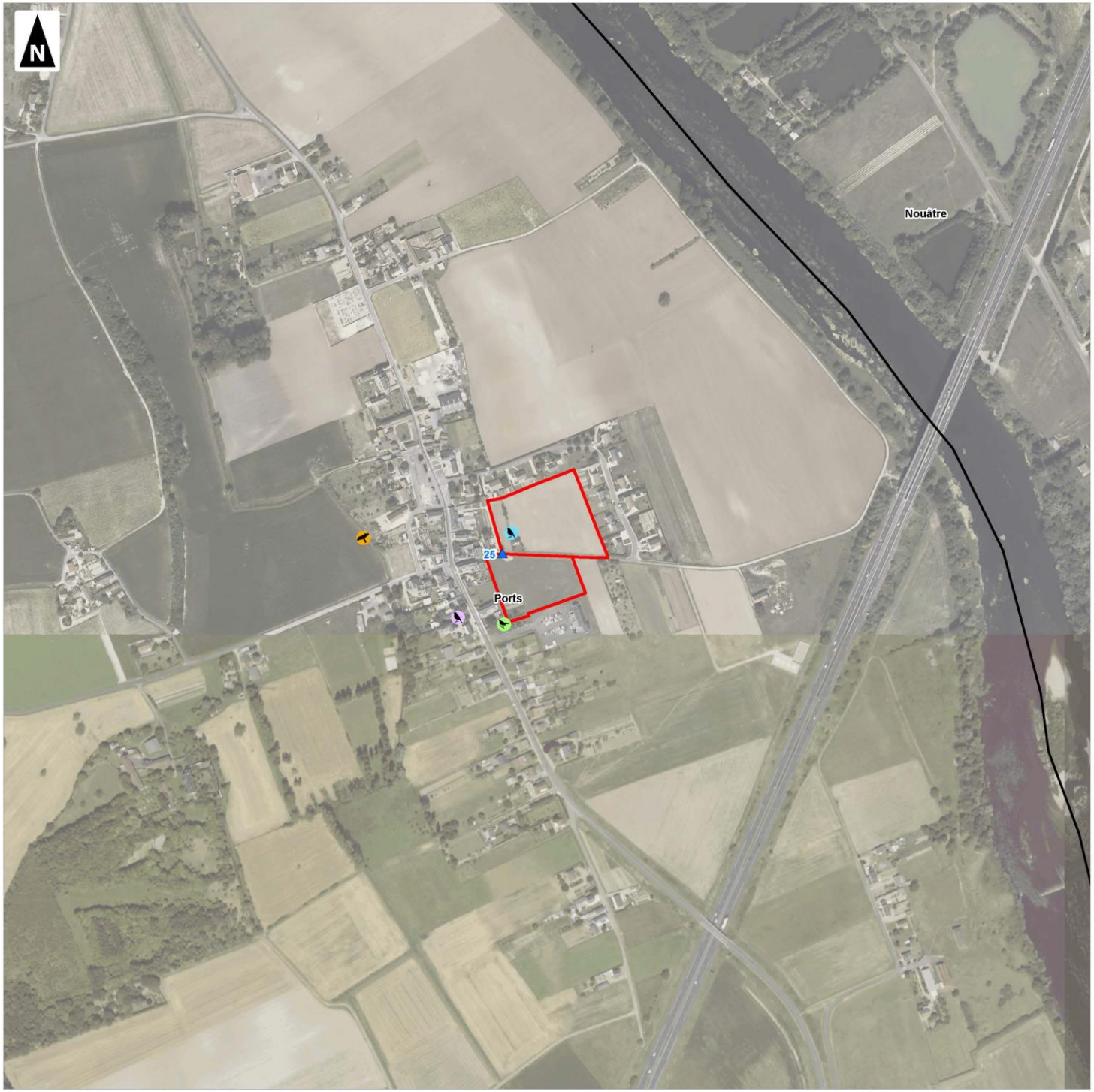

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Pouzay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Chardonneret élégant
- Fauvette grisette
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Couleuvre verte et jaune
- Petit sylvain
- Hirondelle de fenêtre

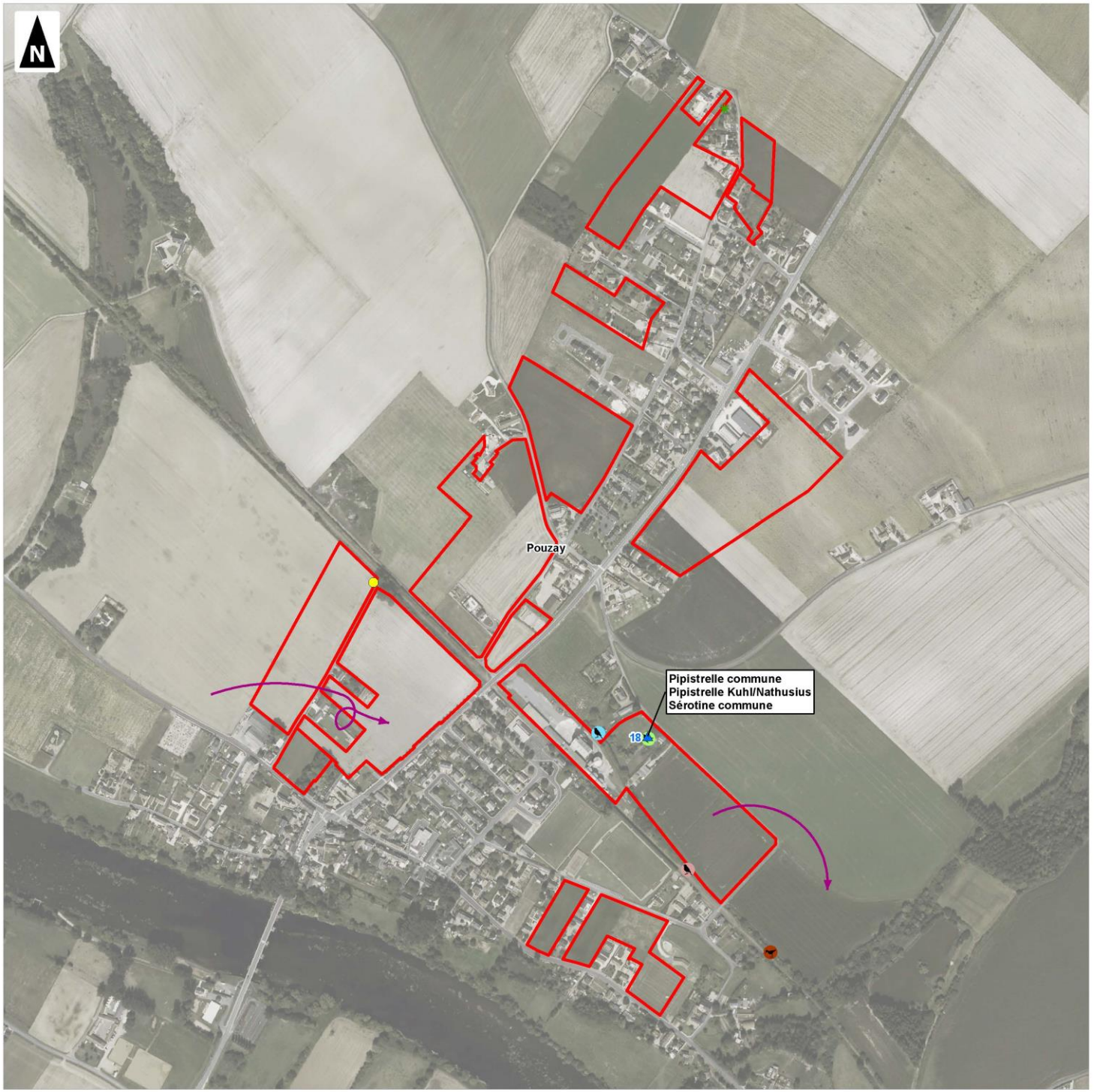

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Pussigny

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Chardonneret élégant
- Serin cini
- Verdier d'Europe

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Razines

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Point d'écoute chiroptère et espèces associées

Chardonneret élégant

Serin cini

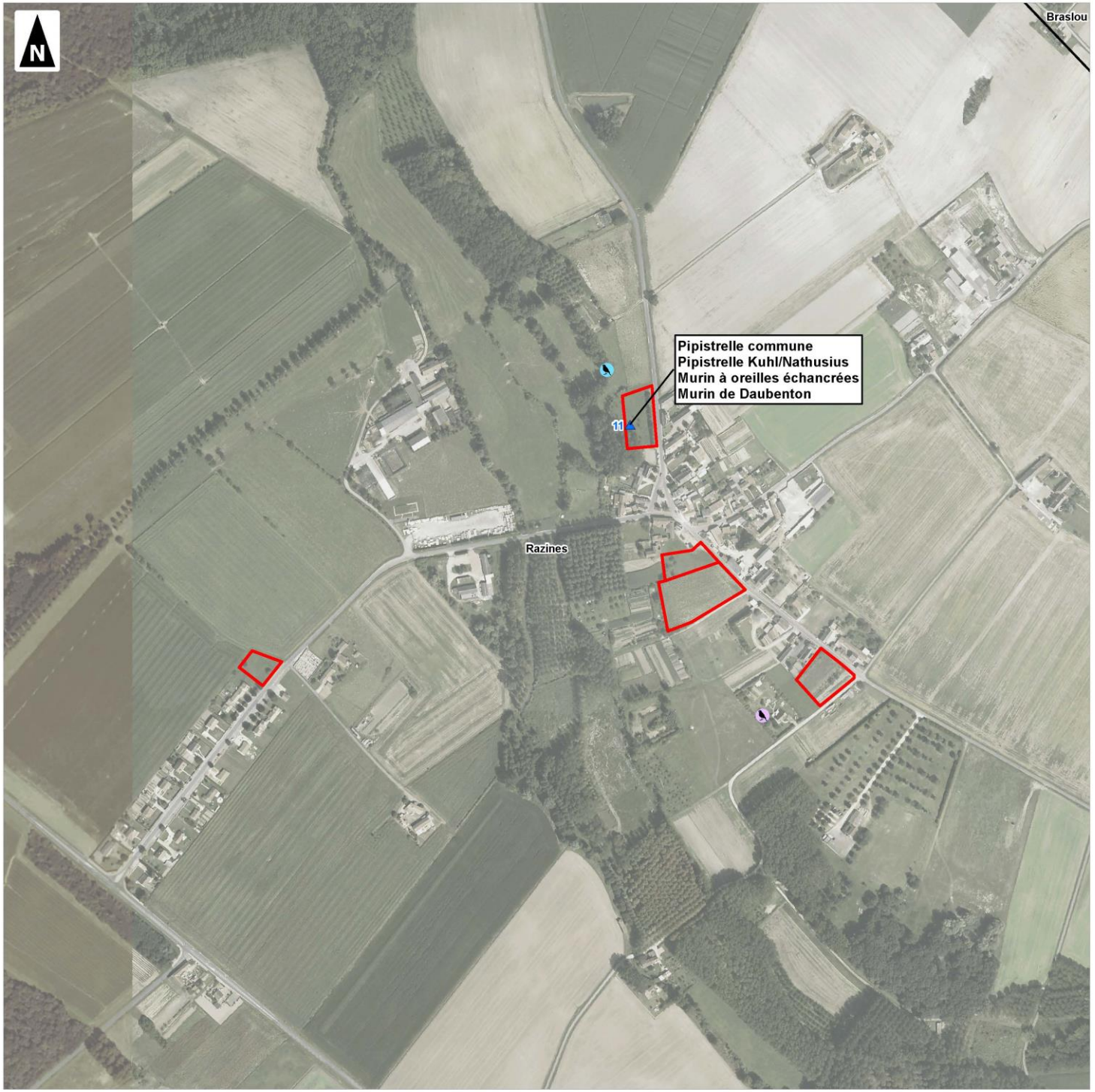

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Richelieu

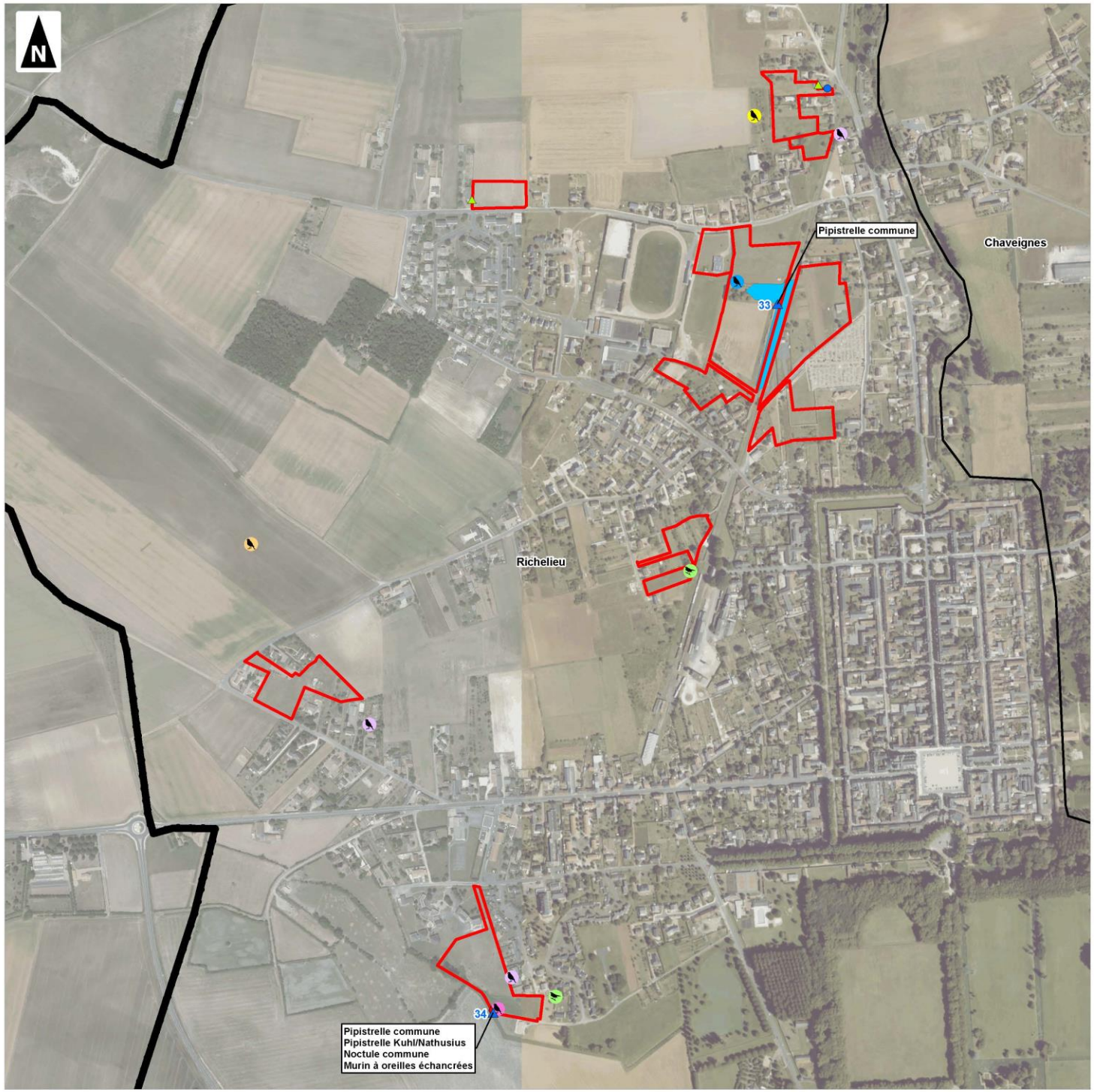

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Bruant jaune
- Bruant proyer
- Linotte mélodieuse
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Caloptéryx vierge
- Flambé

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Rilly-sur-Vienne

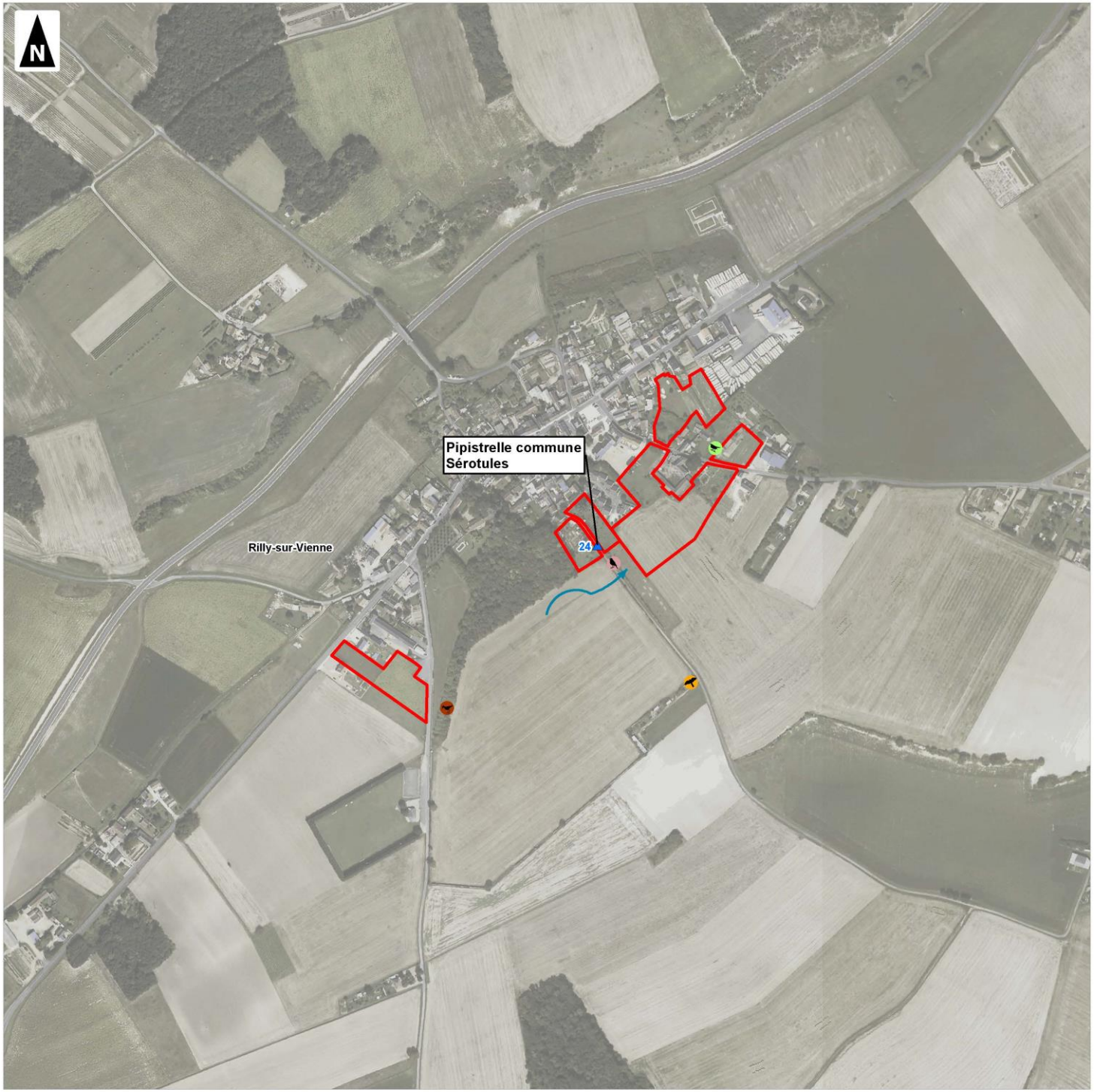

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Faucon crécerelle
- Fauvette grisette
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Hirondelle rustique

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Sainte-Maure-de-Touraine

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Linotte mélodieuse
- Serin cini
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Caloptéryx vierge
- Martinet noir

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Saint-Épain

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Fauvette grisette
- Linotte mélodieuse
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Tabac d'espagne

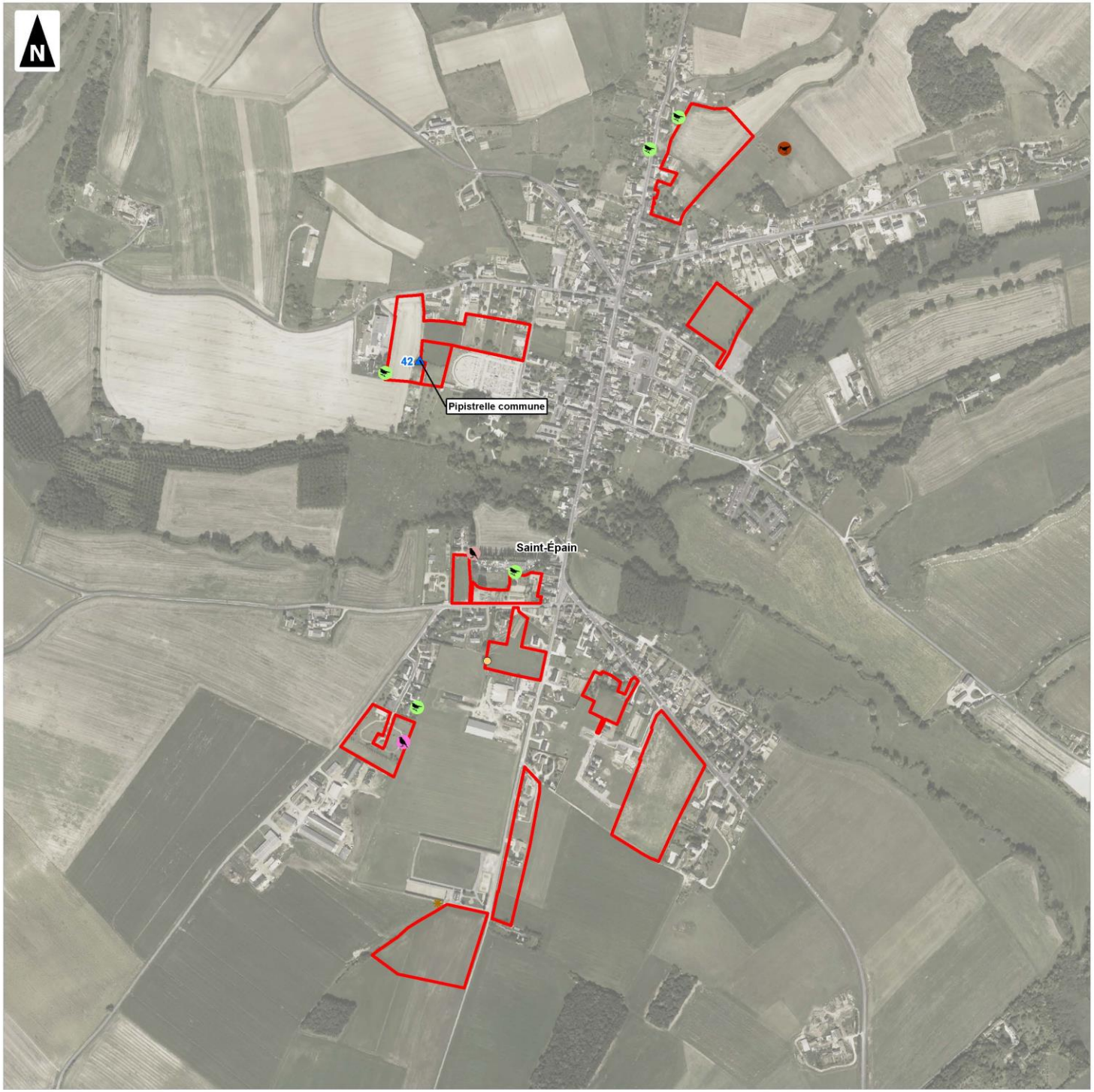

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Sazilly

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Point d'écoute chiroptère et espèces associées

Chardonneret élégant

Tourterelle des bois

Verdier d'Europe

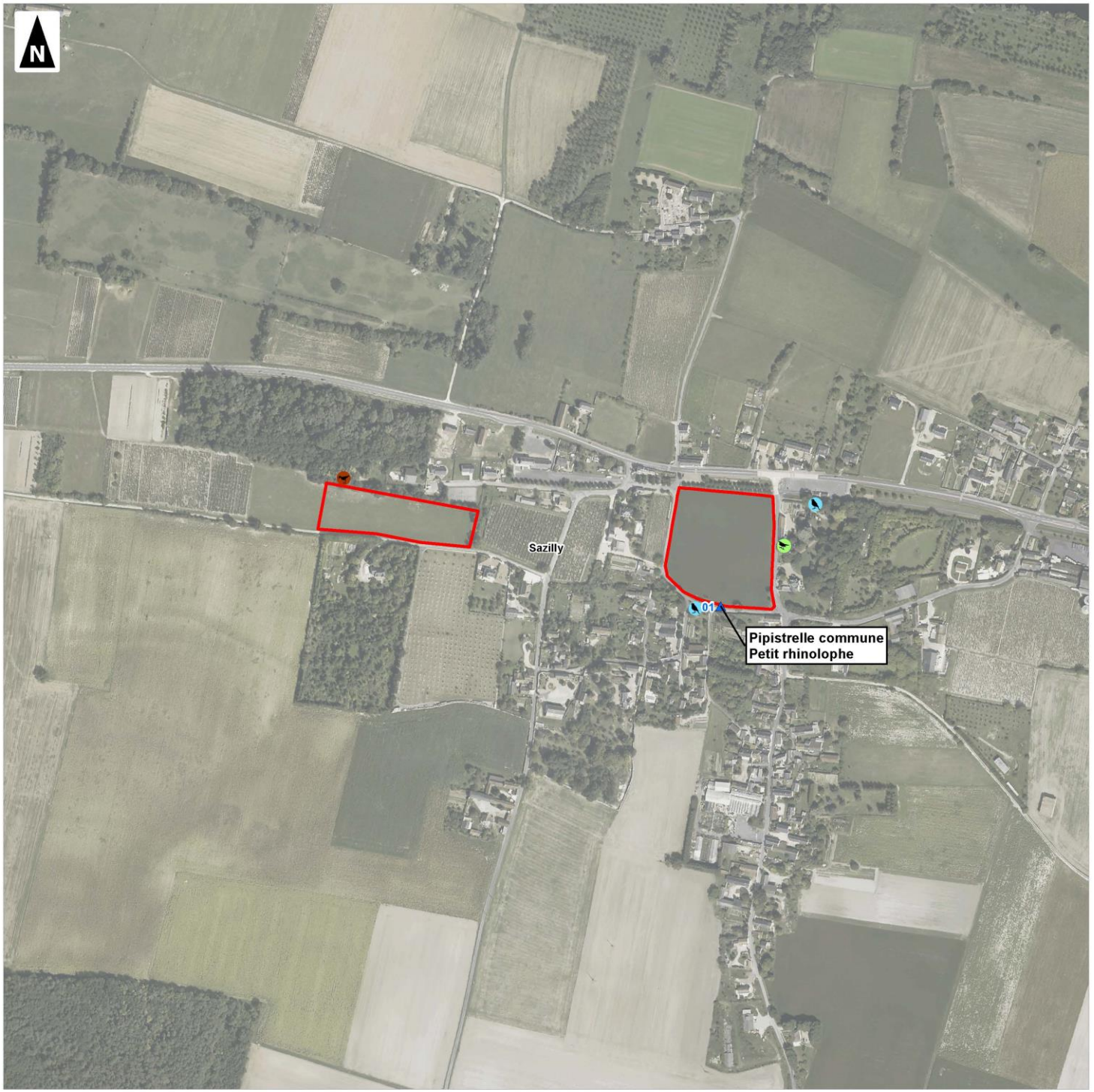

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Tavant

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Martin-pêcheur d'Europe
- Serin cini
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe
- Oedicnème criard

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Theneuil

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

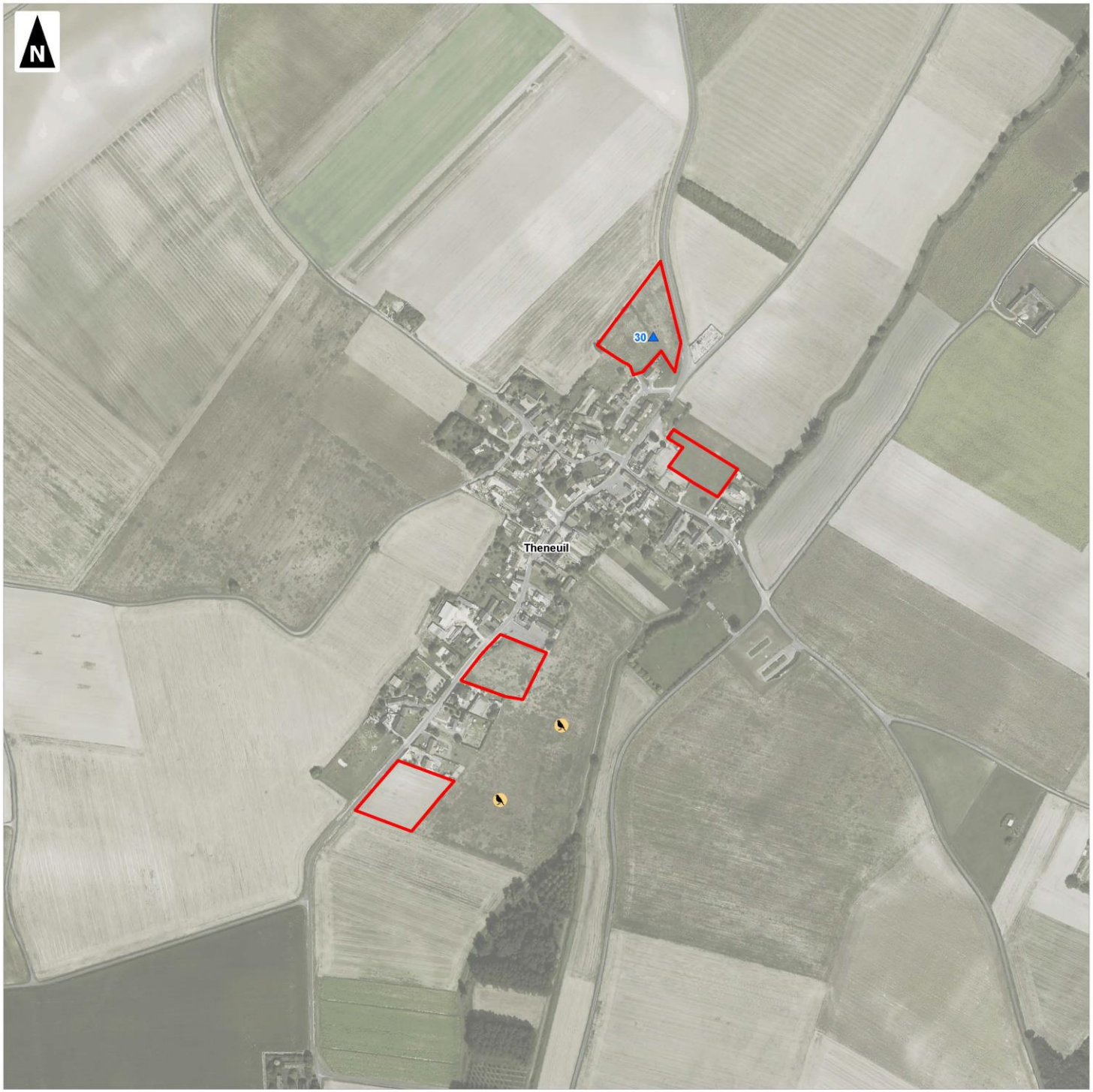

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Trogues

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Fauvette grisette
- Serin cini
- Verdier d'Europe
- Lézard des murailles
- Martin-pêcheur d'Europe

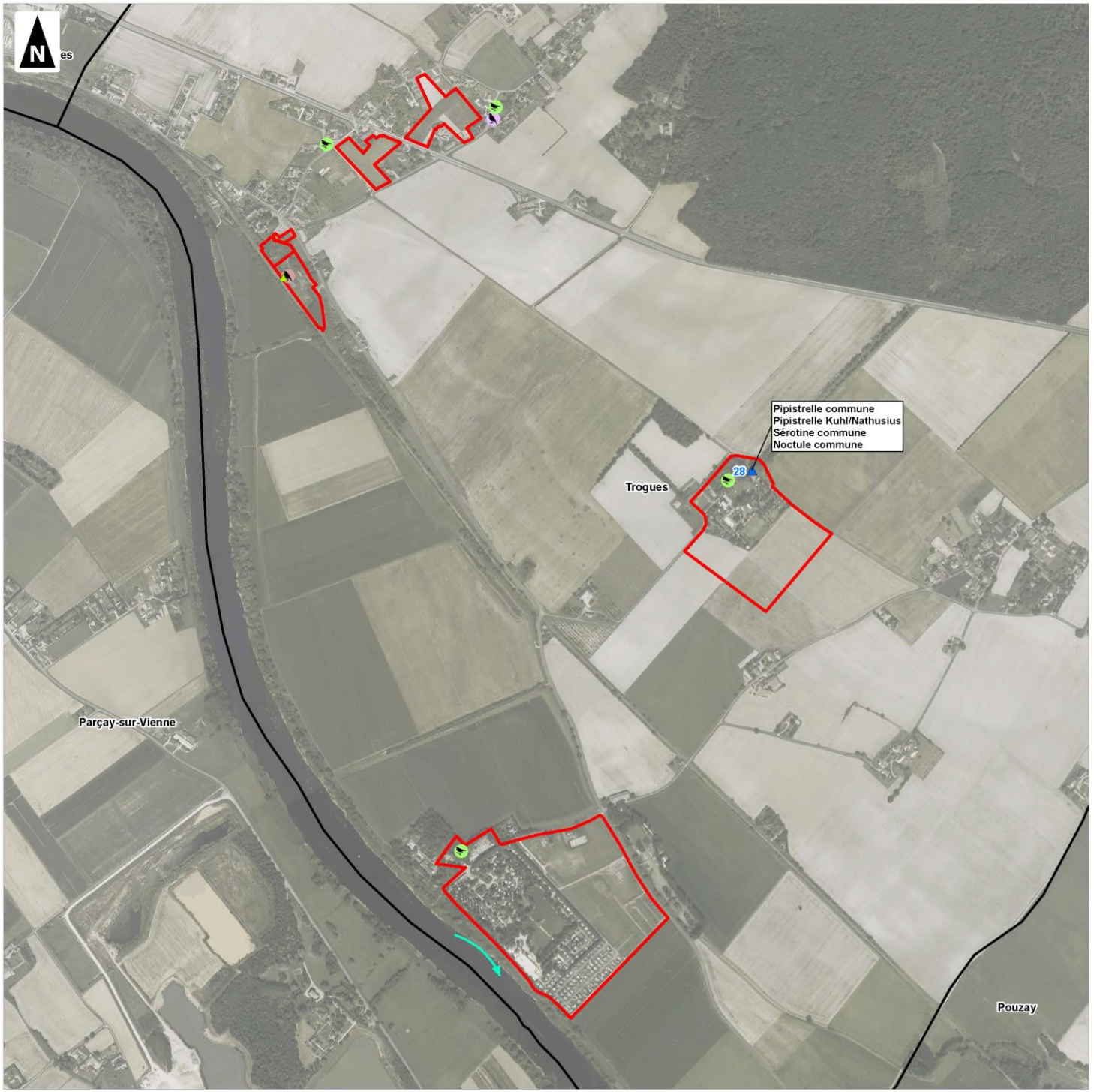

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des espèces de la faune remarquable à l'échelle des secteurs étudiés

Verneuil-le-Château

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales
- Point d'écoute chiroptère et espèces associées
- Alouette des champs
- Bruant proyer
- Chardonneret élégant
- Hirondelle rustique

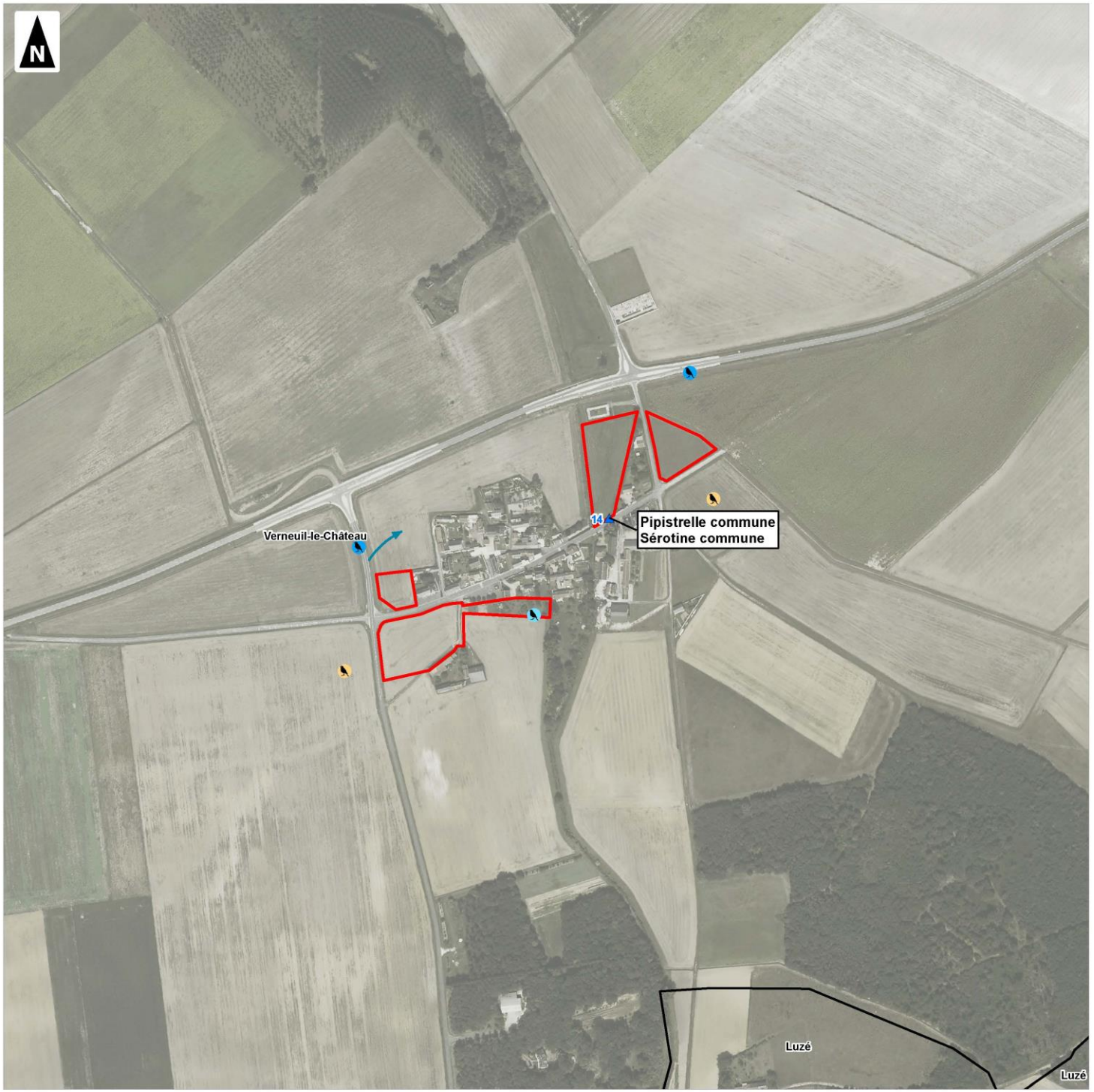

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

2.4 Evaluation de la sensibilité : Continuités écologiques

Les enjeux écologiques d'un site ne se limitent pas à l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces qui le composent mais doivent également prendre en compte différents niveaux de fonctionnalités écosystémiques.

Comme noté au niveau du contexte écologique, différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques d'une commune : boisements, bosquets, friches arbustives et herbacées, haies, ripisylves, forêts alluviales, vergers, prairies, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passages à faune, etc. L'inventaire de terrain a visé à observer l'inscription des secteurs au sein de ces continuités et le rôle qu'ils jouent pour les espèces observées, aussi bien rares et menacées que pour la nature dite « ordinaire ».

Ainsi, la présence de continuités écologiques et leurs fonctionnalités ont été précisées au niveau des secteurs étudiés suite aux inventaires de terrain et aux ressources bibliographiques disponibles. La localisation des connectivités écologiques concernées au niveau des secteurs étudiés sur le territoire de la communauté de commune est précisée en Carte 28.

Carte 28 -Localisation des connectivités identifiées à l'échelle des secteurs étudiés en page 248

A partir des connectivités identifiées, des enjeux peuvent être attribués à certains éléments présents sur les secteurs étudiés. Le tableau ci-après présente l'analyse de ces derniers pour chacun des secteurs par commune concernée.

Communes concernés par les secteurs étudiés	Elément(s) du SRCE et/ou corridor(s) local(ux) potentiel(s) concerné(s) au PNR	Enjeu fonctionnel maximal suspecté	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Antogny-le-Tillac	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés d'après le SRCE ; connexions potentielles des prairies, des milieux humides et aquatiques	Faible	Secteurs à dominance en milieux ouverts ; ses intérêts reposent sur la présence d'un cours d'eau intermittent au niveau du secteur **ANT02** ; celui-ci forme une liaison entre la vallée de la Vienne et le Bois des Pierrières. *Il est préconisé de conserver les linéaires existants en bordure du cours d'eau plus ou moins en eau et d'y associer des zones tampons herbacées.* ⇨ **Surclassement de l'enjeu d'un niveau**	Modéré

Communes concernés par les secteurs étudiés	Elément(s) du SRCE et/ou corridor(s) local(ux) potentiel(s) concerné(s) au PNR	Enjeu fonctionnel maximal suspecté	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Assay	Corridors écologiques potentiels à préserver d'après le SRCE ; connexions potentielles des prairies, des boisements existants, des milieux humides et aquatiques	Fort	Secteurs à habitats mixtes à proximité d'entités d'eau ; il s'agit d'un secteur dont certains milieux arbustifs et ripisylves sont associés à diverses cours d'eau : Ruisseau du Bois Billard, Ruisseau de Basche, et notamment à la vallée de la Veude. Ces éléments d'intérêts assurent une continuité verte et bleue liée également au Bois du Chemin Vert et à l'Etang d'Assay (au sud). *Il est préconisé un maintien des haies, des composantes arbustives et arborées, ainsi que des ripisylves sur les secteurs concernés, notamment à la limite nord du secteur* **ASS01.** Notons cependant que les secteurs centraux ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques (proximité immédiat /enclavement en contexte urbain). ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Modéré
Avon-les-Roches	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés d'après le SRCE ; connexions potentielles des prairies, des milieux humides et aquatiques	Modéré	Secteurs à dominance en milieux ouverts ; ses intérêts reposent sur la présence de cours d'eau plus ou moins en eau sur les secteurs **ALR02, ALR03**. *Il est préconisé de conserver les linéaires existants en bordure des cours d'eau et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré
Braslou	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à conserver : connexions potentielles des prairies et des boisements existants, réservoir de biodiversité	Fort	Secteurs à habitats variés ; ses principaux intérêts reposent sur l'intégration partielle des secteurs **BRA05 et BRA06** au réservoir de biodiversité, lié aux boisements en place sur la commune de Braslou. *Il est préconisé la conservation des zones boisées et le maintien d'un continuum arbustif à arboré. Des zones de tampons herbacées y seront associées.*	Fort
Braye-sous-Faye	Zones de corridors diffus à préciser localement ; connexions potentielles des prairies et boisements existants	Fort	Secteurs à dominance en milieux ouverts ; ses intérêts sont liés principalement à la proximité des secteurs (**BSF09, BSF10**) avec le parc domanial de Richelieu et notamment le Bois de et le Bois de Fougeray. Les autres secteurs ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques (enclavement en contexte urbain ou zones de continuité fragmentées). *Il est préconisé de conserver les lisières boisées et linéaires arbustifs et d'y associer des zones tampons herbacées* ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Modéré
Brizay	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver et à remettre en bon état ; connexions potentielles des prairies, des milieux humides et aquatiques	Fort	Secteurs d'une grande richesse en habitats ; ses intérêts reposent sur la présence de cours d'eau plus ou moins intermittents au niveau des secteurs **BRI04, BRI05, BRI07, BRI08** (ces secteurs restent enclavés en contexte urbain) et principalement au niveau du coteau donnant sur la ville de l'Ile-Bouchard (**BRI02)**. Ces éléments assurent la bonne fonctionnalité des continuités vertes et bleues sur la commune, ils participent à la connexion de la vallée de la Vienne avec le Bois de la Rondière. *Il est préconisé un maintien des haies, des composantes arbustives et arborées, ainsi que des bordures de cours d'eau sur les secteurs concernés.*	Fort

Communes concernés par les secteurs étudiés	Elément(s) du SRCE et/ou corridor(s) local(ux) potentiel(s) concerné(s) au PNR	Enjeu fonctionnel maximal suspecté	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Champigny-sur-Veude	Corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies, des milieux humides et aquatiques	Fort	Secteurs à dominance en milieux ouverts ; ses intérêts reposent essentiellement sur la présence de la vallée de la Veude sur la commune. Les secteurs ne sont pas directement associés à celle-ci ; ils restent enclavés par les zones urbanisées de la ville. Seul le secteur **CSV02** présente un intérêt par la présence de fossé en eau permanent. Ainsi, i*l est préconisé le maintien des composantes arbustives et arborées, et des bordures de cours d'eau.* ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Modéré
Chaveignes	Corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des boisements existants et des prairies	Fort	Secteurs dominant en milieux ouverts ; les secteurs ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques. Ils ne sont pas de nature favorable ou se trouvent enclavés en milieu urbain. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Modéré
Chezelles	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés	Faible	Le secteur étudié ne participe pas aux connectivités écologiques de la commune ; aucun élément ne présente de réels enjeux.	Faible
Courcoué	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés d'après le SRCE ; connexions potentielles des prairies	Faible	Secteurs à dominance en milieux ouverts ; ses intérêts reposent sur la zone prairiale du secteur **COU04** par sa participation aux connexions des prairies au niveau de Les Varennes-St Denis. *Il est préconisé de conserver ses éléments.* ⇨ **Surclassement de l'enjeu d'un niveau**	Modéré
Crouzilles	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies	Fort	Les secteurs étudiés ne représentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques ; les seuls éléments d'intérêt sont la présence de l'ancienne voie ferrée et de la continuité des milieux ouverts entre la ville de Crouzilles et la vallée de la Vienne au niveau de « Les Tuileries » (secteur **CRO06**). *Il est préconisé le maintien en zone ouverte du secteur CRO06 assurant une continuité des milieux ouverts entre la ville et la vallée adjacente.* ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Modéré
Faye-la-Vineuse	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés d'après le SRCE ; connexions potentielles des prairies	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune : le secteur concerné pour d'éventuels connexions prairiales (FLV01) reste enclavé en contexte urbain. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Jaulnay	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés	Faible	Les secteurs étudiés ne participent pas aux connectivités écologiques de la commune ; aucun élément ne présente de réels enjeux.	Faible
La Tour-Saint-Gelin	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés d'après le SRCE ; connexions potentielles des prairies	Modéré	Secteurs à dominance en milieux ouverts ; ses principaux intérêts reposent sur la présence de milieux ouverts de type prairiaux notamment au niveau des secteurs **TSG01 et TSG02**. *Il est préconisé de conserver ses éléments.*	Modéré
Lémeré	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible

Communes concernés par les secteurs étudiés	Elément(s) du SRCE et/ou corridor(s) local(ux) potentiel(s) concerné(s) au PNR	Enjeu fonctionnel maximal suspecté	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Ligré	Corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles du bocage, des milieux humides et aquatiques	Modéré	Secteurs à dominance en milieux ouverts ; ses intérêts reposent sur la présence de cours d'eau plus ou moins en eau sur le secteur **LIG05.** *Il est préconisé de conserver les linéaires existants en bordure des cours d'eau et d'y associer des zones tampons herbacées.* Les autres secteurs restent enclavés en contexte urbain et ne présentent pas de réels enjeux. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
L'Île-Bouchard	Corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies, du bocage et boisements existants	Fort	Secteurs d'une grande richesse en habitats ; ses intérêts reposent sur la présence de milieux arbustifs et arborés sur les hauteurs de la ville, au niveau des secteurs **ILB02, ILB03**, ainsi que la présence de milieux ouverts de grande attractivité sur les secteurs **ILB04, ILB05.** Ces éléments assurent la bonne fonctionnalité des continuités vertes et bleues sur la commune, ils participent à la connexion de la vallée de la Vienne avec le Bois de la Rondière. *Il est préconisé un maintien des haies, des composantes arbustives et arborées, ainsi que des milieux ouverts sur les secteurs concernés.*	Fort
Luzé	Zones de corridors diffus à préciser localement	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Maillé	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés	Faible	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune.	Faible
Marcilly-sur-Vienne	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies, des milieux humides et aquatiques	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune malgré leur proximité avec la vallée de la Vienne. Ils restent enclavés en contexte urbain. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Marigny-Marmande	Zones de corridors diffus à préciser localement ; connexions potentielles des prairies	Modéré	Secteurs à dominance en milieux ouverts ; ses principaux intérêts reposent sur la présence de milieux ouverts de type prairiaux notamment au niveau des secteurs **MAM06 et MAM07**. *Il est préconisé de conserver ses éléments.*	Modéré
Neuil	Corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies, des boisements existants, des milieux humides et aquatiques	Fort	Secteurs d'une grande richesse en habitats ; ses intérêts reposent sur la présence de cours d'eau plus ou moins intermittents au niveau des secteurs **NEU21, NEU06, NEU07** et **NEU18.** Ces éléments assurent la bonne fonctionnalité des continuités vertes et bleues sur la commune, ils participent à la connexion de la vallée de la Manse avec le Bois de Vau Robin, Forêt de Crissay, bois de Vau Chillou et de l'ensemble de cavités de la commune. *Il est préconisé un maintien des haies, des composantes arbustives et arborées, ainsi que des bordures de cours d'eau sur les secteurs concernés.*	Fort
Nouâtre	Zones de corridors diffus à préciser localement ; connexions potentielles des milieux humides et aquatiques	Modéré	Secteurs à dominance en milieux ouverts ; ses intérêts reposent sur la présence de cours d'eau plus ou moins en eau, notamment sur les secteurs **NOU01** et **NOU04**. *Il est préconisé de conserver les linéaires existants en bordure des cours d'eau et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré

Communes concernés par les secteurs étudiés	Elément(s) du SRCE et/ou corridor(s) local(ux) potentiel(s) concerné(s) au PNR	Enjeu fonctionnel maximal suspecté	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Noyant-de-Touraine	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés ; connexions potentielles des prairies et des boisements existants	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Panzoult	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Parçay-sur-Vienne	Zones de corridors diffus à préciser localement ; connexions potentielles des prairies	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune ; les secteurs restent fortement rattachés au tissu urbain. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Ports	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver et à remettre en bon état ; connexions potentielles des prairies	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune ; ils restent fortement rattachés au tissu urbain. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Pouzay	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés d'après le SRCE ; connexions potentielles des prairies	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune ; la majorité des secteurs reste fortement rattachée au tissu urbain. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Pussigny	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies, des milieux humides et aquatiques	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune ; ils restent fortement rattachés au tissu urbain. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Razines	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés d'après de SRCE ; connexions potentielles des prairies et des boisements existants	Modéré	Les secteurs étudiés, en grande partie, ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune ; ils restent majoritairement rattachés au tissu urbain. Notons cependant la présence de lisières boisées associées à un fossé plus ou moins en eau au niveau du secteur **RAZ01**, liées à la vallée de la Veude et plus indirectement au Bois de Fougeray. *Il est préconisé de conserver les linéaires existants en bordure des cours d'eau et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Modéré

Communes concernés par les secteurs étudiés	Elément(s) du SRCE et/ou corridor(s) local(ux) potentiel(s) concerné(s) au PNR	Enjeu fonctionnel maximal suspecté	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Richelieu	Réservoirs de biodiversité ; connexions potentielles des prairies et du bocage	Fort	Secteurs principalement enclavés dans le tissu urbain ; les intérêts reposent sur les milieux arbustifs associés aux entités d'eau du sud de la ville, au niveau du secteur **RIC11**. Celui-ci assure la libre circulation des individus en direction de l'Etang de Richelieu et du Parc domanial de Richelieu et de la vallée de le Mable. Le reste des secteurs se trouve enclavé en contexte urbain et ne possède pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Modéré
Rilly-sur-Vienne	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver et à remettre en bon état	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune ; ils restent fortement rattachés au tissu urbain. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible
Sainte-Maure-de-Touraine	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés d'après le SRCE ; connexions potentielles des prairies, des boisements existants, du bocage, des milieux humides et aquatiques	Fort	Secteurs d'une grande richesse en habitats ; ses intérêts reposent sur la présence de cours d'eau permanents au niveau des secteurs **SMT08** et **SMT09.** Ces éléments assurent la bonne fonctionnalité des continuités vertes et bleues sur la commune, ils participent à la connexion de la vallée de la Manse avec le bois « Le Petit Menasson » et plus indirectement la vallée de Courtineau (au nord) et de l'ensemble des cavités de la commune. *Il est préconisé un maintien des haies, des composantes arbustives et arborées, ainsi que des bordures de cours d'eau sur les secteurs concernés. Des tampons herbacés y seront associés.*	Fort
Saint-Epain	Corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies et des boisements existants	Modéré	Les intérêts reposent sur les linéaires arbustifs du secteur **SAE04**, participant aux continuités vertes de la vallée de La Manse. Ces dernières assurent notamment la circulation des individus entre le Bois Boizé, le bois « Le Parc » et l'ensemble de cavités de la commune. *Il est préconisé un maintien des haies, des composantes arbustives et arborées, ainsi que des bordures de cours d'eau sur les secteurs concernés. Des tampons herbacés y seront associés.*	Modéré
Sazilly	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies et du bocage	Fort	Secteurs à forte richesse floristique ; ses intérêts sont liés au secteur prairial SAZ01, considéré en bocage existant par le PNR. *Il est préconisé de conserver les milieux ouverts du secteur concerné, les linéaires existants en bordure du fossé plus ou moins en eau et d'y associer des zones tampons herbacées.*	Fort
Tavant	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver et à remettre en bon état ; connexions potentielles des prairies, des milieux humides et aquatiques	Fort	Les seuls intérêts des secteurs étudiés reposent sur les bordures arborées du secteur **TAV02** avec la vallée de la Vienne. *Il est préconisé de conserver les linéaires existants en bordure des cours d'eau et d'y associer des zones tampons herbacées.* Le reste des secteurs est enclavé en contexte urbain et ne présente pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Modéré
Theneuil	Corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies	Modéré	Les secteurs étudiés ne présentent pas de réels enjeux en termes de connectivités écologiques sur la commune ; ils restent fortement rattachés au tissu urbain. ⇨ **Déclassement de l'enjeu d'un niveau**	Faible

Communes concernés par les secteurs étudiés	Elément(s) du SRCE et/ou corridor(s) local(ux) potentiel(s) concerné(s) au PNR	Enjeu fonctionnel maximal suspecté	Commentaire (secteur(s) concerné(s))	Enjeu fonctionnel maximal considéré
Trogues	Zones de corridors diffus à préciser localement ; corridors écologiques potentiels à préserver ; connexions potentielles des prairies, du bocage, des milieux humides et aquatiques	Fort	Secteurs à habitats mixtes ; ses intérêts reposent sur les milieux arbustifs et entités humides du secteur **TRO07**. Ceux-ci participent à la bonne fonctionnalité des connectivités écologiques de la commune en lien avec la vallée de la Vienne et plus indirectement le Bois Boizé. *Il est préconisé un maintien des haies, des composantes arbustives et arborées, ainsi que des bordures de cours d'eau sur les secteurs concernés. Des tampons herbacés y seront associés.*	Fort
Verneuil-le-Château	Aucun élément est concerné sur les secteurs étudiés d'après le SRCE ; connexions potentielles des prairies, des milieux humides et aquatiques	Modéré	Secteurs d'une grande richesse en habitats ; ses intérêts reposent sur la présence de cours d'eau permanents au niveau des secteurs **VLC02** et **VLC04.** Ces éléments assurent la bonne fonctionnalité des continuités vertes et bleues sur la commune liée à la vallée de La Bourousse et plus indirectement la vallée de la Vienne. *Il est préconisé un maintien des haies, des composantes arbustives et arborées, ainsi que des bordures de cours d'eau sur les secteurs concernés. Des tampons herbacés y seront associés.*	Modéré

Carte 27. Eléments recensés sur le secteur d'étude en termes de connectivités écologiques

NB : les références des secteurs (ex : ANT01) sont localisées sur les cartes de hiérarchisation des enjeux écologiques (Carte 30).

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Antogny-le-Tillac

Secteur

Limites communales

TVB PNR :

Réservoir de biodiversité
(Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

Boisements existants

Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

Bocage existant

Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

Prairies existantes

Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

Milieux humides et aquatiques existants

Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

Réseau routier principal

Voie ferrée

Bâti

Réseau hydrographique :

Cour d'eau permanent

Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Assay

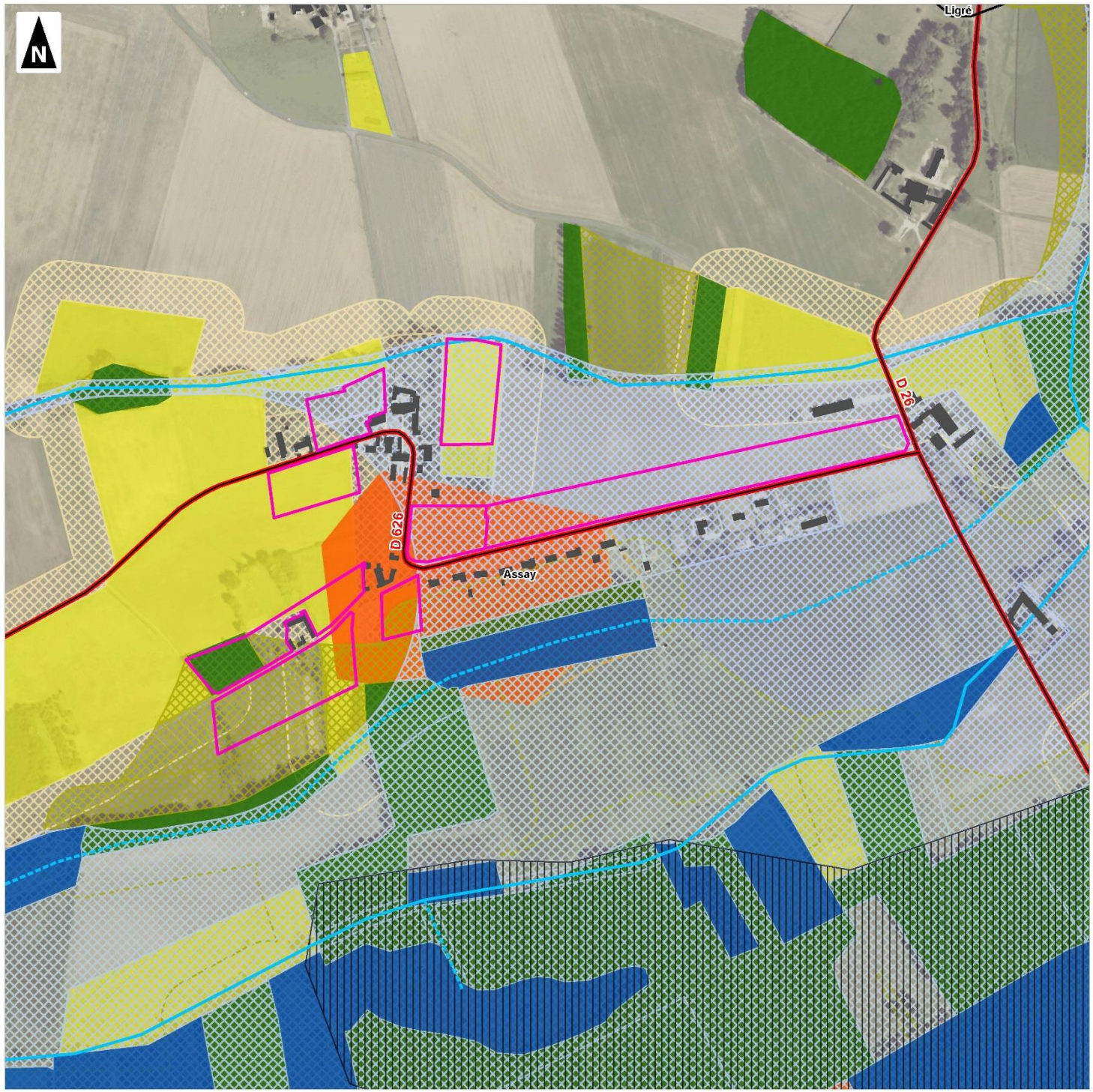

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Avon-les-Roches

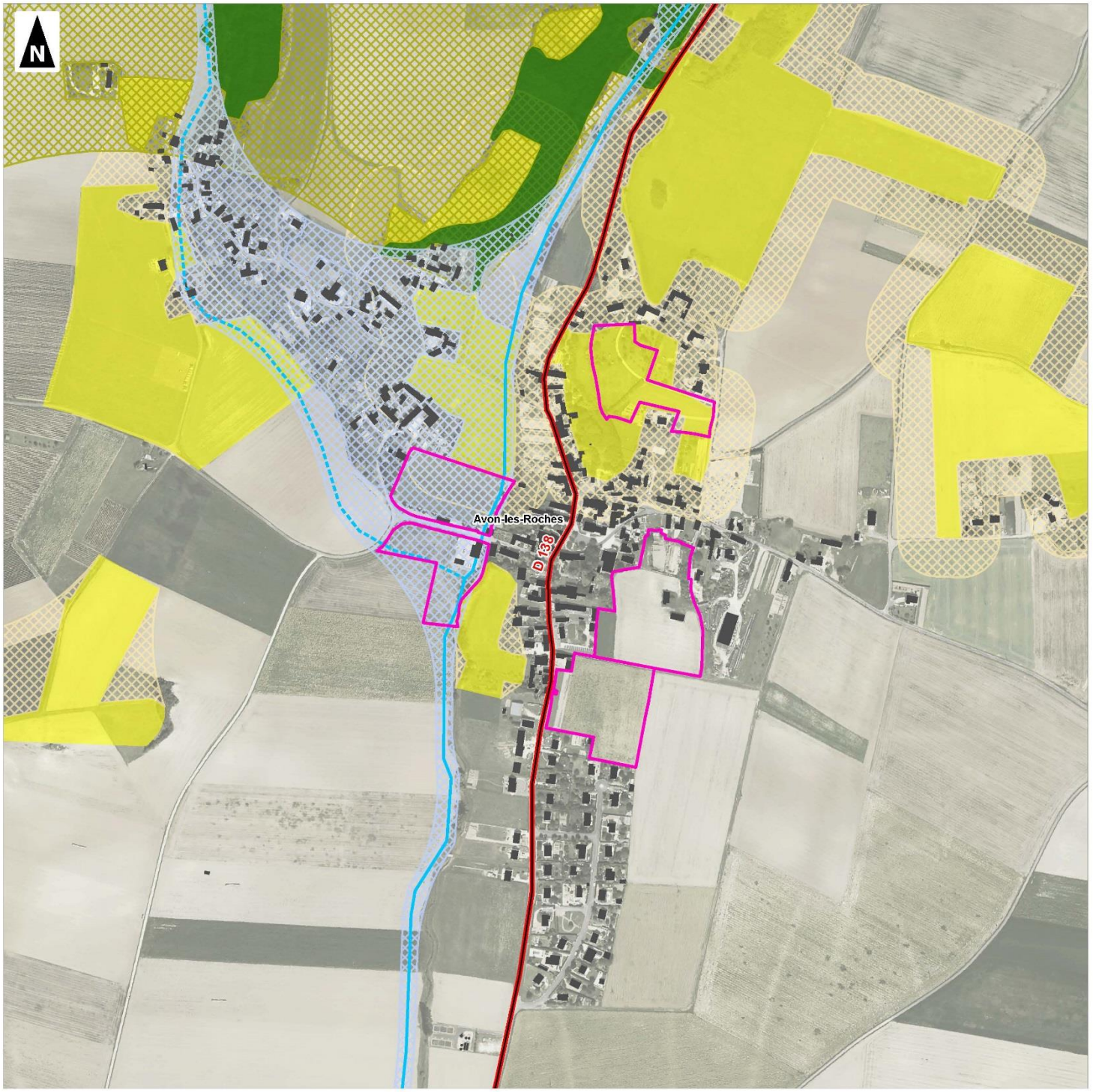

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Braslou

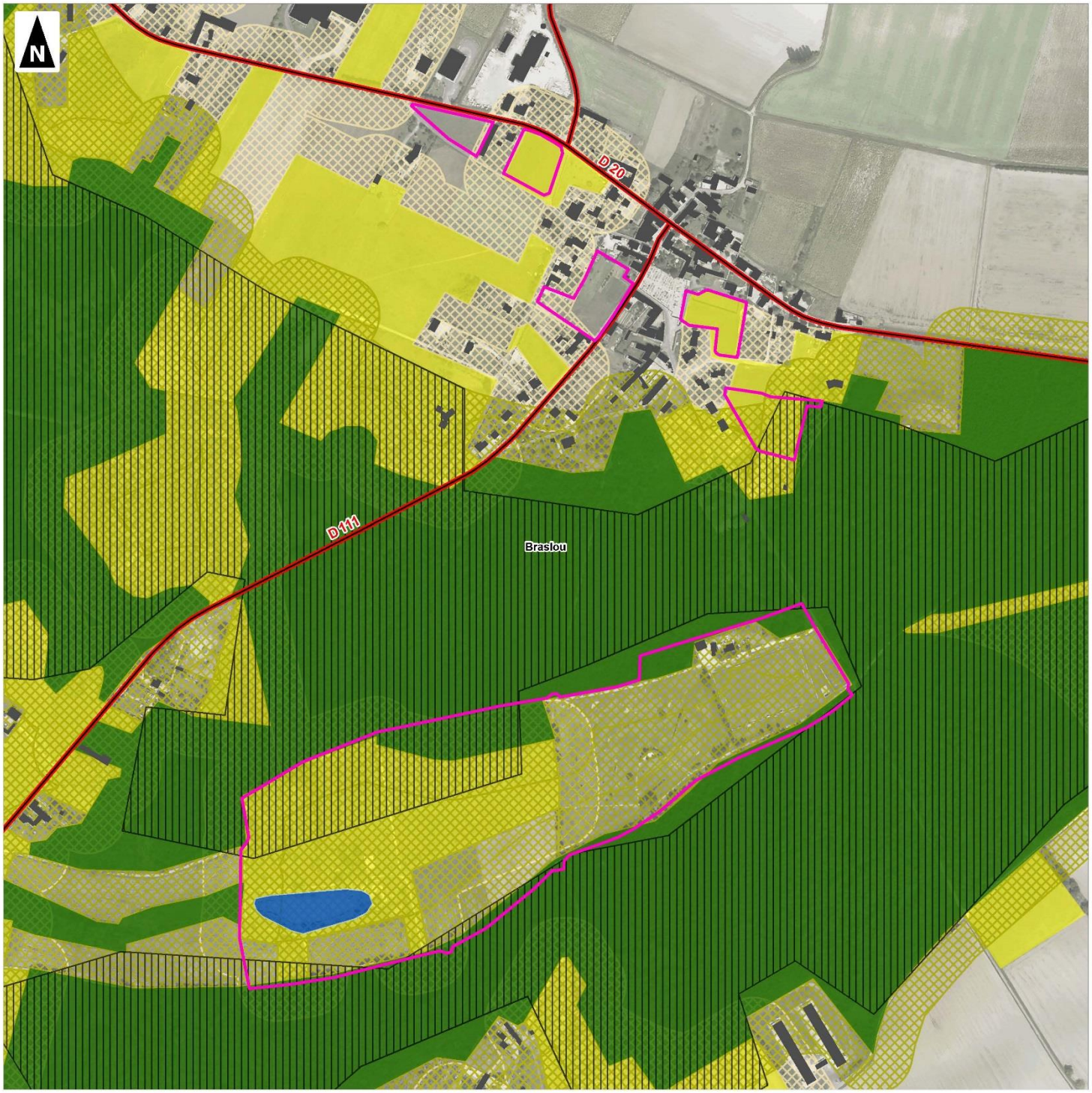

Secteur

Limites communales

TVB PNR :

Réservoir de biodiversité
(Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

Boisements existants

Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

Bocage existant

Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

Prairies existantes

Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

Milieux humides et aquatiques existants

Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

Réseau routier principal

Voie ferrée

Bâti

Réseau hydrographique :

Cour d'eau permanent

Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Braye-sous-Faye

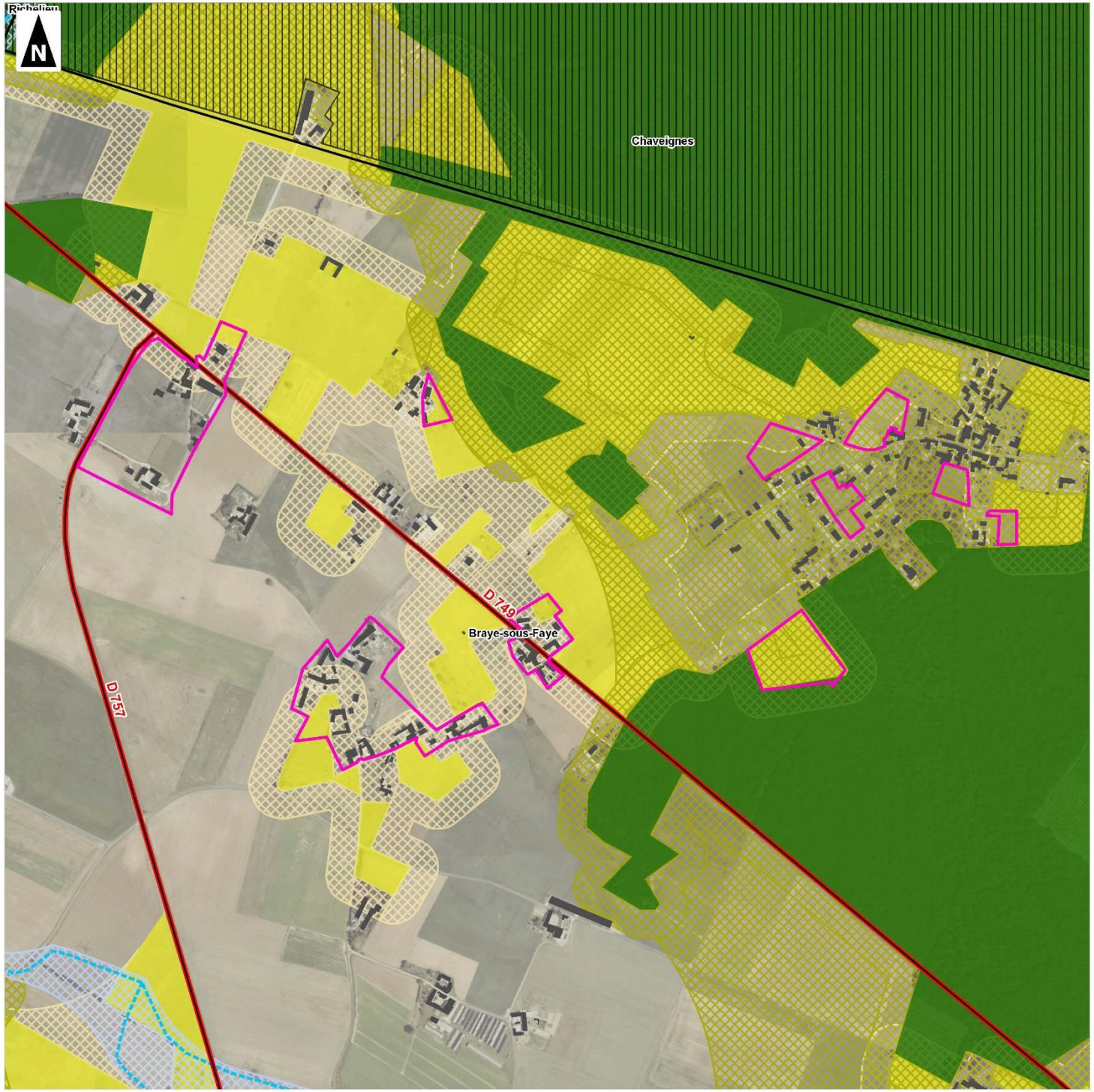

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Brizay

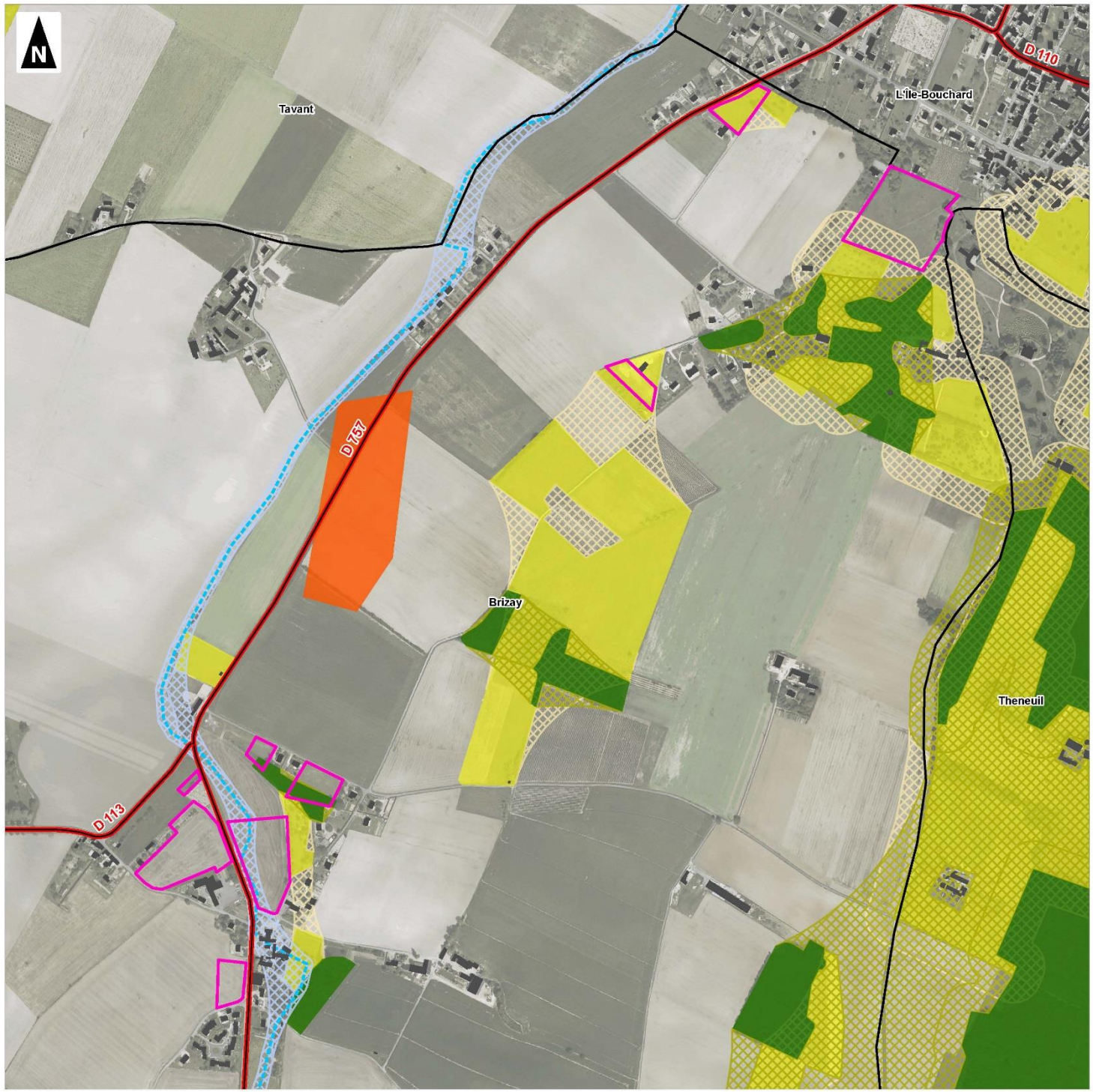

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Champigny-sur-Veude

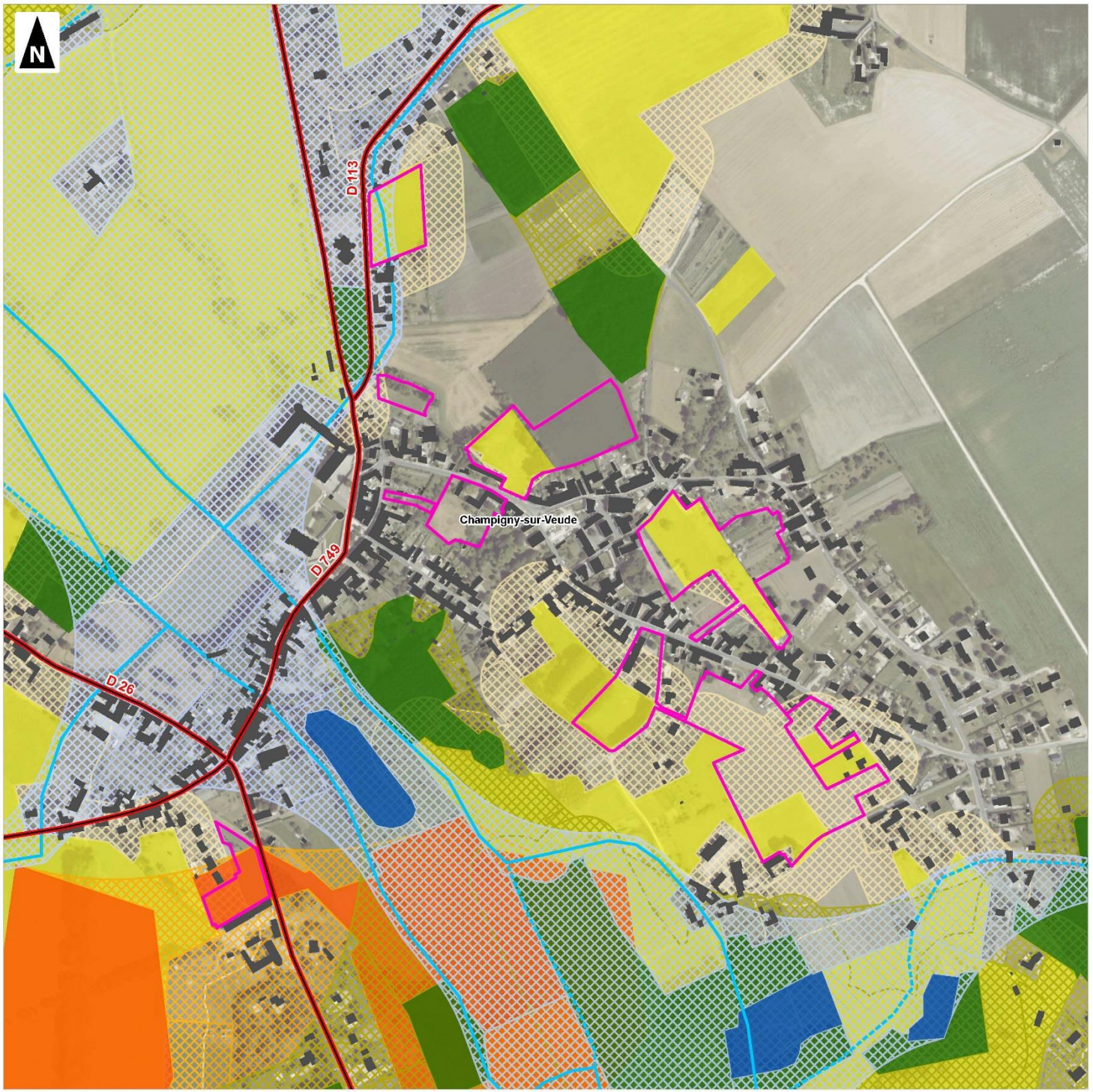

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Chaveignes

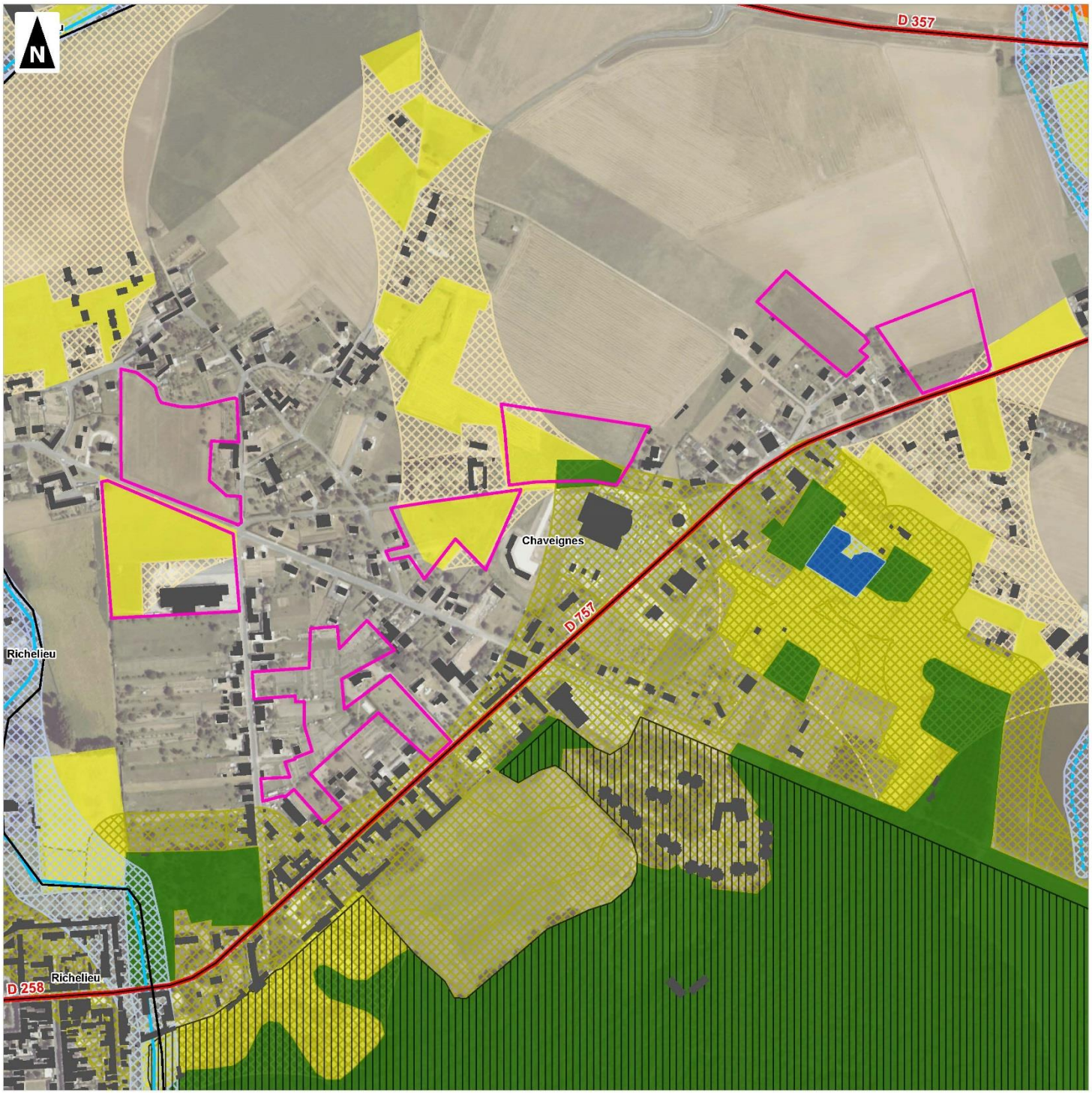

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Chezelles

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Courcoué

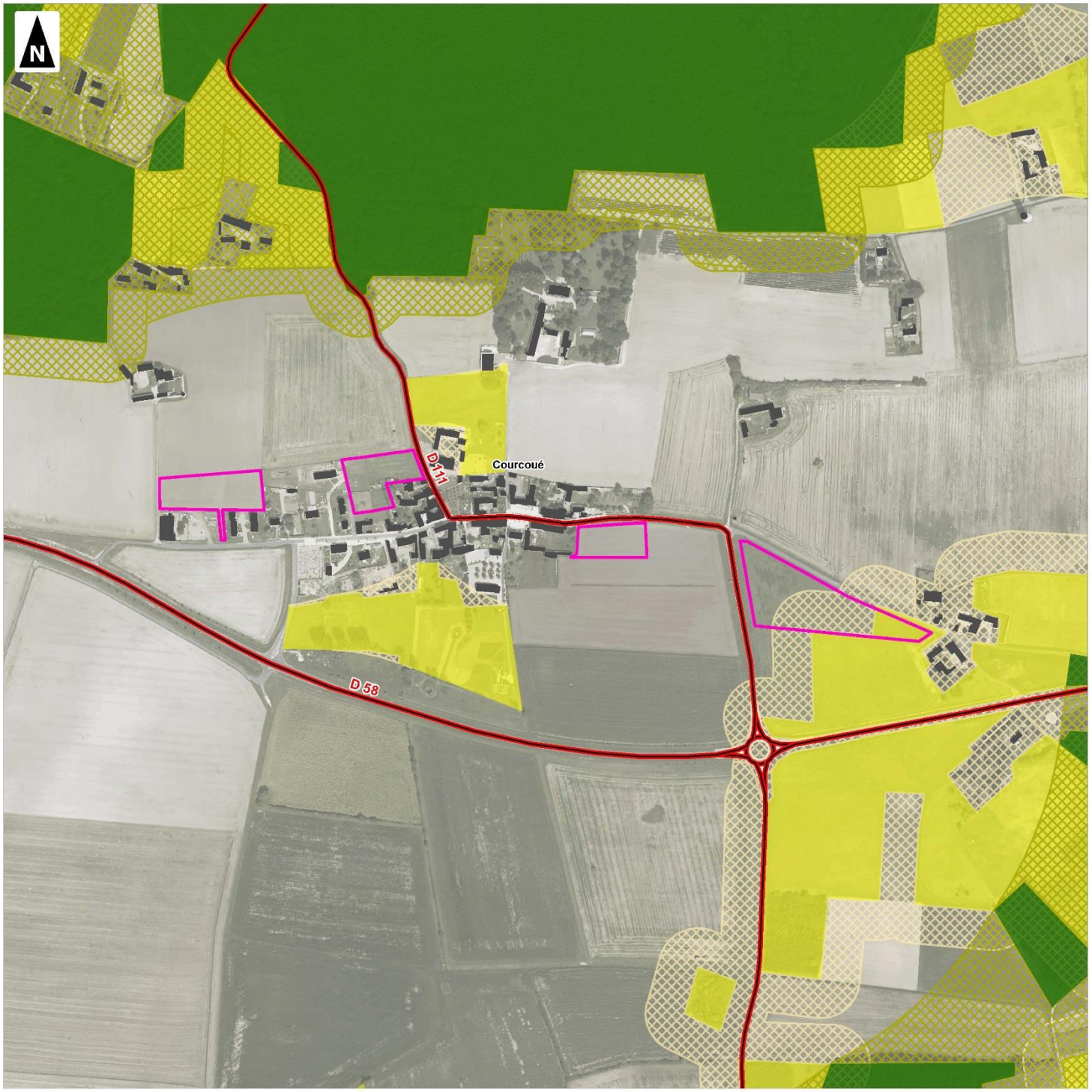

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Crouzilles

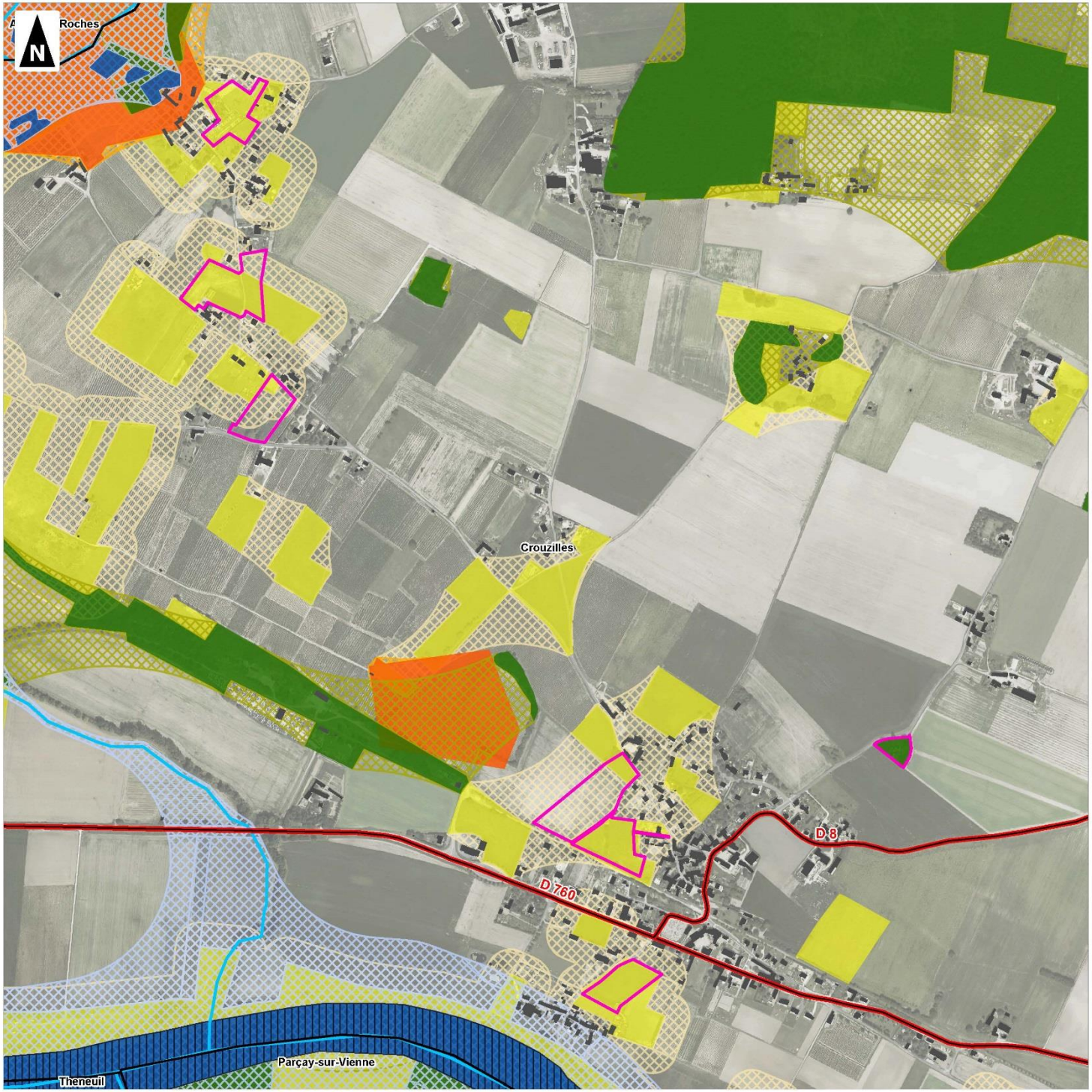

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Faye-la-Vineuse

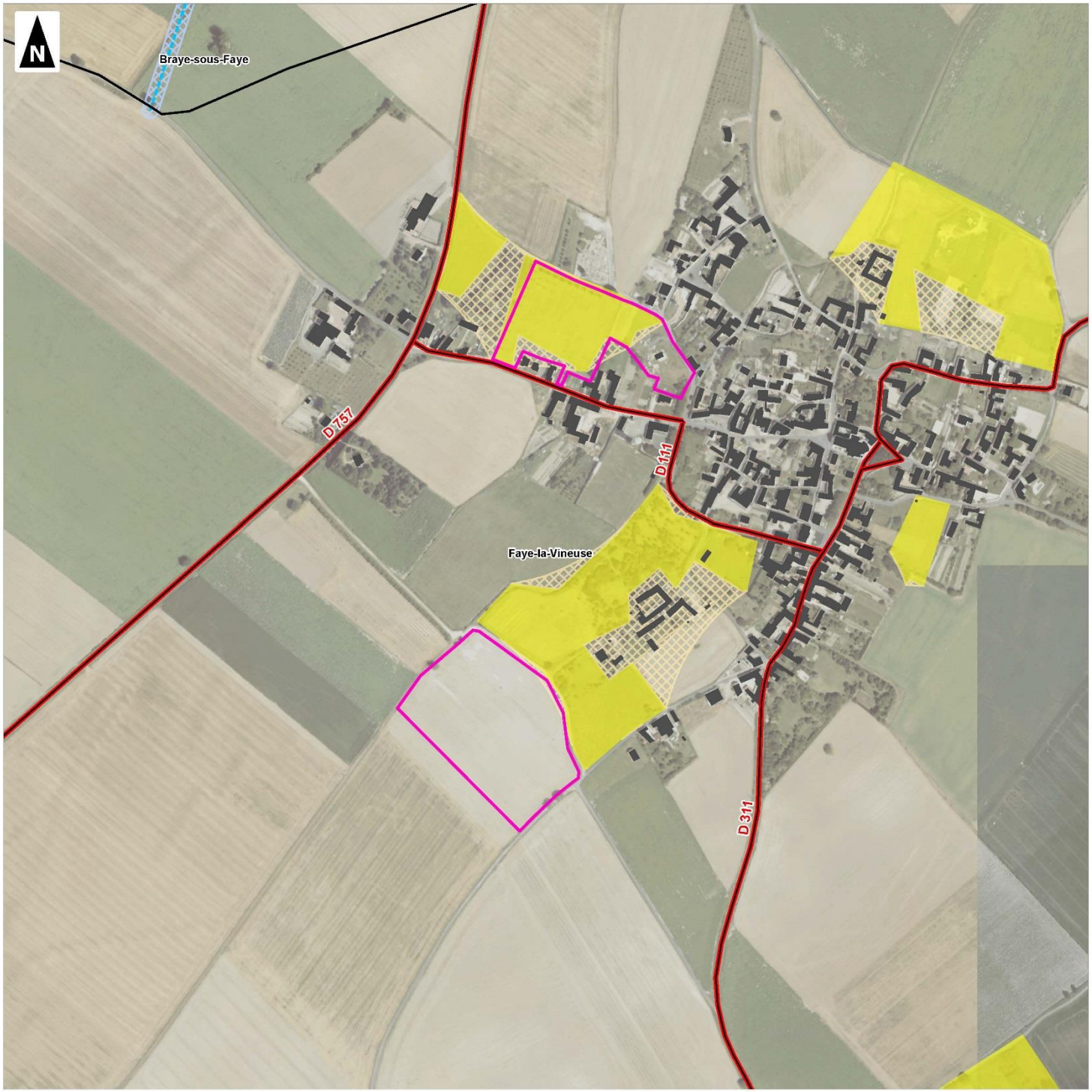

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Jaulnay

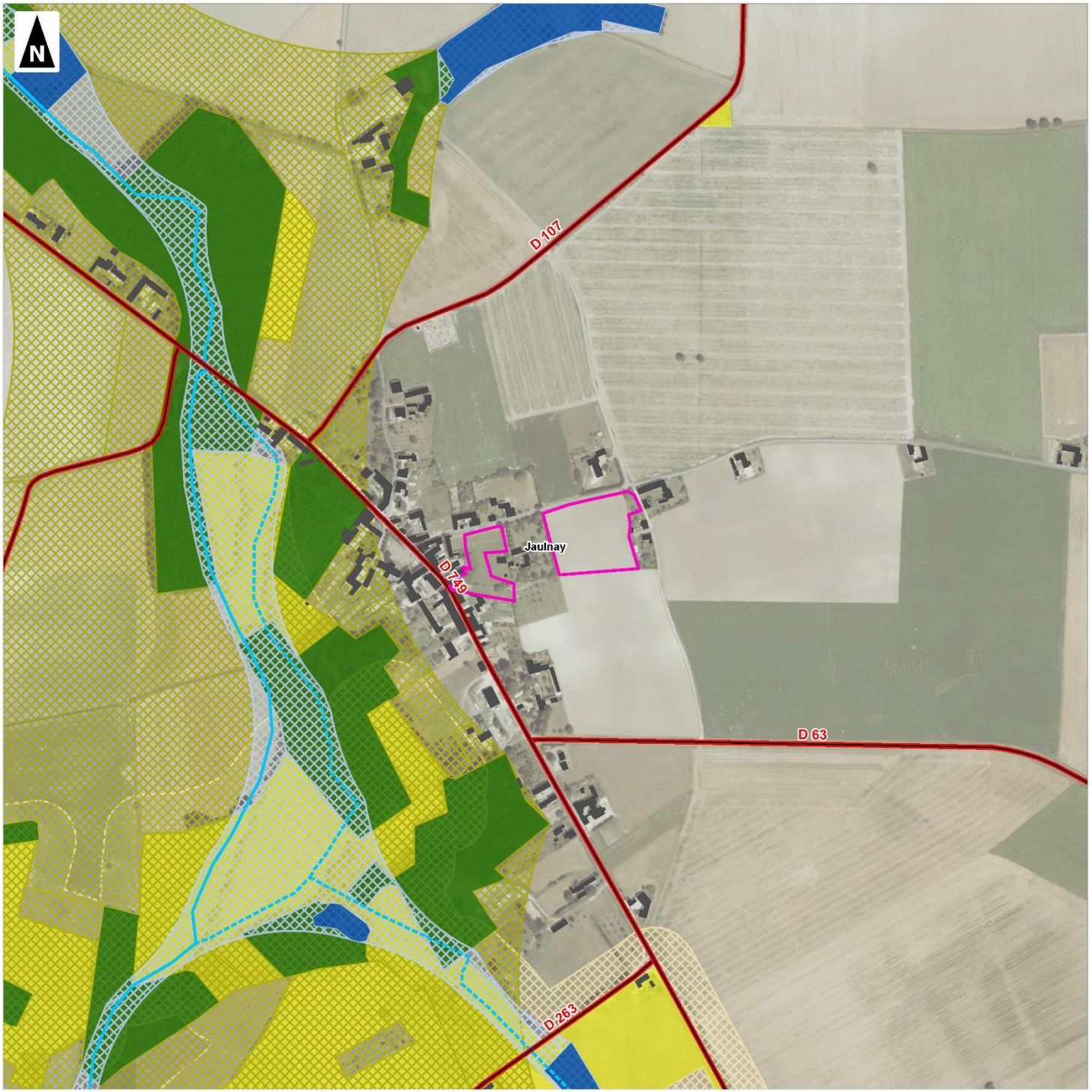

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

La Tour-Saint-Gelin

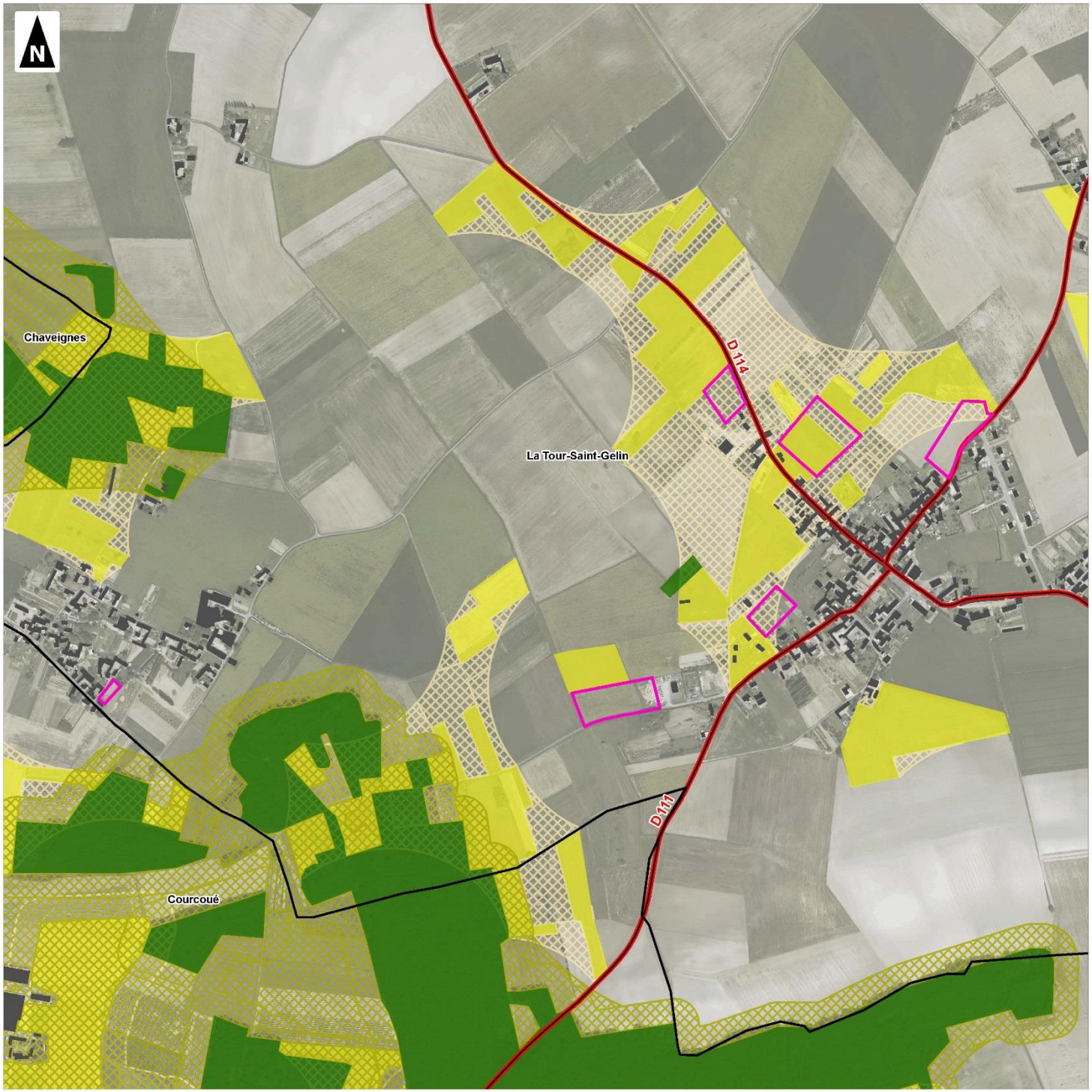

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Lémeré

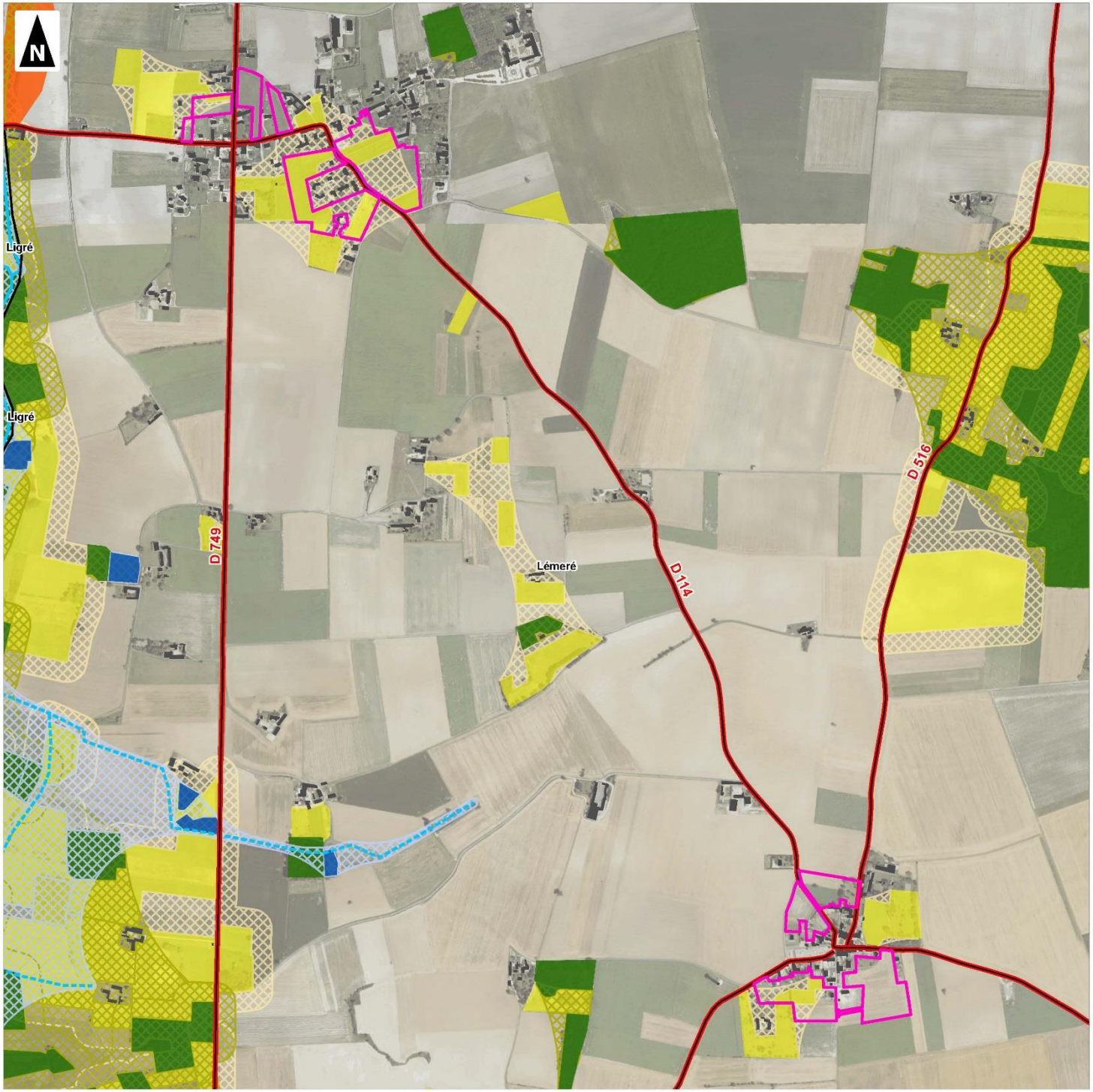

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Ligré

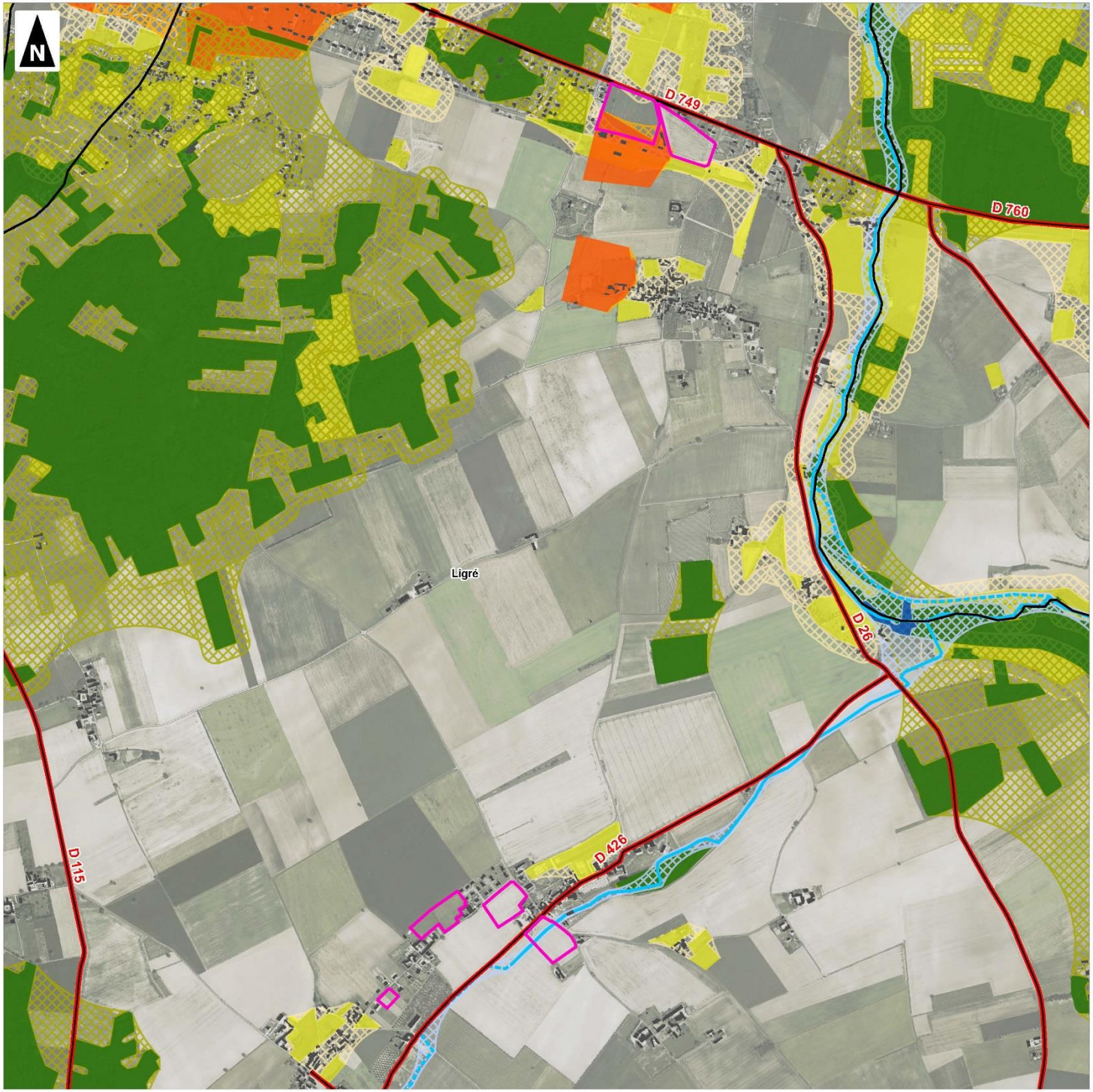

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:15 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

L'Île-Bouchard

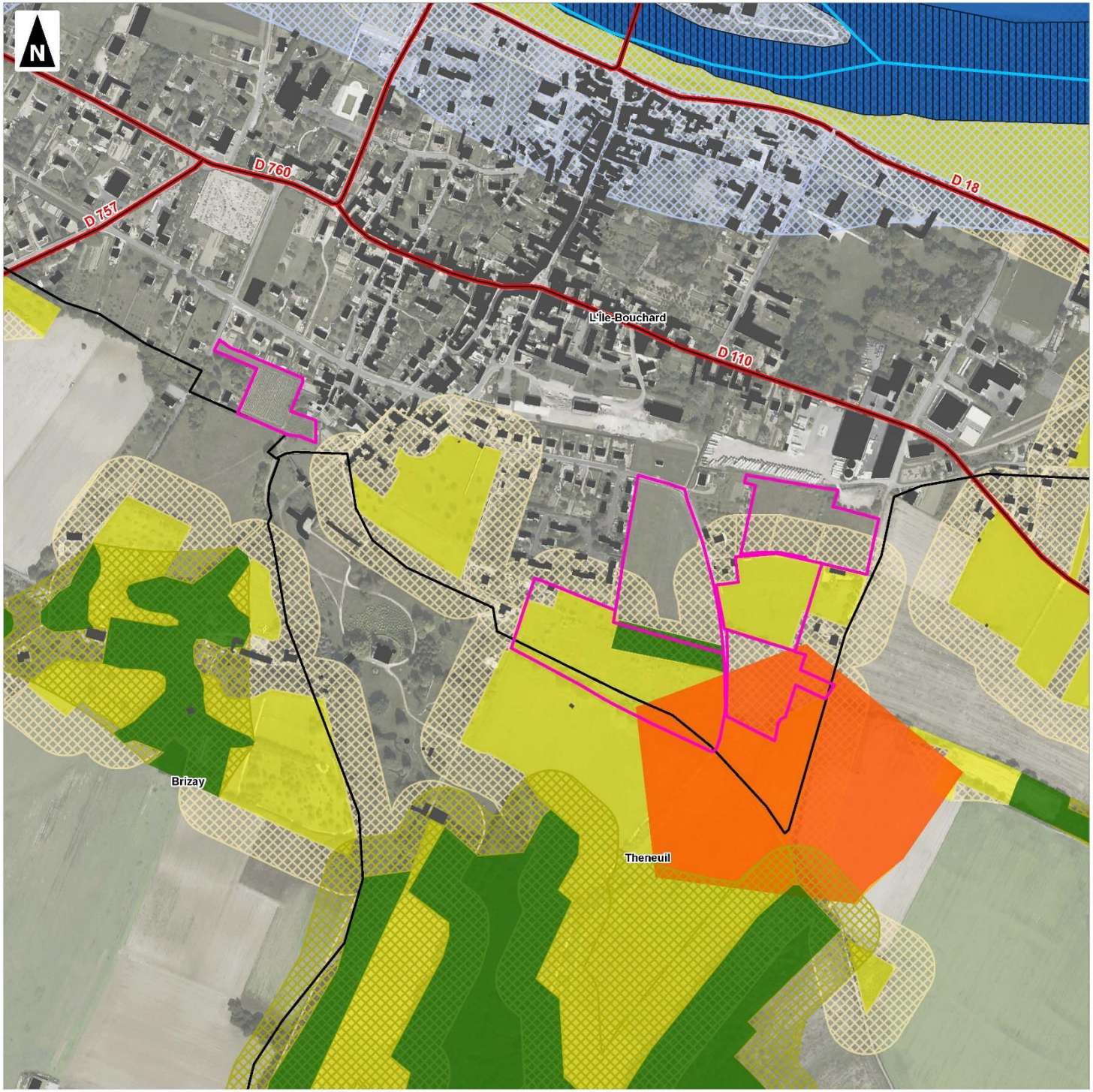

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Luzé

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Maillé

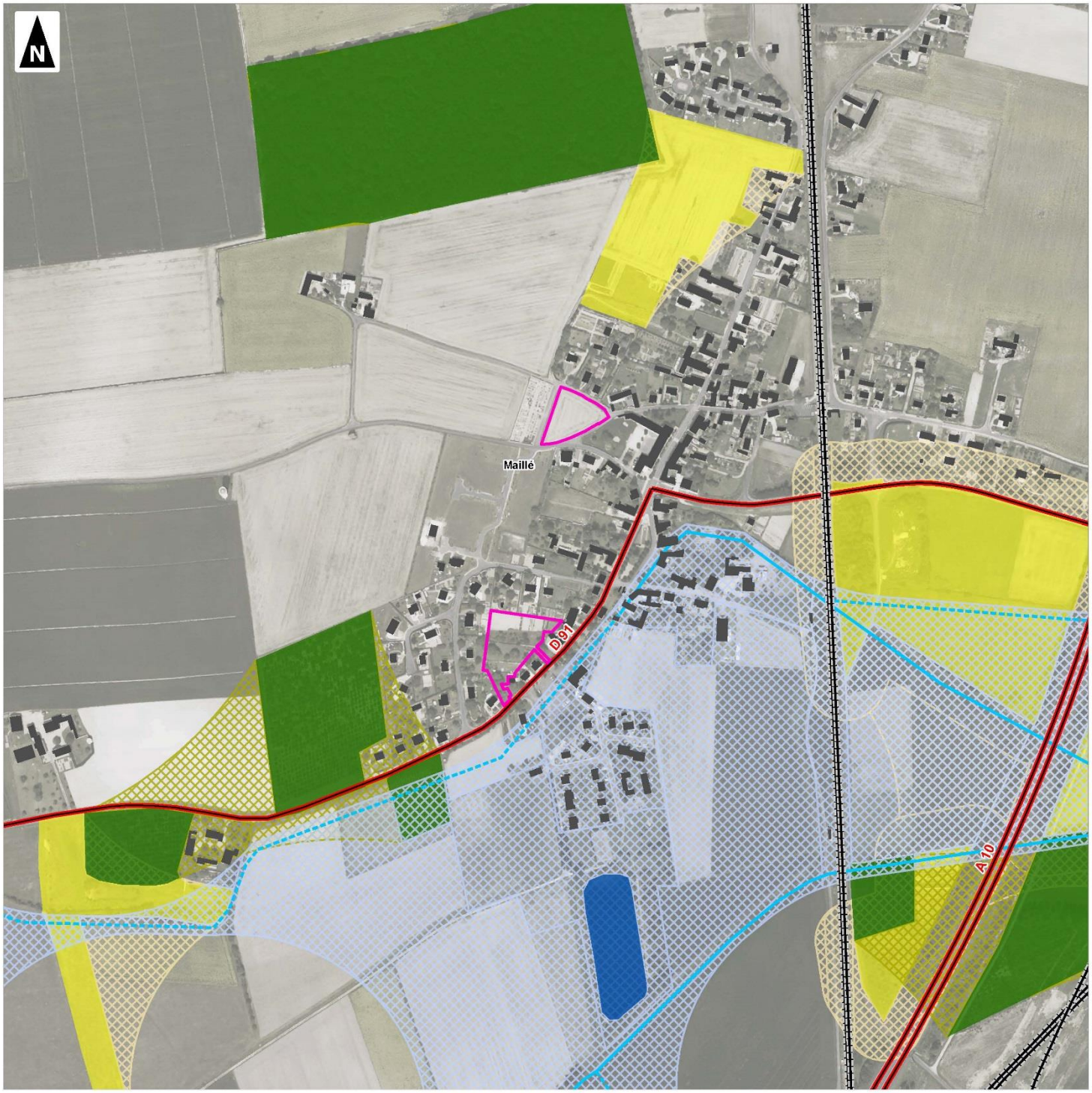

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Marcilly-sur-Vienne

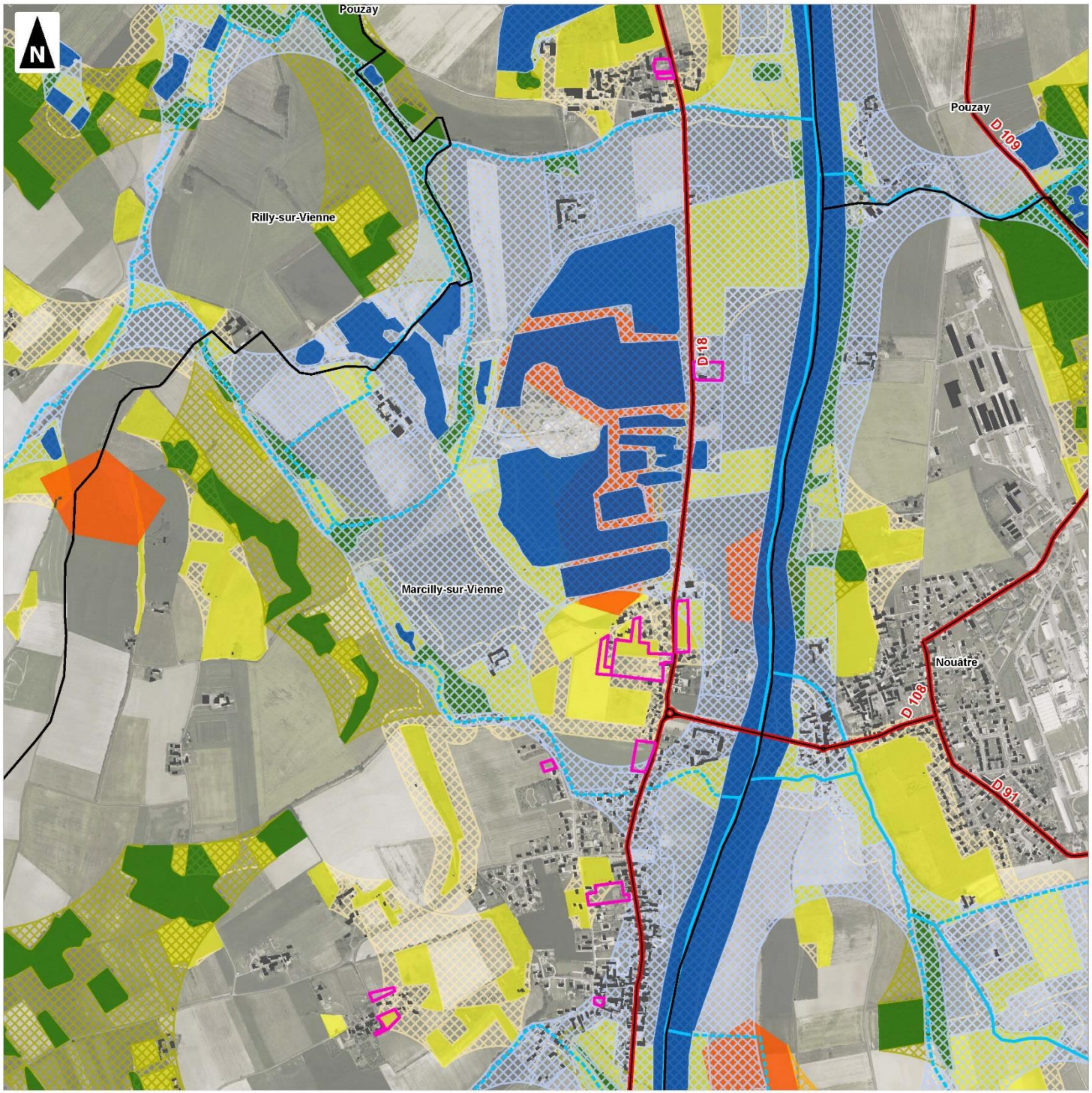

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Marigny-Marmande

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Neuil

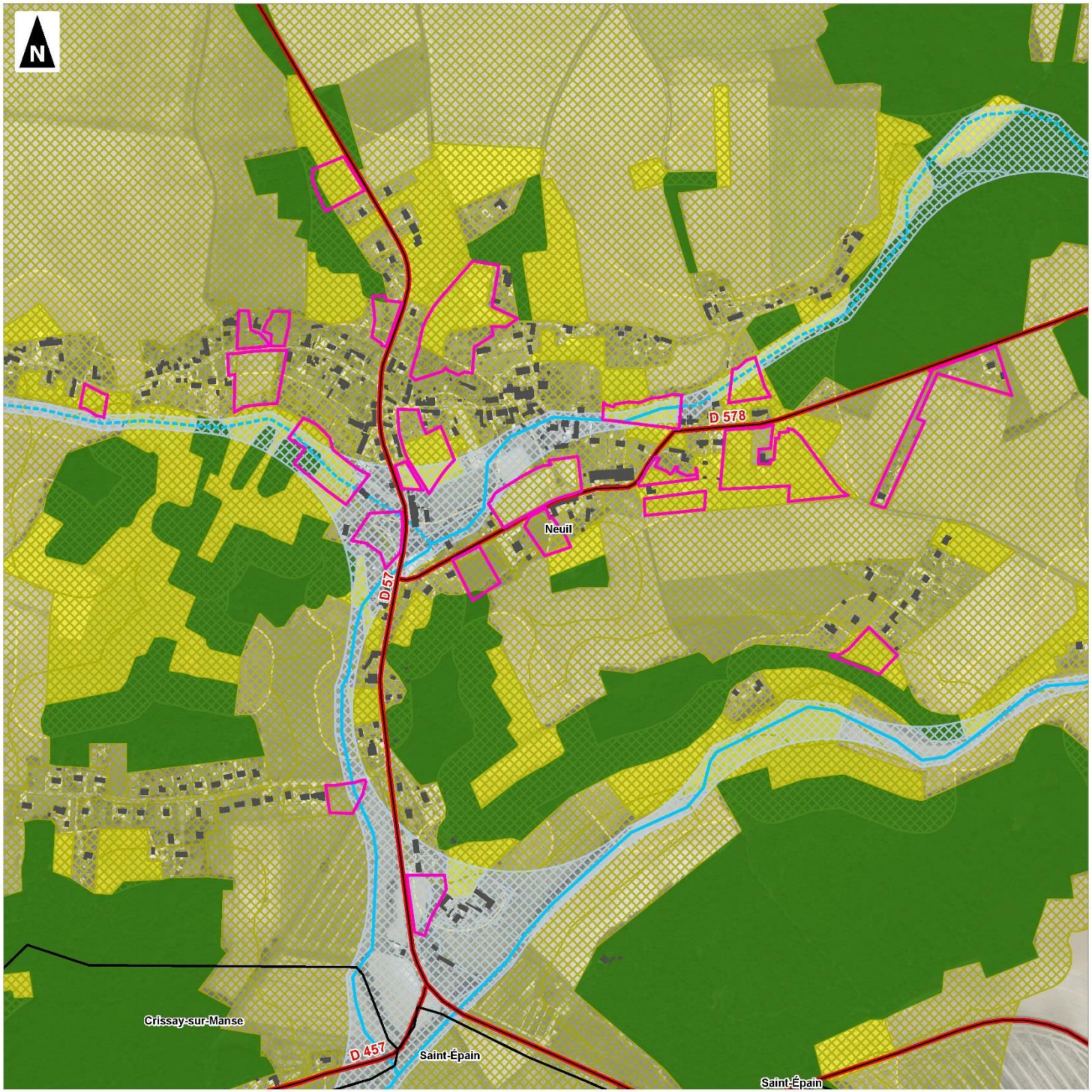

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Nouâtre

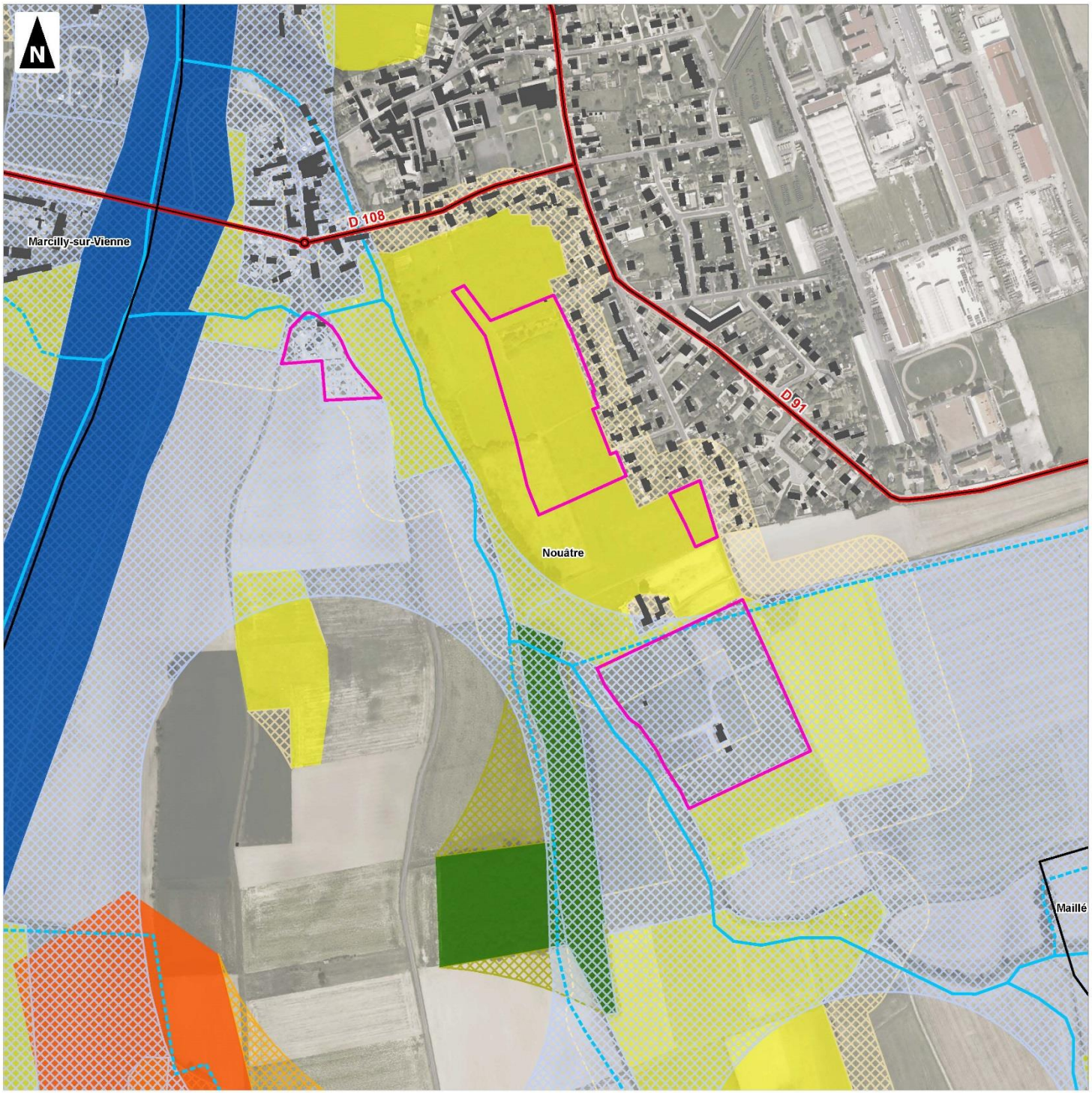

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Noyant-de-Touraine

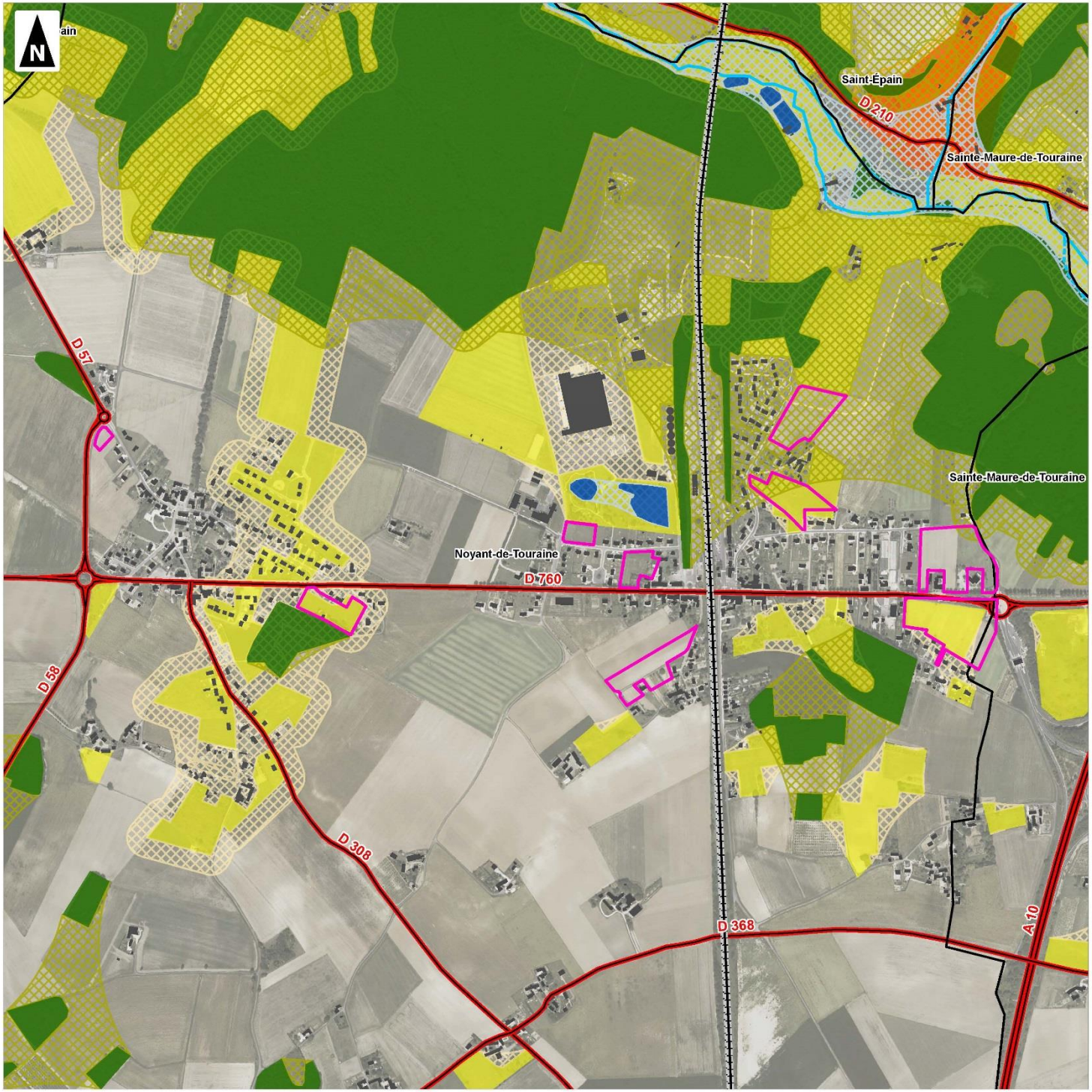

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Panzoult

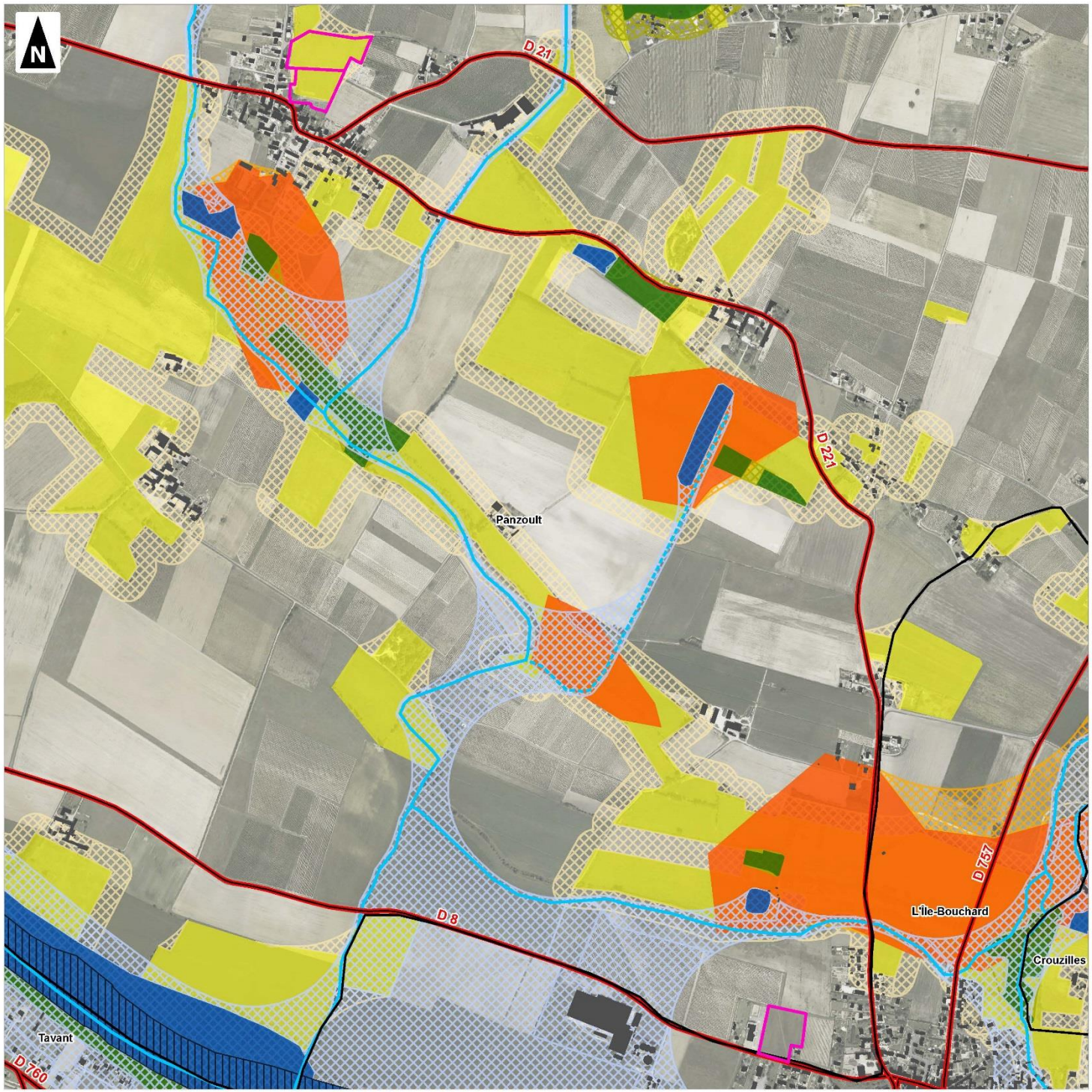

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Parçay-sur-Vienne

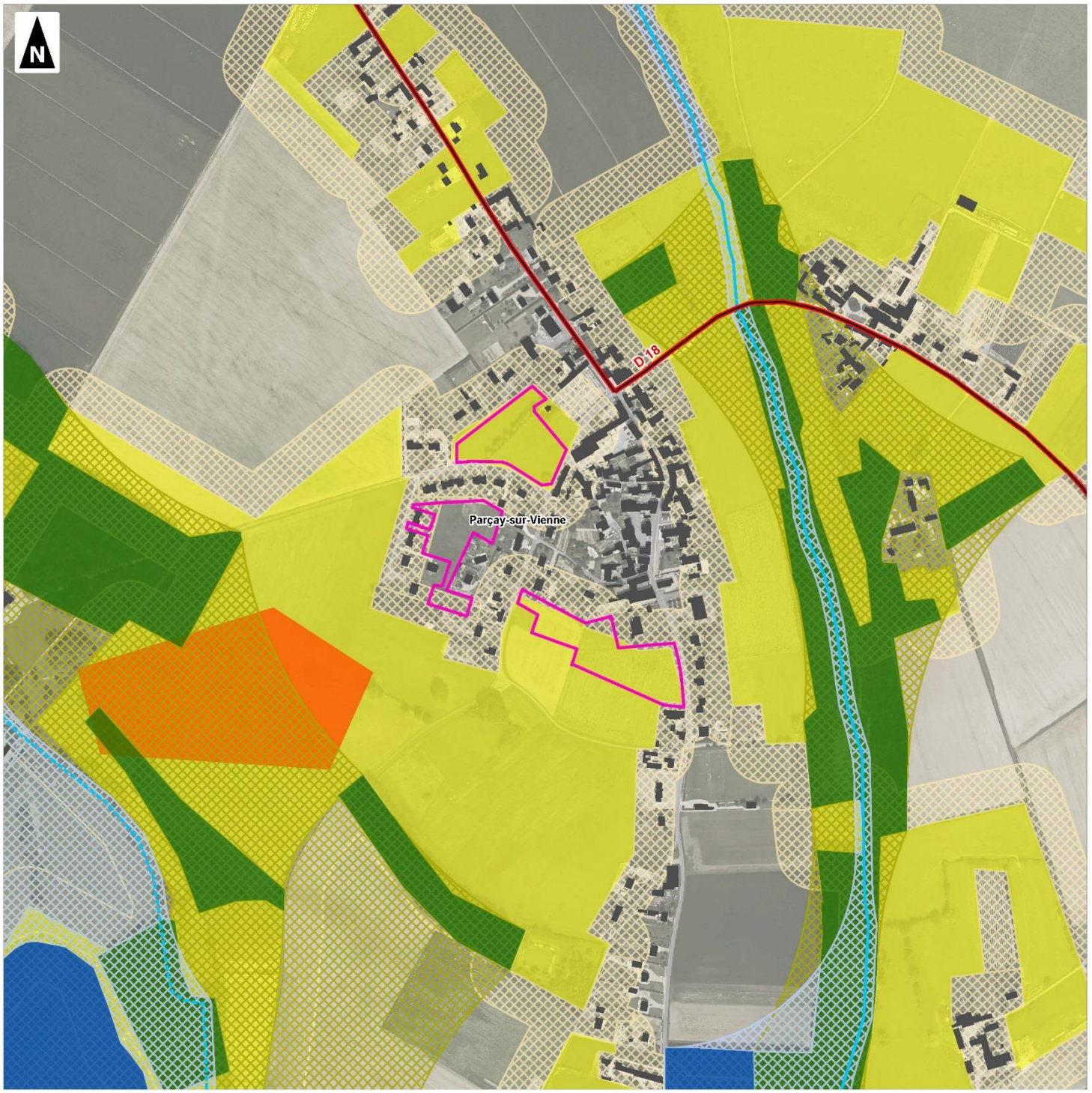

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Ports

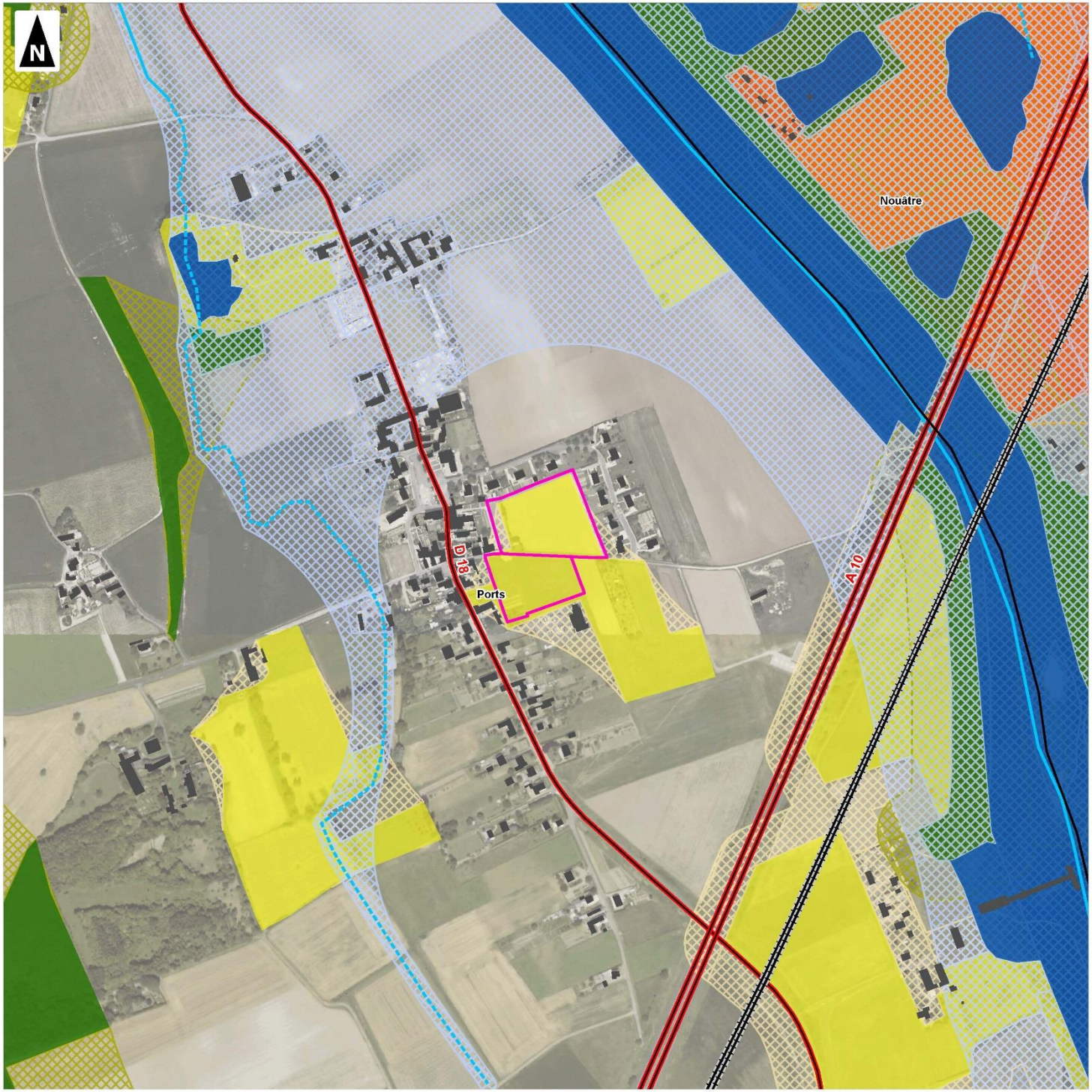

Secteur

Limites communales

TVB PNR :

Réservoir de biodiversité
(Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

Boisements existants

Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

Bocage existant

Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

Prairies existantes

Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

Milieux humides et aquatiques existants

Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

Réseau routier principal

Voie ferrée

Bâti

Réseau hydrographique :

Cour d'eau permanent

Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Pouzay

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Pussigny

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Razines

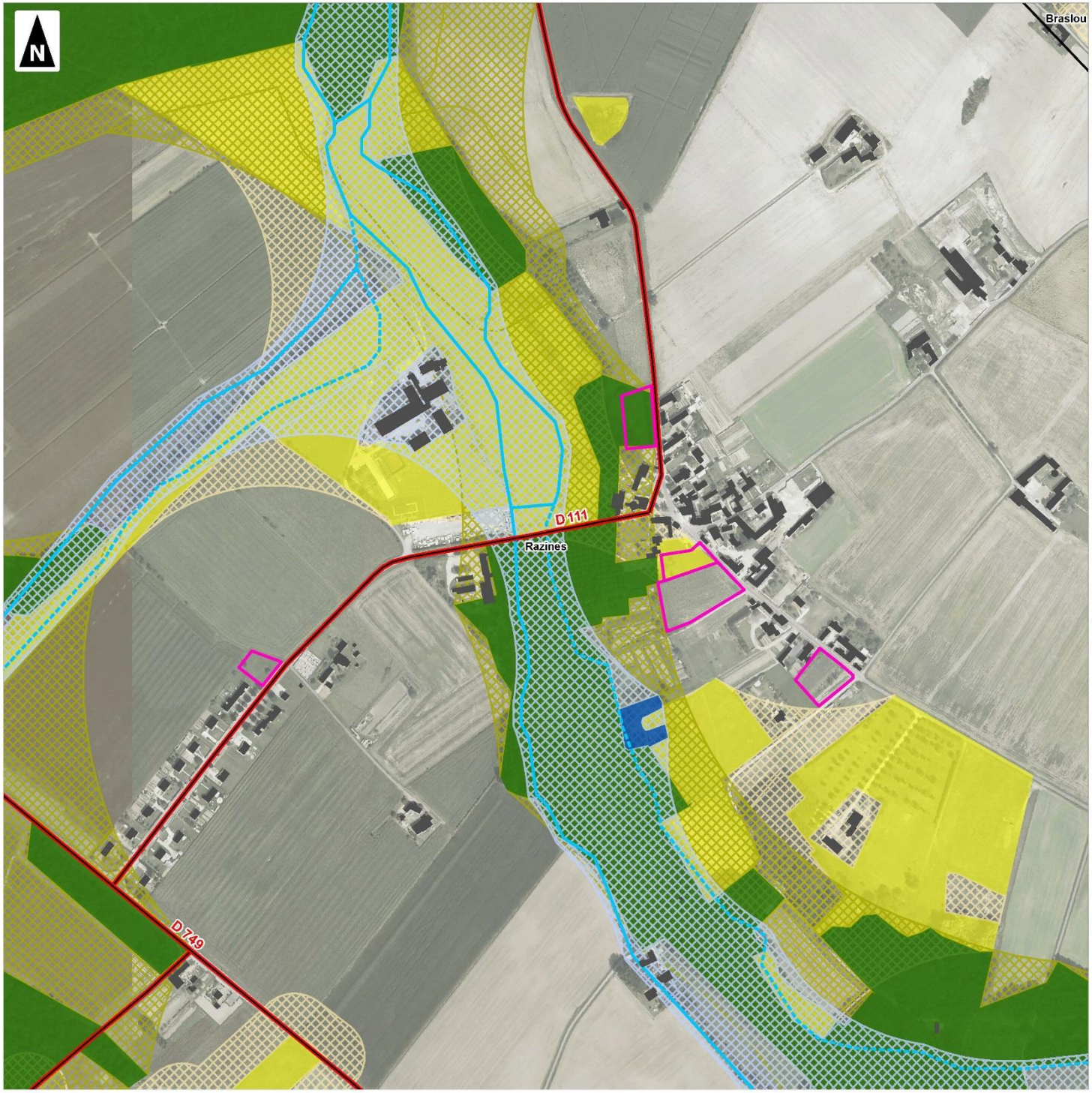

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Richelieu

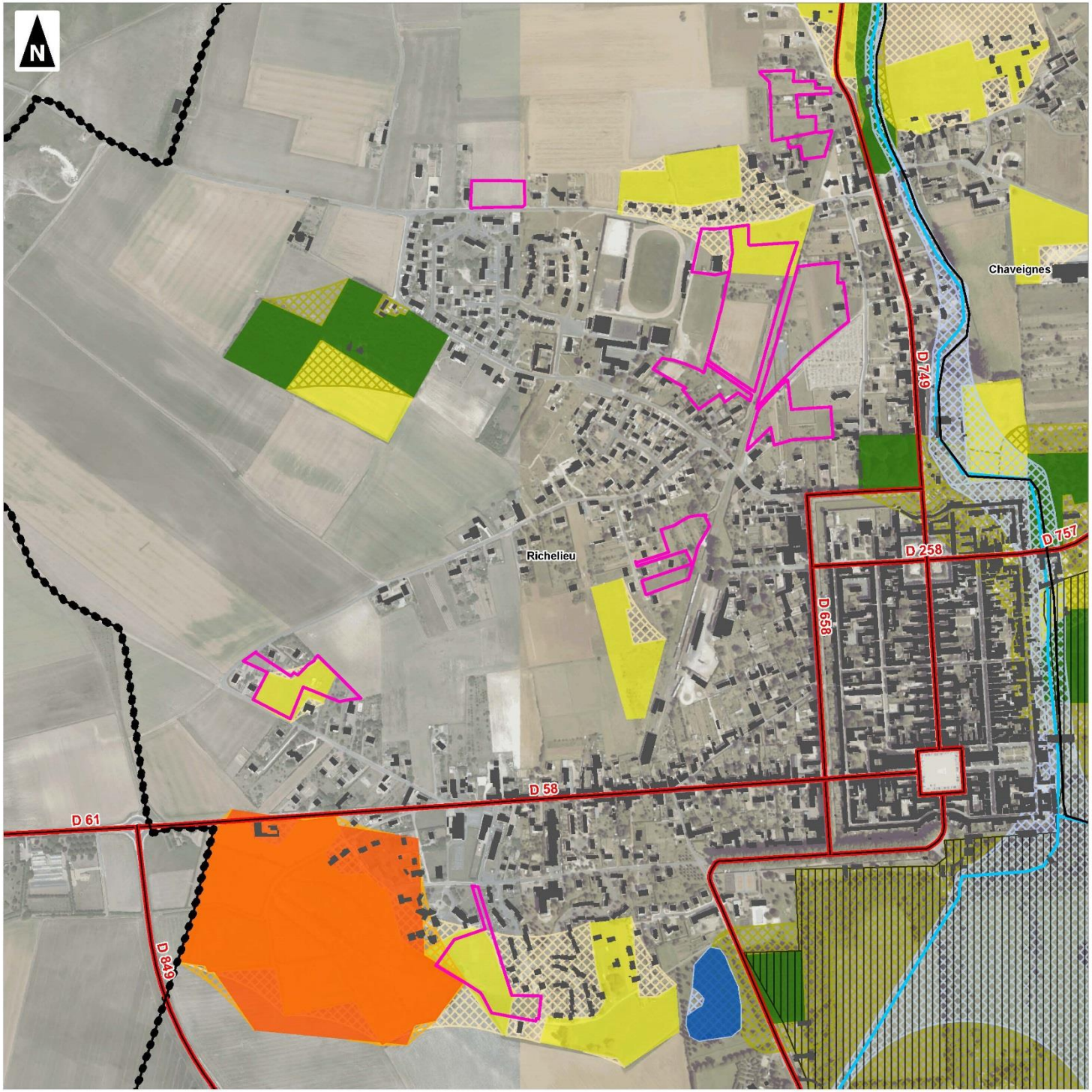

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Rilly-sur-Vienne

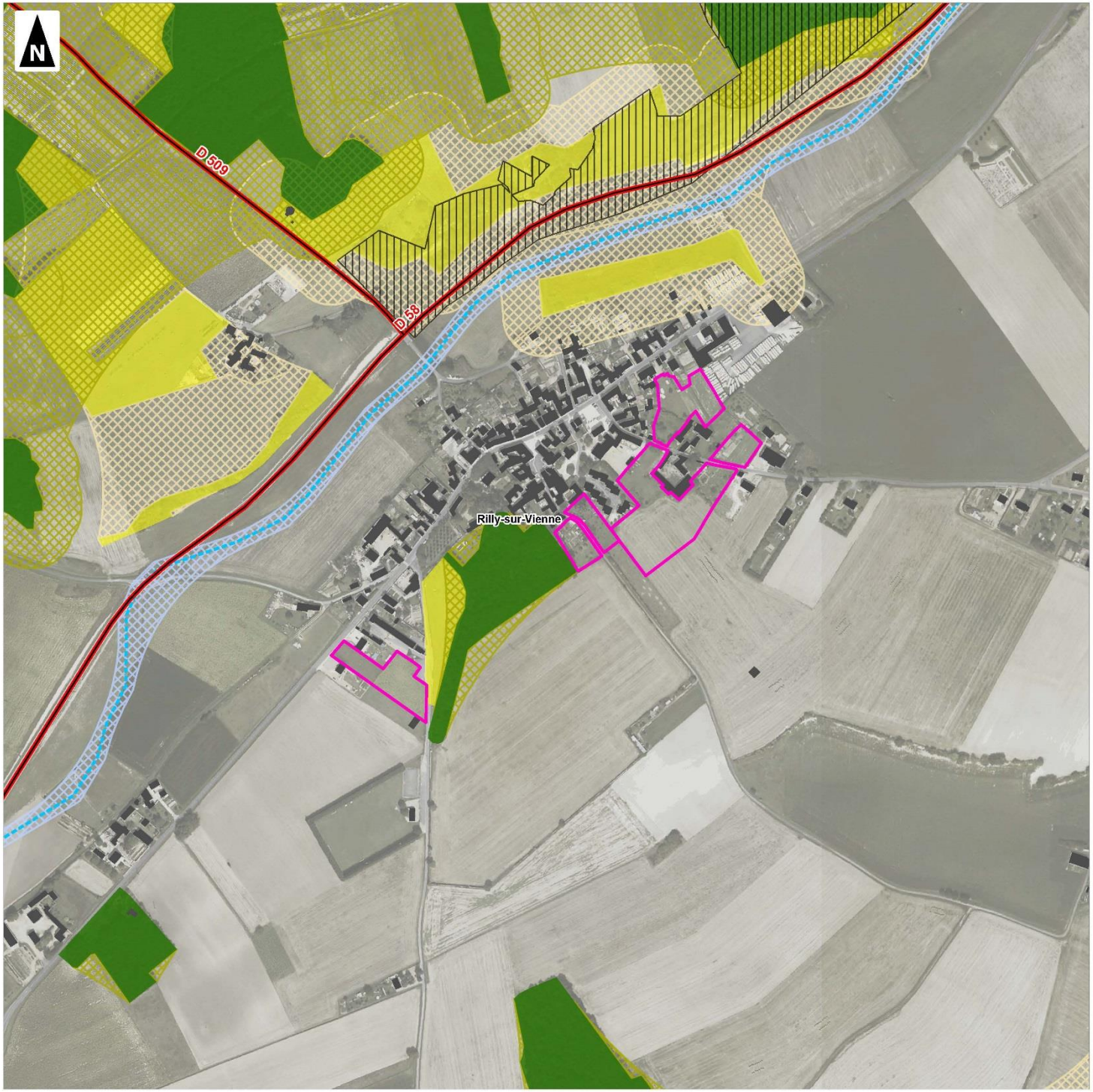

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Sainte-Maure-de-Touraine

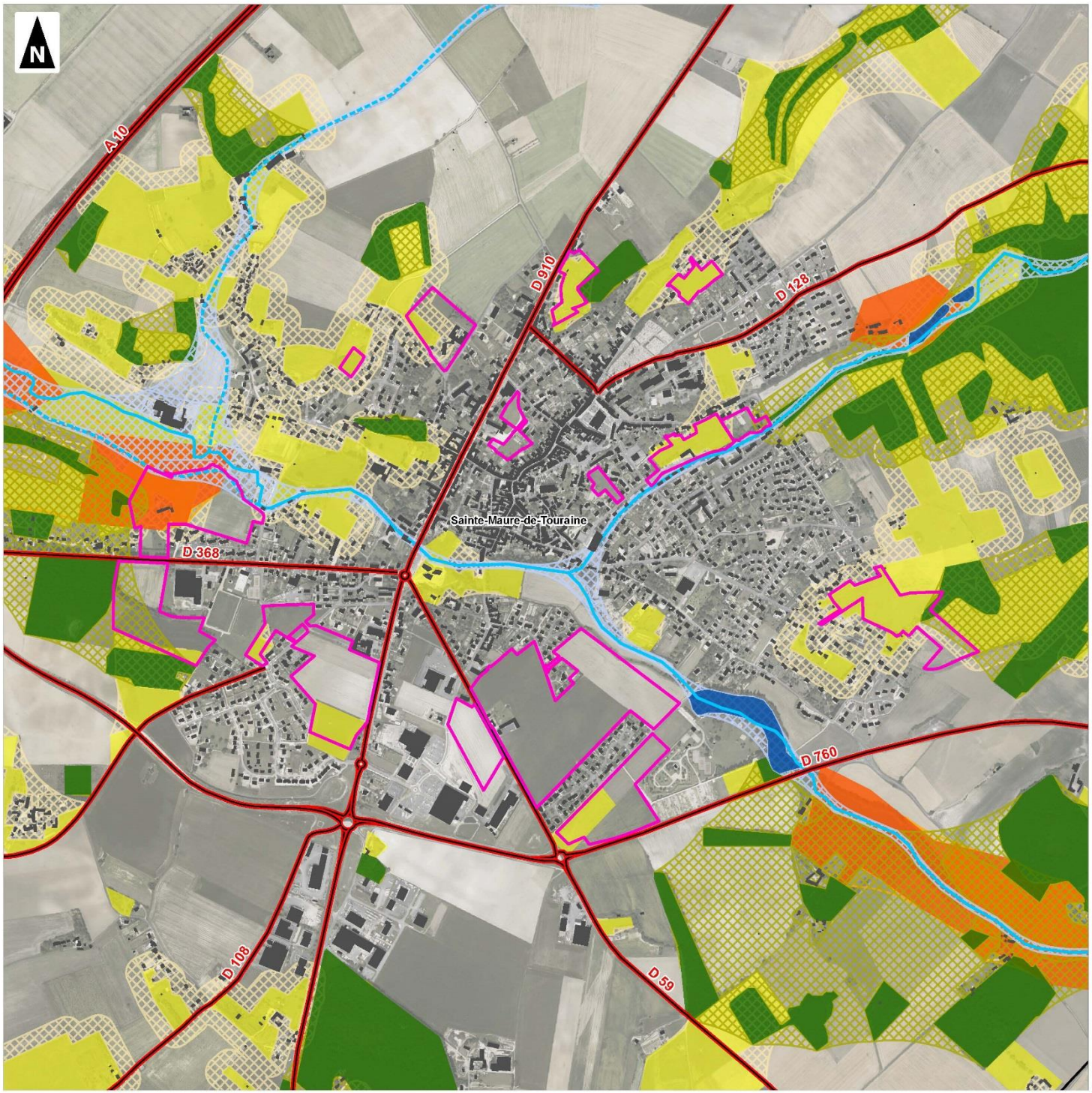

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Saint-Épain

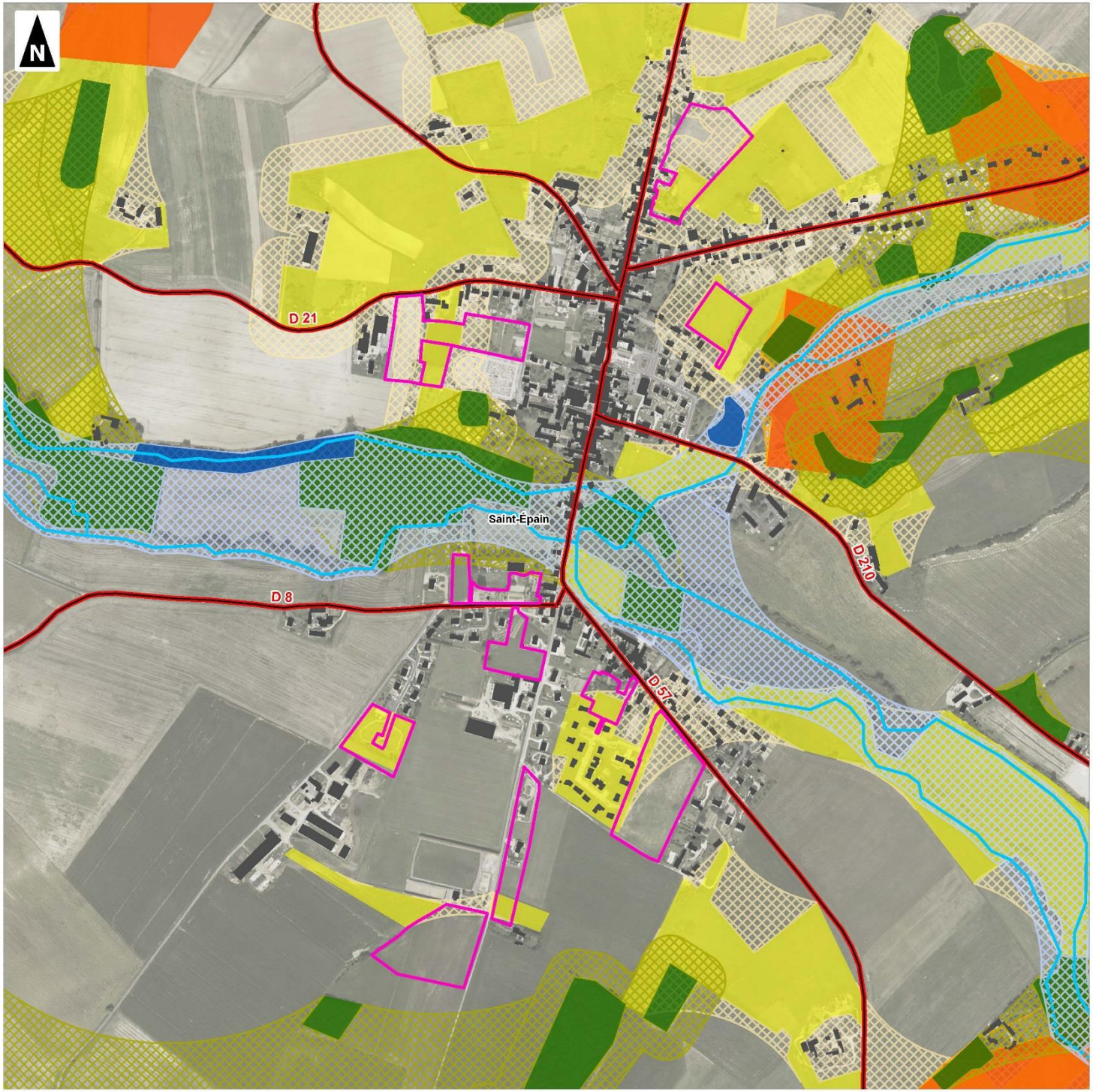

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Sazilly

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Tavant

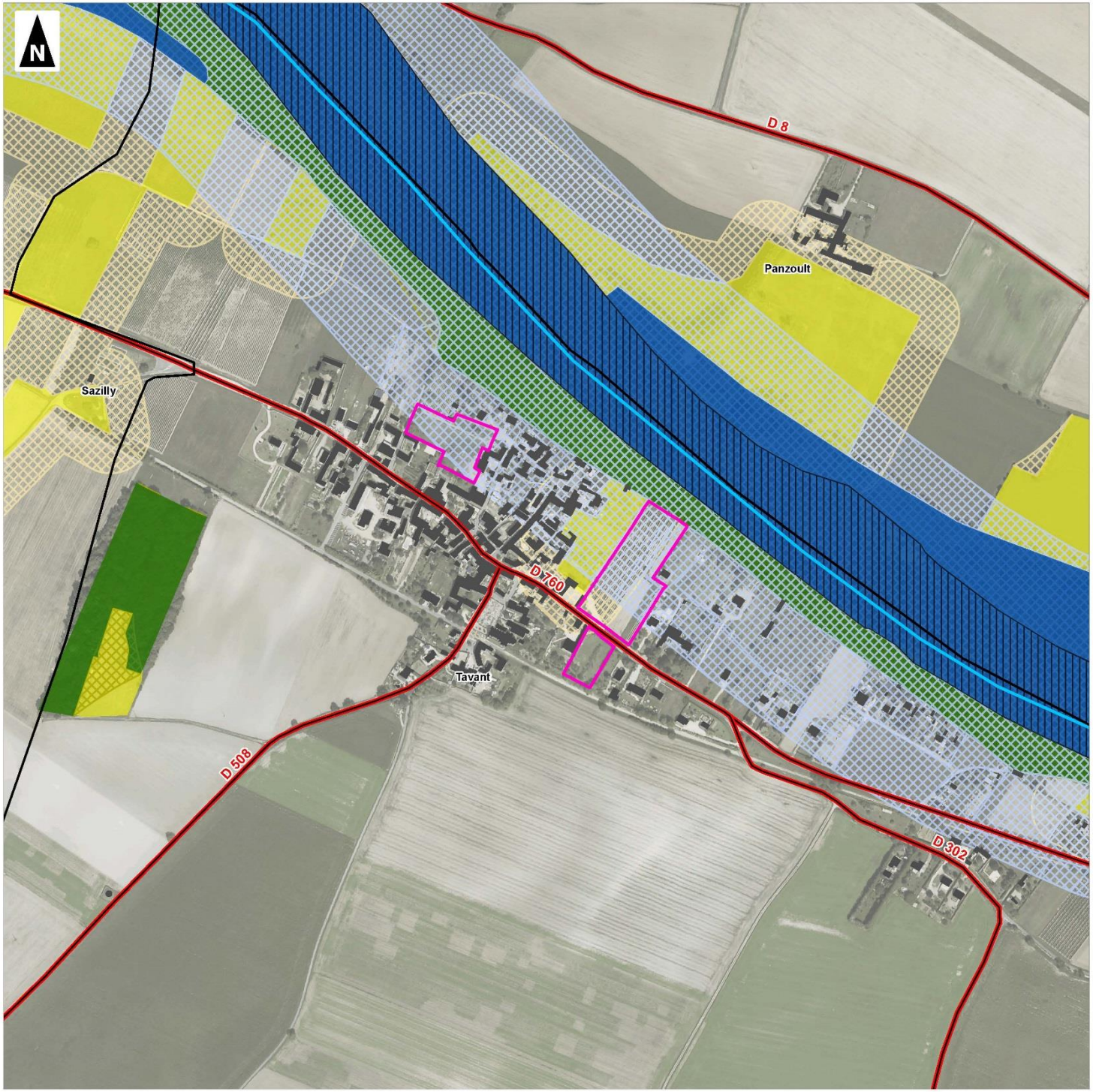

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Theneuil

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Trogues

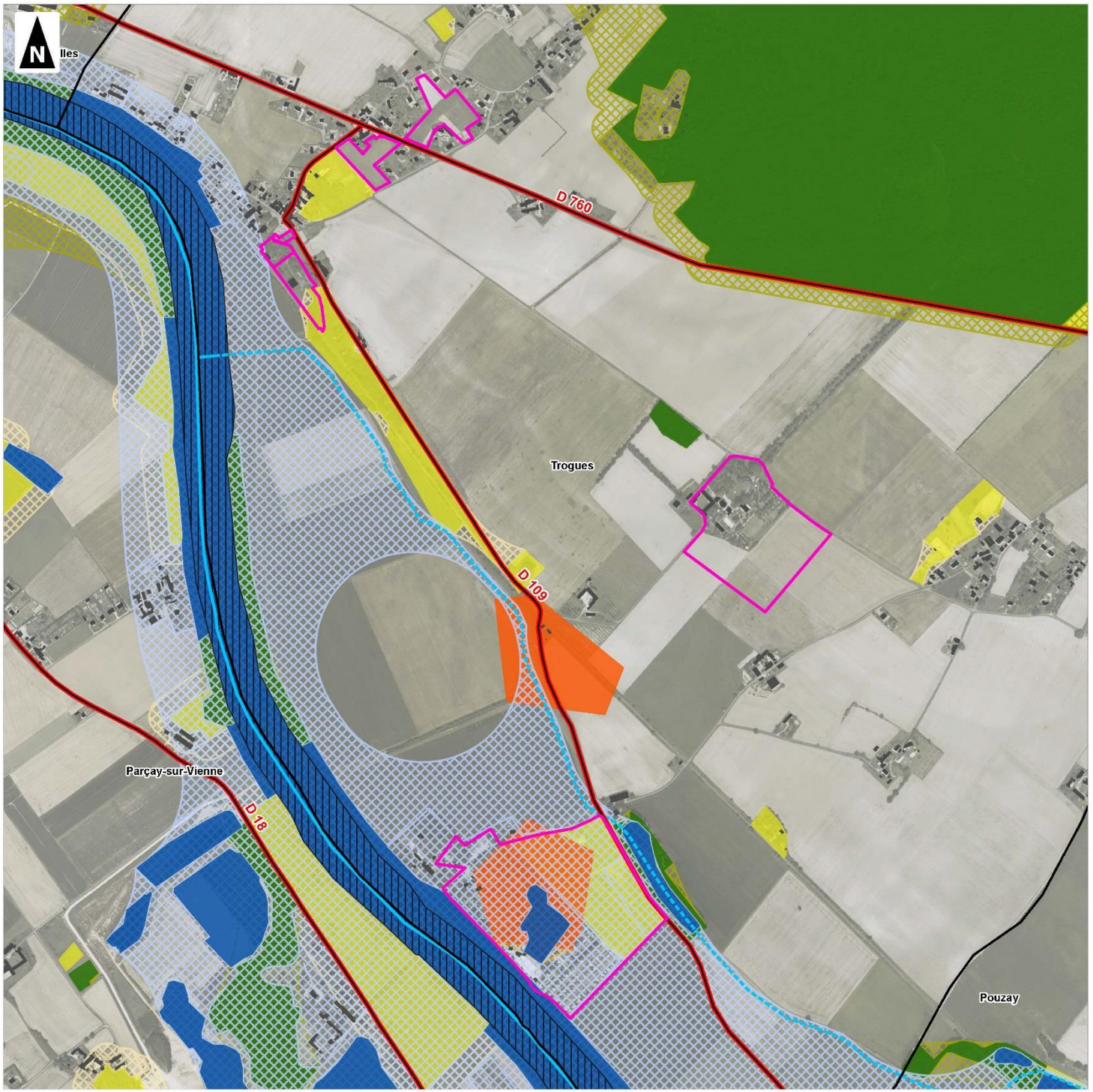

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des continuités écologiques à l'échelle des secteurs étudiés

Verneuil-le-Château

- Secteur
- Limites communales

TVB PNR :

- Réservoir de biodiversité (Site naturel exceptionnel et Zone écologique majeur)

Sous-trame forestière :

- *Boisements existants*
- Connexions potentielles des boisements existants

Sous-trame bocagère :

- *Bocage existant*
- Connexions potentielles du bocage

Sous-trame prairiale :

- Prairies existantes
- Connexions potentielles des prairies

Sous-trame des milieux humides et aquatiques :

- Milieux humides et aquatiques existants
- Connexions potentielles des milieux humides et aquatiques

Eléments fragmentants :

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Bâti

Réseau hydrographique :

- Cour d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2019
Source de fond de carte : IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - DREAL - PNR Loire Anjou Touraine - AUDDICE, 2019

2.5 Evaluation de la sensibilité : Zones humides

2.5.1 Etape du diagnostic

Comme indiqué dans la méthodologie relative à l'étude des zones humides fournie en annexe, le diagnostic des zones humides s'est effectué en 3 temps, présentés ci-après selon la méthodologie définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides et la note technique du 26 juin 2017.

Dans un 1er temps, les différents habitats sont caractérisés en tant qu'habitats à « végétation spontanée » ou non, puis ils sont rapportés au code Corine Biotope afin d'identifier si les habitats composent un secteur figurent comme habitats caractéristiques de zones humides
Dans un 2nd temps, afin de mettre en évidence le caractère hygrophile ou non de la végétation, des relevés ponctuels par placettes ont été réalisés. Le caractère hygrophile de ces espèces dominantes est ensuite examiné, afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile
Dans un 3ème temps, un examen des sols a été réalisé afin de déterminer quels habitats pouvaient être caractérisés comme zone humide. L'étude des sols est menée selon les protocoles définis dans les annexes I et II de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008. Il s'agit d'une approche parcellaire réalisée à l'aide des sondages à la tarière à main jusqu'à 1,20 m de profondeur mené sur les secteurs potentiellement humides ou de taille significative.

2.5.2 Investigation de terrain

■ Résultats : Caractérisation selon le critère « habitat naturel » et « végétation »

Comme le mentionne le tableau suivant 3 habitats constituent des habitats caractéristiques des milieux humides. Il s'agit de :

- Typhaie (Bassin de rétention),
- Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin),
- Roselière à *Phragmites australis*.

Ces habitats sont décrits dans la section 2.2.1 relative à la flore et aux habitats. Aucun de ces 3 habitat ne constitue d'habitat patrimonial.

Unité écologique	**Habitat**	**Corine Biotope**		**Végétation spontanée** peu/pas entretenue depuis plusieurs années	**Zones humides**	
		Typologie	**Code**		selon la typologie **Corine Biotope**	selon le **cortège floristique**
Milieux aquatiques et humides ouverts	Fossé en eau temporaire à végétation mésophile	Cours d'eau intermittents x Fossés et petits canaux	24.16 x 89.22	Oui	Eau de surface	Eau de surface
	Ruisseau/fossé sans végétation aquatique et/ou hygrophile	Lits des rivières x Fossés et petits canaux	24.1 x 89.22	Oui	Eau de surface	Eau de surface
	Fossé bordé par une végétation hygrophile	Eaux eutrophes x Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	22.13 x 53.4	Oui	Eau de surface	Eau de surface

Unité écologique	Habitat	Corine Biotope		Végétation spontanée peu/pas entretenue depuis plusieurs années	Zones humides	
		Typologie	Code		selon la typologie Corine Biotope	selon le cortège floristique
	Pièce d'eau eutrophe sans à faiblement colonisée par une végétation aquatique	Eaux eutrophes	22.13	Oui	Eau de surface	Eau de surface
	Pièce d'eau à végétation aquatique enracinée immergée	Eaux eutrophes	22.13	Oui	Eau de surface	Eau de surface
	Bassin de rétention d'eau	Lagunes industrielles et bassins ornementaux	89.23	Non	Eau de surface	Eau de surface
	Typhaie (Bassin de rétention)	Typhaies x Lagunes industrielles et bassins ornementaux	53.13 x 89.23	Non	Oui	Oui
	Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin)	Terrains en friche x Lagunes industrielles et bassins ornementaux	87.1 x 89.23	Non	Oui	Oui
	Roselière à Phragmites australis	Phragmitaies	53.11	Oui	Oui	Oui
Terres agricoles et végétation des milieux ouverts vivace et annuelle	Culture maraîchage	Cultures et maraichage	82.12	Non	Non	Non
	Grande culture	Grandes cultures	82.11	Non	Non	Non
	Prairie pâturée continue	Pâturages continus	38.11	Non	Non	Non
	Prairie de fauche permanente	Prairies de fauche atlantiques	38.21	Non	Non	Non
	Prairie de fauche améliorée	Prairies sèches améliorées	81.1	Non	Non	Non
	Pelouse semi-sèche du mesobromion	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	Oui	Non	Non
	Pelouse semi-sèche du mesobromion x fruticer	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides x Fourrés médio-européens sur sol fertile	34.32 x 31.81	Oui	Non	Non
	Pelouse sèche du Xerobromion	Prairies calcaires subatlantiques très sèches	34.33	Oui	Non	Non
	Zone rudérale à végétation lacunaire	Zones rudérales	87.2	Oui	Non	Non
	Chemin enherbé	Prairies sèches améliorées	81.1	Oui	Non	Non
	Friche annuelle	Terrains en friche	87.1	Oui	Non	Non
	Friche annuelle (Culture en jachère)	Terrains en friche	87.1	Oui	Non	Non
	Friche pluriannuelle basse	Terrains en friche	87.1	Oui	Non	Non
	Friche pluriannuelle nitrophile	Terrains en friche	87.1	Oui	Non	Non
	Friche pluriannuelle prairiale	Terrains en friche	87.1	Oui	Non	Non
	Friche prairiale ponctuée d'arbres ou arbustes ornementaux	Terrains en friche x Petits bois, bosquets	87.1 x 84.3	Oui	Non	Non
	Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes	Terrains en friche x Alignements d'arbres	87.1 x 84.1	Oui	Non	Non
	Friche prairiale x fourré arbustif	Terrains en friche x Fourrés médio-européens sur sol fertile	87.1 x 31.81	Oui	Non	Non
	Jardin d'ornement	Jardins ornementaux	85.31	Non	Non	Non
	Jardin potager	Jardins potagers de subsistance	85.32	Non	Non	Non

Unité écologique	Habitat	Corine Biotope		Végétation spontanée peu/pas entretenue depuis plusieurs années	Zones humides	
		Typologie	Code		selon la typologie Corine Biotope	selon le cortège floristique
	Pelouse urbaine	Pelouses de parcs	85.12	Non	Non	Non
	Pelouse urbaine ponctuée d'arbres plantés ou de bosquets ornementaux	Pelouses de parcs x Petits bois, bosquets	85.12 x 84.3	Non	Non	Non
	Pelouse de parc x Parterre de fleurs et bosquets x cabanons (camping)	Pelouses de parcs x Villages	85.12 x 86.2	Non	Non	Non
Végétation de fourrés, landes et manteaux arbustifs	Haie/fourré arbustif d'essences indigènes	Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	Oui	Non	Non
	Fourré arbustif ponctué d'arbres d'essences indigènes	Fourrés médio-européens sur sol fertile x Petits bois, bosquets	31.81 x 84.3	Oui	Non	Non
	Haie/fourré arboré d'essences indigènes	Alignements d'arbres x Fourrés médio-européens sur sol fertile	84.1 x 31.81	Oui	Non	Non
	Haie/fourré arbustif d'essences non indigènes	Bordures de haies	84.2	Non	Non	Non
	Haie/fourré arboré d'essences non indigènes	Alignements d'arbres x Bordures de haies	84.1 x 84.2	Non	Non	Non
	Lande à genêt à balai	Landes à Genêts x Bordures de haies	31.84 x 84.2	Oui	Non	Non
	Alignement d'arbres et arbres isolés	Alignements d'arbres	84.1	Oui	Non	Non
	Alignement d'arbres fruitiers	Vergers	83.15	Non	Non	Non
	Verger	Vergers	83.15	Non	Non	Non
	Vigne	Vignobles	83.21	Non	Non	Non
Végétation forestière et plantation	Bosquet d'essences mixtes	Petits bois, bosquets	84.3	Non	Non	Non
	Boisement relictuel caducifolié en milieu rural	Petits bois, bosquets	84.3	Oui	Non	Non
	Boisement de type Chênaie-charmaie	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	41.22	Oui	Non	Non
	Plantation d'arbres feuillus indigènes	Plantations d'arbres feuillus	83.32	Non	Non	Non
	Plantation de Peuplier sur sol eutrophe	Plantations de Peupliers	83.321	Non	Non	Non
	Plantation de conifères indigènes	Plantations de conifères	83.31	Non	Non	Non
Milieux artificiels anthropiques sans végétation prononcée	Routes, chemins et surfaces carrossables associées	Villages	86.2	Non	Non	Non
	Routes et surfaces imperméabilisées associées	Villages	86.2	Non	Non	Non
	Surface artificielle de sport	Villages	86.2	Non	Non	Non
	Bâti	Villages	86.2	Non	Non	Non
	Station d'épuration	Sites industriels en activités	86.3	Non	Non	Non
	Cavité	Mines et passages souterrains	88	Non	Non	Non
	Puit	Villages	86.2	Non	Non	Non

Tableau 19. Caractérisation des zones humides selon les habitats et la végétation

Résultats : Caractérisation selon le critère « pédologique »

97 sondages pédologiques ont été réalisés entre mai et juin 2018. Ces sondages ont été positionnés afin de caractériser en priorité :

- Les parcelles situées sur des zones humides potentielles (cf. aux données bibliographiques),
- Les parcelles bordant des eaux de surfaces (cours d'eau, mare) ou situées à moins de 100 m de ces dernières. Les points bas ont été sélectionnés tout en respectant l'homogénéité des habitats au sein desquels les relevés ont été menés ;
- Les parcelles situées sur la périphérie du territoire urbain et non les espaces interstitiels urbains.

Les prospections montrent que :

- 87 sondages sont caractéristiques de sol non hydromorphe (non humide) ;
- 10 sondages sont caractéristiques de sol hydromorphe (humide).

Le tableau, en annexe, fournit l'ensemble des sondages réalisés accompagné de la localisation des sondages réalisés.

Les sondages qui ont permis d'identifier des secteurs caractéristiques de zones humides :

- une prairie de fauche améliorée, un jardin potager et une friche pluriannuelle prairiale (sondages s10, s11 et s13) sur la commune d'Assay,
- une friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin de rétention) (sondage s31) sur la commune de Braslou,
- une typhaie jouxtant une friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin de rétention) (sondage s19) sur la commune de Chaveignes,
- une friche pluriannuelle prairiale (sondages s21, s22, s23) sur la commune de Chaveignes,
- une plantation de peupliers (sondages s28, s29) sur la commune de Razines.

Ces secteurs sont présentés ci-dessous.

Quant à la prochaine carte, elle permet de localiser les zones humides et les sondages associés.

Carte 29 - Localisation des zones humides – p. 296

Zone humide - Assay – Prairie de fauche améliorée, jardin potager et friche pluriannuelle prairiale

La zone humide couvre une partie d'une prairie de fauche améliorée et d'une friche pluriannuelle prairiale (2 habitats non caractéristiques de zones humides).

Photo 67. Prairie de fauche améliorée

Photo 68. Friche pluriannuelle prairiale

5 sondages pédologiques (S10 à S14) ont été réalisés sur ce secteur pour délimiter les contours de la zone humide sur les emprises étudiées. 3 sondages (s10, s11 et s13) permettent d'observer au sein de la matrice sablo-limoneuse (de 0 à 30 cm) puis argilo-sableuse, des traits rédoxiques (traits ocres et grises) dès la surface ; traits qui s'accentuent en profondeur.

Photo 69. Sondage S11 de 0 à 25 cm – Traits rédoxiques

Photo 70. Sondage S11 de 25 à 50 cm – Traits rédoxiques

Photo 71. Sondage S11 de 80 à 120 cm – Traits rédoxiques

Le secteur identifié comme humide s'explique par la présence du ruisseau de Basché (eau temporaire selon l'IGN) et son niveau topographique (plus bas que le reste de la zone). Le secteur joue un rôle écologique très limité (la végétation en place n'étant pas caractéristique de zone humide) et un rôle hydrologique et biochimique modéré compte-tenu de la rugosité du sol et des connections qui entretien avec le ruisseau situé à moins de 100 m.

Zone humide – Braslou - Friche pluriannuelle mésohygrophile

Le secteur caractéristique de zone humide sur la commune de Braslou se situe au niveau d'un bassin de rétention abritant une friche pluriannuelle mésohygrophile.

Photo 72. Friche pluriannuelle mésohygrophile

Le sondage pédologique (s31) réalisé permet d'observer un sol argilo-sableux de 0 à 5 cm puis sableux jusqu'à 50 cm. Malgré la matrice sableuse, des traits rédoxiques (traits ocres, grises) sont visibles sur le sondage en proportion significative.

Photo 73. Sondage S31 de 0 à 25 cm – Traits rédoxiques

Photo 74. Sondage S31 de 25 à 50 cm – Traits rédoxiques

Photo 75. Sondage S31 détail de 25 à 50 cm

Compte-tenu de la topographie du site et de la végétation en place, la zone humide a pu être délimitée. Il s'agit d'un bassin alimenté en eau de manière temporaire et abritant une végétation hygrophile. A ce titre, cette zone humide joue un rôle écologique, hydrologique et biochimique modéré compte-tenu de la végétation hygrophile en place, de la rugosité du sol et de son rôle de zones tampon.

Zone humide - Chaveignes – Friche pluriannuelle prairiale

Le secteur caractéristique de zone humide sur la commune de Chaveignes se situe au niveau d'une friche pluriannuelle prairiale. Celle-ci ne présente pas de végétation caractéristique de zones humides.

Photo 76. Friche pluriannuelle prairiale

Les sondages pédologiques (s21, s22 et s23) réalisés permettent d'observer un sol sableux de 0 à 50 cm présentant des traits rédoxiques (traits ocres, grises) visibles en proportion significative.

Photo 77. Sondage S23 de 0 à 25 cm – Traits rédoxiques

Photo 78. Sondage S23 de 25 à 50 cm – Traits rédoxiques

Photo 79. Sondage S23 détail de 25 à 50 cm

Le site situé en milieu urbain abrite sur ses abords un fossé aménagé sans eau lors des prospections et non référencé à l'IGN. La végétation en place quant à elle n'est pas caractéristique de zones humides. Il apparait que cette zone humide joue un rôle écologique, hydrologique et biochimique très limité.

Zone humide - Chaveignes – Typhaie et friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin)

Le secteur caractéristique de zone humide sur la commune de Chaveignes se compose d'une typhaie et d'une friche pluriannuelle mésohygrophile au sein d'un bassin de rétention ; les cortèges floristiques de ces habitats sont caractéristiques de zones humides.

Photo 80. Typhaie (bassin)

Photo 81. Friche pluriannuelle mésohygrophile

Le sondage pédologique (s19) réalisé permet d'observer un sol limono-argileux de 0 à 5 cm puis argileux présentant des traits rédoxiques (traits ocres, grises) visibles en proportion très significative.

Photo 82. Sondage S23 de 0 à 25 cm – Traits rédoxiques

Photo 83. Sondage S23 de 25 à 50 cm – Traits rédoxiques

Photo 84. Sondage S23 détail de 25 à 50 cm

Il s'agit d'un bassin de rétention colonisé par une végétation caractéristique de zones humides. Il apparait que cette parcelle joue un rôle écologique, hydrologique et biochimique somme toute modéré.

Zone humide - Razines - Plantation de peupliers

Le secteur caractéristique de zone humide sur la commune de Razines concerne une partie d'une plantation de Peupliers.

Photo 85. Plantation de Peupliers

Les 4 sondages pédologiques (s27, s28, s29 et s30) réalisés permettent de distinguer un secteur caractéristique de zones humides. Les sondages présentent un sol sablo-limoneux de 0 à 15 cm, plus sableux jusqu'à 35 cm puis argilo-sableux jusqu'à 120 cm. Des traits rédoxiques (traits ocres, grises) sont visibles sur les sondages s28 et s29 en proportion significative. On note également la présence de remblais sur une partie de la zone et la topographie du site confirme ce point.

Photo 86. Sondage S28 de 0 à 25 cm – Traits rédoxiques

Photo 87. Sondage S28 de 25 à 50 cm – Traits rédoxiques

Compte-tenu de la topographie du site et des sondages réalisés, la zone humide a pu être délimitée. Il s'agit de la partie basse d'une plantation de peupliers bordant un ruisseau (connecté à la Veude). Cette zone humide joue un rôle écologique, hydrologique et biochimique modéré à fort compte-tenu de la végétation hygrophile bordant le cours d'eau, de la végétation en place et de la connexion évidente qu'entretient la parcelle avec le cours d'eau la bordant.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Antogny-le-Tillac

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

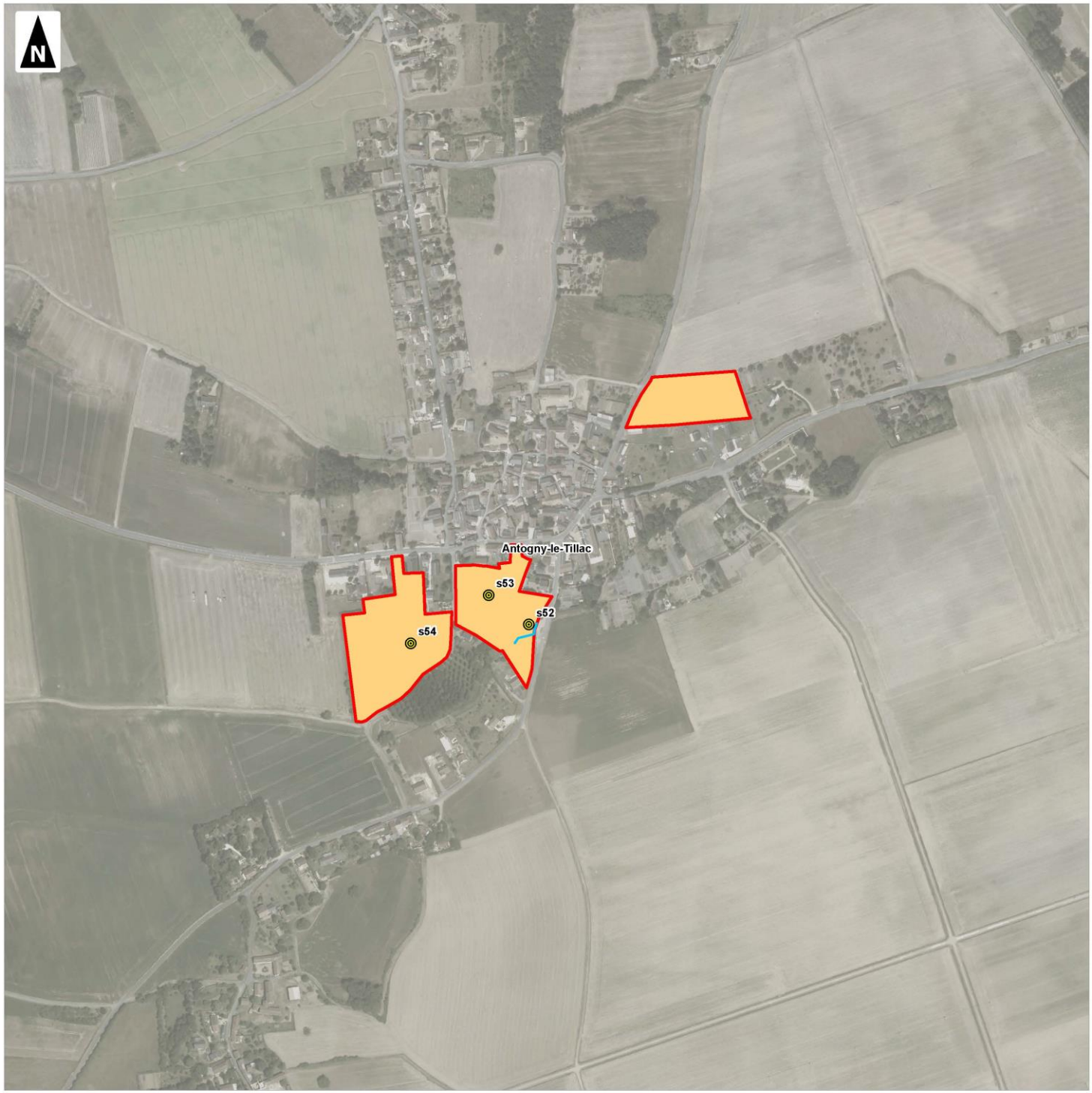

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Assay

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Avon-les-Roches

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Braslou

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

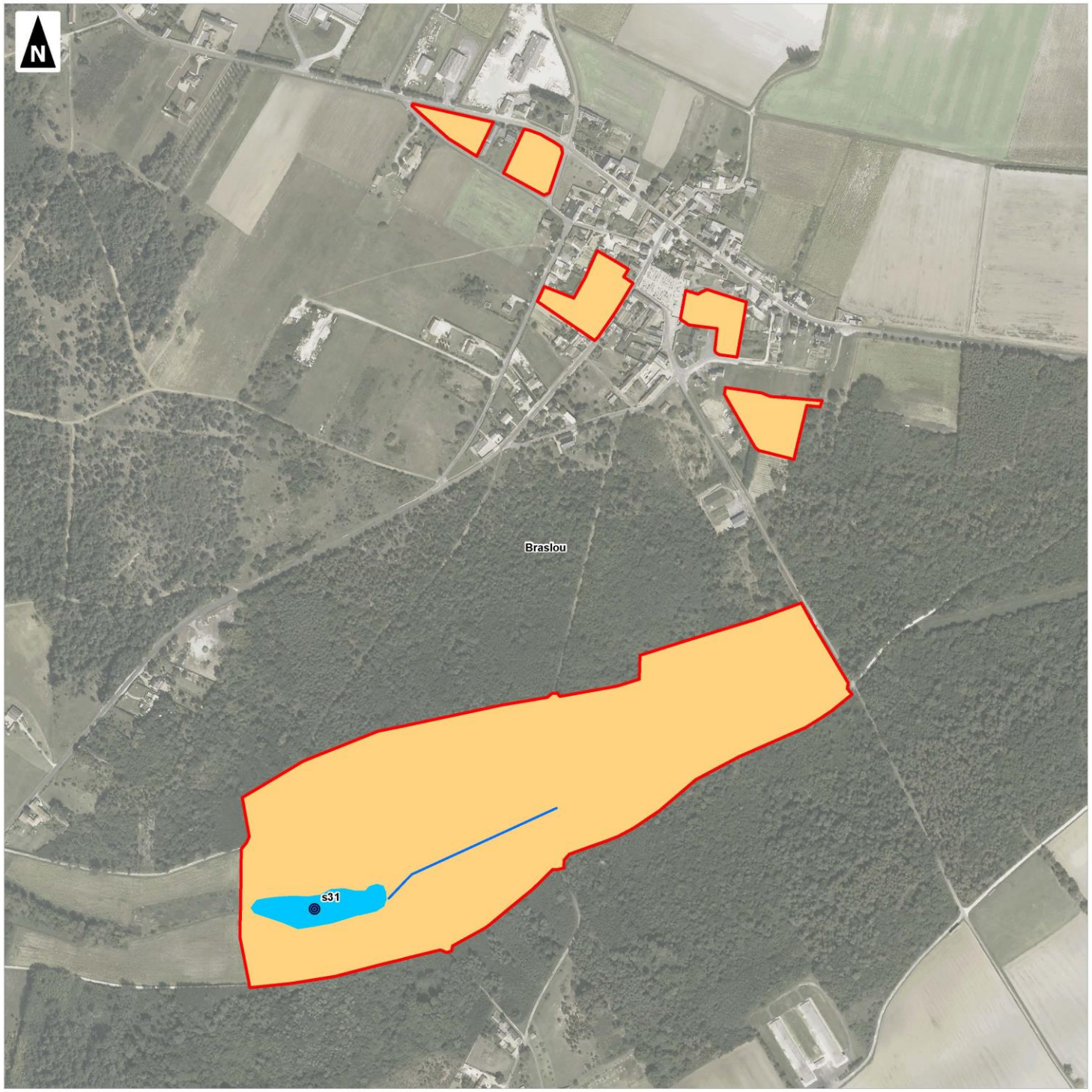

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Braye-sous-Faye

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

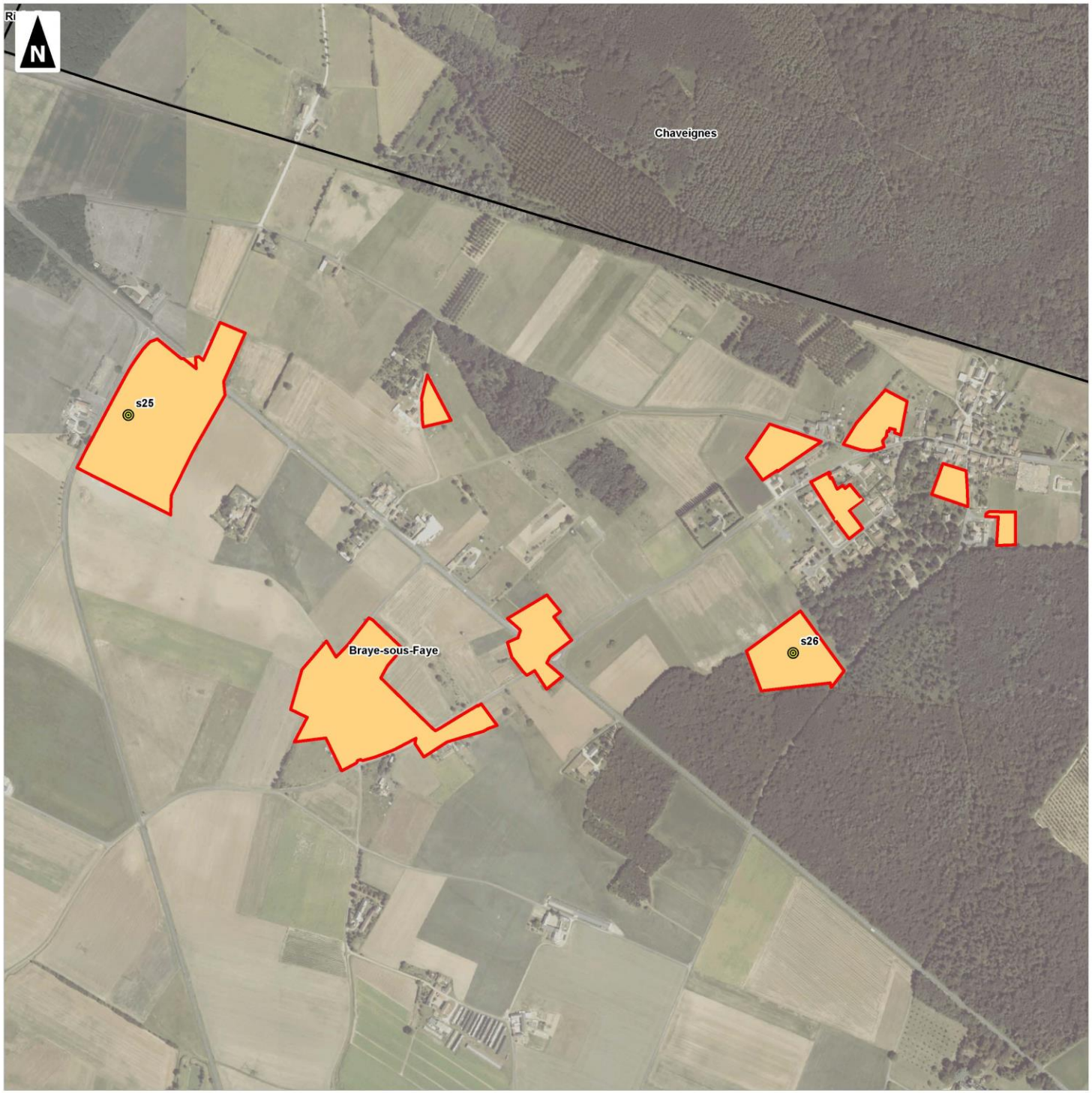

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Brizay

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

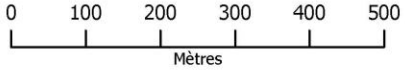

1:7 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Champigny-sur-Veude

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

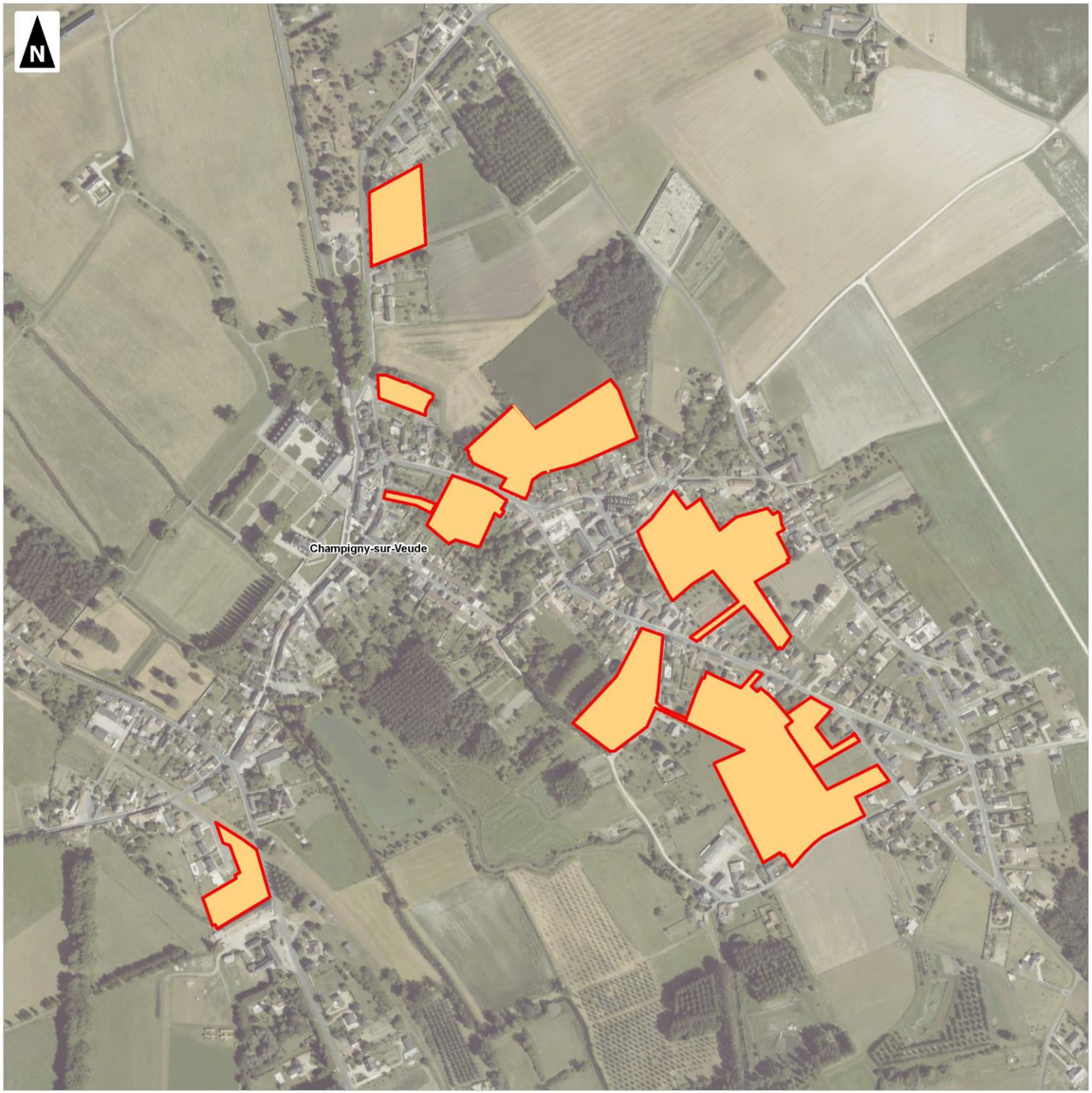

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Chaveignes

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

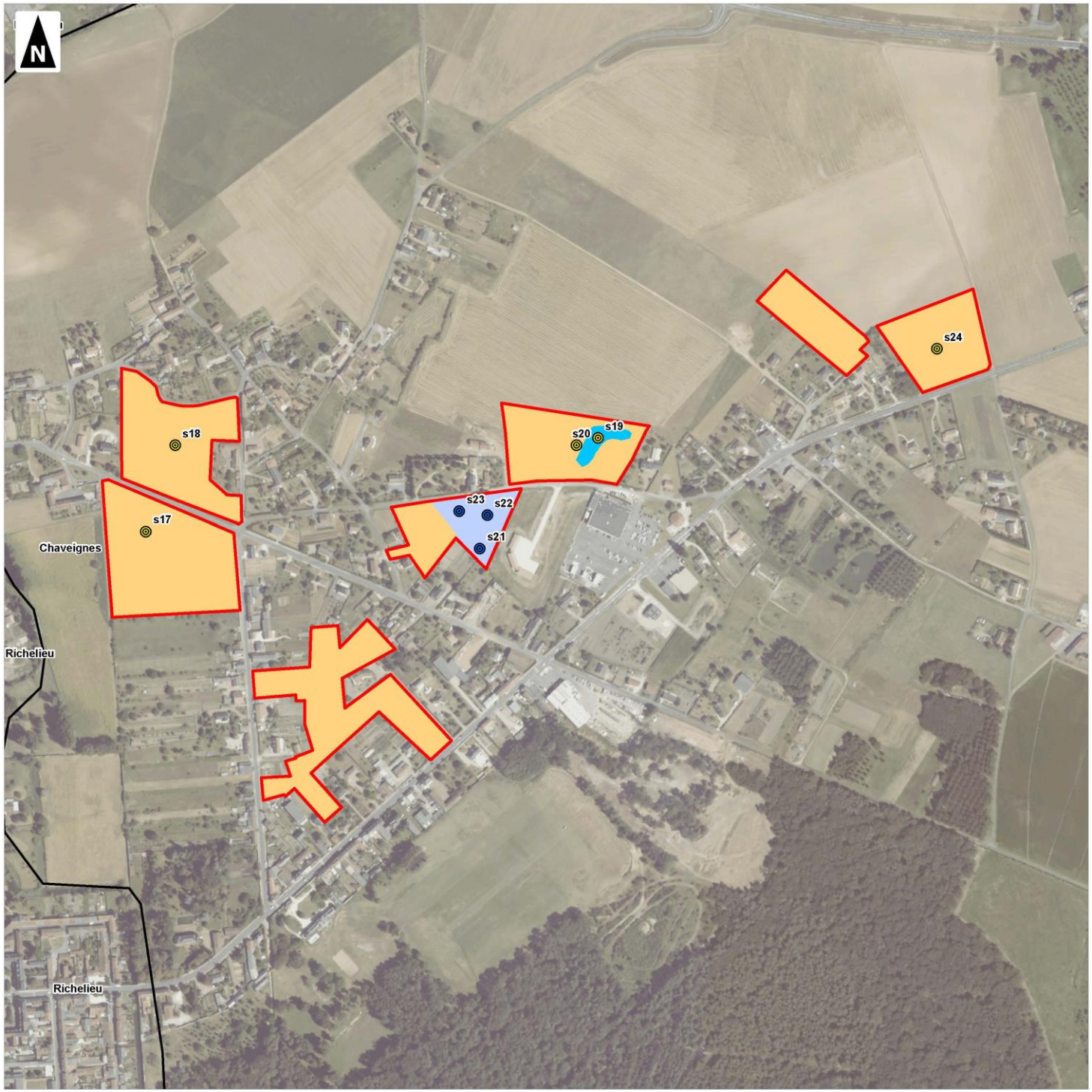

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Chezelles

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Courcoué

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Crouzilles

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

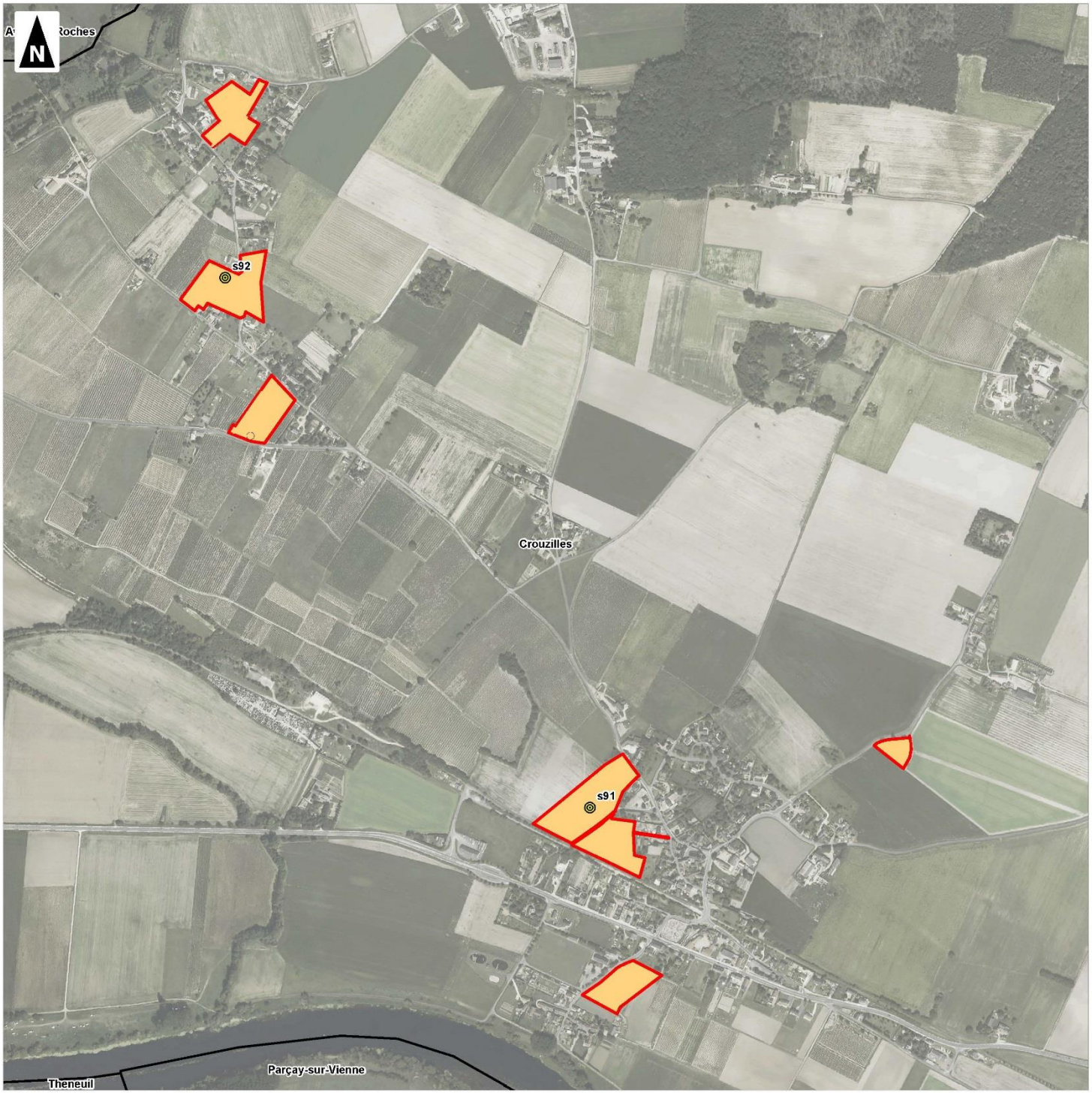

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Faye-la-Vineuse

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

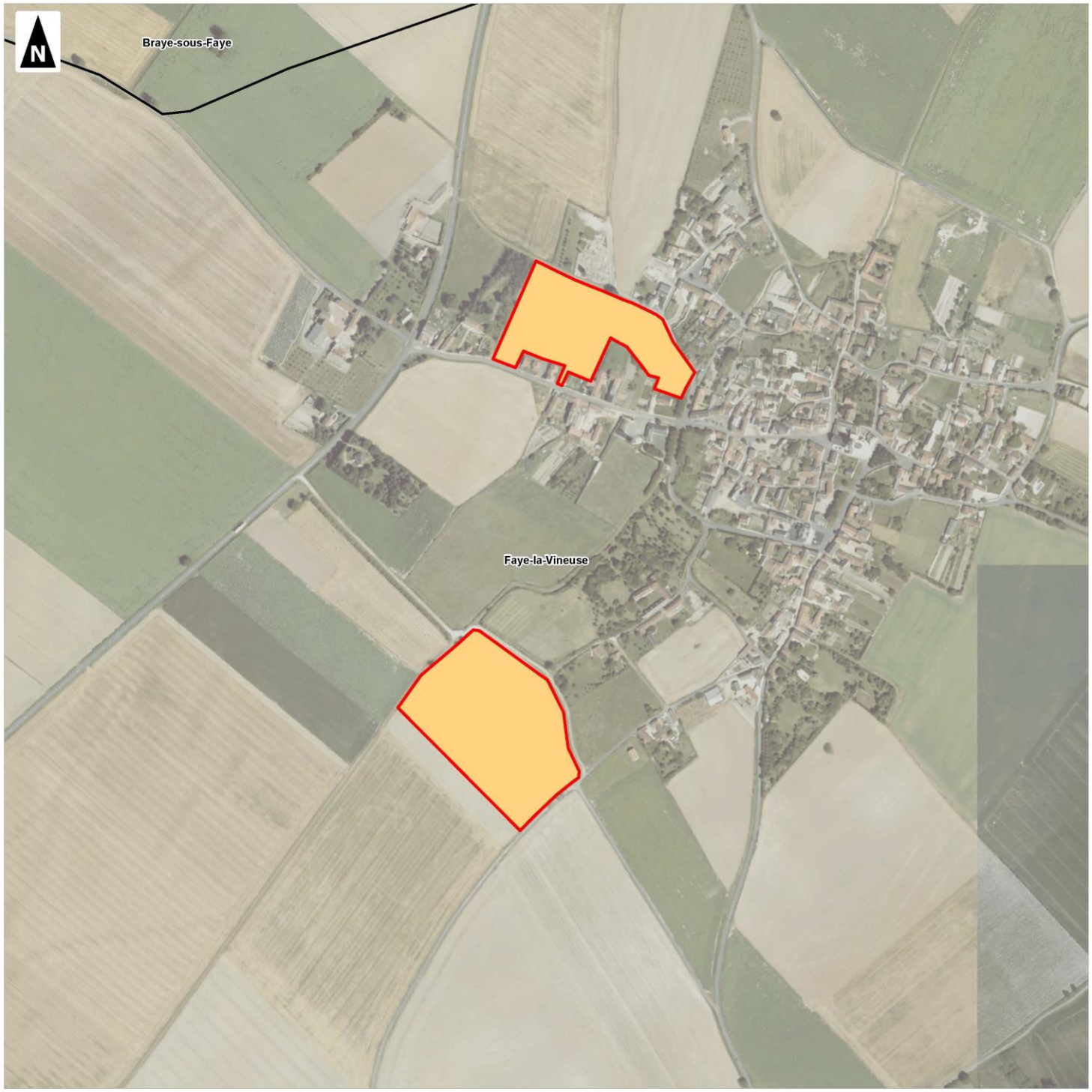

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Jaulnay

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

La Tour-Saint-Gelin

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

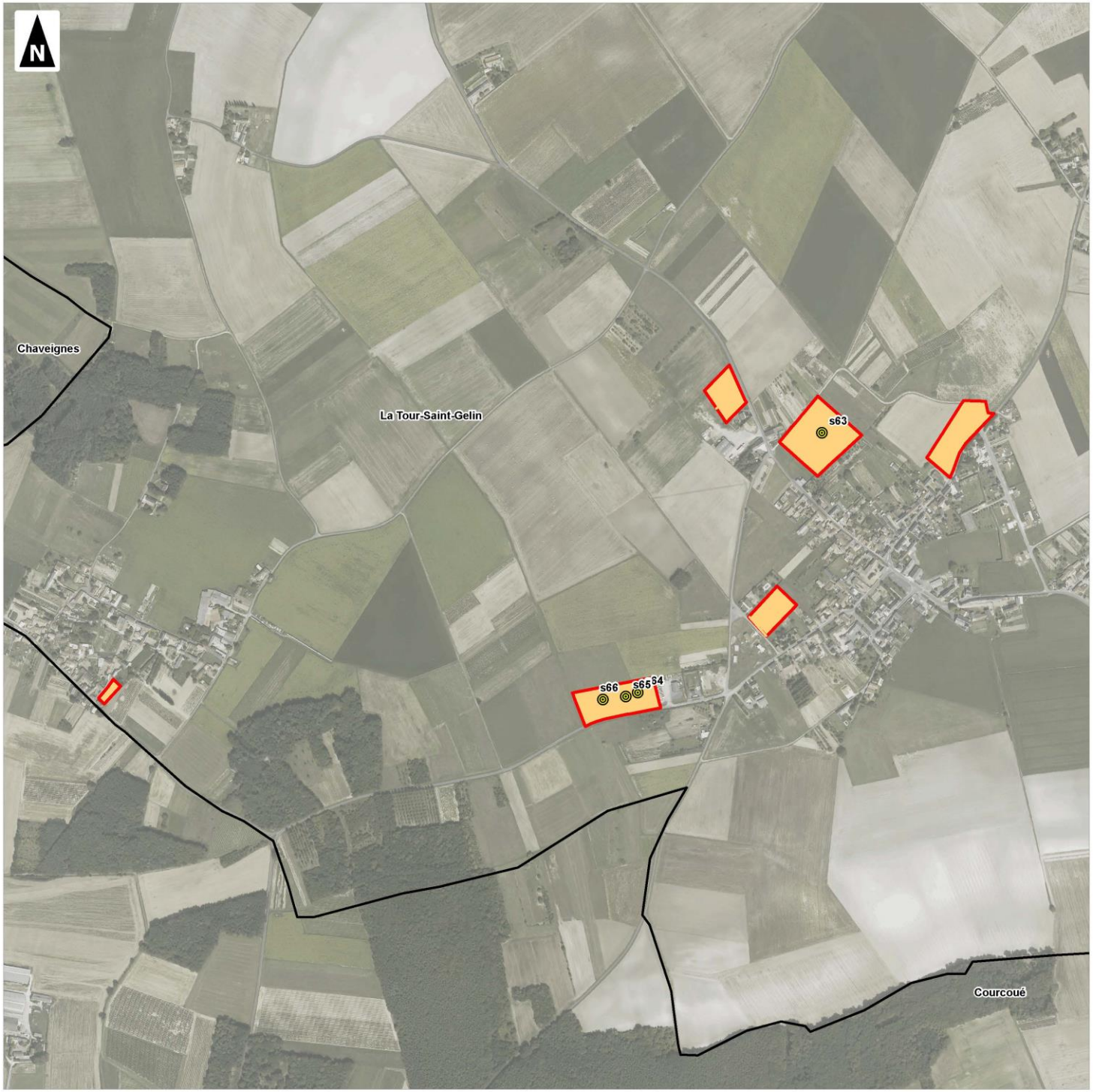

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Lémeré

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Ligré

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:15 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

L'Île-Bouchard

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Luzé

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Maillé

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Marcilly-sur-Vienne

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Marigny-Marmande

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Neuil

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

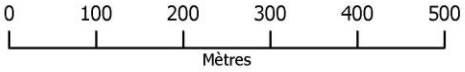

1:6 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Nouâtre

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

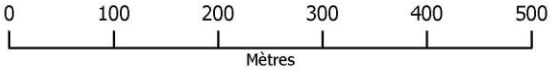

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

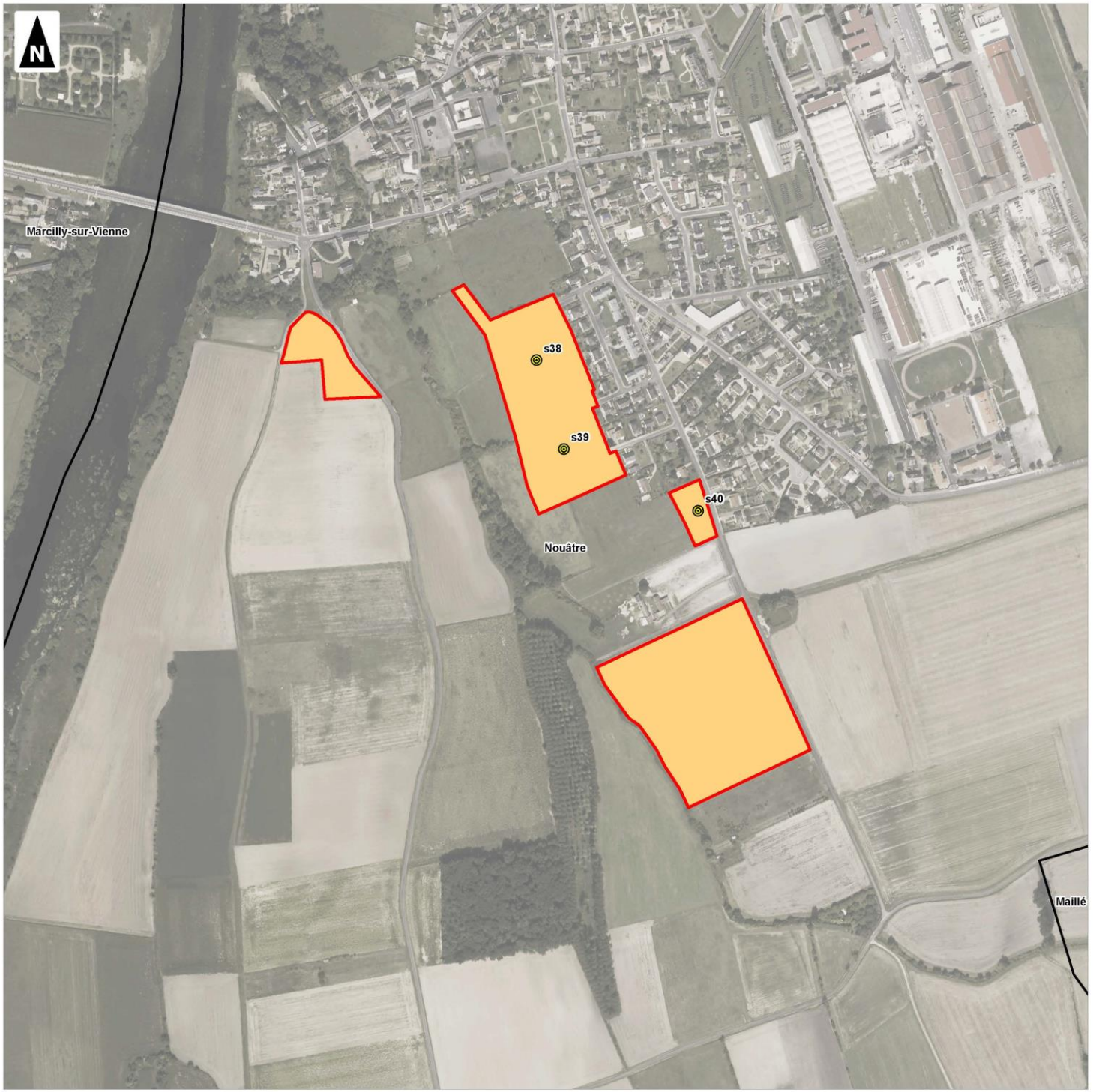

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Noyant-de-Touraine

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

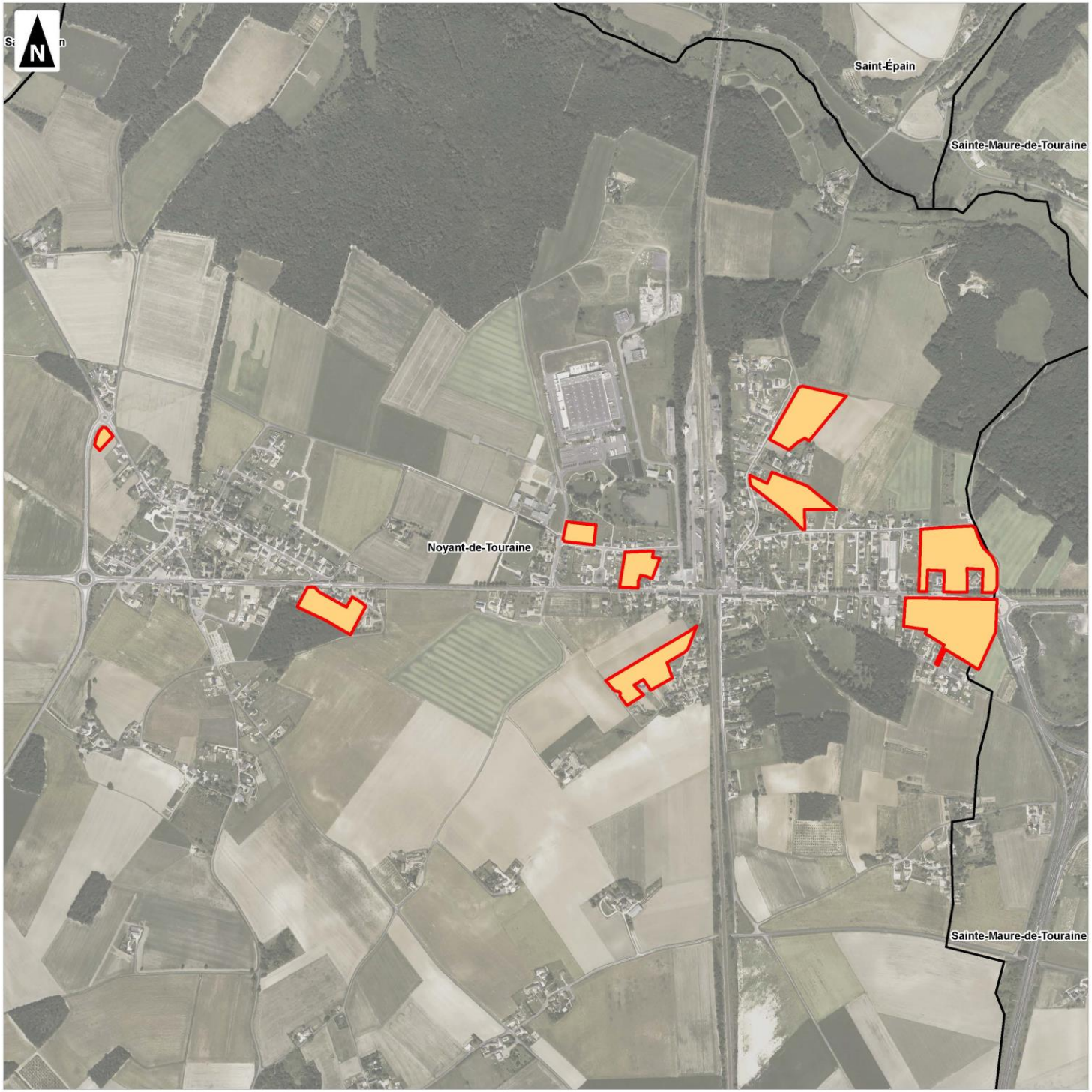

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Panzoult

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Parçay-sur-Vienne

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

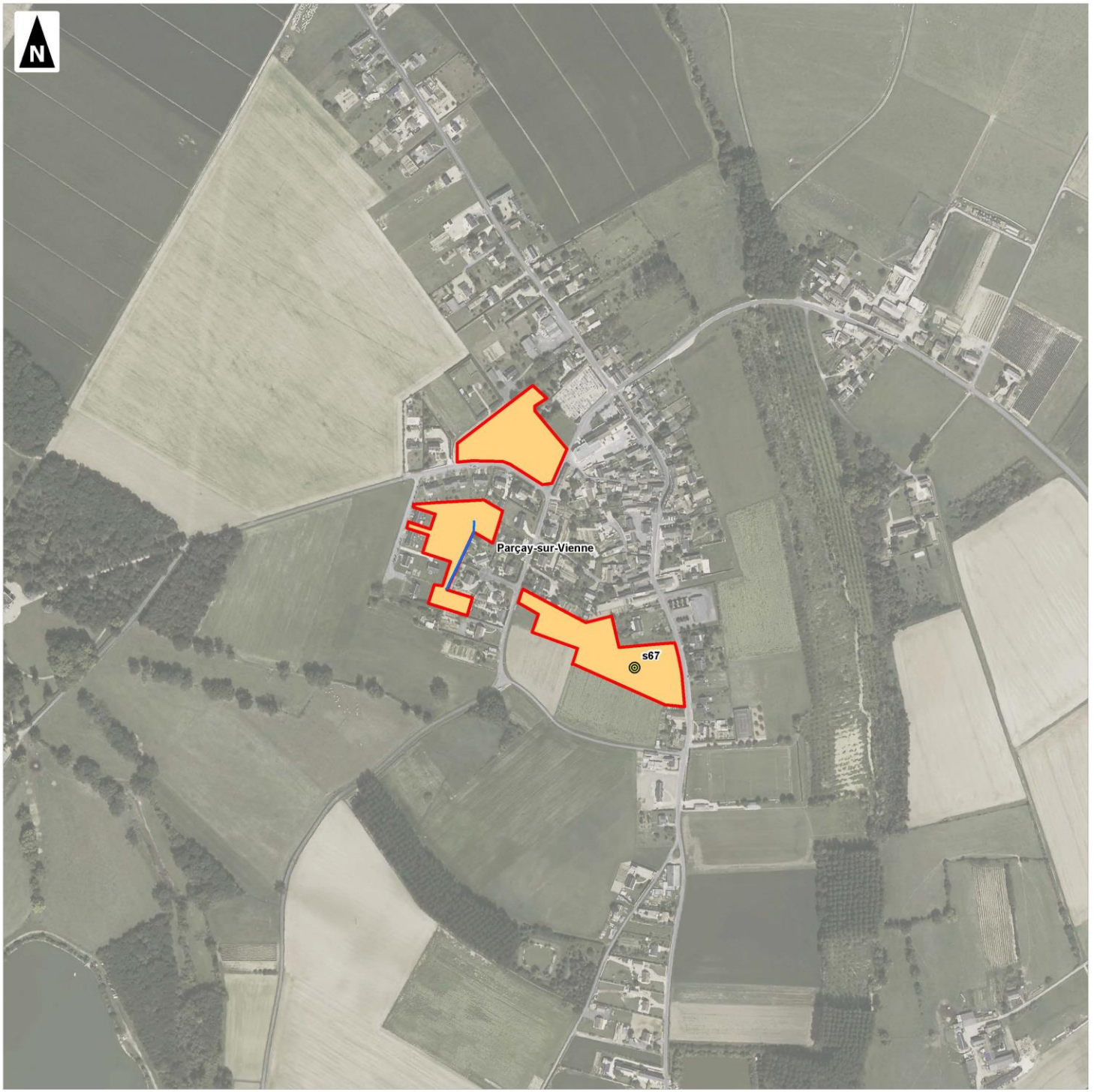

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Ports

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

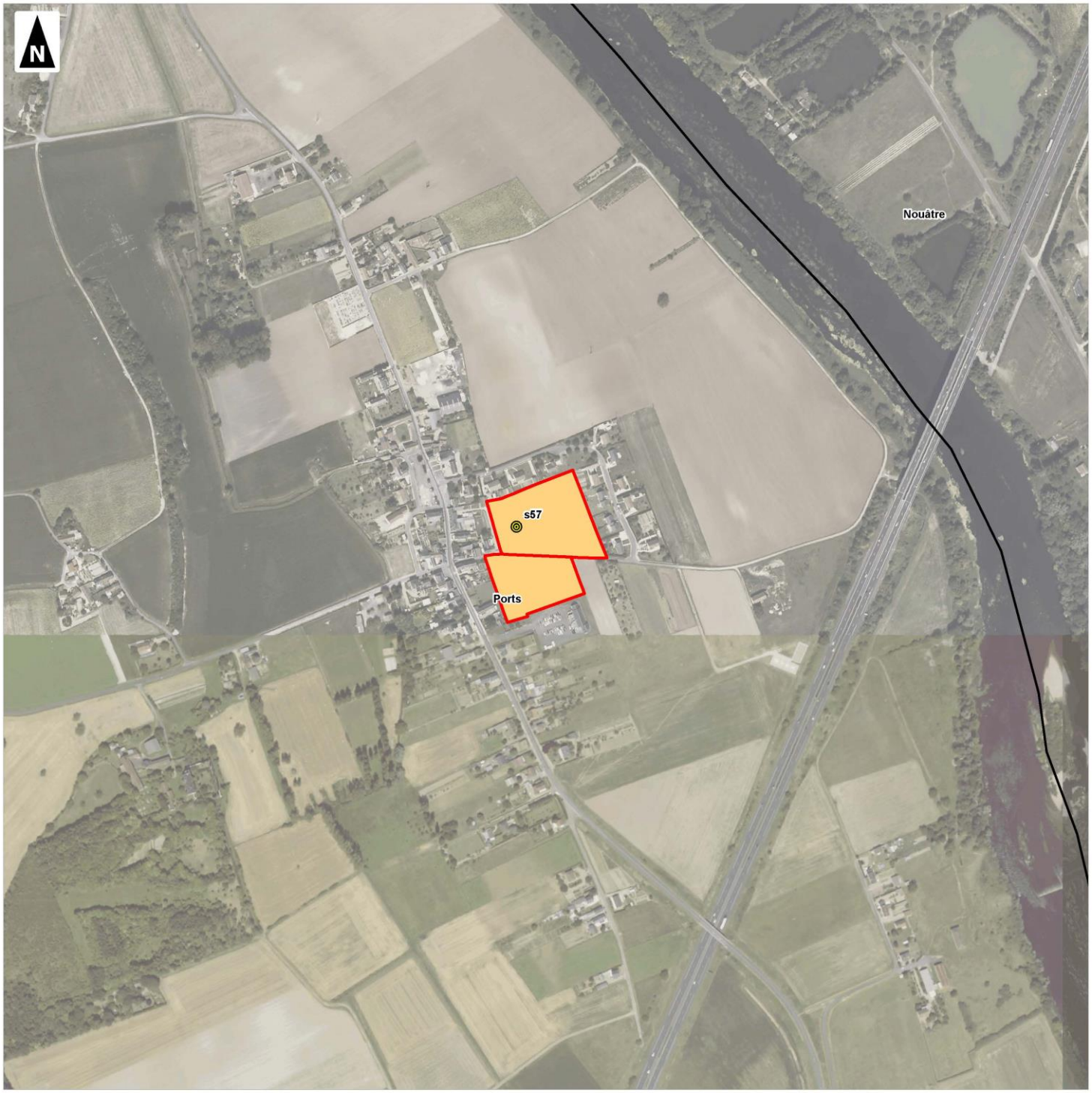

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Pouzay

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Pussigny

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Razines

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

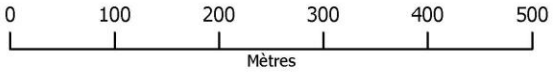

1:5 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Richelieu

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Rilly-sur-Vienne

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

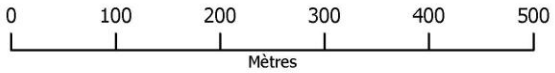

1:5 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Sainte-Maure-de-Touraine

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Saint-Épain

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

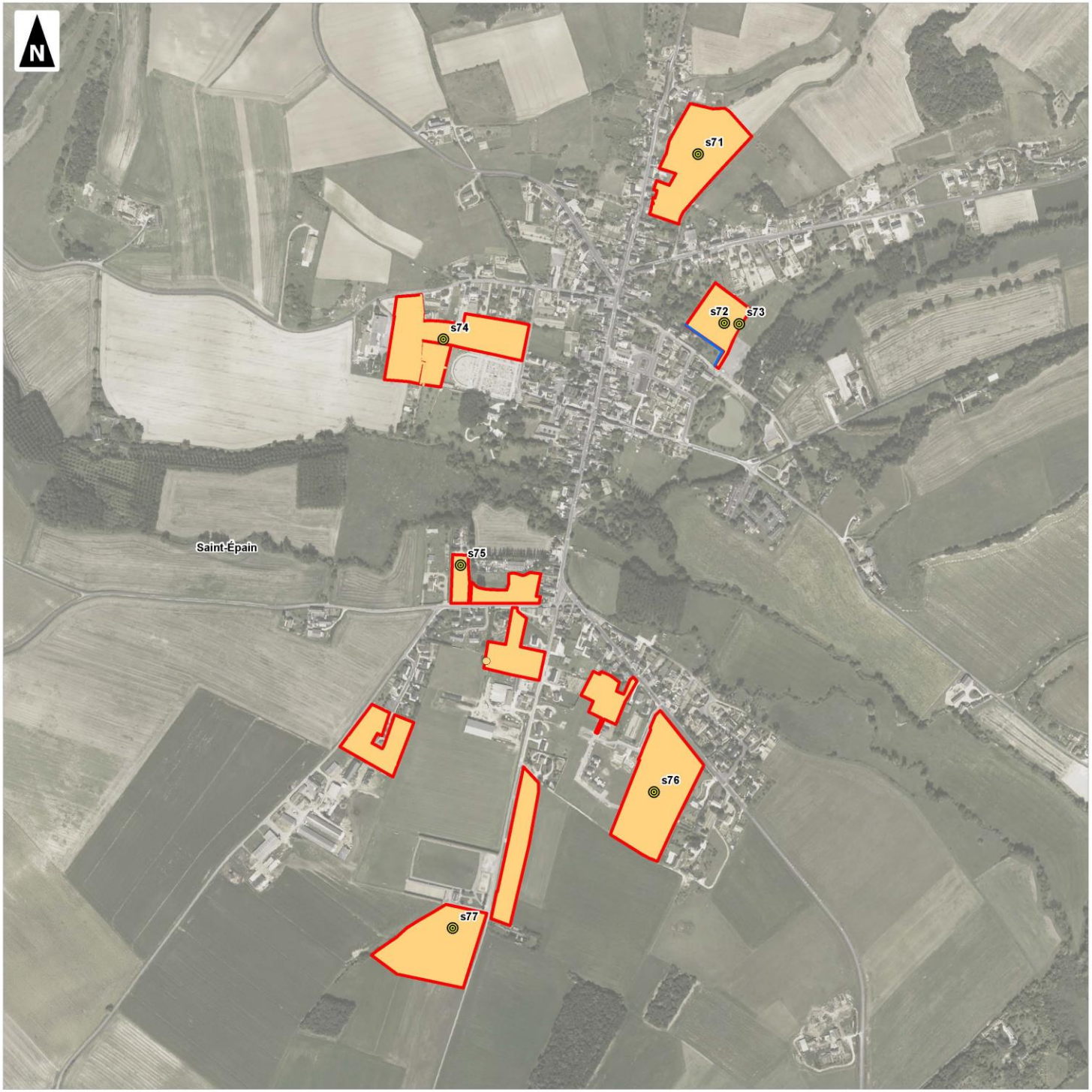

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Sazilly

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

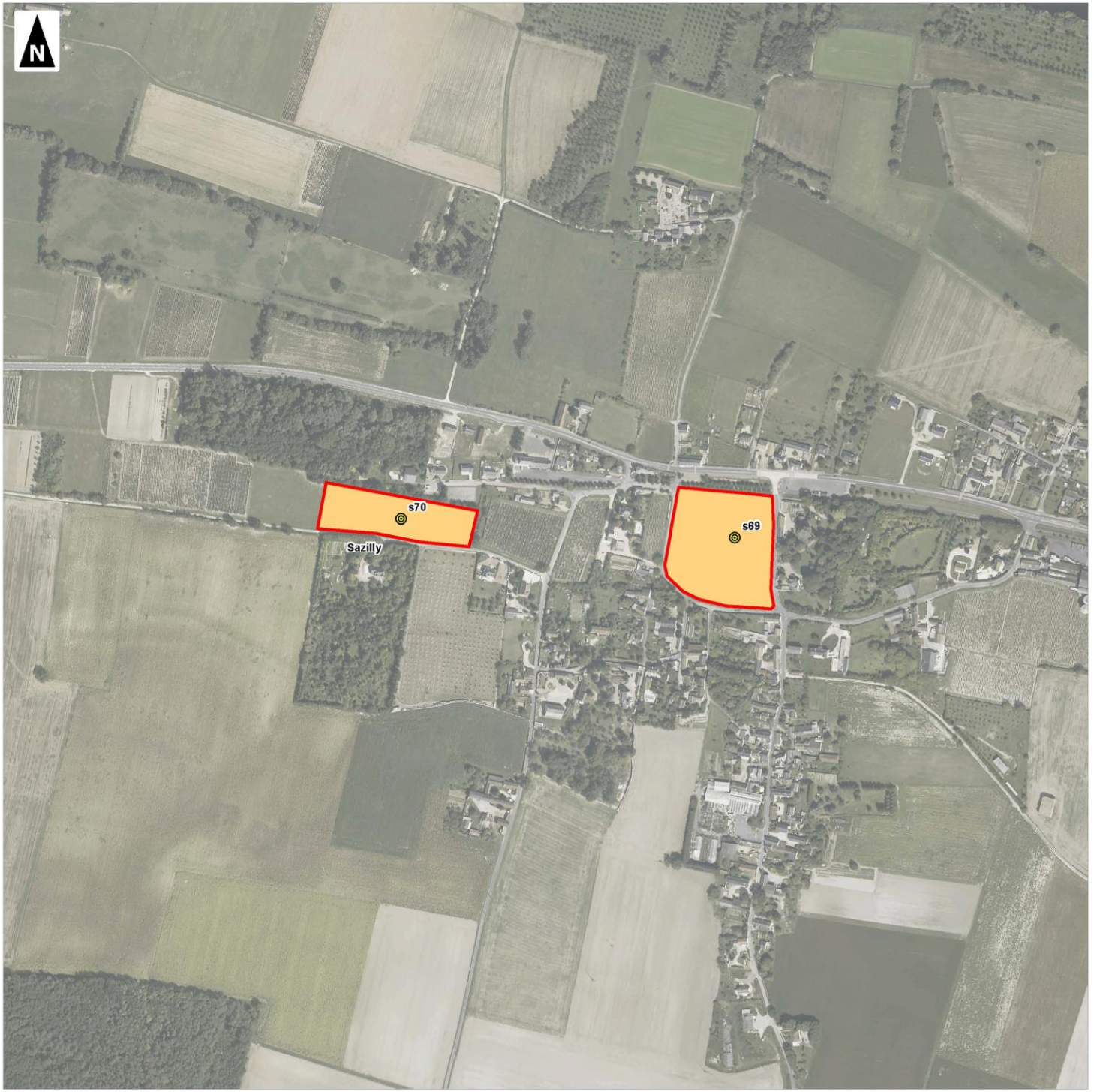

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Tavant

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Theneuil

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Trogues

Secteur

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Habitat caractéristique de :

Eau de surface

Zone humide selon la pédologie et/ou la flore

Zone humide selon la pédologie uniquement

Zone non humide

Sondage caractéristique de :

Zone humide

Zone non humide

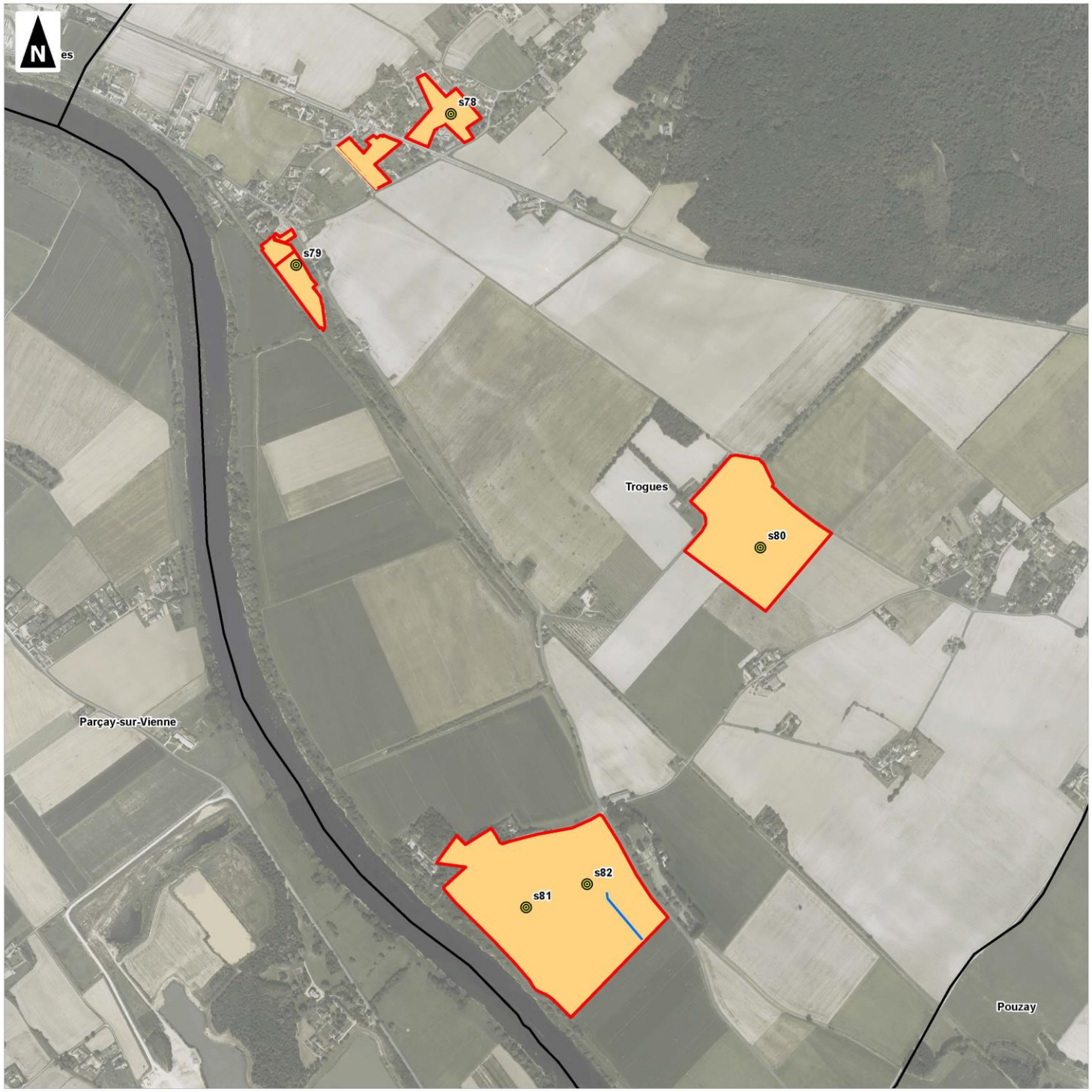

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des zones humides à l'échelle des secteurs étudiés

Verneuil-le-Château

- Secteur
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Habitat caractéristique de :

- Eau de surface
- Zone humide selon la pédologie et/ou la flore
- Zone humide selon la pédologie uniquement
- Zone non humide

Sondage caractéristique de :

- Zone humide
- Zone non humide

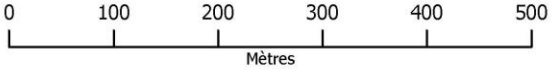

1:5 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Bioévaluation et interprétation légale

Selon le critère floristique, 3 habitats présentent une végétation caractéristique de zones humides à savoir :

- Typhaie (Bassin de rétention) sur la commune de Chaveignes,
- Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin) sur les communes de Braslou et Chaveignes,
- Roselière à *Phragmites australis* sur la commune de Champigny.

Photo 88. Typhaie

Photo 89. Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin)

Photo 90. Roselière haute

Selon le critère pédologique, sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation sur la CC-TVV, on note 3 autres zones humides. Il s'agit :

- d'une prairie de fauche améliorée, d'un jardin potager, d'une friche pluriannuelle prairiale sur la comme d'Assay,
- d'une friche pluriannuelle prairiale sur la commune de Chaveignes,
- d'une plantation de peupliers sur la commune de Razines.

Le tableau ci-dessous fournit une évaluation de la fonctionnalité des zones humides identifiées. Les critères utilisés pour cette évaluation sont donnés en annexe. Selon cette évaluation, les **secteurs constituant un enjeu modéré** en tant que **zone humide** sont les suivants :

- une typhaie (Bassin de rétention) sur la commune de Chaveignes,
- deux friches pluriannuelles mésohygrophiles (bassin) sur les communes de Braslou et de Chaveignes,
- une roselière à *Phragmites australis* à Champigny,
- les bords d'une Plantation de Peuplier sur sol eutrophe bordant un ruisseau sur la commune de Razines.

Il conviendra d'éviter en priorité ces secteurs ainsi que les eaux de surface connectées ces derniers.

SECTEUR	HABITAT	STATUT	FONCTION HYDROLOGIQUE				FONCTION BIOCHIMIQUE				FONCTION ECOLOGIQUE				FONCTIONNALITE DES ZH
			Ecrêtement des crue, soutien d'étiage et recharge de nappes	Ralentissement du ruissellement	Rétention des sédiments	GLOBAL	Epuration	Dénitrification et assimilation végétale de l'azote	Séquestration du carbone	GLOBAL	Déplacement des espèces de la faune	Habitat favorable à lalimentation et la reproduction de la faune	Habitat susceptible dabriter une diversité écologique et des espèces remarquables de la flore et de la faune	GLOBAL	GLOBAL
Chaveignes	Typhaie (Bassin de rétention)	Humide	Modéré	Fort	Fort	Modéré	Faible	Modéré	Faible	Modéré	Faible	Modéré	Faible	Modéré	**Modéré**
Braslou	Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin)	Humide	Faible	Fort	Fort	Modéré	Très faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Modéré	Faible	Faible	**Modéré**
Chaveignes	Friche pluriannuelle mésohygrophile (bassin)	Humide	Faible	Fort	Fort	Modéré	Très faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Modéré	Faible	Faible	**Modéré**
Champigny	Roselière à Phragmites australis	Humide	Modéré	Fort	Fort	Fort	Très faible	Modéré	Faible	Modéré	Modéré	Fort	Faible	Modéré	**Modéré**
Assay	Prairie de fauche améliorée	Humide	Modéré	Fort	Modéré	Modéré	Très faible	Modéré	Faible	Modéré	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	**Faible**
Assay	Friche pluriannuelle prairiale	Humide	Faible	Faible	Modéré	Faible	Très faible	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible	Très faible	Très faible	**Faible**
Assay	Friche pluriannuelle prairiale	Humide	Faible	Faible	Modéré	Faible	Très faible	Modéré	Faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	**Faible**
Chaveignes	Friche pluriannuelle prairiale	Humide	Faible	Faible	Modéré	Faible	Très faible	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible	Très faible	Très faible	**Faible**
Razines	Plantation de Peuplier sur sol eutrophe	Humide	Modéré	Fort	Fort	Fort	Très faible	Fort	Modéré	Modéré	Faible	Faible	Très faible	Faible	**Modéré**

Tableau 20.Synthèse de l'analyse de la fonctionnalité des zones humides identifiées

2.6 Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux sur les secteurs étudiés

Les enjeux écologiques des secteurs étudiés ont été hiérarchisés et cartographiés sur les cartes en pages suivantes.

Carte 30 - Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs étudiés – p.114

Comme l'illustrent les prochaines cartes, au terme du diagnostic écologique, on observe que la **majorité des parcelles ne présente pas d'enjeu écologique**.

On constate toutefois que ¾ des communes composant la CC-TVV est concerné par des enjeux écologiques modérés à forts ; les enjeux écologiques forts se situant sur les communes d'Antogny, d'Assay, de Brizay, de Courcoue, de l'Île Bouchard, de Lemere, de Marigny, de Neuil, de Nouâtre, de Pouzay, de Rilly, de Sazilly, de St-Epain, de Ste-Maure et de Trogues.

A ce stade de l'étude, il convient d'indiquer que les secteurs à enjeux écologiques modérés à forts sont préférentiellement à écarter de tout projet d'urbanisation, ceci au profit de la biodiversité du territoire intercommunal.

Le prochain chapitre présentera les potentielles impacts du projet et les propositions de mesures associées.

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Antogny-le-Tillac

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

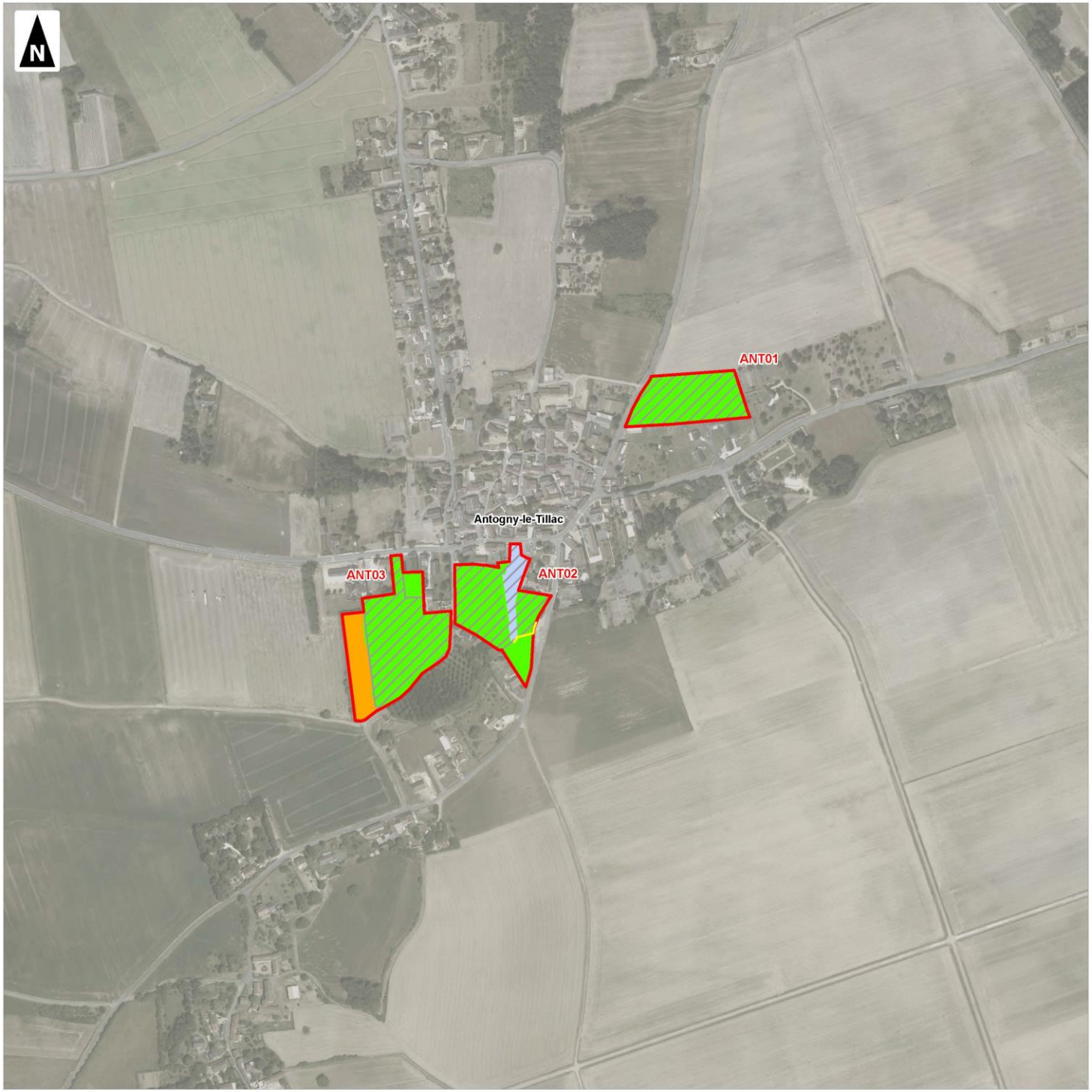

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Assay

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Avon-les-Roches

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

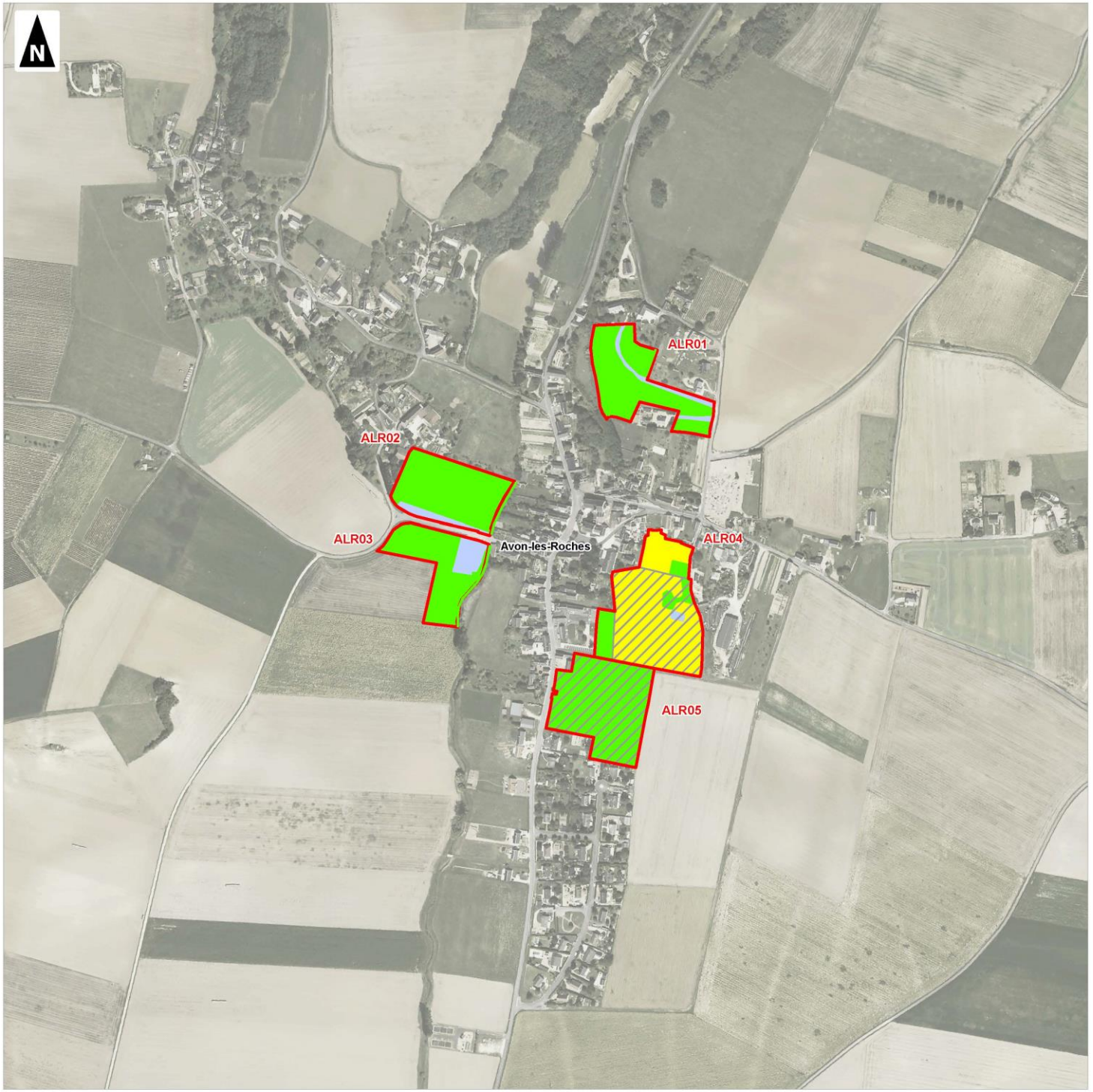

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Braslou

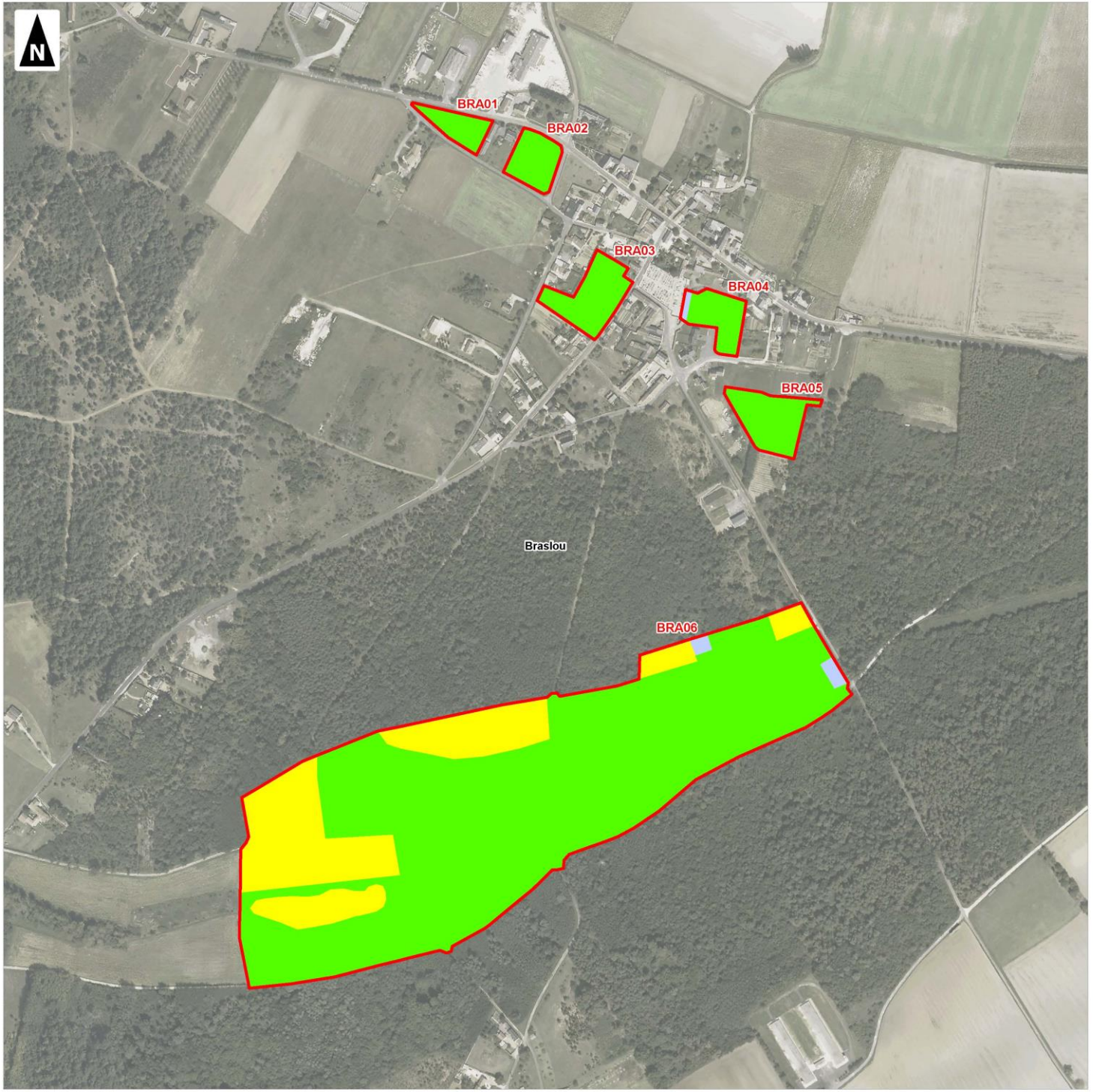

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Braye-sous-Faye

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

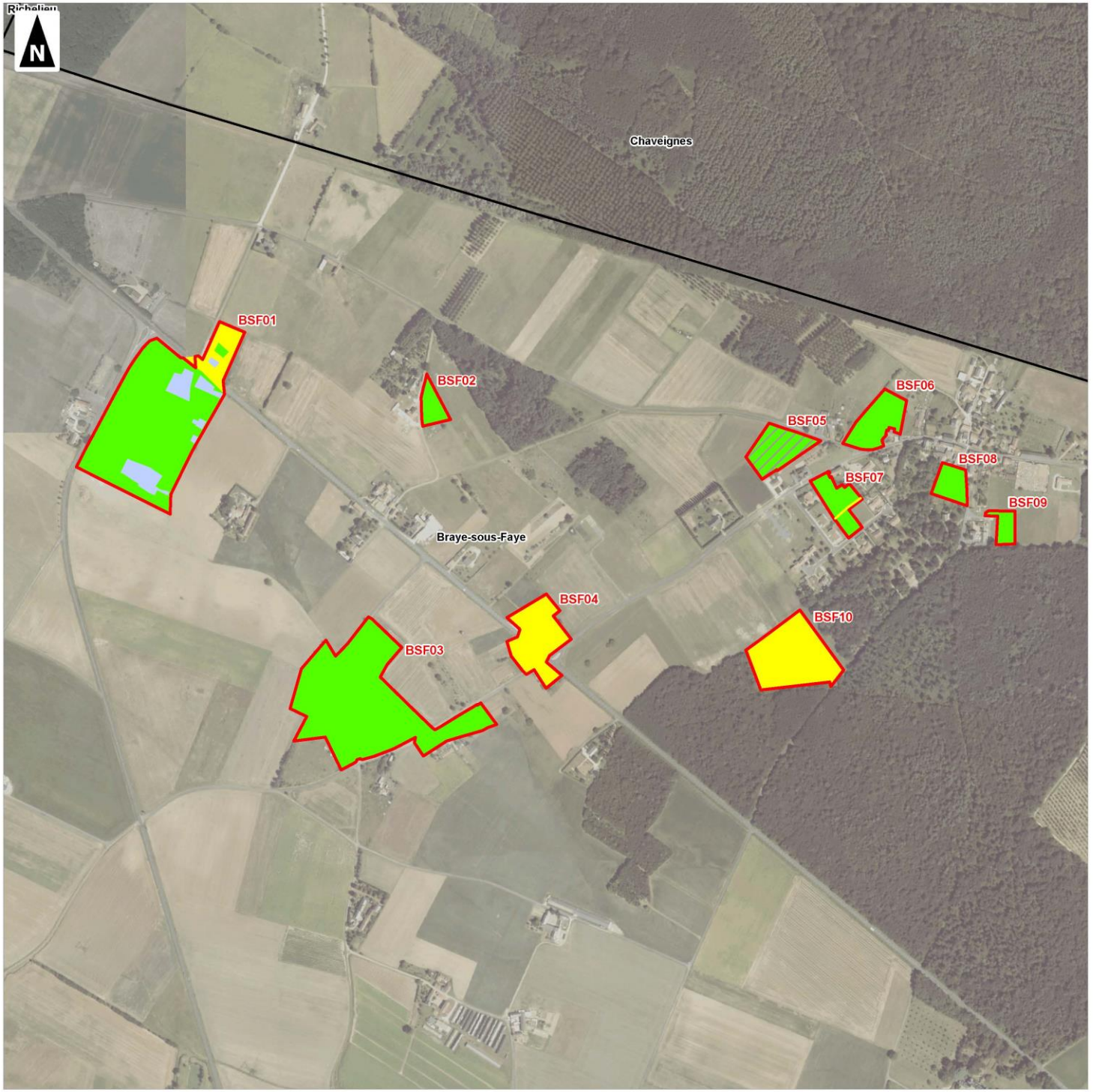

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Brizay

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Champigny-sur-Veude

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

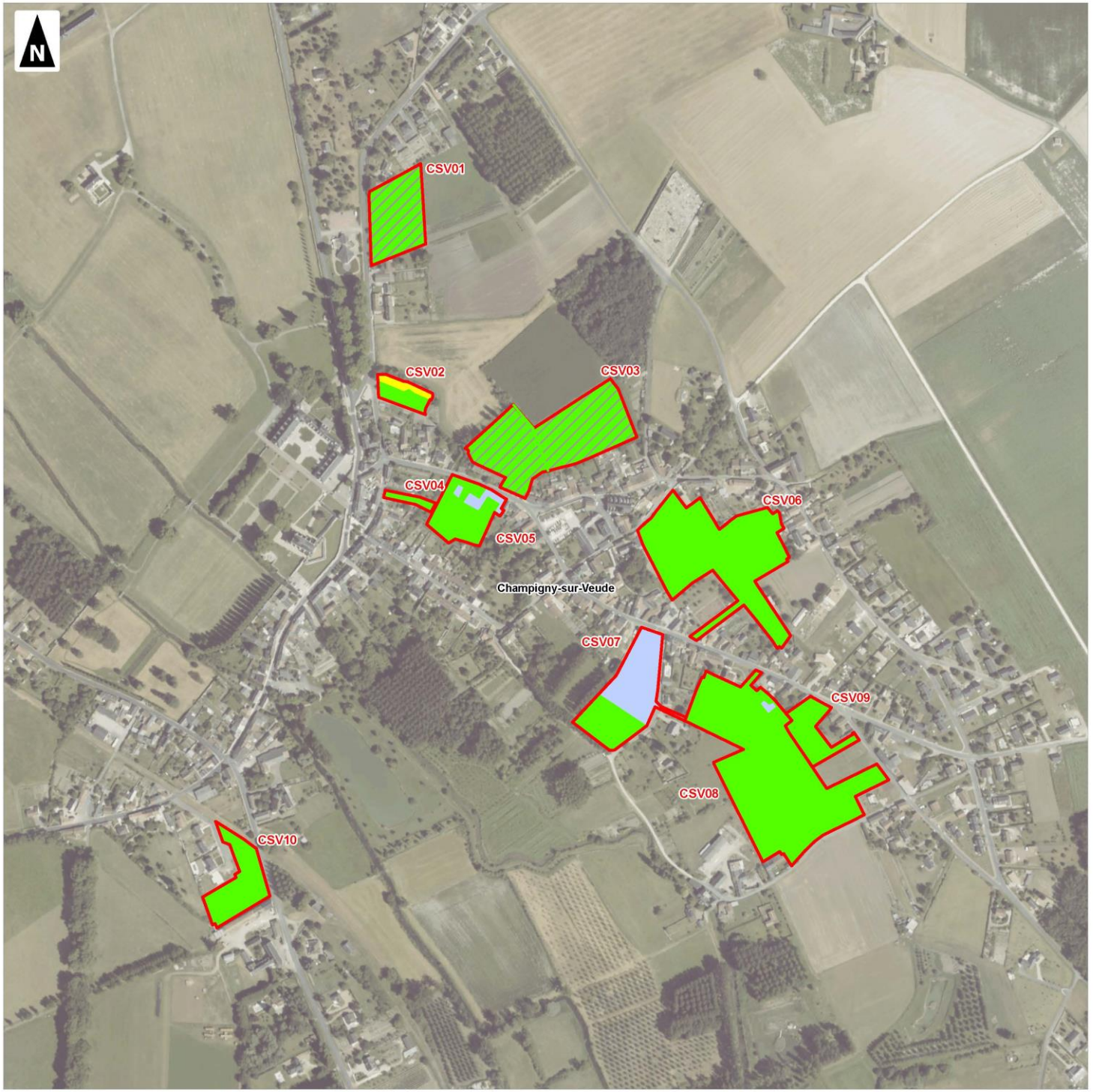

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Chaveignes

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

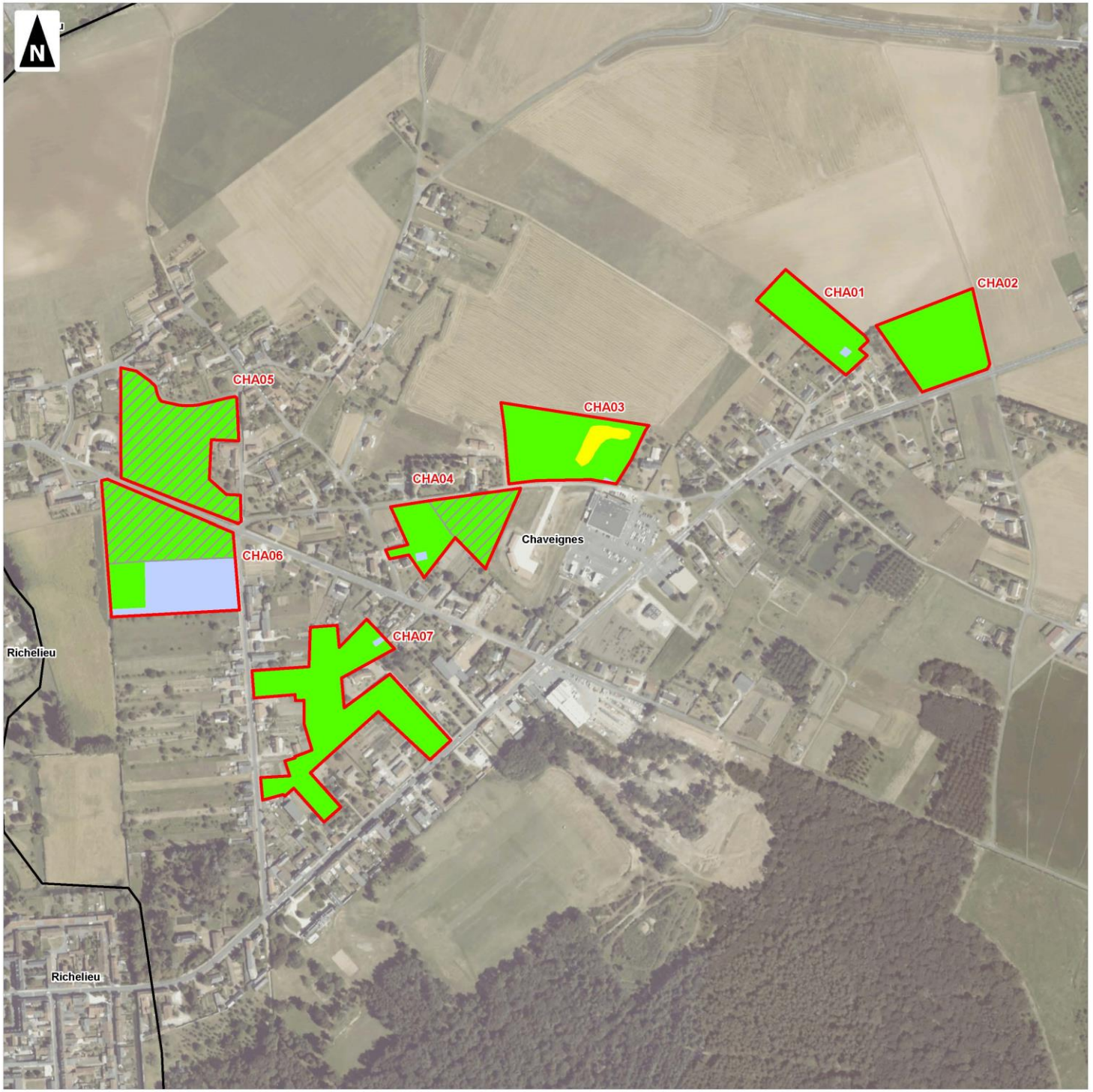

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Chezelles

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Courcoué

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

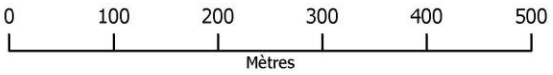

1:5 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Crouzilles

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Faye-la-Vineuse

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

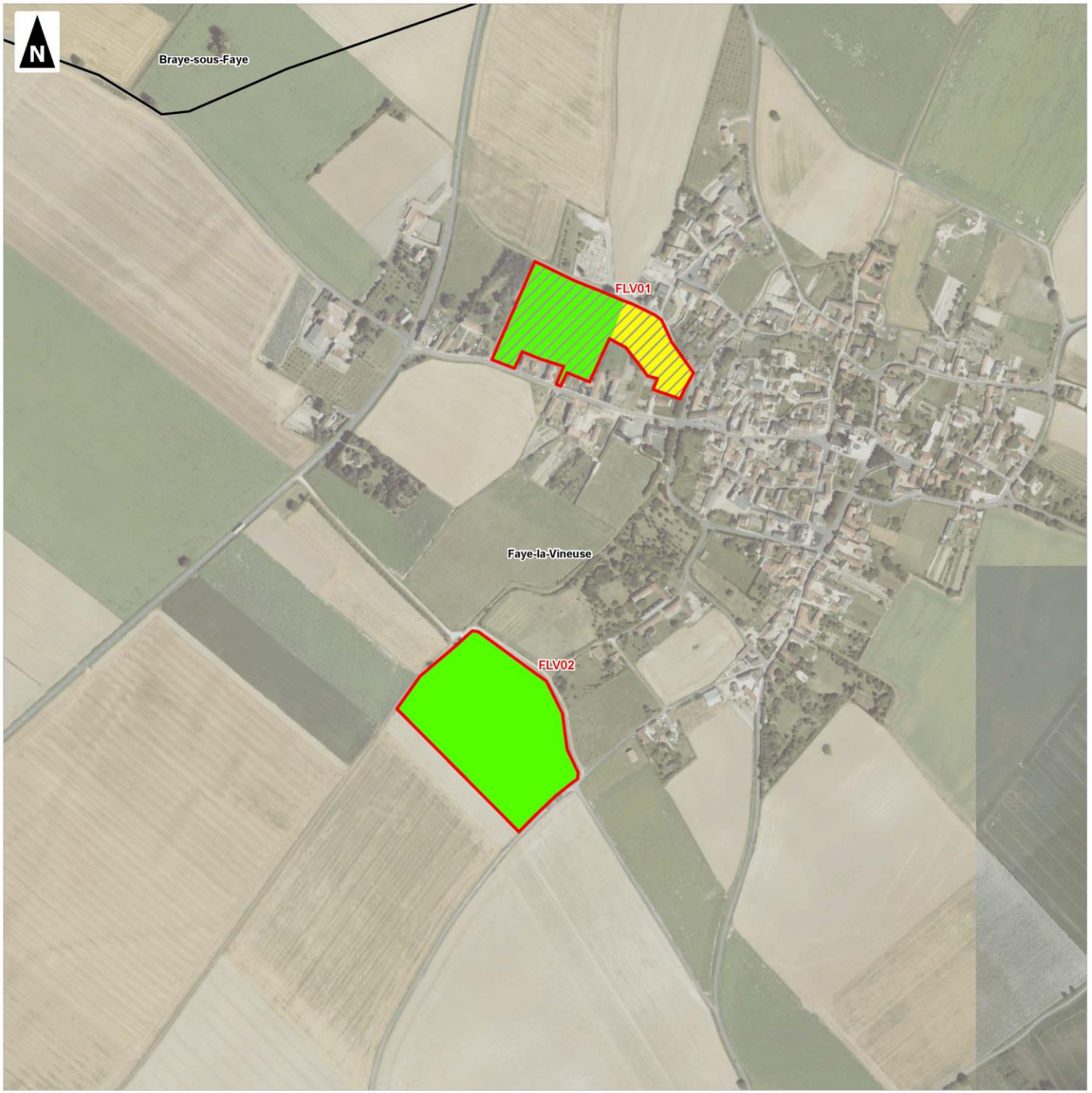

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Jaulnay

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

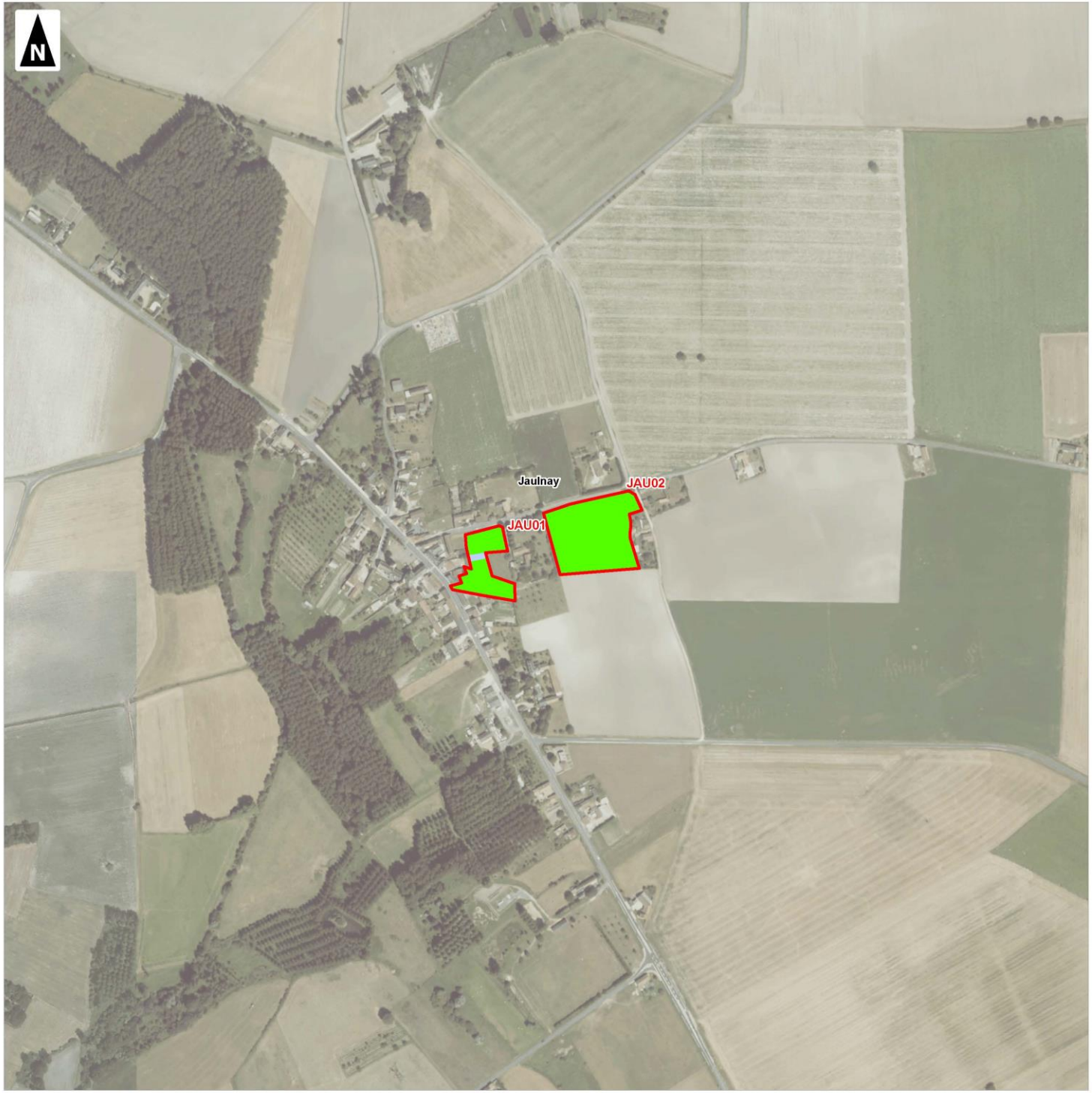

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

La Tour-Saint-Gelin

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Lémeré

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

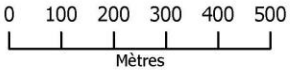

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Ligré

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:15 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

L'Île-Bouchard

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Luzé

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Maillé

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Marcilly-sur-Vienne

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Marigny-Marmande

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Neuil

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

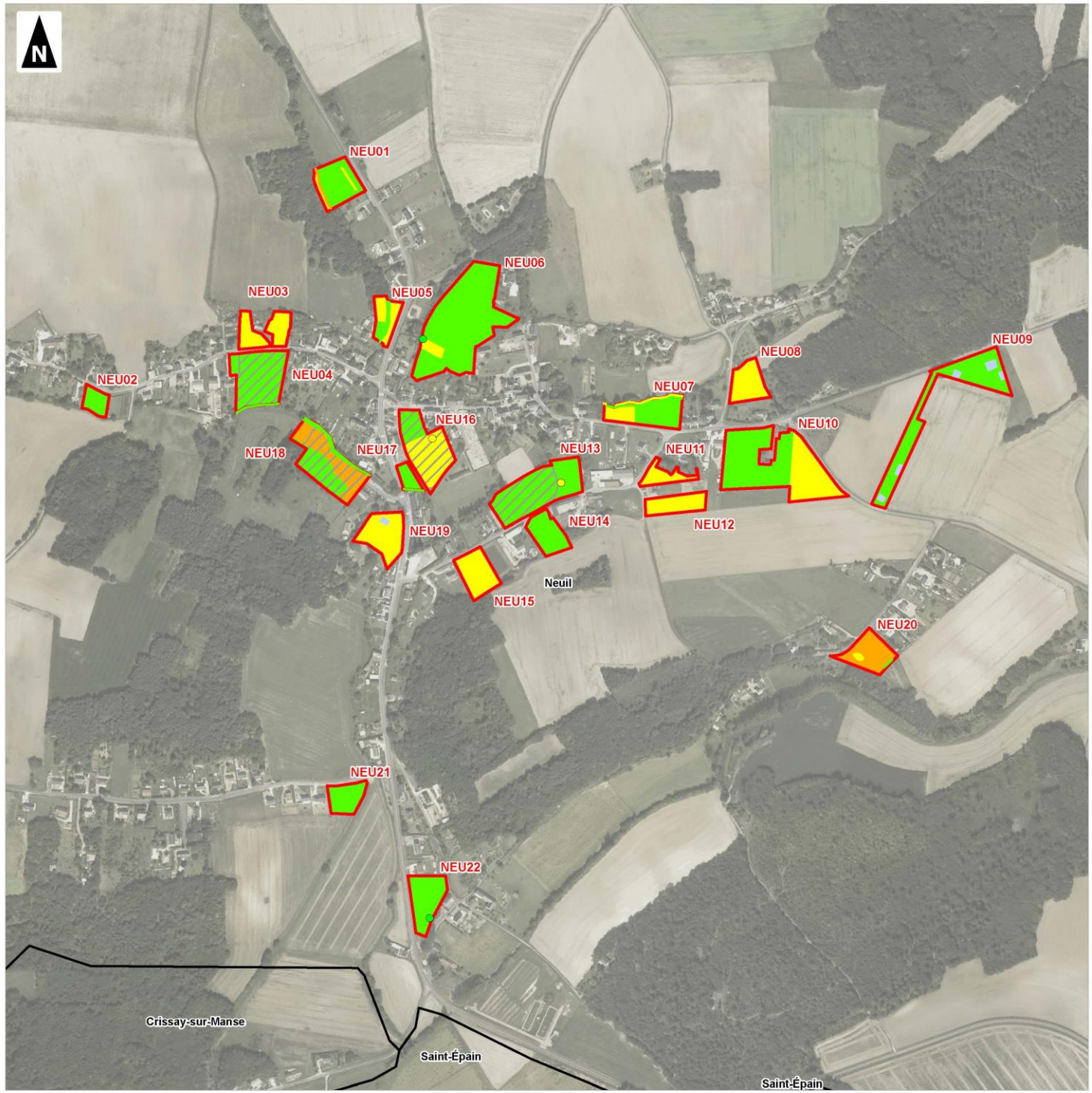

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Nouâtre

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

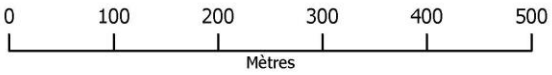

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

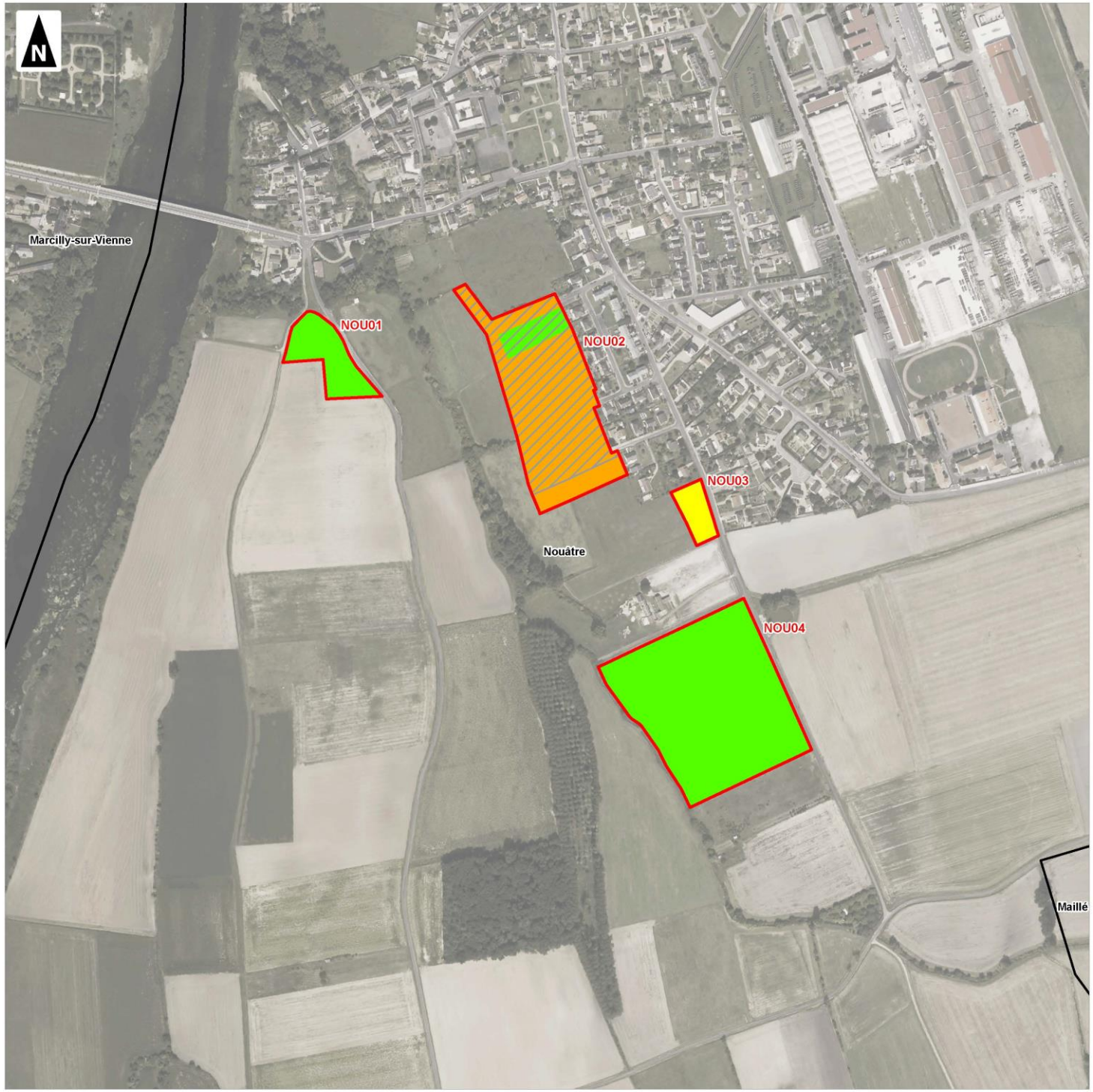

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Noyant-de-Touraine

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

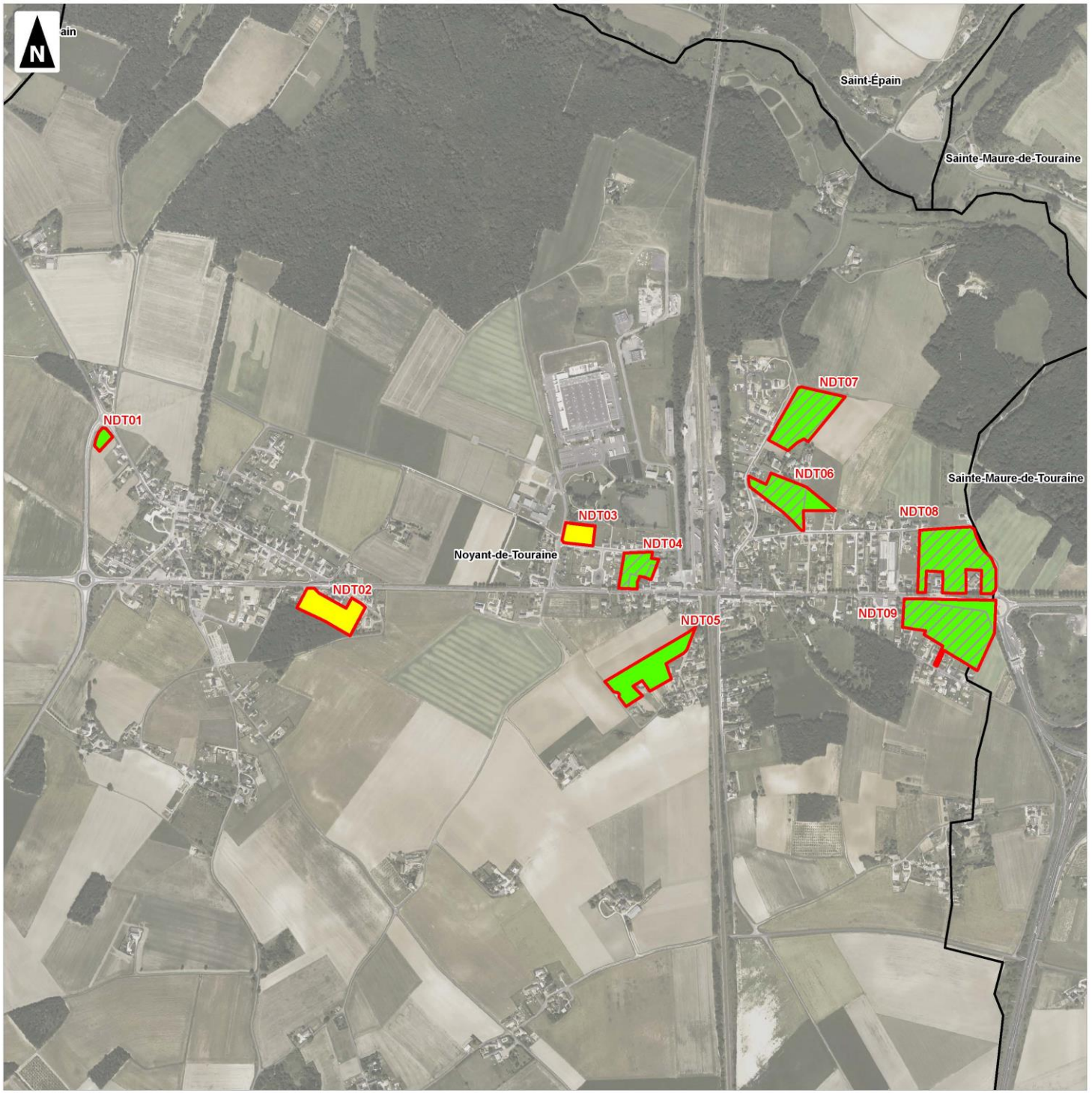

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Panzoult

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Parçay-sur-Vienne

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Ports

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

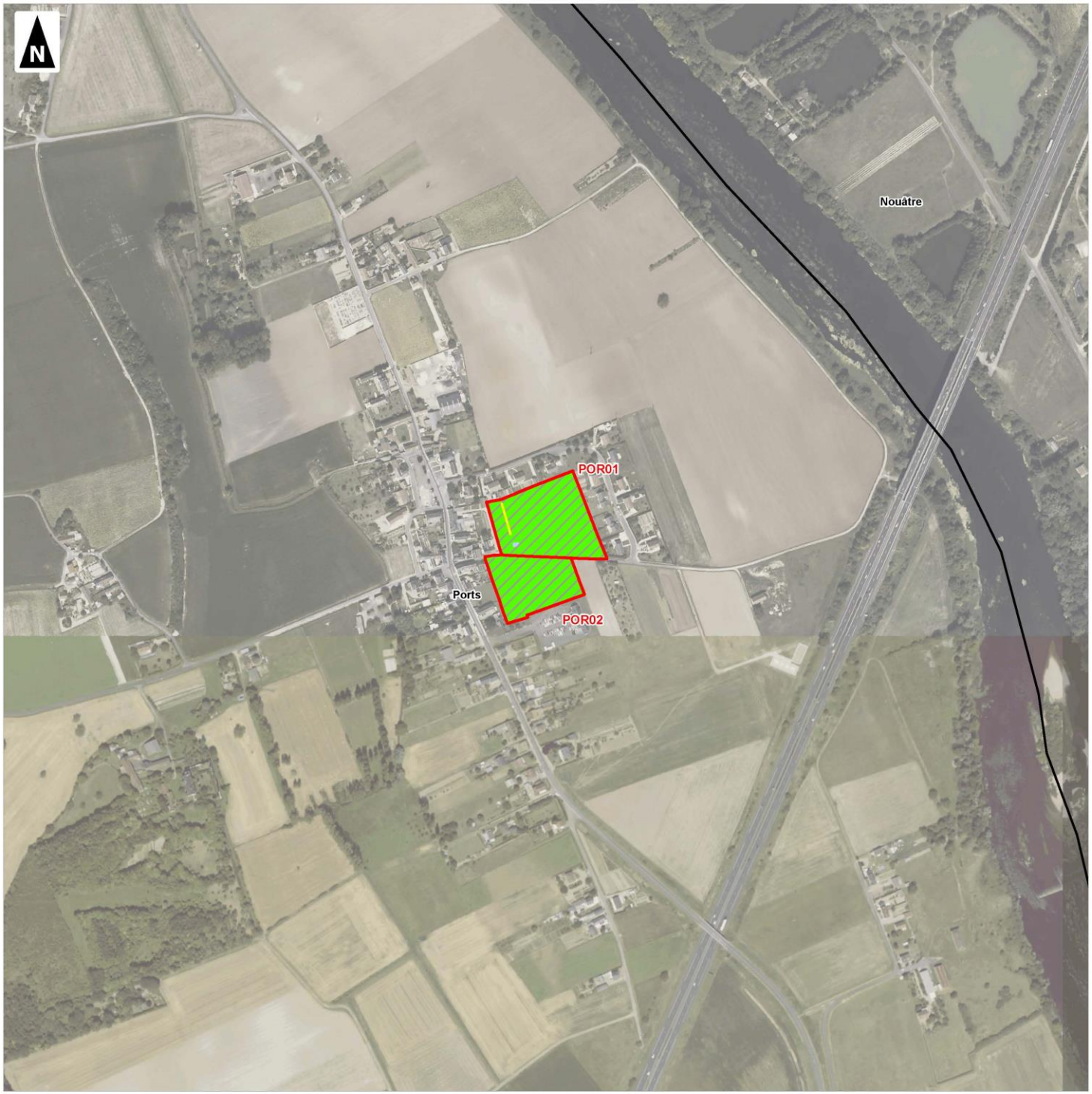

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Pouzay

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:6 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Pussigny

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Razines

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Richelieu

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Rilly-sur-Vienne

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Sainte-Maure-de-Touraine

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:12 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Saint-Épain

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

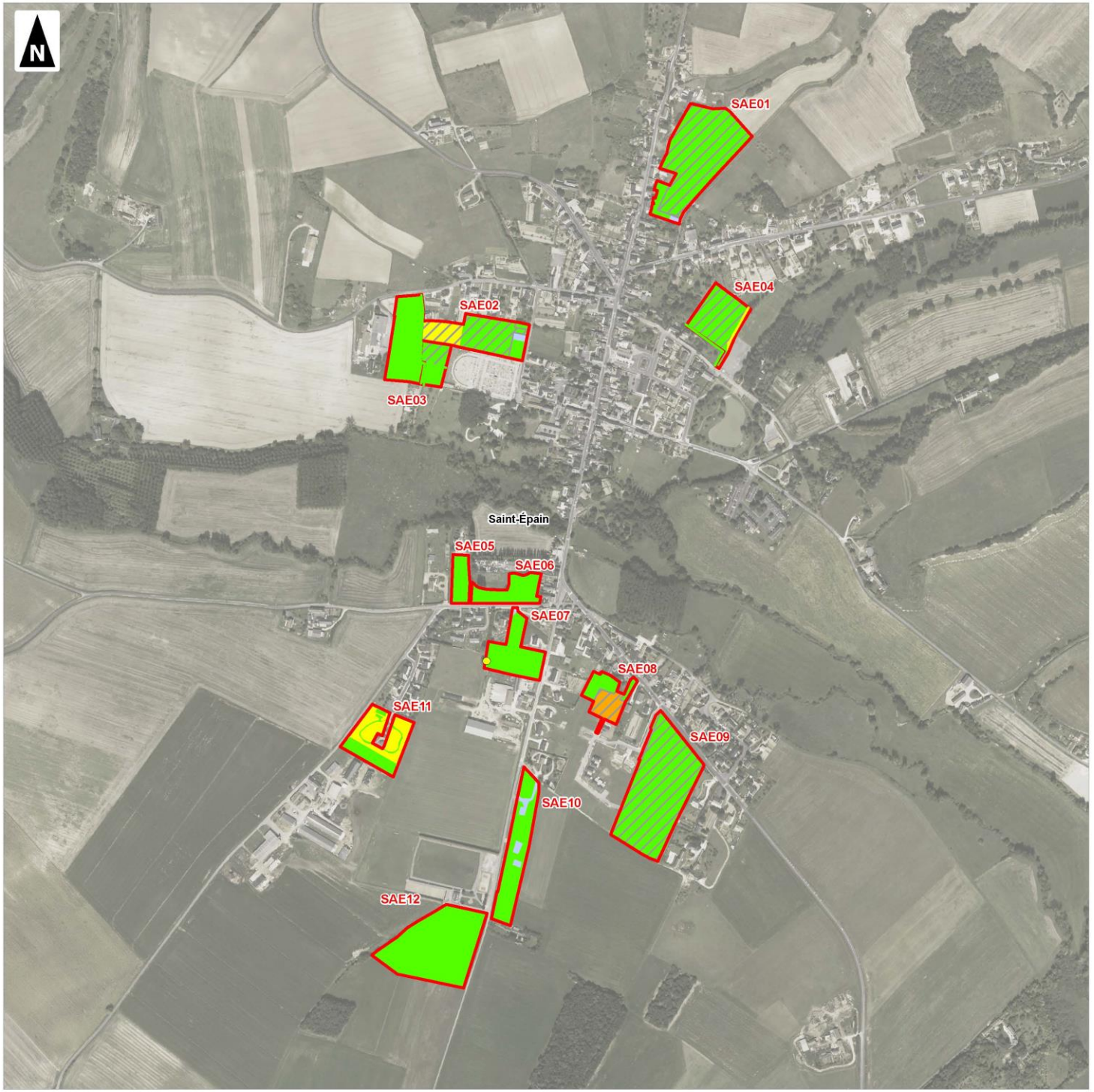

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:7 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Sazilly

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

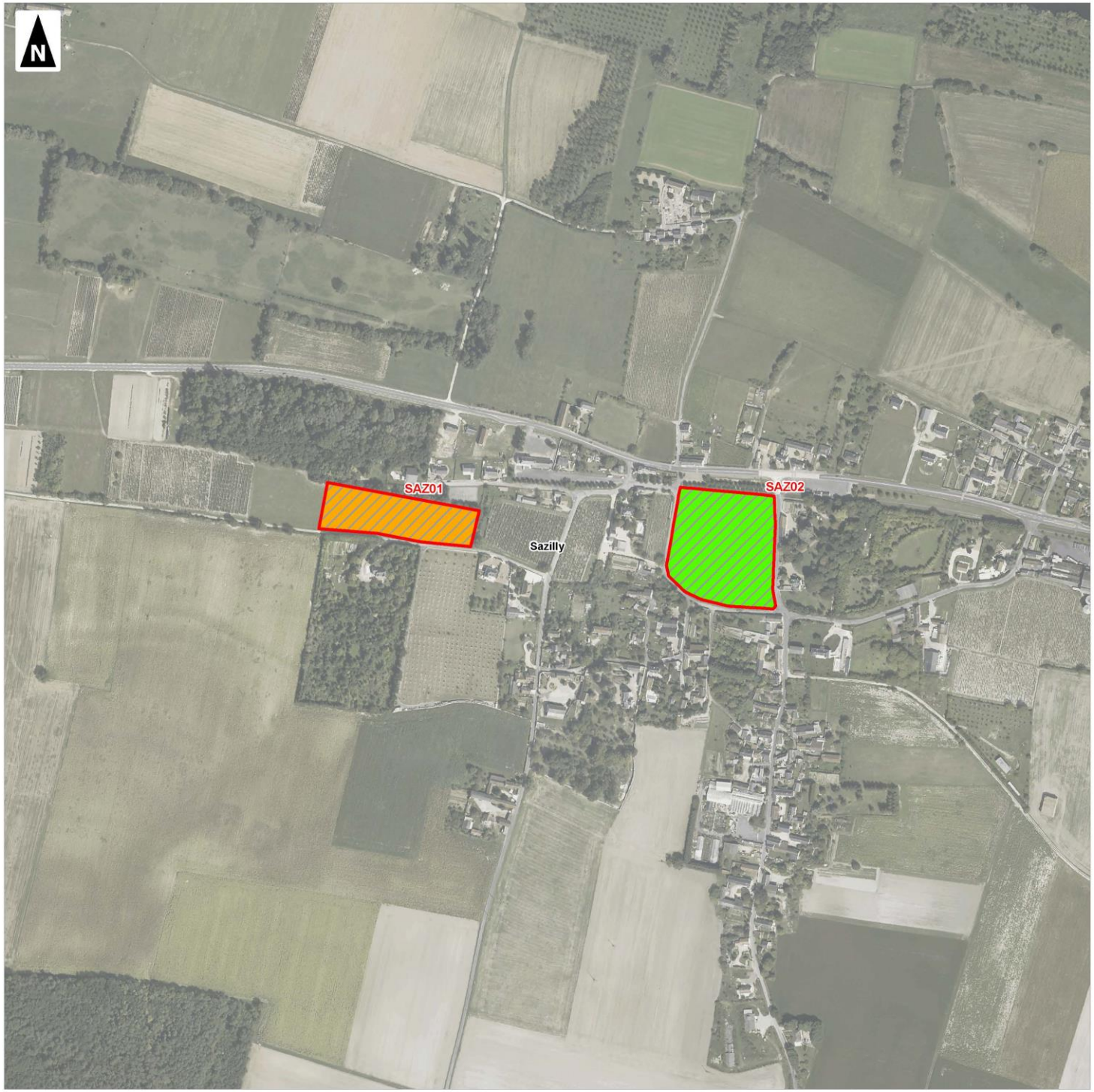

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Tavant

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Theneuil

Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique

Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi

Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Limites communales

Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

Fort

Modéré

Faible

Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018

Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®

Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Trogues

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:10 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Hiérarchisation des enjeux écologiques sur les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation

Verneuil-le-Château

- Secteur retenu dans le cadre de l'étude écologique
- Secteur finalement retenu dans le cadre du PLUi
- Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
- Limites communales
- Limites départementales

Niveau de l'enjeu :

- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

0 100 200 300 400 500

Mètres

1:5 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN 100® - IGN, RGE BD ORTHO®
Sources de données : IGN BD CARTO® - AUDDICE, 2018

CHAPITRE 3. ANALYSE DES IMPACTS & MESURES ERC

pour un PLUi intégrant des mesures ERC à la hauteur des enjeux du patrimoine naturel

Il est à noter qu'à ce stade de définition du PLUi, le règlement n'est pas encore disponible. L'analyse présentée ci-dessous est donc à considérer comme provisoire. Elle sera actualisée lorsque le règlement aura été rédigé.

3.1 Niveau d'impact de l'urbanisation et mesures proposées

Le niveau d'impact potentiel a été défini selon 5 catégories :

Niveau	Typologie d'impact
Fort	***Destruction ou détérioration majeure**, en cas de construction ou d'aménagement, d'habitats peu représentés dans les environs et/ou constituant une zone majeure de reproduction, repos et/ou alimentation par des espèces à enjeux écologiques.*
	***Dérangement temporaire** perturbant **le bon accomplissement** du cycle biologique de ces espèces.*
Modéré	***Destruction ou détérioration mineure**, en cas de construction ou d'aménagement, d'habitats moyennement à bien représentés dans les environs et/ou constituant une zone de reproduction, repos et/ou alimentation par des **espèces à enjeux** écologiques.*
	***Dérangement temporaire** perturbant **partiellement** l'accomplissement du cycle biologique de ces espèces.*
Faible	***Destruction ou détérioration**, en cas de construction ou d'aménagement, d'habitats bien représentés dans les environs, composés d'espèces végétales **communes** et accueillant une **faune commune** (pouvant toutefois être assez diversifiée).*
	***Dérangement temporaire** perturbant très **peu** les espèces*
Très faible	***Destruction ou détérioration,** en cas de construction ou d'aménagement, d'habitats **sans enjeu** écologique ou ne présentant qu'un enjeu écologique faible, très répandus dans les environs, composés d'espèces végétales peu diversifiées et banales et accueillant une faune commune peu diversifiée.* *Dérangement très limité ne perturbant pas les espèces.*

Tableau 21. Typologie des impacts pouvant être engendrés par le projet

Le tableau qui suit, fournit une analyse des secteurs susceptibles de subir un impact direct ou indirect et une proposition de mesures à mettre place.

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
Antogny-le-Tillac	Fort	0,36 ha	Flore et habitats : Pelouse semi-sèche du mesobromion (N2000) (ANT-09)	ANT-09	Modéré	L'aménagement peut amener un impact direct en matière de destruction d'habitats. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,36 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu a été évité.	-
	Modéré	0,01 ha	Faune : habitat d'espèces (haie)	ANT-07	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,01 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu a été évité.	-
	Faible à négligeable	3,25 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	ANT-01 à ANT-08 et ANT-10	Faible	Les aménagements constituent un impact faible à négligeable. En effet, la plupart des secteurs bien représentés à l'échelle du territoire et abritant des espèces communes de la flore et de la faune. En effet, parmi ces secteurs, certains sont également fortement modifiés et fréquentés par l'homme limitant sont usage par la flore et de la faune. L'aménagement de ces secteurs pourrait être dans une certaine mesure favorable à la flore et la faune locales via la restauration de milieux semi-naturels	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,25 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,13 ha	Faible	2,88 ha	89%	Tous ces secteurs sont potentiellement ouverts à l'urbanisation	-
Assay	Fort	0,19 ha	Flore et habitats : Station d'espèce patrimoniale (ASS-13) Faune : Habitat de reptile remarquable (ASS-13)	ASS-13	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations d'espèces floristiques patrimoniales	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,19 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu a été évité.	-
	Modéré	0,87 ha	Flore et habitats : Station d'espèce patrimoniale (ASS-12)	ASS-12	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,87 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Les secteurs à enjeu ont été évités.	-
	Faible à négligeable	7,09 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	7,09 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	-	-
Avon-les-Roches	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.												
	Modéré	1,47 ha	Flore et habitats : Station d'espèce patrimoniale (AVO-15) Faune : habitat d'espèces remarquables (AVO-11)	AVO-11, AVO-15	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,24 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,27 ha	Modéré	0,96 ha	65%	Le secteur AVO-15 est impacté. La fonctionnalité écologique sera améliorée à travers des mesures intégrées aux OAP sur la commune offrant ainsi des habitats de substitution à la flore et la faune locales. Il subsiste un impact résiduel non négligeable.	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 100% su enjeu modéré et 200% si enjeu fort
	Faible à négligeable	4,67 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	3,22 ha	-	0,00 ha	Faible	1,46 ha	31%	Les secteurs sont évités hormis AVO-01, AVO14, AVO02	-
Braslou	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	3,99 ha	Zones humides : ZH à fonctionnalité modéré Faune : avifaune et insectes remarquables et habitats d'espèces	BRA-12, BRA-18, BRA-21, BRA-22, BRA-24	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	3,99 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Les secteurs à enjeu ont été évités.	-
	Faible à négligeable	2,15 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,15 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	-	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			enjeu écologique associé (bâti, route…)												
Braye-sous-Faye	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	3,05 ha	Flore et habitats : Pelouse semi-sèche du mesobromion N2000 (BRAY-05) Faune : Avifaune, reptile remarquables et habitat d'espèces remarquables dont des haies (BRAY-04, BRAY-09-pp-l et BRAY-16)	BRAY-04, BRAY-05, BRAY-09-pp-l, BRAY-16	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	3,05 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Tous les secteurs à enjeu sont évités	-
	Faible à négligeable	11,27 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	10,61 ha	-	0,00 ha	Faible	0,66 ha	6%	-	-
Brizay	Fort	2,47 ha	Flore et habitats : Station d'espèces patrimoniales (BRI-05) Faune : avifaune et insectes remarquables et habitat d'espèces (BRI-03 et BRI-05)	BRI-03, BRI-05	Fort	Tout comme sur les autres communes, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de continuités écologiques, d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,28 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,34 ha	Modéré	1,85 ha	75%	La fonctionnalité écologique sera améliorée à travers des mesures intégrées aux OAP sur la commune offrant ainsi des habitats de substitution à la flore et la faune locales. Il subsiste un impact résiduel non négligeable.	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 100% su enjeu modéré et 200% si enjeu fort
	Modéré	0,79 ha	Flore et habitat : Pelouse semi-sèche du mesobromion, prairie de fauche permanente (N2000) et station d'espèces patrimoniales	BRI-01-pp, BRI-02, BRI-06	Fort	Idem	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,49 ha	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée	0,30 ha	Nul	0,00 ha	0%	Les secteurs BRI-02 et BRI-06 sont évités tandis que l'emprise de BRI-01 a été réduite permettant d'éviter tous les impacts sur les	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
									(zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)					secteurs à enjeu écologique	
	Faible à négligeable	3,39 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,00 ha	-	0,00 ha	Faible	1,38 ha	41%	-	-
Champigny-sur-Veude	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,07 ha	Zone humide : Présence de zones humides à fonctionnalité modéré (CHAM-16) Faune : espèces et habitat d'espèces remarquables (CHAM-16 et CHAM-15)	CHAM-15, CHAM-16	Modéré	Tout comme sur Champigny, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de zones humides fonctionnelles et d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,07 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Les secteurs CHAM-05 et CHAM-062 sont évités	-
	Faible à négligeable	9,30 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	7,10 ha	-	0,00 ha	Faible	2,20 ha	24%	Les secteurs CHAM-01, CHAM-07 et CHAM-13 sont les seuls impactés	-
Chaveignes	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,15 ha	Zone humide : Présence de zones humides à fonctionnalité modéré (CHAV-12 et CHAV-13) Faune : avifaune, insectes et habitat d'espèces	CHAV-12, CHAV-13	Modéré	Tout comme sur Champigny, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de zones humides fonctionnelles et d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,15 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Les secteurs CHAV-12 et CHAV-13 sont évités	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			remarquables (CHAV-12 et CHAV-13)			de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.									
	Faible à négligeable	10,57 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	8,43 ha	-	0,00 ha	Faible	2,14 ha	20%	Les secteurs CHAV01-CHAV-08, CHAV-99-pp et CHAV-17 sont les seuls impactés	-
Chezelles	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Faible à négligeable	0,60 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,60 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	-	-
Courcoué	Fort	1,32 ha	Flore et habitats : Station d'espèces patrimoniales et protégées (COUR-01) Faune : espèces et habitat d'espèces remarquables (COUR-01)	COUR-01	Fort	Tout comme sur les autres communes, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations d'espèces de la flore et de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles. Notons la présence d'une espèce protégée de la Flore.		1,32 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur COUR-01 est évité	-
	Modéré	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
	Faible à négligeable	1,49 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,88 ha	-	0,00 ha	Faible	0,61 ha	41%	Seuls les secteurs COUR-03, COUR-04 et COUR-05 sont impactés	-
Crissay-sur-Manse	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Faible à négligeable	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
Crouzilles	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,94 ha	Flore et habitat : Prairie de fauche permanente (N2000) et station d'espèces patrimoniales	CROU-05, CROU-16	Fort	Tout comme sur Champigny, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,94 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Tous les secteurs à enjeu sont évités	-
	Faible à négligeable	6,07 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,64 ha	-	0,00 ha	Faible	3,43 ha	56%	-	-
Faye-la-Vineuse	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.												
	Modéré	0,63 ha	Faune : avifaune remarquable et habitat d'espèces (FAYE-03)	FAYE-03	Fort	Tout comme sur Champigny, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	-	0,00 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,32 ha	Modéré	0,31 ha	49%	Le secteur à enjeu (FAYE-03) est impacté. La fonctionnalité écologique sera améliorée à travers des mesures intégrées aux OAP sur la commune offrant ainsi des habitats de substitution à la flore et la faune locales. Il subsiste un impact résiduel.	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 100% su enjeu modéré et 200% si enjeu fort
	Faible à négligeable	4,73 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	3,24 ha	-	0,00 ha	Faible	1,48 ha	31%	Le secteur FAYE-02 est évité	-
Jaulnay	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Faible à négligeable	1,37 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	1,37 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	-	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
La Tour-Saint-Gelin	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	1,01 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales (LATO-05, LATO-07) Faune : Avifaune remarquable	LATO-05, LATO-07, LATO-13	Fort	Tout comme sur Champigny, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore remarquables et d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	1,01 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Tous les secteurs à enjeu sont évités	-
	Faible à négligeable	3,39 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,51 ha	-	0,00 ha	Faible	0,88 ha	26%	Seul le secteur LATO-03 est impacté	-
Lémeré	Fort	0,94 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales (LEME-04, LEME-08, LEME-14, LEME-21, LEME-26)	LEME-04, LEME-08, LEME-14, LEME-21, LEME-26	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore remarquables.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,49 ha	-	0,00 ha	Modéré	0,45 ha	48%	LEME-08 et une partie du secteur LEME-04 sont impactées	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 100% su enjeu modéré et 200% si enjeu fort
	Modéré	1,16 ha	Flore et habitat : Prairie de fauche permanente (N2000) Faune : Avifaune patrimoniale, reptile remarquable et habitats d'espèces (haies)	LEME-06, LEME-07, LEME-17, LEME-19	Fort	Tout comme sur les autres communes, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,39 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,31 ha	Faible	0,46 ha	40%	LEME-07 est impacté. Sur le secteur LEME-06, les haies seront préservées dans le cadre de l'OAP.	-
	Faible à négligeable	10,71 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	6,568270313	-	0,00 ha	Faible	4,14 ha	39%	Seuls les secteurs LEME-03, LEME-04, LEME-06, LEME-15 et 16 sont impactés	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)												
Ligré	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Faible à négligeable	11,59 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,83 ha	-	0,00 ha	Faible	10,76 ha	93%	-	-
L'Île-Bouchard	Fort	2,80 ha	Flore et habitat : Prairie de fauche permanente (N2000) et stations d'espèces floristiques remarquables Faune : Avifaune patrimoniale	ILEB-01, ILEB-08, ILEB-12, ILEB-13	Fort	Tout comme sur les autres communes, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale, d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	-	0,00 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,68 ha	Modéré	2,12 ha	76%	La fonctionnalité écologique sera améliorée à travers des mesures intégrées aux OAP sur la commune offrant ainsi des habitats de substitution à la flore et la faune locales. Il subsiste un impact résiduel non négligeable.	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 200%.
	Modéré	3,15 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces floristiques remarquables Faune : Avifaune patrimoniale et habitats d'espèces (haies)	ILEB-01-pp-l, ILEB-04, ILEB-05, ILEB-09, ILEB-11	Fort	Tout comme sur les autres communes, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale et d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,51 ha	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (or STECAL), règlement, trame)	1,44 ha	Modéré	1,19 ha	38%	ILEB-05 et une partie de ILEB-09 sont évités	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 200%.

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
									MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité						
	Faible à négligeable	2,20 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	-	0,00 ha	-	0,00 ha	Faible	2,20 ha	-	-	-
Luzé	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,29 ha	Faune : Avifaune patrimoniale et habitats d'espèces	LUZE-11	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,29 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu est évité	-
	Faible à négligeable	1,84 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	1,56 ha	-	0,00 ha	Faible	0,29 ha	16%	-	-
Maillé	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,41 ha	Faune : Avifaune patrimoniale et habitats d'espèces	MAIL-03	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,41 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu est évité	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
						destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.									
	Faible à négligeable	0,50 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,50 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Tous les secteurs sont évités	-
Marcilly-sur-Vienne	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,21 ha	Faune : Avifaune patrimoniale et habitats d'espèces	MARC-14	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	-	0,00 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,21 ha	Faible	0,00 ha	0%	Le secteur MARC-14 est impacté. La fonctionnalité écologique sera améliorée à travers des mesures intégrées aux OAP sur la commune offrant ainsi des habitats de substitution à la flore et la faune locales.	-
	Faible à négligeable	4,84 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,23 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,08 ha	Faible	2,53 ha	52%	-	-
Marigny-Marmande	Fort	0,40 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces floristiques patrimoniales et protégées	MARI-09	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale et **protégées.**	-	0,00 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,40 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu est évité	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
	Modéré	0,83 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces floristiques patrimoniales	MARI-15, MARI-18 et MARI-19	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale.	-	0,00 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,15 ha	Modéré	0,68 ha	82%	La fonctionnalité écologique sera améliorée à travers des mesures intégrées aux OAP sur la commune offrant ainsi des habitats de substitution à la flore et la faune locales. Il subsiste un impact résiduel non négligeable.	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 200%.
	Faible à négligeable	5,46 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	3,50 ha	-	0,00 ha	Faible	1,96 ha	36%	-	-
Neuil	Fort	0,75 ha	Flore et habitat : Pelouse semi-sèche du mesobromion (N2000) (NEUI-12) et Stations d'espèces floristiques patrimoniales et protégées (NEUI-12 et NEUI-04) Faune : Habitat d'espèces (insectes) (haie) (NEUI-24-pp)	NEUI-04, NEUI-12, NEUI-24-pp-l	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale et **protégées** et d'habitats remarquables.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,33 ha	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,20 ha	Faible	0,22 ha	29%	La zone accueillant la station d'espèce protégée est évitée ainsi qu'une partie significative d'habitat à enjeu	-
	Modéré	3,05 ha	Flore et habitat : Prairie de fauche permanente et pelouse semi-sèche du mesobromion (N2000) (NEUI-08, 09, 11 et 15) et Stations d'espèces floristiques patrimoniales (NEUI-02, 08, 09, 22, 34, 39)	NEUI-02, NEUI-08, NEUI-09, NEUI-10, NEUI-11, NEUI-15, NEUI-19, NEUI-20, NEUI-22,	Fort	Tout comme sur les autres communes, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale et d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,62 ha	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors	0,24 ha	Faible	0,19 ha	6%	Seul le secteur NEUIL-34 est impacté. La fonctionnalité écologique sera améliorée à travers des mesures intégrées aux	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			Faune : avifaune et insectes remarquables	NEUI-24, NEUI-27, NEUI-28, NEUI-34, NEUI-39		destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.			STECAL), règlement, trame)					OAP sur la commune offrant ainsi des habitats de substitution à la flore et la faune locales.	
	Faible à négligeable	6,82 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	5,24 ha	-	0,00 ha	Faible	1,58 ha	23%	-	-
Nouâtre	Fort	2,60 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces floristiques patrimoniales et protégées (NOUA-04) Faune : Avifaune patrimoniale et habitats d'espèces	NOUA-04	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale et **protégées.**	-	0,00 ha	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	1,21 ha	Faible	1,39 ha	54%	La zone accueillant la station d'espèce protégée est évitée ainsi qu'une partie significative d'habitat à enjeu	-
	Modéré	0,27 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces floristiques patrimoniales (NOUA-01) Faune : Avifaune patrimoniale et habitats d'espèces	NOUA-01	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,27 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu est évité	-
	Faible à négligeable	4,87 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	4,595891675	-	0,00 ha	Faible	0,27 ha	-	Seul le secteur NOUA-05 est impacté	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			enjeu écologique associé (bâti, route…)												
Noyant-de-Touraine	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	1,39 ha	Flore et habitat : Prairie de fauche permanente (N2000) et stations d'espèces patrimoniales Faune : Avifaune patrimoniale et habitats d'espèces (haies)	NOYA-08, NOYA-09	Fort	Tout comme sur les autres communes, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale et d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	1,39 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Tous les secteurs sont évités	-
	Faible à négligeable	10,49 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,38 ha	-	0,00 ha	Faible	8,11 ha	77%	-	-
Panzoult	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	1,19 ha	Flore et habitat : Prairie de fauche permanente (N2000) et station d'espèce patrimoniale	PANZ-02	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale et d'habitats remarquables.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	1,19 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu a été évité	-
	Faible à négligeable	2,66 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	1,59 ha	-	0,00 ha	Faible	1,06 ha	40%	Le secteur PAN-01 est évité	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			enjeu écologique associé (bâti, route…)												
Parçay-sur-Vienne	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	1,03 ha	Flore et habitat : Prairie de fauche permanente (N2000) Faune : Avifaune patrimoniale, reptile remarquable et habitats d'espèces (haies)	PARC-03, PARC-02	Fort	Tout comme sur les autres communes, l'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats remarquables et/ou fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,12 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,12 ha	Modéré	0,78 ha	76%	Malgré l'évitement d'un secteur, il subsiste un impact sur une parcelle, la PARC-03. Classé en 2 AU, signalons que le secteur est inconstructible selon le PPRI	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 200%.
	Faible à négligeable	1,77 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	-	0,00 ha	-	0,00 ha	Faible	1,77 ha	100%	-	-
Ports	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,01 ha	Faune : haie composant un habitat d'espèce (avifaune)	PORT-01	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable.	-	0,00 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,01 ha	Faible	0,00 ha	0%	L'OAP sur ce secteur prévoit la préservation / recréation de haies bocagères	-
	Faible à négligeable	1,87 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	-	0,00 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,22 ha	Faible	1,64 ha	88%	-	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)												
Pouzay	Fort	1,33 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales	POUZ-10	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	1,33 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu a été évité	-
	Modéré	0,50 ha	Faune : Avifaune et insectes remarquables et habitats d'espèces	POUZ-17	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,50 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu a été évité	-
	Faible à négligeable	25,20 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	16,84 ha	-	0,00 ha	Faible	8,36 ha	33%	-	-
Pussigny	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,33 ha	Faune : Avifaune remarquable et habitats d'espèces	PUSS-04	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,33 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu est évité	-
	Faible à négligeable	0,39 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,39 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	-	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			enjeu écologique associé (bâti, route…)												
Razines	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,03 ha	Zones humides : ZH à fonctionnalité modéré	RAZI-04	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de zones humide fonctionnelle	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,03 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu est évité	-
	Faible à négligeable	1,38 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,66 ha	-	0,00 ha	Faible	0,72 ha	52%	Seuls les secteurs RAZI-01 et RAZI-05 sont impactés	-
Richelieu	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	1,14 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales Faune : Avifaune et insectes remarquables et habitats d'espèces	RICH-16, RICH-37, RICH-41	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations floristiques remarquables et d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,36 ha	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,20 ha	Faible	0,59 ha	51%	L'évitement du secteur RICH-16 et la réduction d'emprise (RICH-41) permet de maîtriser les impacts sur les éléments à enjeu.	-
	Faible à négligeable	9,88 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	3,41 ha	-	0,00 ha	Faible	6,46 ha	65%	-	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			enjeu écologique associé (bâti, route…)												
Rilly-sur-Vienne	Fort	0,48 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales	RILL-02	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,48 ha	-	0,00 ha	Nul	0,00 ha	0%	Le secteur à enjeu a été évité	-
	Modéré	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Faible à négligeable	2,30 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	1,07 ha	-	0,00 ha	Faible	1,24 ha	54%	-	-
Sainte-Maure-de-Touraine	Fort	6,52 ha	Flore et habitat : Prairie de fauche permanente (N2000) et Stations d'espèces floristiques patrimoniales et protégées Faune : insecte remarquable	StMA-05, StMA-07, StMA-13, StMA-15, StMA-18	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale et **protégées** et d'habitats remarquables.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	4,27 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,44 ha	Modéré	1,81 ha	28%	Une partie significative d'habitats à enjeu est préservée. NB : une station d'espèce floristique protégée est susceptible d'être impactée. Une procédure adaptée devra être mise en œuvre	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 200%.
	Modéré	4,43 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales Faune : Avifaune et insectes remarquables et habitats d'espèces	StMA-06, StMA-45, StMA-46, StMA-47	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations floristiques remarquables et d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	-	0,00 ha	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	1,51 ha	Modéré	2,92 ha	66%	La réduction d'emprise (StMA-06, StMA-45 et StMA-46) permet de maîtriser les impacts sur certains éléments à enjeu. Il subsiste un impact non négligeable	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 200%.

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
	Faible à négligeable	47,18 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	29,48 ha	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,10 ha	Faible	15,59 ha	33%	-	-
Saint-Epain	Fort	0,25 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales	StEP-28	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale	-	0,00 ha	-	0,00 ha	Modéré	0,25 ha	100%	Le secteur à enjeu n'a été évité	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 200%.
	Modéré	0,89 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales Faune : Avifaune et insectes remarquables et habitats d'espèces	StEP-03-pp, StEP-19, StEP-42	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations d'espèces patrimoniales et d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,56 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,23 ha	Faible	0,10 ha	12%	L'évitement de certains secteurs permet de maîtriser les impacts sur les éléments à enjeu.	-
	Faible à négligeable	11,64 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	5,98 ha	-	0,00 ha	Faible	5,66 ha	49%	-	-
Sazilly	Fort	1,03 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces floristiques patrimoniales et protégées	SAZI-02	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale et **protégées.**	-	0,00 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,66 ha	Faible	0,37 ha	36%	La zone accueillant la station d'espèce protégée est évitée ainsi qu'une partie significative d'habitats à enjeu	-
	Modéré	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
	Faible à négligeable	1,82 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	SAZI-01	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	-	0,00 ha	-	0,00 ha	Faible	1,82 ha	100%	-	-
Tavant	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,25 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales	TAVA-10, TAVA-11	Modéré	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale	-	0,00 ha	-	0,00 ha	Modéré	0,25 ha	100%	-	Il conviendra de restaurer des secteurs de préservation écologique à fonctionnalité équivalente et sur une surface de 200%.
	Faible à négligeable	1,71 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,31 ha	-	0,00 ha	Faible	1,41 ha	82%	-	-
Theneuil	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Faible à négligeable	2,26 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	-	0,00 ha	-	0,00 ha	Faible	2,26 ha	100%	-	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
			Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)												
Trogues	Fort	2,18 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales	TROG-31	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations de flore patrimoniale	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,07 ha	MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	0,11 ha	Nul	0,00 ha	0%	Les secteurs TROG-16 et TROG-31 ont été évités.	-
	Modéré	4,28 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales Faune : Avifaune et reptiles remarquables et habitats d'espèces	TROG-01, TROG-14, TROG-17 TROG-20, TROG-28, TROG-34	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations d'espèces patrimoniales et d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	2,52 ha	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,13 ha	Faible	1,62 ha	38%	L'évitement de certains secteurs et la réduction d'emprise permettent de maîtriser les impacts sur les éléments à enjeu.	-
	Faible à négligeable	22,53 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	20,95 ha	-	0,00 ha	Faible	1,59 ha	7%	-	-
Verneuil-le-Château	Fort	0,00 ha	Aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation sur cette commune ne constitue d'enjeu de ce niveau.	/	NC	/	/	0,00 ha	/	0,00 ha	NC	0,00 ha	/	/	-
	Modéré	1,16 ha	Flore et habitat : Stations d'espèces patrimoniales Faune : Avifaune remarquables et habitats d'espèces	VERN-01, VERN-03, VERN-04	Fort	L'aménagement provoquera un impact direct en matière de destruction de stations d'espèces patrimoniales et d'habitats fréquentés par des espèces de la faune remarquable. De plus des impacts indirects en matière de perturbation en période de reproduction et direct en matière de destruction de site d'alimentation sont également prévisibles.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,77 ha	-	0,00 ha	Faible	0,39 ha	33%	L'évitement de certains secteurs permet de maîtriser les impacts sur les éléments à enjeu.	-

Commune	Niveau d'enjeu	Surface potentiellement ouverte à l'urbanisation	Enjeux écologiques	Secteur (NB : pp = secteur concerné pour partie)	Niveau d'impact brut*	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Surface évitée	Mesure de réduction	Surface réduite	Niveau d'impact résiduel*	Surface résiduelle impactée	% surface / surface étudiée	Description de l'impact résiduel	Mesure compensatoire
	Faible à négligeable	1,00 ha	Cortège d'espèces communes au sein d'habitats communs et bien représentés à l'échelle du territoire (cultures, friches prairiales peu diversifiées, pelouses urbaines) et Habitat artificiel sans végétation notable et sans enjeu écologique associé (bâti, route…)	Autres secteurs ou parties de secteurs sur la commune	Faible	On retrouve le même type d'impact que sur la commune d'Antogny-le-Tillac sur de ce type d'habitats à enjeu faible à négligeable.	ME01 : Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	0,55 ha	-	0,00 ha	Faible	0,44 ha	45%	-	-

Tableau 22.Impact brut, mesures et impact résiduels des secteurs à urbaniser sur le patrimoine naturel

NB : * brut = avant application des mesures d'évitement et de réduction (ER) / résiduel = après application des mesures ER

3.2 Description des mesures « ERCA » proposées

Les mesures synthétisées dans le tableau ci-après sont détaillés dans la présente section.

Type de mesure		Mesures		Groupe visé					
				Flore et habitats	**Avifaune**	**Mammifère**	**Autre faune (insectes, reptiles, amphibiens)**	**Corridors**	**Natura 2000**
Mesures d'évitement	*relatives à des enjeux autres qu'écologiques*	ME01	Eviter des secteurs en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques que le volet écologique (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	◎	◎	◎	◎	◎	◎
	relatives aux enjeux écologiques	ME02	Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	◎	◎	◎	◎		◎
Mesures de réduction	*relatives aux enjeux écologiques*	MR01	Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	◎	◎	◎	◎		
		MR02	Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	◎	◎	◎	◎	◎	
Mesures compensatoires		MC	Compte-tenu du niveau d'impact résiduel atteint, il conviendra de mettre en place des mesures compensatoires. A cet effet, la collectivité pourra créer une trame de biodiversité identifiant les secteurs susceptibles de faire l'objet d'une restauration dans l'optique de restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et d'assurer la pérennité des trames écologiques à l'échelle de l'ensemble de son territoire	◎				◎	
Mesures d'accompagnement		MA1	Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement		◎	◎	◎		
		MA3	Adapter l'éclairage public aux chiroptères et aux insectes		◎	◎	◎	◎	
		MA2	Promouvoir la sensibilisation à l'écologie	◎	◎	◎	◎		◎
		MA4	Limiter des coupes d'arbres de haut jet et adaptation de la période d'intervention		◎	◎	◎	◎	
		MA5	Gérer les espèces exotiques envahissantes	◎			◎		

Tableau 23.Tableau récapitulatif des mesures prévues envers le projet de PLUi

3.2.1 Mesures d'évitement

- **ME1 : Evitement de secteurs à enjeu écologique en raison d'enjeux relatifs à d'autres thématiques (risque, accessibilité…) favorables à la faune et la flore**

Certains secteurs à enjeux écologiques faibles sont évités (via la non ouverture à l'urbanisation) pour des raisons autres qu'écologiques, ce qui permet de réduire aussi l'impact sur les milieux et les espèces les composant / fréquentant.

- **ME2 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)**

Certains milieux constituent des enjeux écologiques (modéré à fort) en raison de leur nature comme par exemple des habitats qui abritent des stations d'espèces floristique remarquables (protégées et/ou patrimoniales) et/ou abritant des espèces remarquables de la faune : les praires de fauche permanente en bon état de conservation, certaines friches prairiales diversifiées, les prairies mésohygrophiles ou encore certains boisements et haies. En effet, certains habitats constituent des éléments nécessaires à l'alimentation de certaines espèces (avifaune, chiroptères, mammifères terrestres, reptiles) et/ou aux déplacements d'espèces (avifaune, chiroptères, mammifères terrestres, reptiles) ou à leur reproduction (avifaune, reptiles) à l'échelle locale. Par exemple, les lisières et haies sont utilisées par l'avifaune en période de nidification et jouent un rôle de corridor écologique à l'échelle locale, notamment pour les chiroptères.

Dans le cadre du projet de PLUi, il conviendra de préserver ces milieux via une protection adaptée et d'éviter tout aménagement à proximité de ces derniers (secteurs à enjeux forts en priorité).

Cet objectif se traduit par un classement au zonage en N/A et un règlement rendant inconstructible ces secteurs ainsi que la mise en place d'une protection des éléments remarquables à travers l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.

Ci-après est fournie la traduction de cette mesure sur les éléments à enjeux écologiques significatifs les plus marquants en indiquant la version du zonage initiale et aboutie.
Notons que le référencement à la parcelle est codifié en premier (ex : ANT09) ; le second code correspond au référencement au secteur (ex : = ANT03).

Antogny-le-Tillac

ANT-09 =ANT03

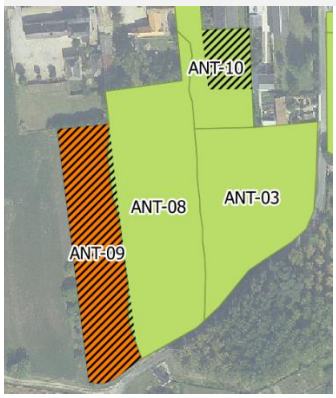

Enjeux écologiques

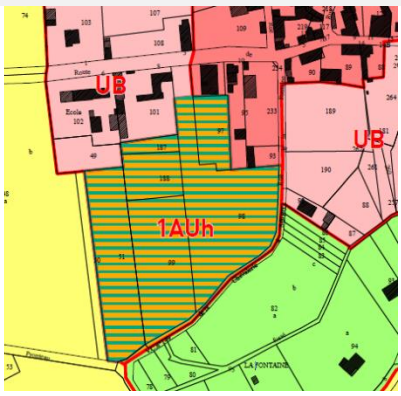

Zonage – Version initiale

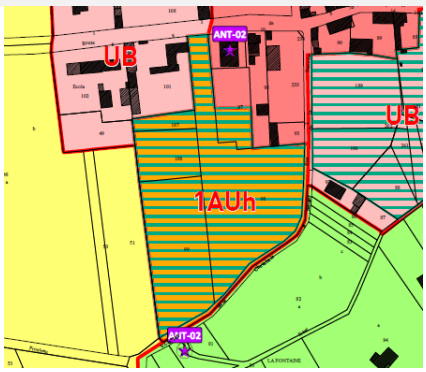

Zonage – Version aboutie

Assay

ASS-13 et ASS-12 = ASS08

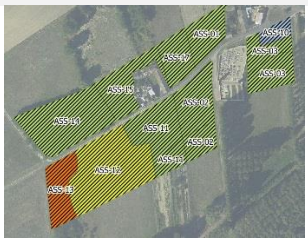

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

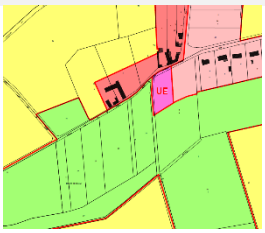

Zonage – Version aboutie

Conservation des secteurs au classement N

Avon-les-Roches

AVO-11 et AVO-15 = ALR04

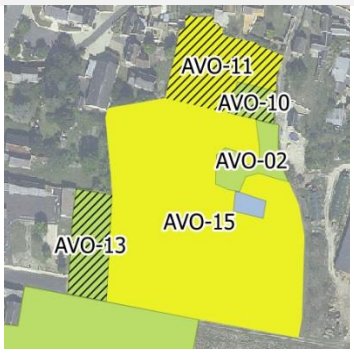

Enjeux écologiques

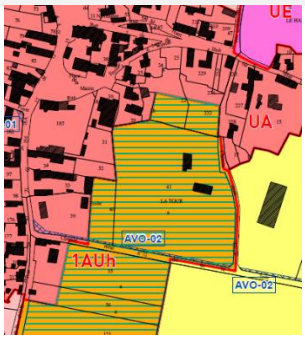

Zonage – Version initiale

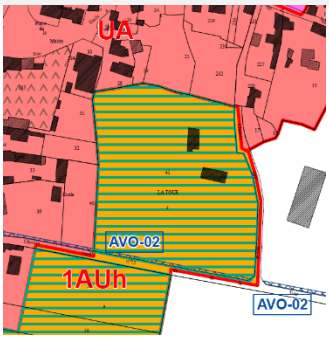

Zonage – Version aboutie

Bralou

BRA-12, BRA-21, BRA-22 = BRA06

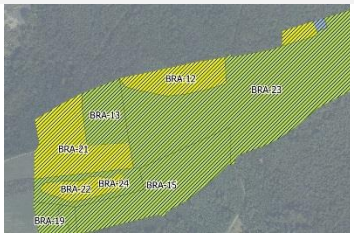

Enjeux écologiques

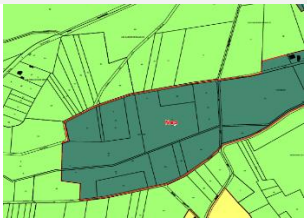

Zonage – Version initiale

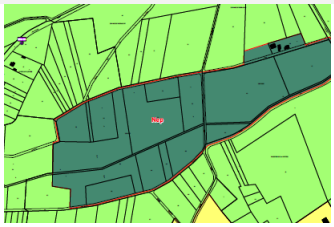

Zonage – Version aboutie

Conservation des secteurs au classement N

Braye-sous-Faye

BRAY-04, BRAY-05 = BSF04 et BSF10

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

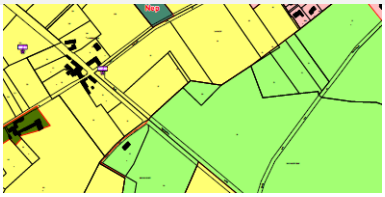

Zonage – Version aboutie

Brizay

BRI-05 = BRI06

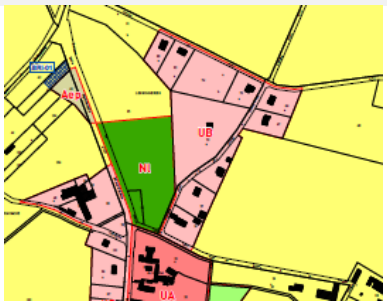

Enjeux écologiques | Zonage – Version initiale | Zonage – Version aboutie.

Champigny-sur-Veude

CHAM-15, CHAM-16 = CSV02

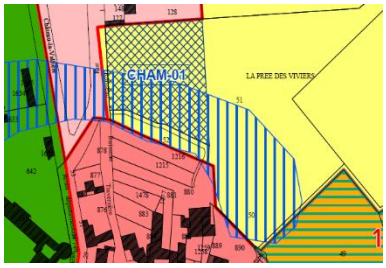

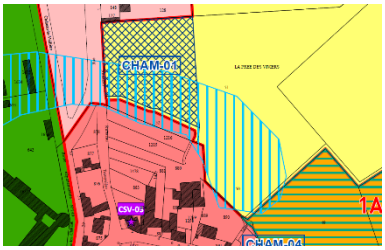

Enjeux écologiques | Zonage – Version initiale | Zonage – Version aboutie

Chaveignes

CHAV-12, CHAV-13 = CHA03

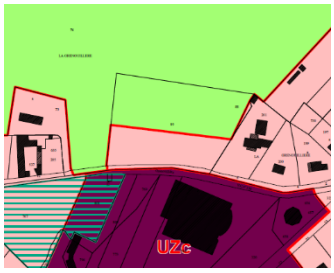

Enjeux écologiques | Zonage – Version initiale | Zonage – Version aboutie.

Courcoué

COUR-01 = COU04

Enjeux écologiques | Zonage – Version initiale | Zonage – Version aboutie

Crouzilles

CROU-05 = CRO06

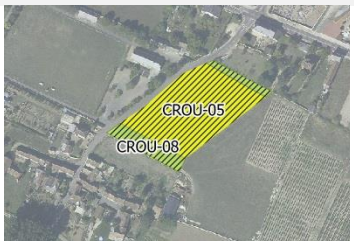

Enjeux écologiques

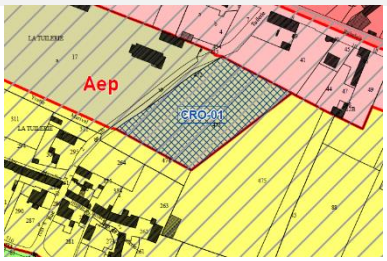

Zonage – Version initiale

Zonage – Version aboutie.

La Tour-Saint-Gelin

LATO-07 = TSG02

Enjeux écologiques

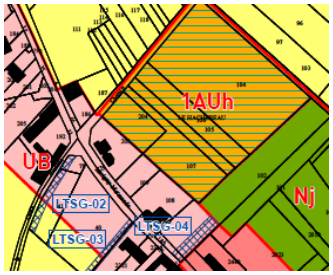

Zonage – Version initiale

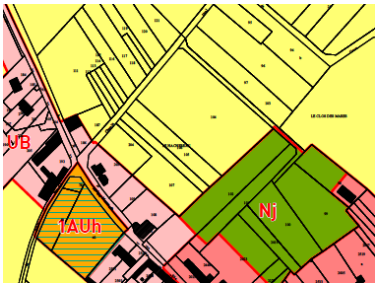

Zonage – Version aboutie

Lémeré

LEME-08, LEME-14, LEME-21 = LEM01, LEM03, LEM05

Enjeux écologiques

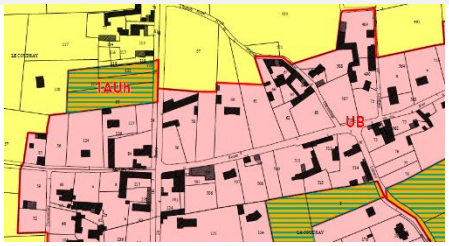

Zonage – Version initiale

Zonage – Version aboutie

L'Île-Bouchard

ILEB-05 = ILB03

Enjeux écologiques

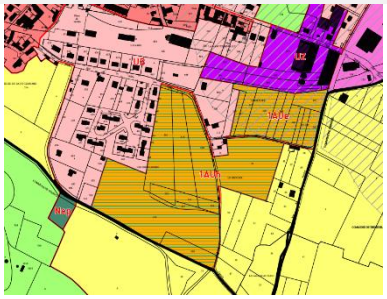

Zonage – Version initiale

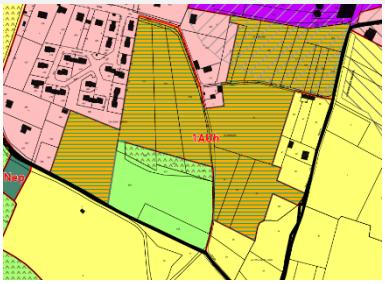

Zonage – Version aboutie

Luzé

LUZE-11 = LUZ01

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

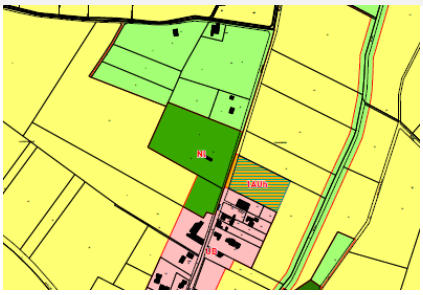

Zonage – Version aboutie

Conservation des secteurs au classement N

Maillé

MAIL-03 = MAI02

Enjeux écologiques

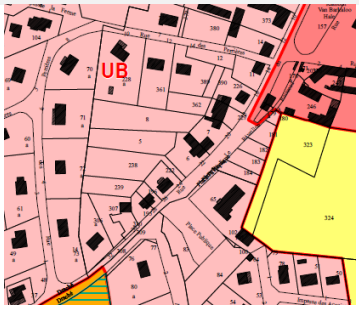

Zonage – Version initiale

Zonage – Version aboutie.

Neuil

NEUI-12

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

Zonage – Version aboutie

Conservation des secteurs au classement N

Nouâtre

NOUA-01 = NOU03

Enjeux écologiques

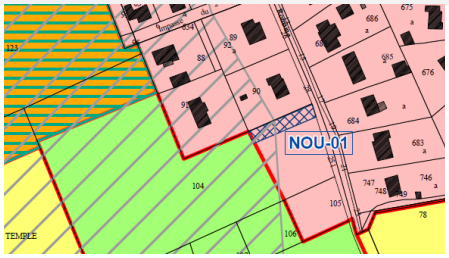

Zonage – Version initiale

Zonage – Version aboutie.

Noyant-de-Touraine

NOYA-09 = NDT02

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

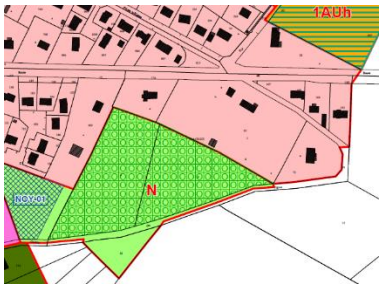

Zonage – Version aboutie.

Panzoult

PANZ-02 = PAN03

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

Zonage – Version aboutie.

Parcay-sur-Vienne

PARC-03, PARC-02 = PSV02

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

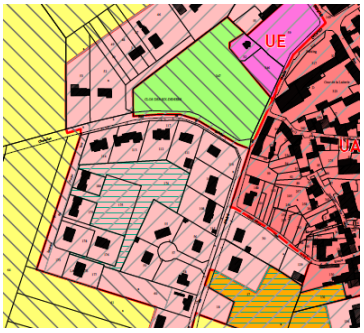

Zonage – Version aboutie.

Pouzay

POUZ-10 = POU14

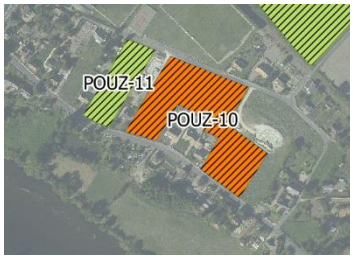

Enjeux écologiques

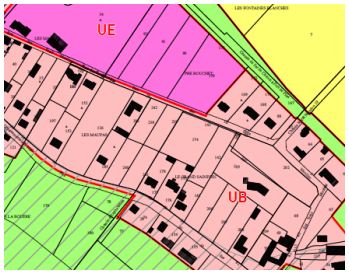

Zonage – Version initiale

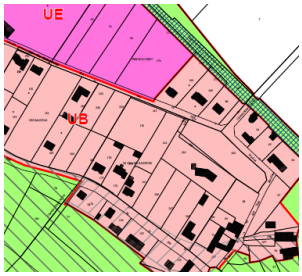

Zonage – Version aboutie

Pussigny

PUSS-04 = PUS01

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

Zonage – Version aboutie.

Razines

RAZI-04 = RAZ01

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

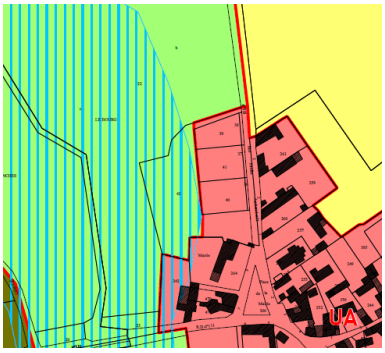

Zonage – Version aboutie.

Richelieu

RICH-37, RICH-41 = RIC11

Enjeux écologiques

Zonage – Version initiale

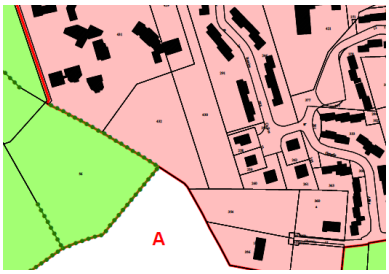

Zonage – Version aboutie.

Rilly-sur-Vienne

RILL-02 = RSV06

Enjeux écologiques

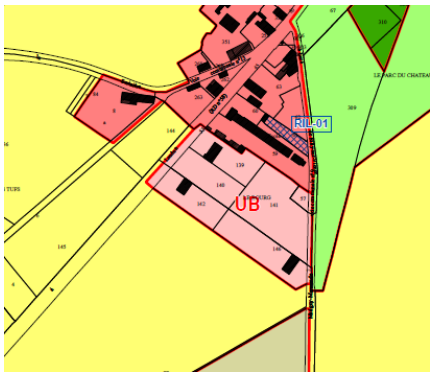

Zonage – Version initiale

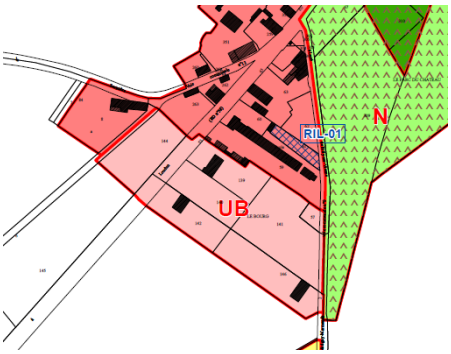

Zonage – Version aboutie.

Sainte-Maure-de-Touraine

StMA-13, StMA-18 = SMT10

Enjeux écologiques

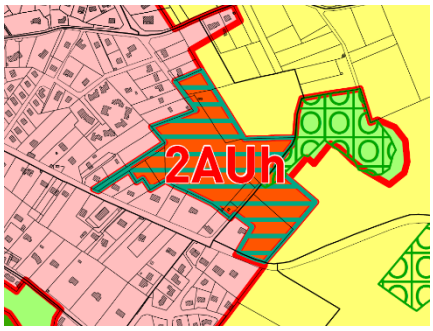

Zonage – Version initiale

Zonage – Version aboutie.

Saint-Epain

StEP-03-pp, StEP-19, StEP-42 = SAE11

Enjeux écologiques

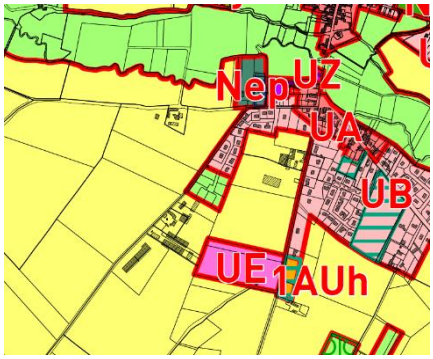

Zonage – Version initiale

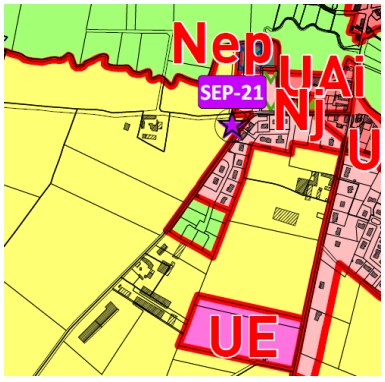

Zonage – Version aboutie.

Conservation des secteurs au classement N

Trogues

TROG-32 et TROG-28 = TRO07

Enjeux écologiques

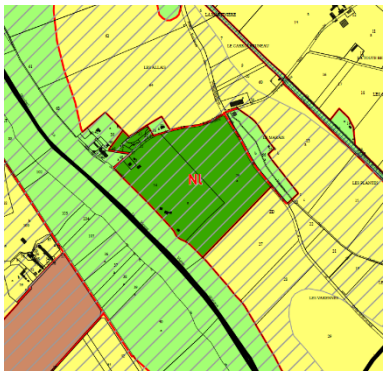

Zonage – Version initiale

Zonage – Version aboutie.
Conservation des secteurs au classement N

Verneuil-le-Château

VERN-03 = VLC02

Enjeux écologiques

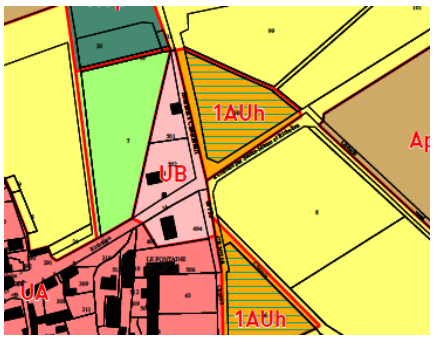

Zonage – Version initiale

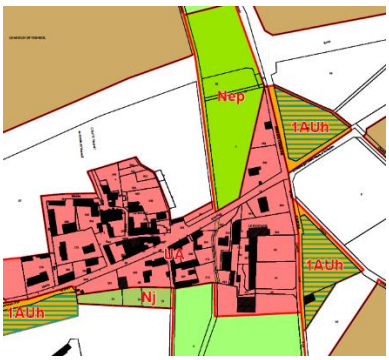

Zonage – Version aboutie.

Comme noté plus haut, cette mesure permet d'éviter l'impact sur des secteurs à enjeux écologiques significatifs. Ainsi **34 ha de parcelles à enjeu écologique modéré à fort ont été évitées soit 11% de la surface étudiée potentiellement ouverte à l'urbanisation.**

Dans le cas où l'évitement n'a pas pu être mis en place, des mesures de réduction, indiquées ci-dessous, ont été entreprises.

3.2.2 Mesures de réduction

- MR1 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort

Dans le cas où la mesure ME1 ne pouvaient être appliquée sur certains secteurs, il convient de réduire sur ces mêmes secteurs l'emprise du projet afin d'en limiter l'impact direct et indirect.

Cette mesure a également été déclinée à l'échelle de certaines OAP afin de limiter l'emprise imperméabilisée et de favoriser des aménagements écologiques afin de fournir des habitats de substitution fonctionnels à la faune et la flore. Ce point fait l'objet d'une mesure dédiée : MR2.

Ci-après est fournie la traduction de cette mesure sur les éléments à enjeux écologiques significatifs les plus marquants n'ayant pas fait l'objet de mesures d'évitement, en indiquant la version du zonage initiale et aboutie. *Notons que le référencement à la parcelle est codifié en premier (ex : RICH-41) ; le second code correspond au référencement au secteur (ex : = RIC04).*

Richelieu

RICH-41 = RIC04

Enjeux écologiques

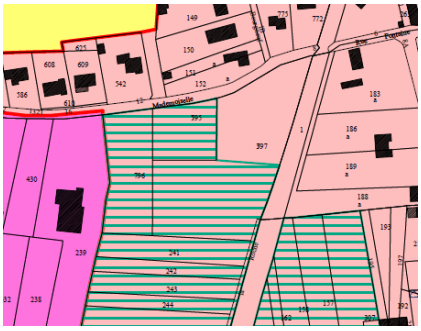

Zonage – Version initiale

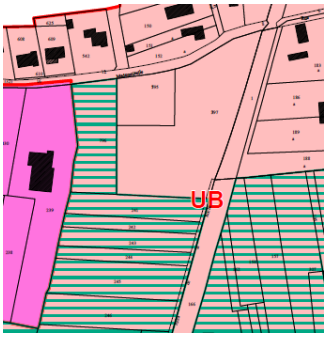

Zonage – Version aboutie.

- MR2 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité

Il est prévu un aménagement des espaces verts couplé à une gestion différenciée associée dans le but de réduire l'impact sur les espèces en offrant des habitats de substitution pour la faune et la flore.

Ce travail est décliné sur certaines OAP notamment à enjeux écologiques mais également sur certaines OAP à faible enjeu écologique initial afin d'accroître la fonctionnalité écologique existante et ainsi constituer un gain écologique nécessaire compte-tenu de la consommation foncière associée à tout programme de planification urbaine.

Ci-dessous est présentée, sous forme de vignettes, l'intégration de la composante écologique aux OAP tandis que les aménagements et la gestion associés sont détaillés ci-après.
Notons que le référencement à la parcelle est codifié en premier (ex : ANT-02, ANT-04) ; le second code correspond au référencement au secteur (ex : = ANT02).

Antogny-le-Tillac

ANT-02, ANT-04, ANT-05 et ANT-06 = ANT02 / OAP du Centre-Bourg

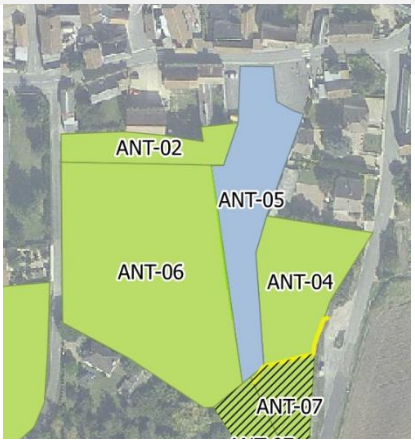

Enjeu écologique faible à modéré

OAP - Préservation des milieux humides & Aménagement et gestion d'espaces prairiaux et de haies bocagères favorables à la biodiversité pour un gain écologique

Avon-les-Roches

AVO-01, AVO-02, AVO-14, AVO-15 = ALR04, ALR05 / OAP de la Chèvrerie

Enjeu écologique faible à modéré

OAP - Aménagement de gestion d'espaces prairiaux et de haies bocagères favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

Brizay

BRI-09 = BRI07 / OAP du Cimetière

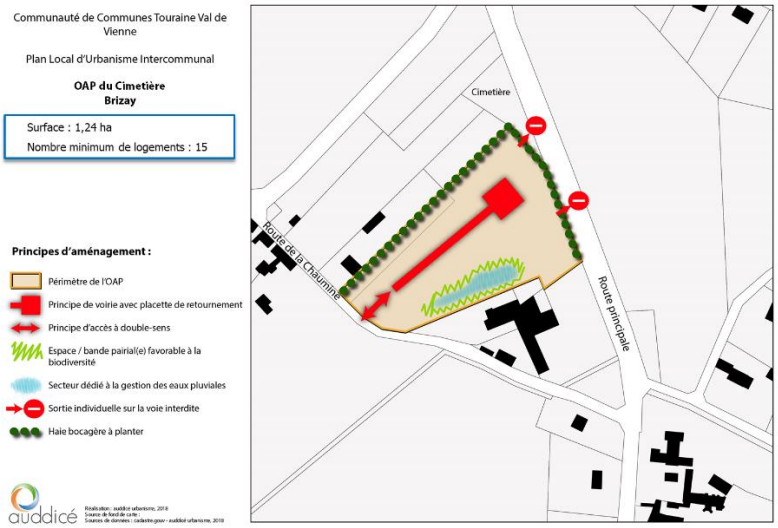

Enjeu écologique faible

OAP - Aménagement de gestion d'espaces prairiaux et de haies bocagères favorables à la biodiversité pour un gain écologique

BRI-03 = BRI02 / OAP de la Commanderie

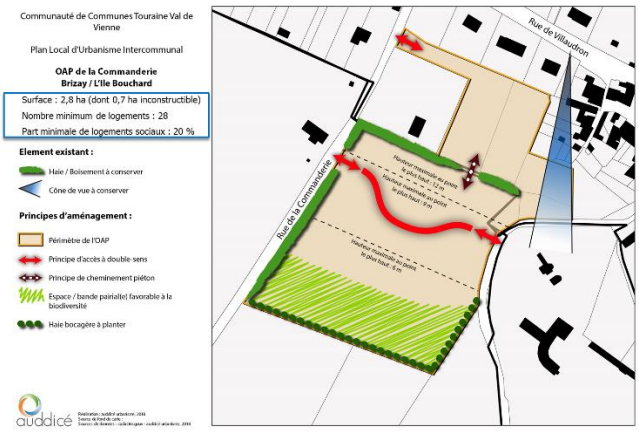

Enjeu écologique fort

OAP - Aménagement de gestion d'espaces prairiaux et de haies bocagères favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

Faye-la-Vineuse

FAYE-01, FAYE-03 = FLV01 / OAP de la Vau

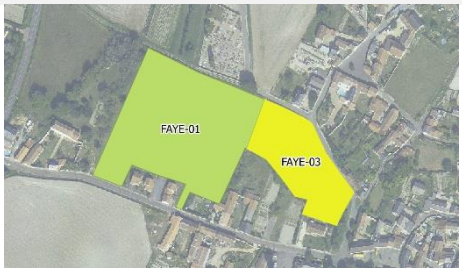

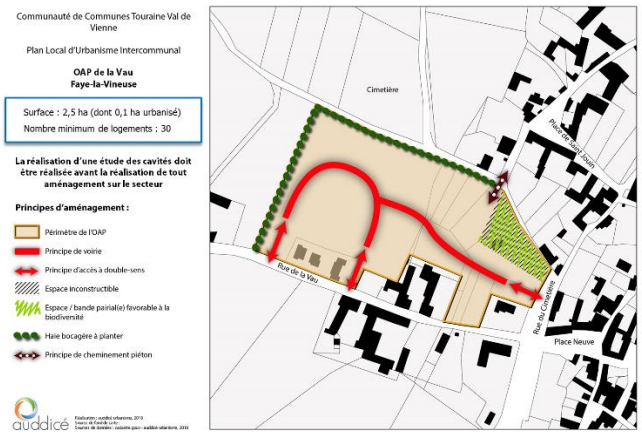

Enjeu écologique faible à modéré

OAP - Aménagement de gestion d'espaces prairiaux et de haies bocagères favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

Lémeré

LEME-06, LEME-15, LEME-16 = LEM05 / OAP de Coudray

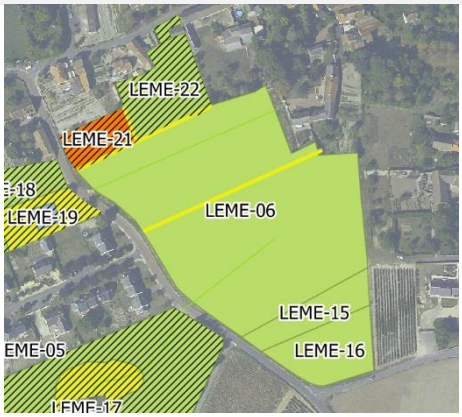

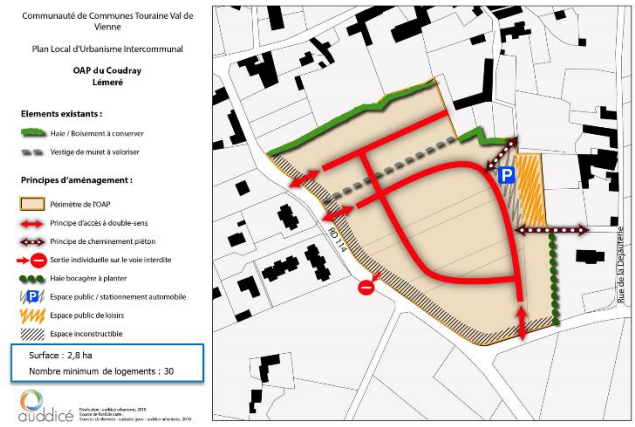

Enjeu écologique faible à modéré

OAP - Aménagement de gestion d'espaces enherbés favorables à la biodiversité pour un gain écologique

L'Île-Bouchard

OAP de la Gare

Non prospecté – surface imperméabilisée

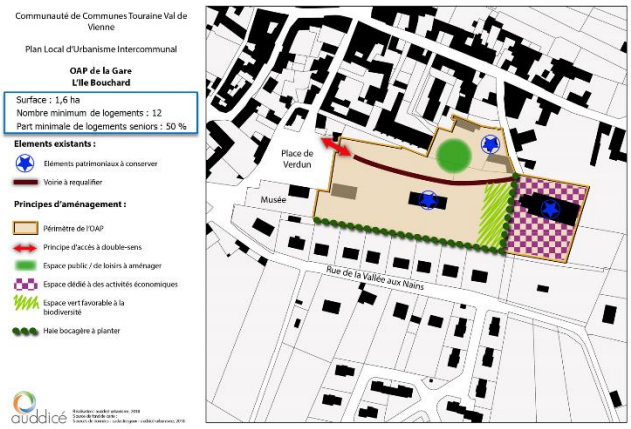

Enjeu écologique faible

OAP - Aménagement de gestion d'espaces prairiaux et de haies bocagères favorables à la biodiversité

ILEB-01, ILEB-04, ILEB-06, ILEB-12, ILEB-13 = ILB04, ILB05, ILB06 / OAP le Meslier

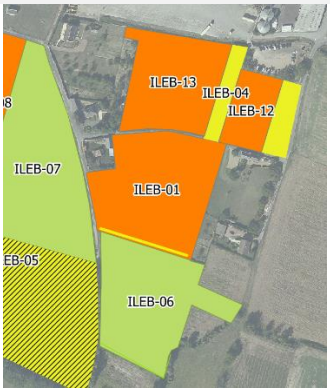

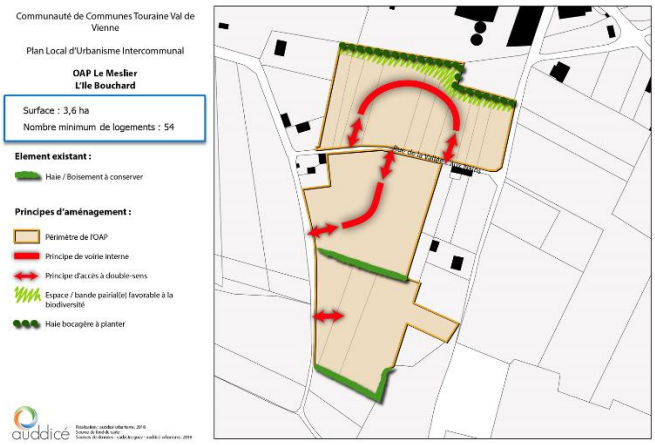

Enjeu écologique faible à fort

OAP - Aménagement de gestion d'espaces prairiaux et de haies bocagères favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

ILEB-03, ILEB-07, ILEB-08, ILEB-09 = ILB02, ILB03 / OAP Les Ripaudières

Enjeu écologique faible à fort

OAP - Aménagement de gestion d'espaces prairiaux et de haies bocagères favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

Marcilly-sur-Vienne

MARC-04 = MSV05 / OAP du Parc

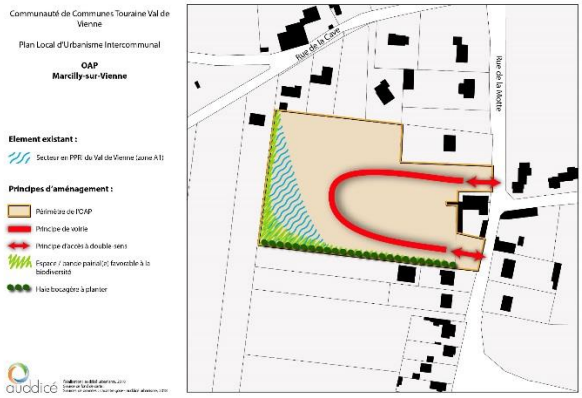

Enjeu écologique faible

OAP - Aménagement de gestion d'espaces enherbés favorables à la biodiversité pour un gain écologique

Marigny-Marmande

MARI-05, MARI-09, MARI-18, MARI-19, MARI-20 = MAM06, MAM07 / OAP des Eviés

Un aménagement dans le cadre de OAP permettant de préserver des milieux herbacés fonctionnels.

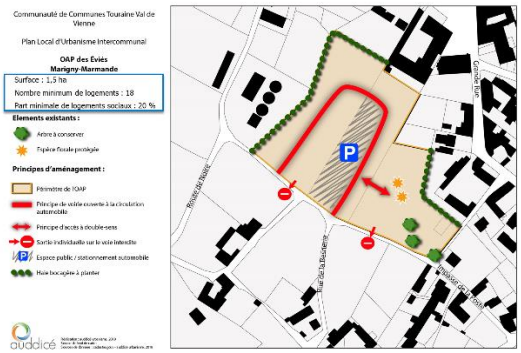

Enjeu écologique faible à fort

OAP - Aménagement de gestion d'espaces enherbés favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact et l'évitement de la station de la flore protégée

Neuil

NEUI-07, NEUI-38 = NEU13 / OAP du Tennis

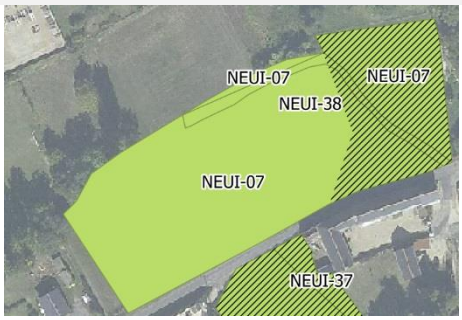

Enjeu écologique faible

OAP - Aménagement de gestion d'espaces enherbés favorables à la biodiversité pour un gain écologique

NEUI-03 = NEU04 / OAP du Marron

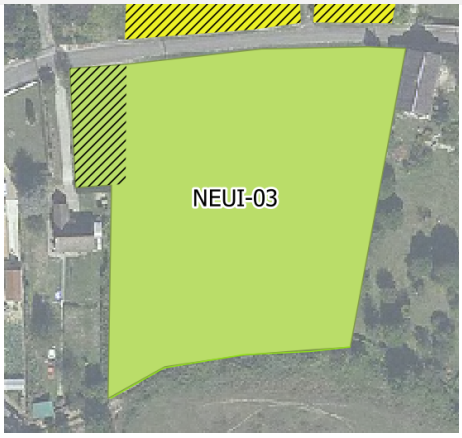

Enjeu écologique faible

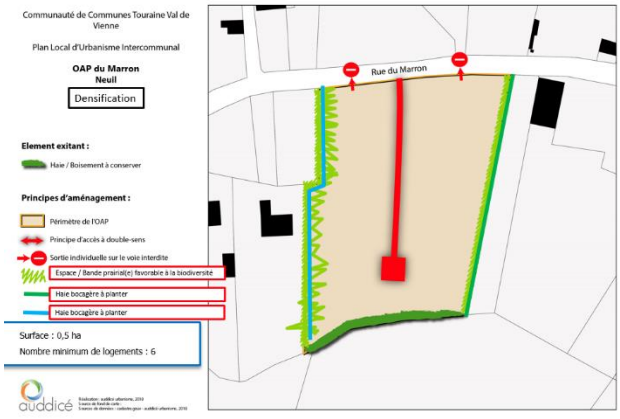

OAP - Aménagement de gestion d'espaces enherbés favorables à la biodiversité pour un gain écologique

NEUI-04, NEUI-35 = NEU18 / OAP de l'Ecole

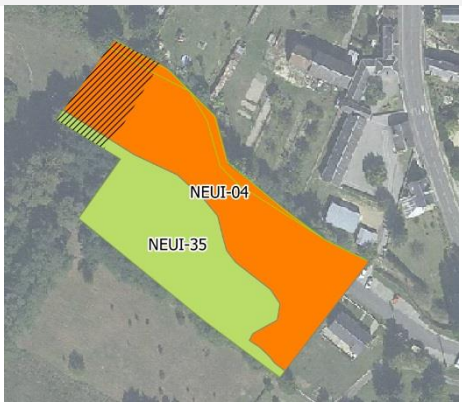

Enjeu écologique faible à fort

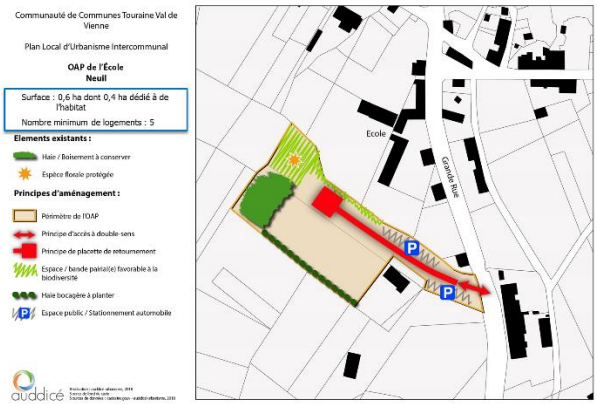

OAP - Aménagement de gestion d'espaces enherbés favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact et l'évitement de la station de la flore protégée

Nouâtre

NOUA-05, NOUA-04 = NOU02 / OAP du Temple

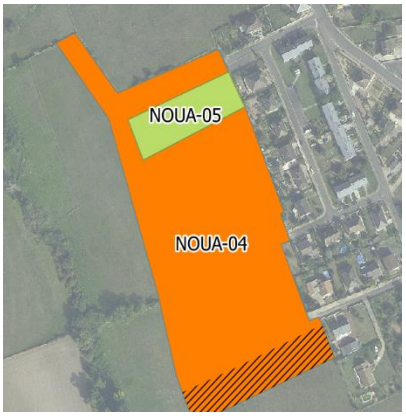

Enjeu écologique faible à fort

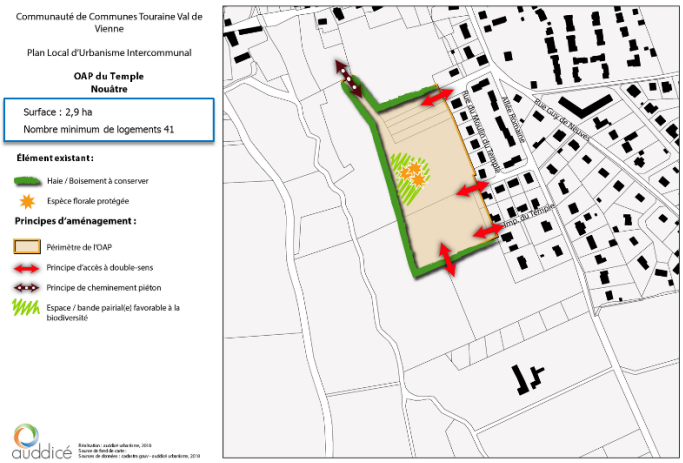

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact et l'évitement de la station de la flore protégée

Parcay-sur-Vienne

Aucune OAP sur cette commune n'intègre de mesure écologique

Ports

PORT-01, PORT-02, PORT-04, PORT-05 = POR01, POR02 / OAP de la Vienne

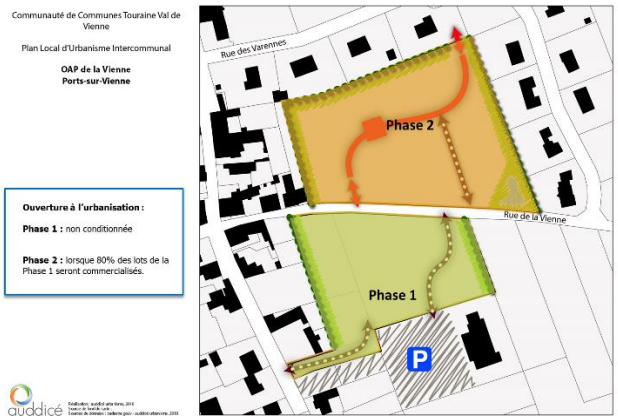

Enjeu écologique faible à modéré

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour un gain écologique

Sainte-Maure-de-Touraine

StMA-01, StMA-29, StMA-30, StMA-31, StMA-46 = SMT15 / OAP des Fonds de Ville

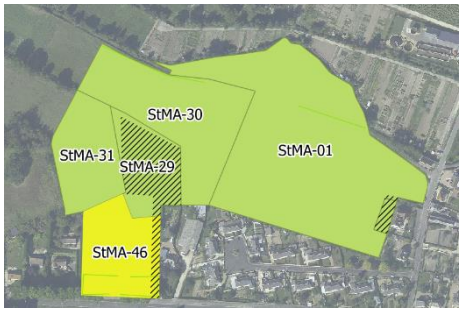

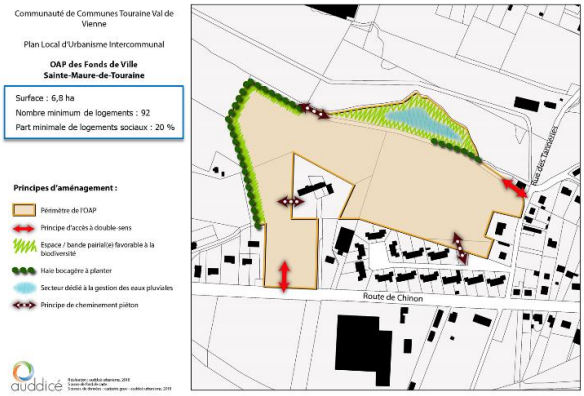

Enjeu écologique faible à modéré

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

StMA-02, StMA-47, StMA-48 = SMT16 / OAP d'Athlétisme

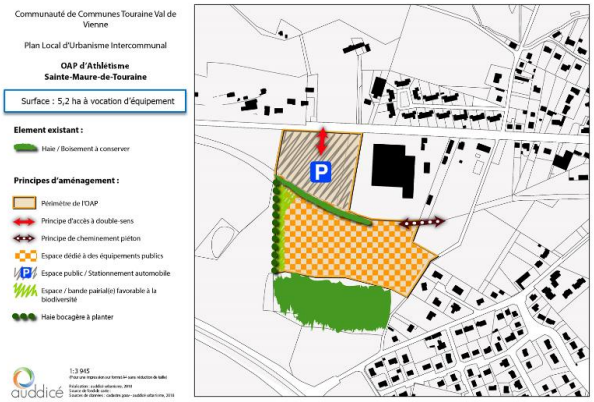

Enjeu écologique faible à modéré

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

StMA-05, StMA-06, StMA-20, StMA-21 = SMT08, SMT09 / OAP du Château Gaillard

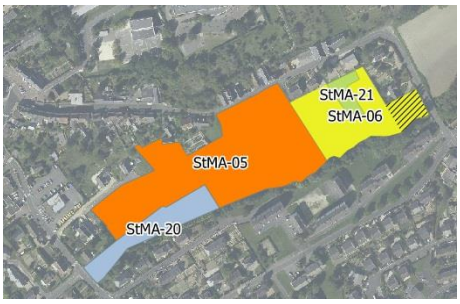

Enjeu écologique faible à fort

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

StMA-07 = SMT07 / OAP du Rabelais

Enjeu écologique fort

OAP – Aucune précaution particulière n'est prévud sur ce secteur. Un point de vigilence toutefois en raison de la présence d'un espèce floristique protégée sur la marge de la parcelle.

StMA-12 = SMT11 / OAP de Toizelet

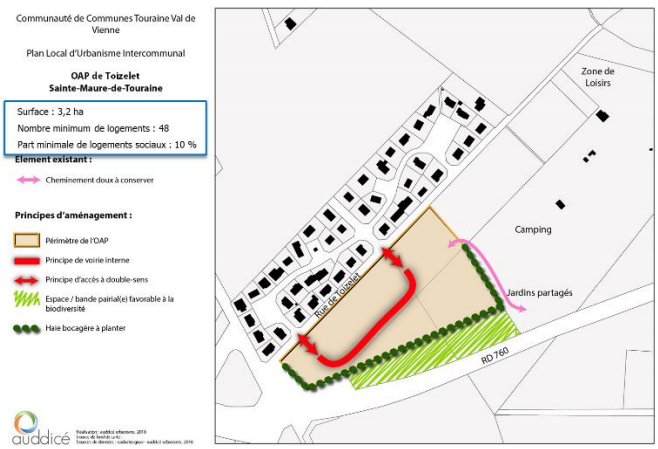

Enjeu écologique faible

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour un gain écologique

Saint-Epain

StEP-04, StEP-13, StEP-14, StEP-16 = SAE01 / OAP Châtillons

Enjeu écologique faible

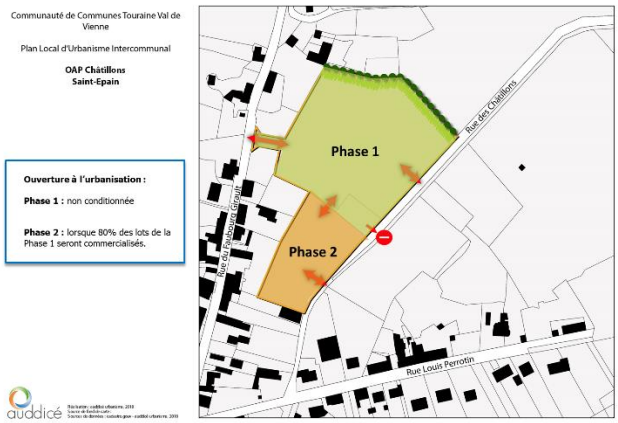

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour un gain écologique

StEP-03 = SAE04 / OAP des Deneux

Enjeu écologique faible à modéré

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

Sazilly

SAZI-02 = SAZ01 / OAP du Cimetière

Enjeu écologique fort

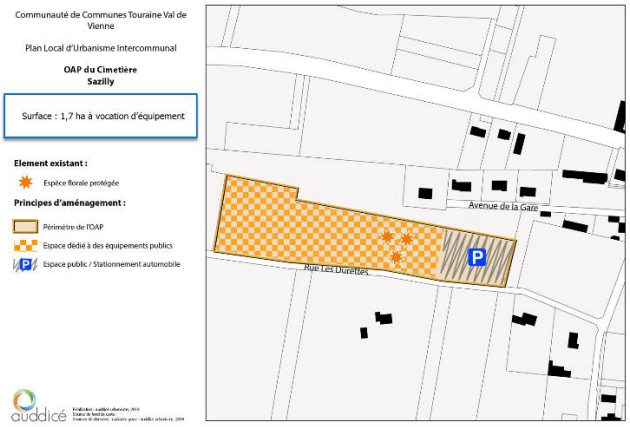

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact et l'évitement de la station de la flore protégée

Trogues

TROG-01 = TRO01 / OAP Trompe-Coquin

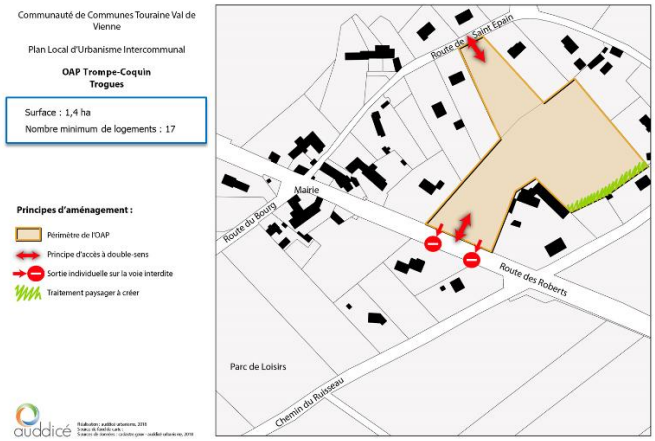

Enjeu écologique modéré

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

TROG-16, TROG-17, TROG-18 = TRO05 / OAP de la Gare

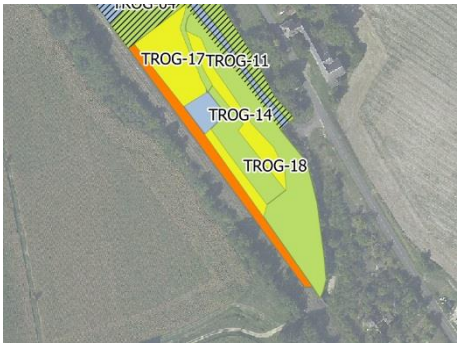

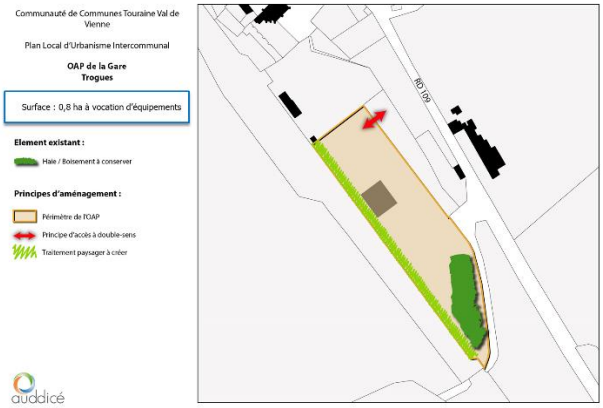

Enjeu écologique modéré à fort

OAP - Aménagement de gestion d'espaces favorables à la biodiversité pour une réduction d'impact

> Implanter des haies diversifiées issues d'essences indigènes locales

Les haies progressives et diversifiées ont une fonctionnalité très importante pour la faune fournissant aux espèces des corridors de déplacements mais également des zones de refuges, d'alimentation et de reproduction pour certaines d'entre elles.

Pour la plantation d'arbres et arbustes qui constitueront les haies, plusieurs critères sont à prendre en considération :

- le nombre de strates (plus le nombre est élevé plus le nombre de niches écologiques est important et plus la diversité spécifique augmente) ;
- la diversité des espèces utilisées (même principe d'augmentation de la richesse écologique) en tenant compte des essences composant les autres habitats (boisements) ;
- la qualité des espèces utilisées (il est important de veiller qu'au-delà des rôles de protection, les espèces plantées assurent aussi le nourrissage de la faune qu'elles abritent).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Menace LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Espèce observée lors des prospections / issue des données bibliographiques CC-TVV
Strate arborée					
Acer campestre L., 1753	Erable champêtre, Acéraille	Ind.	LC	CC	X
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	Ind.	LC	C	X
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Ind.	LC	C	
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille	Ind.	LC	CCC	X
Castanea sativa Mill., 1768	Chataignier, Châtaignier commun	Nat. (E.)	NA	CC	X
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Ind.	LC	CCC	X
Populus tremula L., 1753	Peuplier Tremble	Ind.	LC	CC	X
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	Ind.	LC	CC	X
Quercus petraea Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	Ind.	LC	CCC	X
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Ind.	LC	CCC	X
Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun	Ind.	LC	C	X
Strate arbustive					
Cornus sanguinea subsp. sanguinea L., 1753	Sanguine	Ind.	LC	CCC	X
Corylus avellana L., 1753	Noisetier, Avelinier	Ind.	LC	CCC	X
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai	Ind.	LC	CCC	X
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	Ind.	LC	CCC	X
Erica scoparia L., 1753	Bruyère à balais	Ind.	LC	AR	
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque	Ind.	LC	CCC	X
Frangula alnus Mill., 1768	Bourgène	-	-	-	
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Ind.	LC	CCC	X
Juniperus communis L., 1753	Genévrier commun, Peteron	Ind.	LC	AR	
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien	Ind.	LC	CCC	X
Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Ind.	LC	CCC	X
Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	Ind.	LC	AR	
Prunus spinosa L., 1753	Epine noire, Prunellier, Pelossier	Ind.	LC	CCC	X
Ribes rubrum L., 1753	Groseillier rouge, Groseillier à grappes	Ind.	LC	C	
Rosa arvensis Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant	Ind.	LC	CC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Menace LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Espèce observée lors des prospections / issue des données bibliographiques CC-TVV
Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant	Ind.	LC	C	X
Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	Ind.	LC	CC	
Salix caprea L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	Ind.	LC	AC	X
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	Ind.	LC	C	
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	Ind.	LC	CCC	X
Sorbus torminalis (L.) Crantz, 1763	Alisier des bois, Alisier torminal, Alouchier	Ind.	LC	CC	
Ulex europaeus x Ulex gallii	Ajonc	Ind.	LC	C	X
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	Ind.	LC	CCC	X
Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne	Ind.	LC	AC	

Tableau 24. Liste des essences à utiliser pour les plantations de haies

Source : Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire Conservatoire botanique national du Bassin parisien UMS 2699 – Unité Inventaire et suivi de la biodiversité, mai 2016 ; 24 p.

Légende :

Statut de l'espèce en région (indigénat) :

Ind. : indigène

Rareté en région :

C : commune

CCC : très commune

AR : Assez rare

AC : assez commune

Les haies seront caractérisées par une densité végétale importante et d'une hauteur minimale de 3,5 mètres, permettront d'obtenir un écran végétal efficace.

La mesure s'appuiera dans un premier temps sur une dynamique naturelle. Dans ce cadre, aucun fauchage, ni élagage ne sera réalisé dans les secteurs concernés sur une bande large de 3 mètres à proximité de la route.

Les arbres et arbustes seront disposés en quinconce avec un espacement d'1,50 m permettant une densification rapide de la végétation (voir figure ci-après).

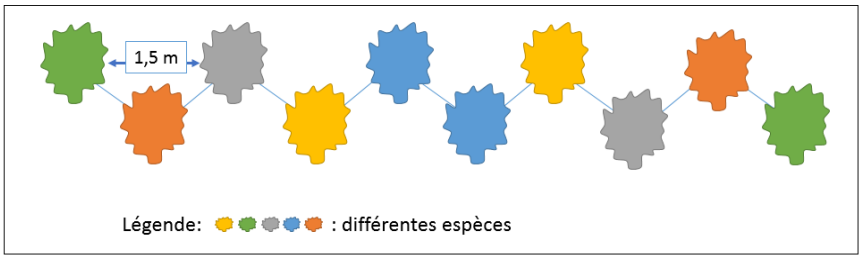

Figure 7. Exemple pour la plantation de haies/lisières

> **Prévoir, pour les espaces et bandes prairiaux et bandes enherbées, une végétation de prairie mésophile et une gestion différenciée**

a) Principe pour la mise en place

Pour la création de ces espaces verts, la recolonisation spontanée par la végétation autochtone pourrait être adaptée selon l'habitat d'accueil de la mesure. Elle est en effet préférable pour de multiples raisons :

- Elle présente un coût et un temps de mise en œuvre plus faible car il n'y a pas besoin de se fournir en semences ou en plants et donc de les semer ou de les planter ;
- Elle fait intervenir des processus naturels de sélection des plantes les mieux adaptées aux conditions du terrain ;
- Les végétations qui en émergent sont variées et participent à la conservation de la biodiversité à l'échelle écosystémique, phytocoenotique, spécifique et génétique ;
- Le climat tempéré de la région est bien adapté à la végétalisation naturelle car il permet à la végétation de coloniser relativement rapidement un substrat, sans risquer de trop forts dégâts liés notamment à l'érosion d'un sol nu.

A défaut d'une recolonisation spontanée, un ensemencement sera probablement nécessaire afin d'obtenir une prairie de type mésophile.

Des indications pour l'aménagement des espaces verts de type prairie mésophile sont fournies ci-après. Selon la banque de graines du site considéré, il est possible qu'il faille effectuer un ensemencement afin d'obtenir une prairie revêtant un cortège proche de celui décrit dans les cahiers d'habitats d'intérêt communautaire. Les graines choisies pour ce semis seront issues exclusivement d'espèces indigènes en région Centre Val de Loire.

Le tableau ci-après présente une liste d'espèces indigènes pouvant être utilisées pour la création de zones prairiales de type mésophile. Aucune espèce exotique, envahissante ou non, ne devra être semée ou plantée et aucune espèce rare ou menacée ne devra être introduite afin de préserver les populations sauvages (risques de pollution génétique).

Nom latin	Nom vernaculaire	Provenance	Mode d'emploi
Monocotylédones			
Arrhenatherum elatius (L.) Beauv. ex J. et C. Presl subsp. elatius	Fromental élevé	S (L, NLP)	X
Brachypodium pinnatum	Brachypode penné	S (L)	X
Bromus hordeaceus	Brome mou	S (L, NLP)	X
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	S (L, NLP)	X
Festuca ovina	Fétuque ovine	S (L, NLP)	X
Holcus lanatus	Houlque laineuse	S (L, NLP)	X
Lolium perenne L.	Vraie vivace [Ray-grass commun]	S (L, NLP)	X
Lolium multiflorum Lam.	Vraie multiflore [Ray-grass d'Italie	C	X
Agrostis capillaris L.	Agrostide capillaire	S (L, NLP)	P
Alopecurus pratensis L.	Vulpin des prés	S (L, NLP)	P
Lolium ×boucheanum Kunth	Ivraie de Bouché	C	P
Phleum pratense L.	Fléole des prés	S (L, NLP)	P
Poa pratensis L. subsp. Pratensis	Pâturin des prés	S (L, NLP)	P
Dicotylédones			
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	S (L)	X
Astragalus glycyphyllos	Astragale à feuilles de réglisse	S (L)	X
Coronilla varia	Coronille bigarrée	S (L)	X
Daucus carota	Carotte commune	S (L)	X
Hippocrepis comosa	Hippocrépide à toupet	S (L)	X
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	S (L)	X

Nom latin	Nom vernaculaire	Provenance	Mode d'emploi
Leucanthemum vulgare	Grande marguerite	S (L)	X
Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	S (L)	X
Prunella vulgaris L.	Brunelle commune	S (L)	X
Ranunculus acris	Renoncule âcre	S (L)	X
Galium mollugo L. subsp. erectum Syme var.erectum	Gaillet dressé [Caille-lait blanc]	S (L)	P
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	S (L)	P
Lotus corniculatus	Lotier corniculé	S (L)	X
Malva sylvestris	Mauve des bois	S (L)	X
Malva moschata	Mauve musquée	S (L)	X
Myosotis arvensis (L.) Hill	Myosotis des champs	S (L)	P
Ranunculus repens L.	Renoncule rampante	S (L)	P
Rumex acetosa L.	Patience oseille	S (L)	P
Tragopogon pratensis	Salsifis des prés	S (L)	P
Dicotylédones légumineuses			
Medicago lupulina	Luzerne lupuline	S (L)	X
Trifolium pratense	Trèfle des prés	S (L)	X
Trifolium repens L.	Trèfle rampant	S (L)	X
Vicia sativa L. subsp. Segetalis	Vesce des moissons	S (L)	P

Tableau 25.Liste d'espèces pouvant être utilisées pour l'ensemencement des prairies mésophiles

Légende :

Provenance des espèces
S (L) : taxon d'origine Sauvage (souche Locale)
S (L, NLP) : taxon d'origine Sauvage (souche Locale, souche Non Locale Possible)
C : taxon d'origine Cultivé

Mode d'emploi de l'espèce
X : taxon entrant dans la composition de base du mélange
p : autre taxon possible pour le mélange

b) Principe de gestion

Les prairies seront gérées de manière extensive, c'est-à-dire :

- en l'absence d'amendements,
- par fauche.

L'idéal sera de réaliser une seule fauche par an, aux alentours de début octobre.

Si une deuxième fauche doit être réalisée, elle aura lieu début juin. Cette fauche, plus précoce, favorisera le développement des dicotylédones et donc des plantes à fleurs, favorables aux insectes butineurs.

De plus, il est impératif de prévoir des zones refuges. À cet effet le plan de fauche devra être réalisé sur le principe de la figure ci-contre.

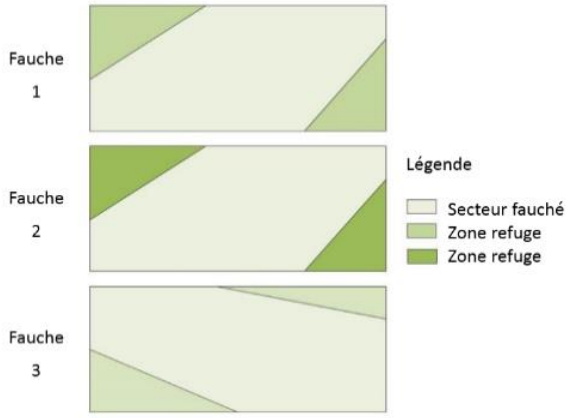

Figure 8. Exemple de rotation de zones refuges fauchées

Les consignes à appliquer sont les suivantes :

1. ne jamais réaliser de fauche centripète c'est-à-dire en partant des bords de la prairie et en décrivant des cercles qui se terminent par le centre du terrain. Cela équivaut à piéger les animaux dans la parcelle fauchée ;
2. la hauteur de la fauche sera d'au minimum 10 cm ;

3. la vitesse de fauche n'excédera pas 10 km/h afin de laisser le temps aux animaux nicheurs au sol de fuir ;

4. le foin sera laissé au sol quelques jours pour permettre aux graines de tomber au sol, puis sera exporté de la prairie après la coupe.

En ce qui concerne les dégagements de visibilité (à proximité des voies), la fauche de certains secteurs pourra débuter dès le début du mois de mai suivant l'avancement de la végétation. Les contraintes de sécurité prévalent quant à la définition des largeurs et périodes de coupes.

> Prévoir des aménagements favorables aux zones humides

L'objectif de la mesure est de favoriser le développement d'une végétation hygrophile sur les bords des bassins de gestion des eaux. Ces bassins seront équipés afin de piéger la pollution accidentelle et assurer les opérations d'entretien.

a) Principe pour la mise en place

Afin de fournir à la faune et à la flore un habitat humide écologiquement fonctionnel, certains aménagements seront réalisés. Il s'agit de :

- profiler dans la mesure du possible les berges et le fond du bassin afin d'obtenir des dépressions permettant ainsi de créer des mares temporaires lors de la baisse du niveau d'eau ;
- créer des pentes douce (inférieure à 10%) tout du moins sur une partie du bassin afin de favoriser la présence d'une végétation d'hélophytes en ceinture externe (plantes enracinées dans la zone de battement du niveau d'eau, mais dont les tiges et les feuilles sont aériennes, exemple le roseau (*Phragmites australis).*

La végétation rivulaire s'installera d'une manière spontanée. En effet, il est préférable de laisser la végétation se développer d'une manière naturelle est préférable car lorsque sont implantés des spécimens provenant d'autres sites, on implémente des individus susceptibles de fragiliser les populations locales ce qui est d'autant plus préjudiciables pour des espèces rares ou menacées (comme les plantes aquatiques).

Toutefois, si toutefois une végétalisation devait être plantée sur des berges en pente douce, une liste d'espèces est ici proposée.

Nom français	Nom scientifique	Forme(s) commerciale(s)	Technique(s) commerciale(s)
Baldingère	*Phalaris arundinacea*	Godet, racines nues, (semences)	Plantation
Jonc épars	*Juncus effusus*	Godet, racines nues, (semences)	(semis), plantation
Jonc glauque	*Juncus inflexus*	Godet, racines nues, (semences)	(semis), plantation
Reine des prés	*Filipendula ulmaria*	Godet, (racines nues), (semences)	(semis), plantation
Fétuque faux-roseau	*Festuca arundinacea*	semences	(semis)
Iris jaune	*Iris pseudacorus*	Godet, racines nues, (semences)	plantation
Lysimaque commune	*Lysimachia vulgaris*	Godet, (racines nues), (semences)	(semis), plantation
Menthe aquatique	*Mentha aquatica*	Godet, racines nues, (semences)	(semis), plantation
Salicaire	*Lythrum salicaria*	Godet, (racines nues), (semences)	(semis)

Tableau 26. Liste des espèces végétales pour les plantations des zones rivulaires

Par ailleurs, une bande prairiale mésophile sera aménagée autour du bassin selon les recommandations indiquées plus haut.

Selon la pente du bassin, une **rampe d'accès** sera nécessaire. Celle-ci sera aménagée pour intervenir en fond de bassin mais également pour favoriser le déplacement des espèces. En effet, il est indispensable que le plan d'eau ne soit pas une zone piège pour les amphibiens qui pourraient venir s'y reproduire.

Dans le cas où la rampe d'entretien n'était pas installée, une échappatoire sera installée. Celui pourra être constitué d'une rampe, à la fois souple et solide, qui pend du haut de bassin jusqu'au fond, son extrémité inférieure étant lestée. […]. Les rampes sont à réaliser en géogrille ou géoespaceurs. ». Le schéma ci-dessous permet d'illustrer ces propos.

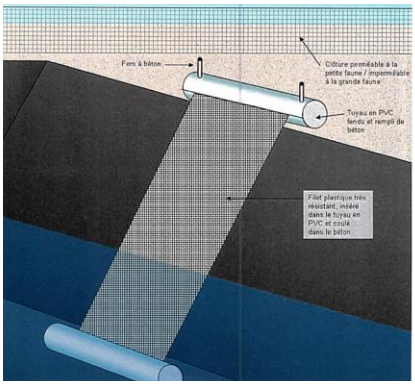

Présentation schématique d'une échappatoire à petite faune

Rampe échappatoire à petite faune de la société « Atelier pépinière et espaces verts »

a) Principe de gestion

Les végétations des berges, à l'exception des roselières, seront entretenues par faucardage uniquement dans le cas d'une prolifération trop importante de la végétation vers l'intérieur du plan d'eau. En effet, il s'agit d'une opération lourde susceptible d'entrainer de nombreuses modifications écologiques comme par exemple l'augmentation des variations de température et le changement des conditions d'éclairement.

Les roselières à Roseau commun seront entretenues par un faucardage périodique réalisé en hiver tous les 3 à 5 ans. Les produits de coupe seront systématiquement exportés.

Ces faucardages seront réalisés depuis les berges. Tous les secteurs ne seront pas faucardés en même temps et l'ensemble du plan d'eau ne sera pas traité la même année afin que des zones refuges puissent être utilisées par la faune. Cet entretien aura lieu en hiver afin d'éviter la destruction de nids et d'individus émergents d'odonates éventuellement présents dans la végétation. Les produits du faucardage ne seront pas laissés sur place mais systématiquement exportés. Ils seront toutefois laissés au sol 3 jours avant l'export afin de laisser le temps à d'éventuels insectes qui y seraient présents de rejoindre la végétation alentours.

Le développement des ligneux devra être surveillé annuellement et un arrachage ciblé sera réalisé si nécessaire afin d'éviter la prolifération des arbres (comme le Robinier faux-acacia) et arbustes (ex. les Saules) en bordure de pièces d'eau.

La mise en place de mesures de réduction permet :

- de **réduire de 9 ha les surfaces à enjeux écologiques modéré et fort,**
- d'**accroître la fonctionnalité écologique** sur certains secteurs à travers **l'aménagement des OAP**.

3.2.3 Mesures de compensation

- MC : Restaurer des habitats à fonctionnalité équivalente et assurer leur pérennité

Malgré la mise en place de mesures d'évitement et de réduction, il subsiste des impacts résiduels significatifs sur certains secteurs. Afin d'inscrire comme composante majeure, la préservation du patrimoine écologique du territoire, et d'identifier les secteurs à restaurer dans le cadre de mesures compensatoires à venir, une trame de protection écologique pourra être élaborée. Cette trame pourra se composer :

- d'éléments à préserver,
- d'éléments à restaurer.

Cette trame s'appuie sur les éléments notés ci-dessous.

Trame de préservation et de restauration de la biodiversité au titre de l'article L151-23	
Eléments à préserver	Espace réglementaire : Natura 2000 (ZSC et ZPS) Espace d'intérêt écologique : ZNIEFF de type I et de type II Réservoirs de biodiversité au SRCE et TVB Touraine Côté Sud Site naturel exceptionnel (SNE) et zone écologique majeure (ZEM) de la TVB (PNR) Parcelle évitée à enjeu écologique fort selon le diagnostic de terrain ; c'est-à-dire une parcelle faiblement influencée par l'homme, riche en espèces et végétations de grand intérêt patrimonial. Elément identifié par la commune comme d'intérêt patrimonial Cours d'eau de classe 1 Eau de surface identifiée comme réservoir de biodiversité ou tronçon écrevisse selon le SDAGE, le SAGE Prairie existante de la TVB du PNR située dans un Espace de fonctionnalité biologique de la TVB (PNR) Bocage existant de la TVB du PNR située dans un Espace de fonctionnalité biologique de la TVB (PNR) Réseau de haies de plus de 100 m situé dans un Espace de fonctionnalité biologique de la TVB (PNR) Boisement existant de la TVB du PNR situé dans un Espace de fonctionnalité biologique de la TVB (PNR)
Eléments à restaurer	Parcelle évitée à enjeu écologique modéré à faible selon le diagnostic de terrain ET susceptibles d'être restaurer ; c'est-à-dire une parcelle marquée plus ou moins par l'empreinte humaine et hébergeant une végétation ou des espèces de la flore et de la faune d'intérêt patrimonial ou commune susceptible d'être restaurée Elément identifié par la commune comme susceptible d'être restauré Prairie existante de la TVB du PNR située dans un corridor potentiel à préserver, noté au SRCE ou un corridor potentiel à remettre en bon état noté au SRCE Bocage existant de la TVB du PNR située dans un corridor potentiel à préserver, noté au SRCE ou un corridor potentiel à remettre en bon état noté au SRCE Réseau de haies de plus de 100 m située dans un corridor potentiel à préserver, noté au SRCE ou un corridor potentiel à remettre en bon état noté au SRCE Boisement existant de la TVB du PNR située dans un corridor potentiel à préserver, noté au SRCE ou un corridor potentiel à remettre en bon état noté au SRCE

Il conviendra lors des aménagements listés ci-dessous de prévoir une mesure de restauration de milieux naturels à <u>fonctionnalité équivalente</u> au milieu impacté. Un ratio pourra être imposé. Nous suggérons le ratio suivant :

- si secteur impacté à enjeu **modéré** => Surface de compensation = **100%** de la surface impactée,
- si secteur impacté à enjeu **fort** => Surface de compensation = **200%** de la surface impactée.

Commune	Secteur	Niveau d'enjeu	Nature de l'habitat potentiellement impacté
Avon-les-Roches	ALR04	Modéré	Friche annuelle
Brizay	BRI02	Fort	Friche prairiale x fourré arbustif
Faye-la-Vineuse	FLV01	Modéré	Friche prairiale x fourré arbustif
Lémeré	LEM06, LEM05	Modéré	Haie/fourré arboré d'essences indigènes
L'Île-Bouchard	ILB02, ILB03, ILB04, ILB05	Fort, Modéré	Friche prairiale x fourré arbustif, Prairie de fauche permanente, Haie/fourré arboré d'essences indigènes, Friche pluriannuelle prairiale
Marigny-Marmande	MAM03, MAM06, MAM07, MAM07	Fort, Modéré	Friche pluriannuelle prairiale, Prairie de fauche améliorée, jardin d'ornement, friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes
Parçay-sur-Vienne	PSV01	Modéré	Prairie de fauche permanente, Alignement d'arbres et arbres isolés
Sainte-Maure-de-Touraine	SMT16	Modéré	Haie/fourré arboré d'essences indigènes
Saint-Epain	SAE08	Fort	Friche pluriannuelle basse
Tavant	TAV01, TAV02	Modéré	Friche pluriannuelle prairiale, Friche prairiale ponctuée d'arbres indigènes

Tableau 27. Récapitulatif des secteurs concernés par les mesures de compensation

3.2.4 Mesures d'accompagnement

Les mesures indiquées ci-après pourraient constituer une plus-value pour le projet. Elles sont données à titre indicatif.

- **MA 1 : Adapter la période de réalisation des futurs travaux d'aménagement**

Les secteurs concernés, qu'ils se composent de prairies, de friches, de milieux arbustifs ou de jardins, sont susceptibles d'abriter des oiseaux, des amphibiens et/ou des mammifères communs mais néanmoins protégés en période de reproduction. La réalisation de travaux au niveau de ces secteurs peut engendrer un dérangement de la reproduction, voire la destruction de nids ou de couvées.

Par conséquent, les travaux d'aménagement de ces secteurs devront débuter en dehors de la période de reproduction des oiseaux, soit un **démarrage entre fin août et fin février**.

- MA 2 : Limiter la pollution lumineuse

La mise en place d'un éclairage au niveau des nouvelles constructions peut perturber la faune en général à différents niveaux (perturbation de l'activité des chauves-souris, disparition d'insectes-proies d'oiseaux insectivores et de chauves-souris…). *Certaines adaptations peuvent être réalisées afin de limiter cette pollution lumineuse. Elles devront être communiquées et explicitées aux nouveaux arrivants :*

> Nature du lampadaire

La forme du bafflage doit permettre de diriger et de concentrer le halo de lumière vers le bas. Il est ainsi conseillé de disposer de bafflages plats plutôt que bombés afin que la lumière ne soit pas réfractée en dehors de la zone à éclairer. De plus, la disposition d'un focalisateur sur les lampes permettra de diriger la lumière vers les trottoirs et les zones que l'on désire éclairer uniquement.

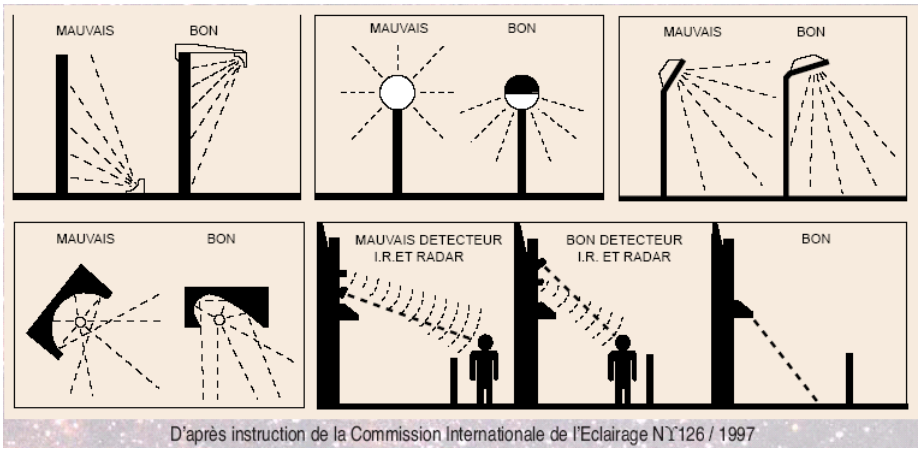

> Nature des ampoules

Les ampoules à iodures métalliques engendrent une production importante de rayons ultraviolets qui attirent et déstabilisent l'entomofaune. Elles sont à proscrire. L'utilisation d'ampoules dont le spectre n'induit pas la production d'ultra-violets, est donc préférable (ampoules sodium basse ou haute pression peu puissantes, par exemple).

> Périodes d'illumination

L'illumination des futures zones urbanisées pourra être stoppée à partir de 23h ou l'intensité de l'éclairage fortement réduite afin de ne pas induire de perturbations sur l'avifaune nocturne et les chiroptères.

Ci-dessous un exemple de mise en lumière d'un parking de la ZAC du Val Joly (59), suivant les préconisations énoncées :

Ampoule Sodium basse pression

Ambiance générale

Focalisateur supérieur et latéral

- MA 3 : Promouvoir la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire

Il pourra être intéressant d'inciter les nouveaux arrivants à aménager leurs jardins de façon à permettre leur utilisation par la faune et le développement de la biodiversité commune :

- ✓ aménagement de « coins sauvages » tels que des petites zones de prairies fleuries et/ou de prairies de fauche tardive… préférentiellement le long des haies,
- ✓ réalisation de petits aménagements pour la faune (nichoirs, tas de pierres pour les reptiles, tas de bois ou de feuilles pour les petits mammifères tels que le Hérisson et les amphibiens…),

- ✓ limitation de l'usage des engrais, herbicides et pesticides, espacement des tontes, des tailles des haies, etc.

- MA 4 : Limiter des coupes d'arbres de haut jet et adaptation de la période d'intervention

Les arbres constituent des habitats de nidification de l'avifaune, des gîtes potentiels pour les chiroptères et certains insectes. Il conviendra de porter une attention toute particulière aux secteurs à enjeu fort ou modéré. A ce titre, *les coupes de ligneux seront réduites au strict nécessaire et l'intégration prioritairement d'arbres indigènes de haut jet sera menée dans les opérations d'aménagement.*

De plus, les interventions sur les végétations ligneuses (en cas de coupe indispensable) devront prendre en compte les périodes de sensibilité de la faune. Elle devra ainsi éviter la période de nidification des oiseaux et avoir lieu **entre fin août et fin janvier.**

- MA5 : Gérer les espèces exotiques envahissantes

Les prospections ont permis de mettre en avant la présence d'espèces exotiques envahissantes de la flore. Il pourrait être opportun de travailler à la gestion de ces espèces exotiques envahissantes à travers un plan de gestion des espaces verts différencié.

Ce plan de gestion différencié des espaces verts permettrait de :

- disposer d'un outil de planification et de gestion à l'échelle du service des espaces verts des communes,
- optimiser les moyens des communes, afin de réduire le temps dédié aux "tâches ingrates" (tonte, désherbage) et de dégager du temps pour la gestion des espaces paysagers,
- favoriser durablement le développement de la biodiversité au sein des espaces verts publics,
- s'inscrire dans une démarche de collectivité exemplaire,
- préparer la population à une autre façon d'entretenir la ville.

Ce plan de gestion différencié pourrait consister à :

Etape 1 : Réaliser l'inventaire de la gestion, usages, potentialités écologiques des espaces verts sur le territoire

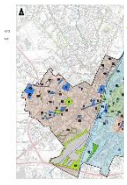

Etape 2 : Classifier les espaces selon la gestion possible et la gestion envisagée

Etape 3 : Analyser les moyens matériels et humains actuels et la possible organisation à mettre en place pour une gestion différenciée selon les différentes espaces et leurs usages.

3.3 Synthèse

Le projet du PLUi, à travers les secteurs à urbaniser prévus, nécessite la mise en place de mesures d'évitement et de réduction. Celles-ci permettent d'atteindre un niveau d'impact résiduel non significatif sur une majorité des parcelles. Un travail à l'échelle du territoire de la CC-TVV à travers la création d'une trame et le fléchage des mesures compensatoires devrait permettre de préserver le patrimoine écologique du territoire.

Ainsi, **le projet de PLUi n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation de la flore, la faune et des habitats remarquables ni même des corridors écologiques à l'échelle du territoire intercommunal.**

CHAPITRE 4. INCIDENCE NATURA 2000

pour mettre en perspective les enjeux écologiques relatifs aux sites NATURA 2000 et les intégrer

4.1 Réseau Natura 2000

4.1.1 Rappel

■ Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS)

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite **directive « Habitats-Faune-Flore »** prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui, associées aux Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées en application de la **directive « Oiseaux »** (79/409), forment le Réseau Natura 2000.

Les ZSC sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États Membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont définies à partir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble d'espaces naturels visant à préserver les richesses naturelles de l'Union Européenne tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Son objectif premier est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des habitats d'espèces de la directive « Habitats » et des habitats d'espèces de la directive « Oiseaux ».

Ainsi, les Directives européennes sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

■ Evaluation des incidences Natura 2000

L'article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats » prévoit un régime d'« évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R.414-26 du Code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 a modifié le régime d'évaluation des incidences par l'établissement de plusieurs listes :

- Une liste nationale de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation, approbation ou déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (article R.414-19 du code de l'Environnement),
- Une première liste locale, établie par le préfet de chaque département et répertoriant les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences, prenant en compte les spécificités et sensibilités locales (article R.414-20 du code de l'Environnement),
- Une seconde liste locale, répertoriant les projets soumis à évaluation des incidences hors régime d'approbation administrative existant et constituant un régime propre à Natura 2000.

Ainsi, tous programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000 (individuellement ou en raison de leurs effets cumulés) doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du(es) site(s) concerné(s). Le schéma, ci-après, illustre la démarche à respecter en cas de projet. Sur la base de cette réglementation, les documents d'urbanisme soumis à évaluation

environnementale, tels que les **Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000**.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. En effet, ces dernières doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit quant à elle étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du projet considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

Dans ce cadre, les sites Natura 2000 ont été recensés dans un rayon de 2 km autour de l'intercommunalité, à partir des données disponibles auprès par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ils sont présentés à la section suivante.

■ Sites Natura 2000 sur le territoire et à proximité (2 km)

Pour rappel, deux sites Natura 2000 ont été notés à proximité de la CC-TVV.

Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Proximité entre le site et le territoire (km)
ZPS	FR2410011	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	5 662	Inclus
ZSC	FR2400541	Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard	1 212	Inclus

Tableau 28. Inventaire des sites Natura 2000 dans un rayon de 2 km

Les éléments ayant justifié sa désignation ont été décrits au chapitre 1.3 ainsi que la carte localisant ces espaces.

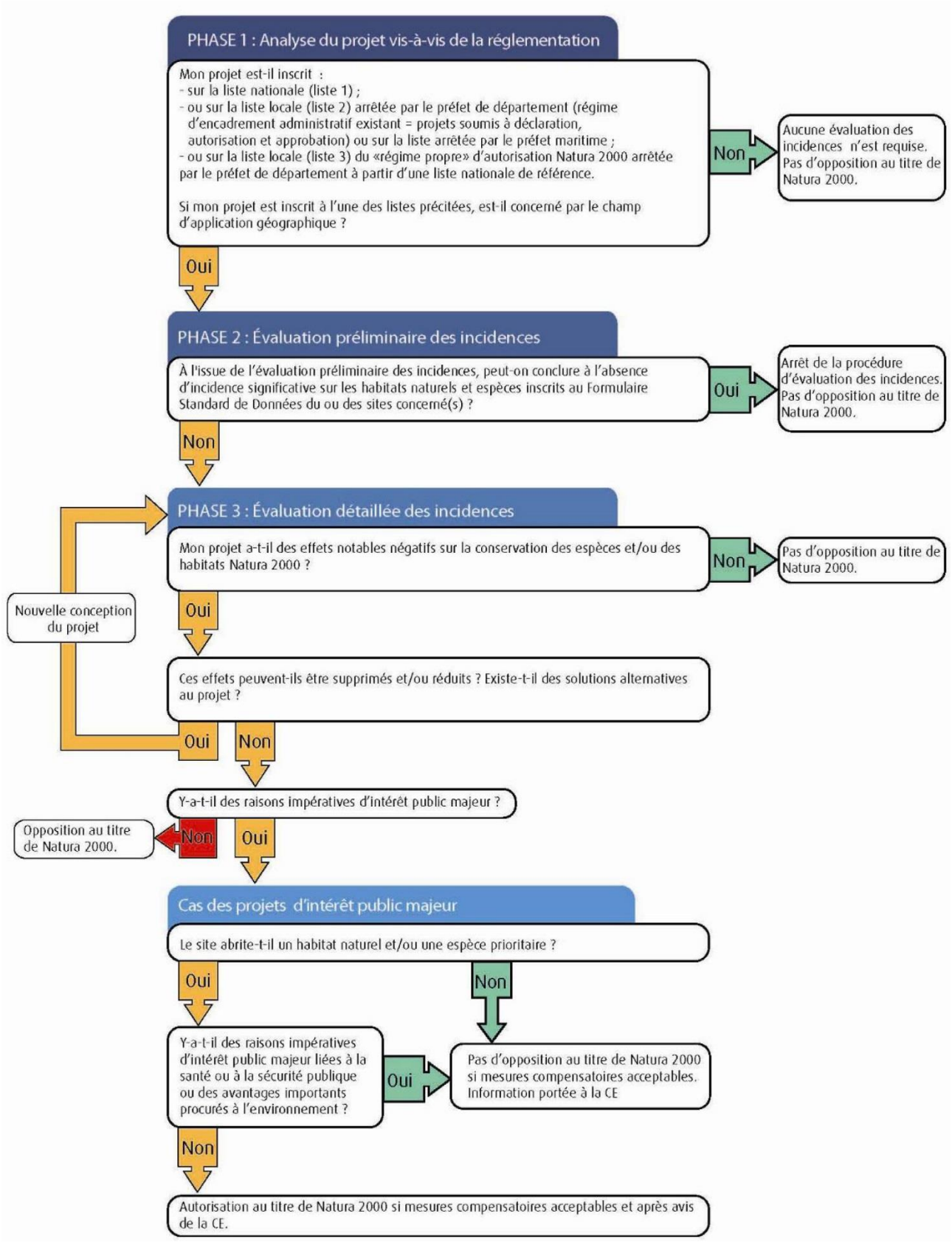

Figure 9. Schéma d'évaluation des incidences Natura 2000 (Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000. DREAL Picardie)

4.1.2 Enjeux écologiques et situation vis-à-vis du territoire intercommunal

Comme noté au chapitre 1.3 et rappelé ici, le territoire de la CC-TVV est directement concernée par le site N2000 « le Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard » mais aussi indirectement par les « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » dans la mesure où le territoire se site en amont de ce site.

Ces espaces remarquables se composent d'habitats liés aux vallées alluviales, avec notamment des prairies et bocages inondables, et aux milieux boisés, favorables à une flore et une faune diversifiées et remarquables. En marge, des milieux connexes leurs sont associés tels que les milieux secs sur pente (pelouses) ou cavités, tout aussi intéressants.

A cet effet, une attention particulière a porté sur les secteurs susceptibles d'accueillir les espèces ayant justifié la désignation de ces espaces remarquables notamment les **boisements naturels humides, les milieux bocagers et semi-fermés humides (de type landes) ainsi que sur le réseau hydraulique associé.**

4.2 Impacts et mesures relatifs aux sites Natura 2000

Les principaux impacts potentiels susceptibles d'être générés par les projets d'urbanisation et d'aménagements au sein des secteurs étudiés concernent :

- la modification d'une partie des territoires de reproduction, de repos ou d'alimentation d'espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » et à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ;
- la destruction ou la perturbation d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire situés aux abords des sites Natura 2000.

4.2.1 Analyse des impacts bruts et résiduels

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ces sites Natura 2000 ont été étudiés.

Nous nous sommes attachés à étudier, pour chaque espèce, sa présence avérée et la possibilité pour cette dernière, d'utiliser les secteurs concernés par le projet de PLUi pour le bon accomplissement de son cycle biologique sur la base :

- de l'écologie de l'espèce ;
- de la nature et fonctionnalité des habitats présents sur les secteurs concernés par le projet de PLU ;
- du rayon d'action et des domaines vitaux des espèces nommé plus bas « aire d'évaluation spécifique ». Cet élément est issu des investigations réalisées par un groupe de scientifiques pour le compte de la DREAL en région Hauts de France, regroupées dans le document « Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 » ;
- de la distance séparant le site Natura 2000 en question et les secteurs questionnés ainsi que les connexions possibles via des corridors (notamment les cours d'eau et les haies).

Analyse des impacts sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de la ZSC n° FR2400541 « Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard »

Les deux tableaux ci-après fournissent pour les habitats puis les espèces ayant justifié la désignation de ce site, le niveau d'impact brut, les mesures mises à place ainsi que le niveau d'impact résiduel atteint avant de conclure quant à l'effet du projet sur l'élément concerné.

Tableau 29 - Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les habitats ayant justifié la désignation de la ZSC FR2400541 – p.439

Tableau 30 - Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC FR2400541 – p.442

Le projet ne provoquera aucune consommation d'espaces de la ZSC ; aucune espèce d'intérêt communautaire ne se reproduit actuellement sur le secteur d'étude.

En prenant en compte les mesures préconisées, **le projet de PLUi n'engendra pas d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC n°FR2400541.**

Le projet de PLUi ne remet donc pas en cause l'intégrité de ce site Natura 2000.

Code Natura 2000	Intitulé	Sur le site Natura 2000 Couverture (%)	Sur le site Natura 2000 Evaluation globale	Aire spécifique de l'habitat	Présence avérée de l'habitat sur les secteurs étudiés	Habitat susceptible d'être en lien avec le site en raison de sa proximité (<1 km) ou des connections (cours d'eau)	Niveau d'impact brut relatif au site Natura 2000	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)	0,18%	Bonne	Habitat ou station inclus ou connecté par une eau de surface	Non	Non	Négligeable à nul	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal ; aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation n'est directement connecté par le réseau hydrographique à ce dernier, de sorte que les impacts bruts des futurs projets d'aménagement ne sont pas susceptibles d'avoir un effet sur cet habitat qui justifie la désignation du site Natura 2000 en question.	Aucune mesure de cette nature n'est à prévoir	Aucune mesure de cette nature n'est à prévoir	Négligeable à nul	Aucun impact résiduel n'est à prévoir sur cet habitat
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*	0,01%	Bonne	Idem	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*	0,23%	Significative	Habitat ou station inclus ou connecté par une eau de surface	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
4020	Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	0,23%	Significative	Idem	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
4030	Landes sèches européennes	8,90%	Bonne	-	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
6410	Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae)*	0,68%	Bonne	Habitat ou station inclus ou connecté par une eau de surface	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem

Code Natura 2000	Intitulé	Sur le site Natura 2000 Couverture (%)	Sur le site Natura 2000 Evaluation globale	Aire spécifique de l'habitat	Présence avérée de l'habitat sur les secteurs étudiés	Habitat susceptible d'être en lien avec le site en raison de sa proximité (<1 km) ou des connections (cours d'eau)	Niveau d'impact brut relatif au site Natura 2000	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)	0,05%	Significative	Habitat ou station inclus ou connecté par une eau de surface	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
91_E0	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)*	0,49%	Significative	Habitat ou station inclus ou connecté par une eau de surface	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*	0,06%	Bonne	-	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*	0,21%	Significative	-	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem

Tableau 29.Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les habitats ayant justifié la désignation de la ZSC FR2400541

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Sur le site Natura 2000 Population	Sur le site Natura 2000 Evaluation globale	DH.	Aire spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Milieux favorables aux espèces présents sur les secteurs étudiés	Niveau d'impact brut relatif au site Natura 2000	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Amphibiens														
Triton crêté	*Triturus cristatus*	2 ≥ p > 0%	Significative	DH2 et 4	1 km	Mares d'eau stagnantes, à proximité de boisements ou fourrées	Non	Oui	Faible	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal. Cette espèce n'a pas été identifiée lors des prospections toutefois certains secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation abritent des habitats (mares, pièces d'eau) favorables à la présence de cette espèce. Notons que parmi ces habitats, aucun n'est directement connecté par le réseau hydrographique au site Natura 2000 et que le plus proche se situe à plus de 2 km. Compte-tenu de l'aire spécifique de cette espèce, il apparait que les projets d'aménagement n'auront qu'un impact brut faible sur cette espèce.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) => Zones humides et aquatiques	Aucune mesure de cette nature n'est à prévoir	Négligeable à nul	Aucun impact résiduel n'est à prévoir sur cette espèce
Insectes														
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	2 ≥ p > 0%	Bonne	DH2	1 km	Châtaigniers (forêt, bocage, arbres isolés ou alignés…)	Non	Oui	Faible	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal. Cette espèce n'a pas été identifiée lors des prospections toutefois certains secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation abritent des habitats (alignements d'arbres, espaces arborés mâtures) favorables à la présence de cette espèce. Compte-tenu de l'aire spécifique de cette espèce, il apparait que les projets d'aménagement n'auront qu'un impact brut faible sur cette espèce.	Aucune mesure de cette nature n'est à prévoir	Aucune mesure de cette nature n'est à prévoir	Négligeable à nul	Aucun impact résiduel n'est à prévoir sur cette espèce

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Sur le site Natura 2000 Population	Sur le site Natura 2000 Evaluation globale	DH.	Aire spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Milieux favorables aux espèces présents sur les secteurs étudiés	Niveau d'impact brut relatif au site Natura 2000	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Mammifères														
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	2 ≥ p > 0%	Significative	DH2 et 4	5 km autour des gîtes de parturition et 10 km autour des sites d'hibernation	Milieux boisés et structurés (haies, lisières…)	Oui	Oui	Modéré	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal, hors des secteurs susceptibles d'accueillir une urbanisation ou aménagements nouveaux. Cette espèce a été identifiée lors des prospections ; certains secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation sont toutefois favorables à cette dernière, notamment pour leurs déplacements et territoires de chasse. Les secteurs abritant des milieux arborés et des zones en eaux sont particulièrement attractifs. Il conviendra de ne pas impacter ces secteurs et tout élément participant significativement aux connectivités écologiques sur le territoire de l'intercommunalité.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) => Zones humides et aquatiques ; milieux arbustifs	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	Négligeable à nul	Aucun impact résiduel n'est à prévoir sur cette espèce
Grand murin	*Myotis myotis*	2 ≥ p > 0%	Significative	DH2 et 4	Idem	Idem	Oui	Oui	Modéré	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	2 ≥ p > 0%	Significative	DH2 et 4	Idem	Idem	Oui	Oui	Modéré	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Sur le site Natura 2000 Population	Sur le site Natura 2000 Evaluation globale	DH.	Aire spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés	Milieux favorables aux espèces présents sur les secteurs étudiés	Niveau d'impact brut relatif au site Natura 2000	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
Poissons														
Lamproie de rivière	*Lampetra planeri*	Non significative	/	DH2	Bassin versant ; nappe phréatique liée à l'habitat	Eaux marines littorales et eaux douces à substrat caillouteux pour sa reproduction	Non	Non	Négligeable à nul	Le site Natura 2000 se situe au sein du territoire intercommunal ; aucun secteur potentiellement ouvert à l'urbanisation n'est directement connecté par le réseau hydrographique à ce dernier, de sorte que les impacts bruts des futurs projets d'aménagement ne sont pas susceptibles d'avoir un effet sur cette espèce.	Aucune mesure de cette nature n'est à prévoir	Aucune mesure de cette nature n'est à prévoir	Négligeable à nul	Aucun impact résiduel n'est à prévoir sur cet habitat
Chabot	*Cottus perifretum*	2 ≥ p > 0%	Significative	DH2	Bassin versant ; nappe phréatique liée à l'habitat	Eaux vives et fraiches, bien oxygénées et de milieux rocheux	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem

Tableau 30. Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC FR2400541

Légende : DH. = Directive « Habitats » - Annexe 2 et/ou 4

NB : L'aire d'évaluation spécifique d'une espèce / habitat : pour chaque espèce ou/et habitat naturel d'intérêt communautaire, une aire d'évaluation spécifique a été établie selon un rayon d'action et les domaines vitaux concernant l'élément étudié. Ce travail est tiré des investigations réalisées pour le compte de la DREAL en région Picardie et regroupant dans le document « Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 »

Analyse des impacts sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de la ZPS n° FR2410011 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre »

Le tableau, en page suivante, fournit pour les espèces ayant justifié la désignation de ce site, le niveau d'impact brut, les mesures mises à place ainsi que le niveau d'impact résiduel atteint avant de conclure quant à l'effet du projet sur l'élément concerné.

Tableau 31 - Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS FR2410011 - p. 447

Comme l'illustre ce tableau, le projet de PLUi en l'état ne provoquera aucune consommation d'espace de la ZPS et aucune espèce d'intérêt communautaire ne se reproduit actuellement sur les secteurs étudiés.

En prenant en compte les mesures préconisées, **le projet de PLUi n'engendra pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS n° FR2410011.**

Le projet de PLUi ne remet donc pas en cause l'intégrité de ce site Natura 2000.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique sur le site N2000					DO	Aire spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés ou abords proches	Milieux favorables aux espèces présents sur les secteurs étudiés	Niveau d'impact brut relatif au site Natura 2000	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
		R.	N.	H.	E.	Activités biologiques											
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	7-13 p				Reproduction, repos, alimentation	DO 1	Bassin versant, 1 km	Berges sablonneuses à proximité d'entités d'eau (rivières, plans d'eau…)	Oui	Oui	Faible	Les secteurs étudiés présentent peu ou pas plus d'habitats attractifs pour ces espèces que sur le reste du périmètre. L'impact reste faible sur les secteurs étudiés.	ME02 : Eviter les emprises à enjeux forts à modérés via la mise en place d'une protection de ces emprises (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame)	MR01 : Réduire l'emprise sur les secteurs à enjeu écologique modéré à fort et préserver via la mise en place d'une protection des emprises conservée (zonage N ou A (hors STECAL), règlement, trame) ; MR02 : Maîtriser l'impact sur ces secteurs via une OAP encadrant les aménagements et des préconisations favorables à la biodiversité	Négligeable à nul	Aucun impact résiduel n'est à prévoir sur cet habitat
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	3-10 p				Reproduction probable, repos, alimentation	DO 1	3 km	Milieux ouverts (culture, prairie, pelouse) comme zone d'alimentation et zone de reproduction	Oui	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*		9-20 p		P	Reproduction, repos, alimentation	DO 1	3 km	Milieux ouverts (culture, prairie, pelouse) ponctuée de milieux arbustifs (d'épineux) comme zones d'alimentation et de reproduction	Oui	Oui	Modéré	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique sur le site N2000					DO	Aire spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés ou abords proches	Milieux favorables aux espèces présents sur les secteurs étudiés	Niveau d'impact brut relatif au site Natura 2000	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
		R.	N.	H.	E.	Activités biologiques											
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*		6-8 p		P	Repos, alimentation	DO 1	3,5 km	Milieux disposant de grands arbres alternés de milieux ouverts (boisements, haies arborées)	Non	Oui	Faible	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Milan noir	*Milvus migrans*		3-5 p		P	Repos, alimentation	DO 1	10 km	Milieux arborés disposant de grands arbres	Non	Non	Négligeable à nul	Aucun milieu favorable à la reproduction de l'espèce n'est présent sur les secteurs étudiés	Aucune mesure de cette nature n'est à prévoir	Aucune mesure de cette nature n'est à prévoir	Négligeable à nul	Aucun impact résiduel n'est à prévoir sur cet habitat
Pic noir	*Dryocopus martius*	2 p				Reproduction, repos, alimentation	DO 1	1 km	Milieux forestiers	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Cigogne noire	*Ciconia nigra*		1-2 p		P	Repos, alimentation	DO 1	15 km	Milieux forestiers dense à proximité des réseaux hydrographiques	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Râle des genêts	*Crex crex*		3-5 p		P ?	Reproduction, repos, alimentation	DO 1	3 km	Milieux ouverts humides (prairies, marécages, voir champs cultivés)	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique sur le site N2000					DO	Aire spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés ou abords proches	Milieux favorables aux espèces présents sur les secteurs étudiés	Niveau d'impact brut relatif au site Natura 2000	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
		R.	N.	H.	E.	Activités biologiques											
Grande aigrette	*Egretta alba*			4 i	P	Repos, alimentation	DO 1	5 km	Réseau hydrographique, plans d'eau naturels ou artificiels et zones côtières disposant de ligneux à proximité (reposoirs) ; reproduction en roselière et arbustes au-dessus de l'eau	Oui	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	11 - 42 p.				Reproduction, repos, alimentation	DO 1	5 km	Réseau hydrographique, plans d'eau naturels ou artificiels et zones côtières disposant de ligneux à proximité (reposoirs) ; reproduction en roselière et arbustes au-dessus de l'eau	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Mouette mélanocéphale	*Larus melano-cephalus*		10-101 p.		P	Repos, alimentation	DO 1	3 km	Estuaires, marais côtiers et réseaux hydrographiques disposant de plages	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*		11-30 p		P	Reproduction, repos, alimentation	DO 1	5 km	Rives de plans d'eau, étangs et cours d'eau à proximité de zones arborées (reproduction arboricole et coloniale)	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut biologique sur le site N2000					DO	Aire spécifique de l'espèce*	Habitat de prédilection de l'espèce	Présence avérée de l'espèce sur les secteurs étudiés ou abords proches	Milieux favorables aux espèces présents sur les secteurs étudiés	Niveau d'impact brut relatif au site Natura 2000	Description de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Niveau d'impact résiduel*	Description de l'impact résiduel
		R.	N.	H.	E.	Activités biologiques											
Combattant varié	*Philomachus pugnax*			?	7-35 i	Repos, alimentation	DO 1	3 km	Zones humides marécageuses (marais, prairies steppiques humides) à végétation dense et riche en surfaces vaseuses	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Marouette ponctuée	*Porzana porzana*				1-2 i	Repos, alimentation	DO 1	3 km	Zones humides marécageuses (marais, prairies steppiques humides) à végétation dense et riche en surfaces vaseuses	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*		118-131 p		P	Repos, alimentation	DO 1	3 km	Estuaires, marais côtiers et réseaux hydrographiques disposant de plages	Oui	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem
Sterne naine	*Sternula albifrons*		40 p		P	Repos, alimentation	DO 1	3 km	Estuaires, marais côtiers et réseaux hydrographiques disposant de plages	Non	Non	Négligeable à nul	Idem	Idem	Idem	Négligeable à nul	Idem

Tableau 31. Impact brut, mesures et impact résiduel des secteurs à urbaniser sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS FR2410011

Légende : Statut biologique sur le site N2000 : R. = Résidents / / N = Nidification (sur site ou à proximité) / H = Hivernage / E = Etape ; DO = Directive « Oiseaux » - Annexe 1
NB : L'aire d'évaluation spécifique d'une espèce / habitat : pour chaque espèce ou/et habitat naturel d'intérêt communautaire, une aire d'évaluation spécifique a été établie selon un rayon d'action et les domaines vitaux concernant l'élément étudié. Ce travail est tiré des investigations réalisées pour le compte de la DREAL en région Picardie et regroupant dans le document « Mode d'emploi pour la rédaction d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 »

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensatoire supplémentaires

Aucune mesure supplémentaire n'est à prévoir par rapport aux mesures relatives aux habitats et aux espèces (paragraphe 3.2)

4.2.2 Synthèse relative à l'incidence sur les sites Natura 2000

Les mesures d'évitement et de réduction permettent d'atteindre un niveau d'impact résiduel non significatif sur les habitats et/ou espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 situés sur le territoire de la CC-TVV. A cet effet, aucune mesure de compensation n'est nécessaire.

Ainsi, le **projet de PLUi, tel qu'il est prévu, n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation de la flore, la faune et des habitats remarquables ayant justifié la désignation des sites Natura 2000**, situés sur et/ou aux abords immédiats du territoire intercommunal.

ANNEXES

Statuts patrimoniaux

Les espèces patrimoniales (espèces rares, espèces protégées, espèces déterminantes ZNIEFF) ont été recherchées selon les listes de statuts concernant le territoire en question.

Référentiels

Dans le cas d'un projet situé en Centre-Val de Loire (dans le département de l'Indre-et-Loire (37), les statuts de protection, de menaces utilisées pour la faune sont notés ci-dessous.

Les textes internationaux :

- Berne : « convention de Berne » relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe approuvée par la décision du Conseil 82/72/CEE du 3 décembre 1981 et ratifiée par la France le 31 décembre 1989 (JO du 2 janvier 1990) ;

Les textes européens :

- DO : Directive 79/409 (dite directive « Oiseaux ») du 2 avril 1979 mise à jour par la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 relative à la conservation des oiseaux sauvages et surtout son Annexe I (DO1) ;
- DH : Directive 92/43 (dite directive « Habitats ») du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et surtout ses Annexes I (DH1), II (DH2) et IV (DH4) ou encore V (DH5).

Les textes nationaux, en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (JO du 13 juillet 1976 rectifié au JO du 28 novembre 1976) :

- PN : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par ceux du 15 septembre 1982, du 31 août 1995 et enfin par celui du 14 décembre 2006 paru au JO du 24 février 2007, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- PN : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national, version abrogée le 6 décembre 2009 ;
- PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national, version consolidée au 07 octobre 2012 ;
- PN : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national, version consolidée au 19 décembre 2007 ;
- PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, version consolidée au 06 mai 2007.
- PN : Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés ;
- PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- PN : Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national
- PNm : Arrêté du 27 mai 2009 modifiant l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant les espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Les textes régionaux du **Centre-Val de Loire** concernent :

- PR : Arrêté du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire complétant la liste nationale.

Les référentiels définissant le degré de menace en **Centre-Val de Loire** concernent :

Pour **la flore** :

- LRM : La Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012) ;
- LVN : Le Livre rouge de la flore menacée de France (MNHN, CBN de Porquerolles, Ministère de l'Environnement, 1995) ;
- LRN : Liste rouge des orchidées de France métropolitaine (UICN, MNHN, FCBN, SFO 2009) ;
- LRN : Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (UICN, MNHN, FCBN, 2012) ;
- LRR, ZNIEFF : Catalogue de la flore vasculaire du Centre-Val de Loire (Statuts, raretés, menaces et protections) (CBNBP ; mai 2016).

Pour **la faune** :

- LRM : La Liste rouge mondiale des espèces menacées (IUCN, 2012) ;
- LRE : La liste rouge européenne des rhopalocères (UICN, 2012) et des odonates (UICN, 2010) ;
- LRN : Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine : nicheurs, de passage et hivernants (UICN France, MNHN & SHF, 2016) ;
- LRN : Liste rouge des mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2017) ;
- LRN : Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2015) ;
- LRN : Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2012) ;
- LRN : Liste rouge libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2016) ;
- LRN : Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2009) ;
- LRN : Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2012) ;
- LRR : Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre (CSRPN, UICN 2013) ;
- LRR : Liste rouge des amphibiens de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des reptiles de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des chauves-souris de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des mammifères de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des poissons de la région Centre (CSRPN, UICN 2012).
- LRR : Liste rouge des lépidoptères de la région Centre (CSRPN, UICN, actualisation 2013) ;
- LRR : Liste rouge des odonates de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des orthoptères de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- LRR : Liste rouge des mollusques de la région Centre (CSRPN, UICN 2012) ;
- ZNIEFF : Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre-Val de Loire (CSRPN, DREAL 2012)
- ZNIEFF : Liste des oiseaux déterminants en région Centre-Val de Loire (CSRPN DREAL, actualisation 2016) ;
- ZNIEFF : Liste des chauves-souris déterminantes en région Centre-Val de Loire (CSRPN DREAL, actualisation 2015) ;
- RARETE : Les oiseaux rares en 2007 en région Centre (NIDAL ISSA, CHR Centre, 2007).

- Abréviations

Statuts de menace :
Liste Rouge Régionale (LRR) et Liste Rouge Nationale (LRN)
RE = Éteint dans la région
CR = En danger critique d'extinction
EN = En danger d'extinction
VU = Vulnérable
NT = Quasi menacée
LC = Préoccupation mineure

Statuts de rareté :
E = Extrêmement rare
RR = Très rare
R = Rare
AR = Assez rare
AC = Assez commun
CC = Extrêmement commun

Protection
C = espèce chassable
PN1/PN2 = espèce protégée.

Arrêté du 19 novembre 2007	Art 2	Art 3	Art 4	Art 5
Sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel,	x	x		
Sont interdits, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux,	x			
Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens	x	x	x	x
Est interdite, la mutilation des animaux.			x	

La directive « Habitats »

DH2 = Ann.2 = Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

DH4 = Ann. 4 = Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

DH 5 = Ann. 5 = Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

La directive « Oiseaux »

OI = Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciales

OII = Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

OIII = Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Contacts relatifs aux recherches bibliographiques

Afin de synthétiser les informations relatives à la faune sur le territoire intercommunal, des organismes et/ ou structures associatives ainsi que leur base de données peuvent être sollicités afin d'agrémenter les recherches bibliographiques. La liste ci-dessus énumère ceux pouvant intervenir sur le territoire et ayant participé au recueil de données bibliographiques.

Organisme	Site internet	Type de données	Contact 1	Contact 2	Téléphone	Mail
CODALIS	www.anepe-caudalis.fr	Insectes	Renaud BAETA		02 47 67 30 06	anepe.caudalis@gmail.com
Écopole / Observatoire Biodiversite Centre	www.observatoire-biodiversite-centre.fr/	tous groupes	Benoit FAUCHEUX Président		02 38 53 53 57	anne.bignolas@ecopole-regioncentre.fr
Fédération de Chasse d'Indre et Loire	www.chasseursducentre.fr/fdc37/	Oiseaux, mammifères sauf chiroptères, flore, espèces invasives, gestion habitats faune sauvage, agrosystèmes forestiers et agricoles	Alain BELLOY Président de la fédération	Jean ABARNOU Directeur de la fédération	02 47 05 65 25	fdc37@chasseurdefrance.com
CPIE Touraine Val de Loire	www.cpie-val-de-loire.org/	tous groupes	Clément COROLLER	-	02 47 95 93 15	biodiv@cpievaldeloire.org
SEPANT Soc. Etude Protection Aménag. de la Nature en Touraine	http://www.sepant.fr/	tous groupes	Pierre RICHARD	-	-	sepent@wanadoo.fr
FNE Centre-Val de Loire	fne-centrevaldeloire.org	tous groupes	-	-	02 38 62 78 57	daphne.marques@fne-centrevaldeloire.org
Système Territorial d'Etudes et de Recherches Naturalistes et Ecologiques (STERNE)	www.sterne2.com	tous groupes	Site internet	-	-	
LPO Touraine	www.faune-touraine.org	tous groupes	Site internet	-	-	-
PNR Loire Anjou Touraine	www.parc-loire-anjou-touraine.fr	tous groupes	Mélanie CHOLLET Chargée de mission Paysage	-	02 41 53 66 00	m.chollet@parc-loire-anjou-touraine.fr
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien	cbnbp.mnhn.fr/	Flore et habitats	Jordane CORDIER Responsable délégation Centre-Val de	-	02 36 17 41 31	jordane.cordier@developpement-durable.gouv.fr

Organisme	Site internet	Type de données	Contact 1	Contact 2	Téléphone	Mail
			Loire, ingénieur d'études			
Association "Hommes et territoires, des agriculteurs de progrès"	www.hommes-et-territoires.asso.fr/	Flore et habitats	Laurent GASNIER	-	-	contact@hommes-et-territoires.asso.fr hommes-et-territoires.asso.fr
Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	edepeche37.fr/	Hydroécologie, hydromorphie, espèces invasives, zones humides, ichtyofaune, macro-crustacés, espèces invasives	Jacky MARQUET	Grégoire RICOU	02 47 05 33 77	fedepeche37@fedepeche37.fr g.ricou@fedepeche37.fr
CEN Centre Val de Loire	www.cen-centrevaldeloire.org/	tous groupes	-	Charline TEFFAUT Chargée de mission animation territoriale	02 47 27 81 04	charline.teffaut@cen-centrevaldeloire.org
Syndicat de la Manse et de ses affluents	http://www.sainte-maure-de-touraine.fr/editorial/57/la-manse.html	Hydroécologie, hydromorphie, espèces invasives, zones humides, ichtyofaune, macro-crustacés, espèces invasives	Jonathan LEPROULT, Technicien de rivière	-	06 45 36 07 41	manse.techniques@orange.fr
Système d'Information national de la Flore	http://siflore.fcbn.fr	Flore et habitats	Site internet	-	-	-
SAGE de la Vienne	www.eptb-vienne.fr	Zones humide	Cédric MALRAISON Chargé de mission SAGE Vienne	-	05 55 02 00 11	c.malraison@eptb-vienne.fr

Organismes partenaires détenteurs de données naturalistes sur le territoire de la CC-TVV

Données bibliographiques complémentaires faune à l'échelle des communes

Espèces remarquables présentes selon la LPO Touraine de 2007-2017 sur les communes composant la CC-TVV

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
	ESPECES NICHEUSES OU PRESENTES CONSTITUANT UN ENJEU																																								
Avifaune	**Bergeronnette printanière** (*Motacilla flava*)	N	•		•	•	•			•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•		•					•			•	•	•		•	•	•	•			•
Avifaune	**Blongios nain** (*Ixobrychus minutus*)	N								•																															
Avifaune	**Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*)	N			•								•								•		•						•	•	•			•			•			•	
Avifaun	**Busard cendré** (*Circus pygargus*)	N	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		•		•	•	•	•		•	•		•		•		•	•	•	•	•	•
Avifaune	**Caille des blés** (*Coturnix coturnix*)	N	•	•		•	•		•	•		•	•			•	•	•	•					•	•	•	•		•			•				•		•	•		
Avifaune	**Circaète Jean-le-Blanc** (*Circaetus gallicus*)	N		•						•							•													•							•				•

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
	ESPECES NICHEUSES OU PRESENTES CONSTITUANT UN ENJEU																																								
Avifaune	**Cisticole des joncs** (*Cisticola juncidis*)	N			•	•		•																																
Avifaune	**Coucou gris** (*Cuculus canorus*)	N	•		•	•	•	•	•	•		•			•			•	•	•		•	•	•	•		•		•	•		•		•	•	•	•	•	•	•
Avifaune	**Échasse blanche (Himantopus himantopus)**	N																											•											
Avifaune	**Engoulevent d'Europe** (*Caprimulgus europaeus*)	N			•		•	•			•						•	•			•				•		•		•	•	•	•								•
Avifaune	**Faucon hobereau** (*Falco subbuteo*)	N	•	•	•	•	•			•			•		•	•	•	•		•	•	•	•	•					•	•		•							•	•
Avifaune	**Fauvette des jardins** *(Sylvia borin)*	N			•	•		•		•	•							•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•		•					•	•	•	•
Avifaune	**Fauvette grisette** (*Sylvia communis*)	N	•	•	•		•	•	•	•		•	•					•	•	•	•	•	•	•	•		•		•	•			•	•	•	•	•	•	•	•

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
	ESPECES NICHEUSES OU PRESENTES CONSTITUANT UN ENJEU																																								
Avifaune	**Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*)	N	•			•	•			•					•		•	•			•	•		•					•	•				•	•		•	•		•	•
Avifaune	**Guêpier d'Europe (Merops apiaster)**	N																											•												
Avifaune	**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*)	N		•			•		•		•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•				•	•	•						•		•	•	•	•
Avifaune	**Hirondelle de rivage** *(Riparia riparia)*	N																	•		•		•				•		•											•		
Avifaune	**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*)	N	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•		•			•	•			•	•	•	•		•	•	•	•	•			•	•	•		•	•	•	•
Avifaune	**Huppe fasciée** (*Upupa epops*)	N	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•			•	•		•		•	•	•		•	•				•			•	•	•
Avifaune	**Hypolaïs polyglotte** (*Hippolais polyglotta*)	N	•	•		•	•	•	•	•			•		•			•	•	•	•	•	•	•	•		•		•	•			•	•		•	•	•	•	•	•

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
	ESPECES NICHEUSES OU PRESENTES CONSTITUANT UN ENJEU																																								
Avifaune	**Locustelle tachetée** (*Locustella naevia*)	N			•	•				•								•							•		•		•	•						•					
Avifaune	**Loriot d'Europe** (*Oriolus oriolus*)	N	•		•	•	•			•					•	•		•	•	•	•		•	•	•		•	•	•	•	•	•		•		•	•	•	•	•	•
Avifaune	**Martinet noir** (*Apus apus*)	N				•							•						•				•				•	•	•					•				•	•		
Avifaune	**Milan noir** (*Milvus migrans*)	N				•				•					•				•						•		•		•						•						
Avifaune	**Nette rousse** (*Netta rufina*)	N								•																			•												
Avifaune	**Ouette d'Egypte (Alopochen aegyptiaca)**	N								•																														
Avifaune	**Petit Gravelot (Charadrius dubius)**	N								•																	•	•	•									•			

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
	ESPECES NICHEUSES OU PRESENTES CONSTITUANT UN ENJEU																																								
Avifaune	**Petit-duc scops** (*Otus scops*)	N													•																									•	
Avifaune	**Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*)	N	•	•	•	•			•	•		•	•			•			•				•		•				•	•							•	•	•	•	
Avifaune	**Pipit des arbres** (*Anthus trivialis*)	N			•	•	•	•	•	•	•	•	•		•	•		•	•	•	•	•		•	•	•	•		•			•		•		•	•	•	•	•
Avifaune	**Pouillot de Bonelli** (*Phylloscopus bonelli*)	N					•	•							•			•				•			•					•					•				•	•	
Avifaune	**Pouillot siffleur (Phylloscopus sibilatrix)**	N																												•							•	•		•	•	
Avifaune	**Rossignol philomèle** (*Luscinia megarhynchos*)	N	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•		•	•		•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•
Avifaune	**Rougequeue à front blanc** (*Phoenicurus phoenicurus*)	N	•	•	•	•	•	•	•			•	•	•			•	•	•	•		•	•	•		•	•	•	•		•			•	•		•	•	•	

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
	ESPECES NICHEUSES OU PRESENTES CONSTITUANT UN ENJEU																																								
Avifaune	**Rousserolle effarvatte** (*Acrocephalus scirpaceus*	N				•	•		•	•		•	•					•	•	•	•	•	•	•					•			•				•			•		•
Avifaune	**Torcol fourmilier** (*Jynx torquilla*)	N		•	•																								•											
Avifaune	**Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*)	N	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		•			•	•	•	•	•		•			•		•	•	•			•	•	•	•	•	•	•	
Avifaune	**Traquet motteux** (*Oenanthe oenanthe*)	N																				•																		
Reptile	**Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*)	P																																				•		
Reptile	**Couleuvre d'Esculape** (*Zamenis longissimus*)	P																																				•		
Reptile	**Couleuvre verte et jaune** *(Hierophis viridiflavus)*	P					•	•		•		•					•				•					•		•									•	•			•

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
	ESPECES NICHEUSES OU PRESENTES CONSTITUANT UN ENJEU																																								
	Couleuvre vipérine (*Natrix maura*)	P								•										•																			•		
	Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)	P								•	•	•		•						•		•				•		•									•	•		•	
	Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)	P	•											•								•	•	•	•						•						•	•	•		•
	Trachémyde écrite (Tortue de Floride) (*Trachemys scripta*)	P			•																																				
Amphibien	**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*)	P		•							•																							•				•	•		
Amphibien	**Crapaud calamite** (*Epidalea calamita*)	P								•																														•	
Amphibien	**Grenouille agile** (*Rana dalmatina*)	P	•			•				•							•				•	•			•													•	•		•
Amphibien	**Grenouille verte indéterminée (Pelophylax sp.)** (*Pelophylax sp.*)	P				•				•										•		•	•	•		•				•					•		•	•	•		•
Amphibien	**Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*)	P								•		•																							•						
Amphibien	**Rainette verte** (*Hyla arborea*)	P						•		•									•			•			•	•			•									•			
Amphibien	**Triton crêté** (*Triturus cristatus*)	P			•																																		•			
Mammifère	**Castor d'Eurasie** (*Castor fiber*)	P	•									•															•	•			•			•					•	•	
Mammifère	**Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*)	P							•																																

Légende :

La couleur d'affichage de la donnée fournit une indication sommaire sur la rareté de l'espèce :

Chevalier à pattes jaunes	**Bernache du Canada**	**Barge rousse** Espèce rare
Accenteur alpin	**Alouette lulu**	Espèce probablement échappée de captivité
		Espèce peu commune
Comportement :	N = Nicheur	P = Présent

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE	CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
AUTRES ESPECES NON NICHEUSES REMARQUABLES de l'avifaune OU PRESENTES COMMUNES (autres groupes) NE CONSTITUANT PAS UN ENJEU																																									
Avifaune	**Aigle botté** (*Aquila pennata*)	N																										•														
	Barge rousse (Limosa lapponica)	N																																							•	
	Bécasseau cocorli (Calidris ferruginea)	N																																								
	Bécasseau de Temminck (Calidris temminckii)	N																																								
	Bécasseau maubèche (Calidris canutus)	N																																								
	Bécasseau sanderling (*Calidris alba*)	N																									•																
	Bécasseau tacheté (Calidris melanotos)	N																																								
	Bec-croisé des sapins (Loxia curvirostra)	N																												•												
	Bergeronnette nordique (M.f.thunberg	N																																								

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE	CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
AUTRES ESPECES NON NICHEUSES REMARQUABLES de l'avifaune OU PRESENTES COMMUNES (autres groupes) NE CONSTITUANT PAS UN ENJEU																																									
	i) (Motacilla flava thunbergi)																																									
	Bernache cravant (*Branta bernicla*)	₦																										•	•														
	Busard pâle (Circus macrourus)	₦														•						•																				
	Chevalier stagnatile (Tringa stagnatilis)	₦								•																																
	Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*)	₦																											•														
	Eider à duvet (*Somateria mollissima*)	₦								•																																
	Flamant rose (Phoenicopterus roseus)	₦																											•														
	Fuligule milouinan (Aythya marila)	₦																									•	•	•														
	Garrot à oeil d'or (Bucephala clangula)	₦																											•														

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE	CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
AUTRES ESPECES NON NICHEUSES REMARQUABLES de l'avifaune OU PRESENTES COMMUNES (autres groupes) NE CONSTITUANT PAS UN ENJEU																																									
	Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica)	₦																																	•								
	Harle bièvre (*Mergus merganser*)	₦																										•														
	Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*)	₦								•																																
	Merle à plastron (*Turdus torquatus*)	₦																																			•		•	•		
	Milan royal (*Milvus milvus*)	₦										•																	•													
	Mouette pygmée (*Hydrocoloeus minutus*)	₦								•																			•													
	Oie rieuse (*Anser albifrons*)	₦								•																																
	Pie-grièche à tête rousse (Lanius senator)	₦																											•												•	
	Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)	₦																							•					•												

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE	CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
AUTRES ESPECES NON NICHEUSES REMARQUABLES de l'avifaune OU PRESENTES COMMUNES (autres groupes) NE CONSTITUANT PAS UN ENJEU																																										
	Pluvier argenté (Pluvialis squatarola)	₦								•																			•														
	Pouillot de Sibérie (Phylloscopus collybita tristis)	₦																																	•							
	Sizerin cabaret (Carduelis flammea cabaret)	₦										•	•																														
	Spatule blanche (Platalea leucorodia)	₦																											•														
	Sterne caspienne (Hydroprogne caspia)	₦																											•														
	Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*)	₦																											•														
	Tournepierre à collier (Arenaria interpres)	₦																											•														
	Vautour fauve (*Gyps fulvus*)	₦																									•																

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE	CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
AUTRES ESPECES NON NICHEUSES REMARQUABLES de l'avifaune OU PRESENTES COMMUNES (autres groupes) NE CONSTITUANT PAS UN ENJEU																																									
Reptile	Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)	P								•																													•	•		
Reptile	Vipère aspic (*Vipera aspis*)	P																											•													
Reptile	Orvet fragile (*Anguis fragilis*)	P										•															•											•	•	•	•	
Amphibien	Salamandre tachetée *(Salamandra salamandra*)	P																												•								•				•
Amphibien	Crapaud commun ou épineux (*Bufo bufo / spinosus*)	P	•						•	•		•			•								•		•													•	•		•	•
Amphibien	Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)	P				•															•	•																•	•			•
Mammifère	Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)	P																												•									•			
Mammifère	Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)	P										•			•	•	•				•			•			•				•				•		•	•	•		•
Mammifère	Fouine (*Martes foina*)	P				•																							•										•	•		
Mammifère	Hérisson d'Europe	P				•		•	•			•	•		•	•			•								•	•				•				•	•	•	•	•	

Groupe	Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Comportement	BRAYE-SOUS-FAYE	RICHELIEU	CHAVEIGNES	FAYE-LA-VINEUSE	RAZINES	BRASLOU	COURCOUE	ASSAY	LA TOUR-SAINT-GELIN	LIGRE	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	TAVANT	LEMERE	SAZILLY	BRIZAY	JAULNAY	MARCILLY-SUR-VIENNE	MAILLE	PORTS	MARIGNY-MARMANDE	NOUATRE	PUSSIGNY	LUZE	VERNEUIL-LE-CHATEAU	RILLY-SUR-VIENNE	L'ILE-BOUCHARD	PARCAY-SUR-VIENNE	AVON-LES-ROCHES	TROGUES	CHEZELLES	NOYANT-DE-TOURAINE	THENEUIL	CRISSAY-SUR-MANSE	POUZAY	NEUIL	SAINT-EPAIN	SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE	CROUZILLES	PANZOULT	ANTOGNY-LE-TILLAC
AUTRES ESPECES NON NICHEUSES REMARQUABLES de l'avifaune OU PRESENTES COMMUNES (autres groupes) NE CONSTITUANT PAS UN ENJEU																																											
	(*Erinaceus europaeus*)																																											
	Lérot (*Eliomys quercinus*)	P										•																																
	Putois d'Europe (*Mustela putorius*)	P																																			•					•	
	Martre des pins (*Martes martes*)	P	•		•			•				•																			•								•			•	
	Belette d'Europe (*Mustela nivalis*)	P										•								•																								
	Blaireau européen (*Meles meles*)	P			•		•		•			•	•	•	•	•					•	•		•					•		•					•	•	•	•	•	•	

Comportement : ~~N~~ = Non Nicheur P = Présent

Méthodologie d'étude relative aux habitats naturels et à la flore

Habitats

La cartographie des milieux naturels a été réalisée au cours de prospections de terrain selon les conditions mentionnées dans le prochain tableau. À l'issue de ces prospections, chaque habitat a été rapporté à la classification phytosociologique, au Code Corine Biotope et Eunis (2 classifications de référence en France et en Europe).

Les habitats d'intérêt communautaire (habitats de l'annexe I de la directive « Habitats »), prioritaires et non prioritaires, au regard du Manuel d'Interprétation des habitats de l'Union Européenne version EUR27 et des Cahiers d'Habitats du MNHN, ont été distingués.

Flore

La recherche d'espèces végétales a été réalisée de manière concomitante à la cartographie des habitats, à partir de **relevés floristiques phytosociologiques** (station échantillon) selon la méthode de la phytosociologie sigmatiste (J. Braun-Blanquet) fournissant une liste d'espèces dans chaque type d'habitat déterminé précédemment.

Les relevés floristiques ont ainsi été effectués au sein d'unités de végétation floristiquement homogènes. La surface de chaque relevé dépend du type d'habitat à caractériser :

- < 1 m² pour les communautés de bryophytes, de lichens, de lentilles d'eau ;
- < 5 m² pour les végétations fontinales, les peuplements de petits joncs, les zones piétinées, les rochers et les murs ;
- < 10 m² pour les tourbières, les marais à petits Carex, les pâturages intensifs, les pelouses pionnières, les combes à neige ;
- 10 à 25 m² pour les prairies de fauche, les pelouses maigres ou de montagne, les landines à buissons nains, les végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaie ;
- 25 à 100 m² pour les communautés de mauvaises herbes, les végétations rudérales, celles des éboulis, des coupes forestières, des bosquets ;
- 100 à 200 m² pour la strate herbacée des forêts ;
- 100 à 1000 m² pour les strates ligneuses des forêts et, pour les formations à caractère plus ou moins linéaire :
- 10 à 20 m pour les ourlets et lisières herbacées ;
- 10 à 50 m pour les végétations herbacées ripariales ;
- 30 à 50 m pour les haies ;
- 30 à 100 m pour les végétations des eaux courantes.

Chaque espèce identifiée dans le relevé de végétation se voit attribuer un coefficient d'abondance-dominance. Le recouvrement est évalué par rapport à la végétation et non au sol. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un pourcentage de représentation de l'espèce par rapport aux autres populations d'espèces au sein du relevé.

L'échelle est la suivante :

- + ou R : individus rares (ou très rares) et recouvrement très faible ;
- 1 : individus assez abondants, mais recouvrement faible ;
- 2 : individus très abondants, recouvrement au moins 1-20 ;
- 3 : nombre d'individus quelconque, recouvrement 1-4 à 1-2 ;
- 4 : nombre d'individus quelconque, recouvrement 1-2 à 3-4 ;
- 5 : nombre d'individus quelconque, recouvrement supérieur à 3-4.

Pour chaque relevé de végétation, des paramètres stationnels sont identifiés ; ils permettent de faciliter la caractérisation des relevés. Les investigations se sont effectuées sur les végétaux supérieurs : Ptéridophytes (Cryptogames vasculaires) et Spermatophytes (Phanérogames).

La détermination a été principalement effectuée à partir la **Flora Gallica Flore de France** (Jean-Marc Tison & Bruno de Foucault) SBF) couplé à des **clés plus spécifiques** ainsi qu'à la « Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (J. Lambinon *et al*., 2004 - 5ème édition).

Les espèces patrimoniales (espèces rares, espèces protégées, espèces déterminantes ZNIEFF) ont été recherchées et, le cas échéant, cartographiées et géoréférencées selon les listes de statuts concernant le territoire en question.

- Limites de l'étude floristique

Les prospections floristiques correspondent à un échantillonnage de la flore présente. Elles n'ont donc pas pour vocation de fournir une liste exhaustive des espèces présentes sur le site d'étude, mais bien d'en caractériser les potentialités en termes de richesse et de diversité écologique. Par ailleurs, certaines espèces dites « à éclipse » peuvent ne pas fleurir tous les ans et donc ne pas avoir été observées l'année des prospections.

Méthodologie d'étude relative à la faune

Dans un premier temps, les données bibliographiques spécifiques au secteur sont essentielles afin d'appréhender les enjeux connus d'un territoire donné. Une recherche a été menée auprès de structures et ouvrages référents en la matière sur le territoire du projet.

Citons notamment :
- L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ;
- La LPO Sarthe (la base de données « FAUNE Maine »).

Dans un second temps, des prospections sont réalisées sur le secteur d'étude afin d'apprécier les usages locaux (nidification, alimentation, déplacements) de la faune.

Avifaune

Les oiseaux sont soumis aux rigueurs du temps et sont donc contraints à utiliser le site d'une manière pouvant être radicalement différente par beau ou mauvais temps. Afin d'appréhender le fonctionnement global du site, les conditions météorologiques ont été relevées lors des prospections.

Ainsi, lors de chaque visite, plusieurs paramètres sont relevés :
- La température ;
- La force et la direction du vent ;
- La nébulosité ;
- Les précipitations.

Lors de la période de nidification, des points d'échantillonnage ont été positionnés pour couvrir le plus de surface possible et dans des milieux les plus diversifiés possibles sur le secteur d'étude, préférentiellement. Il s'agit de points d'écoute diurnes (type IPA) et nocturnes (type repasse).

Pour les espèces diurnes, les inventaires sont réalisés lorsque l'activité des oiseaux est maximale, soit le matin dès les premières heures du jour. Les points sont disposés de manière à ce que les surfaces suivies ne se superposent pas ; une distance minimum de 300 m entre les points d'écoute est maintenue. En effet, la distance de détectabilité du chant varie en fonction des espèces : elle peut être de 300 m et plus pour des espèces comme les pics, et d'environ une centaine de mètres pour la plupart des passereaux. Des points d'écoute ont été répartis dans les habitats présents du secteur d'étude.

A chaque point d'écoute, l'observateur, immobile, note pendant une durée déterminée tous les contacts (sonores et visuels) avec les oiseaux. Une codification est apportée aux données recueillies :
- « 1 » = un mâle chanteur, un couple ou un groupe familial considéré comme local ;
- « 0.5 » = un oiseau observé posé, en vol ou criant.

Pour chaque point d'observation, deux passages sont effectués à plusieurs semaines d'intervalle afin d'inventorier les nicheurs précoces et les nicheurs tardifs. A l'issue des deux passages, on retiendra pour chaque espèce la valeur maximale obtenue dans l'un des passages ; cette valeur représente l'indice ponctuel d'abondance (IPA). Cette méthode standardisée vise non seulement à dresser la liste des espèces présentes dans une zone donnée, mais également à déterminer leur densité dans cette zone. Les relevés servent de témoin dans le cas d'un suivi post-installation du projet.

Pour les espèces nocturnes, les inventaires ont été réalisés en début de nuit pour la prospection des rapaces nocturnes, Œdicnème criard, Engoulevent d'Europe, etc. L'utilisation de la technique de la repasse a été utilisé avec parcimonie. Ces relevés ont été complétés par l'ensemble des contacts auditifs détectés lors des inventaires dédiés aux chauves-souris.

En parallèle à ces deux techniques, tout indice indirect (pelote de réjection, cadavre sur la voirie, …) a été pris en compte. Les individus contactés d'une manière visuelle ou auditive (cri et chant) sur le secteur d'étude autour ont également été relevés et suivis si nécessaires, notamment les espèces d'intérêt patrimonial en période de nidification. Les observations d'espèces patrimoniales y ont été référencées et cartographiées.

A l'issue des expertises de terrain, les espèces de valeur patrimoniale sont synthétisées et brièvement décrites.

Amphibiens

Différents habitats favorables à la reproduction, au transit ou à l'hibernation des amphibiens peuvent être disponibles sur ou aux abords des sites : plans d'eau (mares, étangs) et cours d'eau (fossés, ruisseaux).

Dans un premier temps, la totalité de ces milieux humides est prospectée afin de repérer les milieux favorables à la reproduction des amphibiens ; des inventaires plus poussés ont ciblé ces zones. Plusieurs techniques complémentaires peuvent être menées :

- Identification auditive. Cette méthode consiste à s'approcher des abords de l'entité d'eau souhaitée et d'identifier au chant les espèces présentes. Parfaitement adaptée aux anoures, des espèces cryptiques telles que l'Alyte accoucheur ou le Pélodyte ponctué, peuvent être repérées plus efficacement ;

- Observation directe d'individus ou de pontes. Une recherche aux abords et au niveau des entités aquatiques à l'aide de lampe permet notamment de repérer les espèces d'urodèles comme les tritons ou les salamandres ;

- Capture temporaire au filet troubleau dans les mares accessibles. Lorsque les mares sont trop profondes ou que la visibilité est réduite, cette technique est employée avec précaution afin d'éviter la dégradation du milieu et stresser les espèces présentes.

Reptiles

La zone étudiée présente des éléments potentiellement attractifs pour les reptiles tels que des lisières et haies bien exposées, des tas de branches, des ripisylves, des murets ou encore des tas de cailloux ; ils offrent des points d'ensoleillement idéaux pour la thermorégulation des individus.

La recherche des reptiles a été réalisée par observation directe sur le secteur d'étude aux niveaux des éléments cités précédemment. Lorsque cela était possible les pierres ont été soulevées pour vérifier la présence éventuelle de certains reptiles.

Insectes

L'activité des insectes, et notamment des imagos (adultes) est plus importante durant les périodes printanière et estivale.

Sachant qu'il existe des différences phénologiques entre les espèces, les prospections ont été réparties sur plusieurs mois par conditions climatiques favorables (absence de pluie, températures supérieures à 15°c, vent faible).

Les principaux taxons ciblés sont les lépidoptères Rhopalocères (papillons diurnes), les odonates (demoiselles et libellules), les orthoptères (sauterelles, criquets et grillons) et les coléoptères saproxylophages à enjeux. Leur inventaire a consisté à la réalisation de transects au sein des différents habitats en présence sur le secteur d'étude, avec une préférence au niveau des habitats les plus favorables (prairies naturelles, mares, milieux arbustifs, arbres isolés…).

L'identification des espèces a été réalisée par contact visuel ou capture temporaire au filet à papillons, avec une préférence pour la première technique pour les espèces les espèces les plus communes.

Concernant les espèces saproxylophages, une recherche de traces et d'indices de présence (crottes, trous d'émergence, de cuticules (élytres, pattes…) ou de larves) a été conduite de manière opportuniste au niveau des arbres morts ou sénescents.

Mammifères terrestres

Les mammifères terrestres utilisent une grande partie des milieux : ouverts, arbustifs, forestiers, aquatiques…

Leur inventaire repose sur des observations directes et sur des indices de présence (empreintes, coulées, fèces, terriers, reliefs de repas ou encore cadavres).

Les petits mammifères (insectivores, rongeurs, carnivores…) protégés d'intérêt patrimonial, ainsi que les habitats qui leur sont favorables, ont été recherchés.

- Limites de l'étude faune

Les prospections correspondent à un échantillonnage de la biodiversité présente sur le secteur d'étude. En effet, elles n'ont pu cibler l'ensemble de la période optimale d'observation de certains groupes faunistiques ; tels que les amphibiens, où notre passage ciblait les espèces à reproduction tardive. Des espèces, plus précoces en saison, ont pu passer inaperçues ; en particulier celles mentionnées aux données bibliographiques spécifiques au secteur.

Les prospections n'ont donc pas pour vocation de fournir une liste exhaustive des espèces présentes sur le secteur d'étude, mais bien d'en caractériser les potentialités en termes de richesse et de diversité écologique. Le recoupage des données de terrain avec les données bibliographiques spécifiques au secteur permet cependant une connaissance relativement claire des potentialités écologique d'un site.

Les groupes étudiés permettent toutefois de rentre compte de la diversité des secteurs étudiés et constituent des critères suffisant nous permettant de juger de l'importance des enjeux écologiques.

Méthodologie d'étude relative aux continuités écologiques

Les enjeux écologiques d'un site ne se limitent pas à l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces qui le composent mais doivent également prendre en compte différents niveaux de fonctionnalités écosystémiques.

Comme noté aux paragraphes 1.4 et 2.4, différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques d'une commune : boisements, bosquets, friches arbustives et herbacées, haies, ripisylves, forêts alluviales, vergers, prairies, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passages à faune, etc. L'inventaire de terrain a visé à observer l'inscription des secteurs au sein de ces continuités et le rôle qu'ils jouent pour les espèces observées, aussi bien rares et menacées que pour la nature dite « ordinaire ».

Méthodologie d'étude relative aux zones humides

Définition des zones humides selon le code de l'environnement

En raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » par la loi française (code env., art. L. 21111).

L'article L. 2111 du code de l'environnement définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il vise en particulier la préservation des zones humides, dont il donne la définition en droit français : « *On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Cette définition est le socle sur lequel doivent se fonder les différents inventaires et cartes de zones humides. L'article R. 211108 du code de l'environnement permet de préciser l'article L.211-1 et de partager le sens commun des critères de définition des zones humides. A savoir :

- *« I. Les critères à retenir pour la **définition des zones humides** mentionnées au 1° du I de l'article L. 2111 sont relatifs à la **morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles**. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.*
- *II. La **délimitation des zones humides** est effectuée à l'aide des **cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées**, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.*
- *III. Un arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture précise, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article et établit notamment les **listes des types de sols et des plantes** mentionnés au I.*
- *IV. Les dispositions du présent article ne sont **pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux,** ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales. »*

L'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009** explicite les critères de définition et de délimitation des zones humides. La **circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.21471 et R.211108 du code de l'environnement en précise les modalités de mise en œuvre. La législation propose donc des critères relativement objectifs, utilisables partout, même là où il n'y a pas ou peu de végétation naturelle. L'étude zones humide proposée se basera sur la réglementation en vigueur : l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 et la circulaire du 18 janvier 2010.**

Faisant une interprétation stricte de la définition légale de l'article L. 21111 du code de l'environnement (donné au-dessus), le **Conseil d'Etat** a considéré dans un arrêt récent (**CE, 22 février 2017,** n° 386325) que les deux critères pédologique et botanique sont, en présence de végétation, « *cumulatifs, (…) contrairement d'ailleurs à ce que retient l'arrêté (interministériel) du 24 juin 2008 précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement* ».

Compte tenu des difficultés pouvant résulter de cette nouvelle jurisprudence, le Ministère en charge de l'environnement a publié une **Note technique relative à la caractérisation des zones humides,** le **26 juin 2017.** Cette dernière précise la notion de « végétation » inscrite à l'article L. 211-1 du Code de l'environnement mentionnant que la **végétation ne peut correspondre qu'à une végétation spontanée**. De cette précision, en découlent 2 cas de figure :

- Cas 1 : en présence d'une végétation spontanée (attachée naturellement aux conditions du sol) comme par exemple les jachères (hors celles entrant dans une rotation), landes, friches, boisements naturels, une zone humide devra être caractérisée par le cumul des deux critères pédologique et botanique.

- Cas 2 : en l'absence de végétation (labours, vasières), ou en présence d'une végétation non spontanée (prairies, cultures, jardins…), les critères ne se cumulent pas pour caractériser un secteur en tant que zone humide. En d'autres termes seul le critère pédologique suffit.

Notons que cette même note technique stipule bien qu'« *il convient de différencier les inventaires réalisés sur le fondement du code de l'urbanisme, qui ont une autre portée juridique et ne sont pas concernés par la présente note. Ainsi, **un PLU peut classer un secteur en zone humide quand bien même celui-ci ne pourrait être qualifié de zone humide au titre de l'article L. 211-1 du code de l'environnement** : CAA Lyon, 18 janvier 2011, n°10LY00293. Il en est de même des zones humides qui pourraient être qualifiées d'espaces remarquables en application des articles L.121-23 et R.121-4 du code de l'urbanisme*. »

Ainsi, l'étude réalisée dans le cadre d'un document d'urbanisme, se réfère à la méthodologie de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié et prendra le soin de distinguer les zones humides selon le critère d'identification utilisé.

■ Protocole de terrain

• Inventaire floristique et sondages pédologiques

La méthodologie consiste à employer celle définie aux deux arrêtés ci-après pour ce qui est de la délimitation des zones humides :

- l'arrêté du 24 juin 2008[1],
- l'arrêté du 1er octobre 2009[2].

Ces arrêtés précisent les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Ils précisent qu'un « *espace peut être considéré comme zone humide (…) dès qu'il présente l'un des critères suivants :*

1. *Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 [de l'arrêté du 1er octobre 2009] ;*
2. *Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :*
   - *soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 complétée [de l'arrêté du 24 juin 2008],* si *nécessaire, par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;*
   - *soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. [de l'arrêté du 24 juin 2008] »*

Ainsi, le diagnostic des zones humides s'effectue en 3 temps, présentés ci-après.

> 1er temps : Caractérisation selon les habitats

Dans un 1er temps, les différents habitats sont caractérisés en tant qu'habitats à « végétation spontanée » ou non, puis ils sont rapportés au code Corine Biotope. Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante. Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe I.

[1] Lien vers l'arrêté du 24 juin 2008 :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CD7CF353B5048AA86220122A58D1512E.tpdila09v_3?cidTexte=JORFTEXT000019151510&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000019144107

[2] Lien vers l'arrêté du 1er octobre 2009 :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CD7CF353B5048AA86220122A58D1512E.tpdila09v_3?cidTexte=JORFTEXT000021309378&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000021309368

Sur chacune des placettes[3], elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'annexe II (Table B) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

38	Prairies mésophiles.	p.
38.1	Pâtures mésophiles	p.
38.11	Pâturages continus.	p.
38.12	Pâturages interrompus par des fossés.	p.
38.2	Prairies à fourrages des plaines	p.
38.21	Prairies atlantiques à fourrages.	p.
38.22	Prairies des plaines médio-européennes à fourrages.	p.
38.23	Prairies submontagnardes médio-européennes à fourrages.	p.

Figure 10. Extrait du tableau B – annexe II arrêté 24 juin 2008 modifié

Dans cette annexe, la mention d'un habitat coté « H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides. Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés « p », de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit alors être réalisée.

53.1	Roselière	H.

37.2	Prairies humides eutrophes	H.

Photo 91. Exemples d'habitats caractéristiques de zones humides (H)

38.1	Pâtures mésophiles	p.

87.1	Terrains en friche	p.

Photo 92. Exemples d'habitats non caractéristiques de zones humides (p)

[3] La placette est définie à l'article 2.1.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 : « *une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent* ».

> 2ème temps : Caractérisation selon la végétation

Afin de mettre en évidence le caractère hygrophile ou non de la végétation, des relevés ponctuels par placettes sont réalisés, selon la méthodologie définie dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié relatif à la délimitation des zones humides.
Cette méthodologie consiste en l'estimation visuelle, par ordre décroissant, du pourcentage de recouvrement des espèces, par placettes circulaires (rayon de 1,5 à 10 mètres selon l'habitat en place : herbacé, arbustif ou arboré) globalement homogènes du point de vue de la végétation. A partir de cette liste, est déterminée la liste des espèces dominantes (espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la végétation, et espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %).

Le caractère hygrophile de ces espèces dominantes est ensuite examiné (sur la base de la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant en annexe du même arrêté), afin de déterminer si la végétation peut être qualifiée d'hygrophile (cas si au moins la moitié des espèces dominantes sont indicatrices de zones humides).

Espèce	Recouvrement	Indicatrice de ZH	Dominante
Dactylis glomerata	30 %	Non	Oui
Arrhenatherum elatius	15 %	Non	Oui
Holcus lanatus	15 %	Non	Oui
Ranucnulus repens	15 %	Oui	Oui
Trifolium repens	10 %	Non	Non
Plantago media	5 %	Non	Non
Rumex obtusifolius	5 %	Non	Non
Cirsium vulgare	< 5 %	Non	Non
Bellis perennis	< 5 %	Non	Non

4 espèces dominantes dont 1 seule espèce indicatrice de zone humide
→ Habitat non caractéristique de zone humide
Figure 11. Exemple de détermination selon le cortège floristique

> 3ème temps : Caractérisation selon la pédologie

Dans un 3ème temps, un examen des sols a été réalisé afin de déterminer quels habitats pouvaient être caractérisés comme zone humide. L'étude des sols est menée selon les protocoles définis dans les annexes I et II de l'arrêté interministériel du 24 juin 2008. Il s'agit d'une approche parcellaire réalisée à l'aide des sondages à la tarière à main jusqu'à 1,20 m de profondeur.

L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Les sondages ont été réalisés de manière homogène au sein de la parcelle à étudier. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Chaque sondage, relevé par GPS, est interprété sur la base de sa dénomination pédologique et en fonction du classement de l'hydromorphie tel que défini par le Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA) en 1981 repris par l'arrêté.

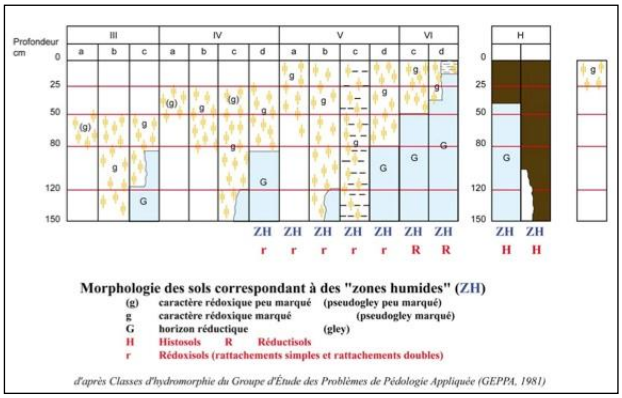

Figure 12. Illustration des caractéristiques des sols de zones humides

Photo 93. Tarière manuelle

L'examen du sondage pédologique effectué à la tarière vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si l'une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme un sol de zone humide.

Horizon rédoxique

Horizon réductique

Horizon histique

Photo 94. Illustration des sondages pédologiques

Les définitions de pédologie sont données ci-après pour rappel.

> Les horizons histiques

Les horizons histiques (H) sont des horizons holorganiques (= constitués de débris organiques) superficiels formés en milieu saturé par l'eau durant des périodes prolongées. Les débris végétaux (hygrophiles ou sub-aquatiques) morts se transforment lentement en conditions d'anaérobiose, donnant de la tourbe de couleur foncée.

Photo 95. Horizon histique

> Les horizons réductiques

Les horizons réductiques (G) résultent de phénomènes de réduction et de mobilisation du fer, dus à un engorgement quasi-permanent.

Les horizons réductiques permanents sont caractérisés par leur couleur uniformément bleuâtre à verdâtre ou uniformément blanche à noire ou grisâtre.

Photo 96. Horizon réductique

Dans les horizons réductiques temporaires, la saturation par l'eau est interrompue périodiquement. Cela provoque des oxydations locales donnant des taches de teinte rouille (jaune-rouge, brun-rouge) souvent pâles, et observables au contact des vides, des racines et sur les faces de certains agrégats. Lorsque la porosité et les conditions hydrologiques permettent à l'eau de circuler, le fer réduit soluble est exporté et l'horizon s'appauvrit progressivement en fer. Parfois, il peut y avoir déferrification complète et blanchiment de l'horizon. Les traits réductiques à rechercher sur le terrain sont donc essentiellement les horizons de couleur uniformément bleuâtre, verdâtre ou grisâtre, comme le définit la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides.

> Les horizons rédoxiques

La morphologie des horizons rédoxiques (g) résulte de la succession dans le temps d'une part, de processus de réduction et mobilisation partielles du fer (périodes de saturation en eau), et d'autre part, de processus de réoxydation et immobilisation du fer (périodes de non saturation). Ces horizons correspondent donc à des engorgements temporaires.

Photo 97. Traits rédoxiques

Ils sont caractérisés par une juxtaposition de plages ou de traînées grises (ou simplement plus claires que le fond matriciel) appauvries en fer, et de taches de couleur rouille (brun-rouge, jaune-rouge) enrichies en fer. Lors des périodes de saturation, il y a une redistribution centripète du fer qui migre vers l'intérieur des agrégats où il s'y immobilise lors du dessèchement. Ces ségrégations tendent à former peu à peu des accumulations localisées de fer donnant des taches de couleur rouille, des nodules ou des concrétions.

Les traits rédoxiques à rechercher sur le terrain sont donc essentiellement des taches de couleur rouille ou brune (fer oxydé) associées ou non à des taches décolorées et des nodules et concrétions ferro-manganiques noires, comme le définit la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides.

Si certains sondages sont caractéristiques de zones humides, une délimitation de la zone humide est alors réalisée. Cette délimitation se base sur les mêmes critères que précédemment mais les relevés sont réalisés de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière.

Figure 13. Exemple de délimitation de zone humide sur une parcelle

Analyse de la fonctionnalité des zones humides délimitées

Une fois les zones humides délimitées, chacune d'elles ont été qualifiées au regard de leur fonctionnalité. Dans un premier temps, il convient de qualifier les fonctions et sous-fonctions que ces dernières remplissent. Il s'agit de **3 fonctions** qui se déclinent elles-mêmes en **3 sous-fonctions**[4]. Pour chaque sous-fonctions, **3 à 8 critères** ont été utilisés. Le choix des critères est donné à la suite du tableau ci-après.

NB : *un critère peut jouer un rôle au sein de différentes sous-fonctions (par exemple la rugosité du couvert végétal qui se traduit par la présence d'une strate herbacée seule ou couplée à une strate arbustive et/ou arborée) aura un rôle dans le ralentissement des ruissellements mais également dans la rétention des sédiments). Ainsi, certains critères apparaissent au sein de plusieurs sous-fonctions.*

Ce tableau fournit quant à lui une vue globale des fonctions, sous-fonctions et critères associés.

Fonctions	Rôle rempli	Sous-fonctions associées	Critères
Hydrologique	Rôle de régulation hydraulique	• Ecrêtement des crues, le soutien à l'étiage et la recharge des nappes via l'effet « éponge »	• Interception au réseau hydrographique • Connexion au réseau hydrographique • Rareté des drains souterrains • Rareté des rigoles / fossés
		• Ralentissement du ruissellement	• Connexion au réseau hydrographique • Rugosité du couvert végétal • Rareté des rigoles / fossés • Situation topographique
		• Rétention des sédiments	• Connexion au réseau hydrographique • Rugosité du couvert végétal • Rareté des rigoles / fossés • Végétalisation du site • Texture en surface de type 1 • Matière organique incorporée en surface • Situation topographique
Biochimique	Rôle d'amélioration de la qualité des eaux	• Capacité épuratrice	• Capacité épuratoire du type de sol • Interception au réseau hydrographique • Surface de la ZH
		• Dénitrification des milieux et l'assimilation végétale de l'azote	• Rugosité du couvert végétal • Rareté des rigoles / fossés • Végétalisation du site • Gestion du couvert végétal • Texture en surface 2 • Matière organique incorporée en surface
		• Séquestration du carbone	• Rugosité du couvert végétal • Matière organique incorporée en surface • Hydromorphie
Ecologique	Rôle dans le maintien d'un écosystème et d'une biodiversité spécifique	• Support au déplacement des espèces	• Sensibilité écologique majeur à modéré • Végétalisation du site • Etat de Conservation
		• Support à l'alimentation et la reproduction d'une faune et flore communes	• Végétalisation du site • Habitat caractéristique de zone humide • Etat de Conservation

[4] Les sous-fonctions ont été définies à partir du Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides, et du Manuel d'aide à l'identification des « zones humides prioritaires », des ZHIEP et des ZSGE.

Fonctions	Rôle rempli	Sous-fonctions associées	Critères
		• Habitat patrimonial au titre de la diversité écologique et des espèces remarquables de la flore et de la faune le fréquentant	• Proportion des espèces des ZH relative à l'ensemble des espèces • Sensibilité écologique majeur à fort • Statut des espèces et des habitats

Fonctions, sous-fonctions des zones humides et critères associés

Chaque critère a été évalué à l'aide d'une note donnée dans le tableau ci-dessous.

Notation	Equivalent
3	Fort
2	**Modéré**
1	Faible
0	Négligeable

Une moyenne des critères est alors réalisée afin d'évaluer le niveau de fonctionnalité de chaque sous-fonction puis le niveau de fonctionnalité de la fonction.

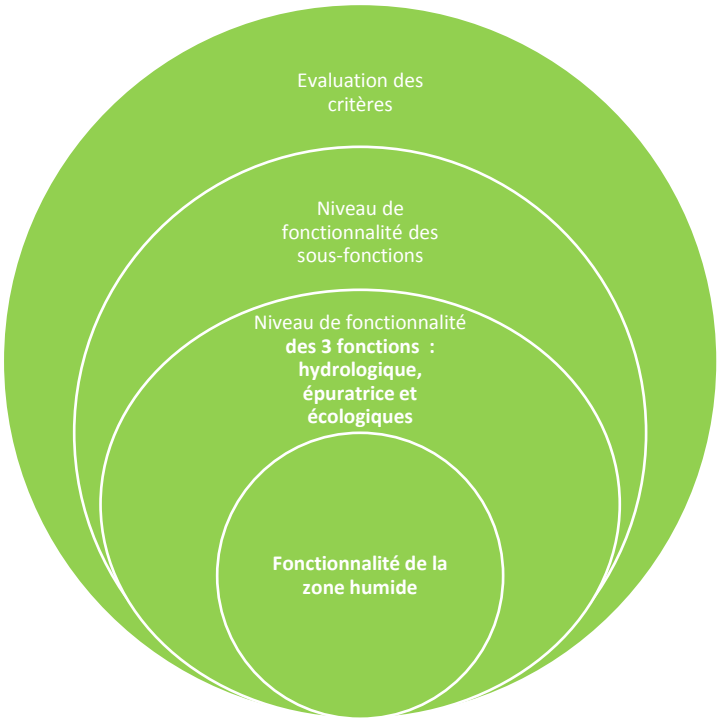

Méthodologie d'attribution des enjeux écologiques

Les enjeux associés à la fonctionnalité écologique, aux habitats, à la flore et à chacun des groupes faunistiques étudiés ont été évalués de manière indépendante les uns des autres.

Cette évaluation se fait selon plusieurs critères (présence d'espèces patrimoniales et/ou protégées, fonctionnalité de l'habitat…), à l'aide d'une grille permettant de guider l'évaluation de manière objective et argumentée. Les critères utilisés varient selon les groupes, afin de prendre en compte les paramètres les plus pertinents en fonction des spécificités biologiques et écologiques de chacun.

Dans un premier temps, des enjeux de patrimonialité sont attribués spécifiquement ; le tableau ci-après synthétise les critères de hiérarchisation retenus.

PATRIMONIALITÉ							
Habitats / Flore							
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF ou PN	Statuts de rareté régionaux	
Niveau 4	PNA / LIFE +		CR	CR		D - E	
Niveau 3	PRA	EIC P	EN	EN		RR	
Niveau 2		EIC	VU	VU		R	
Niveau 1			NT	NT	X	PC-AR	
Non patrimonial			LC	LC		AC - C - CCC	
Oiseaux							
		LC	NT	VU	EN	CR	OI ou PNA
Période de nidification	LRR/LRN/LRE nicheurs (certains, probables, possibles)	Non patrimonial	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 2 (au minimum)
	LRR/LRN/LRE non nicheurs (prendre le statut le plus fort entre les 2 listes)	Non patrimonial	Non patrimonial	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Période hivernale	LRN hivernants	Non patrimonial	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	
	Autre LR (LRR/LRN/LRE nicheurs) (prendre le statut le plus fort entre les 2 listes)	Non patrimonial	Non patrimonial	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Période de migration	LRN de passage	Non patrimonial	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	
	Autre LR (LRR/LRN/LRE nicheurs) (prendre le statut le plus fort entre les 2 listes)	Non patrimonial	Non patrimonial	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Mammifères -hors chiroptères							
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF ou PN	Statuts de rareté régionaux	
Niveau 4	PNA / LIFE +		CR	CR		D - RR - E	
Niveau 3	PRA	EIC P	EN	EN		R	
Niveau 2		EIC	VU	VU		AR	
Niveau 1			NT	NT	X	PC	

PATRIMONIALITÉ						
Non patrimonial			LC	LC		AC - C - CC
Reptiles						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF ou PN	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4	PNA / LIFE +		CR	CR		D - RR - E
Niveau 3	PRA	EIC P	EN	EN		R
Niveau 2		EIC	VU	VU	PN (art. 2)	AR
Niveau 1			NT	NT	X ; PN (art. 3)	PC
Non patrimonial			LC	LC		AC - C - CC
Amphibiens						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4	PNA / LIFE +		CR	CR		D - RR - E
Niveau 3	PRA	EIC P	EN	EN		R
Niveau 2		EIC	VU	VU	PN (art. 2)	AR
Niveau 1			NT	NT	X ; PN (art. 3)	PC
Non patrimonial			LC	LC		AC - C - CC
Insectes						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF ou PN	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4	PNA / LIFE +		CR	CR		D - RR - E
Niveau 3	PRA	EIC P	EN	EN		R
Niveau 2		EIC	VU	VU	PN	AR
Niveau 1			NT	NT	X	PC
Non patrimonial			LC	LC		AC - C - CC
Chiroptères						
	PNA / PRA / LIFE +	Directive Habitats Faune Flore (Annexe II)	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale (à défaut Européenne)	Déterminant(e) ZNIEFF ou PN	Statuts de rareté régionaux
Niveau 4			CR	CR		D - RR - E
Niveau 3		EIC P	EN	EN		R
Niveau 2		EIC	VU	VU		AR
Niveau 1	PNA / PRA / Life +		NT	NT	X	AC
Non patrimonial			LC	LC		PC - C - CC

Grilles d'évaluation des enjeux spécifiques, par groupe taxonomique concerné

Par la suite, un niveau d'enjeu (très faible, faible, modéré, fort ou très fort) est attribué pour chaque groupe taxonomique, puis pour chaque entité d'habitat naturel et semi-naturel constituant le site (cumul des enjeux spécifiques) ; le tableau ci-après présente les critères généraux d'attribution de ces enjeux.

Enjeux	Habitats	Flore	Autre faune/Chiroptère	Avifaune nicheuse	Connectivités écologiques
Très forts	Habitats d'intérêt communautaire prioritaires en état de conservation optimal, de représentativité majeure au niveau local ou régional	1 espèce de patrimonialité de niveau 4 (protection nationale, gravement menacée…) ou de plusieurs espèces de patrimonialité de niveau 3 (protection régionale, en danger)	1 espèce de patrimonialité de niveau 4 (gravement menacée) ou plusieurs espèces de patrimonialité de niveau 3 (en danger) se reproduisant dans l'habitat considéré ou ayant une activité significative	1 espèce nicheuse de patrimonialité de niveau 4 (nicheur gravement menacé) ou plus de 3 espèces nicheuses de patrimonialité de niveau 3 (nicheur en danger)	Corridors écologiques multi-trames ou espaces naturels-relais fonctionnels pour de nombreuses espèces, reconnus par les structures ou organisations locales
Forts	Habitats d'intérêt communautaire non prioritaires, en état de conservation optimal, de représentativité majeure au niveau local ou régional	1 espèce de patrimonialité de niveau 3 (protection régionale, en danger) ou plusieurs espèces de patrimonialité de niveau 2 (vulnérables)	1 espèce de patrimonialité de niveau 4 (gravement menacée) ou plusieurs espèces de patrimonialité de niveau 3 (en danger) en estivage ou hivernage dans l'habitat considéré 1 espèce de patrimonialité de niveau 3 (en danger) ou plusieurs espèces de patrimonialité de niveau 2 (vulnérables) se reproduisant dans l'habitat considéré ou ayant des activités significatives	1 espèce nicheuse de patrimonialité de niveau 3 (nicheur en danger) ou plus de 5 espèces nicheuses de patrimonialité de niveau 2 (nicheur vulnérable), sur un site de représentativité majeure ou niveau local ou régional	Corridors écologiques multi-trames ou espaces naturels-relais fonctionnels pour de nombreuses espèces
Modérés	Habitats d'intérêt communautaire en état de conservation correct, de représentativité intermédiaire au niveau local ou régional	1 espèce de patrimonialité de niveau 2 (vulnérable) ou plusieurs espèces de patrimonialité de niveau 1 (quasi-menacées)	1 espèce de patrimonialité de niveau 3 (en danger) ou plusieurs espèces de patrimonialité de niveau 2 (vulnérables) en estivage ou hivernage dans l'habitat considéré ; 1 espèce de patrimonialité de niveau 2 (vulnérable) ou plusieurs espèces de patrimonialité de niveau 1 (quasi-menacées) se reproduisant dans l'habitat considéré ou ayant des activités significatives	1 espèce de patrimonialité de niveau 3 (nicheur en danger) ou plus de 5 espèces de patrimonialité de niveau 2 (nicheur vulnérable), utilisant le site pour l'alimentation ou le repos	Corridors écologiques ou espaces naturels-relais fonctionnels pour certaines espèces
Faibles	Habitats non communautaires, en état de conservation correct, de représentativité faible ou intermédiaire au niveau local ou régional	Absence d'espèces patrimoniales ou protégées	Une espèce de patrimonialité de niveau 1 (quasi-menacée) en estivage ou hivernage dans l'habitat considéré ; Zones fréquentées uniquement par des espèces non patrimoniales et non protégées en estivage / hivernage ou en dispersion	Espèces nicheuses non patrimoniales	Corridors écologiques ou espaces naturels-relais dégradé
Très faibles	Habitats artificiels ou anthropisés	Espèces non sauvages en majorité (champs cultivés) ou absence d'espèces végétales	Zones non fréquentées par les amphibiens ; pas d'activité détectée	Absence d'espèces nicheuses	Absence de corridors écologiques ou d'espaces relais

Critères permettant de définir les différents niveaux d'enjeux

Localisation des relevés floristiques, faunistiques et pédologiques

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Antogny-le-Tillac

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Assay

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Avon-les-Roches

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Braslou

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

auddicé

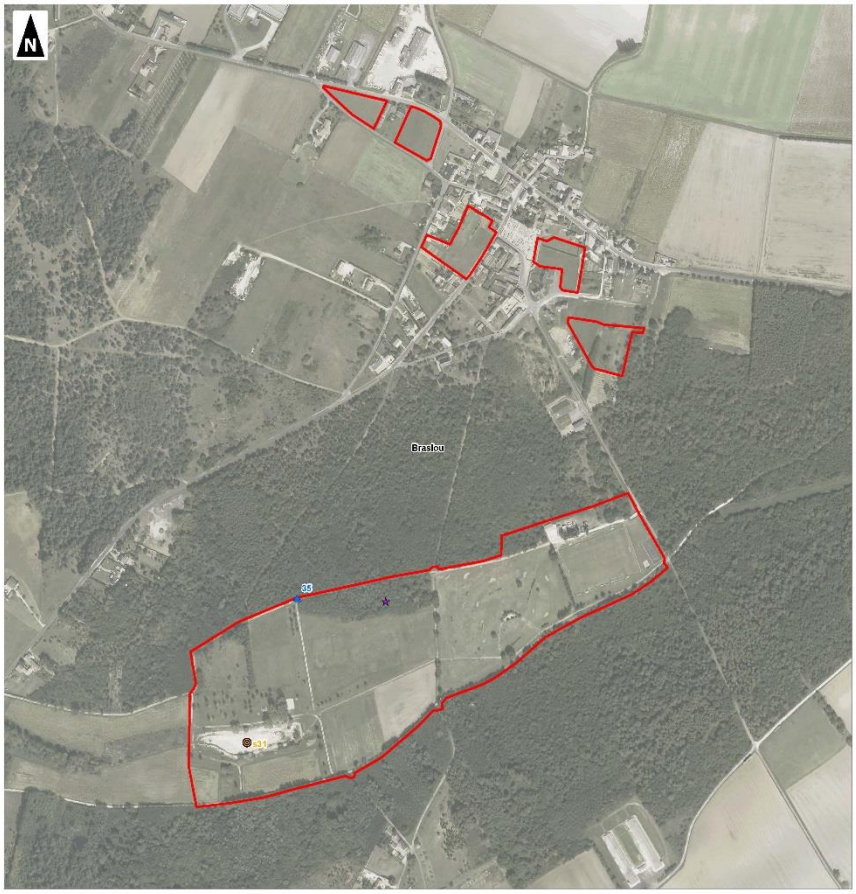

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques

Braye-sous-Faye

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

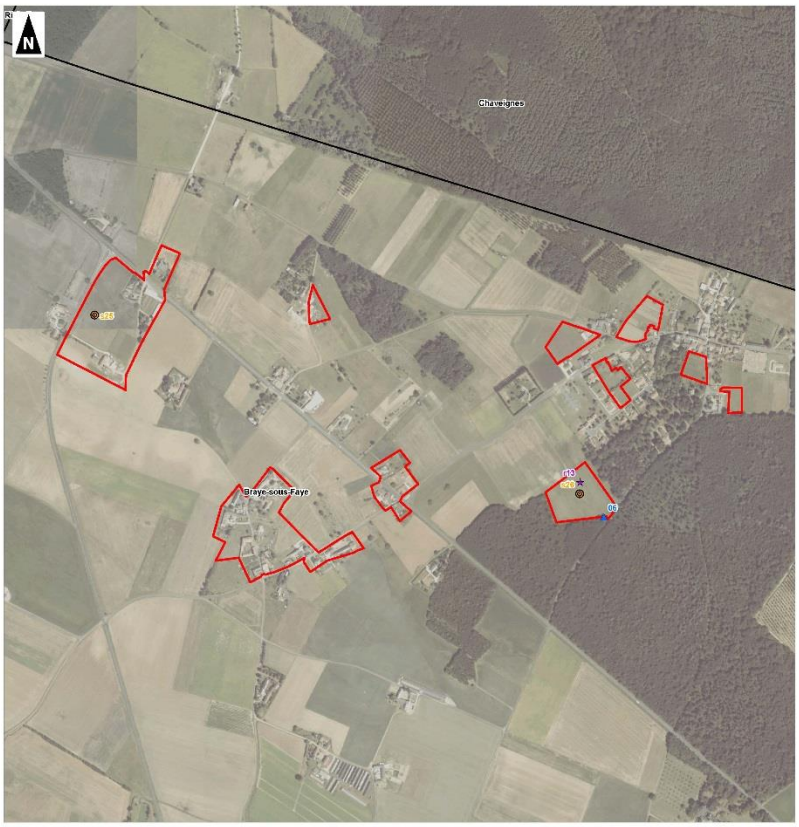

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:7 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques

Brizay

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:7 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Champigny-sur-Veude

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

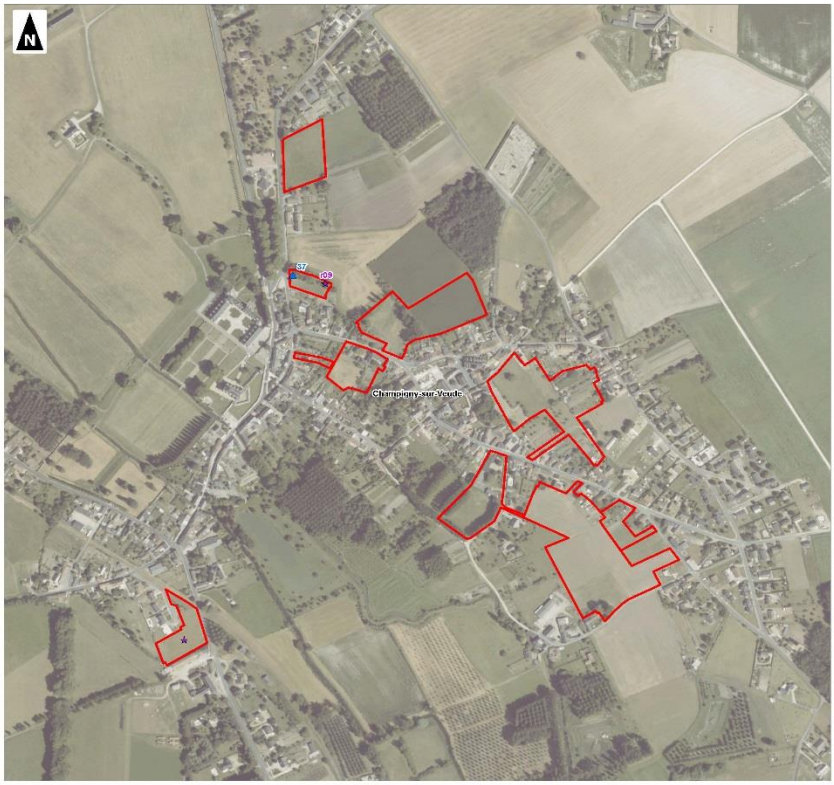

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Chaveignes

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

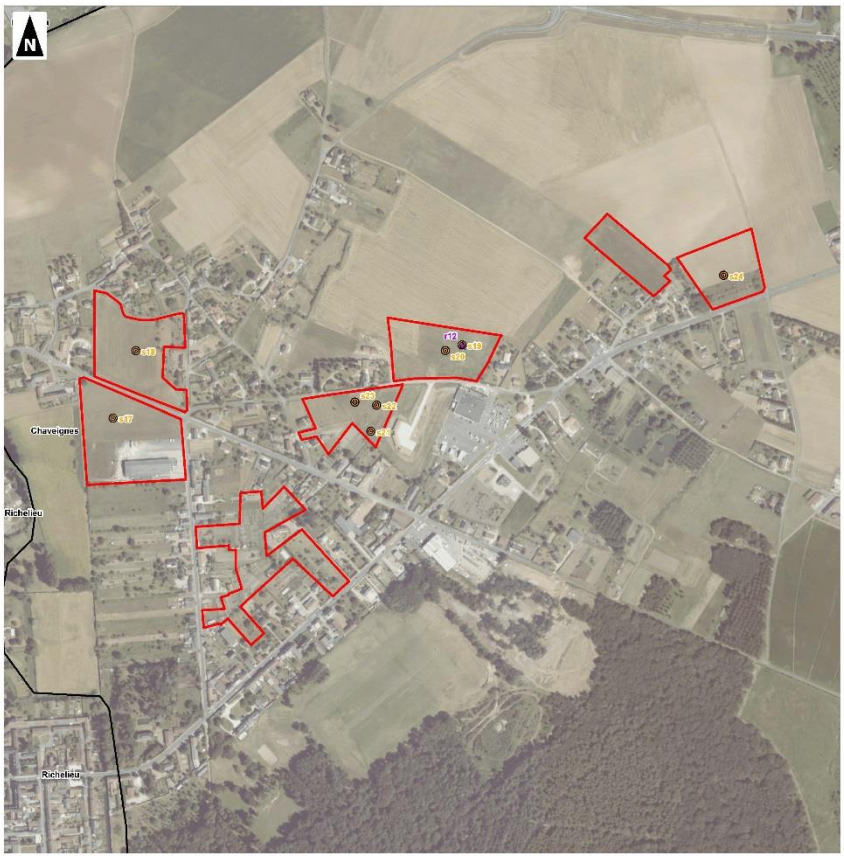

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Évaluation Environnementale
Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Chezelles
Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique
0 100 200 300 400 500
Mètres
1:5 000
auddicé
Chezelles
15

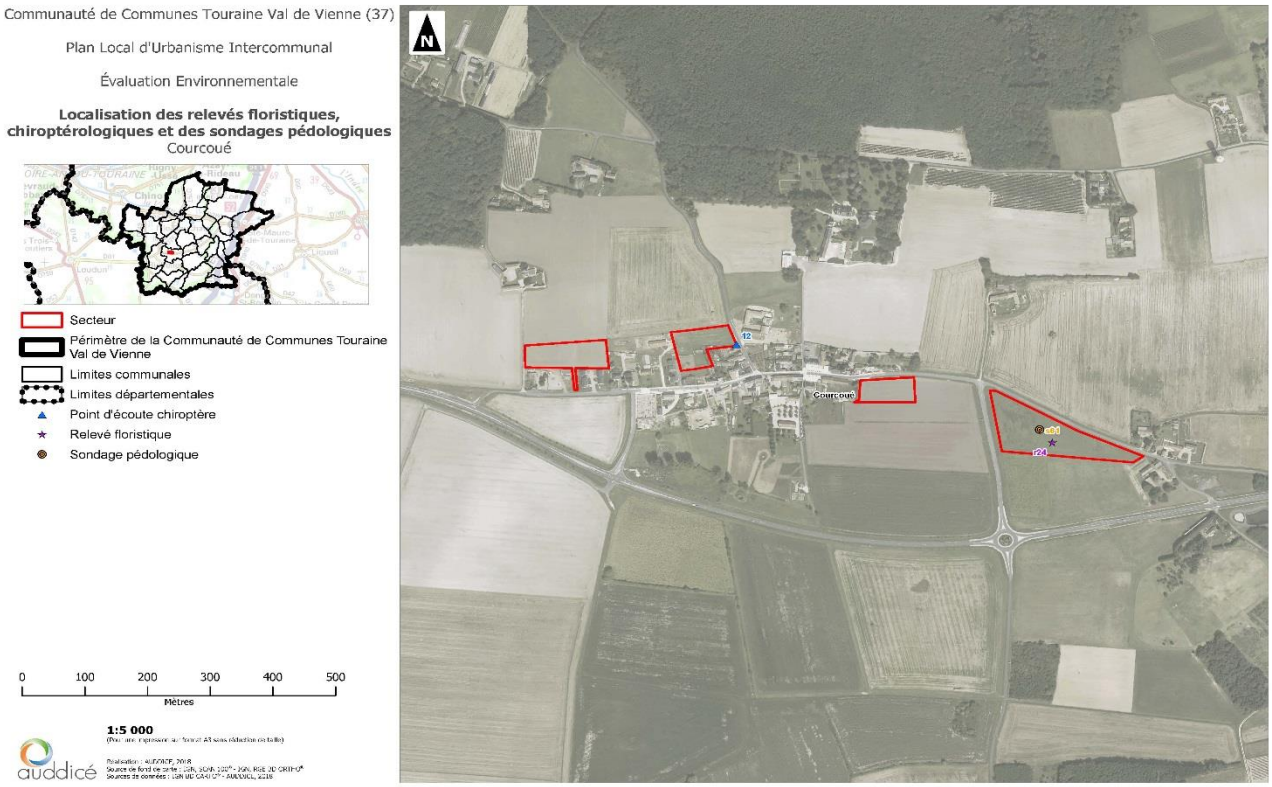
Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Évaluation Environnementale
Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Courcoué
Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique
0 100 200 300 400 500
Mètres
1:5 000
auddicé
Courcoué
12
24

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Crouzilles

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:8 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Faye-la-Vineuse

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Jaulnay

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
La Tour-Saint-Gelin

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:8 000

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques

Lémeré

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:10 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques

Ligré

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:15 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques

L'Île-Bouchard

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques

Luzé

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

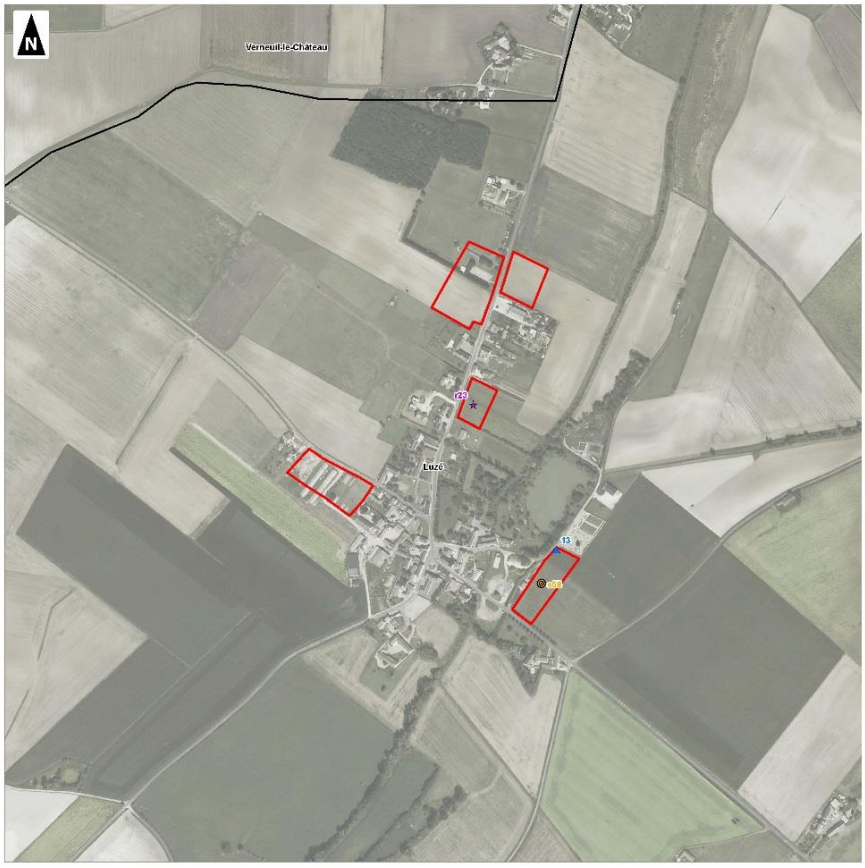

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Maillé

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Marcilly-sur-Vienne

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:12 000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Neuil

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:6 000

auddicé

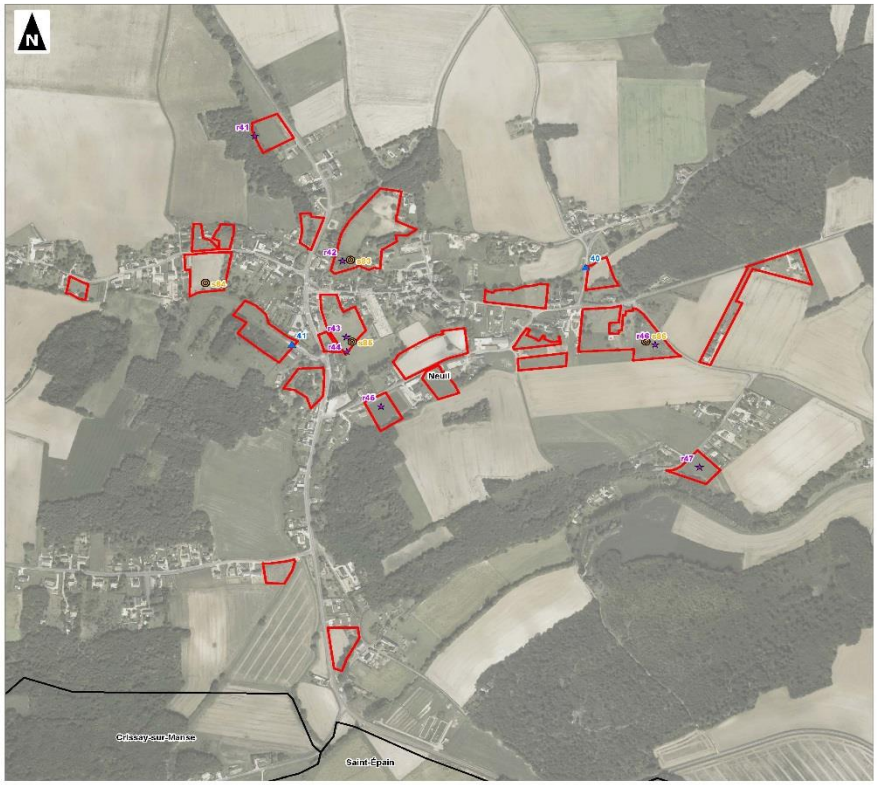

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Nouâtre

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

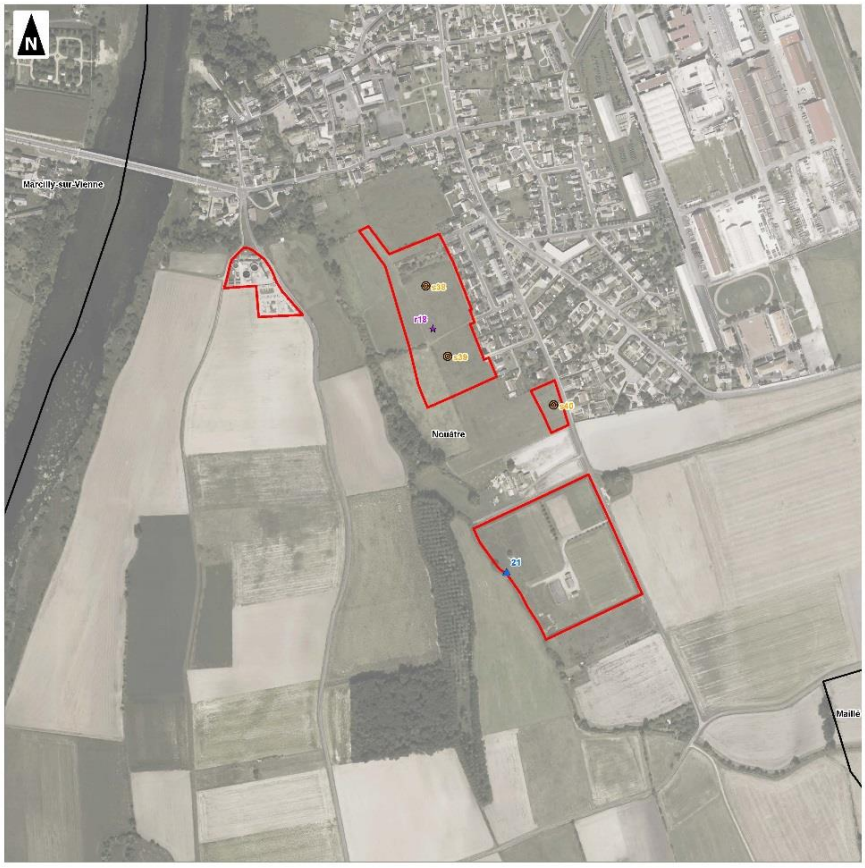

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Noyant-de-Touraine

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:10 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Noyant-de-Touraine

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:10 000

auddicé

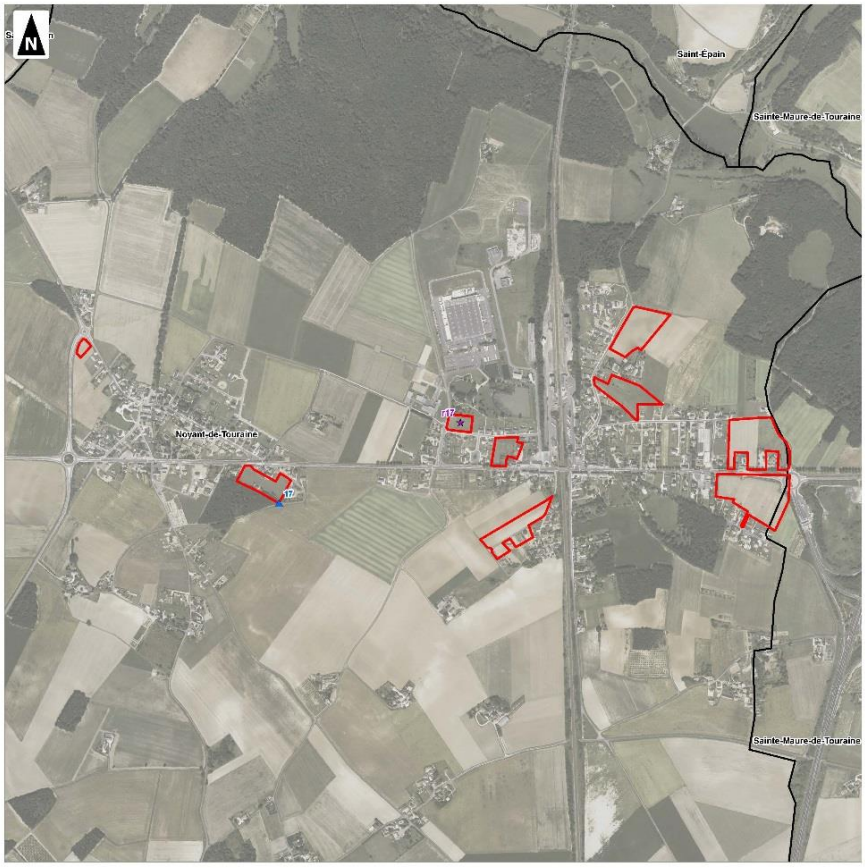

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Panzoult

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:10 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Parçay-sur-Vienne

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Ports

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Pouzay

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:6 000

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques

Pussigny

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques

Razines

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Razines

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Richelieu

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:7 000

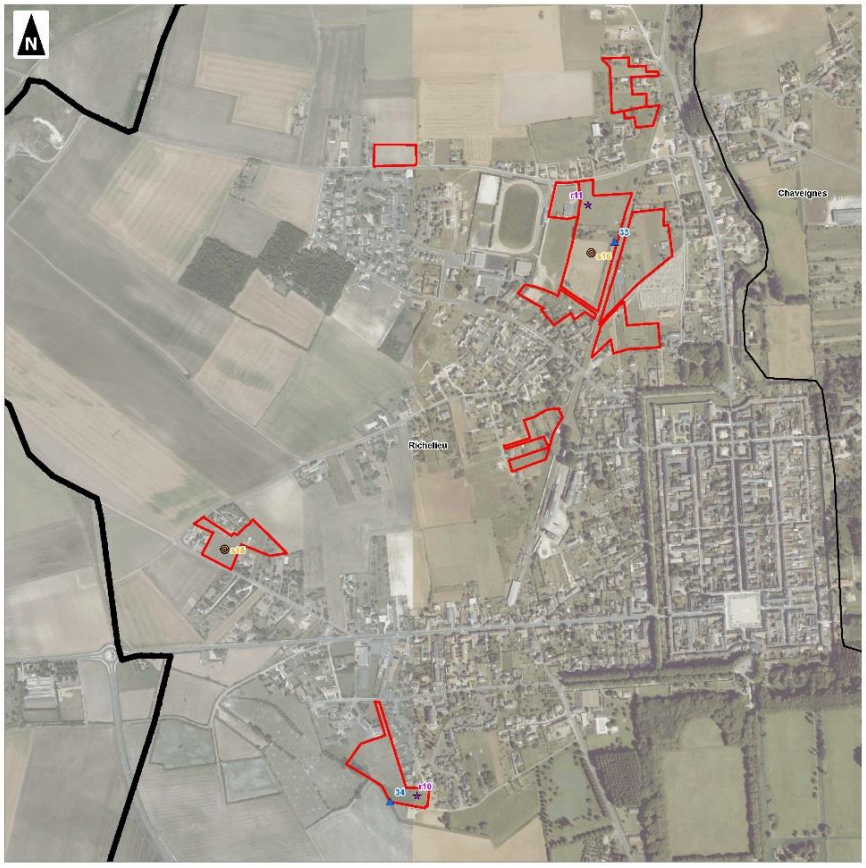

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Rilly-sur-Vienne

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Sainte-Maure-de-Touraine

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:12 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Saint-Épain

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:7 000

auddicé

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Sazilly

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

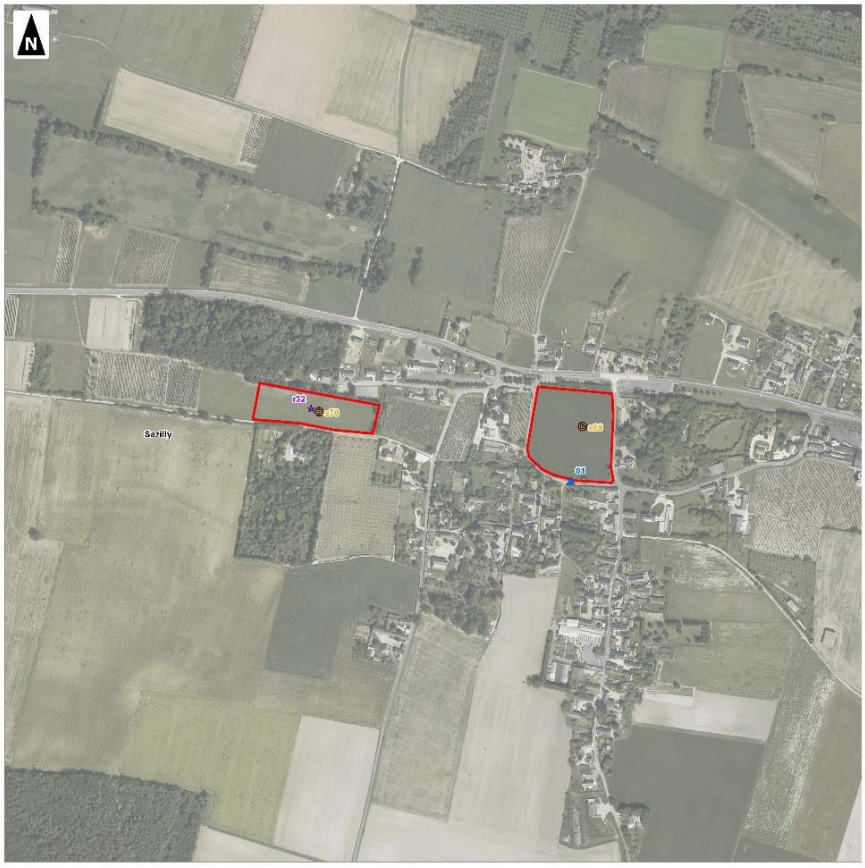

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Tavant

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Theneuil

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Trogues

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:10 000

auddicé

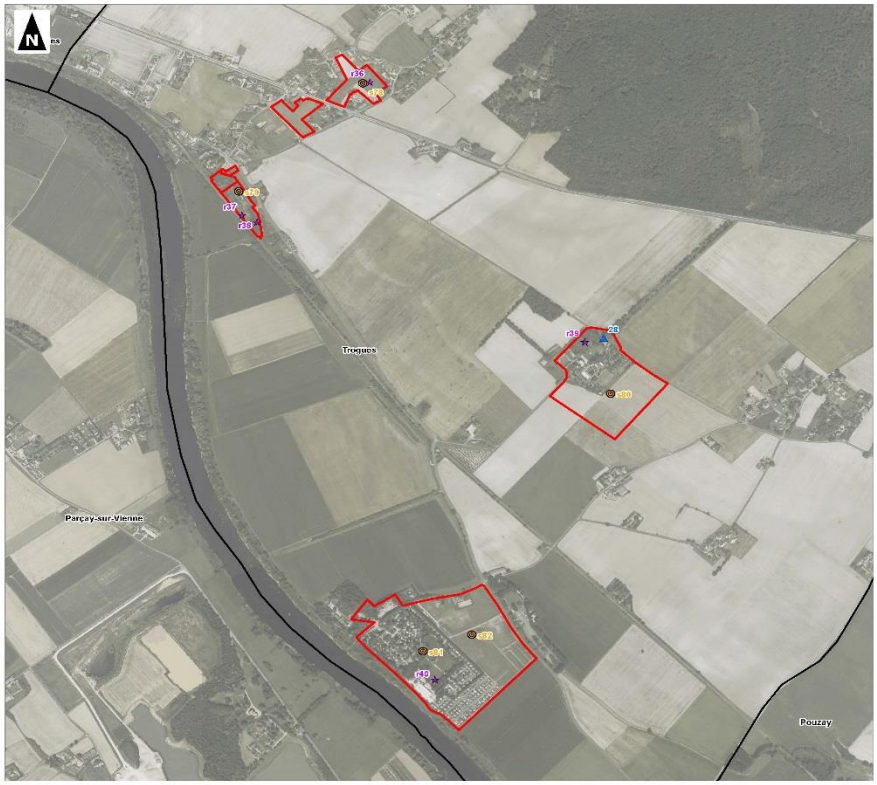

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (37)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Évaluation Environnementale

Localisation des relevés floristiques, chiroptérologiques et des sondages pédologiques
Verneuil-le-Château

Secteur
Périmètre de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Limites communales
Limites départementales
Point d'écoute chiroptère
Relevé floristique
Sondage pédologique

0 100 200 300 400 500
Mètres

1:5 000

auddicé

Résultats des inventaires floristiques et pédologique

Département : Indre-et-Loire (37)

Communes : Antogny-le-Tillac, Assay, Avon-les-Roches, Braslou, Braye-sous-Faye, Brizay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Chezelles, Courcoué, Crissay-sur-Manse, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, La Tour-Saint-Gelin, L'Île-Bouchard, Lemeré, Ligré, Luzé, Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Neuil, Nouâtre, Noyant-de-Touraine, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Ports, Pouzay, Pussigny, Razines, Richelieu, Rilly-sur-Vienne, Sainte-Maure-de-Touraine, Saint-Epain, Sazilly, Tavant, Theneuil, Trogues, Verneuil-le-Château.

Période d'inventaires :

Date de passage	Groupes ciblés
7, 15, 16, 17, 18, 21, 23, 25 mai	Flore, habitats, zones humides
11, 12, 13, 14 juin	Flore, habitats, zones humides

Dates des passages Flore, Habitats et Zones Humides

Relevés floristiques

	Végétation aquatique		Strate herbacée		Strate arbustive		Strate arborée	
N° relevé	Hauteur moyenne (cm)	% Recouvrement	Hauteur moyenne (cm)	% Recouvrement	Hauteur moyenne (m)	% Recouvrement	Hauteur moyenne (m)	% Recouvrement
1			10	50%				
2			50	90%				
3			80	100%				
4			20	100%				
5			80	100%				
6			80	100%				
7			80	80%	2	75%		
8			10	70%				
9	0	70%	120	100%				
10			5	70%	4	100%		
11			20	100%				
12			15	90%				
13			15	90%				
14			50	100%	7	25%	20	100%
15			80	100%				
16			80	100%				
17			80	100%				
18			50	100%				
19			80	100%				
20			80	100%				
21	20	70%						
22			80	100%				
23			80	100%				
24			120	95%				
25			80	80%				
26			50	95%				
27			120	100%				
28			20	100%	7	100%		
29			120	100%				
30			20	100%				
31			15	100%				
32			20	100%				

	Végétation aquatique		Strate herbacée		Strate arbustive		Strate arborée	
33			15	70%				
34			50	100%	2	10%	25	100%
35			15	100%	2	10%	7	5%
36			15	100%				
37			20	100%				
38			15	100%	4	50%	20	100%
39			10	100%	7	10%	30	100%
40	5	5%						
41			10	90%	4	50%	20	100%
42			50	100%	4	25%	20	25%
43			20	100%				
44			10	70%				
45			120	100%				
46			50	100%	2	75%		
47			80	100%				
48			10	100%				
49			80	100%				
50			120	100%			15	5%
51			80	100%				
52			80	100%				
53			15	30%				
54	0	30%						

Espèces floristiques relevées (1/2)

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Acer negundo L., 1753	Erable negundo, Erable frêne, Erable Négondo	A	a	X																									
Acer pseudoplatanus L., 1753	Erable sycomore, Grand Erable	A	a																										
Aesculus hippocastanum L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	A	a																										
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille	A	a																										
Cedrus atlantica (Manetti ex Endl.) Carrère, 1855	Cèdre de l'Atlas	A	a																										
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	A	a																										
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	A	a															+											
Juglans regia L., 1753	Noyer commun, Calottier	A	a																										
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	A	a																										
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	A	a																										
Quercus petraea Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	A	a																										
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	A	a															2											
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	A	a															4											
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	A	a																										
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	A	a																										
Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune, Nénufar jaune	Aq	a																										
Potamogeton crispus L., 1753	Potamot crépu, Potamot à feuilles crépues	Aq	a	x																									
Samolus valerandi L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau	Aq	a	x																									
Acer campestre L., 1753	Erable champêtre, Acéraille	b	a																										

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	b	a	X																									
Buxus sempervirens L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent	b	a																										
Cornus mas L., 1753	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	b	a																										
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	b	a											2															
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai	b	a											2				2											
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	b	a								5																		
Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois	b	a																										
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque	b	a																										
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	b	a															+											
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	b	a																										
Juglans regia L., 1753	Noyer commun, Calottier	b	a																										
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien	b	a											2															
Pinus sylvestris L., 1753	Pin sylvestre	b	a																										
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	b	a																										
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	b	a																										
Prunus spinosa L., 1753	Epine noire, Prunellier, Pelossier	b	a											3															

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Quercus pubescens Willd., 1805	Chêne pubescent	b	j																										
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	b	j								1							1											
Rhus typhina L., 1756	Sumac hérissé, Sumac Amarante	b	a	X																									
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	b	a																										
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	b	a											+				r											
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	b	a																										
Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun	b	j										1																
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	b	a											2				2											
Taxus baccata L., 1753	If à baies	b	a																										
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	b	a																										
Acer campestre L., 1753	Erable champêtre, Acéraille	h	j																r										
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	h	a					r	r						2					1		1	1	1				2	
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine, Francormier	h	a																1	2				1		2			
Agrostis canina L., 1753	Agrostide des chiens	h	a																										
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	h	a																										
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthe	h	a																										
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	h	a														1												
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	h	a																r			10i				+			
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	h	a												1														
Lycopsis arvensis L., 1753	Lycopside des champs	h	a																										
Andryala integrifolia L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale à feuilles entières	h	a																			r							

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
	sinueuse, Andryale sinueuse																												
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	h	a														+												r
Anthemis arvensis L., 1753	Anthémis des champs, Camomille sauvage	h	a																			1							
Anthriscus cerefolium (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil cultivé, Cerfeuil commun	h	a				r																						
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	h	a							1							1							1					
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	h	a											+															
Anthyllis vulneraria L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables	h	a							r																		r	
Antirrhinum majus L., 1753	Muflier à grandes fleurs, Gueule-de-lion	h	a	x																									
Aphanes arvensis L., 1753	Alchémille des champs, Aphane des champs	h	a		+																								
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	h	a				r																r						
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	h	a				+	1	2	4	3				1				1	3		1	2	2	1	+		1	
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	h	a				r	r	r	+																	r	2	r
Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau	h	a															r											
Arum maculatum L., 1753	Gouet tâcheté, Chandelle	h	a											1				+											
Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale	h	a							+																			
Avena fatua L., 1753	Avoine folle, Havenon	h	a																										
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	h	a					1	1						2						1	+		1					
Berteroa incana (L.) DC., 1821	Alysson blanc, Alysse blanche	h	a	x																									

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	h	a	x															1										
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	h	a																										
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	h	a																										
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	h	a											+															
Brassica napus L., 1753	Colza	h	a																							5			
Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines	h	a									+																	
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	h	a					+																					
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	h	a				1	+	1	1							1		1	1	+	2	1						
Bromopsis inermis (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans arêtes	h	a																					2		2			
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	h	a				5	2	1	1	2	1			1					r									
Anisantha tectorum (L.) Nevski, 1934	Brome des toits	h	a							1																			
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	h	a																										
Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge	h	a																										
Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies	h	a										2																
Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	h	a																										
Campanula rapunculoides L., 1753	Campanule fausse-raiponce	h	a	x																									
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à -pasteur, Bourse-de-capucin	h	a									1			r											r			
Carduus acanthoides L., 1753	Chardon faux-acanthe	h	a								i																		
Carduus nutans L., 1753	Chardon penché	h	a	x																									
Carex acuta L., 1753	Laîche aiguë, Laîche grêle	h	a																										

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Carex flacca Schreb., 1771	Laîche glauque, Langue-de-pic	h	a	x																				2		1		1	
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée	h	a																										
Carex echinata Murray, 1770	Laîche étoilée, Laîche-hérisson	h	a	x																									
Carex spicata Huds., 1762	Laîche en épis	h	a																										
Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	h	a																										
Centaurium erythraea Rafn, 1800	Petite centaurée commune, Erythrée	h	a	x																									
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire	h	a																					2		1		1	
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire	h	a												+									1					
Centaurea scabiosa L., 1753	Centaurée scabieuse	h	a																										
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	h	a									r			r														
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	h	a						r																				
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	h	a			r																							
Chenopodiastrum hybridum (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à feuilles de Stramoine	h	a																										
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	h	a			r		+	+							+				+			+				r		
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	h	a					+	r										+		r		+					1	
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	h	a					r										1		+									
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	h	a							1																			
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	h	j					r																		1			
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes	h	a	x																									
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables	h	a	x													2												

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai	h	j																							1			
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	h	a		+										2														
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	h	a					r																					
Crepis vesicaria L., 1753	Barkhausie à feuilles de pissenlit, Crépis à vésicules	h	a																2										
Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune	h	a																+										
Cuscuta epithymum (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs	h	a												r														
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	h	a				1	+	1	1	1								1	1	1	1	2	1		1		2	
Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois	h	a																										
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	h	a					1	1										+	1				+		1		1	
Delphinium consolida L., 1753	Dauphinelle Consoude	h	a																										
Dianthus armeria L., 1753	Oeillet velu, Armoirie, Oeillet à bouquet	h	a																										
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	h	a																										
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	h	a													2													
Epilobium hirsutum L., 1753	Epilobe hérissé, Epilobe hirsute	h	a										1																
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Epipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	h	a																										
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	h	a							+																			r
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Erigéron annuel	h	a	x																									
Erodium acaule (L.) Bech. & Thell., 1928	Erodium acaule	h	a							r	+						1					2							
Eryngium campestre L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre	h	a		r																	+		r					

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	h	a										2																
Euphorbia cyparissias L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	h	a																										
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	h	a												r														r
Fallopia convolvulus (L.) Ã‚.LÃ¶ve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	h	a									+																	
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	h	a																										
Festuca marginata (Hack.) K.Richt., 1890	Fétuque de Timbal-Lagrave	h	a																										
Festuca ovina L., 1753	Fétuque des moutons	h	a																										
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	h	a																	2						4			
Filago germanica L., 1763	Immortelle d'Allemagne	h	a																										
Fumaria officinalis L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	h	a			r																							
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	h	a											1											1				
Galium mollugo L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	h	a					1	+										+	2		+	1					1	
Geranium columbinum L., 1753	Géranium des colombes, Pied de pigeon	h	a						+																				
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	h	a					1	1						1		+		1	1	+	+	+	+					
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	h	a		r					+							+					1					r		
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	h	a															1											
Geranium sanguineum L., 1753	Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,	h	a	x																									
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	h	a																										
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	h	a															1											
Gnaphalium uliginosum L., 1753	Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais	h	a	x	+																								

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	h	a					r						3				2											
Helianthemum apenninum (L.) Mill., 1768	Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium	h	a																										
Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune, Hélianthème commun	h	a																										
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	h	a																						4				
Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	h	a																	2	1								
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	h	a	x																			r	+					
Hippocrepis comosa L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à -cheval	h	a																										
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	h	a				1			1							1						2	+				2	r
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	h	a				r																						
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	h	a										1					+											
Hypericum perfoliatum L., 1767	Millepertuis perfolié	h	a												+		+		1							+			
Hypochaeris glabra L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	h	a														+												
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	h	a																										
Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	h	a										+												+				
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	h	a																									1	
Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult., 1824	Koélérie grêle, Koelérie à grandes fleurs	h	a																										
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole, Escarole	h	a									+			+														
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	h	a			r																							
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune, Graceline	h	a																										

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Lathyrus hirsutus L., 1753	Gesse hérissée, Gesse hirsute	h	a																										
Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	h	a	x																									
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	h	a																										
Legousia speculum-veneris (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	h	a	x																									
Lemna aequinoctialis Welw., 1859	Lentille-d'eau	h	a										3																
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	h	a																1	1		+		1		1		1	
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien	h	a																										
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	h	a												+														
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	h	a																										
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	h	a													1								+				+	
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	h	a														1		+										
Lycopsis arvensis L., 1753	Lycopside des champs	h	a																										
Lycopus europaeus L., 1753	Lycope d'Europe, Chanvre d'eau	h	a										+			r													
Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve	h	a																								r		
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille	h	a																										
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	h	a																		2		1					1	
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	h	a					2	2							1												1	
Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine	h	a																										
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	h	a	r	4		1					3																+	
Melilotus albus Medik., 1787	Mélilot blanc	h	a																										
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	h	a					+																					

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	h	a			r																							r
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu	h	a	r						+							r					+						r	
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	h	a						+	+		2			2		+											
Ononis natrix L., 1753	Bugrane jaune, Bugrane fétide	h	a	x																									
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	h	a																										
Carduus acanthoides L., 1753	Chardon faux-acanthe	h	a		r																								
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	h	a					i													+		r					r	
Ophrys aranifera Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	h	a	x															r										
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	h	a	X																									
Orchis purpurea Huds., 1762	Orchis pourpre, Grivollée	h	a	x					r														r	i					
Neotinea tridentata (Scop.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis à trois dents, Orchis tridenté	h	a	x																									
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	h	a						+										+	+									
Ornithopus perpusillus L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat	h	a							r																			
Orobanche minor Sm., 1797	Orobanche du trèfle, Petite Orobanche	h	a	x				i										r	1	i			r	i					
Orobanche picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	h	a	x															r									+	
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	h	a		r	r						1			r												r		r
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	h	a																										
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	h	a																	1									
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère	h	a																										

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Phacelia tanacetifolia Benth., 1837	Phacélie à feuilles de Tanaisie	h	a																										
Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	h	a																						1				
Phleum nodosum L., 1759	Fléole de Bertoloni	h	a																										
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	h	a										5			2													
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	h	a																										
Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	h	a												2					1	1	1	2	1				2	
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	h	a					2	1	r	r										+							
Plantago coronopus L., 1753	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bÅ“uf, Pied-de-corbeau	h	a													1													
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	h	a		+			3	1			1			2				2	2	3	2	2	1		1		1	
Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	h	a																										
Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	h	a	x																									
Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	h	a	x					r																				
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	h	a		1										2														
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	h	a							3	2											2	3	3				2	
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	h	a				3	2	1										5	4	3							2	
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	h	a																										
Potentilla verna L., 1753	Potentille de Tabernaemontanus	h	a																										
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	h	a					3	+							1				1	+		+					1	

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Primula veris L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	h	a						r																				
Prunus spinosa L., 1753	Epine noire, Prunellier, Pelossier	h	a																										
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	h	a																										
Quercus petraea Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	h	a																										
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	h	j														+												
Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	h	a																	+			1					1	
Ranunculus auricomus L., 1753	Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or	h	a					+																					
Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse	h	a						r		r				r		1		1	1		+		+		+			
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	h	a													2				+									
Ranunculus sardous Crantz, 1763	Renoncule sarde, Sardonie	h	a													r													
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	h	a																										
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	h	a	X																									
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	h	j				r											3											
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	h	j																r										
Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	h	a															+	r										
Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	h	a										1																
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	h	a					r	r	r	3			1			+	4		+	+		+			+			
Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	h	a							r									+	+		1	2	1					
Rumex acetosella L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis	h	a							+							1												
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	h	a							r																		+	

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	h	a													5													
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	h	a																								r		
Rumex pulcher L., 1753	Patience élégante, Rumex joli	h	a	x																									
Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales	h	a									1																	
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	h	a													1													
Salvia pratensis L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	h	a																	r									
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	h	j																										
Sanguisorba officinalis L., 1753	Grande pimprenelle, Sanguisorbe, Sanguisorbe officinale, Pimprenelle officinale	h	a					r																					
Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	h	a												+				+	+			+			2			
Scabiosa columbaria L., 1753	Scabieuse colombaire	h	a																										
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	h	a	2					4	2	1						+		4		5	2	1			3		4	
Coronilla varia L., 1753	Coronille changeante	h	a																										
Sedum album L., 1753	Orpin blanc	h	a																										
Sedum rupestre L., 1753	Orpin réfléchi, Orpin des rochers	h	a																										
Jacobaea erratica (Bertol.) Fourr., 1868	Séneçon à feuilles de Barbarée	h	a																				+	+					
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	h	a									1			+		+		+	+	+						r		
Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	h	a					2																					
Atocion armeria (L.) Raf., 1840	Silène à bouquets	h	a							+		+			+							+					r		r
Silene nutans L., 1753	Silène nutans, Silène penché	h	a																										
Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	h	a																										

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Silybum marianum (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie, Chardon marbré	h	a			r																							
Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde	h	a										1																
Solanum tuberosum L., 1753	Pomme de terre, Patate	h	a																										
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs	h	a																										
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	h	a																										
Sonchus asper subsp. asper (L.) Hill, 1769	Laiteron piquant	h	a					r	r																		r		
Spartium junceum L., 1753	Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc	h	a																										
Spergula marina (L.) Bartl. & H.L.Wendl., 1825	Spergulaire du sel	h	a	x																									
Stachys recta L., 1767	Epiaire droite	h	a	x																									
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	h	a							+																			
Symphytum officinale L., 1753	Grande consoude	h	a										2							r									
Taraxacum F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	h	a				+											r											
Thymus praecox Opiz, 1824	Thym précoce, Serpolet couchet	h	a																										
Tordylium maximum L., 1753	Tordyle majeur	h	a																										
Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	h	a	x																									
Tragopogon porrifolius L., 1753	Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis blanc, Salsifis du Midi	h	a																	r									
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés	h	a				r	1	+	r					+		r	2		1			1	+		1		1	
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	h	a														2					2							
Trifolium aureum Pollich, 1777	Trèfle doré, Trèfle agraire	h	a														2												

Nom scientifique valide (Taxref v11.0)	Nom vernaculaire	Strate	phéno	Hors relevé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	h	a					+	+						2				2	2	1	1	1	2				1	
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	h	a						+						2						1	1	1					+	
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812	Trisète commune, Avoine dorée	h	a																2	1				1					
Triticum aestivum L., 1753	Blé tendre, Froment, Blé ordinaire	h	a			5																							
Secale cereale L., 1753	Seigle	h	a																					r					
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	h	a																										
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	h	a							r	1							1										+	r
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache	h	a							+		1			1		1												
Verbascum blattaria L., 1753	Molène blattaire, Herbe aux mites	h	a																										
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	h	a																										
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs, Velvote sauvage	h	a						+	1		2			2					+									
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	h	a		+	r						1			1		+			+									
Veronica serpyllifolia L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	h	a					1	+																				
Vicia cracca L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	h	a	x										r									1						
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers velu	h	a							+							+				1	1		1				+	
Vicia hybrida L., 1753	Vesce hybride	h	a							1																			
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	h	a					+	1								1		2	1	1	1	1	1				+	
Viola arvensis Murray, 1770	Pensée des champs	h	a		r	r			1			3															r		
Vulpia fasciculata (Forssk.) Fritsch, 1909	Vulpie à une seule glume, Vulpie à une glume	h	a														3												
Vulpia alopecuros (Schousb.) Dumort., 1824	Vulpie	h	a									1										5	2						
Zea mays L., 1753	Maïs	h	a																										5

Espèce floristiques relevées (2/2)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Acer negundo L., 1753	Erable negundo, Erable frêne, Erable Négondo	A	a																													
Acer pseudoplatanus L., 1753	Erable sycomore, Grand Erable	A	a														1															
Aesculus hippocastanum L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	A	a														2															
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille	A	a																r													
Cedrus atlantica (Manetti ex Endl.) CarriÃ¨re, 1855	Cèdre de l'Atlas	A	a														2															
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	A	a													r																
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	A	a																													
Juglans regia L., 1753	Noyer commun, Calottier	A	a													1				2												
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	A	a									5																				
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	A	a										+																			
Quercus petraea Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	A	a																5													
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	A	a																													
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	A	a													4				3												
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	A	a														4															
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	A	a													2																
Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune, Nénufar jaune	Aq	a															2														
Potamogeton crispus L., 1753	Potamot crépu, Potamot à feuilles crépues	Aq	a																													4
Samolus valerandi L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau	Aq	a																													
Acer campestre L., 1753	Erable champêtre, Acéraille	b	a																4	1				+								
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	b	a																													
Buxus sempervirens L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent	b	a														1															
Cornus mas L., 1753	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	b	a													+																
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	b	a			2										1																

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai	b	a									1			1	2			2	2												
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	b	a																													
Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois	b	a																	+												
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque	b	a			2																										
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	b	a			2										1	1															
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	b	a														1															
Juglans regia L., 1753	Noyer commun, Calottier	b	a																					+								
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien	b	a													2			1													
Pinus sylvestris L., 1753	Pin sylvestre	b	a																r													
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	b	a			+														2												
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	b	a																	1												
Prunus spinosa L., 1753	Epine noire, Prunellier, Pelossier	b	a			1													1					4								
Quercus pubescens Willd., 1805	Chêne pubescent	b	j												1																	
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	b	j																													
Rhus typhina L., 1756	Sumac hérissé, Sumac Amarante	b	a																													
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	b	a													1				3												
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	b	a									1																				
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	b	a			1																										
Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun	b	j																													
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	b	a			2						1				2																
Taxus baccata L., 1753	If à baies	b	a														1															
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	b	a			1										2																
Acer campestre L., 1753	Erable champêtre, Acéraille	h	j																1													

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	h	a				1						1		1									1	1	1		1		1		
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine, Francormier	h	a					1	1	1		+								1	2			1	1				1			
Agrostis canina L., 1753	Agrostide des chiens	h	a																									r				
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	h	a											1																		
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthe	h	a																													
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	h	a													1																
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	h	a							+																						
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	h	a																													
Lycopsis arvensis L., 1753	Lycopside des champs	h	a	+																												
Andryala integrifolia L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale à feuilles entières sinueuse, Andryale sinueuse	h	a	1											1													r		1		
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	h	a		5				1					+						1										1		
Anthemis arvensis L., 1753	Anthémis des champs, Camomille sauvage	h	a																													
Anthriscus cerefolium (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil cultivé, Cerfeuil commun	h	a																													
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	h	a				1																									
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	h	a			1											+			1												
Anthyllis vulneraria L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables	h	a																													
Antirrhinum majus L., 1753	Muflier à grandes fleurs, Gueule-de-lion	h	a																													
Aphanes arvensis L., 1753	Alchémille des champs, Aphane des champs	h	a																													
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	h	a																								2					
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	h	a		1		4		+	1		1								2	1		4	1			1	3	2			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	h	a	+								1															2					
Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau	h	a																													
Arum maculatum L., 1753	Gouet tâcheté, Chandelle	h	a													3			+													
Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale	h	a																										1	1		
Avena fatua L., 1753	Avoine folle, Havenon	h	a		1																						1					
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	h	a					1	1	1			1	1												1						
Berteroa incana (L.) DC., 1821	Alysson blanc, Alysse blanche	h	a																													
Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	h	a					1		+										+												
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	h	a																						2				5			
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	h	a					1																								
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	h	a														+		1	1				1								
Brassica napus L., 1753	Colza	h	a																													
Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines	h	a																													
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	h	a				1	2																	3							
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	h	a	1				1	1												1											
Bromopsis inermis (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans arêtes	h	a																													
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	h	a																													
Anisantha tectorum (L.) Nevski, 1934	Brome des toits	h	a																													
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	h	a										r																			
Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge	h	a			1														1												
Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies	h	a									1															1					

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	h	a							+					1																
Campanula rapunculoides L., 1753	Campanule fausse-raiponce	h	a																													
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à -pasteur, Bourse-de-capucin	h	a								r										1	+										
Carduus acanthoides L., 1753	Chardon faux-acanthe	h	a																													
Carduus nutans L., 1753	Chardon penché	h	a																													
Carex acuta L., 1753	Laîche aiguè, Laîche grêle	h	a									1																				
Carex flacca Schreb., 1771	Laîche glauque, Langue-de-pic	h	a																1													
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée	h	a									1																				
Carex echinata Murray, 1770	Laîche étoilée, Laîche-hérisson	h	a																													
Carex spicata Huds., 1762	Laîche en épis	h	a												r																	
Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	h	a											r																	
Centaurium erythraea Rafn, 1800	Petite centaurée commune, Erythrée	h	a																													
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire	h	a				+																									
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire	h	a																													
Centaurea scabiosa L., 1753	Centaurée scabieuse	h	a											r										r								
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	h	a																		1							1				
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	h	a																													
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	h	a								r																					
Chenopodiastrum hybridum (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à feuilles de Stramoine	h	a								r															1					
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	h	a	1	2	1						1		1												1						
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	h	a		1				+	r											+					1	r				
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	h	a			2									2	1																
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	h	a	2	1		1	+			r		1	1						1	1		1			1		1	1		1	
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	h	j																													

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes	h	a																													
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables	h	a																											+		
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables	h	a												1																	
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai	h	j							+									1					1	i							
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	h	a	+	+							1	1	1																1		
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	h	a																													
Crepis vesicaria L., 1753	Barkhausie à feuilles de pissenlit, Crépis à vésicules	h	a																													
Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune	h	a																													
Cuscuta epithymum (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs	h	a																													
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	h	a		2		1	1	+	1		1								1			1				2	1				
Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois	h	a																2													
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	h	a				2		1					+									1				1	1	1			
Delphinium consolida L., 1753	Dauphinelle Consoude	h	a																											r		
Dianthus armeria L., 1753	Oeillet velu, Armoirie, Oeillet à bouquet	h	a				r																									
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	h	a																						r			r				
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	h	a			+								1													2					
Epilobium hirsutum L., 1753	Epilobe hérissé, Epilobe hirsute	h	a									+																				
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Epipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	h	a									r																				
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	h	a									3																				
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Erigéron annuel	h	a																													
Erodium acaule (L.) Bech. & Thell., 1928	Erodium acaule	h	a																													

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Eryngium campestre L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre	h	a					+					2											1	1							
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	h	a																													
Euphorbia cyparissias L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	h	a					r							1									+								
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	h	a																													
Fallopia convolvulus (L.) Ã.LÃ¶ve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	h	a								r																					
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	h	a																					3								
Festuca marginata (Hack.) K.Richt., 1890	Fétuque de Timbal-Lagrave	h	a												3										3							
Festuca ovina L., 1753	Fétuque des moutons	h	a										5											2	2			2				
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	h	a											+									3									
Filago germanica L., 1763	Immortelle d'Allemagne	h	a																											1		
Fumaria officinalis L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	h	a								r																					
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	h	a			2										2			1	1	+											
Galium mollugo L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	h	a		2					+										1			1	1							
Geranium columbinum L., 1753	Géranium des colombes, Pied de pigeon	h	a					1	2	+				2						+			1		+						
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	h	a	1	+		1		1				1	1														+				
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	h	a										1								1					+				1	r	
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	h	a																											r		
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	h	a													+	1			1												
Geranium sanguineum L., 1753	Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,	h	a																													
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	h	a													1	1		1													
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	h	a																	2												

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Gnaphalium uliginosum L., 1753	Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais	h	a																													
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	h	a			5						3		r		4	4		3	1												
Helianthemum apenninum (L.) Mill., 1768	Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium	h	a																						r							
Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune, Hélianthème commun	h	a																						+							
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	h	a																													
Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	h	a									1											+						1			
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	h	a							+															+							
Hippocrepis comosa L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à -cheval	h	a																						1							
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	h	a	4			1		2	1				1							1		2					1		+		
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	h	a																													
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	h	a													1																
Hypericum perfoliatum L., 1767	Millepertuis perfolié	h	a				1			+					1										r			1				
Hypochaeris glabra L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	h	a																													
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	h	a				1			1			+								1							1		1		
Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	h	a																													
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	h	a				1	r		r					+						1							+	1			
Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult., 1824	Koélérie grêle, Koelérie à grandes fleurs	h	a																													
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole, Escarole	h	a	1																							1			1		
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	h	a								r																					
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune, Graceline	h	a			+						1																				
Lathyrus hirsutus L., 1753	Gesse hérissée, Gesse hirsute	h	a						r																							
Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	h	a																													
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	h	a	r																r												

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Legousia speculum-veneris (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	h	a																													
Lemna aequinoctialis Welw., 1859	Lentille-d'eau	h	a																													
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	h	a				+		r														1	+								
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien	h	a														3		2													
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	h	a				1														1											
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	h	a	1	1									1							3	3				4				r	
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	h	a				1	2	1											1			1	+	1						
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	h	a																													
Lycopsis arvensis L., 1753	Lycopside des champs	h	a																											1		
Lycopus europaeus L., 1753	Lycope d'Europe, Chanvre d'eau	h	a																													
Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve	h	a																													
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille	h	a	1																												
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	h	a					2																								
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	h	a						3	4			1	3	3					1	1		2	1		1			1		
Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine	h	a												+																	
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	h	a						+						+								r							1		
Melilotus albus Medik., 1787	Mélilot blanc	h	a												r																	
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	h	a									+																				
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	h	a								r																1					
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu	h	a																													
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	h	a						+	1																		+				
Ononis natrix L., 1753	Bugrane jaune, Bugrane fétide	h	a																						r							

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	h	a																		+				1							
Carduus acanthoides L., 1753	Chardon faux-acanthe	h	a																													
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	h	a						1	1																						
Ophrys aranifera Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	h	a																													
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	h	a																													
Orchis purpurea Huds., 1762	Orchis pourpre, Grivollée	h	a																													
Neotinea tridentata (Scop.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis à trois dents, Orchis tridenté	h	a																													
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	h	a						1	2					3					1	1			1	1							
Ornithopus perpusillus L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat	h	a																													
Orobanche minor Sm., 1797	Orobanche du trèfle, Petite Orobanche	h	a						r	r				+	r						r		r				1				
Orobanche picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	h	a						1	+				r													+				
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	h	a	1																r										3		
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	h	a																													
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	h	a																				r									
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère	h	a												1																	
Phacelia tanacetifolia Benth., 1837	Phacélie à feuilles de Tanaisie	h	a																											+		
Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	h	a																													
Phleum nodosum L., 1759	Fléole de Bertoloni	h	a					r																	r							
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	h	a																													
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	h	a		2							2		1													1	1		1		
Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	h	a						2	3			1										1						1			
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	h	a					2		+				1																		
Plantago coronopus L., 1753	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bÅ“uf, Pied-de-corbeau	h	a																			1										

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	h	a				1	1	2	3			1	2							3	+	1			2	2	2		1		
Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	h	a																			1										
Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	h	a																													
Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	h	a																													
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	h	a																		1	2				3						
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	h	a																										1			
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	h	a																	2												
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	h	a																										1			
Potentilla verna L., 1753	Potentille de Tabernaemontanus	h	a																						1							
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	h	a						1				1								1						1		1			
Primula veris L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	h	a																					+					1			
Prunus spinosa L., 1753	Epine noire, Prunellier, Pelossier	h	a																1													
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	h	a																							r						
Quercus petraea Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	h	a																1										1			
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	h	j							+																						
Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	h	a																	+												
Ranunculus auricomus L., 1753	Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or	h	a																													
Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse	h	a																													
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	h	a																		+						1					
Ranunculus sardous Crantz, 1763	Renoncule sarde, Sardonie	h	a																		1				1							
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	h	a					r																								

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	h	a																													
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	h	j																	+												
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	h	j							+									+												
Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	h	a																1													
Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	h	a																													
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	h	a					r							1	1			1	1												
Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	h	a				2																					1				
Rumex acetosella L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis	h	a																											2		
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	h	a																													
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	h	a																									1				
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	h	a	+																												
Rumex pulcher L., 1753	Patience élégante, Rumex joli	h	a																											+		
Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales	h	a																													
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	h	a																													
Salvia pratensis L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	h	a																													
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	h	j																								+					
Sanguisorba officinalis L., 1753	Grande pimprenelle, Sanguisorbe, Sanguisorbe officinale, Pimprenelle officinale	h	a																													
Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	h	a						r	1					2					+				1								
Scabiosa columbaria L., 1753	Scabieuse colombaire	h	a												1															r		
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	h	a										1								2		+									
Coronilla varia L., 1753	Coronille changeante	h	a						r																							
Sedum album L., 1753	Orpin blanc	h	a												+										r							
Sedum rupestre L., 1753	Orpin réfléchi, Orpin des rochers	h	a												r																	
Jacobaea erratica (Bertol.) Fourr., 1868	Séneçon à feuilles de Barbarée	h	a																													
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	h	a																												r	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	h	a																													
Atocion armeria (L.) Raf., 1840	Silène à bouquets	h	a	1			+													r								+		1		
Silene nutans L., 1753	Silène nutans, Silène penché	h	a																					1								
Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	h	a																											1		
Silybum marianum (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie, Chardon marbré	h	a																													
Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde	h	a																													
Solanum tuberosum L., 1753	Pomme de terre, Patate	h	a								5																					
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs	h	a								r																					
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	h	a		+								+															+				
Sonchus asper subsp. asper (L.) Hill, 1769	Laiteron piquant	h	a																													
Spartium junceum L., 1753	Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc	h	a																						i							
Spergula marina (L.) Bartl. & H.L.Wendl., 1825	Spergulaire du sel	h	a																													
Stachys recta L., 1767	Epiaire droite	h	a												1									+	1							
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	h	a																											1		
Symphytum officinale L., 1753	Grande consoude	h	a									1																				
Taraxacum F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	h	a		+								1	1							1	1				1	1					
Thymus praecox Opiz, 1824	Thym précoce, Serpolet couchet	h	a																						1							
Tordylium maximum L., 1753	Tordyle majeur	h	a																											r		
Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	h	a																							+						
Tragopogon porrifolius L., 1753	Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis blanc, Salsifis du Midi	h	a																													
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés	h	a		1		2		1	+		+									1		1					1				
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	h	a																											1		

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Strate	phéno	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54
Trifolium aureum Pollich, 1777	Trèfle doré, Trèfle agraire	h	a					1		1					1								+					+				
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	h	a				2		1			1		1							2		1			1		+				
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	h	a					2	3	+			1	3							2	1				2		1	1			
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812	Trisète commune, Avoine dorée	h	a					3															+					1				
Triticum aestivum L., 1753	Blé tendre, Froment, Blé ordinaire	h	a		+																											
Secale cereale L., 1753	Seigle	h	a																													
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	h	a															+														
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	h	a									1				1				1							3					
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache	h	a																													
Verbascum blattaria L., 1753	Molène blattaire, Herbe aux mites	h	a							r																						
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	h	a						+				1								1											
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs, Velvote sauvage	h	a	+						+																		+		r		
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	h	a								r										+											
Veronica serpyllifolia L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	h	a																													
Vicia cracca L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	h	a																													
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers velu	h	a				1																						1	1		
Vicia hybrida L., 1753	Vesce hybride	h	a																													
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	h	a				1	1	1	1				r									2	1				1	1			
Viola arvensis Murray, 1770	Pensée des champs	h	a	+																										1		
Vulpia fasciculata (Forssk.) Fritsch, 1909	Vulpie à une seule glume, Vulpie à une glume	h	a																													
Vulpia alopecuros (Schousb.) Dumort., 1824	Vulpie	h	a	2				1		1				+														+		1		
Zea mays L., 1753	Maïs	h	a																													

Statut des espèces floristiques

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Acer campestre L., 1753	Erable champêtre, Acéraille	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Acer negundo L., 1753	Erable negundo, Erable frêne, Erable Négondo	Nat. (E.)	Cult.	-	-	-	-	NA	R	-	IA - R4
Acer pseudoplatanus L., 1753	Erable sycomore, Grand Erable	Nat. (E.)	Cult.	-	-	-	-	NA	C	-	-
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Aesculus hippocastanum L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine, Francormier	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Agrostis canina L., 1753	Agrostide des chiens	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthe	Nat. (S.)	Cult.	-	-	-	-	NA	R	-	IA - R4
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	Ind.	-	PR	-	-	PR	LC	R	X	-
Andryala integrifolia L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale à feuilles entières sinueuse, Andryale sinueuse	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Anisantha tectorum (L.) Nevski, 1934	Brome des toits	-	-		-	-	-	-	-	-	-
Anthemis arvensis L., 1753	Anthémis des champs, Camomille sauvage	Ind.	-	-	-	-	-	DD	RR	-	-
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Anthriscus cerefolium (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil cultivé, Cerfeuil commun	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Anthyllis vulneraria L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Antirrhinum majus L., 1753	Muflier à grandes fleurs, Gueule-de-lion	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Aphanes arvensis L., 1753	Alchémille des champs, Aphane des champs	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau	Ind.	Subsp.	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Arum maculatum L., 1753	Gouet tâcheté, Chandelle	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale	Nat. (E.)	-	-	-	-	-	NA	AC	-	-
Atocion armeria (L.) Raf., 1840	Silène à bouquets	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Avena fatua L., 1753	Avoine folle, Havenon	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Berteroa incana (L.) DC., 1821	Alysson blanc, Alysse blanche	Nat. (S.)	-	-	-	-	-	NA	R	-	IP - R3
Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	X	-
Brachypodium retusum (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode rameux	Ind.	-		-	-	-	LC	R	-	-
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Brassica napus L., 1753	Colza	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Bromopsis inermis (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans arêtes	Cult.	Subsp.		-	-	-	NA	.	-	-
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Nat. (S.)	Cult.	-	-	-	-	NA	RR	-	IP - R3
Buxus sempervirens L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent	Ind.	-	R.C.	-	-	-	LC	R	-	-
Campanula rapunculoides L., 1753	Campanule fausse-raiponce	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à -pasteur, Bourse-de-capucin	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Carduus acanthoides L., 1753	Chardon faux-acanthe	Ind.	-	-	-	-	-	LC	RR	-	-
Carduus nutans L., 1753	Chardon penché	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Carex acuta L., 1753	Laîche aiguè, Laîche grêle	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Carex echinata Murray, 1770	Laîche étoilée, Laîche-hérisson	S. O.	-		-	-	-	NE	.	-	-
Carex flacca Schreb., 1771	Laîche glauque, Langue-de-pic	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Carex spicata Huds., 1762	Laîche en épis	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Cedrus atlantica (Manetti ex Endl.) CarriÃ¨re, 1855	Cèdre de l'Atlas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centaurea scabiosa L., 1753	Centaurée scabieuse	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Centaurium erythraea Rafn, 1800	Petite centaurée commune, Erythrée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Chenopodiastrum hybridum (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à feuilles de Stramoine	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Convolvulus sepium L., 1753	Liset, Liseron des haies	S. O.	-	-	-	-	-	NE	.	-	-
Cornus mas L., 1753	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Coronilla varia L., 1753	Coronille changeante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	X	-
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Crepis vesicaria L., 1753	Barkhausie à feuilles de pissenlit, Crépis à vésicules	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Cruciata laevipes Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Cuscuta epithymum (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs	Ind.	-	-	-	-	-	LC	RR	-	-
Orchis purpurea Huds., 1762	Orchis pourpre, Grivollée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	Ind.	Cult.	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Delphinium consolida L., 1753	Dauphinelle Consoude	Ind.	-	-	-	-	-	EN	RRR	X	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Dianthus armeria L., 1753	Oeillet velu, Armoirie, Oeillet à bouquet	Ind.	-	R.C.18, R.C.28	-	-	-	LC	C	-	-
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) KerguÃ©len ex Carreras, 1986	Chiendent des champs	Ind.	-	-	-	-	-	LC	?	-	-
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	Ind.	-	-	-	-	-	LC	?	-	-
Epilobium hirsutum L., 1753	Epilobe hérissé, Epilobe hirsute	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Epipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Erigéron annuel	Nat. (E.)	-	-	-	-	-	NA	AR	-	IP - R3
Erodium acaule (L.) Bech. & Thell., 1928	Erodium acaule	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Eryngium campestre L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Euphorbia cyparissias L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Fallopia convolvulus (L.) Ã.LÃ¶ve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Festuca marginata (Hack.) K.Richt., 1890	Fétuque de Timbal-Lagrave	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Festuca ovina L., 1753	Fétuque des moutons	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Filago germanica L., 1763	Immortelle d'Allemagne	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Fumaria officinalis L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	S. O.	-	-	-	-	-	NE	.	-	-
Galium mollugo L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	Ind.	-	-	-	-	-	DD	?	-	-
Geranium columbinum L., 1753	Géranium des colombes, Pied de pigeon	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Geranium sanguineum L., 1753	Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,	Ind.	-	PR	-	-	PR	NT	RRR	X	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Gnaphalium uliginosum L., 1753	Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Helianthemum apenninum (L.) Mill., 1768	Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium	Ind.	-	-	-	-	-	LC	RR	X	-
Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune, Hélianthème commun	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Hordeum murinum L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Hippocrepis comosa L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à -cheval	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Hypericum perfoliatum L., 1767	Millepertuis perfolié	S. O.	-	-	-	-	-	NE	.	-	-
Hypochaeris glabra L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Ilex aquifolium L., 1753	Houx	Ind.	-	R.C.	-	-	-	LC	C	-	-
Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Jacobaea erratica (Bertol.) Fourr., 1868	Séneçon à feuilles de Barbarée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Juglans regia L., 1753	Noyer commun, Calottier	Nat. (E.)	Cult.	-	-	-	-	NA	AC	-	-
Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult., 1824	Koélérie grêle, Koelérie à grandes fleurs	Ind.	-		-	-	-	DD	?	-	-
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole, Escarole	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune, Graceline	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Lathyrus hirsutus L., 1753	Gesse hérissée, Gesse hirsute	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	Nat. (E.)	Cult.	-	-	-	-	NA	R	-	-
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Legousia speculum-veneris (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Lemna aequinoctialis Welw., 1859	Lentille-d'eau	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	Ind.	-	-	-	-	-	DD	?	-	-
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène, Raisin de chien	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Luzula campestris (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Lycopsis arvensis L., 1753	Lycopside des champs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lycopus europaeus L., 1753	Lycope d'Europe, Chanvre d'eau	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	Ind.	Cult.	-	-	-	-	LC	C	-	-
Melilotus albus Medik., 1787	Mélilot blanc	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Neotinea tridentata (Scop.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis à trois dents, Orchis tridenté	Ind.	-	-	-	-	-	LC	RR	X	-
Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune, Nénufar jaune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Ononis natrix L., 1753	Bugrane jaune, Bugrane fétide	Ind.	-	-	-	-	-	NT	RR	X	-
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Ophrys aranifera Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Ornithopus perpusillus L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Orobanche minor Sm., 1797	Orobanche du trèfle, Petite Orobanche	Ind.	-	-	-	-	-	LC	RR	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Orobanche picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	Ind.	-	-	-	-	-	LC	RR	-	-
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Phacelia tanacetifolia Benth., 1837	Phacélie à feuilles de Tanaisie	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Phleum nodosum L., 1759	Fléole de Bertoloni	Ind.	-	-	-	-	-	LC	?	-	-
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Pinus sylvestris L., 1753	Pin sylvestre	Nat. (E.)	Cult.	-	-	-	-	NA	AC	-	-
Plantago coronopus L., 1753	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bÅ“uf, Pied-de-corbeau	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	Ind.	-	-	-	-	-	LC	RR	-	-
Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Populus x canadensis Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Potamogeton crispus L., 1753	Potamot crépu, Potamot à feuilles crépues	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Potentilla verna L., 1753	Potentille de Tabernaemontanus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primula veris L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	IP - R3
Prunus spinosa L., 1753	Epine noire, Prunellier, Pelossier	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Quercus petraea Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Quercus pubescens Willd., 1805	Chêne pubescent	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Ranunculus auricomus L., 1753	Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Ranunculus sardous Crantz, 1763	Renoncule sarde, Sardonie	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Nat. (E.)	-	-	-	-	-	NA	AR	-	IA - R4
Rhus typhina L., 1756	Sumac hérissé, Sumac Amarante	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Nat. (E.)	-	-	-	-	-	NA	CC	-	IA - R5
Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	Ind.	-	-	-	-	-	DD	CCC	-	-
Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Rumex acetosella L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Rumex pulcher L., 1753	Patience élégante, Rumex joli	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Salix alba L., 1753	Saule blanc, Saule commun	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Salvia pratensis L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Samolus valerandi L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau	Ind.	-	PR	-	-	PR	LC	RR	X	-
Sanguisorba officinalis L., 1753	Grande pimprenelle, Sanguisorbe, Sanguisorbe officinale, Pimprenelle officinale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Scabiosa columbaria L., 1753	Scabieuse colombaire	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	Ind.	Nat. (S.)	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Secale cereale L., 1753	Seigle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sedum album L., 1753	Orpin blanc	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Sedum rupestre L., 1753	Orpin réfléchi, Orpin des rochers	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Silene nutans L., 1753	Silène nutans, Silène penché	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Silybum marianum (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie, Chardon marbré	Nat. (S.)	Cult.	-	-	-	-	NA	RR	-	-
Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Solanum tuberosum L., 1753	Pomme de terre, Patate	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Sonchus asper subsp. asper (L.) Hill, 1769	Laiteron piquant	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Spartium junceum L., 1753	Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Spergula marina (L.) Bartl. & H.L.Wendl., 1825	Spergulaire du sel	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Stachys recta L., 1767	Epiaire droite	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Symphytum officinale L., 1753	Grande consoude	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Taraxacum F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxus baccata L., 1753	If à baies	Cult.	Subsp.	R.C.	-	-	-	NA	.	-	-
Thymus praecox Opiz, 1824	Thym précoce, Serpolet couchet	Ind.	-	-	-	-	-	DD	AR	-	-
Tilia platyphyllos Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Tordylium maximum L., 1753	Tordyle majeur	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Tragopogon porrifolius L., 1753	Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis blanc, Salsifis du Midi	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat Centre Val de Loire	Indigénat secondaire Centre Val de Loire	Statut de protection - (PN/ PR)	Vérification Statut de menace LRN	Protection nationale	Protection régionale	Menance LRR Centre Val de Loire	Rareté LRR Centre Val de Loire	Dét. ZNIEFF 2-16	Espèce exotique envahissante
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Trifolium aureum Pollich, 1777	Trèfle doré, Trèfle agraire	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812	Trisète commune, Avoine dorée	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AR	-	-
Triticum aestivum L., 1753	Blé tendre, Froment, Blé ordinaire	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	Ind.	Nat. (S.)	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Urtica dioica L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Verbascum blattaria L., 1753	Molène blattaire, Herbe aux mites	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs, Velvote sauvage	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CCC	-	-
Veronica serpyllifolia L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	Nat. (E.)	-	-	-	-	-	NA	CCC	-	-
Vicia cracca L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	Ind.	-	-	-	-	-	LC	AC	-	-
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers velu	Ind.	-	-	-	-	-	LC	C	-	-
Vicia hybrida L., 1753	Vesce hybride	Ind.	-	-	-	-	-	LC	R	-	-
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Viola arvensis Murray, 1770	Pensée des champs	Ind.	-	-	-	-	-	LC	CC	-	-
Vulpia alopecuros (Schousb.) Dumort., 1824	Vulpie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vulpia fasciculata (Forssk.) Fritsch, 1909	Vulpie à une seule glume, Vulpie à une glume	S. O.	-	-	-	-	-	NE	.	-	-
Zea mays L., 1753	Maïs	Cult.	Subsp.	-	-	-	-	NA	.	-	-

Sondages pédologiques

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S1	LIGRE	De 0 à 50 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S2	LIGRE	De 0 à 50 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S3	LIGRE	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S4	LIGRE	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S5	LIGRE	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S6	LEMERE	De 0 à 25 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-limoneux (La), sol argilo-limoneux (La),	sans élément grossier présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun foncé. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S7	LEMERE	De 0 à 25 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-limoneux (La), sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais) présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S8	LEMERE	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S9	LEMERE	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S10	ASSAY	De 0 à 30 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative		50	de 0 à 25	Rédoxique	> 5	Rédox 0 à 50 - Va - H	Humide
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
S11	ASSAY	De 0 à 30 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		120	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	Rédox 25 à 120 - IVc - NH	Non Humide
		puis jusqu'à 60,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
		puis jusqu'à 120,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	gris-vert.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 80 à 120	Rédoxique	> 5		
S12	ASSAY	De 0 à 25 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	Rédox 25 à 120 - IVc - NH	Non Humide
		puis jusqu'à 45,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	gris-vert.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative							
S13	ASSAY	De 0 à 20 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	> 5	Rédox 0 à 50 - Va - H	Humide
		puis jusqu'à 50,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
S14	ASSAY	De 0 à 25 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	Rédox 25 à 120 - IVc - NH	Non Humide
		puis jusqu'à 40,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	gris-vert.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative							

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S15	RICHELIEU	De 0 à 50 cm,	sol limoneux (L),	présentant de nombreux éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S16	RICHELIEU	De 0 à 50 cm,	sol limoneux (L),	présentant de nombreux éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S17	CHAVEIGNES	De 0 à 40 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	rendant impossible le sondage au-delà.	matrice brun rouge.	Aucun trait d'hydromorphie		40	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non caracterisable, rattachable au non humide
S18	CHAVEIGNES	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S19	CHAVEIGNES	De 0 à 5 cm, puis jusqu'à 50,	sol limono-argileux (LA), sol argileux (lA),	sans élément grossier sans élément grossier	avec peu de matière organique ; avec peu de matière organique ;	matrice brun rouge. matrice ocre.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Rédoxique Rédoxique	> 5 > 5	Rédox 0 à 50 - Va - H	Humide
S20	CHAVEIGNES	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant de nombreux éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S21	CHAVEIGNES	De 0 à 50 cm,	Sol sableux (Sa),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Rédoxique Rédoxique	> 5 > 5	Rédox 0 à 50 - Va - H	Humide
S22	CHAVEIGNES	De 0 à 50 cm,	Sol sableux (Sa),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Rédoxique Rédoxique	> 5 > 5	Rédox 0 à 50 - Va - H	Humide

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S23	CHAVEIGNES	De 0 à 50 cm,	Sol sableux (Sa),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative		50	de 0 à 25	Rédoxique	> 5	Rédox 0 à 50 - Va - H	Humide
										de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
S24	CHAVEIGNES	puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucune trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S25	BRAYE	puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S26	BRAYE	De 0 à 50 cm,	Sol sableux (Sl),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	-	Non Humide
										de 25 à 50	Rédoxique	< 5		
S27	RAZINES	De 0 à 25 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		100	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	Rédox 25 à 120 - IVc - NH	Non Humide
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
		puis jusqu'à 100,	Sol sableux (Sa),	présence d'une dalle	rendant impossible le sondage au-delà.	matrice crème à brun clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 80 à 120	Rédoxique	> 5		
S28	RAZINES	De 0 à 15 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	> 5	Rédox 0 à 50 - Va - H	Humide
		puis jusqu'à 35,	Sol sableux (Sa),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice gris foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative				-			

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S29	RAZINES	De 0 à 10 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative		50	de 0 à 25	Rédoxique	> 5	Rédox 0 à 50 - Va - H	Humide
		puis jusqu'à 50,	Sol sableux (Sa),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
S30	RAZINES	De 0 à 25 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		Rédox 25 à 50 - IVa - NH	Non Humide
		puis jusqu'à 40,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sableux (As),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative							
S31	BRASLOU	De 0 à 10 cm,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice gris clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative		50	de 0 à 25	Rédoxique	> 5	Rédox 0 à 50 - Va - H	Humide
		puis jusqu'à 50,	Sol sableux (Sa),	sans élément grossier	sans matière organique ;	gris-vert.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
S32	STE_MAURE	De 0 à 5 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie			de 25 à 50	Aucune trace			
S33	STE_MAURE	De 0 à 10 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie			de 25 à 50	Aucune trace			
S34	STE_MAURE	De 0 à 20 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie			de 25 à 50	Aucune trace			
S35	STE_MAURE	De 0 à 40 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présence d'une dalle	rendant impossible le sondage au-delà.	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		40	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non caracterisa

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
										de 25 à 50	Aucune trace			ble, rattachable au non humide
S36	STE_MAURE	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S37	STE_MAURE	De 0 à 50 cm,	sol limono-argileux (LA),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S38	NOUATRE	De 0 à 50 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S39	NOUATRE	De 0 à 50 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S40	NOUATRE	De 0 à 40 cm, puis jusqu'à 50,	sol sablo-limoneux (Ls), sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre) présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S41	MARCILLY	De 0 à 40 cm, puis jusqu'à 120,	sol sablo-limoneux (Ls), sol argilo-sableux (As),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) sans élément grossier	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		120	de 0 à 25 de 25 à 50 de 80 à 120	Aucune trace Rédoxique Rédoxique	 < 5 < 5	-	Non Humide
S42	MARCILLY	De 0 à 50 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S43	MARCILLY	De 0 à 50 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S44	POUZAY	De 0 à 5 cm, puis jusqu'à 50,	sol sablo-limoneux (Ls), sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice gris clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S45	POUZAY	De 0 à 10 cm, puis jusqu'à 50,	sol sablo-limoneux (Ls), sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) présentant de nombreux éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice gris clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S46	POUZAY	De 0 à 5 cm, puis jusqu'à 50,	sol sablo-limoneux (Ls), sol argilo-sableux (As),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice gris clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S47	BRIZAY	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ;	matrice gris clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S48	ILE_B	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	sans matière organique ;	matrice gris clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S49	ILE_B	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	sans matière organique ;	matrice gris clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S50	ILE_B	De 0 à 25 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	rendant impossible le sondage au-delà.	matrice gris clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non caracterisable, rattachable au non humide
S51	ILE_B	De 0 à 25 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las), sol argilo-sableux (As),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S52	ANTOGNY	De 0 à 50 cm,	sol limono-argileux (LA),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S53	ANTOGNY	De 0 à 25 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-limoneux (La), sol limono-argileux (LA),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais) présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S54	ANTOGNY	De 0 à 30 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-limoneux (La), sol argileux (lA),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais) présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	-	Non Humide
										de 25 à 50	Rédoxique	< 5		
S55	MARIGNY	De 0 à 40 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-limoneux (La), sol limono-argileux (LA),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) sans élément grossier	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S56	MARIGNY	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S57	PORTS	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S58	LUZE	De 0 à 40 cm, puis jusqu'à 120,	sol argilo-sablo-limoneux (Las), sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier sans élément grossier	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun foncé. matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative		120	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	Rédox 25 à 120 - IVc - NH	Non Humide
										de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
										de 80 à 120	Rédoxique	> 5		
S59	VERNEUIL	De 0 à 25 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		Rédox 25	Non Humide

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
		puis jusqu'à 80,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5	à 120 - IVc - NH	
		puis jusqu'à 120,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice gris clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 80 à 120	Rédoxique	> > 5		
S60	VERNEUIL	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S61	COURCOUE	De 0 à 40 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		120	de 0 à 25	Aucune trace		Rédox 25 à 120 - IVc - NH	Non Humide
		puis jusqu'à 90,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
		puis jusqu'à 120,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice gris clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 80 à 120	Rédoxique	> 5		
S62	RILLY	De 0 à 45 cm,	sol limono-argileux (LA),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice gris foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
		puis jusqu'à 50,	sol limono-argileux (LA),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	rendant impossible le sondage au-delà.	matrice gris foncé.	Aucun trait d'hydromorphie			de 25 à 50	Aucune trace			
S63	LA_TOUR	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		120	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	-	Non Humide
		puis jusqu'à 120,	sol argilo-sableux (As),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion			de 25 à 50	Rédoxique	< 5		
										de 80 à 120	Rédoxique	< 5		
S64	LA_TOUR	De 0 à 25 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	-	Non Humide
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice gris clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S65	LA_TOUR	De 0 à 35 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présence d'une dalle	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	-	Non Humide
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant de nombreux éléments grossiers (remblais)	sans matière organique ;	matrice gris clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative			de 25 à 50	Rédoxique	> 5		
S66	LA_TOUR	De 0 à 25 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice gris clair.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25	Rédoxique	< 5	-	Non Humide
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice crème à brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie			de 25 à 50	Aucune trace			
S67	PARCAY	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S68	TAVANT	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			
S69	SAZILLY	De 0 à 45 cm,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
		puis jusqu'à 50,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun foncé.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion			de 25 à 50	Rédoxique	< 5		
S70	SAZILLY	De 0 à 25 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	sans élément grossier	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.			120	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
		De 0 à 35 cm,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun clair.				de 25 à 50	Rédoxique	< 5		
		puis jusqu'à 120,	sol argilo-sableux (As),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion			de 80 à 120	Rédoxique	< 5		
S71	ST_EPAIN	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25	Aucune trace		-	Non Humide
										de 25 à 50	Aucune trace			

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S72	ST_EP AIN	De 0 à 35 cm, puis jusqu'à 50,	sol limono-argileux (LA), sol limono-argileux (LA),	sans élément grossier présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun foncé. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S73	ST_EP AIN	De 0 à 35 cm, puis jusqu'à 50,	sol limono-argileux (LA), sol limono-argileux (LA),	sans élément grossier présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun foncé. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S74	ST_EP AIN	De 0 à 40 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-limoneux (La), sol argilo-limoneux (La),	sans élément grossier présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice crème à brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S75	ST_EP AIN	De 0 à 35 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-limoneux (La), sol argilo-limoneux (La),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais) présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun foncé. matrice brun pâle à gris.	Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Rédoxique	<5	-	Non Humide
S76	ST_EP AIN	De 0 à 50 cm,	sol argilo-limoneux (La),	sans élément grossier	sans matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S77	ST_EP AIN	De 0 à 35 cm, puis jusqu'à 50,	sol limono-argileux (LA), sol argileux (lA),	sans élément grossier présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun foncé. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S78	TROGUES	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S79	TROGUES	De 0 à 30 cm,	sol limoneux (L),	présentant de nombreux éléments grossiers (pierre)	rendant impossible le sondage au-delà.	noir.	Aucun trait d'hydromorphie		30	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non caracterisable, rattachable

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
														au non humide
S80	TROGUES	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice gris foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S81	TROGUES	De 0 à 35 cm, puis jusqu'à 50, puis jusqu'à 120,	sol limono-argileux (LA), sol argileux (lA), sol argileux (lA),	présentant de nombreux éléments grossiers (gravillons) sans élément grossier présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun foncé. matrice crème à brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative Traits d'hydromorphie rédoxiques en très faible proportion		120	de 0 à 25 de 25 à 50 de 80 à 120	Aucune trace Rédoxique Rédoxique	 > 5 < 5	Rédox 25 à 50 - IVa - NH	Non Humide
S82	TROGUES	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sableux (As),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S83	NEUIL	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S84	NEUIL	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S85	NEUIL	De 0 à 35 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las), sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais) présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice crème à brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S86	NEUIL	De 0 à 20 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las), sol argilo-sableux (As),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) sans élément grossier	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice ocre.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S87	AVON	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S88	AVON	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S89	AVON	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S90	AVON	De 0 à 50 cm,	sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S91	CROUZILLES	De 0 à 40 cm, puis jusqu'à 50,	sol argilo-sablo-limoneux (Las), sol limono-argileux (LA),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	sans matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S92	CROUZILLES	De 0 à 50 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ;	matrice brun foncé.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S93	PANZOULT	De 0 à 20 cm, puis jusqu'à 70,	sol argilo-sablo-limoneux (Las), sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) présence d'une dalle	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative Aucun trait d'hydromorphie		70	de 0 à 25 de 25 à 50	Rédoxique Aucune trace	> 5 -	Rédox 0 à 25 - / - NH	Non Humide
S94	PANZOULT	De 0 à 20 cm, puis jusqu'à 70,	sol argilo-sablo-limoneux (Las), sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) présence d'une dalle	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative Aucun trait d'hydromorphie		70	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S95	PANZOULT	De 0 à 20 cm, puis jusqu'à 80,	sol argilo-sablo-limoneux (Las), sol argilo-sablo-limoneux (Las),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) présence d'une dalle	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice brun clair.	Traits d'hydromorphie (rédoxiques) en proportion significative Aucun trait d'hydromorphie		80	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide

N°	Commune	Profondeur	Couleur, texture	Éléments grossiers	Altération de la MO	Teinte	Tâches/Trait	Eau	Prof. max.	Prof. (cm)	Type	%	Classe GEPPA	Conclusion
S96	PANZOULT	De 0 à 50 cm,	sol sablo-limoneux (Ls),	présentant quelques éléments grossiers (pierres ou remblais)	avec peu de matière organique ;	matrice brun clair.	Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide
S97	POUZAY	De 0 à 5 cm, puis jusqu'à 50,	sol sablo-limoneux (Ls), sol argilo-sableux (As),	présentant quelques éléments grossiers (gravillons) présentant quelques éléments grossiers (gravillons)	avec peu de matière organique ; sans matière organique ;	matrice brun clair. matrice gris clair.	Aucun trait d'hydromorphie Aucun trait d'hydromorphie		50	de 0 à 25 de 25 à 50	Aucune trace Aucune trace		-	Non Humide

Résultats des inventaires faunistiques

Département : Indre-et-Loire (37)

Communes : Antogny-le-Tillac, Assay, Avon-les-Roches, Braslou, Braye-sous-Faye, Brizay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Chezelles, Courcoué, Crissay-sur-Manse, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, La Tour-Saint-Gelin, L'Île-Bouchard, Lémery, Ligré, Luzé, Maillé, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Neuil, Nouâtre, Noyant-de-Touraine, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Ports, Pouzay, Pussigny, Razines, Richelieu, Rilly-sur-Vienne, Sainte-Maure-de-Touraine, Saint-Epain, Sazilly, Tavant, Theneuil, Trogues, Verneuil-le-Château.

Les espèces inventoriées sont classées par ordre alphabétique de nom français pour chaque groupe taxonomique.

Avifaune

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste France Hivernants	Liste France oiseaux de passage	Liste rouge Centre Nicheurs	Déterminants ZNIEFF CENTRE
Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	P	-	LC	NA	-	LC	-
Alouette des champs	*Alauda arvensis*	C	OII	NT	LC	NA	NT	-
Bergeronnette grise type	*Motacilla alba*	P	-	LC	NA	-	LC	-
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*	P	-	NT	-	-	NT	X
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	P	-	VU	NA	NA	NT	-
Bruant proyer	*Emberiza calandra*	P	-	NT	-	-	NT	-
Busard cendré	*Circus pygargus*	P	OI	NT	-	NA	VU	X (hors cultures)
Buse variable	*Buteo buteo*	P	-	LC	NA	NA	LC	-
Caille des blés	*Coturnix coturnix*	C	OII	LC	-	NA	LC	X (hors cultures)
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	P	-	VU	NA	NA	LC	-
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*	P	-	LC	-	-	NT	X (bocages, vergers)
Circaète Jean-le-Blanc	*Circaetus gallicus*	P	OI	LC	-	NA	VU	X
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	P	OII	NA	NA	-	LC	-
Effraie des clochers	*Tyto alba*	P	-	LC	-	-	NT	-
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*	C & N	OII	LC	LC	NA	LC	-
Faisan de colchide	*Phasianus colchicus*	C	OII ; OIII	LC	-	-	Ne	-
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	P	-	NT	NA	NA	LC	-
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	P	-	LC	NA	NA	LC	-
Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	P	-	NT	-	DD	LC	-
Fauvette grisette	*Sylvia communis*	P	-	NT	-	DD	LC	-
Gallinule Poule-d'eau	*Gallinula chloropus*	C	OII	LC	NA	NA	LC	-
Grande aigrette	*Ardea alba*	P	OI	NT	LC	-	LC	X
Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	P	-	LC	NA	-	LC	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste France Hivernants	Liste France oiseaux de passage	Liste rouge Centre Nicheurs	Déterminants ZNIEFF CENTRE
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	P	-	LC	-	-	LC	-
Grive draine	*Turdus viscivorus*	C	OII	LC	NA	NA	LC	-
Grive musicienne	*Turdus philomelos*	C	OII	LC	NA	NA	LC	-
Héron cendré	*Ardea cinerea*	P	-	LC	NA	NA	LC	-
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum*	P	-	NT	-	DD	LC	-
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	P	-	NT	-	DD	LC	-
Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta*	P	-	LC	-	NA	LC	-
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	P	-	VU	NA	NA	NT	-
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*	P	-	LC	-	NA	LC	-
Martinet noir	*Apus apus*	P	-	NT	-	DD	LC	-
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	P	OI	VU	NA	-	LC	X
Merle noir	*Turdus merula*	C	OII	LC	NA	NA	LC	-
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*	P	-	LC	-	NA	LC	-
Mésange bleue	*Parus caeruleus*	P	-	LC	-	NA	LC	-
Mésange charbonnière	*Parus major*	P	-	LC	NA	NA	LC	-
Moineau domestique	*Passer domesticus*	P	-	LC	-	NA	LC	-
Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus*	P	OI	NT	NA	NA	LC	X
Perdrix grise	*Perdix Perdix*	C	OII ; OIII	LC	-	-	NT	-
Pic épeiche	*Dendrocopos major*	P	-	LC	NA	-	LC	-
Pic mar	*Dendrocopos medius*	P	OI	LC	-	-	LC	-
Pic vert	*Picus viridis*	P	-	LC	-	-	LC	-
Pie bavarde	*Pica pica*	C & N	OII	LC	-	-	LC	-
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	P	OI	NT	NA	NA	LC	X
Pigeon biset urbain	*Columba livia*	C	OII	-	-	-	Ne	-
Pigeon colombin	*Columba oenas*	C	OII	LC	NA	NA	LC	X
Pigeon ramier	*Columba palumbus*	C	OII ; OIII	LC	LC	NA	LC	-
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	P	-	LC	NA	NA	LC	-
Pipit des arbres	*Anthus trivialis*	P	-	LC	-	DD	LC	-
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	P	-	LC	NA	NA	LC	-
Roitelet triple-bandeau	*Regulus ignicapillus*	P	-	LC	NA	NA	LC	-
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*	P	-	LC	-	NA	LC	-
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	P	-	LC	NA	NA	LC	-
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros*	P	-	LC	NA	NA	LC	-
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*	P	-	LC	-	NA	LC	-
Serin cini	*Serinus serinus*	P	-	VU	-	NA	LC	-
Sittelle torchepot	*Sitta europaea*	P	-	LC	-	-	LC	-
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	P	OI	LC	NA	LC	NT	X

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Liste rouge FRANCE Nicheurs	Liste France Hivernants	Liste France oiseaux de passage	Liste rouge Centre Nicheurs	Déterminants ZNIEFF CENTRE
Tarier pâtre (Traquet pâtre)	*Saxicola torquatus*	P	-	NT	NA	NA	LC	-
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	C	OII	VU	-	NA	LC	-
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	P	-	LC	NA	-	LC	-
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris*	P	-	VU	NA	NA	LC	-

Mammifères terrestres

Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Liste Rouge Nationale	Liste rouge Centre	Déterminants ZNIEFF Centre
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	PN1	DH2 & 4	LC	-	X
Blaireau européen	*Meles meles*	-	-	LC	LC	-
Chevreuil européen	*Capreolus capreolus*	-	-	LC	LC	-
Grand Murin	*Myotis myotis*	PN1	DH2 & 4	LC	-	X
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	PN1	DH2 & 4	LC	-	X
Lièvre commun	*Lepus capensis*	-	-	LC	LC	-
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	PN1	DH2 & 4	LC	-	X
Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	PN1	DH4	LC	-	X
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	PN1	DH4	LC	-	X
Murins sp.	*Myotis sp.*	PN1	-	-	-	-
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	PN1	DH4	VU	-	X
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	PN1	DH2 & 4	LC	-	X
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	PN1	DH4	NT	-	-
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii*	PN1	DH4	LC	-	-
Pipistrelle de Kuhl-de Nathusius	*Pipistrellus kuhlii-nathusii*	PN1	DH4	-	-	X
Ragondin	*Myocastor coypus*	-	-	NA	NA	-
Renard roux	*Vulpes vulpes*	-	-	LC	LC	-
Sanglier	*Sus scrofa*	-	-	LC	LC	-
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	PN1	DH4	NT	LC	X
sérotule (Sérotines-noctules)	*Eptesicus sp.-Nyctalus sp.*	PN1	DH4	-	LC-NT	-

Amphibiens

Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge centre	Déterminants ZNIEFF Centre
Grenouille rieuse	*Pelophylax ridibundus*	PN	-	LC	NA	-
Grenouille verte	*Pelophylax kl. esculentus*	PPARTIELLE	-	NT	LC	-

Reptiles

Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Centre	Déterminants ZNIEFF Centre
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	PN	-	LC	LC	X
Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	PN	Ann. 4	LC	LC	-

Papillons diurnes

Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Liste Rouge Nationale	Liste rouge Centre	Déterminants ZNIEFF Centre
Amaryllis	*Pyronia tithonus*	/	-	LC	/	/
Argus bleu	*Polyommatus icarus*	/	-	LC	/	/
Argus frêle	*Cupido minimus*	/	-	LC	/	/
Azuré bleu-céleste	*Lysandra bellargus*	/	-	LC	/	/
Azuré de la Faucille	*Everes alcetas (Cupido)*	/	-	LC	/	/
Azuré des Coronilles	*Plebejus argyrognomon*	/	-	LC	VU	X
Azuré des Nerpruns	*Celastrina argiolus*	/	-	LC	/	/
Belle Dame	*Vanessa cardui (Cynthia)*	/	-	LC	/	/
Carte géographique	*Araschnia levana*	/	-	LC	/	/
Collier-de-corail	*Aricia agestis*	/	-	LC	/	/
Cuivré commun	*Lycaena phlaeas*	/	-	LC	/	/
Demi-deuil	*Melanargia galathea*	/	-	LC	/	/
Fadet commun (procris)	*Coenonympha pamphilus*	/	-	LC	/	/
Flambé	*Iphiclides podalirius*	/	-	LC	/	X
Myrtil	*Maniola jurtina*	/	-	LC	/	/
Paon du jour	*Aglais io (Inachis)*	/	-	LC	/	/
Petit Sylvain	*Ladoga camilla*	/	-	LC	/	X
Piéride de la Rave	*Pieris rapae*	/	-	LC	/	/
Piéride du Chou	*Pieris brassicae*	/	-	LC	/	/
Piéride du Navet	*Pieris napi*	/	-	LC	/	/
Robert-le-Diable	*Polygonia c-album*	/	-	LC	/	/
Sylvaine	*Ochlodes sylvanus (venatus)*	/	-	LC	/	/
Tabac d'Espagne	*Argynnis paphia*	/	-	LC	/	X
Tircis	*Pararge aegeria*	/	-	LC	/	/
Vulcain	*Vanessa atalanta*	/	-	LC	/	/

Odonates

Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Liste Rouge Nationale	Liste rouge Centre	Déterminants ZNIEFF Centre
Anax empereur	*Anax imperator*	-	-	LC		-
Caloptéryx éclatant	*Calopteryx splendens splendens*	-	-	-		-
Caloptéryx vierge	*Calopteryx virgo*	-	-	LC		X
Agrion jouvencelle	*Coenagrion puella*	-	-	LC		-
Agrion mignon	*Coenagrion scitulum*	-	-	LC		-
Cordulégastre annelé	*Cordulegaster boltonii*	-	-	LC		X
Agrion porte-coupe	*Enallagma cyathigerum*	-	-	LC		-
Gomphe gentil	*Gomphus pulchellus*	-	-	LC		-
Agrion élégant	*Ischnura elegans*	-	-	LC		-
Libellule déprimée	*Libellula depressa*	-	-	LC		-
Gomphe à pinces	*Onychogomphus forcipatus*	-	-	LC		-
Orthétrum réticulé	*Orthetrum cancellatum*	-	-	LC		-
Agrion à larges pattes	*Platycnemis pennipes*	-	-	LC		-
Petite Nymphe au corps de feu	*Pyrrhosoma nymphula*	-	-	LC		-
Sympétrum strié-fascié	*Sympetrum striolatum*	-	-	LC		-

Orthoptères

Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive "Habitats"	Liste Rouge Nationale	Liste rouge régionale (domaine Némoral)	Liste Rouge Centre	Déterminants ZNIEFF Centre
Œdipode émeraudine	*Aiolopus thalassinus*	/	/	4	4	/	/
Criquet mélodieux	*Chorthippus biguttulus*	/	/	4	4	/	/
Criquet duettiste	*Chorthippus brunneus*	/	/	4	4	/	/
Criquet des pâtures	*Chorthippus parallelus*	/	/	4	4	/	/
Conocéphale bigarré	*Conocephalus fuscus*	/	/	4	4	/	/
Éphippigère des vignes	*Ephippiger ephippiger*	/	/	4	3	/	X
Criquet des mouillères	*Euchorthippus declivus*	/	/	4	4	/	/
Grillon bordelais	*Eumodicogryllus bordigalensis*	/	/	4	4	/	/
Grillon champêtre	*Gryllus campestris*	/	/	4	4	/	/
Leptophye ponctuée	*Leptophyes punctatissima*	/	/	4	4	/	/
Mante religieuse	*Mantis religiosa*	PR	/	/		/	/
Decticelle bariolée	*Metrioptera roeselii*	/	/	4	4	/	/
Phanéroptère commun	*Phaneroptera falcata*	/	/	4	4	/	/
Conocéphale gracieux	*Ruspolia nitidula*	PR	/	4	4	/	/
Criquet ensanglanté	*Stethophyma grossum*	/	/	4	3	/	X
Grande Sauterelle verte	*Tettigonia viridissima*	/	/	4	4	/	/